



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Princeton University Library



32101 072072687

Library of



Princeton University.

*Rudolph N. Schullinger*

CLASS OF 1917

*Fund*









# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

« Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe. »  
(BACON, *Politique*, II<sup>e</sup> partie, p. 48, 1742.)

« L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine. »  
(VALÉRY, *Études morales, politiques, etc.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 80, 1821.)

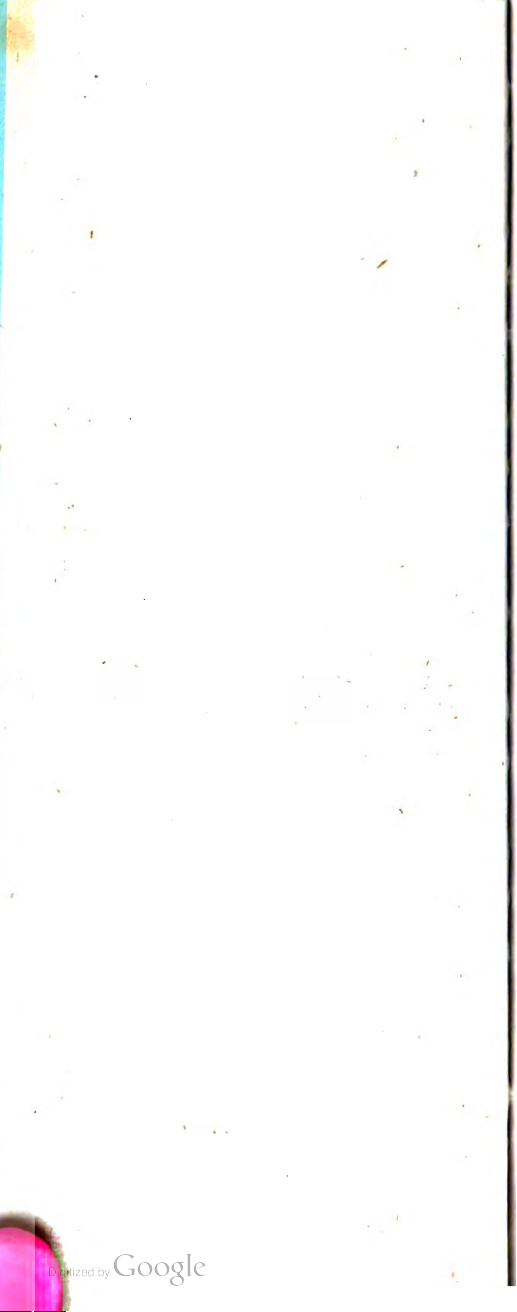
## TREIZIÈME SÉRIE

De la prétendue ignorance de la noblesse française au moyen âge. — La vérité sur l'abbé Trublet. — Le dossier de Nonotte. — Les mœurs du cardinal de Richelieu. — Les impatiences de Louis XIV. — De l'autorité historique du cardinal de Retz. — De l'antiquité du titre de Très-Chrétien. — Les mensonges de Saint-Simon.

PARIS

BLÉRIOT FRÈRES LIBRAIRES-ÉDITEURS  
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS





COLLECTION BLÉRIOT

---

**ERREURS**

ET

**MENSONGES HISTORIQUES**

# BREF DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS,  
CHARLES BARTHÉLEMY.

A VERSAILLES.

Pie IX, Pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux, mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachent à déchirer les voiles tissés par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité ; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie ; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage converti de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME.

La première série de cette publication a été honorée d'un Bref de Sa Sainteté le Pape  
Pie IX.

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit,  
qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe.

(BACON, *Politique*, II<sup>e</sup> partie, p. 48, 1742.)

L'erreur qui précède la réalité n'en est que  
l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.

(VALÉRY, *Études morales, politiques, etc*  
2<sup>e</sup> édition, p. 80, 1824.)

TREIZIÈME SÉRIE

PREMIÈRE ÉDITION

De la prétendue ignorance de la noblesse française  
au moyen-âge. — La vérité sur l'abbé Trublet. —  
Le dossier de Nonote. — Les mœurs du cardinal  
de Richelieu. — Les impatiences de Louis XIV.  
— De l'autorité historique du cardinal de Retz.  
— De l'antiquité du titre de très-chrétien. —  
Les mensonges de Saint-Simon.

PARIS

BLÉRIOT FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

1880

1016  
11/13

v. 13-14

# ERREURS

ET

## MENSONGES HISTORIQUES

---

### DE LA PRÉTENDUE IGNORANCE DE LA NOBLESSE FRANÇAISE AU MOYEN-AGE

---

A quelle époque a-t'on imprimé, pour la première fois, ce que l'*Intermédiaire* (1) appelle très justement un *mensonge révolutionnaire* et quel est le soi-disant historien qui a osé écrire qu'au moyen âge la noblesse française se faisait tellement gloire de son ignorance héréditaire, que nombre d'actes de cette époque se terminent par cette formule : « Et le dit seigneur a déclaré ne savoir « signer, attendu sa qualité de gentilhomme? »

Est-ce assez *idiot* une telle allégation, que rien ne vient appuyer et dont tous les faits connus démontrent l'in vraisemblance, sinon même l'absolue fausseté? Cependant, le peuple le plus spirituel de la terre (à ce qu'on lui répète du moins chaque jour, et il a fini par le croire aveu-

(1) X<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 210, col. 68, n<sup>o</sup> du 10 février 1877.

glément, a accepté sans autre examen ce mensonge devenu, en quelque sorte, un dogme pour tous ceux qui suivent à outrance le mot d'ordre : *Guerre au passé !...*

L'*Intermédiaire* suppose que la paternité de ce mensonge révolutionnaire doit appartenir à l'ingénieur Dulaure, très-fécond en assertions de ce genre.

Non, ce mensonge n'a pas été mis en circulation par Dulaure qui, du reste, a bien assez d'autres mensonges à son avoir, sans qu'on lui en attribue un de plus ; il est vrai, comme dit le proverbe, qu'on ne prête qu'aux riches, mais enfin ce n'est pas une raison... Quel est donc le publiciste qui a, le premier, mis en circulation ce *racontar* haineux ? Si ce n'est Dulaure, ... c'est, à coup sûr, quelqu'un des siens. Peut-être...

Depuis vingt ans, à l'heure qu'il est, trois hommes dont l'érudition ne saurait être contestée non plus que l'exactitude dans les recherches historiques, ont fait bonne et complète justice de ce gros et absurde mensonge.

En 1859, M. Dinaux, dans un *Coup d'œil rétrospectif sur les anciennes bib<sup>l</sup>iothèques de châteaux* (1), constatant la persistance du mensonge ayant trait à la prétendue ignorance de la noblesse française, au moyen-âge et même plus tard, s'exprimait ainsi :

« Il fut un temps où, par suite d'un préjugé trop généralement répandu, on regardait la noblesse comme ignorante, illettrée, incapable d'écrire et presque de penser. C'était à qui serait tombé sur les gentilshommes et seigneurs, qu'on accusait de tous les vices, sauf en revanche à ne leur reconnaître ni qualités ni vertus. On leur

(1) *Bulletin du Bibliophile*, 1859, no de juin, p. 371-392.

refusait même la faculté de pouvoir signer leur nom, et l'on affublait gratuitement l'un d'eux d'un mauvais propos pour tirer vanité de son incapacité : « Lequel a déclaré, disait-on de lui, *ne savoir écrire*, attendu sa qualité de noble. »

« Rien n'était cependant plus faux : la noblesse, et surtout celle de France, a souvent été aussi intelligente que vaillante, tout aussi amie et protectrice des lettres et des arts, qu'inclinée aux jeux et aux plaisirs fastueux que lui permettaient les dons de la fortune. Après les princes et grands seigneurs trouvères, tels que le roi de Navarre, Thibaut de Champagne, René d'Anjou, le duc de Brabant, Hugues d'Oisy, Quênes de Béthune, Blondel de Nesles et tant d'autres, n'a-t'on pas vu de nobles annalistes et des commentateurs guerriers comme Villehardouin, Philippe de Commines, Blaise de Montluc, Olivier de la Marche, le marquis de Castelnau, du Bellay, de Langey, le sieur de Tavannes, le sire de Bourdeilles, le duc de Sully, le marquis de Puységur, noble avant-garde d'un bataillon de soldats écrivains...

« Non-seulement la vieille noblesse française ne resta point étrangère aux lettres et aux arts, mais elle les encouragea par tous les moyens que lui fournissaient et la fortune et la puissance. On vit les seigneurs donnant asile en leurs châteaux et hôtels aux poètes, si souvent brouillés avec Plutus, comme autrefois on avait vu les trouvères et les troubadours admis à la table des châteaux...

« Les ouvrages rassemblés dans les châteaux n'étaient pas seulement des productions légères de l'imagination des poètes, des romans, des pièces de théâtre ou des traités de chasse, de pêche et d'horticulture; on y voyait



surtout des mémoires historiques, des relations de voyage, des compositions scientifiques, politiques et militaires, et quelquefois de précieux manuscrits de famille, passés de génération en génération, et des spécimens splendides de la gravure et du dessin...

« Les échantillons qui nous restent de ces bibliothèques, et heureusement ils sont encore nombreux, en dépit des pillages, des troubles révolutionnaires et des stupides décrets de la Convention ordonnant la suppression de tout ce qui rappelait la féodalité; ceux qui nous restent aujourd'hui, disons-nous, disséminés loin des lieux pour lesquels ils avaient été si bien ornés, donnent une haute idée de la tenue, de l'ordonnance, de la composition et du luxe des bibliothèques des châteaux.

« Les parvenus de la Révolution et de l'Empire changèrent en salles de billard et en fruitiers les anciennes bibliothèques des châteaux qu'ils envahissaient; les rayons du moins servirent dans ce dernier emploi (1). »

Dix-huit ans après M. Dinaux, en 1877, le comte de Montalembert, dans son beau et savant livre, *Les moines d'Occident* (2), reprenant la même thèse, y apportait des arguments péremptoires et des preuves irrécusables. Il disait donc, avec sa haute autorité d'érudit :

« Certains écrivains du dernier siècle et du nôtre ont voulu faire croire (dans quel but, on le devine), que les moines, au moyen âge, n'instruisaient, dans les abbayes, que de jeunes enfants destinés à la vie religieuse, et que les classes nobles se faisaient honneur de demeurer étran-

(1) *Bulletin du Bibliophile*, p. 388 et 389.

(2) Tome VII (de l'édition in-8), 1877 ; appendice, p. 689-693. Cf. tome VI, p. 176-200.

gères à toute culture littéraire. Son Eminence le cardinal Pitra, dans sa belle *Histoire de Saint Léger*, a prouvé la fausseté de l'assertion. Il y établit : 1° que sous le roi franc, Clotaire II, saint Chlodulphe, devenu plus tard évêque de Metz, avait été élevé avec saint Léger à l'école des leudes et « comme c'était dans l'ordre, et suivant l'habitude « des fils de nobles, il est envoyé aux écoles et on le fait « instruire dans les belles lettres (1) ; » 2° Que saint Landeberg, dès son enfance (2), avait été remis « aux savants et aux historiens (3) ; » 3° Que saint Wandrille (4), en sa qualité de noble, avait reçu l'éducation noble, celle où l'histoire militaire et les lettres antiques sont enseignées, et qu'il était imbu des principes de la vie chrétienne aussi bien que de ceux des sciences profanes (5).

« Ces faits, au surplus, sont attestés à chaque page de l'histoire du moyen âge, et, de nos jours, les preuves les plus fortes en ont été, on peut le dire, accumulées. Mais comme la ridicule formule « il ne sait pas signer, attendu sa qualité de gentilhomme, » est souvent reproduite, même dans les livres d'histoire adoptés pour la jeunesse, nous demandons la permission d'en faire justice ici, d'abord en indiquant les textes cités par les Mabillon et les

(1) *Ut par erat et ut nobiliùm filiis fieri solet, scholis traditur et liberalibus litteris docendus exhibetur.* (Vita Sti Leodeg., c. 3, Act. SS. O. B.)

(2) *A primâ fere ætate.*

(3) *Ad viros sapientes et storicos.* (Vita Ste Landb., c. 2. *Ibid.*, sec. II.)

(4) *Vita*, c. 2, *Ibid.*

(5) *Militaribus gestis de antiquis disciplinis, quippe ut nobilissimus, nobiliter educatus, et crescentibus sanctæ vitæ moribus cunctisque mundanarum rerum disciplinis imbutus, etc.*

Ziegelbauer, puis, en faisant appel, sur la matière, à l'opinion des écrivains modernes les plus compétents.

« Un passage d'Eckard de Saint-Gall, mis en lumière par dom Pitra, établit qu'il y avait dans les monastères deux sortes d'écoles, les unes intérieures pour les enfants destinés au cloître (1), les autres extérieures, où venaient étudier les fils des nobles et des princes (2).

« Les *nutriti*, dans les rangs desquels se trouvaient les fils de ducs, de comtes et de seigneurs, avaient le choix libre entre la vie du chevalier dans le siècle et celle du religieux dans le cloître. Or, dans l'une comme dans l'autre catégorie, se trouvaient des hommes d'un mérite supérieur. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner, avec M. Charles de Rémusat, que des historiens du douzième siècle aient raconté que la jeune noblesse abandonnait en foule les châteaux paternels pour aller habiter des cahutes de branchages au bord de l'Arjusson, où Abélard avait transporté son école (3). Personne ne supposera, apparemment, que ces jeunes châtelains, réunis autour d'un théologien philosophe, fussent des hommes sans culture littéraire. Toutefois, sachant combien sont tenaces, en France, certaines faussetés historiques, M. Léopold Delisle a cru nécessaire de publier une dissertation pour établir qu'il est absolument faux que la noblesse féodale « ait jamais eu pour système de repousser « jusqu'aux éléments de l'instruction. »

« L'auteur commence par examiner quelques-uns des

(1) *Oblati*.

(2) *Exteriorem in qua magnatam nobiliamque liberi fingebantur*. (Brouwer, *Antiquit. Fuldens.*, p. 36 )

(3) Courson, *Histoire des peuples bretons*, tome II, p. 555.

ouvrages importants composés, à cette époque, sur l'éducation de la noblesse. Or, que disent ces ouvrages : « Que les enfants des nobles ont besoin d'acquérir des connaissances étendues et qu'il importe de les familiariser avec les lettres dès leur jeunesse (1); » qu'il faut donner trois maîtres aux fils des seigneurs : l'un enseignant les mystères de la religion; le second, « suffisant en science et par spécial en science de grammaire, pour enseigner à parler latin, à lire, à ouïr, à entendre, ce qui est moult expédient aux enfants des rois et des grands seigneurs; » le troisième, de race noble et ancien chevalier, qui les apprenne à être et à converser entre gens grands et petits, princes et prélats, chevaliers, séculiers et religieux (2). »

Voilà, certes, un programme qu'accepteraient, de nos jours, les pédagogistes les plus rigides.

« Mais les faits sont-ils d'accord avec la théorie? Cela n'est point douteux pour M. Delisle. « La liste serait bien longue à dresser, dit-il, des barons et des seigneurs qui ont cultivé avec plus ou moins d'éclat, au moyen âge, l'histoire, la jurisprudence, la poésie. La multitude des personnages remarquables de ce temps, hommes d'Etat, guerriers, ministres, etc., recrutés dans les rangs de la noblesse, suffit à elle seule pour trancher la question. »

« Cependant, comme des croix grossières tenaient lieu de signatures au bas des actes des onzième et douzième siècles, on en a conclu que les nobles de ce temps ne savaient pas écrire. C'est une grosse erreur à laquelle il est facile de répondre péremptoirement par le fait que voici : l'usage d'apposer sa signature sur les actes, les missives, etc.,

(1) Vincent de Bauvais.

(2) Gilles de Romme.

n'existait pas pendant la majeure partie du moyen âge : ainsi, pas une des nombreuses lettres de saint Louis n'est signée, et cependant il est certain qu'il savait écrire!

« Le bon sire de Joinville, sénéchal de Champagne, écrivait fort bien, lui aussi, comme l'atteste un curieux document découvert par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier.

« Bertrand du Guesclin, qu'on a représenté comme le plus illettré des chevaliers, Talbot, Lahire, Dunois, et bien d'autres avec eux, ne méritent nullement la réputation d'ignorance qu'on leur a faite. L'usage de signer les actes est relativement moderne. C'est à partir de Charles V que les souverains commencent à le pratiquer.

« On le voit donc, quoi qu'on ait pu dire ou écrire, il faut reconnaître la fausseté de la célèbre formule : « Il a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme. » Au quinzième siècle, en Bretagne, les *notaires-passe*, qui apparemment devaient savoir écrire, étaient tous des gentilshommes, et il en était de même dans le Dauphiné (1).

« M. Delisle n'hésite donc pas à conclure, comme l'avaient fait précédemment M. de la Borderie et M. A. de Courson, « que les nobles, au moyen âge, savaient écrire, et que, la portion savante du clergé mise à part, ils n'étaient pas plus ignorants que les membres des autres classes de la société (2). »

Enfin, en 1877 aussi, et à la *Revue des Deux-Mondes*, M. Ch. Louandre, dans un excellent article sur les *Etudes his-*

(1) La Roque, *Traité de la noblesse*, c. CXLVIII, édit. de 1710.

(2) La Borderie, *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, tome I, p. 60.

*toriques en France depuis la guerre (1)*, s'attaquant au thème révolutionnaire, dit :

« Nous entendons répéter chaque jour, même par des lettrés, que le moyen âge a systématisé l'ignorance, que le clergé abêtissait les populations pour les dominer, que les nobles ne savaient pas même signer leur nom et qu'ils s'en faisaient honneur. Les recherches de M. de Beaurepaire sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, *l'Histoire des écoles de Montauban* du x<sup>e</sup> siècle au xvi<sup>e</sup> et quelques autres monographies locales montrent, sans parler de du Boulay et de Crévier, ce qu'il en est de ces assertions. Si les bourgeois et les paysans ne savaient rien, c'est qu'ils ne voulaient rien apprendre, car l'ancienne France ne comptait pas moins de 60,000 écoles; chaque ville avait ses groupes scolaires, comme on dit à Paris; chaque paroisse rurale avait son pédagogue, son *magister*, comme on dit dans le Nord. Au xiii<sup>e</sup> siècle, tous les paysans de la Normandie savaient lire et écrire; sur cette terre classique du plumitif, ils portaient *une escriptoire* à leur ceinture, et bon nombre d'entre eux n'étaient pas étrangers au latin. Avant 89, il n'existait pas moins de dix-neuf villes d'universités où se pressaient de nombreux élèves. Les nobles, pas plus que les vilains, n'étaient hostiles au savoir et aux lettres. Ils se sont associés d'une manière brillante au mouvement poétique du Midi : témoins Bertrand de Born, Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour. Les premiers chroniqueurs qui aient écrit en français, Villehardouin et Joinville, sont sortis de leurs rangs, et il est inexact de prétendre qu'ils ont abandonné les

(1) P. 452 et 453 du n<sup>o</sup> du 15 janvier 1877 de la *Revue des Deux-Mondes*.

magistratures au tiers-état, parce qu'ils étaient complètement étrangers aux études de droit, attendu qu'en 1337 les enfants des plus grandes familles suivaient assidument ces études à l'Université d'Orléans. Quant aux actes qu'ils n'auraient pas signés, sous prétexte que leur qualité les dispensait d'apprendre à écrire, ce qui serait, dit-on, constaté dans ces actes par les tabellions qui les ont rédigés, ils n'ont jamais existé, et l'on peut mettre le ban et l'arrière-ban des paléographes au défi de produire une seule charte où cette formule soit énoncée.

« On a aussi invoqué comme une preuve d'ignorance les croix tracées au bas des titres des <sup>x</sup><sup>i</sup><sup>e</sup> et <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècles, et l'absence de signatures dans ceux du <sup>xiii</sup><sup>e</sup>; mais cette prétendue preuve tombe devant les indications positives de la diplomatique. C'était non point par des noms écrits, mais par des croix et des sceaux que l'on authentiquait les actes. Les premiers Capétiens eux-mêmes n'avaient pas une autre manière de donner un caractère légal à leurs lettres et ordonnances, et les plus anciennes signatures royales ne remontent pas au delà de Charles V.

« L'enseignement public était très-florissant au moyen âge dans des limites assez étroites sans doute, car il ne pouvait pas aller au delà de la science de l'époque, mais il répondait à tous les besoins de la société du temps. La guerre de Cent ans et les guerres de religion lui portèrent un coup fatal, et ce fut au moment même où la littérature allait atteindre son plus splendide épanouissement, que la moyenne de l'instruction générale s'abaisa à tel point, qu'au moment de la rédaction des dernières coutumes on trouvait à peine, sur des populations de 2000 ou 3000 âmes, une dizaine d'individus capables de signer de leur nom les minutes des procès-verbaux.

Les Etats généraux de 1614 réclamèrent contre ce déplorable état de choses. La noblesse fut la première à s'alarmer de l'ignorance de ses tenanciers, et — devançant de plus de deux siècles la loi de 1833, les candidats à la députation et à la ligue de l'enseignement, — elle demanda qu'un traitement fixe fût fait aux instituteurs et l'instruction rendue obligatoire.»

Nous associant à l'*Intermédiaire*, déjà cité, nous dirons avec lui : « Cette réponse catégorique me fait d'autant plus de plaisir, qu'ayant lu des milliers de chartes dans divers dépôts publics, *je n'ai pas rencontré une seule fois la formule consacrée par certains publicistes.* »

Aux trois témoignages si importants que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs nous aurions pu en ajouter bien d'autres encore, mais il en est des témoignages comme des arguments : on les pèse plus qu'on ne les compte, *ponderantur, non numerantur* ; cependant, un quatrième et dernier fait nous semble très-remarquable et surtout très-concluant en cette rencontre. C'est une indication de quelques collèges fondés par des nobles et à leurs frais, au moyen âge, pour les jeunes écoliers pauvres, et cela dans des termes qui montrent assez éloquemment en quelle haute estime ces gentilshommes, soi-disant si fiers de leur ignorance, tenaient les bienfaits de l'instruction gratuite, dont ils se faisaient et les promoteurs et les soutiens par leurs exemples et par leur fortune.

Ainsi, pour ne parler que de Paris, nous y trouvons, du quatorzième siècle à la seconde moitié du seizième siècle, six collèges dont l'établissement est dû à des nobles *laïques* ; ce sont :

Le collège de Boncourt, fondé en 1357 par Pierre de



Bécoud, sieur de Fléchinel, qui affecta sa maison située à la montagne Sainte-Geneviève à l'établissement et à la dotation d'un collège *pour huit pauvres écoliers étudiants en Logique et Philosophie.*

Le collège de la Marche, fondé en 1362, par Guillaume de la Marche et Beuve de Winville.

Le collège de Laon, fondé en 1313 par Gui de Laon et Raoul de Presles.

Le collège des Grassins, fondé en 1569 par Pierre Grassin, sieur d'Ablon.

Le collège de Presles, fondé en 1313 par Raoul de Presles.

Le collège d'Hubant, ou de l'Ave Maria, fondé en 1336 par Jean d'Hubant.

Voici un exemple, entre beaucoup d'autres, des motifs élevés qui portaient ces nobles à faire leurs fondations scolaires ; nous l'empruntons au début des lettres expédiées au nom et dictées sous l'inspiration des instituteurs des collèges de Laon et de Presles : « Considérant combien  
 « sont fécondes les bonnes œuvres et leur multiple utilité  
 « pour les âmes et les corps, surtout l'excellent enseignement qui par la foi du Christ s'est déjà répandu  
 « parmi le peuple fidèle de Paris et dont le Seigneur a  
 « daigné prolonger les fruits pour l'avenir... Car, il n'est  
 « rien qui soit plus glorieux devant Dieu que de cultiver  
 « sa vigne et de la faire fructifier dans le monde et de lui  
 « faire produire des fruits de prudence et de foi qui servent la chose publique tout entière,... considérant surtout la large abondance que le Seigneur leur a départi  
 « de ses biens, non pas, comme ils l'attestent, en vertu  
 « de leurs mérites, mais mille fois davantage, ils se  
 « considèrent tenus à user de ces biens de telle sorte

« que lorsque le Seigneur viendra les juger, il leur dise : « Vous avez été fidèles en de petites choses, je vous en confierai de beaucoup plus importantes, » etc. (1)

Il y a dans ces paroles un accent de foi profonde en la science et en ses bienfaits, qui est toute une révélation de l'instruction solide de ces nobles et du zèle qui les portait à en répandre les bienfaits sur leurs contemporains, à qui la fortune avait refusé les moyens d'en goûter les fruits si utiles et si abondants pour le cœur comme pour l'intelligence.

(1) Considerantes fœcunditatem honorûm et innumerabiles utilitates animarûm et corporûm, quæ doctrina laudabilis Parisiensis studii in populis Christi fidelium diffusa jam lapsis præbuit temporibus et concedente Domino est præbenda in posterum ac etiam paritura, quodque nihil apud Deum gloriosius quam vitem ædificare et plantare in terris, cujus fructus prudenter et fideliter totius reipublicæ præ est regimini... Attendentes insuper copiosam largitionem quam fecit eis Dominus de bonis suis, non secundum ipsorum, ut asserebant, merita, immo merita millesies excedendo, de ipsis bonis disponere et ordinare tenentur, ut cum venerit ipse Dominus, dicat eis : « Super pauca fuistis fideles, supra multa vos constituam. » Apud du Breul, *le Théâtre des Antiquités de Paris*, livre II.

## LA VÉRITÉ SUR L'ABBÉ TRUBLET

On ne connaît guère le nom de Trublet que par les sarcasmes de Voltaire, dans *Le pauvre diable* surtout (1), où on lit sur l'abbé ces vers, dont l'un est passé en proverbe, pour ainsi dire :

L'abbé Trublet avait alors la rage  
D'être à Paris, un petit personnage ;  
Au peu d'esprit que le bonhomme avait  
E'esprit d'autrui, par supplément servait.  
Il entassait adage sur adage ;  
*Il compilait, compilait, compilait ;*  
On le voyait sans cesse écrire, écrire,  
Ce qu'il avait jadis entendu dire,  
Et nous lassait sans jamais se lasser.

Voltaire poursuit l'abbé Trublet, jusque dans l'ignoble roman de *Candide* (2) ; mais ce qui vengeait cette

(1) Composée en 1758, cette satire ne parut qu'en 1760, sous ce titre : « Ouvrage de feu M. Vadé, mis en lumière par Catherine Vadé, sa cousine. » Cs. Lettre de Voltaire à Dalember, 10 juin 1760, et à d'Argental, 27 juin de la même année.

(2) Publié en 1759 et soi-disant traduit de l'allemand du doc-

victime du patriarche de Ferney, c'était de se trouver en aussi bonne compagnie que Lefranc de Pompignan, Gresset, Montesquieu, Fréron, pour ne citer que quelques noms du martyrologe dressé par Voltaire, qui ne s'apercevait pas qu'il était on ne peut plus facile de lui appliquer à lui-même et en toute vérité son fameux vers :

Il compilait, compilait, compilait.....

On ignorerait la vie intéressante et le mérite très-réel des écrits de l'abbé Trublet sans l'excellente notice que Fréron lui consacra, à l'occasion et comme réfutation d'une satire publiée contre cet homme si estimable, peu de temps après sa mort (1).

Aux faits rapportés par Fréron nous mêlons, en le citant, le témoignage de Dalember, auteur de l'éloge académique de l'ingénieux penseur, digne disciple de Fontenelle et de la Mothe...

Nicolas-Charles-Joseph Trublet naquit à Saint-Malo, en 1697, d'une famille très-ancienne dans la bourgeoisie de cette ville et connue, dit-on, dès le sixième siècle;

teur Ralph, etc. « Et les *Mélanges* de l'archidiacre Trublet, qu'en dites-vous? dit l'abbé. — Ah! dit M<sup>me</sup> de Parolignac, l'ennuyeux mortel! comme il vous dit curieusement ce que tout le monde sait! comme il discute pesamment ce qui ne vaut pas la peine d'être remarqué légèrement! comme il s'approprie, sans esprit, l'esprit des autres! comme il gâte ce qu'il pille! comme il me dégoûte! mais il ne me dégoûtera plus; c'est assez d'avoir lu quelques pages de l'archidiacre.

« Il y avait à table un homme savant et de goût qui appuya ce que disait la marquise. » — *Candide*, chap. xxii.

(1) Fréron, *l'Année littéraire*, 1771, tome II, p. 3-30. (Le Nécrologe des hommes célèbres de France, par une société de gens de lettres).

c'était presque de la noblesse qu'une telle antiquité. Fréron écrivait, à ce propos, en 1774 : « C'est une manière de parler ordinaire en cette ville pour exprimer que quelqu'un est d'ancienne race que de dire : *Il est aussi bon qu'un Trublet*. Serait-ce un paradoxe d'avancer qu'une origine bourgeoise connue depuis mille ou douze cents ans est plus flatteuse qu'une noblesse d'un siècle?... Ce n'est pas de l'abbé Trublet que je tiens ces anecdotes malouines, dont tout autre moins modeste que lui n'aurait pas manqué de se faire honneur (1). »

A l'âge de vingt ans, Trublet donna, dans *le Mercure*, des *Réflexions sur le Télémaque*, qui venait de paraître. Ces réflexions furent goûtées de Fontenelle et de la Mothe, qui désirèrent en connaître l'auteur. L'abbé devint bientôt l'ami et l'admirateur de l'un et de l'autre. Il fréquentait assidûment le café où présidait la Mothe, sur le quai de l'École, qui devint le rendez-vous des gens d'esprit et dans lequel il se forma bientôt une petite république littéraire : tribunal où chacun était jugé au scrutin par ses pairs et savait en sa conscience que son mérite était apprécié à sa juste valeur (2).

Ici, Fréron, sans nommer Voltaire, examine à fond la portée du reproche de compilation fait à Trublet, et il s'en explique de façon à confondre le grand accusateur public de ses contemporains et de ses rivaux : « Quel abbé Trublet ait fait son profit de quelques réflexions fines qui, dans les discussions littéraires, échappaient à des gens de beaucoup d'esprit et qu'il en ait enrichi ses ouvrages, ne doit-on pas lui en savoir gré plutôt que de lui en

(1) *Fréron*, p. 6 et 7.

(2) *Dalembert*, *Eloge de Trublet*, Cf. *Fréron* p. 7.

faire un crime, en l'accusant de n'avoir pensé que d'après les autres? Quel est l'auteur vivant en société qui ne doive rien aux lumières d'autrui? Quel est l'écrivain solitaire qui n'ait fait aucun usage de ses lectures? Si Montaigne, tout original qu'il est, eût vécu dans un désert et n'eût jamais lu, que resterait-il à lui de ses ouvrages (1)? »

Et Dalember : « Les ennemis de l'abbé Trublet, car il eut l'honneur d'en avoir, ont prétendu que le premier volume de ses *Essais de littérature et de morale* n'était que le recueil des conversations journalières de cette espèce de *manufacture d'esprit*, qui avait en lui, disait-on, un fidèle habitué. Il suffit, pour apprécier ce trait de satire, de comparer le premier volume des *Essais* aux trois suivants que l'abbé Trublet a donnés longtemps après la mort de la Mothe et lorsque la *manufacture* n'existait plus. On voit dans ces quatre volumes les mêmes opinions, le même style, la même manière, le même esprit enfin que dans le premier ; et, quelque jugement qu'on porte de l'ouvrage, il serait au moins très-injuste de vouloir l'enlever à l'auteur. »

L'abbé Trublet pensait de son propre fonds ; mais, il se défiait de ses premières pensées et respectait assez le public pour ne les produire au grand jour qu'après les avoir laissées mûrir. « Si j'écrivais — disait-il assez plaisamment, à propos de quelques livres qu'on s'arrache et qui sont bientôt oubliés, — si j'écrivais tout ce qui me passe par la tête, on tirerait cent mille exemplaires de mes livres (2). »

(1) P. 7 et 8.

(2) Fréron, p. 8.

On trouve des choses fines et neuves, en ouvrant au hasard ses *Essais de littérature et de morale*. On les lit avec plaisir et avec fruit, même après les *Pensées* de la Rochefoucault, et les *Caractères*, de la Bruyère. Montesquieu disait que cet ouvrage de l'abbé Trublet *était le premier livre du second ordre*; éloge auquel n'oseraient aspirer bien des gens qui se croient fort supérieurs à l'auteur des *Essais*. Il a obtenu la même justice des étrangers, souvent meilleurs juges d'un auteur vivant que ses compatriotes. Leurs jugements ne sont pas altérés par les ridicules personnels mérités ou non mérités, auxquels si peu de gens échappent, en France. Les échos des mauvaises plaisanteries de Paris retentissent rarement au-delà des frontières. Aussi les libraires d'Amsterdam recueillaient-ils avec soin et réimprimaient-ils séparément les extraits du *Journal chrétien* (1) dont l'abbé Trublet était le rédacteur et qui, dans ce même journal, étaient distingués par la première lettre de son nom.

Pour en revenir aux *Essais*, quant à l'ouvrage même, on ne lui a pas rendu plus de justice; mais, pour la consolation de l'abbé Trublet, les jugements qu'on a portés du livre et de l'auteur sont contradictoires. A-t-on voulu louer les *Essais*? on a prétendu qu'ils n'étaient pas de lui; a-t-on rendu à l'auteur son bien? on a dit que *c'était mar-*

(1) Fondé en 1745 par l'abbé Joannet, qui le dirigea jusqu'en 1764; la collection forme 40 vol. in-12; Trublet collabora à ce recueil, de 1758 à 1760. « Un homme qui n'a pas besoin d'être cité, dit Fréron (p. 9, note \*), a plaisanté, à son ordinaire, sur ce titre (*Journal chrétien*), comme si les autres journaux, dit-il, étaient payens! Il ne s'est pas rappelé qu'on a souvent imprimé *Zaïre* sous le titre de *tragédie chrétienne* et qu'il a, lui-même, souvent appelé *la Henriade, poëme chrétien*. »

*chandise de peu de valeur*; et on a eu tort sur les deux points.

« L'ouvrage (c'est Dalember qui parle,) est écrit purement et avec beaucoup de clarté, mérite qui doit être compté pour quelque chose, surtout'aujourd'hui; les réflexions y sont quelquefois aussi justes que fines et toujours présentées sous une forme élégante et précise, lors même qu'elles ne sont pas neuves. Ceux qui ont reproché à l'auteur de ne faire souvent que donner un léger vernis à des idées rebattues, n'ont pas pensé qu'il est plus d'un écrivain renommé à qui l'on pourrait faire le même reproche, et qu'entre autres le grand poète Rousseau resterait assez peu riche de son propre fonds, si on le dépouillait de toutes les pensées communes qu'il ne fait qu'exprimer en vers harmonieux. Nous ne prétendons pas mettre les vers de Rousseau sur la même ligne que la prose de l'abbé Trublet, ni même la comparer à la prose énergique ou ingénieuse de nos principaux moralistes; mais croit-on que les pensées de ces derniers ne tirent pas souvent leur plus grand mérite de la forme dont il ont su les revêtir? Le fonds des idées des hommes n'est pas immense et s'accroît assez rarement d'idées vraiment nouvelles; mais la variété des formes qu'on peut donner aux idées connues est inépuisable et fait souvent la seule différence entre l'écrivain homme d'esprit et celui qui ne l'est pas. En un mot, le travail de l'abbé Trublet peut être fort utile à la jeunesse qui, avide d'instruction et d'idées, trouvera en général dans son ouvrage des principes de morale et de goût nettement analysés et quelquefois heureusement approfondis. »

Il y avait quinze ou seize ans que l'abbé Trublet avait été proposé pour une place à l'Académie française. Connue



depuis 1735 par ses *Essais*, qui avaient été bien reçus du public et plusieurs fois réimprimés, il avait travaillé pendant quelques années au *Journal des savants*. En 1743, une circonstance particulière sembla favoriser ses vœux les plus chers ; du moins eut-elle part à l'empressement avec lequel il fut alors prévenu par plusieurs académiciens qui l'invitèrent à se mettre sur les rangs. Il était attaché au cardinal de Tencin, que l'on crut pendant un temps sur le point de remplacer le cardinal de Fleury. Cependant l'abbé Trublet, au lieu de faire les démarches qu'on lui conseillait, se désista de ses vues, à la sollicitation de Mme de Tencin, sœur du cardinal, et, de concert avec elle, il céda es voix dont il se croyait sûr à Marivaux pour qui elle s'intéressait

Peu de temps après, il partit pour aller prendre possession de la dignité d'archidiacre de Saint-Malo, sa patrie ; il y passa plusieurs années. Ce ne fut qu'à son retour à Paris qu'il manifesta de nouveau son désir d'entrer à l'Académie, en se présentant avec de nouveaux titres. Il donna, en 1754, une cinquième édition de ses *Essais de littérature et de morale*. Il y joignit deux volumes de *Panegyriques des Saints*, de *Réflexions sur l'éloquence* et d'anciens extraits du *Journal des Savants*. En 1756, il dirigea la belle édition faite à Lyon, en quatre tomes, des œuvres de son compatriote Maupertuis, qui lui dédia le troisième par une épître où l'on voit que l'amitié sait louer sans fadeur.

« Quoiqu'il n'y ait aucun des volumes de mes ouvrages que je ne puisse vous dédier, — dit Maupertuis à son ami, — celui-ci m'a paru le plus particulièrement vous devoir appartenir. Vous fîtes autrefois de quelques-unes des pièces qui y sont contenues une recension où, à la

vérité, l'amitié paraissait à découvert, mais où la louange était sincère; je souhaite que les autres obtiennent votre approbation aux mêmes conditions.

« J'ai besoin sans doute de cette amitié, lorsque j'adresse à un des hommes de notre nation qui parle le mieux notre langue des discours académiques : je dois encore ajouter quelque chose pour me justifier de les avoir faits. Dans la variété des études auxquelles je me suis appliqué, j'ai toujours senti qu'aucun talent ne m'était plus étranger que celui de l'orateur, et je me serais gardé de faire jamais des discours pour être prononcés en public, si les occasions où je me suis trouvé et la place que j'ai remplie ne m'y eussent pour ainsi dire forcé. A la tête d'une académie (1) où je devais nécessairement porter la parole, où je sentais l'avantage qu'avaient sur moi la plupart de mes confrères dans les sciences que chacun traitait, je crus pouvoir hasarder des discours français, dans un pays étranger dont le monarque (2) aime notre langue (3) où tout le monde la parle, et où peut-être je trouverais pour cette partie quelque compensation ou quelque indulgence.

« Vous n'avez point eu besoin de pareilles circonstances. Dans la capitale de la France, vous avez pu disputer

(1) Celle de Berlin, dont Mauvertuis fut président de 1746 à 1756.

(2) Frédéric II, roi de Prusse.

(3) En 1783, sous l'inspiration de Frédéric II, l'Académie de Berlin mit au concours cette triple question : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? Est-il à présumer qu'elle la conserve ? » Ce fut Rivarol qui remporta le prix, à la grande satisfaction du roi de Prusse.

le style aux meilleurs écrivains et les choses aux meilleurs esprits. Pour chaque genre on trouve dans notre nation quelques auteurs qui se sont emparés d'une réputation qu'aucun autre n'a pu partager. Un grand mérite et le bonheur d'avoir été les premiers ont tellement prévenu le public pour eux, que quelque chose qu'aient fait ceux qui sont venus depuis, on ne les a jamais laissés approcher de la gloire des originaux. Vous êtes peut-être le seul pour qui le public n'a point eu cette injustice : les styles de Fontenelle et de la Mothe n'ont rien fait perdre au vôtre ; et après la Rochefoucauld et la Bruyère on vous lit avec autant de plaisir que si ces hommes célèbres n'eussent jamais paru. »

On ne peut nier que des noms tels que Maupertuis, la Mothe et Fontenelle ne prouvent que l'abbé Trublet choisissait bien ses amis. Il perdit ce dernier, en 1757, et recueillit, l'année suivante, en un volume, qu'il fit imprimer en Hollande, sous le titre de *Mémoires pour servir à la vie et à l'histoire de M. Fontenelle*, plusieurs morceaux qu'il avait déjà publiés dans le *Mercur* ; ils sont suivis, dans son nouveau recueil, des deux articles *Fontenelle et la Mothe*, qu'il avait aussi fournis pour la nouvelle édition du *Dictionnaire de Moréri* et de plusieurs anecdotes littéraires concernant la Mothe. On trouve encore dans la même collection une lettre de l'abbé Trublet sur M<sup>me</sup> de Staal. Enfin en 1760, il ajouta un quatrième volume à ses *Essais de littérature et de morale* ; il avait encore les matériaux d'un cinquième.

« On pourrait, dit Fréron, reprocher à l'abbé Trublet de s'être quelquefois occupé sérieusement de faits minutieux et d'y avoir mis trop d'importance, comme dans les *Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie de Fontenelle*,

etc. J'avoue que jen'aimerais pas me donner tant de peine : mais je ne puis nier que ces détails n'aient leur utilité pour ceux qui cherchent la vérité, qu'ils ne soient même du goût de bien des lecteurs, puisque les *Mémoires* que je viens de citer ont été imprimés deux fois en un an. Je regarde ce travail rebutant pour celui qui s'y livre du même œil que la composition d'une bonne table des matières ou qu'un bon calcul, que je ne voudrais pas entreprendre, mais qui demande de l'intelligence et dont celui qui veut bien s'en charger mérite de la reconnaissance et de l'encouragement (1). »

Depuis le retour de l'abbé Trublet à Paris, il vaqua plusieurs places à l'Académie, sans qu'il eût le nombre suffisant de suffrages, quoique Maupertuis, à son dernier voyage en France, eût hâté son retour de Saint-Malo pour donner sa voix à son ami. Il lui restait encore un orage à essuyer avant d'arriver au port. Il avait un goût très-vif et même une espèce de passion pour la musique : un concert était une partie de plaisir pour lui. Il faut que ce goût de l'harmonie musicale soit indépendant du goût de l'harmonie des vers, qui résulte du rythme, du nombre, de la mesure et de la rime ; harmonie à laquelle il était peu sensible puisqu'il ne pouvait lire de suite, sans dégoût, une pièce de vers un peu longue. Sans doute il croyait trouver bien des gens de son opinion, vu l'air de confiance avec lequel il l'expose, dans le quatrième tome de ses *Essais*, qui ne parut qu'en 1760.

« Le *Télémaque*, dit l'abbé Trublet, est encore plus lu que la *Henriade*, non qu'il vaille mieux, mais il est en prose.

(1) Fréron, p. 20 et 21.

« *La Henriade* en est plus belle, plus admirable, plus étonnante d'être en vers ; le *Télémaque* en est plus agréable d'être en prose.

« On a osé dire de *la Henriade* et on l'a dit sans malice : « Je ne sais pourquoi je bâille en la lisant. »

« On a encore appliqué à ce poëme le mot de la Bruyère sur l'Opéra : Je ne sais pas comment l'Opéra, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer, » et l'on a dit : « Je ne sais pas comment *la Henriade*, avec une poésie et une versification si parfaites, a pu réussir à m'ennuyer. »

« Ce n'est pas le poëte qui ennue et fait bailler dans *la Henriade*, c'est la poésie ou plutôt les vers.

« Ce ne sont pas les Français qui n'ont point la tête épique, comme le disait M. de Malezieu à M. de Voltaire, c'est notre versification qui n'est point épique, parce qu'étant, d'une part, très-difficile, et de l'autre ennuyeuse à la longue, par l'uniformité de la mesure et le retour des mêmes rimes, elle n'est pas propre aux longs ouvrages.

« J'oserai donc en faire l'aveu, au hasard de révolter la plupart de mes lecteurs. Je voudrais que M. de Voltaire eût composé *la Henriade* en prose. Jamais personne ne fut plus capable que lui de la sorte de prose convenable à un pareil ouvrage, d'une prose qui aurait toutes les beautés de celle de M. de Fénelon, sans en avoir les défauts, aussi coulante, aussi gracieuse et aussi harmonieuse, mais plus rapide, plus serrée, plus forte et plus fine, plus pensée, plus travaillée. J'ajoute que comme on peut mettre dans un poëme en prose tout ce qu'on pourrait mettre dans un poëme en vers, et non réciproquement, on aurait eu dans *la Henriade* en prose tout ce qu'on aime et tout ce qu'on admire dans *la Henriade* versifiée, et mille

choses qui n'y sont pas, qu'on y désire, que M. de Voltaire lui-même aurait voulu pouvoir y faire entrer et qu'il a peut-être essayé de rendre, mais qu'il a abandonnées, ou par impuissance d'y réussir ou par trop de déférence aux idées communes sur la nature du poëme épique. A la vérité, l'ouvrage, quoique plus beau en soi, aurait fait moins d'honneur à l'auteur auprès de la plus grande partie du public. Il ne lui eût pas procuré la gloire à laquelle il aspirait et qu'il a obtenue d'avoir enfin donné à sa nation un beau poëme épique en vers, et j'avoue quelle est bien flatteuse.

« Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai relu *la Henriade*, dans l'édition de Genève, 1756, où l'auteur a encore perfectionné son ouvrage, et cette nouvelle lecture, bien loin de me faire abandonner mon sentiment, m'y a encore confirmé. Si j'ai tort, mon tort en est plus grand. »

Voltaire devait pardonner d'autant plus facilement cette critique décente et polie, qu'il est beaucoup loué dans le même volume où elle se trouve, et comme prosateur et comme poète. Il aima mieux se venger. Ayant donné *Le pauvre Diable*, deux mois après l'apparition du dernier tome des *Essais de littérature*, il n'oublia point l'abbé Trublet. *Le pauvre Diable* fut envoyé de Genève tout frais de la presse avec une douzaine de vers très-bien faits contre l'auteur même de cette satire, à la place des douze qui ridiculisaient l'abbé. On l'exhortait à donner promptement, à Paris, une nouvelle édition de cet ouvrage, qui serait débitée avant qu'il arrivât de Genève des exemplaires de l'autre édition. Mais, soit que l'abbé Trublet fut un ennemi généreux, soit qu'il fût un ennemi trop timide, soit, enfin, qu'il préférât son repos à tout le reste, il ne fit aucun usage de ce conseil.....

Enfin, après dix-huit ans de persévérance, le doyen des prétendants vit remplir ses vœux en 1761, par le choix que fit de lui l'Académie, choix qui prouve, à l'honneur de cet illustre corps, que les satires et les libelles n'influent pas sur ses jugements.

« Si — dit Fréron, — l'Académie avait besoin d'être justifiée de s'être ressouvenue des titres d'un candidat estimable, que des circonstances étrangères avaient écarté si longtemps, je dirais qu'elle savait que l'abbé Trublet écrivait purement, qu'il était laborieux et capable de hâter un travail qu'elle désirait accélérer, savoir la quatrième édition de son Dictionnaire, dont le second tomen'était pas fort avancé et qui fut, en effet, terminé dans le cours de l'année de réception du nouvel académicien. On eut raison de croire, et le fait l'a bien prouvé, que l'abbé Trublet pouvait être plus utile à l'Académie et mieux remplir ses vues, dans la conjoncture actuelle, que d'autres concurrents d'une réputation plus brillante (1). »

Le 13 avril 1761, l'abbé Trublet fut reçu au nombre des quarante, pour remplir la place que la mort du maréchal de Belle-Isle laissait vacante. Voici en quels termes Fréron raconte cette séance intéressante (2) : « Le célèbre Patru, avocat au Parlement de Paris et l'un des meilleurs critiques de son siècle, fut reçu à l'Académie française en 1640. Il imagina de faire un remerciement, et son discours plut tellement aux académiciens, qu'ils ordonnèrent qu'à l'avenir tous ceux qui seraient reçus remercieraient l'Académie : telle fut l'origine d'un usage qui subsiste de-

(1) P. 25 et 26.

(2) *L'Année litt.*, 1761, tome III, p. 115-118.

puis cent vingt ans et dont les récipiendaires, peut-être même le public, se seraient bien passés. Ces remerciements deviennent, en effet, de jour en jour, d'une difficulté plus épineuse pour ceux qui doivent les faire et d'une monotonie plus fatigante pour ceux qui veulent les lire.

« M. Trublet a senti combien ce travail était ingrat. Il a pris le parti judicieux d'être court, simple et modeste.

« Je n'ai jamais eu, dit-il aux académiciens, d'autre ambition que celle d'être admis parmi vous, et mes sollicitations, pour être moins vives, n'en ont pas été moins constantes. Elles vous ont montré à la fois mes désirs et mon respect, une juste défiance de moi-même et une haute idée de l'Académie française. Par mon amour et mon estime pour votre compagnie, je méritais d'être né plus digne d'elle. Ces sentiments et ma persévérance vous ont enfin touchés... Bien loin d'avoir acquis dans les lettres cette célébrité qui, tant de fois, a déterminé, hâté même les suffrages de l'Académie, à peine leur dois-je quelque réputation. Qu'on ne me croie point modeste; je n'ai pas le droit de l'être, je ne cherche point à le paraître; je ne suis que sincère, mais je le suis sans effort. Comment donc ai-je osé élever mes vœux jusqu'à vous et pourquoi les avez-vous remplis? »

« M. l'abbé Trublet se sert de plusieurs raisons pour excuser sa hardiesse et pour justifier l'indulgence de l'Académie : 1° Dans l'esprit de son établissement, la qualité d'académicien est, à la vérité, un titre d'honneur, mais plus encore un engagement à un travail commun à la compagnie; or, sans se croire digne de l'honneur, M. l'abbé Trublet s'est senti capable du travail; 2° Il n'a employé auprès d'elle aucune des voies proscrites par ses



statuts ; 3° Enfin, il a compté d'illustres amis dans l'Académie française, les la Mothe, les Fontenelle, les Mau-pertuis, les du Resnel et plusieurs autres. Mais sont-ce là des droits pour être reçu de l'Académie française? C'est être aussi trop humble, et je serais tenté de croire qu'il entre un peu de politique dans cet excès. Le nouvel acadé-micien connaît les hommes; il sait que par amour-propre, ils aiment à relever ceux qui se prosternent. Quoiqu'il en soit, beaucoup de littérature, une grande connaissance de notre langue, des ouvrages estimables, voilà les titres de M. Trublet; ils sont, ce me semble, plus que suffisants pour prétendre à l'Académie.

« Voici le compliment que M. le duc de Nivernois fait à M. l'abbé Trublet : « Quand l'Académie ouvre ses portes à un poète célèbre, à un philosophe distingué, à un « de ces génies créateurs qui étonnent leur siècle, elle « couronne un héros et s'honore de remplir d'avance l'office de la postérité; d'autres fois elle aime à s'enrichir « par l'incorporation d'un citoyen utile, par l'acquisition « d'un cultivateur industriel; et c'est dans ces esprits, « monsieur, qu'elle attend de vous une assiduité constante « à ses assemblées. »

Le nouvel académicien avait envoyé à Voltaire, alors à Ferney, son discours de réception et lui avait écrit. Voltaire lui répondit, le 27 avril : « Votre lettre et votre procédé « généreux, monsieur, sont des preuves que vous n'êtes pas « mon ennemi, et votre livre vous faisait soupçonner de « l'être. J'aime bien mieux en croire votre lettre que votre livre : vous aviez imprimé que je vous ferai bâiller, et « moi j'ai laissé imprimer que je me mettais à rire. Il résulte de tout cela que vous êtes difficile à amuser et que « je suis mauvais plaisant; mais enfin, en bâillant et en

« riant, voilà mon confrère, et il faut tout oublier en  
« bons chrétiens et en bons académiciens.

« Je suis fort content, monsieur, de votre harangue et  
« très-reconnaissant de la bonté que vous avez de me  
« l'envoyer ; à l'égard de votre lettre,

« *Nardi parvus onyx eliciet cadum.*

« Pardon de vous citer Horace, que vos héros, M. de  
« Fontenelle et de La Motte, ne citaient guère. Je suis  
« obligé en conscience de vous dire que je ne suis pas  
« né plus malin que vous, et que, dans le fond, je suis  
« bon homme. Il est vrai qu'ayant fait réflexion, depuis  
« quelques années, qu'on ne gagnait rien à l'être, je me  
« suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'a dit que cela  
« est bon pour la santé. D'ailleurs, je ne me suis pas cru  
« assez important, assez considérable pour dédaigner tou-  
« jours certains illustres ennemis qui m'ont attaqué per-  
« sonnellement pendant une quarantaine d'années, et  
« qui, les uns après les autres, ont essayé de m'accab-  
« bler... C'est donc par pure modestie que je leur ai donné  
« enfin sur les doigts. Je me suis cru précisément à leur  
« niveau, *et in arenam cum aequalibus descendi*, comme  
« dit Cicéron.

« Croyez, monsieur, que je fais une grande différence  
« entre vous et eux ; mais je me souviens que mes rivaux  
« et moi, quand j'étais à Paris, nous étions tous fort peu  
« de chose, de pauvres écoliers du siècle de Louis XIV, les  
« uns en vers, les autres en prose, quelques-uns moitié  
« prose, moitié vers, du nombre desquels j'avais l'hon-  
« neur d'être ; infatigables auteurs de pièces médiocres,  
« grands compositeurs de rien, pesant gravement des œufs  
« de mouche dans des toiles d'araignée. Je n'ai presque vu

« que la petite charlatanerie : je sais parfaitement la valeur de ce néant ; mais, comme je sais également le néant de tout le reste, j'imité le Vejanus d'Horace :

. . . . . « *Vejanus, armis*  
« *Herculis ad postum fixis, latet abditus agro.*

« C'est de cette retraite que je vous dis très sincèrement que je trouve des choses utiles et agréables dans tout ce que vous avez fait, que je vous pardonne cordialement de m'avoir pincé, que je suis fâché de vous avoir donné quelques coups d'épingle, que votre procédé me désarme pour jamais, que bonhomie vaut mieux que raillerie, et que je suis, monsieur mon cher confrère, de tout mon cœur, avec une véritable estime et sans compliment, votre... etc.

«VOLTAIRE.»

L'abbé Trublet fut-il dupe de la prétendue bonhomie du vieux renard ? Il est permis d'en douter (1). Sans doute l'abbé était bon et simple, pas assez cependant pour être sot. Il répondait, le 10 mai, à Voltaire :

« Mille grâce, monsieur et très-illustre confrère, de la réponse dont vous m'avez honoré. Elle est aussi ingénieuse qu'obligeante, et, ce qui vaut bien mieux encore, elle est très-gaie. C'est la preuve de votre bonne santé ; la seule chose qui vous reste à prouver. Puissiez-vous la conserver longtemps et avec elle tous les agréments

(1) Le même jour que Voltaire adressait à l'abbé Trublet la lettre que l'on vient de lire, il écrivait à d'Olivet : « Je parle naïvement à l'abbé Trublet. Vous verrez que je suis tout aussi simple que lui. » — La naïveté et la simplicité de Voltaire!!!

« et tout le feu de votre génie ! C'est le vœu de vos enne-  
 « mis mêmes ; et s'ils n'aiment pas votre personne, ils ai-  
 « ment vos ouvrages ; il n'y a point d'exception là-des-  
 « sus ; et malheur à ceux qu'il faudrait excepter !

« Pour moi, j'aime tout, les écrits et les auteurs, et je  
 « suis, avec autant d'attachement que d'estime, monsieur  
 « et très-illustre confrère,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« TRUBLET. »

Le nouvel élu s'acquitta pendant près de cinq ans avec  
 autant de zèle que d'assiduité de ses fonctions académi-  
 ques. Alors, sentant chaque jour sa santé s'affaiblir, il prit  
 le parti d'aller achever sa carrière dans le sein de sa fa-  
 mille. « Depuis ce temps, dit Fréron, je n'ai plus eu de  
 relations avec lui ; je n'ai su que par la voix publique,  
 mais sans aucun détail, que, pendant les cinq années de  
 sa retraite et les dernières de sa vie, il ne s'est occupé  
 que des devoirs de son état et de faire de bonnes œu-  
 vres (1). »

Et Dalember : « Les chanoines, confrères de l'abbé  
 Trublet, qui ignoraient jusqu'aux titres de ses ouvrages,  
 remarquaient seulement son édifiante assiduité de tous les  
 jours, de toutes les heures, de toutes les saisons, aux  
 offices de sa cathédrale, où, dans l'impuissance de mar-  
 cher seul, il se faisait traîner par son domestique. »

Il mourut le 14 mars 1770 (2).

(1) P. 26.

(2) Voltaire, quelques jours après (26 mars), écrivait à Dalem-  
 bert : « Priez Dieu pour l'âme de l'archidiacre Trublet, mort à  
 Saint-Malo, le 14, après avoir porté l'aumusse pendant quatre ans

L'abbé Trublet n'avait pas un extérieur imposant; de plus, il était simple et modeste. En faut-il davantage pour perdre beaucoup de considération auprès de ceux qui se laissent prévenir par un air et un ton avantageux? Des dehors, même trompeurs, suspendent pour l'ordinaire les jugements et empêchent de déférer à l'impression du premier coup d'œil.

Si quelque chose pouvait consoler l'abbé Trublet d'avoir si longtemps erré aux environs de l'Académie, sans y entrer, c'est que, dans la plupart des élections où il avait échoué, Fontenelle lui avait constamment donné sa voix et souvent l'avait donnée presque seul; il croyait lui devoir son suffrage pour le dédommager de son mieux par cette marque distinguée de son estime et pour opposer son avis à celui de la foule. L'abbé Trublet eut quelquefois encore, quoiqu'aussi inutilement, d'autres suffrages non moins illustres, entre autres celui de Montesquieu qui, dans une élection, écrivit et motiva son billet de la manière suivante : « Je donne ma voix à M. l'abbé Trublet, aimé et estimé de M. de Fontenelle. » A ces

avec grande édification. Son *Journal chrétien* a dû lui faire ouvrir les deux battants du paradis. J'espère que nous aurons Saint-Lambert à sa place et qu'il pourra nous consoler de cette perte. » Toujours haineux et sarcastique l'homme de Ferney!

Un an après la mort de l'abbé Trublet, il revenait encore à sa victime et s'y acharnait :

« Vous m'avez endormi, » disait ce bon Trublet;  
Je réveillai mon homme à grands coups de sifflet.  
Je fis bien : chacun rit, et *j'en ris même encore.*

(Épître à Dalembert, 1771.)

deux suffrages, si glorieux pour l'abbé Trublet, et auxquels la Mothe aurait sûrement ajouté le sien, s'il eût vécu, nous pouvons joindre l'honneur que lui fit un autre académicien, dont la voix mérite aussi d'être comptée. Maupertuis, comme nous l'avons déjà dit, lui dédia un des quatre volumes qui composent le recueil de ses ouvrages, dont il offrit les trois autres volumes à des amis estimables par leurs lumières ; le volume dédié à l'abbé Trublet est celui qui contient les discours académiques.

Outre ses *Essais de littérature*, le principal et le meilleur de ses ouvrages, l'abbé Trublet a composé aussi deux volumes de *Panegyriques des Saints*, terminés par des réflexions sur l'éloquence et principalement sur l'éloquence de la chaire. On retrouve dans ces réflexions l'auteur des *Essais*, quant aux principes et quant au style ; elles peuvent-être lues avec fruit par les jeunes orateurs...

Ce fut un poète, Saint-Lambert, qui succéda à l'abbé Trublet ; dans son discours un peu sec, qui a pour titre : *Des productions de l'esprit dans les différents âges*, il parle en ces termes de son prédécesseur et caractérise ainsi son genre de talent : « M. l'abbé Trublet fut digne par ses ouvrages d'être admis dans une société composée d'hommes illustres ; mais, en l'honorant de votre choix, vous récompensiez en lui l'homme de mérite et l'ami de M. de Fontenelle (1). Avec un esprit fin, pénétrant, exact, M.

(1) « Cette phrase — dit avec raison Fréron, — me paraît un peu louche ; elle fait entendre que l'Académie n'a pas honoré M. l'abbé Trublet de son choix parce qu'il en était digne par ses ouvrages, qu'elle a voulu seulement récompenser en lui l'homme de mérite ; mais par où M. l'abbé Trublet était-il homme de mérite,

l'abbé Trublet observait le caractère, l'esprit, le goût, le ton de son siècle : cet talent rare est nécessaire pour avancer la philosophie des mœurs : il faut des faits, des observations, à la morale comme à l'étude de la nature. C'est d'après les expériences qu'on connaît l'homme et l'univers.

« M. l'abbé Trublet a enrichi le public de ses excellentes observations ; il savait encore choisir et recueillir les observations des hommes célèbres avec lesquels il a vécu (1). Ce travail était ennobli par son objet ; l'auteur voulait être utile. »

Il est rare qu'un écrivain, surtout un penseur, ne se

si ce n'est par ses ouvrages ? Quant à sa qualité d'ami de M. de Fontenelle, elle n'a pas dû faire un grand poids dans la balance, dès qu'il était digne par ses ouvrages d'être admis dans une société composée d'hommes illustres. (*L'Année litt.*, 1770, tome III, p. 123).

(1) « Ce dernier trait de l'éloge succinct de M. l'abbé Trublet — fait observer Fréron, — rappelle naturellement ce vers célèbre de M. de Voltaire sur cet académicien,

Il compilait, compilait, compilait.

Vers très-plaisant, sans contredit, mais qui ne convient point à M. l'abbé Trublet, non plus que ce que M. de Saint-Lambert dit ici. Quelles sont en effet *les observations des hommes célèbres avec lesquels il a vécu*, que M. l'abbé Trublet a choisies et recueillies ? Où ces recueils existent-ils ? En un mot quelles compilations cet auteur a-t-il faites ? Pour moi, je n'en connais point. Le vers de Voltaire aurait eu plus de justesse, d'agrément et de sel, s'il l'avait appliqué à de véritables compilateurs, à la plupart des ouvriers de l'Encyclopédie, par exemple, et à beaucoup d'autres. » — *L'Année litt.*, 1770, tome III, p. 124.

représente pas lui-même dans ses ouvrages ; ceci est particulièrement vrai de l'abbé Trublet, et nous n'en voulons pour preuves que quelques citations dont nous formerons un choix, — l'esprit de cet homme de bon sens et doué (ce qui vaut mieux encore), d'une âme honnête, calme et bienfaisante.

\* \* \*

« Pour être estimé, il ne s'agit pas seulement d'être estimable ; il s'agit bien plus encore d'être aimable. Peut-être même ne faut-il pas être trop estimable. Un mérite médiocre excite moins la jalousie, éloigne moins l'amitié qui dispose si bien à l'estime. Un homme qui n'est qu'estimable n'est jamais aussi estimé qu'il est digne de l'être. Mais au fond ne mérite-t-il pas bien l'injustice qu'on lui fait ?

« Quand on ne rend pas justice à quelqu'un, il est rare qu'il n'y ait pas un peu de sa faute.

« Faites-vous donc aimer si vous voulez vous faire estimer. Vous avez peu de mérite ? Eh bien ! jouez d'adresse ; séduisez vos juges en gagnant leurs cœurs.

« Celui qu'on aime, on l'estime tous les jours plus qu'il ne vaut ; celui qu'on n'aime point, on l'estime le moins qu'on peut (1).

\* \* \*

« Il en est de parler de soi-même, lorsqu'on a beaucoup d'esprit, comme de chanter lorsqu'on a une belle voix ; il ne faut faire l'un et l'autre que quand on est prié et finir bientôt. Mais au lieu qu'il faut chanter à la première demande qu'on nous en fait, il sied bien, pour écarter tout

(1) *Essais*, etc. 3<sup>e</sup> édit., tome I, p. 52 et 53. (*De la Conversation.*)



soupçon d'amour-propre, de refuser d'abord de parler de soi-même et de ne céder qu'à une sorte d'importunité.

« S'il pouvait y avoir quelque chose de plus sot et de plus ridicule que de dire toujours du bien de soi, ce serait d'en dire toujours du mal.

« S'il y a de la peine à dire du mal de soi, elle est bien compensée par le plaisir d'en parler.

« Le défaut de parler trop de soi-même a sa première source dans celui de trop parler. Aussi les trouve-t-on souvent ensemble. Il est rare au contraire de trouver le premier où l'on ne trouve point le second.

« Si tout grand parleur est ennuyeux et même odieux, que sera-ce du grand parleur de lui-même (1)?

\* \* \*

« S'il est impossible de plaire à tout le monde, il ne l'est peut-être pas de déplaire à personne.

« Il faut chercher à plaire aux autres, pour flatter leur amour-propre, et cependant ne pas le chercher trop de peur de le blesser en paraissant flatteur.

« Quelqu'un vous déplaît; c'est que vous lui déplaidez. Tâchez donc de lui plaire et il vous plaira. Ceux à qui nous plaisons nous plaisent, du moins en cela que nous leur plaisons. Ainsi quand on dit : « Pourquoi chercherais-je à plaire à ceux qui ne plaisent pas ? » La réponse est aisée : « Afin qu'ils vous plaisent (2). »

(1) *Ibid.*, p. 77 et 78.

(2) *Ibid.*, p. 108 et 109. (*Des qualités nécessaires pour la société.*)

\* \* \*

« On sent toute l'injustice, tout l'odieux et même tout le ridicule de l'orgueil. Cependant rien n'est plus difficile que de s'en corriger et surtout de le cacher. L'un est le chef-d'œuvre de la vertu et l'autre celui de l'esprit.

« On se corrigera plutôt de la présomption que de la vanité. La première peut n'être qu'une erreur. La seconde est une passion. Le philosophe est quelquefois modeste et ne s'estime pas plus qu'il ne vaut. Le chrétien seul est humble et consent même à être méprisé. La raison, soit la nôtre, soit celle d'autrui, peut suffire pour guérir les maladies de l'esprit. La grâce est le seul remède de celles du cœur (1).

\* \* \*

« Le vrai philosophe n'est point misanthrope, ni méprisant; il connaît trop bien la nature humaine et se connaît trop bien lui-même; ou s'il hait et méprise en quelque sorte les autres hommes, ce n'est que comme il se hait et se méprise lui-même (2).

\* \* \*

« Un pauvre dit : « Je suis heureux ; » et on l'écoute avec plaisir, sans jalousie, sans dépit. Un riche dit : « Je suis heureux ; » et ce discours nous révolte. C'est que nous sommes jaloux de ses richesses plutôt que de son bonheur. Etrange bizarrerie ! Le bonheur, à proprement parler, ne fait point de jaloux ; on n'envie que les choses

(1) *Ibid.*, p. 182 et 183. (*De la simplicité et des différentes sortes de modestie.*)

(2) *Ibid.*, p. 268. (*Distinction de l'orgueil et de la vanité.*)

auxquelles on l'attache. On veut être heureux d'une certaine manière, et on ne voudrait pas l'être d'une autre : et telle est l'illusion de l'imagination et des sens, que quelque persuadé qu'on soit que certaines personnes sont heureuses, on ne voudrait pas être à leur place, on ne voudrait pas de leur bonheur (1).

\* \* \*

« Il faut plutôt faire ce qu'on sera bien aise d'avoir fait que ce qu'on est bien aise de faire (2). »

\* \* \*

« Le travail est une meilleure ressource contre l'ennui que les plaisirs.

« Lorsqu'on aime le travail, les plaisirs en augmenteraient plutôt le goût que de le diminuer. Un homme d'étude, par exemple, revient toujours avec délices dans son cabinet. Nulle part il ne se trouve si bien. Le plaisir du travail a bien des avantages sur la plupart des autres plaisirs.

« Si les plaisirs dégoûtent du travail, le travail dégoûte aussi des plaisirs (3).

\* \* \*

« Une pensée que nous nous rappelons d'avoir lue nous en fait quelquefois produire une autre toute différente et toute neuve. Quoique ces pensées n'aient entre elles aucun rapport, la première a été néanmoins pour

(1) *Ibid.*, p. 314. (*Du Bonheur.*)

(2) *Ibid.*, p. 351.

(3) *Ibid.*, p. 356.

nous l'occasion de la seconde ; et nous n'aurions jamais trouvé celle-ci, si nous ne nous étions pas ressouvenus de celle-là.

« On ensemence en quelque sorte son esprit par la lecture. Mais au lieu qu'on ne recueille dans la meilleure terre que de ce qu'on y a semé, les pensées d'autrui, reçues dans un bon esprit, y deviennent le germe des pensées très-différentes et souvent supérieures ; le grain le plus vil s'y change dans le pur froment (1).

\* \* \*

« On a jamais tant d'esprit qu'avec ceux qui nous en croient et qui goûtent notre sorte d'esprit. Un beau parleur qui ne l'avait pas été dans une certaine compagnie disait : « C'est qu'il y avait des incrédules. Pour faire des miracles, j'ai besoin de la foi des assistants (2). »

\* \* \*

« Nous jugeons toujours un peu autrement d'un ouvrage dont nous connaissons personnellement l'auteur que nous n'en jugeons s'il nous était inconnu. Indépendamment de la prévention qui peut naître de l'amitié ou de la haine, cette habitude avec l'auteur d'un ouvrage nous y fait ordinairement apercevoir des beautés ou des défauts que nous n'y verrions pas sans cela.

« Il serait de l'intérêt de beaucoup d'auteurs de n'être point connus de leurs lecteurs.

« Ce ne sont pas toujours les amis d'un auteur qui esti-

(1) *Essais*, tome II, p. 7 et 8. (*De la lecture et de la mémoire.*)

(2) *Ibid.*, p. 235. (*De la timidité.*)

ment le plus ses ouvrages. « Quand un tel (disait quelqu'un,) ferait un livre qui me paraîtrait bon à moi-même, je croirais que je me trompe plutôt que de croire que le livre fût effectivement bon. »

« M\*\*\* m'avait parlé d'un certain livre avec beaucoup d'éloges. Deux jours après il m'en parla avec assez de mépris. Dans l'intervalle il avait connu l'auteur.

« C'est par cette raison qu'on juge quelquefois mieux d'un livre en province qu'à Paris; on n'y connaît que le livre (1).

\* \* \*

« Voulez-vous savoir comment il faut donner? Mettez-vous à la place de celui qui reçoit (2).

\* \* \*

« Déplaire, c'est faire du mal, c'est nuire. Ainsi la même loi qui nous défend de nuire aux autres nous ordonne de travailler à nous corriger de tous les défauts par lesquels nous pouvons leur déplaire.

« La même loi qui nous ordonne d'aimer le prochain nous ordonne de travailler à nous en faire aimer et ainsi à lui plaire.

« Le prochain est obligé de nous aimer; il faut donc l'y aider.

« L'obligation d'aimer le prochain emporte celle de l'aider à remplir ses propres obligations. Il faut donc l'aider à nous aimer.

(1) P. 317 et 318. (*De l'Esprit*, chapitre Ier.)

(2) P. 403. (*Des Richesses*.)

« Lorsqu'on est haï par sa faute, on est coupable de cette haine et de ses suites.

« Qui a fait une injure est d'avance coupable de la vengeance qui en sera tirée (1).

\* \* \*

« L'homme vraiment aimable dans la conversation est celui qui sait occuper agréablement les autres, et par ce qu'il leur dit, et surtout par ce qu'il leur donne occasion de dire (2).

\* \* \*

« On apprend à parler en écoutant, comme à commander en obéissant (3).

\* \* \*

« On dit tout court : *En vouloir à quelqu'un*, pour dire lui vouloir du mal. Cette façon de parler ne viendrait-elle point de ce qu'il est bien plus ordinaire de vouloir du mal aux autres que de leur vouloir du bien, et, par conséquent, de la méchanceté humaine ? Voilà une objection à résoudre (4). »

Celui qui a pensé et dit ces choses n'était certes ni un homme ni un écrivain médiocre.

(1) *Ibid.*, tome IV, p. 187. (Sur *l'Esprit de société.*)

(2) *Ibid.*, p. 277. (Suite sur la *Conversation.*)

(3) *Ibid.*, p. 282.

(4) *Ibid.*, p. 410. (Suite sur la *Morale.*)

## LE DOSSIER DE NONOTTE (1)

---

Les noms de Nonotte et de Patouillet, si bafoués par Voltaire, semblaient à jamais oubliés, ou à peu près, lorsqu'en ces derniers mois, à propos de la question des Jésuites et de leur enseignement, la Chambre des Députés français a entendu rappeler le souvenir de ces deux hommes sans que rien autre chose l'accompagnât que l'écho des sarcasmes prodigués par Voltaire à ses deux victimes pendant plus de dix ans.

En attendant ce qu'un homme d'esprit qui est aussi un érudit a rêvé, sous ce titre, *La revanche de Nonotte et de Patouillet*, « les quels, ajoute-t-il, en leur temps, furent de savants Jésuites, fort injuriés par M. de Voltaire, dont le principal argument fut d'appeler Patouillet Patouillet, et Nonotte Nonotte (2); » en attendant cette *revanche* qui

(1) Sur Nonotte et ses critiques si judicieuses des ouvrages historiques de Voltaire, voyez la onzième série des *Erreurs et mensonges historiques*, p. 223-252. *Voltaire, historien*.

(2) *Paris-Journal*, 29 juillet 1879; *A travers l'Histoire*, par Vindex.

serait celle même de la vérité sur le mensonge, du sérieux sur le ridicule à outrance, nous essayons aujourd'hui, pièces en main, de reconstituer le dossier de Nonotte d'abord. (Patouillet aura son tour, lui aussi.)

Le dossier de Nonotte se compose de deux catégories de témoignages, — pour et contre. Voltaire et ses œuvres, Nonotte et ses écrits polémiques, un surtout, celui qui attirera sur sa tête les foudres du patriarche de Ferney, telles sont les bases de cette étude.

Claude-François Nonotte naquit à Besançon, en 1711, d'une ancienne famille de cette ville; il fut élevé chez les Jésuites, où il se fit remarquer par son goût pour l'étude et par son application à ses devoirs. S'étant préparé, d'après le conseil de ses supérieurs, à suivre la carrière de la chaire, il prêcha successivement à Paris, à Versailles et à Turin, où il avait été appelé par le roi de Sardaigne.

Ces détails nous sont donnés par des hommes graves, bien informés et compatriotes de Nonotte, — MM. Weiss (1) et Pérennès (2), tous deux successivement professeurs de littérature française à l'académie de Besançon.

Voltaire, qui insiste sur le nom de Nonotte, écrivait à Dalember (3): « Ce Nonotte, dont le nom seul est un ridicule. »

C'est en vertu de ce principe qui lui est cher, que Voltaire se plaît à désigner si souvent Pascal et Boileau sous leurs prénoms de *Blaise* et de *Nicolas*; mais, lui-même ne s'appelait-il pas *François* et n'avait-il pas trouvé assez vul-

(1) *Biographie universelle* (Michaud), tome XXXI (822), p. 355.

(2) *Biographie Feller*, tome IX, édition de 1844, p. 207.

(3) Ferney, 4 juin 1769.



gaire et mal sonnante son nom de famille, *Arouet*, pour le troquer contre un autre et le faire oublier par celui plus sonore de *VOLTAIRE*?...

Comme il voulait donner à sa manière une biographie de Nonotte, il supposa une lettre écrite à lui Voltaire par « un homme en place, » de Besançon, à la date du 9 janvier 1767. Voici cette lettre, qui est l'œuvre de Voltaire lui-même (1); on sait que ces sortes d'inventions et de suppositions lui coûtaient fort peu.

« Jacques Nonotte est né, à Besançon, d'un pauvre homme qui était fendeur de bois et crocheteur. Il paraît à son style et à ses injures qu'il n'a pas dégénéré. Sa mère était blanchisseuse. Le petit Jacques, ayant fait le métier de son père à la porte des Jésuites et ayant montré quelque disposition pour l'étude, fut recueilli par eux et fut Jésuite à l'âge de vingt ans... »

« Nous conservons l'original de cette lettre, » dit Voltaire (2) qui eût été aussi en peine de la produire que la lettre où, selon son affirmation, on lui annonçait que Fréron venait d'être envoyé au bagne (3).

Supposons, pour un moment, que la naissance de Nonotte fut obscure, que son père eût été fendeur de bois et que lui-même eût d'abord exercé ce pénible métier, que sa mère eût été blanchisseuse, — qu'est-ce que cela prouverait contre l'honorabilité des parents de Nonotte et contre celle de Nonotte, que tout cela grandirait, en le

(1) *Honnêteté littéraires*, 22<sup>e</sup> honnêteté.

(2) *Ibid. ut sup.*

(3) Cs. Fréron, *l'Année littéraire*, 1760, tome IV, p. 115 et 116. Voltaire, *lettre à Thiriot* (22 juillet 1760), et Ch. Barthélemy, *les Confessions de Fréron*, p. 108 et 109.

faisant vraiment *le fils de ses œuvres*, pour nous servir d'une fière et belle expression espagnole? Donc, si Voltaire fait du père de sa victime un crocheteur, c'est uniquement pour préparer le trait méchant qui suit: « Il paraît au « style et aux injures de Nonotte qu'il n'a pas dégénéré. »

Depuis ce moment, Voltaire répète jusqu'à satiété le propos en question, tant il le trouve à son goût; jamais inventeur ne fut plus infatué de son invention. « Un nommé Nonotte, ci-devant Jésuite, est le fils d'un brave crocheteur de Besançon; il a, dans le style de son père, soutenu l'authenticité de cette ridicule fable (1), etc. »

« L'homme en place » de Besançon, dont Voltaire citait, en 1767, une soi-disant lettre, reparaît, l'année d'après, avec une longue diatribe contre Nonotte, intitulée: « Lettre « d'un avocat de Besançon au nommé Nonotte; » voici ce qu'en dit Beuchot (2), le dernier éditeur des OEuvres du patriarche de Ferney: « Nonotte, blessé de ce que, dans ses *Honnêtetés littéraires*, Voltaire rapportait de lui, sur le témoignage vrai ou supposé d'un homme en place, publia une *Lettre d'un ami à un ami sur les HONNÊTÉTÉS LITTÉRAIRES, ou supplément aux ERREURS DE VOLTAIRE* (3)...

(1) Note a du chant III *De la guerre civile de Genève*, 1768. Le besoin de faire un mot nouveau sur Nonotte, à propos du métier de son père, dictait à Voltaire cette lettre (en date du 12 décembre 1766) à M. le Riche: « Il y a dans votre ville (Besançon) un misérable ex-jésuite, nommé Nonotte... On dit que le père de ce prêtre est un boulanger: cela est heureux, il aura le pain azyme pour rien, et il distribuera gratis le pain des forts. » Ce mot ayant moins plu dans l'entourage de Voltaire, il revint à sa première assertion, — que le père de Nonotte était crocheteur.

(2) OEuvres de Voltaire, tome XLIV, p. 1, note 1.

(3) Avignon (Lyon) 1767, in-8.

La *Lettre d'un avocat* a été réimprimée, en 1769, dans le tome IV de l'*Évangile du jour*, collection en 18 volumes, publiés de 1769 à 1778, composée presque uniquement d'écrits de Voltaire, et à laquelle il est impossible qu'il ait été étranger. » (1)

« Il est vrai, fait dire Voltaire au prétendu avocat de Besançon, il est vrai, pauvre ex-jésuite Nonotte, que j'ai eu l'honneur d'instruire M. de Voltaire de ton extraction, aussi connue dans notre ville que ton érudition et ta modestie. Comment peux-tu te plaindre que j'ai révélé que ton cher père était crocheteur, quand ton style prouve si évidemment la profession de ton cher père?... Je n'ai point voulu t'outrager en disant que toute ma famille a vu ton père scier du bois à la porte des Jésuites ; c'est un métier très-honnête et plus utile au public que le tien, surtout en hiver où il faut se chauffer. Tu me diras peut-être que l'on se chauffe aussi avec tes ouvrages ; mais il y a bien de la différence : deux ou trois bonnes bûches font un meilleur feu que tous tes écrits...

« Tu viens de faire imprimer, sous le nom d'Avignon, un nouveau libelle de ta façon, intitulé : *Lettre d'un ami à un ami*. Quel titre romanesque ! Nonotte avoir un ami ! Peut-on écrire de pareilles chimères ! C'est bien là un mensonge imprimé. »

Et ailleurs (2), revenant sur le même rabachage dont il ne peut se dépêtrer, Voltaire dit encore : « Un bon

(1) Barbier, *Dictionnaires des ouvrages anonymes* (3<sup>e</sup> édit., 1873, tome II, coll. 328, appelle l'*Évangile du jour* une « collection d'opuscules faits ou publiés par Voltaire. »

(2) *Honnêtetés littéraires*, 23<sup>e</sup> honnêteté, *des plus fortes*, dit Voltaire.

menuisier, un sculpteur, un tailleur, un horloger sont utiles, ils nourrissent leur famille de leur art. Le père de Nonotte était un brave et renommé crocheteur de Besançon ; ne vaudrait-il pas mieux, pour son fils, scier du bois honnêtement que d'aller de libraire en libraire chercher quelque dupe qui imprime ses libelles ? On avait besoin de Nonotte père, et point du tout de Nonotte fils. »

Nonotte avait prêché avec succès à Paris et à Versailles ainsi qu'à Turin ; voici comment Voltaire travestit ces faits bien connus cependant : « Il avait eu l'honneur de prêcher dans un village de Franche-Comté (1),... ce Nonotte, prédicateur de village, le plus ignorant des prédicateurs (2),... cet homme fait pour prêcher la canaille dans un cimetière (3). »

La rage et le délire du mensonge ne sauraient certes aller plus loin.....

En somme et au fond, il importait assez peu à Voltaire et cela ne l'intéressait guère que Nonotte fût le fils d'un crocheteur et que lui-même eût été un pauvre scieur de bois, puis un prédicateur de village, etc. Non, mais ce qui vexait étrangement l'homme l'universel, l'historien à outrance, c'est que Nonotte eût publié, en 1762, l'année même de la suppression des Jésuites (retenez bien cette date et ce fait,) sous le titre d'*Erreurs de Voltaire*, un examen critique de l'*Essai sur l'histoire générale*, dont il releva les fausses citations et les principes irrégieux. Cet ouvrage ne pouvait manquer d'irriter Voltaire, dont on sait quelle

(1) Note sur le *Dialogue de Pégase et du vieillard*, (1774).

(2) *Dictionnaire philosophique*, article intitulé de *Nonotte*.

(3) *Ibid.*, article *Jésuites*.

était l'extrême susceptibilité ; et il répondit à ce nouvel adversaire par les *Eclaircissements historiques*, où il lui prodigue les épithètes les plus injurieuses. Nonotte ne borna point sa réponse à une *Lettre d'un ami à un ami, sur les Honnêtetés littéraires* : mais, dans une seconde édition de son ouvrage, en 1766, il inséra une *Réponse aux éclaircissements historiques*, et il se contenta d'opposer aux injures et aux plaisanteries des raisonnements toujours victorieux.

Voltaire qualifia tout d'abord l'ouvrage de Nonotte de « libelle aussi rempli d'erreurs que de mauvais raisonnements (1). »

« Nonotte, écrivait Voltaire, douze ans après l'apparition du livre précité, Nonotte est un ex-jésuite, digne compagnon de Patouillet. Il a fait deux gros volumes sous le titres d'*Erreurs de Voltaire*, et qu'il aurait pu intituler *Erreurs de Nonotte*... M. Damilaville daigna prendre soin de relever deux ou trois cents erreurs de Nonotte. Elles sont imprimées à la suite de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Et Nonotte était tout étonné qu'on lui manquât ainsi de respect, à lui qui avait eu l'honneur de prêcher dans un village de Franche-Comté et de régenter en sixième (2). »

Or, selon M. Beuchot (3), les *Eclaircissements historiques*, par Damilaville, à ce que dit Voltaire, parurent, en 1763, sans nom d'auteur. Ce fut en 1769 que Voltaire les donna sous le nom de Damilaville, en les faisant réim-

(1) Note a du chant III de la *Guerre civile de Genève*.

(2) Note sur le *Dialogue de Pégase et du vieillard*, 1774.

(3) Beuchot, note 1 à la page 38 du tome XLI des *Œuvres de Voltaire*.

primer dans son ouvrage intitulé : *Un chrétien contre six Juifs* (1776), qui se termine par une *Incursion sur Nonotte*. D'où il s'ensuit que Damilaville n'a fait que prêter son nom à Voltaire; du reste, il ne faut pas avoir lu beaucoup de pages du patriarche de Ferney pour reconnaître ici son style furibond et tout hérissé d'injures, toujours les mêmes à l'endroit de ses adversaires.

Dans les premières éditions des *Eclaircissements historiques*, on lisait le passage suivant : « Un prétendu docteur Nonotte, ayant été choisi pour combattre des vérités qui se trouvent dans l'*Essai sur les mœurs...*, composa son libelle en hâte, le fit imprimer chez le libraire Fez à Avignon. Ensuite, se doutant bien que son libelle n'aurait pas grand débit, il fit proposer, par ce libraire Fez, à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, de lui vendre toute l'édition du libelle pour mille écus; on se moqua un peu de la proposition. Le lecteur verra si ce n'était pas trop payer... »

Cette aimable invention de Voltaire plaît tellement à..., Voltaire, qu'il y revient dans sa vingt-unième *honnêteté*. Or, les *Honnêtetés littéraires*, publiées en 1767 sous le voile de l'anonyme, sont de Voltaire qui, pour mieux dépister, le public, s'y citait lui-même : « M. de Voltaire, accoutumé à de pareilles propositions de la part des polissons de la littérature, etc. »

M. Beuchot établit parfaitement(1) que les *Honnêtetés* et la lettre du libraire Fez à Voltaire sont de la fabrication de Voltaire; ce fait est encore attesté par M. P. L. dans l'article Nonotte de la Biographie Didot (1862) (2) :

(1) *Œuvres de Voltaire*, tome XLII, p. 632, note 1.

(2) *Biographie Didot*, tome XXXVIII, 1862, coll. 233.

« On a prétendu, dit M. P. L., que toute l'édition des *Erreurs* fut proposée à Voltaire pour mille écus..., cette assertion ne repose sur aucun fondement : le livre eut un grand débit et fut réimprimé plusieurs fois (1) ».

La prétendue lettre du libraire Fez (30 avril 1762) et la réponse de Voltaire (17 mai de la même année) (2) sont un tissu de bouffonneries ; parlant de sa réponse, Voltaire dit (3) : « Cette lettre fut imprimée par ceux qui impriment tout : on dit qu'elle est plaisante ; je ne me connais pas en raillerie, je ne cherche ici que la simple vérité. »

Dans sa vingt-deuxième *honnêteté*, Voltaire revient à la fameuse lettre du libraire Fez et y insiste : « Mon cher Nonotte, et ex-compagnon de Jésus, il faut montrer à quel point tu es honnête et charitable, combien tu connais la vérité, combien tu l'aimes et avec quel noble zèle tu te joins à un tas de gredins qui jettent de loin leurs ordures à ceux qui cultivent les lettres avec succès.

« As-tu gagné par tes deux volumes les mille écus que tu voulais escamoter à M. de Voltaire par ton libraire Fez ? Je t'en fais mon compliment ;... le contrat moha-

(1) Les *Erreurs de Voltaire*, souvent réimprimées, ont été traduites en italien, en allemand et en espagnol. De 1762 à 1770, c'est-à-dire du vivant même de Voltaire, cet ouvrage a eu cinq éditions, en huit ans. Ajoutez l'édition de 1818 et celle de 1822, cela ferait sept éditions au moins, car il y en a eu certainement d'autres, sans compter les traductions et les contrefaçons.

(2) La réponse de Voltaire à Fez a été publiée dans sa *Correspondance*.

(3) 21<sup>e</sup> *honnêteté*.

tra (1) n'approche pas du marché que tu avais proposé. Mais, cher Nonotte, ce n'est pas assez de faire de bons marchés, il faut avoir raison quelquefois. »

Voltaire dit que Nonotte composa « son libelle en hâte, » et la lettre de l'avocat de Besançon constate que, dès 1759, l'auteur travaillait à ce livre qui, n'ayant paru qu'en 1762, aurait demandé près de trois années de recherches et de rédaction définitive. « Nonotte, c'est l'avocat qui parle, était placé à Avignon en 1759. Ce fut là qu'il commença à compiler, avec quelques-uns de ses confrères, son libelle contre l'*Essai sur les mœurs*, etc., et contre vous (Voltaire).

« L'imprimeur Fez en tira douze cents exemplaires. Le débit n'ayant pas répondu à leurs espérances, Fez se plaignit amèrement, et les Jésuites furent obligés de prendre l'édition pour leur compte. Vous daignâtes, monsieur, répondre à ce mauvais livre ; cela le fit connaître et a enhardi Nonotte et ses associés à en faire une seconde édition, pleine d'injures les plus méprisables à la fois et les plus punissables. Le parti jésuitique a fait imprimer cette édition clandestine à Lyon, au mépris des ordonnances. »

Non content d'avoir accablé Nonotte de railleries et de sarcasmes, Voltaire l'introduisit dans son drame de *Socrate*, sous le nom de Nonoti et avec cette mention : « Nonoti, pédant protégé par Anitus, grand-prêtre de Cérès. » Ce drame, fort médiocre, paru en 1759 et publié comme « traduit de l'anglais de feu Thomson, » fut remanié, en 1761, par Voltaire, qui y ajouta alors la

(1) Le contrat mohatra, c'est racheter à vil prix d'une personne l'objet qu'on lui a vendu fort chèrement.



scène VII du deuxième acte où apparaît Nonoti. Socrate, c'est Voltaire ; pour Anitus, on peut hésiter entre l'évêque d'Annecy ou celui du Puy. Voici la scène en question :

ANITUS

Infatigable Nonoti,... avez-vous fait contre ce méchant Socrate les petits ouvrages que je vous ai commandés ?

NONOTI

J'ai travaillé, monseigneur, il ne s'en relèvera pas...

ANITUS

Prenez garde, Nonoti, je vous ai défendu la prolixité. Vous êtes ennuyeux de votre naturel : vous pourriez lasser la patience de la cour.

NONOTI.

Monseigneur, je n'ai fait qu'une feuille ; j'y prouve que l'âme est une quintessence infuse, que les queues ont été données aux animaux pour chasser les mouches, que Cérès fait des miracles et que, par conséquent, Socrate est un ennemi de l'État, qu'il faut exterminer.

ANITUS

On ne peut mieux conclure. Allez porter votre délation au second juge, qui est un excellent philosophe ; je vous réponds que vous serez bientôt défait de votre ennemi Socrate.

NONOTI.

Monseigneur, je ne suis point son ennemi ; je suis fâché seulement qu'il ait tant de réputation ; et tout ce que j'en

fais est pour la gloire de Cérès et pour le bien de la patrie. »

A quoi cela peut-il faire allusion? Est-ce à la collaboration très-possible de Nonotte au *Journal de Trévoux* ou bien à quelque essai de son ouvrage sur les erreurs de Voltaire, auquel il travaillait dès 1759? Nous l'ignorons; en somme, peu importe...

Onze ans après, Voltaire gardait la même haine toujours violente et vivace contre Nonotte: «C'est une chose plaisante à considérer, écrivait-il à la Harpe (1), que tous ces bas satiriques qui osent avoir de l'orgueil: en voici un qui reproche cent erreurs historiques à un homme qui a étudié l'histoire toute sa vie...

« Quand on a daigné répondre à cet homme,... il fait encore un gros livre pour sauver son amour-propre et pour dire que, s'il s'est trompé sur quelques bagatelles, c'était à bonne intention. »

Le *gros livre*, 122 pages in-18, dont parle Voltaire, est la *Réponse de Nonotte aux ECLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES*, parus sous le nom de Damilaville.

Dans la lettre de l'avocat de Besançon et à couvert d'un pseudonyme, Voltaire croit pouvoir exhâler à son aise sa rage contre Nonotte; on voit que la *Lettre d'un ami à un ami* l'a exaspéré et naturellement il traite de libelle cette brochure. « Dans ce libelle tu glisses sur toutes les bévues, les sottises, les impostures atroces dont tu as été convaincu...

« Comment puis-je te défendre, quand tu t'obstines à justifier l'insolente indiscretion du centurion Marcel, qui

(1) Ferney, 19 avril 1772.

commença par jeter son bâton de commandant et sa ceinture, en disant qu'il ne voulait pas servir l'empereur. Ne sens-tu pas, pauvre fou, que, dans une ville comme la nôtre, où il y a toujours une grosse garnison, tu prêches la révolte et que monsieur le commandant peut te faire passer par les baguettes?...

« Considère un peu, Nonotte, quelle est l'infamie de tes procédés : tu fais d'abord un gros libelle anonyme contre M. de Voltaire, que tu ne connais pas, qui ne t'a jamais offensé ; tu le fais imprimer à Avignon, clandestinement, chez le libraire Fez, contre les lois du royaume ; tu offres ensuite de le vendre à M. de Voltaire lui-même pour mille écus ; et quand ta lâche turpitude est découverte, tu oses dire, dans un autre libelle, que le libraire Fez est un coquin !

« Que diras-tu si on te fait un procès criminel ? quel sera alors le coquin, du libraire Fez ou de toi ? Ignores-tu que les libelles diffamatoires sont quelquefois punis par les galères ? Il t'appartient bien à toi, ex-Jésuite, de calomnier un officier de la chambre du roi, qui a la bonté de garder dans son château un Jésuite (1), depuis que le bras de la justice s'est appesanti sur eux ! Il te sied bien

(1) Le père Adam. Il avait professé quinze ans la rhétorique à Dijon. Ce fut à la fin de 1763 qu'il fut placé par Dalemberc auprès de Voltaire. Voltaire écrivait, à ce sujet et en 1766, à M. le Riche (Ferney, 12 décembre) : « Il faut que frère Nonotte soit bien ingrat d'écrire contre moi, dans le temps que je loge et nourris un de ses confrères. » Voltaire semble n'avoir recueilli le père Adam que pour avoir l'occasion de répéter, à satiété, ce prétendu bon mot si connu : « Ce n'est pas le premier homme du monde. »

de prononcer le nom du libraire Jore, à qui M. de Voltaire daigne faire une pension !

« Si tu avais été repentant et sage, peut-être aurais-tu pu obtenir aussi une pension de lui ; mais ce n'est pas là ce que tu mérites. »

Sur les démêlés de Voltaire avec le libraire Jore, compromis, perdu et finalement abandonné par le patriarche de Ferney, nous renvoyons le lecteur au curieux et très-exact travail de M. Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire* (1). On y verra que la générosité du philosophe envers le malheureux libraire se borna à l'empêcher de mourir de faim et que, souvent même, il oublia de lui payer la très-modique pension dont il se targue tant ci-dessus.

Mais, dira-t-on peut-être : « Si prodigue de sarcasmes et même d'injures que l'on sache Voltaire, — pour qu'il ait été si loin à l'égard de Nonotte, il faut cependant, de toute nécessité, que celui-ci ait dépassé les bornes de la critique. » Eh bien, on va en juger et après l'accusateur entendre l'accusé ; ainsi le veut la justice. On ne tardera pas à se rendre compte que ce qui a si fort excité le courroux, la fureur de Voltaire c'est son propre et fidèle portrait à lui, l'impitoyable caricaturiste de ses adversaires, portrait tracé de main de maître par Nonotte.

Donc, dans le discours préliminaire où Nonotte explique l'ordre et le dessein de son livre, dès les premières lignes s'esquissent les traits fort ressemblants de Voltaire.

(1) 1854, un vol. in-8, chap. IV. *Histoire des libéralités de Voltaire*, n° X ; *Voltaire et les libraires*, p. 350-367.

Après avoir reconnu la variété des aptitudes de cet esprit universel qui tend, par là même, à s'éparpiller en s'égarant dans des sentiers qui lui sont trop souvent peu connus, Nonotte aborde l'étude détaillée de cette sorte de génie qui a tous les défauts de ses qualités et, en premier lieu, un amour propre indomptable.

« Tant de talents réunis, dit Nonotte, ont fait regarder M. de Voltaire comme le prodige de son siècle. Il en aurait pu également être comme l'idole ; mais les fréquents abus qu'il a fait de ces talents, les écarts où il a donné, le ton de supériorité et l'air d'empire qu'il a toujours affecté de prendre sur tous ceux qui cultivent les sciences et les belles-lettres, lui ont fait presque autant d'ennemis, de censeurs et de jaloux que d'admirateurs. »

Cela est parfaitement juste et dit en termes très-mesurés ; mais, comme la logique mène de lumière en lumière, la suite et la progression de ces prémisses pèsent bientôt de tout leur poids sur l'universel Voltaire qui, à force de vouloir trop embrasser, n'a laissé après lui que l'impression d'un esprit éminemment superficiel, propre à égarer la masse du public mais dont jamais les hommes de sens ne furent et ne seront un seul instant les dupes.

« L'esprit humain, poursuit Nonotte, a des forces avec lesquelles il peut s'élever jusqu'aux plus sublimes connaissances. Mais il a aussi des règles qu'il doit suivre et des bornes qu'il doit respecter. Il est des esprits hardis et qui sont en même temps très-heureux. Il en est aussi qui ne sont que téméraires. Le mal de M. de Voltaire est d'avoir voulu s'élever au dessus de tout et d'avoir trop souvent méconnu ces règles sages et ces bornes respectables. Aussi un lecteur judicieux s'aperçoit bientôt que

cet auteur est presque toujours sans principes fixes, sans logique sûre, sans érudition véritable, et toujours sans discrétion et sans respect pour ce qui mérite le plus d'être respecté. Il comprend bientôt que tous ces vifs éclairs d'imaginations, ces réflexions hardies, ce coloris brillant qui est répandu sur tous ses ouvrages, peuvent éblouir et surprendre les esprits légers, superficiels, peu capables de réfléchir et qu'ils ne doivent faire et ne feront nulle impression sur l'homme qui est en état d'examiner et de juger. »

C'est bien là le langage et le ton de l'impartiale postérité. Du vivant même de Voltaire, et à l'heure où sa réputation en imposait le plus à ses contemporains, l'homme qui a formulé en de tels termes un jugement aussi ferme d'accent que modéré dans la forme, n'était certes pas un homme ordinaire.

« C'est en ce qui concerne la religion que M. de Voltaire a donné dans les plus grands écarts, et c'est à ce grand objet que nous nous attacherons principalement. La religion n'est autre chose que l'alliance et la société qu'il y a entre Dieu et l'homme ; alliance et société qui renferment pour nous les plus grands avantages, les plus grandes obligations et le plus grand intérêt. L'homme vraiment raisonnable ne connaît rien de plus sacré, il ne voit rien qui soit plus digne de sa vénération et de son respect. Les erreurs en cette matière, les faux principes, les maximes trop hardies sont toujours infiniment dangereuses. Elles le deviennent plus encore, lorsqu'elles sont présentées d'une manière qui flatte plus la hardiesse de l'esprit humain et qui semble naître de la raison même, de la sagesse et de la vérité. Il est donc infiniment intéressant de reconnaître le faux de ces principes mal-

heureux, de faire remarquer les conséquences quelquefois affreuses et toujours ridicules qui suivent naturellement de ces principes; enfin, d'apprendre à distinguer, dans des matières si importantes et si graves, la vérité d'avec ce qui n'en a que l'apparence. »

Rien de plus logique et de plus habile en même temps que cette méthode de présenter d'abord les faits sur lesquels il s'agit de juger un caractère d'homme ou d'ouvrage; les esprits sensés sont tout d'abord mis en éveil et comme sur la piste de la question. Donc, ces principes incontestables une fois énoncés et bien posés, il n'est pas difficile d'en faire l'application à Voltaire entre tous les sophistes du dix-huitième siècle autant que du dix-neuvième.

« Il n'est presque aucun ouvrage de M. de Voltaire, où il ne soit parlé de la religion, et il n'en est aucun où elle soit traitée avec le respect qui lui est dû. Il en a parlé en poète, en historien, en philosophe et jamais en chrétien. Plusieurs de ses pièces de poésie ne présentent qu'un impie libertinage; son *Histoire générale* n'est qu'une satire, où le fiel et la calomnie sont presque toujours à la place de la vérité; et dans ses *Mélanges philosophiques*, plus sceptique que Bayle, il combat toujours tous les principes et plaide pour toutes les erreurs.

« A la vérité il n'entreprend jamais de combattre ouvertement le Christianisme; mais il fait jouer tous les ressorts de son esprit et de son imagination pour soutenir et pour défendre les erreurs que le Christianisme combat. Il nous présente un matérialiste comme un philosophe dépouillé de préjugés et qui ne veut se conduire que par la lumière naturelle. Il rapporte ses arguments; il examine et pèse ses raisons; il en admire la solidité et

la force ; il les présente presque comme des convictions et des démonstrations ; il fait une grande liste des philosophes fameux qui ont été matérialistes : il leur associe même quelques-uns des Pères de l'Eglise et il laisse là son lecteur.

« L'homme d'une raison droite mettra toujours au rang des rêveries philosophiques l'opinion de la fatalité. Un destin aveugle qui entraîne tous les événements humains, qui ne laisse rien à la sagesse et à la prudence de l'homme, avec lequel les êtres créés ne sont que des instruments semblables aux ressorts d'une grande machine ; ce destin n'est qu'une absurdité méprisable et aussi condamnable au tribunal de la raison qu'à celui de la religion.

« Il n'est pas possible que M. de Voltaire croie et adopte une absurdité pareille. Elle ne peut guère entrer que dans l'esprit d'un Hottentot stupide ou d'un aveugle Musulman. On dirait cependant qu'elle est fort desongôût. C'est la matière de plusieurs pièces allégoriques qu'on trouve dans ses *Mélanges*, et de plusieurs réflexions philosophiques qui reviennent assez souvent dans son *Histoire générale*. L'homme raisonnable les méprise, l'homme faible s'y laisse prendre, et le libertin s'en autorise dans ses égarements.

« Mais la manière dont il parle de la plupart des exercices de la religion, de ses usages, de son gouvernement, de ses ministres, est beaucoup plus séduisante et beaucoup plus dangeureuse.

« Il emploie, tour à tour, la plaisanterie et la satire, les raisonnements graves et les déclamations véhémentes pour en inspirer de l'aversion ou du mépris. Tout ce que les libertins, tout ce que ces écrivains modernes qui se



décorent du beau nom de philosophes ont écrit, dit ou imaginé contre la religion chrétienne ou catholique, il le rapporte, il l'exagère, il l'embellit, il y répand un sel encore plus piquant ou un ridicule encore plus outrageant. Tout ce qui est dévoué et engagé au service de la religion ne lui paraît qu'un amas d'hommes inutiles, méprisables ou vicieux. Ce qu'il y a parmi eux de mérites, de talents, de vertus, ce qu'ils ont rendu et ce qu'ils rendent encore de services aux peuples, on le dérobe, on le cache dans les divers tableaux qu'on offre aux yeux des lecteurs. Les passions, les vices, les dérèglements par lesquels quelques-uns se sont déshonorés, sont les seules choses qu'on ait soin de représenter et les seules sur lesquelles on se décide pour tous.

« Presque tout ce qui se pratique dans la religion est superstition aux yeux de M. de Voltaire. Il ne respecte rien, il ne ménage rien. Tantôt il s'amuse à représenter les mortifications ridicules d'un faquir ou d'un dervis. Mais l'allégorie est assez claire. On voit d'abord qu'il n'y a que le nom à changer et que c'est des observances respectables des religieux chrétiens qu'il veut railler.....

« Cependant on peut dire que dans ses *Mélanges* de littérature et de philosophie, il n'a fait encore que s'essayer contre la religion. C'est dans son *Histoire générale* qu'il l'attaque d'une manière plus vive, plus réfléchie et plus odieuse. Là, ce n'est que par quelques saillies de libertinage, ou par la vaine ostentation d'un certain goût philosophique qu'il lance ses traits contre elle; ici, c'est un enchaînement continu de calomnies, d'imputations fausses, d'exagérations outrées, de déguisements artificieux, employés pour l'outrager. Les auteurs les plus méprisables et les plus suspects, dès qu'ils sont ennemis

de la religion, deviennent des oracles pour M. de Voltaire... Tout ce que l'idolâtrie, l'hérésie, l'imposture ont autrefois imaginé et débité contre les adorateurs de Jésus-Christ, tout ce qu'elles ont inventé pour la défense des ennemis, des persécuteurs et des tyrans du Christianisme, Voltaire le recherche, le ressucite, le rapporte, et il le donne comme autant de points incontestables. Mais ce qu'on trouve à l'avantage des Chrétiens dans les auteurs les plus sûrs et les plus éclairés, ou il le supprime, ou s'il le rapporte, c'est pour y répandre des nuages par la critique la plus artificieuse et la plus capable de surprendre quiconque n'est pas parfaitement instruit et éclairé... »

Quelle logique serrée, pressante et irrésistible ! Peut-on mieux creuser un caractère tel que celui de Voltaire et révéler un à un tous les stratagèmes de la mauvaise foi, non seulement du patriache de Ferney, mais encore des sophistes qu'il appelait ses *frères* et ses *anges*, ses complices et ses suppôts ! En faisant connaître le chef, son plan et ses menées, Nonotte dévoile les disciples et leurs efforts réunis pour saper et détruire dans les âmes, par tous les moyens imaginables, les principes de religion et d'ordre social. On sent dans l'argumentation de Nonotte un accent à la fois contenu et puissant de légitime courroux contre ce dangereux ennemi de la France. Comme il démasque bien la tactique infernale de ce prétendu apôtre de la tolérance et de ses dignes disciples, lorsqu'il dit : « Il n'est point d'hommes dont il (Voltaire) nous fasse un portrait si avantageux que des philosophes tolérants. Il n'en est point qu'il nous présente sous un caractère aussi aimable et aussi respectable. Il nous les peint toujours comme des hommes pleins de douceur et qui ne respirent que la paix, comme des hommes qui ne blâment,

ne condamnent, ne désapprouvent personne, comme des hommes qui laissent, volontiers à chacun, la liberté de penser comme il voudra et qui souhaiteraient seulement qu'on eût pour eux cette indulgence raisonnable qu'ils ont eux-mêmes pour les autres. Ces messieurs ne demandent pour eux que la liberté de penser, c'est-à-dire ils ne demandent que la liberté d'outrager impunément la société et la religion, de débiter tous les blasphèmes les plus scandaleux et les plus injurieux à la créance chrétienne, de proposer hardiment toutes les extravagances les plus absurdes en matière de dogmes et de mœurs... »

Quelle actualité dans cette page ! quelle ressemblance dans ce portrait des libres-penseurs d'hier, d'aujourd'hui, de demain, de toujours ! La conclusion est d'une irrésistible éloquence, celle même des faits, et elle tombe sur la tête de Voltaire comme un terrible coup de massue ; qu'on en juge plutôt :

« Lorsque, dit Nonotte, on prend un ton aussi hardi que le prend M. de Voltaire et que n'écoutant que ses propres pensées, on entreprend de réformer les idées de tout le genre humain, de combattre les principes les plus clairs, les notions les plus autorisées, les faits les plus avérés et les mieux constatés ; quand on ose s'ériger en juge souverain de tous les génies, de tous les talents, de tous les ouvrages, de tous les différents genres de sciences, d'arts et de littérature, alors il est bien difficile de ne pas tomber dans des contradictions fréquentes et dans les erreurs les plus sensibles. Une entreprise si hardie est toute remplie d'écueils. M. de Voltaire n'a pas su les tous éviter. »

C'est particulièrement ce reproche de contradiction qui dut le plus irriter Voltaire, lui qui avait la prétention

de tout savoir mieux que personne et par conséquent de ne pouvoir jamais se tromper en rien.

Après avoir noté, entre cent autres, quelques-unes des contradictions les plus patentes dans lesquelles est tombé l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, de l'*Essai sur les mœurs* et de tant d'ouvrages soi-disant historiques, Nonotte conclut en ces termes : « On pourrait faire un volume entier des contradictions où tombe M. de Voltaire, en prononçant sur tout d'un ton si ferme et si assuré. »

Poursuivant son étude analytique du caractère, de l'esprit et des tendances de Voltaire, Nonotte lui reproche avec raison de manquer de patriotisme, en sacrifiant, toujours ou presque toujours, l'honneur de son pays au panégyrique préconçu de tous les autres peuples.

« Il ne fait guère plus de cas de la nation que de la religion. On trouve dans ses écrits une affectation continue à rabaisser les Français et à les mettre au-dessous des étrangers... Est-ce par mépris véritable qu'il ait pour sa nation ? Est-ce pour se mettre lui seul dans un rang particulier et au-dessus de tous les autres auteurs français ? »

Ce dernier motif nous semble le plus vrai, le seul vrai.

Après cette analyse incisive des écrits et des tendances très-accentuées de l'homme de Ferney, Nonotte insiste avec raison sur le danger qu'il y a, pour la masse du public, à lire de telles productions, et il ajoute : « C'est la connaissance du mal infini que font les ouvrages de M. de Voltaire qui m'a engagé à en faire un examen critique ; mais nous ne parlerons que de ceux qu'il avoue lui-même publiquement... Il est bien d'autres ouvrages encore, dont on sait qu'il est véritablement auteur, quoiqu'il n'en convienne pas devant tout le monde. Ce sont des fruits

malheureux d'un esprit libertin, assez hardi pour attaquer ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, et ensuite trop timide, ou, pour mieux dire, encore assez prudent pour ne pas soutenir ouvertement ce qui a été enfanté dans un délire impie. Ils portent avec eux leur honte et leur condamnation. Le désaveu public qu'on est forcé d'en faire apprend assez comment on doit les regarder et ce qu'il faut en penser. »

Ennemi de la satire et de toute allusion personnelle, Nonotte déclare, et il fut fidèle à sa promesse, qu'il ne révélera dans Voltaire que les égarements de l'écrivain et non ceux de l'homme, — bonne et sage maxime.

Venant à la méthode qu'il emploie pour répondre à Voltaire et réfuter ses erreurs, Nonotte dit : « Pour le combattre plus efficacement nous n'employerons le plus souvent que le témoignage de ceux même dont il s'appuie. Ce qu'il dit contre les chrétiens des premiers siècles nous le réfuterons, autant qu'il sera possible, par le témoignage des payens mêmes. Et quand nous en serons à l'histoire des derniers siècles, nous aurons recours aux Protestants eux-mêmes pour réfuter les calomnies dont il charge les Catholiques. »

C'est donc à réfuter les principales erreurs dogmatiques et historiques de Voltaire que Nonotte consacre son livre. « On m'a pressé, dit-il, d'ajouter une troisième partie à cet ouvrage et de joindre les égarements de sa vie aux erreurs de ses écrits. On m'a fourni des mémoires pour cela. On a voulu me persuader qu'un recueil d'anecdotes choisies sur la vie de M. de Voltaire, en piquant la curiosité du public, donnerait plus de cours à mon livre. Mais, j'ai trop d'horreur pour le caractère de médisant. »

En dépit de cette déclaration très-catégorique, Voltaire

n'en sentait pas moins toujours suspendue sur sa tête l'épée de Damoclès des révélations ; il avait trop souvent fait et publié la biographie anticipée et calomnieuse de la plupart de ses contemporains, de ses adversaires et de ses critiques surtout, pour ne pas redouter de la part des uns comme des autres de légitimes représailles. Aussi écrivait-il à Dalember, en 1769 : « Ce Nonotte est un monstre capable de tout (1). » Je ne sais si Nonotte eût été capable de publier, un jour ou l'autre, ou de communiquer à autrui, pour en faire usage, les notes curieuses qu'il possédait sur Voltaire ; mais, ce qu'il y a de bien certain et de parfaitement démontré, c'est qu'il s'était montré capable de réfuter très-pertinemment et sans réplique les principales erreurs dogmatiques et historiques du patriarche de Ferney.

Fréron — qui s'était empressé de lire l'ouvrage de Nonotte, — en terminait ainsi son compte-rendu, en 1762, l'année même de l'apparition de ce livre :

« Il y a des connaissances profondes dans cet ouvrage, qui mérite d'être lu et conservé. L'auteur célèbre de l'*Histoire universelle* et du *Siècle de Louis XIV* y est combattu avec cette supériorité de sens, de logique et de savoir qui ne laisse lieu à d'autres réponses que quelques gambades d'esprit (2) ou de grosses injures. On y prouve évidemment que M. de Voltaire est incapable de tenir la plume de l'*Histoire* ; que ses passions, ses préjugés, son érudition très-

(1) Ferney, 4 juin 1769.

(2) *Gambade* est le mot juste et nous en retrouvons l'équivalent dans ce passage d'une lettre de Voltaire à Mme du Deffand (21 novembre 1766) : « Je me console en faisant mes tours de singe sur la corde. »

superficielle et son extrême vivacité ont corrompu sa raison et l'ont empêché de comparer et de tirer des résultats sages et judicieux ; que toutes ces déclamations et ces antithèses qu'il lui a plu de décorer du nom sacré d'Histoire ne sont que des tissus de satyres amères, de railleries indécentes et même de calomnies atroces (1). »

En 1766, Nonotte publia de son travail une « nouvelle édition revue, corrigée, augmentée, avec la réponse aux *Eclaircissements historiques* de M. de Voltaire. »

« L'accueil favorable, dit-il, que le public a fait au livre des *Erreurs*, et l'impression que cet ouvrage a faite en particulier sur M. de Voltaire, ont déterminé l'auteur à en donner une seconde édition. Il faut en effet que le livre ait pris quelque faveur dans le public éclairé et ami du vrai, puisque la première édition est entièrement épuisée. Quant à M. de Voltaire, qu'une vingtaine de sciences, comme il l'annonce lui-même, partagent malgré ses fréquentes infirmités, il a pris la peine de le lire ; il l'a lu avec attention, il l'a même cru digne d'une réponse qu'il a rendue publique par la voie de l'impression, sous ce titre : *Eclaircissements historiques à l'occasion d'un libelle calomnieux sur l'ESSAI DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE.*

« Mais comme il a senti l'insuffisance de ses éclaircissements, il a fait encore imprimer pour sa justification un second écrit sous le nom de M. Dam..... ayant pour titre :

(1) *L'Année littéraire*, 1762, tome VI, p. 217-250. — Fréron, après avoir signalé le *Discours préliminaire* qui « mérite d'être lu, » ajoute : « C'est dans l'article des Croisades que le censeur déploie son érudition et toute la force de son raisonnement. » Et plus loin : « Vous donnerez des éloges à ce morceau, » (de la France sous Charles IX et sous Henri III).

*Additions aux observations sur le libelle intitulé, LES ERREURS DE M. DE VOLTAIRE, par M. Dam.....*

« La peine qu'il a prise de retravailler et de refondre depuis trois ans ces Eclaircissements et de les faire reparaître, cette année 1765, tout différents de ce qu'ils étaient en 1762, donne lieu de croire que ni lui ni le public n'en étaient contents... Ce soin de la part de M. de Voltaire à parer les coups que lui porte le livre des *Erreurs* a flatté l'auteur. Car, de tous les ouvrages faits pour examiner ceux de ce grand écrivain, celui-ci est peut-être le seul auquel il ait daigné répondre. Mais, comment n'a-t-il pas craint de lui donner par là même quelque célébrité? »

On n'est pas impunément contemporain d'un critique comme Fréron et d'un polémiste tel que l'abbé Guénée ; aussi le spirituel persiflage de Nonotte se fait-il jour ici, et ailleurs encore, en dépit de sa bonne résolution de rester toujours calme et froid. Oui, Voltaire était bien persuadé d'avoir donné de la notoriété à son adversaire, lorsque d'un ton dédaigneux, à la surface seulement, il écrivait : « Un ex-Jésuite, nommé Nonotte, dont nous avons quelquefois dit *deux mots* pour le faire connaître... (1). »

« M. de Voltaire dira peut-être (poursuit Nonotte) que la lecture du livre des *Erreurs* l'a ennuyé ; qu'elle lui fait perdre un temps précieux et que, s'il répond, c'est avec ce ton de supériorité qui lui est propre, et que ce sera aussi avec le souverain mépris dont il honore quiconque a la hardiesse d'entrer en lice contre lui.

« Je conviendrais sans peine que la lecture du livre des *Erreurs* l'a ennuyé ; elle aurait ennuyé tout autre qui eût été à sa place. Il n'y a rien là qui doive surprendre per-

(1) *Dictionnaire philosophique*, article de *Nonotte*.



sonne. On l'aurait bien pensé, quand même il n'aurait pas pris la peine de nous le dire. Pour ce qui est de *la perte de son temps précieux*, ce n'est qu'à lui seul qu'il doit s'en prendre. Il ne tenait qu'à lui de profiter de sa lecture ou de ne la pas continuer, s'il n'y trouvait rien dont il pût profiter. Personne ne l'obligeait de le faire et encore moins de *perdre son temps précieux* à fondre et à refondre à plusieurs reprises les justifications qu'il a cru nécessaires pour effacer les fâcheuses impressions que le livre des *Erreurs* faisait sur le public, indépendamment de l'ennui qu'il lui a causé.

« Quant au ton de hauteur, de véhémence et de mépris avec lequel M. de Voltaire traite l'auteur du livre des *Erreurs*, nous verrons tout à l'heure quelle conséquence on doit en tirer. Toujours est-il vrai qu'il a lu et relu avec attention cet ouvrage et qu'il y a répondu à plusieurs reprises, sans aucune nouvelle attaque de la part de l'auteur.....

« Nous ne dissimulerons pas que l'usage que M. de Voltaire a fait de ses talents et surtout de la force de son imagination, dans ce ton de hauteur et de mépris qu'il emploie dans sa défense, ne soit ce qu'il y a de plus fort et de plus imposant contre le livre des *Erreurs*. Mais, nous prétendons aussi que ce moyen de défense, tout séduisant qu'il est pour la multitude qui ne réfléchit pas et qui est plutôt entraînée par une injure véhémence que par un raisonnement solide ; nous prétendons que ce moyen de défense fait sur le lecteur judicieux une impression toute contraire. Que doit-on penser en effet si l'on rapproche les traits les plus frappants qui remplissent une bonne partie des cinquante pages qui forment les *Eclaircissements* ? L'auteur du livre des *Erreurs* y est traité de li-

*belliste, de frippon, d'ignorant, de téméraire, d'impudent, d'insolent, de malheureux, de calomniateur, de docteur prétendu, du plus vil des hommes, de fanatique, d'audacieux, de falsificateur, d'oison, et les applaudissements que lui prodigue son illustre apologiste ne sont que l'éloge du crime, du mensonge et de l'ignorance, fait par un complice.*

« Certainement ces termes sont d'une grande énergie et supposent évidemment que la lecture du livre des *Erreurs* a fait sur M. de Voltaire d'autres impressions que celle de l'ennui et de l'humeur occasionnée par la perte d'un temps précieux. Il y a ici de la colère et de l'emportement. M. de Voltaire est hors de son assiette. Il a perdu cette égalité d'âme, qui est le fruit le plus doux de la philosophie. Ceux-mêmes, qui sont ses plus extasiés admirateurs et qui lui donnent dans l'empire des lettres la même place que Jupiter a dans les cieux, sentent qu'on est en droit de lui appliquer le bon mot de Lucien : « O Jupiter, tu te fâches ; tu as donc tort. »

« Mais ne nous arrêtons pas à ces petites observations amusantes, examinons de plus près les raisonnements de M. de Voltaire. Quoiqu'ils soient comme noyés dans un déluge d'injures, s'ils ont quelque force, je m'efforcerai d'y répondre... Je me conformerai aux sages maximes qu'il donne dans sa préface sur la tragédie d'*Alzire*. « Il est bien honteux, dit-il, pour l'esprit humain, que la littérature soit infectée de haines personnelles. Que gagnent les auteurs en se déchirant mutuellement ? Ils avilissent une profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. Faut-il que l'art de penser, le plus beau partage des hommes, devienne une source de ridicules, et que les gens d'esprit, rendus souvent par leurs querelles le jouet des sots, soient les bouffons d'un public

« dont ils devraient être les maîtres ?... Il est sûr qu'un homme qui n'est attaqué que dans ses écrits ne doit jamais répondre aux critiques ; car si elles sont bonnes, il n'a autre chose à faire qu'à se corriger, et, si elles sont mauvaises, elles meurent en naissant (1). »

« Il est des hommes dont on peut suivre hardiment les belles maximes, mais dont il faudrait bien se garder de suivre les exemples.....

« M. de Voltaire donne au livre des *Erreurs* le titre de libelle calomnieux.

« Le libelle est un écrit où l'on emploie la médisance, le mensonge, la calomnie, les expressions outrageantes pour diffamer une personne. Je n'ai écrit que pour relever des erreurs odieuses répandues dans des ouvrages publiés et avoués par M. de Voltaire lui-même. Je n'ai rien avancé que je n'aie prouvé et démontré. J'ai eu pour sa personne tous les égards et les ménagements que l'honnêteté et la décence pouvaient exiger. Lui, de son côté, dans ses *Eclaircissements*, représente son adversaire comme le plus vil des hommes ; il le décore de tous ces titres honorables qu'on a vus dans ce qui a précédé. Il ne se justifie de rien de ce qu'on lui reproche, il ne prouve rien de ce qu'il avance. Que le public juge lequel des deux ouvrages mérite le mieux le nom de libelle calomnieux ; lequel des deux écrivains mérite le mieux le nom de calomniateur ? »

Après avoir répondu aux *Eclaircissements* sus dits, Nonotte examine les *Additions et Observations sur le libelle intitulé LES ERREURS DE M. DE VOLTAIRE, par M. Dam.....* Nullement

(1) *Alzira* fut représentée pour la première fois, en 1736.

dupe du prétendu signataire Damilaville, il dit : « Nous venons de voir les nouveaux efforts de M. de Voltaire pour se justifier au moins d'une centième partie des erreurs qu'on lui a reprochées. Mais ce fidèle historien, croyant qu'il se manquerait à lui-même, s'il ne se justifiait pas encore sur les contradictions où on l'accuse d'être tombé, il a jugé à propos de joindre quelques additions à ses lumineux *Éclaircissements*. Il sait que la variété des personnages plaît sur la scène, il ne veut pas paraître, cette fois, sous son nom ; il emprunte le nom de M. Dam.... Quel est ce M. Dam ?.... C'est ce qu'il laisse à deviner : cependant le masque qu'il prend ne le couvre pas assez. On le reconnaît d'abord à ce ton de décence, de modestie et de modération qu'on vient déjà de remarquer dans les *Eclaircissements*. »

Enfin, après avoir nettement démontré les contradictions flagrantes de Voltaire, dans les *Additions* publiées sous le nom de Damilaville, Nonotte conclut en ces termes : « M. de Voltaire finit sa glorieuse défense par les adieux gracieux qu'il fait à son adversaire et auxquels on répondra en peu de mots.

« On peut juger, dit-il, du reste du libelle par les articles qu'on vient de réfuter.

« On peut dire, en effet, que cette réfutation fait l'éloge le plus complet du livre des *Erreurs*. Elle s'étend sur trente-six articles, tandis qu'il y a encore plus d'un millier d'erreurs présentées et démontrées, et sur lesquelles on n'ose pas dire un mot. Et de ces trente-six articles il n'y en a pas un qui ne fasse mieux connaître avec quelle certitude l'auteur du livre a prononcé, pas un qui ne fasse mieux connaître la vraie sensibilité de M. de Voltaire et l'inutilité de ses efforts pour se justifier, pas un qui ne

démontre que les détours, les adresses, les ressources de l'homme le plus ingénieux sont vaines quand il n'a pas pour lui la vérité.

« *Il ne méritait pas qu'on prît la peine de le réfuter ; mais il était bon de prouver que les erreurs, attribuées dans ce libelle à M. de Voltaire ne sont que les fourberies d'un calomniateur.* »

« Il eût été de la gloire de M. de Voltaire d'apporter des raisons et de ne point dire d'injures... L'auteur croirait se déshonorer d'y répondre... »

Telle fut la conduite de Nonotte, dans cette double réponse aux erreurs d'abord, puis aux injures du patriarche de Ferney.

« Voltaire, écrivait Sabatier de Castres (1) en 1772, Voltaire n'a répondu à Nonotte que par des injures atroces, ce qui prouve que la raison n'est pas de son côté. D'ailleurs, cet ouvrage a eu tant d'éditions, qu'il serait difficile de le confondre avec les ouvrages médiocres, quand il ne réunirait pas, dans un degré éminent, une profonde connaissance de l'histoire, une saine critique, la clarté et la vigueur du style à un ton de modération et d'honnêteté, qui le met bien au-dessus de l'*Essai de l'Histoire générale*, dont il a relevé supérieurement les bévues, confondu les impostures et réfuté les impiétés. »

L'ouvrage de Nonotte, *Les Erreurs de Voltaire* avait paru en 1762, l'année même de la suppression des Jésuites. Nonotte, à cette époque, revint dans sa ville natale, et, encouragé par les suffrages les plus respectables, il continua de se livrer tout entier à la défense de la religion.

(1) *Les trois siècles de notre littérature*, tome III, p. 17 et 18.

Admis, en 1781, à l'Académie de Besançon, il se montra fort assidu à ses séances et y lut plusieurs dissertations sur des points d'histoire de la province, qui n'étaient pas encore suffisamment éclaircis. Il aimait la société et s'y distinguait par l'enjouement de son esprit et par la variété de ses connaissances (1).

Voltaire se fit raconter à sa manière, par le prétendu homme en place, de Besançon, à la date de 1767, la façon dont vivait et était vu Nonotte dans sa patrie ; c'est la caricature odieuse et plate après le tableau réel de cette existence calme et honorée.

« Nonotte est actuellement toléré et ignoré dans notre ville. Il demeure à un troisième étage, et il gouverne despotiquement une vieille fille imbécille qui vous a écrit une lettre anonyme (?). Il dit qu'il s'occupe à un dictionnaire *antiphilosophique*, qui doit paraître cette année (2). Je crois en effet qu'il en fera un anti-raisonnable. Vous voyez que les membres épars de la vipère coupée en morceaux ont encore du venin ; ce misérable est un excrément de collège qu'on ne décrassera jamais etc. »

A défaut d'autre preuve, ce trait final assurerait à Voltaire la paternité incontestable de la lettre de l'homme en place, de Besançon.

Impitoyable dans sa rancune et dans son rabâchage,

(1) Weys. Art. *Nonotte* dans la *Biog. univ.* (Michaud).

(2) Le *Dictionnaire philosophique* de l'abbé Nonotte (*sic*) ne parut qu'en 1772 (4 vol. in-12). Voltaire fait confusion avec le *Dictionnaire anti-philosophique*, de Chaudon, paru à Avignon, en 1767, et dont il croyait les ex-jésuites Nonotte, Patouillet et Cérutti, les auteurs. (*Lettre à Damilaville*, du 1<sup>er</sup> décembre 1767.)

deux ans après (1), Voltaire écrivait de Ferney : « Nonotte n'est regardé dans Besançon que comme le dernier des bouffons... Les petits enfants courent après lui dans la rue. »

Et dans sa 23<sup>e</sup> *Honnêteté*, « des plus fortes, » comme il l'intitule, Voltaire insistant sur les mêmes insinuations et les formulant avec rage, disait : « Dès qu'on s'est mêlé de controverse, on n'est plus bon à rien, on est forcé de croupir dans son ordure le reste de sa vie ; et, pour peu qu'on trouve quelque vieille idiote qu'on ait séduite, on se croit un Chrysostôme, un Ambroise, pendant que les petits garçons se moquent de vous dans la rue. O frère Nonotte !... votre temps est passé ; vous ressemblez à de vieux acteurs chassés des chœurs de l'Opéra, qui vont fredonner de vieux airs sur le Pont-Neuf pour obtenir quelque aumône. Croyez-moi, pauvres gens, un meilleur moyen pour obtenir du pain serait de ne plus chanter. »

Bien en prenait à Nonotte d'être au-dessus du besoin et de posséder une certaine aisance, car, se le figure-t-on réduit à implorer la bienfaisance de son terrible ennemi !...

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables (2).

Infatigable défenseur de la vérité, Nonotte, en 1772, publi a son *Dictionnaire philosophique de la religion*, « où l'on établit tous les points de la religion, attaqués par les incrédules, et où l'on répond à toutes leurs objections, » ouvrage qui eut, deux ans après, une nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée (4 vol. in. 12). Un remarquable « Discours préliminaire sur l'esprit philosophique de ce siècle, » forme la préface de cet

(1) 9 février 1769.

(2) *Athalie*, acte II, scène v.

ouvrage qui eut un grand succès. Le caractère de Voltaire et son esprit y sont étudiés avec beaucoup de sagacité et de fermeté. Au point de vue littéraire, Nonotte constate que, sans doute, Voltaire écrit bien, mais il n'égale pas les écrivains du grand siècle (1). Il est servile copiste de Bayle (2). Son hypocrisie est basse et détestable (3); ses déclamations contre les persécutions et les persécuteurs ne présentent que des raisonnements absurdes et des calomnies odieuses (4). Il n'est aucun point de la religion contre lequel il ne se soit déchaîné (5). Il plaide ardemment et tendrement pour la tolérance (6). Il ne se pique jamais de raisonner juste (7). Aucun autre écrivain ne l'a égalé dans la hardiesse des mensonges et des impostures (8). Il ne répond jamais à ses censeurs que par des injures (9). Sa manière de traiter les choses de la religion est des plus perfides (10).

« Le but de l'auteur de cet ouvrage, dit Nonotte, a été de se rendre utile à tous les membres de la société chrétienne par une défense complète de la religion. Non-seulement il repousse tous les traits lancés contre elle par les incrédules et les libertins, mais il présente encore tou-

(1) *Discours prélim.*, p. lxxx ij.

(2) lxx.

(3) lxvi j.

(4) Tome III, p. 310, 326, etc.

(5) T. IV, p. 345.

(6) *Ibid.*, p. 343.

(7) *Ibid.*, p. 355.

(8) T. III, p. 326.

(9) T. V, p. 351.

(10) *Ibid.*, p. 346.



tes les preuves qui en mettent la vérité et la sainteté dans le plus grand jour. La forme de dictionnaire qu'on a donnée à l'ouvrage a paru la plus propre à faire un service prompt, à contenter l'avidité et la curiosité du lecteur, à prévenir l'ennui et le dégoût, à fournir sur-le-champ dans le besoin les éclaircissements sur les faits, la décision sur les points qui seraient contestés, la résolution de tous les doutes..... »

« L'auteur n'a pas cru pouvoir consacrer ses moments à une occupation plus honorable ni à un travail plus nécessaire dans ce siècle. Il s'attend bien que la cabale philosophique s'élèvera contre lui... Mais à quoi aboutiront ces transports? Qu'a-t'on à craindre, quand on a Dieu, la conscience et l'honneur pour soi? »

Quel noble langage! C'est bien celui d'un défenseur dévoué de la vérité dans ce qu'elle a de plus auguste et de plus essentiel, Dieu et la Religion.

Ce Dictionnaire eut du succès; il fut traduit en italien et en allemand.

Enfin, en 1789, Nonotte publia un intéressant travail: *Les Philosophes des trois premiers siècles de l'Eglise, ou Portrait historique des philosophes payens qui, ayant embrassé le Christianisme, en sont devenus les défenseurs par le rs écrits* (1).

Il mourut à Besançon, le 3 septembre 1793, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, ayant conservé jusqu'au dernier moment le libre usage de toutes ses facultés.

*Les Erreurs de Voltaire, le Dictionnaire philosophique et Les philosophes des trois premiers siècles* furent, par la suite,

(1) Cet ouvrage fut traduit en allemand. (Augsbourg, 1790, in-8.)

réunis sous le titre d'*Œuvres de l'abbé Nonotte*, en 1818, (Besançon) 7 volumes in-8° et in-12, avec le portrait de l'auteur, qui avait été gravé par son frère (mort en 1785), doyen de l'Académie de peinture (1).

En 1812, M. Grapin avait prononcé l'éloge de Nonotte à l'Académie de Besançon. On trouve aussi sur lui une notice fort détaillée dans *l'Ami de la Religion*, tome XXV, p. 385 et suivantes.

(1) Donat Nonotte, peintre du roi, né à Besançon, en 1707, était le frère aîné de l'abbé. Il vint à Paris, en 1728, et fut admis dans l'école de Lemoine, sous lequel il fit de très-grands progrès dans son art. Nommé, en 1754, peintre de la ville de Lyon, il y établit une école gratuite de dessin, qui est devenue le modèle de toutes celles de ce genre. Il s'était adonné particulièrement au portrait : on a celui de Le Lorrain, sculpteur, et celui de Gentil-Bernard, qui passent pour des chefs-d'œuvre. Nonotte fit aussi quelques tableaux d'histoire, parmi lesquels on distingue celui de la *Surprise de Besançon, par les Protestants en 1575*, morceau remarquable sous le rapport de la conception et du coloris. — Il mourut à Lyon, à 78 ans, le 5 février 1785. On trouve de lui, dans les recueils de l'Académie de Lyon, un *Discours sur les avantages des sciences et des arts*, un *Traité complet de peinture en 14 mémoires* et une *Vie de Lemoine*, pleine de détails curieux. La bibliothèque de Besançon possède plusieurs de ses manuscrits.

## LES MŒURS DU CARDINAL DE RICHELIEU

---

Il est toujours très-délicat d'aborder la question de la vie privée et surtout celle des mœurs des hommes illustres, principalement lorsque, comme Richelieu, pour ne citer qu'un exemple en France, ils ont appartenu à l'Eglise, en qualité de prêtre, d'évêque, de cardinal. Si les mœurs d'un membre du clergé ont été répréhensibles, le scandale qui résulte de telles révélations n'en est que plus grave par l'effet qu'il produit sur la masse des esprits, en général plus empressés à croire le mal que le bien, l'erreur et le mensonge que la vérité, car, c'est un poète vraiment philosophe qui l'a dit :

L'homme est de glace aux vérités,  
Il est de feu pour le mensonge (1).

Donc, Richelieu, et cela devait être, vu le nombre de ses ennemis ou de ses adversaires, a été accusé de mauvaises mœurs, et cette imputation semble tout d'abord empreinte d'une certaine vraisemblance, parce qu'elle émane d'écrivains contemporains. Mais ce témoignage lui-même est suspect, parce que de purs recueils d'anecdotes

(1) Lafontaine.

et des pamphlets ne sont pas, ne seront jamais des preuves historiques. Nommer Tallemant des Réaux et Vanel, le premier avec ses immondes *Historiettes*, le second avec ses *Galanteries des rois de France*, c'est donner tout d'abord la mesure de la créance que l'on doit accorder à de pareils racontars.

Sans nous attarder ici à la longue et diffuse *historiette* du cardinal de Richelieu, compilée par T. des Réaux (1), où il nomme trois prétendues maîtresses du cardinal, sa propre nièce (la duchesse d'Aiguillon), la maréchale de Chaulnes et Marion de Lorme, mentionnons, pendant que nous y sommes, la soi-disant passion que l'illustre homme d'état aurait éprouvée pour la reine Anne d'Autriche. « J'ai ouï dire (toujours des *on dit*,) qu'une fois Mme de Chevreuse dit au cardinal de Richelieu que la reine serait ravie de le voir vêtu de toile d'argent gris de lin (2). » A propos de cette anecdote, M. Paulin Paris (3), un des savants éditeurs de T. des Réaux, s'exprime ainsi : « Un littérateur distingué, M. Barrière, a publié, en 1828, des *Mémoires inédits de Louis Henry de Loménie, comte de Brienne*..... L'éditeur, dont on ne peut soupçonner la bonne foi, a suivi un manuscrit ancien.. ; mais la rage des Mémoires supposés était si grande vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xviii<sup>e</sup> qu'il est permis d'ajouter peu de foi à ces révélations de Brienne, d'ailleurs assez banales. Les deux passages les plus remarquables sont pré-

(1) *Historiettes*, 3<sup>e</sup> édit. in-8. (Paris, Techener, 1854,) tome II, p. 1-117.

(2) T. des Réaux, *Historiettes*, t, I p. 4003. (M. et Mme de Chevreuse).

(3) Note XII, p. 415 et 416 (*Hist.*, Tome I.)

cisément ceux qui se rapprochent le mieux de la manière de Sandras des Courtils. L'un est le récit de la promenade de Mazarin *in extremis*, au milieu de sa belle galerie ; l'autre est l'histoire de la mascarade de Richelieu en baladin, dont le Boccan, violon, Vauthier, médecin, et Beringhen, grand écuyer, auraient été les spectateurs cachés derrière un paravent. Citons le passage en soulignant les mots qui nous paraissent accuser la manière d'un écrivain moins ancien :

« La princesse et sa confidente avaient, en ce temps, l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à l'intrigue. « Un jour qu'elles *causaient ensemble* et qu'elles ne pensaient qu'à rire aux dépens de l'amoureux cardinal : — « Il est *passionnément épris*, Madame, dit la confidente, je ne *sache rien qu'il ne fit* pour plaire à Votre Majesté. « Voulez-vous que je vous l'envoie un soir, dans votre chambre, vêtu en baladin ; que *je l'oblige* à danser ainsi une sarabande ; le voulez-vous ? il y viendra. — Quelle folie ! dit la princesse. » Elle *était jeune, elle était femme, elle était vive* et gaie ; *l'idée* d'un pareil *spectacle* lui parut divertissante. Elle prit au mot sa confidente, qui fut, du même pas, trouver le cardinal. Ce grand ministre, quoiqu'il eût dans la tête toutes les affaires de l'Europe, ne laissait pas en même temps de livrer son cœur à l'amour. Il *accepta* ce singulier rendez-vous : il se croyait déjà *maître de sa conquête* ; mais il en arriva autrement. « Boccan, qui était le Baptiste d'alors (1) et jouait admirablement du violon, fut appelé : on lui recommanda le secret. De tels secrets se *gardent-ils* ? C'est donc de

(1) Célèbre violoniste français du xvii<sup>e</sup> siècle, un des meilleurs élèves de Corelli.

« lui qu'on a tout su. Richelieu était vêtu d'un *pantalon* de velours vert : il avait à ses jarretières des sonnettes d'argent ; il tenait en main des castagnettes et dansa la sarabande que joua Boccan. Les *spectatrices* et le violon étaient cachés avec Vautier et Beringhen, derrière un paravent, d'où l'on voyait les gestes du danseur. *On riait à gorge déployée* ; et qui pouvait s'en empêcher, puisque, après cinquante ans, j'en ris encore moi-même (1) ? »

« Ce récit, dit M. P. Paris, j'en appelle avec confiance au sentiment délicat de M. Barrière, n'a pas le caractère de la vérité. Qu'est-ce que ce Boccan qui, mandé pour accompagner de son violon la danse et les castagnettes du cardinal, se tient pourtant caché, ce qui ne l'empêche pas de rire à gorge déployée ? Qu'est-ce que le cardinal, dansant et jouant des castagnettes, quand il devait se croire seul ? Mais admettons que Brienne ait ici réellement parlé ; Boccan aura raconté cela à Gomberville, et Gomberville le lui aura redit. Voilà de beaux garants ! un violon, un romancier extravagant et enfin Brienne, dans sa triste vieillesse (2) ! Notre des Réaux, objectera-t-on, fait bien danser Sully ; pourquoi Richelieu n'aurait-il pas également dansé ? Nous répondrons que Sully était un cavalier, non un cardinal ; qu'il dansait chez lui, en présence de ses amis ; non pas chez la reine avec des sonnettes aux jambes et se croyant seul. Il y a un monde entre les danses de Sully et celle de Richelieu.

« La véritable tradition d'une anecdote qui a bien acquis de l'ampleur en s'éloignant des sources, c'est l'ha-

(1) *Mémoires de Brienne*, tome I, p. 274.

(2) Il fut enfermé comme fou dans les dernières années de sa vie.

bit d'argent gris de lin que, suivant le véridique des Réaux, le cardinal refusa de prendre. Ce n'était pourtant alors que le costume de cour, celui des cavaliers. »

Voilà pour le prétendu amour du cardinal de Richelieu à l'égard de la reine Anne d'Autriche, dont en ce moment un roman feuilleton, soi-disant historique, s'annonce sur tous les murs de Paris et des principales villes de France, avec une estampe représentant le cardinal dans le costume précité et dansant en présence de la femme de Louis XIII, tandis qu'une dame tient le clavecin.

Quant aux relations du cardinal de Richelieu avec Marion de Lorme, selon T. des Réaux (1), « elle disait que le cardinal lui avait donné une fois un jonc de soixante pistoles qui venait de Mme d'Aiguillon. « Je regardais cela, » disait-elle, « comme un trophée. » Elle y fut, déguisée en page. »

Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, l'auteur des *Galanteries des rois de France* (2) donnait aussi Ninon de l'Enclos pour maîtresse à l'illustre homme d'Etat. « Ninon — fait observer M. P. Paris (3), — n'avait alors que quinze ou seize ans et personne n'en parlait encore. » Et ailleurs (4) : « Que n'a-t-on pas répété sur les relations de Ninon avec le cardinal de Richelieu?... Tout cela pourtant est ridicule, ima-

(1) Tome IV, p. 62 et 63.

(2) Bruxelles, 1694, 2 vol. in-8. L'auteur de ce misérable livre est Vanel, « un de ces arrangeurs d'anecdotes à l'usage de ceux qui ne savent rien de l'histoire, » dit M. P. Paris, *Ibid. ut sup.*, tome IV, p. 53 et 54.

(3) P. 53.

(4) Tome VI, p. 26

ginaire et n'a été répété que sur la foi d'un garant souvent facétieux, M. de Voltaire. »

Reste à examiner, pour en faire justice, la plus odieuse des allégations contre les mœurs du cardinal, celle qui lui donne pour maîtresse sa propre nièce, Mme d'Aiguillon. Mais, avant, terminons une bonne fois pour toutes, l'article (qu'on nous passe cette expression familière,) de Marion de Lorme.

Voltaire — de quoi ne s'est-il pas mêlé, dans son ardeur brouillonne ! — Voltaire qui ne cessa de s'acharner sur le testament politique du cardinal de Richelieu. et qui s'efforça, à diverses reprises, d'en nier l'authenticité (1), s'attira successivement de vertes répliques de la part de Foncemagne d'abord, puis du père Griffet.

« Qui croirait, dit Voltaire (2), que le cardinal de Richelieu ait recommandé à Louis XIII la pureté et la chasteté par son Testament politique, lui qui avait eu publiquement tant de maîtresses ! »

Sur quoi Foncemagne répond (3) :

« Si ce raisonnement était juste et qu'il fallût être exempt de fautes pour avoir le privilège d'exhorter les autres à la vertu, par qui la vertu pourrait-elle être prêchée ?

(1) Cf. *Essai sur les mœurs*, chap. CLXXV, de la France sous Louis XIII; *Des Mensonges imprimés et Doutes nouveaux sur le testament attribué au cardinal de Richelieu et Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne.*

(2) XIII<sup>e</sup> objection.

(3) *Lettre sur le Testament politique*, dans la 2<sup>e</sup> partie de son édition (1764) des *Maximes d'Etat*, ou *Testament politique de Richelieu*, p. 62-68).



« Je ne connais dans le *Testament* que deux passages sur lesquels puisse tomber l'objection de M. de V. L'un est au premier chapitre de la 2<sup>e</sup> partie, où, après avoir dit que « si un souverain pêche plus par le mauvais exemple « que par la nature de sa faute, aussi son exemple est « plus efficace pour faire observer ses lois, » que ne le sont toutes les peines prononcées contre les infracteurs ; il ajoute : « La pureté d'un prince chaste bannira plus « d'impuretés de son royaume que toutes les ordonnances « qu'il saurait faire à cette fin : la retenue de celui qui « ne jurera point retranchera plutôt tous les serments et « blasphèmes... que quelque rigueur qu'il puisse exercer « contre ceux qui s'adonnent à telles exécutions. » Cette leçon de *chasteté* est si générale que Louis XIII n'a pu la prendre pour lui : d'ailleurs ainsi amenée, ainsi liée avec le sujet, elle ne dut pas le blesser.

« L'autre passage n'est, à mon avis, ni plus déplacé ni plus offensant ; vous le trouverez aux pages 282 et 283 de la première partie : « Il n'y a rien de plus contraire à « l'application nécessaire aux affaires publiques que l'at- « tachment que ceux qui en ont l'administration peu- « vent avoir pour les femmes. » On lit la même chose, et presque dans les mêmes termes, à la page 539 du premier volume des Mémoires de M. de Sully, qui pouvait, j'en conviens, avoir plus de sujet d'insister auprès de son maître sur cet article : « Le penchant pour le sexe est une « source de faiblesses et d'injustices qui l'entraîneront « ( l'homme d'Etat ) indubitablement au delà des bornes « de son devoir. »

« Je crois le cardinal suffisamment justifié sur ce point. Au reste, le cardinal avait ses raisons pour chercher à précautionner Louis contre les engagements du cœur :

il avait fait l'expérience du risque qu'il pouvait y courir, dans l'affaire de Mlle de la Fayette, qui avait pensé le perdre (1).

« Je croyais pouvoir présumer que ma réponse à la première attaque de M. de V., au sujet des *galanteries* du cardinal ; suffirait pour en prévenir une seconde ; mais il y revient dans son *Histoire universelle* : « Il n'était pas possible, dit-il encore, que le cardinal de Richelieu, trop connu de Louis XIII par ses intrigues galantes, et que l'amant public de Marion de l'Orme eut le front de recommander la chasteté au chaste Louis XIII, âgé de quarante ans et accablé de maladies (2). » Je n'y reviens moi-même que pour vous avertir qu'il y a de quoi suspendre son jugement sur la vérité de l'histoire de Marion de l'Orme : elle n'est, ce me semble, connue originairement, quant aux circonstances de détail (3), que par le libelle intitulé *Galanteries des rois de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*. (2 vol. in-12. Bruxelles, 1695.) Ce titre seul que l'auteur remplit exactement, en commençant sa rapsodie à Pharamond, annonce quel degré de foi mérite le libelle. C'est là que se trouve le fait de Marion de l'Orme, conduite par Mlle de Lenclos à Ruel, où le cardinal la voit, sans en être vu, durant une fête qu'il lui donne sous le nom de Boisro-

(1) Le père Daniel, *Histoire de France*, tome XV, p. 8-17.

(2) *Histoire universelle*, tome IV, p. 55.

(3) Le cardinal de Retz, dont Voltaire s'appuie, dit vaguement : « Marion de l'Orme fut un des objets de son amour et elle le sacrifia à Des Barreaux. » (Tome I de ses *Mémoires*, p. 11, édit. d'Amsterdam). On sait, d'ailleurs, que le témoignage du coadjuteur, sur ce qui concerne le ministre, peut être récusé.

bert et en devient amoureux. L'histoire serait apparemment tombée dans l'oubli, avec l'auteur qui nous l'a transmise, si Bayle (article de *Des Barreaux*) ne l'eût tirée des ténèbres en lui donnant une place dans son *Dictionnaire*, d'où elle s'est répandue, à la faveur de la célébrité de l'ouvrage. Mais les écrivains qui ont rapporté cette histoire d'après Bayle auraient dû ne pas supprimer ce qu'il ajoute : « Celui qui nous a fourni des mémoires « touchant M. Des Barreaux nous avait promis *la réfutation* de ce passage des *Galanteries des rois de France* : « une longue maladie l'a empêché de nous envoyer cela. »

« L'histoire de Marion de l'Orme pouvait donc être *réfutée* : elle ne méritait donc pas de faire le fondement d'une objection sérieuse. J'observe de plus qu'à prendre même l'histoire pour vraie, la qualification d'*amant public de Marion de l'Orme* ne serait pas juste : on y voit, au contraire, une intrigue secrète, conduite avec tout le mystère que pourrait y mettre un homme qui en aurait honte.

« Je m'aperçois, après coup, que M. de Voltaire a quelquefois varié sur la nature des galanteries du cardinal ou qu'il lui en attribue de plus d'une espèce : « Elles « étaient éclatantes, même accompagnées de ridicule, » dit-il dans un endroit (1). « C'était, dit-il un peu après (2), des « faiblesses secrètes... qui, malgré tous les déguisements « qui les cachent, décèlent les petitesses de la grandeur. »

Et le savant Griffet prenant, à son tour (3), à partie Voltaire, à propos de ses doutes et de ses objections sur l'au-

(1) *Hist. univ.*, tome IV, p. 54.

(2) *Hist. univ.*, tome IV, p. 89.

(3) *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire*. (Édition de 1770, in-12, Liège.)

thenticité du testament politique du cardinal de Richelieu, examine en détail ce qu'avance l'homme de Ferney sur les mœurs de l'illustre ministre.

« Il y a une objection que l'on a beaucoup fait valoir, et qui mérite d'être discutée ; c'est celle qui est prise de l'endroit où le cardinal recommande la chasteté à Louis XIII. Est-ce, a-t-on dit, « un discours bienséant dans la bouche d'un ministre, qui avait eu *publiquement* plus de maîtresses que son maître et qui n'était pas soupçonné d'être aussi retenu avec elles? »

« On ajoute « que Louis XIII, prince dévot et scrupuleux, avait plus que de l'aversion pour les galanteries du cardinal ; qu'elles étaient *éclatantes* et même accompagnées de ridicule ; qu'il s'habillait en cavalier et qu'après avoir écrit sur la théologie, il faisait l'amour en plumet ; que les Mémoires du cardinal de Retz confirment qu'il mêlait encore de la pédanterie au ridicule ; qu'indépendamment du témoignage de M. de Retz on a vu des thèses d'amour que Richelieu fit soutenir chez sa nièce, dans la forme des thèses de théologie que l'on soutient sur les bancs de Sorbonne ; que les mémoires du temps disent encore qu'il porta l'audace de ses désirs, ou vrais ou affectés, jusqu'à la reine régnante, Anne d'Autriche, et qu'il en essuya des railleries qu'il ne pardonna jamais ; d'où l'on conclut qu'il n'est pas possible que le cardinal de Richelieu, *trop connu de Louis XIII par ses intrigues galantes et amant public de Marion de Lorme*, eût eu le front de recommander la chasteté au chaste Louis XIII, âgé de quarante ans et accablé de maladies. »

« Cette longue objection porte principalement sur deux points : le premier est que les galanteries du cardinal

étaient éclatantes et publiques ; le second, qu'elles étaient spécialement connues de Louis XIII.

« On prouve le premier : 1° par le témoignage du cardinal de Retz, qui dit en effet dans ses Mémoires, en parlant du cardinal de Richelieu, que *Marion de Lorme, qui était un peu moins qu'une prostituée, fût un des objets de son amour, qui venait chez lui la nuit, et qu'il en eut un autre dans une Mme de Fruges, chez laquelle il allait la nuit ; que c'était le maréchal de Brezé et le maréchal de la Meilleraye qui l'y menaient en habit de couleur.*

« 2° On le prouve encore par les thèses d'amour que l'on dit avoir vues et que Richelieu faisait soutenir chez sa nièce, dans la forme des thèses de théologie que l'on soutient sur les bancs de Sorbonne.

« Mais, en premier lieu, le témoignage du cardinal de Retz est extrêmement suspect... Il s'en faut beaucoup que les anecdotes qu'on lit dans ses Mémoires soient toutes exactement vraies. « Il aimait, dit le duc de la Rochefoucault, à raconter des choses extraordinaires, et l'on remarque qu'il avait dans ses récits que son imagination le servait mieux que sa mémoire. »

« Le cardinal de Retz, qui n'était encore qu'un jeune abbé dans le temps dont il s'agit, n'était certainement pas admis, comme témoin, dans le secret de ces visites nocturnes. D'où peut-il donc les avoir sues ? Sans doute de quelqu'un de ceux qui étaient dans la confiance, tel que le maréchal de Brezé et le maréchal de la Meilleraye.

« Or, on ne croira pas aisément que l'on ait confié de pareils secrets au jeune abbé de Retz, du vivant du cardinal de Richelieu ; et si l'on a été obligé d'attendre qu'il fût mort pour les lui révéler, ces galanteries n'étaient donc pas aussi publiques ni aussi éclatantes qu'on voudrait nous le persuader.

« A l'égard des thèses d'amour qu'il faisait soutenir, dit-on, chez sa nièce, ne pourrait-on pas répondre que c'étaient de mauvaises plaisanteries de société, dans le goût de ce temps-là, qui se passaient dans l'intérieur des familles, qui n'ont jamais dû avoir une place dans l'histoire et qui n'influaient en rien sur les mœurs et sur la conduite de ceux qui s'en amusaient.

« Mais la principale question est ici de savoir si ces galantries ( vraies ou fausses) du cardinal de Richelieu étaient spécialement connues de Louis XIII ; ce qui est absolument nécessaire pour que l'on puisse dire qu'elles l'auraient empêché de recommander la chasteté à ce prince, dans son testament politique. Car, s'il les avait ignorées, quoiqu'elles fussent très-véritables, rien n'aurait empêché le cardinal de lui prêcher une morale qu'il ne pratiquait pas. Or, on a mille raisons de croire que Louis XIII n'en a jamais eu aucune connaissance.

« 1° Le cardinal de Retz assure lui-même, dans le portrait de Richelieu, *qu'il avait assez de religion pour le monde* ce qui ne peut signifier autre chose sinon qu'il observait assez les dehors de la religion, pour faire croire au monde qu'il en avait, quoiqu'il n'en eût pas ; et que s'il ne la suivait pas dans sa conduite particulière, il savait au moins sauver les apparences.

« Or, un prélat qui entretiendrait publiquement des liaisons scandaleuses avec des filles et des femmes prostituées, dont le roi lui-même serait informé, sauverait-il les apparences.

« 2° On a des pièces authentiques, qui nous apprennent les plaintes que Louis XIII faisait du cardinal, dans les entretiens particuliers qu'il avait avec le père Caussin, son confesseur ; il n'y est pas dit un seul mot de ces galante-

ries. Le roi se plaignait seulement de son faste et de la dépense excessive de sa maison ; il était scandalisé de ce qu'il ne disait pas son bréviaire. S'il avait su qu'il était coupable des désordres que le cardinal de Retz lui attribue, il ne les aurait pas passés sous silence.

« 3° On sait d'ailleurs combien le cardinal était attentif et habile à éloigner du roi tous ceux qui pouvaient lui faire des rapports désavantageux à son ministre.. Le roi était le premier à l'en avertir et à les lui sacrifier...

« 4° Enfin, si l'on ne doit pas croire que le Testament politique soit l'ouvrage du cardinal, parce qu'un homme qui avait des maîtresses n'aurait pas eu le front d'exhorter le roi à la chasteté, il faudrait donc rayer des Mémoires de Montchal, archevêque de Toulouse, l'endroit où il nous apprend que le cardinal de Richelieu *demanda un bref au Saint-Siège, pour faire faire le procès aux évêques mal vivant*, par la raison qu'un prélat qui avait *publiquement* des maîtresses n'aurait pas eu le front de demander que l'on fit le procès à ceux des évêques qui n'auraient fait que suivre ses exemples. •

« Montchal ajoute « que, par la grâce de Dieu, les évêques « n'avaient jamais été plus réglés et plus exemplaires qu'ils « étaient alors, et que la juste appréhension de cette accusation ne pouvait tomber tout au plus que sur deux ou « trois de tout le royaume, dans lequel il y en avait cent « quinze. »

« Or, dans la supposition que le cardinal de Richelieu eût été du nombre de ces *deux ou trois évêques mal vivant*, peut-on imaginer qu'il eût osé demander à Rome un bref pour leur faire leur procès !

« Cependant le fait est certain ; Montchal en rapporte toutes les circonstances...

« Si M. de Montchal avait su toutes les intrigues galantes que l'on attribue à Richelieu, qu'il traite fort mal dans ses Mémoires.., eût-il laissé échapper une si belle occasion de lui reprocher ces galanteries, qu'il n'aurait certainement pas ignorées si elles eussent été aussi publiques et aussi éclatantes que l'on a osé le soutenir (1) ? »

Reste donc l'allégation la plus odieuse de toutes à l'endroit des mœurs du cardinal de Richelieu, nous voulons parler de celle qui lui donne sa propre nièce pour maîtresse et pis encore. Le remarquable livre que, tout récemment, M. Bonneau Avenant a consacré à *La duchesse d'Aiguillon*, est la réponse la plus péremptoire comme aussi la plus digne que nous sachions aux calomnies de T. des Reaux et des pamphlétaires des Pays-Bas. En effet, M. Bonneau-Avenant, sans remuer de nouveau cette fange, a raconté en détail l'existence si bien remplie de celle qui fut l'édification de son époque comme la providence des misères de son temps, et cela suffit à venger la plus pure des femmes, telle qu'était la digne nièce de l'illustre homme d'Etat.

Quelques citations suffiront pour démontrer ce que nous avançons. Plein d'affection pour sa mère et pour sa famille, Richelieu, en 1616, recevait la tutelle de la fille de son frère, de celle qui devait être un jour la duchesse d'Aiguillon et qui s'appelait alors Mlle de Poncourlay. « Telle fut l'origine sacrée du sentiment profond que Richelieu témoigna depuis lors à sa nièce. Le monde a pu en médire, mais ce sentiment ne s'est jamais démenti, parce qu'il avait sa source dans ce qu'il y a de plus pur

(1) Griffet, p. 107-114. *Op. cit.*



au fond du cœur de l'homme : l'amour filial et le respect dû à la mémoire des morts (1). »

Mais, dira-t-on peut-être : « Pourquoi cette persistance de Richelieu à garder toujours sa nièce auprès de lui et à ne jamais vouloir s'en séparer ? » Écoutons l'historien de Mme d'Aiguillon ; après avoir raconté comment, à diverses reprises, la nièce du ministre avait voulu se vouer à la vie religieuse et les efforts que son oncle avait faits pour l'en détourner et la retenir à la cour, M. Bonneau-Avenant dit : « Richelieu s'adressa à son cœur et lui découvrit les soucis, les haines, les complots que l'envie faisait naître autour de lui et dont la préoccupation empoisonnait sa vie.

« M<sup>me</sup> de Combalet aimait son oncle ; elle avait pour son génie une admiration profonde et pour sa personne un dévouement qui ne se démentit jamais. Elle fut attendrie par le spectacle des misères et des inquiétudes qui entourent la grandeur (2). »

Quel fut d'abord le rôle de M<sup>me</sup> de Combalet auprès de son oncle ? Le voici : « Dès l'année 1623, Richelieu avait un hôtel, [place Royale, où se réunissaient tous les gens d'esprit, à quelque condition qu'ils appartenissent d'épée, de robe ou d'église, ainsi que des femmes aimables qui y donnaient naturellement le ton.

« Le cardinal fit d'abord seul les honneurs de son salon. Mais, dans l'hiver de 1626, M<sup>me</sup> de Combalet ayant consenti à l'y aider, il lui en laissa la direction.

« Elle avait, il est vrai, toutes les qualités nécessaires pour réussir dans ces délicates fonctions. C'était une na-

(1) P. 38.

(2) P. 112 et 113.

ture d'élite, heureusement cultivée et qui plaisait plus encore par la rectitude du jugement que par la vivacité de l'esprit ou les saillies de l'imagination. Ce qu'on admirait surtout en elle, et ce qu'on recherchait le plus alors, c'était une extrême distinction, c'est-à-dire une grande élévation dans les sentiments et les idées, unie à beaucoup de simplicité dans les manières et dans le langage (1). »

Ce n'est pas le portrait d'une femme galante, telle que certains libelles veulent nous représenter M<sup>me</sup> de Combalet. « Personne, dit M. Bonneau-Avenant (2), n'eut davantage d'ennemis que Richelieu, et cependant tous ces pamphlétaires, qui ne cherchaient qu'à calomnier l'affection de l'oncle pour sa nièce ont reconnus sa vertu aussi bien que ses attraits. Le plus injurieux d'entre eux, un auteur anonyme, rapporte ainsi l'admiration qu'elle fit naître lorsqu'elle reparut dans le monde : « Elle arriva à « la cour, et avec elle tout ce qu'une grande beauté et une « grande jeunesse ont de plus charmant. Tout le monde « en fut ébloui. Elle avait, en effet, une majesté toute pro- « pre à soutenir l'éclat d'une couronne et des yeux qui al- « laient chercher des tributs jusqu'au fond des cœurs les « plus insensibles. »

Une dernière citation, et des plus caractéristiques celle-là : « Ce fut l'affection que M<sup>me</sup> d'Aiguillon portait à ses neveux, qui devint le sujet de mille propos calomnieux contre sa vertu...

« Déjà les ennemis de Richelieu avaient inondé la France de pamphlets diffamatoires contre les sentiments du cardinal pour sa nièce ; mais quand on apprit que, par

(1) P. 127 et 128.

(2) P. 133 et 134.

son testament, il avait chargé la duchesse d'élever ses neveux, les doutes qu'on avait répandus à dessein sur la naissance de ces enfants devinrent le texte habituel de ces diffamations.

« Mais Mme d'Aiguillon laissa passer ce torrent d'injures, sans chercher à lui opposer aucune digue... Elle empêcha même ses amis de prendre la plume pour la défendre (1). »

Concluons, en quelques mots, cette étude rapide et pourtant assez complète, nous le croyons, d'où sortent pures les mœurs du cardinal de Richelieu.

A une époque où le libéralisme à outrance semblait avoir pris à tâche de battre en brèche toutes les gloires de l'ancien régime, en 1824, Michaud écrivait, en parlant de Richelieu : « Ses mœurs exercèrent la censure de ses ennemis. Les libelles lui attribuent des intrigues galantes avec sa nièce de Combalet et la duchesse de Chevreuse. Voltaire le déclare amant public de Marion de l'Orme ; mais, si le cardinal a payé de honteux tributs à la faiblesse humaine, il s'environna des plus épaisses ténèbres. Un roi, scandalisé de ce que son premier ministre s'était fait dispenser par le pape de réciter le bréviaire, n'eût point toléré les mœurs irrégulières d'un prêtre (2). »

Vingt ans plus tard, en 1843, M. de Carné, parlant des imputations portées contre les mœurs de Richelieu, dit avec raison : « Les pamphlets et les satires d'une époque pleine de passion ne sont pas des preuves aux yeux de l'histoire, et en remontant à la source des bruits populaires qui atteignent la vie privée du cardinal dans ses plus

(1) P. 335.

(2) *Biographie universelle* Michaud, tome XXVIII, p. 29.

intimes affections domestiques, le doute est plus que permis à quiconque s'est livré à une investigation consciencieuse (1). »

L'homme de notre temps, qui a le mieux étudié Richelieu dans son intimité, jour par jour, heure par heure, si l'on peut ainsi parler, M. Avenel, le savant et sagace éditeur des Lettres du cardinal (2), a résumé dans une substantielle et intéressante introduction le caractère vrai de cet illustre homme d'état. « Durant toute sa carrière politique, dit-il, Richelieu fut jugé par la flatterie et par la colère également aveugles, par un enthousiasme et un dédain également intéressés. Aux yeux des uns, Richelieu était le symbole de la grandeur et de la vertu, une espèce de divinité, une providence visible : aux yeux des autres, Richelieu n'était qu'un intrigant, *un impudique* et un empoisonneur, le mauvais génie de la France et de l'Europe, Satan révolté contre Dieu. Amis et ennemis mettaient la même exagération dans l'admiration et dans le dénigrement.

« La postérité sans doute l'a mieux apprécié que les contemporains ; mais pour n'être pas animée des mêmes passions, est-elle toujours réellement impartiale ? N'a-t-elle pas ses préjugés, ses préoccupations, ses jugements de parti pris ? A-t-elle été suffisamment informée ? N'a-t-elle plus rien à demander aux documents inédits.. (3) ? »

(1) Le cardinal de Richelieu. (*Revue des deux Mondes*, 1843, tome IV, p. 752.)

(2) Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, etc. Huit volumes in-4 (1853). Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

(3) Introduction, p. LXXXV.

Abordant franchement la question délicate des mœurs du cardinal, M. Avenel dit : « On a souvent parlé des amours de Richelieu ; on a nommé la reine-mère, avec laquelle son intimité fut en effet fort étroite ; la jeune reine, dont il n'éprouva jamais que le dédain, mais dont il avait été assez épris, disait-on, pour complaire à ses caprices, jusqu'à danser devant elle une sarabande en costume de baladin (1) ; on a nommé la duchesse d'Aiguillon sa nièce, Marion de Lorme et d'autres. *Nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui pûtse donner, à ce sujet, non pas une certitude, mais même un soupçon ; nous n'atons donc rien à en dire ici... Nulle part on n'a donné d'autres preuves que des oui-dire* (2). »

Rien de plus catégorique, de plus formel, de mieux accentué que ce témoignage définitif à l'égard des mœurs de Richelieu.

Enfin, en 1863, M. L. Grégoire, dans la biographie Didot (3), résumant l'opinion de ses devanciers et fixant, en

(1) « Cette historiette a été d'autant plus répétée qu'elle est moins vraisemblable ; un homme d'esprit, éditeur des *Mémoires* de L. H. de Loménie, comte de Brienne, où elle est racontée avec des détails circonstanciés, en affirmait encore l'authenticité il y a peu d'années en publiant ces mémoires ; mais il nous faudrait pour y croire un autre témoignage que celui de ce Loménie, qui n'était pas né à l'époque de l'anecdote, qui n'apporte que des preuves sans autorité, qui écrivait probablement à St-Lazare, où ses extravagances l'avaient fait renfermer, qui enfin se réfute lui-même par les circonstances de son propre récit. » — Note de M. Avenel, *l. c. sup.*, p. xcvi, note 1.

(2) P. xcvi.

(3) Article *Richelieu*, tome XLII, col. 218.

quelque sorte d'avance celle même de la postérité, écrivait : « On a calomnié Richelieu en croyant trop légèrement aux anecdotes dues à la malice des conteurs du dix-septième siècle, à sa passion ridicule pour Anne d'Autriche, à sa passion coupable pour sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, à ses aventures galantes avec Marion de Lorme, lui toujours malade, presque mourant (1), sans cesse menacé, sans cesse préoccupé de si vastes intérêts. »

(1) « On sait la santé fragile et les infirmités précoces de Richelieu, mais cette correspondance nous met dans la confiance plus intime de ses souffrances sans relâche. Dès la première lettre que nous publions, nous le trouvons, jeune homme de vingt-deux ans, dans des langueurs d'une pénible convalescence, suite d'une longue maladie ; la fièvre s'empare de lui et le travaille durant l'année 1611 presque entière ; à la fièvre succèdent d'insupportables maux de tête... Il continue à se plaindre de ses migraines obstinées, et, vers 1621, il disait à Charpentier, qu'il avait envoyé près de la reine mère : « Je ne lui écris point, me mourant de ma tête. » Il ajoute dans la même lettre : « Mon mal de tête me tue. » Sa santé resta chancelante, et sa vie, traversée tout [entière de souffrances et même d'infirmités, s'éteignit dans les langueurs d'une dernière maladie, qui dura près d'un an. » — Avenel, *Introd.*, p. xcviij-c.

## LES IMPATIENCES DE LOUIS XIV

---

Selon une malheureuse pente à croire plutôt le bien que le mal à l'égard des hommes célèbres, dont il semble que la grandeur et la renommée écrasent d'un poids insupportable et accablant la masse des esprits, on est trop souvent tenté de juger un homme, un prince plus particulièrement, sur une anecdote, qui n'est, la plupart du temps, qu'un *on-dit*, ou sur un mot d'autant plus apocryphe qu'il manque totalement de vraisemblance, étant donné et connu le caractère général du personnage auquel on l'attribue trop gratuitement.

C'est ainsi que sur la foi d'un simple mot, qu'on prête à Louis XIV, ce prince a été jugé et condamné comme le plus impatient des hommes. Un jour, dit-on, qu'on avait un peu manqué d'exactitude avec lui, Louis XIV aurait dit : « J'ai failli attendre. »

Sans examiner immédiatement si ce mot est vrai, je me permettrai de demander s'il est seulement vraisemblable de la part de Louis XIV, étant bien connue son exquise politesse? On me répondra sans doute que l'exactitude est une des formes de la politesse même, surtout chez un roi ; mais on voudra bien admettre et me concéder aussi

que l'impatience est un symptôme infaillible du manque de civilité; d'où il s'ensuit que Louis XIV n'a pas dû, n'a pas pu dire le mot qu'on lui prête. « J'ai attendu » pouvait encore se comprendre; mais « J'ai failli attendre » dépasse toutes les bornes de l'impertinence, et personne, que je sache, n'a jamais songé à accuser Louis XIV d'avoir été impertinent.

« En pareil cas, — dit M. Edouard Fournier (1) à propos du mot royal précité, on vit très souvent Louis XIV d'une patience toute bourgeoise. « Ce matin (c'est Dangera (2) qui parle) Sa Majesté a donné audience à l'ambassadeur de Portugal, qui l'a fait attendre plus d'une heure sans que le roi témoignât la moindre impatience. »

Cette preuve suffirait, ce semble. Cependant comme un témoignage unique et isolé est nul, *testis unus, testis nullus*, voici un second fait que nous fournissent les *Fragments historiques* de Racine, et qui prime le premier, car cette fois la patience du roi vient de sa bonté : « Un portier du parc, qui avait été averti que le roi devait sortir par cette porte, ne s'y trouva pas et se fit longtemps chercher. Comme il venait tout en courant, c'était à qui lui dirait des injures. Le roi dit : « Pourquoi le grondez-vous? Croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre? »

Autre fait aussi caractéristique et dans la même note. « Un jour, dit l'abbé de Choisy (3), que le roi s'habillait, après avoir mis lui-même ses bas, il ne se trouva point de souliers. Celui qui en était chargé courut les chercher et

(1) L'Esprit dans l'Histoire, etc., (3<sup>e</sup> édit.) p. 316.

(2) 17 juillet 1690.

(3) *Mémoires*, livre I.



fut une demi-heure à revenir. Les courtisans s'impatientaient; le roi seul paraissait tranquille. M. de Montausier en colère voulut gronder le valet de garde-robe : « Hé! laissez-le en paix, dit le roi, il est assez fâché. »

« Une autre fois, c'est encore l'abbé de Choisy qui parle (1) un de ses valets de chambre lui renversa sur la jambe toute nue la cire brûlante d'une grosse bougie : « Au moins, lui dit-il, donnez-moi de l'eau de la reine de Hongrie. »

Non content d'être patient, Louis XIV recommandait la modération. « Un de ses valets de chambre le pria un soir de faire recommander à M. le premier président un procès qu'il avait contre son beau-père, et lui disait en le pressant : « Hélas! Sire, vous n'avez qu'à dire une parole. — Hé, lui dit le roi, ce n'est pas de quoi je suis en peine. « Dis-moi, si tu étais à la place de ton beau-père, serais-tu « bien aise que je la disse, cette parole (2) ? »

Ce n'est ni dans l'anecdote de la clef, ni dans celle des souliers que l'on peut trouver le germe du prétendu mot attribué à Louis XIV : « J'ai failli attendre; » s'il avait à le dire, dans quelque occasion opportune, c'était bien dans ces deux rencontres.

Mais l'impatience et la vivacité ne vont guère avec l'idée qu'on se fait de Louis XIV. Il y aurait peut-être eu plus que de l'impatience dans son mot à l'ambassadeur d'Angleterre, qui se plaignait, en 1714, des travaux qu'on faisait au port de Mardick, en dépit des traités : » M. l'ambassadeur, aurait dit le roi, j'ai toujours été maître

(1) *Ibid. ut sup.*

(2) *Ibid. ut. sup.*

chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir. »

A propos de ce mot (pure invention !) Voltaire a écrit quelques lignes pleines de sens, qu'il nous faut rapporter ici.

D'abord dans son *Siècle de Louis XIV* (1), il s'exprime ainsi : « Il est dit dans un des meilleurs livres que nous ayons (2), que Louis XIV répondit : « M. l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, etc. » « Je sais, de science certaine, que jamais Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable. »

Puis, dans son *Dictionnaire philosophique* (3) : « C'est une petite erreur, dans *l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, de supposer que Louis XIV ait dit à l'ambassadeur d'Angleterre : « J'ai toujours été le maître chez moi, etc. » J'ai dit ailleurs (4) que ce discours aurait été très-déplacé...

« L'auteur même (Hénault) m'avoua que le marquis de Torci, qui fut toujours présent à toutes les audiences du comte de Stair, avait toujours démenti cette anecdote. Elle n'est assurément ni vraie, ni vraisemblable, et n'est restée dans les dernières éditions de ce livre que parce qu'elle avait été mise dans la première.

« Soyez très-sûr, écrivait Voltaire à Senac de Meilhan (5), que jamais le lord Stair ne parla à Louis XIV qu'en présence de M. de Torci ; et le président Hénault sait

(1) Chapitre XXIII.

(2) *L'Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le président Hénault.

(3) Aux mots *Ana, Anecdotes*.

(4) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIII.

(5) 4 juillet 1760.

bien que M. de Torci n'a jamais entendu cette rodomontade qu'on attribue à Louis XIV. »

Et à M. de Courtivron (1) : « Il est très-vrai que jamais Louis XIV ne tint ni ne put tenir le propos si déplacé que le président Hénault lui impute dans une audience donnée au comte de Stair. Le président Hénault m'avoua lui-même que cette anecdote était très-fausse, mais que l'ayant imprimée, il n'aurait pas le courage de se rétracter. J'aurais eu ce courage à sa place. Pourquoi ne pas avouer qu'on s'est trompé ? »

Venant de Voltaire, une telle objection est vraiment plaisante. Mais enfin, cela n'ôte rien à la valeur de son argumentation par rapport à l'in vraisemblance du prétendu mot de Louis XIV à l'ambassadeur d'Angleterre.

En somme, il suffit de connaître le caractère du grand roi pour bien se convaincre que jamais l'impatience ne fut son défaut capital ; loin de là : nous n'en voulons pour preuve, tout d'abord, qu'un témoignage peu suspect de partialité excessive envers ce prince, le témoignage même de St-Simon. Or, que dit le quinteux duc ? « Jamais il n'échappa au roi de dire rien de désobligeant à personne ; et s'il avait à reprendre, à réprimander ou à corriger, ce qui était fort rare, c'était toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère, quelquefois avec un air de sévérité (2). »

St-Simon n'indique ici, ni de près, ni de loin, que Louis XIV se soit jamais laissé aller à l'impatience. Mais voici mieux encore, c'est la réfutation du fameux mot :

(1) 12 octobre 1775.

(2) *Mémoires*, tome XII, p. 461.

« J'ai failli attendre. » — « Exact aux heures qu'il donnait pour toute la journée ; une précision nette et courte dans ses ordres. Si dans les vilains temps d'hiver, qu'il ne pouvait aller dehors, il arrivait qu'il passât chez Mme de Maintenon un quart d'heure plutôt qu'il n'en avait donné l'ordre (ce qui ne lui arrivait guère), et que le capitaine des gardes en quartier ne s'y trouvait pas, il ne manquait point de lui dire après que c'était sa faute à lui (le roi) d'avoir prévenu l'heure, non celle du capitaine des gardes de l'avoir manquée. Aussi, avec cette règle, qui ne manquait jamais, était-il servi avec la dernière exactitude, et elle était d'une commodité infinie pour les courtisans (1) ».

Quoi de plus ! Peut-on mieux répondre aux reproches faits à Louis XIV, à propos de la fameuse soi-disant parole historique : « J'ai failli attendre ? »

Pour ce qui est de l'autre mot d'impatience et en même temps de la plus insigne maladresse que ce prince aurait adressé à l'ambassadeur d'Angleterre, voici en quels termes St-Simon y répond de la façon la plus péremptoire : « Il y avait à gagner dans ses audiences, dit-il, quand on pouvait tant faire que de les obtenir et qu'on savait s'y conduire avec tout le respect qui était dû à sa royauté et à l'habitude. Outre ce que j'en ai su d'ailleurs, j'en puis parler par expérience... Là, quelque prévenu qu'il fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir lieu de sentir, il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclairer et de s'instruire ; il n'interrompait que pour y parvenir. On y découvrait un esprit d'équité et de

(1) *Ibid.*

désir de connaître la vérité, et cela quoiqu'en colère quelquefois (1). »

N'avions-nous pas raison de dire que ces paroles de St-Simon sont la plus victorieuse réfutation de la fausseté ou tout au moins de l'in vraisemblance de l'anecdote de l'ambassadeur d'Angleterre. La colère, Louis XIV a pu l'éprouver ; l'impatience, il ne l'a jamais témoignée. C'est le propre des hommes illustres, tout en possédant au dedans d'eux-mêmes le germe des passions, d'en étouffer l'éclosion et, à plus forte raison, l'explosion. Pour prendre nos exemples de ce que nous avançons parmi les personnages d'élite que l'Eglise offre à la vénération de tous, certes, qui de son naturel fût jamais plus impatient St-François de Sales, devenu cependant, au prix de lutttes incessantes contre lui-même, le plus doux et le plus aimable des hommes ?..

Quelques anecdotes trouvent ici naturellement leur place et vont prouver surabondamment que l'impatience n'était pas le défaut de Louis XIV. Le comte de Marivaux, lieutenant-général, homme d'un caractère si dur qu'il ne l'avait pas même adouci à la cour la plus polie qu'on ait jamais vue, à celle du grand roi, avait perdu un bras dans une action et se plaignait au monarque, qui l'avait pourtant déjà récompensé : « Je voudrais, lui dit-il, avoir perdu l'autre et ne plus servir Votre Majesté. — J'en serais bien fâché, dit le roi, et pour vous et pour moi. » Ces paroles furent suivies d'une nouvelle grâce qu'il lui accorda (2). Certes, si quelque chose pouvait légitimement provoquer l'im-

(1) Tome XII, p. 459.

(2) Dreux de Radier, *Tablettes hist. et anecdotes des rois de France* (2<sup>e</sup> édit.) Tome III, p. 193.

patience, voire la colère du prince, c'était bien une boutade aussi insultante qu'impertinente.

Dans une autre occasion, ce prince se contenta de dire : « Ah ! si je n'étais pas roi, je me mettrais en colère (1). » Belle parole, pleine de vérité et qui est l'expression naïve d'un cœur qui se connaît et sait se dompter. Car tout en admettant que Louis XIV fût né avec un penchant à l'impatience, on ne peut s'empêcher cependant de reconnaître qu'il savait refouler en lui-même les funestes effets de cette désastreuse inclination.

Louis XIV a donné, dans une infinité d'occasions, des marques d'un caractère tout opposé à celui d'un impatient qu'on lui prête, sur la foi d'anecdotes apocryphes. Un prince de son sang avait maltraité un gentilhomme de paroles ; il lui fit cette remarquable remontrance : « Pensez lui dit-il, que les plus légères offenses que les grands font à leurs inférieurs sont toujours des injures sensibles et souvent des plaies mortelles. Celles d'un particulier ne font qu'effleurer la peau ; celles d'un grand pénètrent jusqu'au cœur. Je vous avertis de ne plus maltraiter de paroles qui que ce soit ; faites comme moi. Il m'est arrivé plus d'une fois que les personnes qui m'ont les obligations les plus essentielles se sont oubliées jusqu'à m'offenser : je dissimule et leur pardonne (2) ».

(1) *Ibid.*, p. 199.

(2) « Cette belle leçon et quelques autres traits sont tirés des lettres manuscrites italiennes de Giovanni Paolo Marana, dont j'ai donné la vie dans le *Journal de Verdun* (septembre et octobre 1754). J'y ai parlé de ce manuscrit. » — Note de Dreux du Radier. *Ibid. ut. sup.*, p. 203, note 1.

Pour clôre dignement et victorieusement notre thèse, nos suprêmes arguments seront empruntés à Louis XIV même et aux Mémoires qu'il écrivit pour l'instruction du Dauphin. Comme on l'a fort bien dit : « Le roi, l'homme, le chrétien, ne peut être mieux connu et apprécié que par ces mémoires (1). » Louis XIV était dans toute la force de son âge, dans toute la vigueur de son esprit, dans tout l'éclat de sa gloire lorsqu'il dictait ces pages d'histoire politique et morale, qui ont un si grand prix, venant d'un pareil auteur. Pendant cinq ans environ, de 1666 à 1671, l'esprit de Louis XIV s'est arrêté avec complaisance sur beaucoup d'idées qui n'étaient pas toutes des abstractions, dont il faisait, dans ses fonctions de roi, l'application immédiate. Il a, on peut le dire, complété son éducation politique, sous prétexte de préparer celle de son fils.

Voulant donc, avant tout, prémunir son fils contre la précipitation qui est le fruit de l'impatience qu'ont tous les hommes d'accélérer la réalisation de leurs désirs, si bien qu'ils s'irritent contre ceux qui osent les contredire, même dans leur intérêt, Louis XIV dit au Dauphin : « Il n'est que trop naturel aux hommes de se promettre avec facilité ce qu'ils désirent avec ardeur, et nous ne saurions nous garantir d'un défaut si commun qu'en nous défiant de nos propres pensées dans toutes les choses où nous avons trop de penchant.

« Il n'est rien de si important, ni de plus difficile au prince, que de savoir combien et jusqu'où il doit estimer sa propre opinion. Je vous ai dit ailleurs, et il est vrai,

(1) *Mémoires de Louis XIV*, etc., publiés par Ch. Dreyss (1860, in-8, 2 vol.). Tome I, Avertissement, p. Ij.

qu'un souverain peut avoir cette persuasion en faveur de lui-même que, comme il est d'un rang au-dessus des autres hommes, il voit aussi les choses qui se présentent d'une manière plus parfaite qu'eux et qu'il se doit plus fier à ses propres lumières qu'aux rapports qui lui sont faits du dehors.

« Mais je vous avertis ici, que cette maxime ne se doit pas appliquer également à toutes nos différentes fonctions. Il en est sans doute de certaines, où, tenant pour ainsi dire la place de Dieu, nous semblons être participants de sa connaissance, aussi bien que de son autorité, comme, par exemple, en ce qui regarde le discernement des esprits, le partage des emplois et la distribution des grâces, dans lesquelles choses nous décidons avec plus de succès par notre propre suffrage que par celui de nos conseillers, parce qu'étant postés dans une sphère supérieure, nous sommes plus éloignés qu'eux des petits intérêts qui nous pourraient porter à l'injustice. Mais il faut confesser de bonne foi qu'il se trouve aussi d'autres rencontres, où, quittant, ce semble, le personnage de souverains et d'indépendants, nous devenons aussi intéressés et peut-être même davantage que les moindres particuliers, parce que plus les objets où nous aspirons sont grands et relevés, plus ils sont propres à troubler la tranquillité nécessaire pour former un juste raisonnement. Le feu des nobles passions, comme celui des plus obscures, produit toujours un peu de fumée, qui offusque notre raison. On admire souvent que, de plusieurs qui voient et entendent la même chose, à peine en est-il deux dont le rapport se trouve conforme l'un à l'autre, et cependant cette variété ne vient que de la différence des intérêts et des passions qui se trouvent



toujours entre les hommes, lesquels, même sans s'en apercevoir, accommodent tout ce qu'ils voient au dehors au mouvement qui domine dans leur âme.

« C'est une des plus fortes raisons qui a obligé, de tout temps, les princes à tenir auprès d'eux des conseillers, et qui les doit même porter à entendre plus favorablement que les autres ceux qu'ils ne rencontrent pas de leur sentiment. Tandis que nous sommes dans la puissance, nous ne manquons jamais de gens qui s'étudient à suivre nos pensées et à paraître en tout de notre avis. Mais nous devons craindre de manquer, au besoin, de gens qui sachent nous contredire, parce que notre inclination paraît quelquefois si à découvert que les plus hardis craignent de la choquer, et cependant il est bon qu'il y en ait qui puissent prendre cette liberté. Les fausses complaisances que l'on a pour nous en ces occasions, nous peuvent nuire beaucoup plus que les contradictions les plus opiniâtres. Si nous nous trompons en notre avis, celui qui nous adhère achève de nous précipiter dans l'erreur, au lieu que, lors même que nous avons raison, celui qui nous contredit ne laisse pas que de nous être utile, quand ce ne serait qu'à nous faire chercher des remèdes aux inconvénients qu'il a proposés et à nous laisser, en agissant, la satisfaction d'avoir auparavant examiné toutes les raisons de part et d'autre (1) ».

La lecture de cette page nous remet en mémoire une anecdote sur la prétendue impatience de Louis XIV contre ceux qui lui disaient ou même seulement lui faisaient sentir la vérité par des voies plus ou moins détournées. Un prédicateur, dit-on, ayant trop clairement

(1) *Mémoires pour 1667.*

désigné ce prince en un sermon, le monarque lui adressa ces paroles : « Mon père, dans un sermon, je veux bien me faire ma part, mais je ne veux pas qu'on me la fasse ». Anecdote des plus invraisemblables et que dément le caractère bien connu de celui dont on a voulu en faire le sujet. D'ailleurs, quelle maladresse de la part d'un souverain, qu'on nous montre si réservé en ses paroles, à prêter à un prédicateur de telles allusions auxquelles celui-ci ne songeait peut-être pas lui-même !

Pour en revenir aux *Mémoires* de Louis XIV, nous y voyons que ce prince blâmait jusqu'à l'impatience, qui semble cependant la plus légitime et la plus acceptable, celle d'un succès dû à de justes efforts. « Quelque juste que soit notre impatience, dit-il à son fils, le plus sûr moyen de la contenter, c'est de la tenir soigneusement cachée ; et dans les choses que nous désirons avec le plus de raison, le seul secret de les obtenir, c'est de les poursuivre de telle manière, que nous paraissions résolu à nous en passer dès lors qu'on les voudra faire trop valoir (1). »

Ailleurs encore, Louis XIV donne à son fils un moyen efficace de se posséder aussi parfaitement que possible et par conséquent d'éviter toute occasion d'impatience, qui vient aussi bien d'être trop humble que d'être trop glorieux. A propos d'un affront que le roi avait reçu à Londres, de la part de l'envoyé de l'Espagne dans la personne de son propre ambassadeur, Louis XIV dit à son fils : « La réflexion que vous devez faire ici, c'est qu'en ces accidents qui nous piquent vivement et jusqu'au fond du cœur, il faut garder un milieu entre la sagesse timide

(1) Supplément aux *Mémoires* de 1667.

et le ressentiment emporté, tâchant, pour ainsi dire, d'imaginer pour nous-même ce que nous conseillerions à un autre en pareil cas. Car quelque effort que nous fassions pour parvenir à ce point de tranquillité, notre propre passion qui nous presse et nous sollicite au contraire, gagne toujours assez sur nous pour nous empêcher de raisonner avec trop de froideur et d'indifférence...

« Et de cette réflexion, mon fils, je passe à une plus générale, mais qui me paraît très-nécessaire pour vous et pour moi : je tâche et je tâcherai toujours, dans ces Mémoires, d'élever et non pas d'enfler votre courage. S'il y a une fierté légitime en notre rang, il y a une modestie et une humilité qui ne sont pas moins louables. Ne pensez pas, mon fils, que ces vertus ne soient pas faites pour nous. Au contraire, elles nous appartiennent plus proprement qu'au reste des hommes. Car après tout, ceux qui n'ont rien d'éminent, ni par la fortune, ni par le mérite, quelque petite opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, ne peuvent jamais être modestes ni humbles ; et ces qualités supposent nécessairement en celui qui les possède et quelque élévation et quelque grandeur dont il pourrait tirer de la vanité. Nous, mon fils, à qui toutes choses semblent inspirer ce défaut si naturel aux hommes, nous ne pouvons trop apporter de soin à nous en défendre. Mais si je puis vous expliquer ma pensée, il me semble que nous devons être en même temps humbles pour nous-mêmes et fiers pour la place que nous occupons (1). »

Nous regrettons de ne pouvoir prolonger ces citations, si intéressantes soient-elles ; mais, même dans les meil-

(1) Appendice, I, 1661.

leures choses, il faut savoir se borner. Cependant nous ne pouvons résister au désir de reproduire les lignes où le grand roi nous révèle la source des vertus qui font les monarques selon le ciel. « Vous devez savoir avant toutes choses, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect pour Celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes. La première partie de la politique est celle qui nous enseigne à Le bien servir. La soumission que nous avons pour Lui est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due ; et nous péchons contre la prudence aussi bien que contre la justice, quand nous manquons de vénération pour Celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Ce que nous avons d'avantage sur les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion ; et après ce qu'il a fait pour nous, notre dignité se relève par tous les devoirs que nous Lui rendons. Mais sachez que pour Le servir selon ses désirs, il ne faut pas se contenter de Lui rendre un culte extérieur, comme font la plupart des autres hommes.

« Des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés ; et comme en nous donnant le sceptre, Il nous a donné ce qui paraît de plus éclatant sur la terre, nous devons, en Lui donnant notre cœur, Lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

« Quand nous aurons armé tous nos sujets pour sa gloire, quand nous aurons relevé ses autels abattus, quand nous aurons fait connaître son nom aux climats les plus reculés, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir. Et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de nous, si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandements.

Les actions d'éclat et de bruit ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage, et ce qui se passe dans le secret de notre cœur est souvent ce qu'il observe avec le plus d'attention.

« Il est infiniment jaloux de sa gloire, mais Il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands qu'afin que nos respects l'honorassent davantage.

« Beaucoup de mes ancêtres qui ont voulu donner à leurs successeurs de pareils enseignements ont attendu pour cela l'extrémité de leur vie ; mais je ne suivrai pas en cela leur exemple. Je vous en parle dès cette heure, mon fils, et vous en parlerai toutes les fois que j'en trouverai l'occasion. Car, outre que j'estime qu'on ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des pensées de cette conséquence, je crois qu'il se peut faire que ce qu'ont dit ces princes dans un état si pressant ait quelquefois été attribué à la vue du péril où ils se trouvaient, au lieu que, vous en parlant maintenant, je suis assuré que la vigueur de mon âge, la liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires ne vous pourront jamais laisser sur ce discours aucun soupçon de faiblesse ou de déguisement (1). »

Louis écrivait ceci en 1661, il avait alors vingt-trois ans ; de si hautes et si graves pensées dans la force de la jeunesse donnent la plus grande idée de ce roi que ses contemporains surnommèrent, à bon droit, *le Grand*.

Dix-huit ans plus tard, en 1679, à l'âge de quarante et un ans, ce prince dictait cette belle et profonde réflexion sur le métier de roi, et, c'est par une citation empruntée

(1) *Mémoires pour 1661.*

à cette page que nous clorons cette rapide étude sur le caractère d'un monarque dont le génie, fut, selon une juste parole de Buffon, une longue patience qui le soutint surtout pendant les sombres années de deuil et les revers dont sa vieillesse fut si amèrement abreuvée.

« Il faut, dit Louis XIV, se garder contre soi-même, prendre garde à toute inclination et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble et délicieux quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage. Mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues et d'inquiétudes. L'incertitude désespère quelquefois et quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer et prendre le parti qu'on croit le meilleur (1). »

En résumé, tout ce que nous avons vu jusqu'ici et tout ce que nous pourrions voir encore établit et prouverait surabondamment que rien dans le caractère, dans la vie ou dans les actes de Louis XIV, ne se ressentit jamais de l'impatience que, sur la foi d'anecdotes et de mots apocryphes, on a voulu attribuer au petit-fils d'Henri IV.

(1) 1679.

## DE L'AUTORITÉ HISTORIQUE DU CARDINAL DE RETZ.

---

Nous avons déjà fait connaître ailleurs le caractère peu estimable de ce personnage (1), mais cette rapide esquisse ne suffit pas pour la thèse que nous nous posons aujourd'hui et qui a pour but de discuter l'autorité historique de ce trop fameux prélat et d'établir, en fin de compte, que ses Mémoires, tant vantés au point de vue du récit et surtout du style, ne méritent qu'une très médiocre confiance de la part de ceux qui voudraient étudier ou écrire l'histoire de la Fronde.

Mais, avant de discuter la valeur de l'œuvre, il est indispensable de faire connaître la moralité de l'auteur.

Né en 1614, Jean-François-Paul de Gondy était d'une famille de prélats, dans laquelle le siège épiscopal de Paris semblait héréditaire et le fut en effet. Paul de Gondy n'avait aucun des premiers éléments de la vocation ecclésiastique (2); en vain, le mit-on sous la direction de

- (1) Voyez : *Qu'est-ce que Tartuffe?* (p. 121-124 de la cinquième série des *Erreurs et Mensonges historiques*).

(2) Le cardinal de Retz, (livre I de ses Mémoires) se qualifie

S. Vincent de Paul, rien ne put changer ce caractère déjà indomptable. A peine dans l'adolescence, il se livrait à un libertinage précoce, prenait part à des duels et le reste. Cependant, malgré la violence de ses passions, il avait fait d'excellentes études; les chefs-d'œuvre oratoires et historiques de l'antiquité exaltaient son imagination; par malheur pour lui, il n'y cherchait que les spéculations brillantes, mais dangeureuses, qui pouvaient flatter l'audace et l'indépendance de son caractère.

En 1632 il avait atteint l'âge de dix-huit ans, et la situation politique de la France fixait déjà depuis longtemps son attention. Marie de Médicis, mère de Louis XIII, s'était réfugiée en Flandre: elle avait conservé dans le royaume un grand nombre de partisans, et presque chaque jour voyait éclore des complots et des conspirations contre l'autorité du cardinal de Richelieu. Ce fut alors qu'un livre italien, contenant l'histoire de la conjuration du comte de Fiesque (1), tomba entre les mains de l'abbé

lui-même, « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. »

(1) La congiura del conte Gio. Luigi di Fieschi, descritta da Agostino Mascardi (Venetia, 1629, in-4).

Né, en 1591, à Sarzana, où il mourut en 1640, cet écrivain fut regardé comme l'un des prosateurs les plus purs et les plus corrects de son temps. Outre sa *Conjuration de Fiesque*, (traduite en français par Fontenay Ste-Geneviève, 1639), Mascardi a publié, entre autres ouvrages: *Discorsi morali su la tavola di Cebete* (1627) qui ont eu plusieurs éditions; *Saggi accademici da diversi nobilissimi ingegni* (1653) et *Dell' arte storica trattati v* (1636): c'est son meilleur ouvrage, etc. Protégé du cardinal Mazarin, Mascardi devait mériter le dédain du cardinal de Retz et l'encourut, puisque celui-ci se chargea de refaire son histoire de la *Conjuration de Fiesque*.



de Gondy. Il dévora cet ouvrage ; et « comme il n'y trouva pas les doctrines anarchiques dont il était idolâtre, il résolut de le refaire, en ne changeant presque rien au plan ni à la suite de la narration (1). »

Cette première production d'un homme si fameux est infiniment curieuse : on y trouve toutes les théories qu'il mit un peu plus tard en pratique. Le rôle de conspirateur lui paraît aussi noble que brillant ; il en est enthousiaste, et l'on voit germer dans son style toute la violence de ses passions.

Tandis que l'historien italien peint le comte de Fiesque sous les couleurs les plus défavorables, en disant que les gens sages répétaient souvent que ce jeune homme *crois-sait pour le malheur de sa patrie*, l'abbé de Gondy trace au contraire du futur conspirateur le portrait le plus brillant. Dans un discours qu'il prête à Fiesque, il commence par faire une allusion odieuse à la situation de la France sous l'administration du cardinal de Richelieu :

« Vous êtes né, dit un des conspirateurs à Fiesque, dans des temps qui ne produisent presque aucun exemple de force et de générosité qui n'ait été puni et qui ne vous en représentent tous les jours de bassesse et de lâcheté qui sont récompensés : ajoutez à cela que vous êtes dans un pays où la puissance des Doria (2) tient le cœur de toute la noblesse, abattu par une honteuse crainte ou engagé

(1) Petitot, Notice sur le cardinal de Retz (p. 5), tome XLIV, 2<sup>e</sup> série de la Collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

(2) C'est Richelieu que le cardinal de Retz vise sous ce nom italien.

par un intérêt servile; et cependant vous ne tombez pas dans cette bassesse générale: vous soutenez ces nobles sentiments que votre illustre naissance vous inspire, et votre esprit forme des entreprises dignes de votre valeur. Ne négligez donc point ces qualités admirables, n'abusez point des grâces que la nature vous a faites: servez votre patrie; jugez, par la beauté de vos inclinations, de la grandeur des actions qu'elles peuvent produire: songez qu'il ne faut qu'un homme seul de votre condition et de votre mérite pour redonner cœur aux Génois et les enflammer du premier amour de la liberté. »

On ne peut mieux se poser vis-à-vis du public; déjà se révèle chez Paul de Gondyl la passion de *tenir le haut du pavé* (c'est son expression), et de rapporter tout à lui et à lui seul.

Il place ensuite dans la bouche de Verrina les maximes d'après lesquelles il se proposait lui-même de diriger sa conduite :

« Je conçois qu'une âme aussi délicate que la vôtre et aussi jalouse de la gloire aura peine à souffrir de se voir ternie par ces mots terribles de rebelle, de factieux et de traître. Cependant ces fantômes d'infamie que l'opinion publique a formés pour épouvanter les âmes du vulgaire ne causent jamais de honte à ceux qui les portent pour des actions éclatantes, quand le succès en est heureux. *Les scrupules et la grandeur ont été de tout temps incompatibles*, et ces faibles prétextes d'une prudence ordinaire sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs. *Le crime d'usurper une couronne est si illustre qu'il peut passer pour une vertu*; chaque condition des hommes a sa réputation particulière: l'on doit estimer les petits pour la modération, et les grands pour l'ambition et le courage. »

L'abbé de Gondy, en vertu de ces principes révolutionnaires, cherche à justifier son héros des lâches perfidies dont il se rendit coupable, afin de tromper la surveillance des Doria. On connaît le résultat de cette entreprise, qui échoua par un accident imprévu arrivé au comte de Fiesque, dans le moment où son triomphe semblait assuré. La conclusion de Gondy est toute prévue, étant connus ses principes politiques; loin de pressentir les suites terribles de l'entreprise de Fiesque, en lui supposant même l'issue la plus heureuse, il prétend que, dans cette dernière hypothèse, son héros serait devenu l'un des souverains les plus puissants de l'Italie.

« La suite de l'entreprise du comte de Fiesque — dit-il, — est un de ces coups que la sagesse des hommes ne saurait prévoir. Si le succès en eût été aussi heureux que sa conduite fut pleine de vigueur et d'habileté, il est à croire que la souveraineté de Gênes n'eût pas borné son courage et sa fortune et que *ceux qui condamnèrent sa mémoire après sa mort auraient été les premiers à lui donner de l'encens pendant sa vie*. Les auteurs qui l'ont noirci de tant de calomnies pour satisfaire la passion des Doria auraient fait son panégyrique par un intérêt contraire, et la postérité l'aurait mis au nombre des héros de son siècle. Tant il est vrai que *le bon ou le mauvais événement est la règle ordinaire des louanges et du blâme que l'on donne à des actions extraordinaires*. »

La doctrine du succès ne saurait être prêchée avec plus de naïf cynisme. Il semble que — voulant devancer le jugement de la postérité, — le futur chef de la Fronde ait écrit, dès lors, son propre panégyrique, en se dressant de ses mains un piédestal que les honnêtes gens lui refuseront de plus en plus.

« Ce coup d'essai d'un jeune homme — dit Petitot (1), — révèle son caractère et fait prévoir qu'il saisira la première occasion de prendre part aux troubles de l'Etat. On voit que la haine du repos est presque l'unique cause de son goût pour le désordre ; qu'il n'a en vue ni son intérêt bien entendu, ni celui de son pays, et que le nom de factieux et de chef de parti est à ses yeux le plus beau titre de gloire. »

Il n'osa pas d'abord faire imprimer cet ouvrage ; mais l'ayant laissé circuler manuscrit, il en tomba une copie sous les yeux du cardinal de Richelieu. « Voilà un dangereux esprit, dit l'homme d'Etat, à la suite de cette lecture (2).

Quatre ans après (1636), s'étant associé à un complot tramé contre la vie du ministre, l'abbé de Gondy fut obligé de s'expatrier. De retour en France, il entretint des relations avec le comte de Soissons qui, retiré à Sedan, était en révolte ouverte contre le roi ; et bientôt — suivant son expression, — il éveilla l'idée dans l'esprit d'un de ses amis de faire une nouvelle tentative contre les jours du ministre. Le complot fut formé, le jour pris ; et cependant il éprouva quelque scrupule en pensant qu'il s'agissait de verser le sang d'un prêtre. « J'eus honte de ma réflexion, — dit-il, — *j'embrassai le crime qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par de grands périls.* » C'était là l'usage qu'il faisait de ses souvenirs classiques ; et quelques maximes des républiques anciennes lui semblaient suffire pour pallier l'horreur d'un

(1) *Ibid. ut sup.*, p. 12.

(2) Le cardinal de Retz — qui semble très fier de cet horoscope, — a consigné le mot de Richelieu dans ses *Mémoires*, livre I.

assassinat. Le complot échoua par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Après la mort de Louis XIII, il parut comme tous ceux qui avaient été opposés à Richelieu, professer ledévouement le plus sincère pour la régente Anne d'Autriche. Nommé coadjuteur de Paris en 1643, il eut le titre d'évêque de Corinthe. Ce fut alors qu'il se fit ce plan d'hypocrisie par lui proclamé dans ses Mémoires et que nous avons déjà rapporté (1). Il se révéla tout d'abord comme prédicateur de grand talent, et la réputation qu'il acquit tout à coup contribua beaucoup à augmenter le nombre de ses partisans.

A la même époque, et dans la première année de la régence d'Anne d'Autriche, il s'était formé contre le cardinal Mazarin un parti fort bruyant mais peu redoutable. C'était le parti des *Importants*, à la tête duquel figurait le duc de Beaufort, qui fut bientôt arrêté et renfermé à Vincennes (2 septembre). Le coadjuteur refusa d'entrer dans cette intrigue, en donnant pour raison qu'il avait à la reine des obligations trop récentes ; mais, en effet, parce qu'il regardait les chefs de cette faction comme de vrais extravagants. Cependant, tout en affectant les dehors d'une fidélité incorruptible, il continuait de s'attacher des hommes de toutes les classes par d'immenses libéralités. Un de ses amis lui ayant reproché l'imprudencé de cette conduite : « J'ai bien supputé, — répondit-il ; — César, à mon âge, devait six fois plus que moi (2). » En même temps il se liait avec les Jansénistes, parti formé sous le régime précédent et très disposé à

(1) *Qu'est-ce que Tartuffe?* (p. 121 et 122).

(2) *Mem. de Retz*, livre II.

favoriser toutes les oppositions. Il comblait de louanges ces hommes orgueilleux, et il les appuyait de l'influence que lui donnait sa place : en retour, il rencontrait en eux la plus grande indulgence pour ses désordres. « Il se trouvait — dit l'avocat Talon, dans ses Mémoires, — que tous ceux qui étaient de cette opinion (le Jansénisme) n'aimaient pas le gouvernement présent (1). »

Les projets gigantesques de Gondy n'avaient encore rien de bien arrêté ; mais il voulait être en état de prendre une attitude redoutable, aussitôt que l'occasion s'en présenterait.

De 1645 à 1648, le coadjuteur ne négligea rien pour entretenir la bonne opinion que le public avait conçue de lui. Ses désordres étaient cachés, et ce qu'il pouvait faire d'honorable était vanté avec ostentation. Enfin, au commencement de 1648, les affaires prirent une tournure qui sembla devoir réaliser les espérances qu'il nourrissait depuis si longtemps. Quelques mesures fiscales que nécessitait la continuation de la guerre excitèrent une rumeur universelle. Le parlement de Paris et les autres cours souveraines refusèrent d'enregistrer les édits et multiplièrent les remontrances. Enfin, par un arrêt d'Union, tous les magistrats de la capitale formèrent contre le ministère la ligue la plus redoutable.

Le coadjuteur était alors âgé de trente-quatre ans : il avait des liaisons, non seulement avec des gens de robe de toutes les classes, mais encore avec les principaux officiers de la garde bourgeoise ; et il ne lui restait plus qu'à

(1) *Ibid.*, p. 126-128 et *La vérité sur le Jansénisme* (p 233-251 de la sixième série des *Erreurs et Mensonges historiques*).

paraître sur la scène des troubles, pour y occuper presque aussitôt le premier rang.

Tant que durèrent ces préliminaires d'une rupture ouverte entre la cour et la magistrature, il redoubla d'efforts pour s'attacher le peuple, et il avoue lui-même que depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, veille du commencement des troubles, il dépensa 36,000 écus en aumônes et en libéralités. Cependant il croyait devoir user de beaucoup de circonspection dans ces circonstances, où il était nécessaire que rien ne diminuât l'estime dont il jouissait ; ce qui ne l'empêchait pas de faire répandre qu'il était menacé par quelque coup d'Etat, mais qu'il se bornait à rester sur la défensive. Au milieu de cette inaction apparente, ses nombreux émissaires entretenaient partout des intelligences ; et ses mesures étaient si bien prises, qu'en peu d'heures il pouvait se flatter d'être le maître de Paris.

Le 25 août, le coadjuteur prêcha devant le roi et sa mère le panégyrique de S. Louis ; l'orateur y trouva l'occasion d'entretenir son auditoire des objets qui occupaient tous les esprits, sans cependant se permettre aucune application directe contre le cardinal Mazarin. Il appliqua fort habilement aux circonstances les sages avis que S. Louis avait donnés dans des temps tout différents ; voici comment il le faisait parler : « Soulagez votre peuple, conservez sa franchise, écoutez ses plaintes et inclinez d'ordinaire du côté le moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé ; faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. » Au premier coup d'œil, ces conseils paraissent mesurés ; mais on doit remarquer

que dans ce moment le parlement de Paris était en pleine révolte contre la cour ; qu'il tenait des assemblées, malgré les ordres précis du roi ; qu'au lieu de rendre la justice, il ne s'occupait que d'affaires politiques ; qu'il annonçait hautement la prétention de réformer l'Etat, et qu'enfin il se servait, dans ses remontrances, à peu près des mêmes expressions que le coadjuteur mettait dans la bouche de S. Louis. Cette observation, si naturelle, n'échappa point à ceux qui voulaient que l'autorité royale fût maintenue : car Joly (1), après avoir dit que ce discours obtint de grands applaudissements de la part des mécontents, remarque qu'à la cour il fut trouvé emporté et séditieux.

Le lendemain du jour où ce panégyrique fut prononcé, le roi alla en grande pompe à Notre-Dame entendre un *Te Deum*, qui fut chanté à l'occasion de la victoire de Lens. Après cette cérémonie, deux des magistrats les plus opposés au ministre furent arrêtés. Le peuple, depuis longtemps agité par le coadjuteur, se souleva au même instant ; des barricades furent dressées dans les rues, et la foule en armes courut demander la liberté des prisonniers.

Le coadjuteur, suivant toujours le plan qu'il s'était prescrit, se rendit auprès d'Anne d'Autriche, eut l'air

(1) Guy Joly s'attacha d'abord au cardinal de Retz, dont il encourut la disgrâce en voulant lui donner des avis salutaires, que les passions fougueuses de ce prélat ne lui permettaient pas de goûter. Fatigué de son humeur bizarre, Joly refusa de le suivre à Rome. C'est surtout par ses *Mémoires historiques*, depuis 1648 jusqu'en 1665, que Joly est connu. Ils sont ordinairement imprimés avec ceux du cardinal de Retz.



d'être effrayé du danger que courait la famille royale et prétendit que l'unique moyen de le détourner était de rendre sur-le-champ la liberté aux deux magistrats. Cette proposition révolta d'abord la reine qui, obligée enfin de céder aux supplications des personnes dont elle était entourée, annonça qu'elle exaucerait les vœux du peuple s'il se calmait et chargea le coadjuteur d'aller annoncer cette grâce. Celui-ci aurait réussi avec assez de facilité à dissiper les attroupements, sans l'impétuosité du maréchal de la Meilleraye, qui avait voulu l'accompagner. Au milieu du tumulte, il fut maltraité par quelques hommes qui n'étaient pas dans son secret; et il revint auprès de la régente, convaincu qu'il avait les droits les plus évidents à sa reconnaissance et à sa faveur. Mais, Anne d'Autriche, piquée de ce qu'il l'avait forcée à une condescendance qui lui semblait dégrader la dignité royale, ne lui fit que des remerciements ironiques.

Telle est la version de Gondy, dans ses *Mémoires*. A propos de cet épisode important de sa vie politique, il est opportun d'examiner quel est le degré de confiance que l'on doit accorder à ce récit, entre tant d'autres qui forment le tissu de ses souvenirs.

« Ici — dit judicieusement M. Bazin (1), — se rencontre un singulier embarras pour l'historien qui ne croit pas avoir rempli sa tâche en cousant ensemble des lambeaux de *Mémoires*, qui prend toute la peine nécessaire pour se faire à lui-même une représentation exacte des faits avant de les transcrire et qui compose, avec les documents et les témoignages contemporains, éclaircis,

(1) *Histoire de France*, sous le ministère du cardinal Mazarin, (2 vol. in-8, 1842) tome I, p. 322-326.

modifiés, redressés l'un par l'autre, un récit tout à fait sien, rempli uniquement de ce qu'il croit la vérité. Il voit en face de lui la narration la plus animée, la plus spirituelle que jamais la plume d'un homme ait tracée; elle vient d'un des principaux acteurs de ces événements... Ce serait déjà beaucoup que d'avoir à lutter, en racontant les mêmes choses, contre cette pensée si prompte et si brillante, contre ce style si vif, si hardi, si heureux dans ses irrégularités, qui prêtent tant de charme aux Mémoires du cardinal de Retz. Mais ce n'est là encore que le moindre inconvénient de la juste préférence acquise à ce séduisant ouvrage. Le plus grand est que beaucoup de circonstances qu'on y trouve complaisamment dessinées, pour lesquelles l'auteur des Mémoires a prodigué ses traits les plus éclatants, .. sont, dans la réalité, tout à fait hors de proportion avec l'effet qu'il en a tiré... Il est évident, pour qui veut consulter sur les mêmes faits les autres hommes de son temps, que la préoccupation constante de sa propre importance, le désir de rattacher toutes choses à un centre qui fût toujours lui-même, et surtout la liberté où le mettaient tant d'années écoulées, tant de témoins perdus depuis l'époque qui renfermait tout son orgueil, que ces divers motifs ensemble ont contribué à rendre ses récits démesurément personnels et à leur ôter parfois toute concordance avec les événements comme ils se sont passés...

« Le coadjuteur était arrivé chez la reine, accompagné par les cris du peuple qui le chargeaient de redemander les prisonniers. Le prélat fut d'abord assez mal reçu. Puis, la peur venant à se communiquer par la vue du lieutenant civil pâle et tremblant, on l'envoya, en compagnie du maréchal de la Meilleraye, pour haranguer la foule et la

faire rentrer dans le devoir. C'est à ce point de son récit que l'imagination de l'écrivain des Mémoires devient trop pétulante et trop féconde pour qu'il soit possible de le suivre. On ne saurait être plus dramatique qu'il ne l'est en racontant ses efforts, ses périls, son sang-froid, sa vie miraculeusement sauvée par une espièglerie sublime, la multitude armée s'apaisant à sa voix, son retour triomphant au Palais-Royal avec 40,000 hommes sans armes, le mauvais accueil qu'on lui fit et enfin sa résolution prise de renouveler à son profit le mouvement populaire qu'on l'accusait d'avoir fomenté. Mais tout cela est singulièrement réduit par ces témoignages moins apprêtés, moins éloquents, moins intéressés surtout, où nous avons coutume de chercher le vrai. Dans le fait, la sortie simultanée du coadjuteur et du maréchal de la Meilleraye laissa le premier peu aperçu. Le second s'avança l'épée haute vers la foule, fut mal compris, reçut des pierres et tua d'un coup de pistolet un crocheteur. Suivant Guy Joly, le coadjuteur se serait seulement empressé de confesser le mourant. *L'Histoire du temps*, ainsi que les Mémoires de Talon, ne le nomment pas même dans toute cette journée. Le *Journal du Parlement* se contente de rapporter « qu'il se rendit au Palais-Royal pour supplier la reine de « rendre les prisonniers et qu'en ayant été refusé, comme « il n'avait pas de bonne parole à donner au peuple, il « retourna chez lui par un autre chemin qu'il n'était « venu... » Au milieu de toutes ces contradictions sur les faits, celui qui parle de soi avec assurance, qui ramène à soi tous les incidents, qui les enchaîne et les déduit dans un ordre dont il dispose, obtient facilement créance chez les historiens peu soucieux de l'exacitude.

Gondy — poursuivant son récit et se posant de plus en

plus en victime de son dévouement à la cause du peuple et de la justice, — rentra chez lui plein de rage, et il prétend qu'au même moment on vint l'avertir qu'il était question au cercle de la reine de l'arrêter pour le conduire à Quimper-Corentin. Alors il prit le parti de lever entièrement le masque.

« Comme la manière dont j'étais poussé — dit-il, — et celle dont le public était menacé eurent dissipé mon scrupule et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées ; je rappelai tout ce que mon imagination m'avait fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins ; *je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les Vies de Plutarque.* Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le dérèglement des mœurs, très peu convenable à la mienne, me faisait peur : je me soutenais par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples ; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces, elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas ; *et les vices d'un archevêque peuvent être dans une infinité de rencontres les vertus d'un chef de parti.* »

On ne peut certes se montrer plus cynique dans l'étalage du sophisme. Ainsi le coadjuteur n'excitait le désordre que pour répandre de l'éclat sur des vices dont il aurait dû rougir ; et parce qu'il avait de mauvaises mœurs, il fallait que l'État fût plongé dans les plus affreuses calamités.

Il n'eut besoin que de quelques heures pour donner à ses partisans les ordres nécessaires ; et le lendemain, dès la pointe du jour, on vit éclater une sédition beaucoup plus terrible que celle de la veille. Comptant sur l'appui du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, sa sœur, il ne douta plus qu'il ne fût en état de soutenir la guerre civile contre le roi ; et, pour mieux assurer le succès de ses entreprises, il forma le projet d'accepter les secours de l'Espagne. En même temps il continua d'entretenir la fermentation qui régnait parmi les magistrats. Son parti prit de la consistance, et ceux qui le composaient s'honorèrent du nom de *frondeurs* qui leur fut d'abord donné par plaisanterie (1), et qui est resté dans notre langue, en conservant la même acception.

Voltaire — dans un accès de bon sens, — a bien apprécié le caractère immoral de la Fronde, en ces quelques lignes : « Je crois qu'on peut remarquer que presque tous les chefs de parti, dans les guerres civiles, ont été des voluptueux... Les chefs de la Fronde s'abandonnèrent aux

(1) L'origine du nom de *Fronde*, donné à toute cette période de troubles qui s'étend de 1648 à 1652, est puéride. Suivant les Mémoires de Montglat, cette dénomination de *frondeurs* fut donnée aux partisans du parlement, par opposition à celle de Mazarins, donnée à ceux du cardinal, à l'occasion d'un mot de jeune homme. Un président de la grand'chambre, ayant un jour opiné dans le sens de la cour, son fils, qui était conseiller, s'écria qu'il *fronderait* bien les opinions de son père, — faisant ainsi allusion à un jeu alors très répandu dans Paris et dans lequel les jeunes gens se combattaient à coups de frondes et de pierres, malgré les archers, malgré plusieurs arrêts du parlement.

« Ce nom — dit G. Joly, — devint tellement à la mode, qu'il

plaisirs au milieu des horreurs de la guerre. Ils insultèrent toujours aux misères publiques, en se livrant à la plus énorme licence, et les rapines les plus odieuses servirent toujours à payer leurs plaisirs. On en voit de grands exemples dans les *Mémoires du cardinal de Retz*. Lui-même s'abandonnait quelquefois à la plus basse débauche... Tout cela n'est pas étonnant : *la guerre civile est le théâtre de la licence, et les mœurs y sont immolées avec les citoyens* (1). »

Et ailleurs : « ce fut un mélange hideux d'abominations et de ridicules (2). »

Enfin : « Toutes les guerres civiles qui avaient désolé la France furent plus funestes que celles de la Fronde ; mais on n'en vit jamais qui fût plus injuste, plus inconsidérée ni plus ridicule (3). »

La populace n'obéissait qu'à Beaufort, dirigé par le coadjuteur ; et les jeunes gens qui composaient l'armée parisienne voulaient la continuation de la guerre dont ils n'aimaient que la licence. La gaieté la plus folle présidait à toutes les opérations militaires : on riait des défaites

n'y avait rien de bien fait qu'on ne dit être à la *Fronde* ; les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain, rien n'était ni beau ni bon s'il n'était à la *Fronde* ; et, pour désigner un homme de bien, il n'y avait pas d'expression plus énergique que celle de *bon frondeur*. »

(1) Notes sur le premier acte de sa tragédie, *le Triumvirat*, scène III (1764) :

(2) Notes sur *les Cabales*, 1772. Cf. le *Siècle de Louis XIV*, chap. IV, guerre civile.

(3) *Histoire du Parlement*, chap. LVI, des Barricades, guerre de la Fronde.

qu'on essayait, comme des avantages qu'on remportait quelquefois ; et cette frivolité, qui paraît extraordinaire dans une guerre civile, tenait, soit au caractère du ministre (*Mazarin*) qui était plutôt méprisé que haï, soit au génie de ses ennemis, qui, n'agissant que dans des intérêts particuliers et ne voulant pas la chute du trône, n'offraient point à la multitude les idées qui enflamment le fanatisme religieux ou politique. Ainsi le temps que dura cette guerre fut en quelque sorte une fête continuelle. Les femmes ne se lassaient point d'aller voir les revues que passaient les généraux à la place Royale. Le poète Montreuil a fort bien peint cette époque de désordre et de licence ; il parle ainsi à une demoiselle dont il est aimé :

En retardant la paix, c'est ma mort qu'on retarde.  
Cette ville pour moi n'aura plus rien de doux :  
Votre père importun n'ira plus à la garde ;  
Et moi, belle Philis, je n'irai plus chez vous.

C'était bien en effet pour contenter mes yeux  
Que, dans votre balcon, je vous demandais place ;  
Mais vous seule, Philis, me rendiez curieux,  
Non le bourgeois armé qui passe et qui repasse.

Quand on a vu deux fois filer dans une rue  
Des gens et des chevaux, on en est bientôt las ;  
Mais vous, lorsqu'aujourd'hui cent fois je vous ai vue,  
Je songe que demain je ne vous verrai pas.

Cette peur et ce soin m'occupe à tout moment :  
Je crains plus que la mort que ce trouble s'apaise.  
Si la reine s'accorde avec le parlement,  
Je ne pourrai, Philis, vous parler à mon aise.

A présent que je suis auprès de vos tisons,  
Au seul bruit des tambours on court à la fenêtre ;  
Vos suivantes, vos sœurs, tout vient à disparaître,  
Et l'on n'écoute plus ce que nous nous disons.

Qu'on pille dans les champs les maisons de ma mère  
Et que tous les fermiers ne lui paient plus rien,  
Que m'importe cela ? Philis, laissons-les faire :  
Pourvu que vous m'aimiez, je n'ai que trop de bien.

Qu'on suive leur parti, que l'on quitte le nôtre ,  
Que le prince et Paris soient tous deux pour le roi :  
Je me soucie autant de l'un comme de l'autre  
Et ne suis proprement que pour vous et pour moi.

Et Saint-Evremont, témoin oculaire, nous donnant la note vraie du peu d'harmonie qui régnait entre les chefs de la Fronde et leurs partisans, dit : « Les dupes viennent là tous les jours en foule ; les misérables s'y rendent des deux bouts du monde. Jamais tant d'entretiens de générosité sans honneur, jamais tant de beaux discours et si peu de bon sens, jamais tant de desseins sans action, tant d'entreprises sans effet : toutes imaginations, toutes chimères ; rien de véritable, rien d'essentiel que la nécessité et la misère. De là vient que les particuliers se plaignent des grands qui les trompent et les grands des particuliers qui les abandonnent. Les sots se désabusent par l'expérience et se retirent. Les malheureux, qui ne voient aucun changement dans leur condition, vont chercher ailleurs quelque autre méchante affaire, aussi mécontents des chefs de parti que du favori. »

Poète et prosateur ont donné chacun de son côté, un fidèle portrait de cette tour de Babel qui s'appelait *la Fronde*.



Les prétentions continuelles du Parlement et l'agitation toujours croissante du peuple forcèrent enfin la cour à sortir secrètement de Paris, dans la nuit du jour des Rois de 1649. Des troupes avaient été mandées pour faire le blocus de la capitale, et le prince de Condé se mit à leur tête. De son côté, le coadjuteur prit toutes les dispositions pour assurer la défense de cette grande ville : il entraîna le Parlement à ordonner des contributions considérables et à lever des gens de guerre ; le prince de Conti fut déclaré généralissime de l'armée parisienne ; et, peu de temps après, les magistrats donnèrent publiquement audience à un envoyé de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays Bas, tandis qu'ils refusaient d'entendre un héraut qui venait de la part du roi de France.

L'esprit turbulent du coadjuteur le portait à influer, non seulement sur les opérations militaires, mais sur les divers mouvements auxquels il lui convenait de pousser la populace. Cependant les convenances ne lui permettant pas d'entrer ostensiblement dans des détails qui répugnaient trop à son état, il résolut de se servir du duc de Beaufort, autrefois chef de la faction des *Importants*, et qui depuis peu s'était échappé du donjon de Vincennes. Puis, il leva un corps de troupes qu'on appela le régiment de Corinthe, du nom de son évêché *in partibus*. Cette guerre, qui n'eut point de résultat décisif, ne dura que quelques mois. D'affreux désordres eurent lieu dans Paris, on entendit prononcer le nom de *république* : mot qui devait faire frémir d'horreur, à l'époque où la faction qui dominait en Angleterre cimentait par le sang de Charles I<sup>er</sup> l'établissement d'un gouvernement de ce genre (1).

(1) Charles I<sup>er</sup> fut décapité le 9 février 1649.

Cerapprochement ne toucha point le coadjuteur, qui persista dans ses projets extravagants ; mais il ne joua plus qu'un rôle subalterne dans les désordres qui suivirent, et les vues ambitieuses qui le portèrent à changer souvent de parti lui firent perdre l'estime qu'il avait acquise, de sorte que sa chute, amenée par des fautes sans nombre, fut sans honneur et sans gloire.

Ici encore, nous sommes à même d'apprécier le peu de véracité du coadjuteur dans le récit qu'il nous a donné de cette époque de sa vie. « S'il fallait ajouter foi aux Mémoires du cardinal de Retz, — dit M. Bazin (1), — sa conduite, pendant tout ce temps (1650), aurait été d'une candeur et d'un désintéressement poussé jusqu'à la duperie ; et, en ce cas, il se serait montré fort peu habile ; car aucun de ses contemporains n'a voulu croire à cet excès d'innocence. Tous, amis ou ennemis du ministère, partisans des princes ou frondeurs, s'accordent, les uns pour l'accuser, les autres pour lui faire honneur des mauvais offices qu'il rendait sourdement au cardinal Mazarin. Lui-même, avec la liberté qu'il prend partout, et ici plus qu'ailleurs, d'arranger les faits à sa guise, de déplacer les événements et de confondre les dates, n'a pu cependant tout à fait réussir à mettre quelque vraisemblance dans le rôle tout débonnaire, tout pacifique et tout charitable qu'il lui plaît cette fois de s'attribuer. Or, si son humeur, entièrement opposée à ce personnage, ne sait pas seulement se contraindre dans quelques pages d'un récit apprêté, on pense bien qu'il ne lui a pas été plus facile d'en faire l'abnégation complète pendant plusieurs mois d'action. La vérité est que tout l'esprit du monde ne saurait

(1) *Ibid ut sup.*, tome II, p. 83-86.

dominer une position fausse ; que le coadjuteur de Paris « homme du public, » comme il dit, « tribun du peuple, » comme disaient dans leurs manifestes le maréchal de Turenne et la duchesse de Longueville, ne pouvait en même temps servir la cour et conserver la faveur populaire ; qu'il lui fallait nécessairement choisir entre l'une et l'autre ; que de l'une, il avait à espérer un chapeau de cardinal, mais que, de l'autre, il tenait toute sa force ; que peu confiant dans la probité du ministre qui pouvait douter également de sa fidélité, il avait grand soin de ne pas quitter ce qu'il tenait pour attendre ce qui pouvait lui manquer ; qu'il caressait donc constamment l'opinion de la multitude, toujours irréconciliable avec la puissance du cardinal ; qu'il évitait prudemment de se commettre dans les occasions où le pouvoir avait besoin de son appui et qu'il entretenait à petit bruit sa réputation d'homme incorruptible jusqu'à ce qu'il sût si on lui tiendrait parole. Cette façon d'agir, où il avait assurément un autre mérite que celui de la loyauté, avait le double inconvénient de ne pouvoir longtemps durer, et, ce qui était pire encore pour un caractère comme le sien, d'être sans éclat... C'était bien peu pour un esprit aussi actif que celui de l'archevêque de Corinthe. Car il ne faut pas lui porter en compte les périls journaliers qu'il prétend avoir courus, « périls plus grands, dit-il, que ceux des batailles, » mais dont il est impossible de trouver la trace, ni certain coup de poignard frappé dans son rochet sans que personne de son temps en ait rien su, ni deux ou trois épisodes qui seraient fort honorables pour lui, si ceux qu'il y fait figurer à son profit n'avaient pas été alors notoirement éloignés de la scène où il les place. »

Le 19 décembre 1632, le coadjuteur fut arrêté et

conduit ensuite à Vincennes, où il fut condamné d'abord au secret le plus rigoureux.

Presque tous les amis qu'il avait eus dans ses temps de prospérité l'abandonnèrent aussitôt; et il ne trouva un dévouement à toute épreuve que parmi les Jansénistes qui, joignant leur cause à la sienne, firent les derniers efforts pour ressusciter une faction que ses fautes accumulées avaient anéantie pour jamais (1). Ce parti, qui dominait alors dans le clergé de Paris, fit faire pour le coadjuteur des prières solennelles et ne négligea aucun moyen de soulever en sa faveur les dernières classes du peuple.

Messieurs de Port Royal ne pouvant, dans les premiers temps de sa captivité, avoir avec lui aucune relation, imaginèrent de faire courir en son nom une lettre aux cardinaux, où ils ne craignirent pas de le présenter comme le meilleur citoyen et l'ecclésiastique le plus édifiant (2).

En 1654, le cardinal de Retz fut transféré du château de Vincennes à celui de Nantes, où sa position fut beaucoup plus supportable. Il eut la permission de se promener et de voir ses amis; mais, ces distractions ne l'empêchaient pas de songer aux moyens de recouvrer sa liberté. Il sortit heureusement de sa prison (8 août), mais le cheval sur lequel il monta s'étant emporté, il fit une chute, se

(1) On peut en voir le détail dans la seconde partie de la Notice sur Port Royal, par Petitot, *Collection des Mém. relatifs à l'Hist. de France*, 2<sup>e</sup> série, tome XXXIII, p. 43-103.

(2) Cette pièce, écrite en latin, très curieuse, a été traduite par Petitot, p. 51 et 52 de sa notice sur le cardinal de Retz (Tome XLIV de sa *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, 2<sup>e</sup> série).

démit l'épaule et fut ainsi hors d'état d'aller soulever les Parisiens.

Au siècle dernier, le père Griffet attaquant l'authenticité des récits du cardinal de Retz, s'appuie — entre autres objections, — sur celle que lui inspire la narration de la fuite du château de Nantes. « Le cardinal — dit-il, — s'attribue, en une infinité d'occasions, un courage et une intrépidité qu'il n'avait pas, et il suppose des dangers imaginaires pour se donner la gloire de les avoir affrontés.

« On sait, par exemple, que lorsqu'il s'évada du château de Nantes, où il était prisonnier, son cheval s'étant abattu dans un faubourg de cette ville, il fit une chute dont il eut une épaule démise. Si l'on s'en rapporte à ses Mémoires, voici, selon lui, quelle fut la cause de cet accident. « Un de ses gentilshommes, qui l'accompagnait, « nommé Boisguerin, ayant aperçu deux gardes du ma-  
« réchal de la Meilleraye, qui se trouvèrent par hasard dans  
« le faubourg, cria qu'il fallait mettre le pistolet à la main ;  
« aussitôt le cardinal prit un de ses pistolets et le présenta  
« à la tête de celui de ces deux gardes qui était le plus près  
« de lui, dans la crainte qu'il ne se saisît de la bride de  
« son cheval. Le soleil qui était encore haut, donna dans  
« la platine dont la réverbération fit peur au cheval, qui  
« était vif et vigoureux ; il fit un grand sursaut et retomba  
« des quatre pieds ; ce qui fut cause que le cardinal  
« se rompit l'épaule gauche contre la borne d'une  
« porte (1). »

« Mais, par malheur, on trouve un récit tout contraire dans les Mémoires de Joly, qui avait demeuré longtemps avec le cardinal au château de Nantes, où il était le con-

(1) *Mém. de Retz*, livre IV.

fidement de tous ses secrets. Or, ce Joly était alors à la porte du faubourg de Nantes, d'où il considérait la marche de son maître ; il assure « que dans ce moment le trouble  
« du cardinal fut si grand qu'il ne savait où il était ni ce  
« qu'il faisait ; ce qui fit que son cheval, qui était trop  
« vigoureux pour lui et dont il ne tenait pas même la  
« bride, s'étant cabré, s'abattit sur le pavé, dès que l'on  
« commença de marcher et que le cardinal s'étant trouvé  
« engagé dessous se démit l'épaule. »

« Voilà comme l'on voit deux récits contradictoires de deux témoins oculaires : est-ce celui du cardinal ou celui de Joly qui mérite le plus de créance ? Dans une pareille opposition, il faut examiner le caractère des témoins et le plus ou le moins d'intérêt qu'ils ont eu à déguiser la vérité.

« Le cardinal voulait passer pour une âme forte et intrépide, il se donne partout pour tel dans ses Mémoires. Il n'avait garde d'avouer qu'il *ne savait* alors *ni où il était, ni ce qu'il faisait* et qu'il *ne tenait pas même la bride de son cheval* : un tel aveu lui aurait donné un air de faiblesse et de pusillanimité qui ne convenait pas à sa vanité ; il aime mieux dire qu'il n'est tombé de son cheval que parce qu'il a mis le pistolet à la tête d'un des gardes du maréchal de la Meilleraye, qui était le plus près de lui, et que par malheur le soleil donnant sur la platine fit une réverbération qui effraya le cheval, — afin de rejeter sur le cheval une peur dont il veut faire accroire que le cavalier n'était pas susceptible.

« Joly, au contraire, n'avait aucune sorte d'intérêt à déguiser les circonstances du fait, et son récit est si simple et si naturel qu'il est comme impossible de n'y pas ajouter foi. Quoique le cardinal de Retz eût appris à

monter à cheval dans sa jeunesse, il y avait si longtemps qu'il en avait perdu l'habitude qu'il était difficile que, dans le trouble et dans l'agitation où il était, il fut fort en état de manier un cheval très vif et très vigoureux, qui *avait coûté mille écus au duc de Brissac* et dont il ne tenait pas même la bride : il n'est pas étonnant qu'un pareil cheval ait eu la force de jeter par terre un pareil cavalier.

« Ce n'est — conclut le père Griffet, — qu'en combinant ainsi les intérêts que peuvent avoir les auteurs contemporains à déguiser la vérité, que l'on peut parvenir à la connaître. On ne doit aucun égard à leur témoignage, quand il est combattu par celui de plusieurs témoins oculaires qui s'accordent sur les circonstances d'un même fait (1). »

Le cardinal de Retz se réfugia d'abord à Belle-Ile, place qui appartenait à sa famille, mais il fut bientôt obligé de quitter cet asile et s'embarqua précipitamment pour l'Espagne. Avec un déguisement et sous le nom du marquis de Saint-Florent, il se mit en marche dans la direction de l'Italie pour se rendre à Rome, où il espérait trouver des protections puissantes. Toujours rempli d'idées orgueilleuses et gigantesques, il disait à un de ceux qui l'accompagnaient. « Je surpasse Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'a été en péril que onze fois et que la mienne y a été quinze. »

Il arriva à Rome le 28 novembre. Ayant trouvé dans cette ville des sommes considérables qui avaient été mises à sa disposition, soit par quelques anciens fron-

(1) Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire (2<sup>e</sup> édition, 1770), p. 174-177).

deurs, soit par les jansénistes, il y vécut sur le pied d'un homme qui semblait tirer vanité de sa disgrâce. Il ne marchait qu'escorté par une troupe de cent cavaliers, et son équipage se composait de trois carrosses à six chevaux. Il s'occupa aussitôt de renouer le fil des intrigues qu'il n'avait pas cessé d'entretenir à Paris. Il quitta Rome dans le mois de juillet 1656 et partit pour Besançon où il ne fit que passer, ayant été averti qu'on devait l'y arrêter. Pendant plusieurs années on le vit errer de ville en ville, se plaisant à l'existence peu décente des hôtelleries et négligeant ses affaires les plus importantes pour se livrer à un libertinage obscur. Ses amis de Paris lui assuraient huit mille écus par an (1) : somme suffisante, s'il eût pu prendre sur lui de mettre de l'ordre et de l'économie dans sa dépense.

Il passa dans la ville de Constance tout l'hiver de 1656 à 1657, puis il fit de courts séjours à Ulm, à Augsbourg et à Francfort. Il prit enfin le parti d'aller en Hollande, d'où il se rendit à Bruxelles pour se concerter avec le prince de Condé, dont il avait été si longtemps l'ennemi irréconciliable. Tous deux regrettaient leur patrie et auraient bien voulu y rentrer. Après cette entrevue, il repartit pour la Hollande, où il habita successivement les villes d'Amsterdam, de la Haye et d'Utrecht.

En 1660, il alla deux fois en Angleterre; Charles II l'accueillit très bien et lui donna des secours assez considérables. A la mort de Mazarin (9 mars 1661), le cardinal s'empessa de reprendre le chemin de la France, mais

(1) En mettant l'écu à 6 fr., cela donnerait 48,000 fr. soit — vu la valeur de l'argent au xvii<sup>e</sup> siècle, — 240,000 fr. de notre monnaie actuelle.



ayant été informé, à Valenciennes, que les ordres les plus sévères étaient donnés contre lui, il revint tristement à la Haye. Autorisé à rentrer en France, à la condition de donner sa démission de l'archevêché de Paris, il se retira à Commercy (1662), puis obtint la permission de visiter la capitale d'où il fut bientôt renvoyé à Commercy ; enfin, il se fixa à Saint-Mihiel.

En 1675, le célèbre auteur des *Maximes*, le duc de La Rochefoucauld, traçait de ce prélat trop fameux un portrait, où, malgré bien des adoucissements dans la forme, le fonds du caractère et de la vie de l'original est finement saisi.

« Paul de Gondy, cardinal de Retz, a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit et *plus d'ostentation que de vraie grandeur de courage*. Il a une mémoire extraordinaire ; plus de force que de politesse dans ses paroles ; de la docilité et de la faiblesse à soutenir les plaintes et les reproches de ses amis ; *peu de piété, quelque apparence de religion*. Il paraît ambitieux sans l'être : la vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses toutes opposées à sa profession ; *il a suscité les plus grands désordres dans l'Etat*, sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir ; et bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paraître redoutable et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé.....

« Il aime à raconter : *il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires ; et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire*. Il est faux dans la plupart de ses qualités ; et ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paraître occupé de l'une et

de l'autre... *Il n'a point de goût ni de délicatesse* ; il s'amuse à tout et ne se plaît à rien ; il évite avec adresse de laisser pénétrer *qu'il n'a qu'une légère connaissance de toutes choses*. *La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie* : c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion. Il quitte la cour, où il ne peut s'attacher ; et il s'éloigne du monde, qui s'éloigne de lui. »

Ce portrait du cardinal de Retz vieilli donne l'impression d'une médaille à demi effacée, où l'on distingue pourtant et l'on reconnaît encore les traits du personnage historique que le graveur a voulu reproduire.

Il y avait longtemps que les amis du cardinal de Retz le pressaient d'écrire ses Mémoires ; il en commença la rédaction dès les premiers moments de sa retraite à Saint-Mihiel. « L'esprit dans lequel ils sont composés n'annonce dans l'auteur ni changement de principes ni repentir des torts dont il s'était autrefois rendu coupable : on y voit au contraire qu'il se plaît à rappeler sans déguisement des actions dont il devrait rougir et qu'il semble trouver de la satisfaction à mêler dans ses récits les maximes et les doctrines les plus anarchiques (1). »

Même dans sa retraite il trouva le moyen de concilier ses projets d'économie avec une certaine représentation et les jouissances auxquelles il n'avait pas renoncé. « Il ne m'a point dit adieu pour jamais, — écrivait madame de Sévigné, — il m'a donné toute l'espérance du monde de le revoir. Il gardera son équipage de chevaux et de carrosses, car *il ne veut plus avoir la modestie d'un pénitent*. » Quelques jours après, elle disait à sa fille :

(1) Petitot, *Notice sur le cardinal de Retz*, p. 73 et 74.

« Quand vous lui écrirez, ne vous contraignez point. S'il vous vient quelque folie au bout de votre plume, il en est charmé aussi bien que du sérieux. Le fond de religion n'empêche pas ces petites *chamarrures*. »

En 1676, Retz se rendit à Rome pour assister au conclave ouvert après la mort de Clément X, qui fut remplacé par Innocent XI. Ce voyage ruina sa santé, affaiblie déjà par un grand nombre d'infirmités. A son retour en France, il s'établit à Commercy, où il ne traîna plus qu'une existence pénible et douloureuse. Il mit alors la dernière main à ses Mémoires.

Rappelé à Paris par un procès, il habita alternativement l'hôtel de Lesdiguières et l'abbaye de St-Denis (1678). Il mourut le 26 août 1679, âgé de soixante-cinq ans.

Après la mort du cardinal de Retz, ses contemporains, qui ne connaissaient pas ses Mémoires et qui par conséquent n'avaient pas une idée juste de sa conduite secrète pendant les troubles, témoignèrent pour lui une sorte d'indulgence. On n'avait vu que les actions publiques du cardinal de Retz, et non seulement on ignorait ses désordres secrets, mais on était loin de soupçonner qu'il avait employé ses dernières années, en apparence si régulières, à écrire des Mémoires où, en même temps qu'il s'étend avec complaisance sur des détails scandaleux et révoltants, il continue de professer les doctrines politiques les plus dangereuses.

Lorsque ces Mémoires parurent au commencement du dix-huitième siècle, le cardinal de Retz fut jugé plus sévèrement ; et le président Hénault fit ainsi son portrait dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* (1) ;

(1) La première édition de cet excellent livre est de 1744.

« On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler n'eut jamais de véritable objet. Il aimait l'intrigue pour intriguer : esprit hardi, délié, vaste et un peu romanesque ; sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnait sur le peuple et faisant servir la religion à sa politique ; cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devait qu'au hasard et ajoutant souvent après coup les moyens aux événements. Il fit la guerre au roi, mais le personnage de rebelle était ce qui le flattait le plus dans la rébellion. Magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimères que de vues ; *déplacé dans une monarchie, et n'ayant pas ce qu'il fallait pour être républicain, parce qu'il n'était ni sujet fidèle ni bon citoyen ; aussi vain, plus hardi et moins honnête homme que Cicéron ; enfin plus d'esprit, moins grand et moins méchant que Catilina. Ses Mémoires sont très agréables à lire : mais conçoit-on qu'un homme ait le courage ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi ? »*

Les Mémoires du cardinal de Retz commencèrent à circuler manuscrits dans les dernières années du règne de Louis XIV. Si l'on en croit Brossette, l'original passa ensuite entre les mains de la princesse douairière de Conti, qui le prêta à la jeune princesse du même nom : celle-ci en fit tirer une copie sur laquelle on en prit beaucoup d'autres, où se trouvaient les lacunes qu'on remarque dans toutes les éditions. L'ouvrage parut pour la première fois en 1717 (Nancy, trois volumes in-12) ; et l'année suivante il s'en fit deux éditions, l'une à Paris sous le titre d'Amsterdam (4 vol. in-12), et l'autre à Rouen sous le même titre (5 vol. in-12). Il eut un

succès extraordinaire à cette époque, où le Régent donnait à la France une impulsion toute opposée à celle qu'elle avait reçue de Louis XIV.

« Le héros s'y peint tel qu'il est, en s'efforçant cependant de donner à ses vices une sorte d'éclat ; et loin de rougir de ses égarements, il semble regretter le rôle important qui lui fournissait les occasions de s'y livrer. Peu de livres offrent des théories plus complètes de sédition : on y découvre tous les moyens de tromper et de soulever les peuples ; les maximes les plus dangereuses et en même temps les plus séduisantes s'y présentent avec une audace et une énergie dont il n'avait été jusqu'alors donné à personne d'approcher... On peut présumer que ce livre ne fut pas inutile à ceux qui, vers la fin du siècle dernier, plongèrent la France dans un abîme de maux : et l'un des membres de la Convention, encore vivant (1), observe que le fameux Legendre « ne lisait « que les Mémoires du cardinal de Retz, » qu'il appelait *le bréviaire des révolutionnaires*.

« Au reste, ces Mémoires, quoique écrits avec un ton de franchise qui inspire de la confiance, ne sont pas toujours, surtout en ce qui concerne l'auteur, d'une exactitude à l'abri de reproche. Il cherche continuellement à se faire valoir : il veut avoir rempli le premier rôle dans toutes les affaires, tenu seul le fil de toutes les intrigues, entrepris seul les choses les plus hardies ; et l'on voit, comme l'observe très bien La Rochefoucauld, que *son imagination lui fournit plus que sa mémoire*. Il dissimule en même

(1) En 1825, époque où Petitot publiait sa notice sur le cardinal de Retz. — Ce membre de la Convention est Thibaudeau. (*Mémoires*, tome I, p 71.)

temps avec beaucoup de soin la part que prirent les jansénistes aux troubles de ce temps : mais cette omission se trouve amplement réparée dans les Mémoires de Joly, qui fut l'un de ses agents les plus habiles (1). »

Lorsque l'ouvrage fut publié, Brossette en envoya un exemplaire à J.-B. Rousseau, qui était alors à Vienne (28 février 1718). Ce poète célèbre en porta un jugement assez remarquable, qui est aujourd'hui peu connu et que voici :

« J'ai lu ces Mémoires d'un bout à l'autre avec plus de curiosité, je vous l'avoue, que de satisfaction. C'est un salmigondis de bonnes et de mauvaises choses, écrites tantôt bien, tantôt mal, entremêlées de beaucoup de particularités curieuses mais d'un bien plus grand nombre de détails peu intéressants et fort ennuyeux... Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir qu'un cardinal, prêtre, archevêque, homme de qualité et assez âgé, puisse se représenter lui-même, comme il le fait, duelliste, concubinaire, et, qui pis est, hypocrite de dessein formé : ayant pris la résolution dans une retraite faite au séminaire, d'être méchant devant Dieu et honnête homme devant le monde... En un mot, il me paraît que cet homme n'était ni assez bon pour un citoyen, ni assez méchant pour un factieux. »

En 1770, le père Griffet, dans son excellent *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire*, après avoir apprécié divers Mémoires du xvii<sup>e</sup> siècle, venant à ceux du cardinal de Retz, s'exprime ainsi :

« Les Mémoires du cardinal de Retz fourniront d'au-

(1) Petitot, *Ibid. ut sup.*, p. 81 et 82.

tres exemples d'erreurs et d'infidélités de toute espèce. Ce cardinal paraît quelquefois s'être défié de sa mémoire; il avertit en quelques endroits qu'il omet diverses circonstances des faits qu'il raconte, parce qu'il ne s'en souvient plus. Il y en a beaucoup d'autres où il supplée par son imagination au défaut de sa mémoire.

« L'ouvrage de ce cardinal est, sans contredit, un des plus beaux monuments qui nous restent pour l'histoire de la Fronde; mais il s'en faut bien que la vérité y soit toujours respectée; il la sacrifie souvent à sa vanité et aux autres passions dont il est dominé; il affecte partout un désintéressement et une sincérité qu'il n'avait pas, et il donne à ses mensonges de si belles couleurs que l'on est tenté de les recevoir comme des vérités, parce qu'ils sont agréables.

« Il composa ses Mémoires lorsqu'il se fut retiré à Commercy, après avoir donné sa démission de l'archevêché de Paris, et il en laissa le manuscrit à dom Henneson, abbé régulier de Saint-Mihiel en Lorraine, qu'il avait choisi pour son confesseur, lorsqu'il voulut réparer les désordres de sa vie passée par une conduite plus ecclésiastique et plus régulière.

« Ce manuscrit, qui subsiste encore, n'est pas tout entier de sa main, mais il avait certainement dicté tout ce qui n'en est pas. Il y avait quantité d'endroits où ce cardinal s'exprimait avec une licence peu convenable à son état et à son caractère; il en eut du scrupule lorsqu'il eut pris la résolution de changer de vie. Après avoir fait une confession générale à l'abbé de Saint-Mihiel, il lui remit le manuscrit de ses Mémoires, en lui laissant la liberté d'en effacer tout ce qu'il jugerait à propos. L'abbé les ayant examinés ne manqua pas d'effacer avec l'encre de la Chine

tous les endroits qui lui parurent indécents; et c'est de là que viennent les lacunes que l'on trouve dans les exemplaires imprimés. Elles sont assez fréquentes dans le premier livre, où le cardinal décrivait les égarements de sa jeunesse; il y a grande apparence qu'elles ne seront jamais remplies. On a fait ce que l'on a pu pour déchiffrer ces endroits effacés dans l'original; mais le prudent abbé a si bien réussi dans le dessein qu'il avait d'en abolir la mémoire, qu'il a été impossible d'en lire un seul mot.

« On ne peut pas dire que ce soit une grande perte pour la littérature. Les débauches d'un jeune homme engagé malgré lui dans l'état ecclésiastique, les duels et l'ambition outrée dont il se glorifie ne sont pas des objets fort utiles et fort intéressants pour l'histoire.

« On aurait pu encore lui pardonner cette sincérité déplacée, s'il avait été toujours sincère; mais il s'en faut beaucoup que l'on soit obligé de croire tout ce qu'il dit: il y a plusieurs endroits dans ses Mémoires, où il parle de propos délibéré *contre la vérité*. En voici quelques exemples.

« Le premier démêlé qu'il eut avec la cour fut occasionné par la proposition qu'il fit à l'assemblée du clergé, tenue en 1645, à laquelle il assista comme diocésain, d'y appeler les prélats qui avaient été exclus de l'assemblée de Mantes, sous le règne précédent. La reine régente et le cardinal de Mazarin lui surent très mauvais gré de ce qu'il avait ouvert cet avis, comme premier opinant: on lui en fit des reproches; et il est constant que l'avis qu'il avait ouvert demeura sans effet, quoiqu'il eût été suivi de toute l'assemblée.

« *Je ne me souviens pas précisément* — dit-il, — *de la manière dont cette affaire s'accommoda*: il est évident que



c'est ici un oubli affecté. Comment pourrait-il avoir oublié une affaire aussi personnelle et aussi intéressante que celle-là, qui d'ailleurs avait été publique et connue de tout le monde ; et s'il eût été capable d'un tel oubli, quelle idée faudrait-il avoir de ce qu'il dit de toutes les autres ? Ne voit on pas que cet oubli prétendu n'est qu'une pure défaite pour ne pas avouer son tort et pour écarter le reproche d'ingratitude à l'égard de la reine que cette affaire lui avait attiré ? Elle l'avait nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle ; et à peine paraît-il dans une assemblée, en cette qualité, qu'il commence à cabaler contre elle. C'est par cette raison qu'il évite exprès d'entrer dans le détail de cette affaire, sous prétexte qu'il ne se souvenait plus de la manière dont elle fut accommodée : car il cherche toujours à se faire valoir, et l'amour-propre qui conduit sa plume le rend extrêmement suspect dans tout ce qu'il dit à son avantage (1). »

A notre époque, M. H. Martin nous semble avoir assez bien apprécié le caractère politique du cardinal de Retz, quand il écrit :

« On s'est fait, de nos jours, beaucoup d'illusions sur la portée de ses vues : s'il est profond dans ses observations, c'est à la manière des poètes comiques et des auteurs de maximes, et non point à la manière des hommes d'état ; quelques généralités éloquemment banales sur le despotisme nouveau et les vieilles libertés perdues ne sont pas une théorie *constitutionnelle*. Que voulait-il ? la monarchie contrôlée par le parlement ? — Le parlement n'était qu'un instrument pour lui. — La monarchie des Etats

(1) P. 170-174.

généraux? — En aucune façon : lorsqu'on réclame les Etats généraux, il ne s'associe point à cette réclamation. En réalité il n'eut jamais de système et ne voulut le mouvement que pour le mouvement même (1). »

Le fait est qu'il est impossible de voir autre chose qu'un brouillon dans l'homme qui a écrit : « J'ai fait les troubles (ceux de la Fronde) parce que je les avais prédits, et je fomenté un mouvement révolutionnaire parce que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait naître. »

En dehors du peu de fonds qu'il y a à faire sur l'authenticité des Mémoires du cardinal de Retz, on peut dire, en toute raison, que c'est une des lectures les plus dangereuses, aux époques de révolution. Une anecdote racontée par M. Sainte Beuve, au début de son étude sur ces Mémoires (2), est la preuve sans réplique de ce que nous venons d'avancer. « Les Mémoires du cardinal de Retz parurent pour la première fois en 1717, sous la régence de Philippe d'Orléans. Lorsqu'on sut qu'une copie furtive de ces Mémoires était livrée à l'impression et sur le point de paraître, le Régent demanda au lieutenant de police d'Argenson quel effet ce livre pouvait produire. — « Auncun qui doit vous inquiéter, Monseigneur (répondit d'Argenson, qui connaissait l'ouvrage). La façon dont le cardinal de Retz parle de lui-même, la franchise avec laquelle il découvre son caractère, avoue ses fautes et nous instruit du mauvais succès qu'ont eu ses démarches imprudentes, n'encouragera personne à l'imiter. Au contraire, ses malheurs sont une leçon pour les brouillons et les étourdis. On ne conçoit pas pour-

(1) *Histoire de France* (4<sup>e</sup> édit.), tome XII, p. 443 et 444.

(2) *Causeries du Lundi* (20 octobre 1851), tome V, p. 31 et 32.

quoi cet homme a laissé sa confession générale par écrit... » L'effet fut pourtant tout différent de celui que présageait d'Argenson. Il est des erreurs et des fautes si bien confessées qu'elles deviennent à l'instant contagieuses pour l'imagination humaine. « Ce livre » — disait l'honnête Brossette (le plus pacifique des hommes), parlant des Mémoires de Retz — me rend ligueur, frondeur et presque séditieux par contagion. » Le Régent en sut quelque chose peu après la publication, et la conspiration de Cellamare, en 1718, fut une manière de contre-façon et de commentaire des Mémoires de Retz. A toutes les époques de troubles civils, ils ont été de circonstance et ont renouvelé d'intérêt. Benjamin Constant disait sous le Directoire qu'il ne pouvait plus lire que deux livres, Machiavel et Retz. »

Eh bien, et en nous arrêtant sur le mot de Benjamin Constant, nous concluons qu'il ne faut pas plus faire de l'histoire avec Retz que de la politique avec Machiavel ; ce sont deux guides qui ne peuvent qu'égarer ceux qui voudraient les suivre, — l'un et l'autre ayant été également aveuglés par leur orgueil et toutes les passions que l'orgueil entraîne après lui.

Pour en revenir au caractère de Retz, si toutefois on peut dire qu'il eût ou que ce fût *un caractère*, la versatilité de cet homme nous doit tenir en garde contre l'authenticité de ses Mémoires, qui sont à l'histoire de la Fronde ce que ceux de Saint-Simon sont à l'histoire de Louis XIV, — un long tissu de mensonges et surtout de contradictions. Doublement *hypocrite*, dans le sens large et étendu du mot grec ; à la fois, tartufe et comédien, Retz emprunte le récit de ses débuts dans la vie de conspirateur aux images de l'existence théâtrale. Nommé

coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris, dès lors, pour nous servir de son langage, il cesse d'être *dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons* ; il monte sur le *théâtre* (1). « On peut — dit avec raison M. Sainte-Beuve (2), — observer comme dans ses *Mémoires*, où il parle de lui-même avec si peu de déguisement, il emploie perpétuellement ces expressions et ces images de *théâtre*, de *comédie* ; il considère le tout uniquement comme un jeu, et il y a des moments où, parlant des principaux personnages avec qui il a affaire, il s'en rend compte et en dispose absolument comme un chef de troupe ferait pour ses principaux sujets... Dans tous ces passages, Retz se montre ouvertement dans ses récits comme un auteur ou un *impresario* habile, qui monte sa pièce... Il y a des endroits vraiment où, quand on lit les *Mémoires* de Retz,.. il ne nous paraît pas tant faire la guerre à Mazarin que faire concurrence à Molière. »

Du moment que l'on admet ainsi que les *Mémoires* de Retz ne sont que l'ouvrage d'un comédien et le récit d'une comédie, la question de l'authenticité de tels documents soi-disant historiques se trouve nettement tranchée. On lira ces *Mémoires* pour s'amuser mais non pour s'instruire et surtout pour y chercher des faits réels ; car, tous ou presque tous les contemporains de Retz le démentent ou du moins infirment la plupart de ses récits, ce qui réduit à peu de chose, sinon même presque à néant son autorité cependant encore si surfaite de nos jours, comme l'est celle de Saint-Simon. C'est assez dire, nous le croyons.

(1) *Mém. de Retz*, fin du livre I.

(2) *Ibid ut sup.*, p. 34 et 35.

## DE L'ANTIQUITÉ DU TITRE DE TRÈS CHRÉTIEN.

---

On lit dans presque toutes les histoires de France — grandes ou petites, compilations ou abrégés, — que « Louis XI est le premier roi de France qui ait porté le titre de *Très Chrétien* (1). »

C'est le Père Daniel qui, le premier, (que nous sachions), au commencement du dix-huitième siècle, avança cette opinion très discutable, dans son Histoire de France, en ces termes : « Le seul Clovis était chrétien et catholique, et pour cela même digne dès lors de porter le nom de Très Chrétien dont lui et ses successeurs se sont toujours fait et se font encore tant d'honneur. Il n'est pas vrai cependant qu'ils l'aient porté dès lors, comme ils le portent aujourd'hui, c'est-à-dire comme un titre spécial attaché à leur couronne. Ce fut Louis XI qui le rendit propre à la personne de nos rois, de concert avec le pape Paul II (2). »

(1) Mme L. de Saint-Ouen, *Histoire de France*, nouvelle édition, 1876, p. 124.

(2) Edition de 1743, in-fol., tome I, col. 22.

Le Père Daniel appuyait son sentiment de l'autorité du docte Mabillon, qui s'exprime ainsi dans son traité *De re diplomaticâ* : « J'observerai que les rois français étaient ordinairement appelés par les papes *excellentissimus, très excellent, très chrétien*. Le pape Zacharie donne ce dernier titre au roi Pepin, dans la lettre cinquième du Code Carolin : mais Louis XI fut le premier à qui cette qualité fut assurée comme une prérogative spéciale, l'an 1459, par Paul II ; ce qui est constant par les actes de la légation envoyée à ce même pape dans la cause de l'évêque de Verdun (1). »

Mabillon écrivait en 1704 et le Père Daniel en 1713 ; le président Hénault, en 1744, dans son *Abrégé chronologique*, résuma en une petite phrase l'opinion du bénédictin et du jésuite : « Le titre de roi très chrétien, donné à ce prince (Louis XI) en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs. »

Avant d'établir que le titre de *très chrétien*, donné à nos rois, remonte jusqu'à Clovis, le premier monarque chrétien qui ait régné sur la France, nous devons tout d'abord répondre à une observation que l'on ne manquera pas de nous adresser et qui est celle-ci : « Quelle importance peut avoir la question de savoir si le titre de *très chrétien* ne remonte qu'à Louis XI, et pourquoi pousser jusqu'à Clovis ? Ce n'est pas là un mensonge historique, c'est tout au plus une erreur de date, et une erreur de ce genre est bien peu de chose. » Non, cette erreur est capitale, en ce que, d'un trait de plume, pour ainsi dire, elle supprime en quelque sorte — sinon de parti pris du moins très à la légère, — la plus grande gloire du passé de la

(1) Mabillon, *De re diplomatica*, p. 384, in tabella XXII.

royauté et aussi de la nation française, — royauté et nation également *très chrétiennes* dans toute la force de l'expression. Car, c'est Clovis avec le concours de nos ancêtres, les Francs, qui a inauguré le cours de ces hauts faits dont la religion est l'inspiratrice et qui ont rendu le roi et le peuple des Francs le bras visible de Dieu dans les choses de ce monde, *Gesta Dei per Francos*. Le roi très chrétien voit donc sa gloire inséparable de celle du peuple très chrétien.

Ceci une fois déclaré, nous entrons immédiatement en matière et nous allons dérouler les principaux témoignages historiques qui — de Clovis à Charles VIII, le fils et le successeur de Louis XI, — ont donné, assuré et conservé, jusqu'à la fin du siècle dernier, à nos rois le titre si glorieux et si bien mérité par eux de *très chrétien*...

Il y avait neuf ans que le Père Daniel avait émis l'opinion ci-dessus, lorsqu'un savant ecclésiastique, l'abbé de Camps, entreprit, en 1720, d'en faire justice dans un recueil très répandu d'alors, le *Mercur de France* (1). Voici l'argumentation de l'abbé de Camps (2) :

« Le grand Clovis a acquis pour lui et sa postérité, par le mérite et la grâce de son baptême, le titre de *Très Chrétien* ; et depuis ce temps-là ce titre a tellement été attaché par une distinction particulière à la maison royale, qu'il n'y a eu que les rois qui ont succédé à ce grand monarque et les princes issus de son sang par mâles, auxquels il ait été donné, à l'exclusion de tous les autres princes de la chrétienté et même de ceux qui ont eu pour mères des filles de la maison de France.

(1) Janvier, 1720, p. 3-30.

(2) P. 3-6.

« On doit être surpris qu'un homme aussi habile que le Père Daniel ait dit, dans l'Histoire de France qu'il a donnée au public en 1713, que le pape Paul II avait accordé au roi Louis XI et à ses successeurs, rois de France, le titre de *Très Chrétien*, puisque le Père Mabillon avait déjà prouvé la fausseté de ce sentiment qui ne peut être soutenu d'aucune apparence de vérité. Ce pape prouve lui-même le contraire par une de ses lettres (1) au roi Charles VII, père de Louis XI, dans laquelle il reconnaît que les rois de France tenaient héréditairement le titre de *Très Chrétien* et qu'ils l'avaient acquis en défendant le nom chrétien. Cet aveu de Paul II détruit parfaitement la concession que le Père Daniel lui attribue.

« Ce pape ne peut avoir accordé au fils pour posséder héréditairement un titre qu'il reconnaît avoir été possédé par droit d'hérédité par le père et que Charles VII ne pouvait aliéner ni empêcher, qu'il ne passât héréditairement à son fils et à ses successeurs, rois de France.

« Paul II reconnaît donc qu'il n'a pas fait cette concession, et Louis XI — à qui le père Daniel veut qu'il l'ait accordée, — déclare lui-même qu'il ne l'a reçue et qu'il ne tient le titre de *Très Chrétien* que de ses ancêtres et nous en apprend en même temps l'origine. Voici de quelle manière ce monarque en parle, dans son Institution à son fils et successeur, Charles VIII (2) :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France. Nous  
« considérant... que Dieu notre créateur nous a fait de si  
« grandes grâces, qu'il lui a plu nous faire chef, gouver-  
« neur et prince de la plus notable religion et nation de

(1) Ep. CCCLXXXV.

(2) Donnée à Amboise, le 21 septembre 1482.



« dessus la terre, qui est le royaume de France dont  
 « plusieurs des princes et rois nos prédécesseurs ont été  
 « si très grands, victorieux, vertueux et vaillants qu'ils  
 « ont acquis ce nom de *rois très chrétiens*, tout en mettant  
 « et réduisant à la bonne foi catholique plusieurs grands  
 « pays et diverses nations habitées par les infidèles, en  
 « extirpant les hérésies et vices de notre royaume et en  
 « entretenant le saint Siège apostolique et la sainte Église  
 « de Dieu en leurs droits, libertés et franchises qu'en  
 « faisant plusieurs autres beaux faits dignes de perpétuelle  
 « mémoire (1). »

« Bien que ces deux témoignages suffisent pour détruire  
 la supposition de ceux qui veulent que Paul II ait accordé  
 le titre de *Très Chrétien* au roi Louis XI, je vais néanmoins  
 démontrer par un plus grand nombre de preuves que le  
 Père Mabillon n'en a rapporté, dans sa *Diplomatique*, que  
 nos rois et les princes issus de leur sang par mâles l'ont  
 eu dans tous les temps qui ont suivi la conversion de Clovis  
 et qu'il leur a été donné par les papes et les autres qui ont  
 eu occasion de traiter avec leurs Majestés ou de parler  
 d'elles. »

L'abbé de Camps, remontant alors de Charles VI à  
 Louis VII et de la deuxième race à Pépin le Bref (2), arrive  
 aux plus proches successeurs de Clovis, — ses petits-fils  
 et ses fils.

« Romain, général des armées romaines dans l'Italie,  
 écrivant à Childebert, roi d'Austrasie, le traité de *Chrétien-  
 tienté* (3) dans le même sens que nous traitons aujourd'hui

(1) Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 307-308.

(2) *Ibid*, ut. sup. p. 6-17.

(3) *Append. ad Gregor. Turon.*, col. 1347.

les rois de *Majesté*. On trouve le même langage dans les lettres adressées à ce roi par l'empereur Maurice (1) et dans celles de S. Grégoire adressées aux rois Thierry et Théodebert, fils de Childebert II (2)...

« On voit par ces exemples et par ces preuves de fait et incontestables que, depuis les fils de Clovis, les fils des monarques français sont qualifiés de *Très Chrétiens*. Et pourquoi cela ? Parce que — comme dit S. Avite, prélat contemporain de ce grand monarque, — il n'y avait pas de province dans l'Occident qui ne fût redevable aux Français de son salut (3). Ce qu'il y a de singulier, ce saint rendait ce glorieux témoignage des Français très peu de temps après la conversion de Clovis : ce qui fait voir qu'il la regardait comme l'établissement ou le rétablissement de la foi catholique. On ne peut disconvenir que la foi n'eût été dans un danger extrême sans cette conversion, parce que tous les souverains de l'Europe étaient alors plongés dans l'Arianisme ou encore payens. Il en était de même de presque tous ceux de l'Asie : de manière que le roi Clovis se trouva le seul roi *très chrétien* et le seul véritablement catholique de toute l'Europe et peut-être de tout le monde... Si nos rois ont acquis, s'ils ont porté successivement, depuis le grand Clovis, le titre de *très chrétiens*, si, en parlant ou en écrivant à leurs Majestés, on leur a donné le même titre, ils en ont rempli tous les devoirs (4). »

Tels sont les passages les plus saillants et les arguments

(1) *Ibid.* col. 1349.

(2) Ep. lib. VII, cap. CXX.

(3) Dom Ruinart, præf. ad Greg. Turon. n° 18.

(4) De Camps, *Ibid. ut sup.* p. 17-19.

victorieux opposés par l'abbé de Camps à l'assertion émise par le père Daniel ; ce dernier ne se tint pas pour battu et répondit ou plutôt essaya de répondre à son savant adversaire, mais rien de faible et de lâché comme l'argumentation du jésuite (1). L'abbé de Camps lui riposta vigoureusement (2) ; le Père Daniel ne voulut pas avoir le dernier mot (3) qui finit cependant par rester à l'abbé de Camps (4). De janvier à novembre de l'année 1720, cette dispute avait tenu dans le *Mercure de France* une assez large place.

Lorsqu'en 1755 le Père Griffet donna une nouvelle édition de l'Histoire de France du père Daniel, avec des corrections et des notes importantes ; profitant des lettres publiées dans le *Mercure* par l'abbé de Camps, ce sage critique fit remonter plus haut que Louis XI l'origine du titre de *très chrétien* donné à nos rois et il la fixa au règne de Charles V, sur l'autorité de Raoul de Presles : « D'où il semble — dit-il (5), — que l'on peut conclure que l'usage de donner à nos rois le nom de très chrétien doit être plutôt rapporté au règne de Charles V qu'à celui de Charles VII ou de Louis XI. »

Enfin, en 1760, en séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le savant Bonamy (6), reprenant, discutant et développant les arguments du

(1) *Mercure*, 1720, avril, p. 3-27.

(2) *Ibid.*, juin, p. 3-45.

(3) *Ibid.*, août, p. 3-36.

(4) *Ibid.*, novembre. p. 3-72.

(5) Tome II, p. 218.

(6) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* (édit. in-4, tome XXIX, p. 268-273.

père Daniel et surtout de l'abbé de Camps, fit remonter — à l'aide d'un grand nombre d'importantes et décisives citations, — l'origine du titre de très chrétien jusqu'à Pépin, l'illustre père de Charlemagne, ce qui portait l'antiquité de cette glorieuse dénomination jusqu'à la première race de nos souverains.

Et, d'abord, à propos de la citation du passage de Raoul de Presles, sur l'autorité de laquelle le père Griffet faisait remonter jusqu'à Charles V l'origine du titre de *très chrétien*, Bonamy dit (1) :

« Cet auteur (Raoul de Presles), dans son prologue de *la Cité de Dieu*, de S. Augustin, adressé à Charles V, lui dit : « Vous êtes et devez être le seul principal protecteur et défenseur de l'Église, comme l'ont été vos devanciers ; et ce tient le Saint Siège de Rome, qui a accoutumé à écrire à vos devanciers et à vous singulièrement, à l'intitulation des lettres : *Au Très Chrétien des princes*. »

C'est de ces paroles que le père Griffet conclut « que l'usage de donner à nos rois le nom de *Très Chrétien* doit être plutôt rapporté au règne de Charles V qu'à celui de Charles VII ou de Louis XI ». Il aurait fallu plutôt conclure de l'autorité de Raoul de Presles que ce titre était plus ancien que Charles V, puisque cet auteur dit formellement que le Saint Siège de Rome avait coutume de le donner aux *devanciers* de ce prince : « Vous êtes enoinct — disent encore les princes et seigneurs du royaume à Charles VI, — et consacré si dignement que du Saint Siège de Rome et de toutes nations et de tous royaumes chrétiens vous êtes tenu et appelé *Très Chrétien* ».

(1) *Ibid. ut sup.*, p. 269.

L'archevêque de Tours, dans le concile de Bâle, parlant du même roi, l'appelle « très noble membre de l'Église, ... de telle sorte qu'entre tous les rois du monde il a mérité d'être décoré du nom de *Très Chrétien* (1). »

Il est si peu vrai qu'il faille borner au règne de Charles V l'origine du nom de *Très Chrétien*, que Pie II écrivant à Charles VII, en 1459, lui dit : « Vous qui avez encore plus relevé par vos vertus le nom de *Très Chrétien* venu jusqu'à vous par vos ancêtres et par vos prédécesseurs les très illustres rois » (2). En effet, l'on voit — par une lettre de l'empereur Frédéric à Charles VII pour l'exhorter à faire la guerre aux Turcs, en 1454, — que ce titre avait commencé au temps des Croisades et que depuis ce temps il était héréditaire à la famille de nos rois (3).

Cette hérédité du titre de *Très Chrétien* a été aussi reconnue par les papes avant Paul II, puisque Pie II, son prédécesseur, l'assure dans une lettre écrite à Charles VII (4).

(1) Nobilissimum Ecclesiae membrum... adeo ut inter cunctos sæculi reges Christianissimi nomine meruerit insigniri. — Thes. anecd., tome IV, col. 365.

(2) Tu qui Christianissimum nomen à proavis ac prædecessoribus tuis clarissimis regibus per longissimam temporum seriem ductum amplioribus tuis virtutibus roborasti. — Spicil (ed. in-fol) tome III, p. 806.

— (3) *Ibid.*, p. 795. --- Cum clarissimi progenitores vestri suis temporibus sæpè domûs Dei zelo succensi sumentes arma... innumeras paganorûm Saracenorûmque turmas prostraverint atque deleverint nomenque illud Christianissimum in vestra familia vel ut hereditarium suâ virtute quæsiverint, etc.

(4) Habitus es, carissime fili, devotissimus princeps fidei et religionis nostræ præcipuus, nec immerito ob Christianum nomen à

Il n'est pas aisé, au reste, d'assigner précisément le temps où les rois de France ont commencé à être, exclusivement à tout autre prince, appelés rois *Très Chrétiens*. Il y a bien de l'apparence que la protection que les papes ont éprouvée de la part de nos rois, dans les temps de schisme et dans leurs disputes avec les empereurs d'Allemagne, a beaucoup contribué à leur faire donner le titre de *Très Chrézien* et en même temps celui de *Fils aîné de l'Église*.

Bonamy trouve l'origine de cette dernière dénomination dès le temps de Louis le Gros; car, ce prince écrivant au pape Callixte II dit, en parlant de lui-même : « Or, le roi de France qui est vraiment le fils aîné de » l'Église romaine (1). » Et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans une lettre qu'il écrit à Innocent II en faveur de Louis VII, lui dit : « Je vous implore pour le grand » roi de France, votre noble et propre fils » (2). C'est au même roi qu'Alexandre III écrit : « Nous ne doutons » nullement qu'en qualité de très cher et propre fils de » l'Église et roi très chrétien vous ne vous montriez attentif et zélé pour l'état de l'Église (3). »

progenitoribus tuis defensum, nomen *Christianissimi* ab illis hereditarium habes. — Du Cange, *Gloss.*, au mot *Christianitas*.

(1) Rex ergo Franciæ qui proprius est Romanæ ecclesiæ filius. Spicil., tome III, p. 479.

(2) Pro rege Franciæ magno, nobili et speciali filio vestro te deprecor. — Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, tome IV, p. 459.

(3) *Ibid.*, p. 622. — Te sicut carissimum et specialem Ecclesiæ filium ac regem Christianissimum de statu Ecclesiæ studiosum existere minime dubitamus.

Quant au titre de *Rex christianissimus*, on le voit donné à Louis VII dans presque toutes les lettres qui lui étaient adressées par les papes, les cardinaux et les abbés, et Jean de Salisbury appelle sa cour *curia Christianissimi regis*. Depuis ce prince, tous les rois, ses successeurs, en ont été décorés, et c'est ce que Bonamy a cru ne pouvoir mieux prouver qu'en donnant les extraits de quelques lettres écrites à plusieurs de nos rois, qu'il a trouvées dans différents ouvrages (1).

Les conciles, les papes, leurs légats, les évêques, les rois et les princes étrangers donnaient le titre de *Très Chrétien* à nos rois, et l'on ne conçoit pas comment Paul II a pu dire à Guillaume Cousinot, ambassadeur de Louis XI, que les papes ses prédécesseurs n'avaient pas coutume de le leur donner, surtout après le témoignage contraire de Pie II, son prédécesseur immédiat, qui, non seulement leur donne ce titre, mais reconnaît encore qu'il leur est héréditaire depuis une longue suite de rois (2) et que c'est du consentement de toutes les nations qu'il est ainsi appelé (3).

Si Paul II fit des difficultés aux ambassadeurs de Louis XI au sujet de ce titre, c'est qu'alors ce pontife trouvait mauvais que ce prince voulût faire faire le procès au cardinal de la Balue, sujet du roi, qui avait trahi Louis XI et l'État. Au reste, Paul II convenait qu'il devait donner le titre de *Très Chrétien* à Louis XI, à cause des

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome XXIX, p. 273-287.

(2) *Per longissimam temporum seriem ductum*. — *Spicil.* tome III, p. 819.

(3) *Christianissimus rex vester consensu populorum, gentium nationumque vocitatur*. — *Ibid.*

services et des secours que l'Église romaine avait reçus dans tous les temps des rois de France (1). C'était ainsi qu'il en parlait aux ambassadeurs de Louis XI, mais il ne donna aucune bulle pour confirmer la possession où étaient nos rois de porter le nom de *Très Chrétien*; c'est cependant ce que le Père Griffet semble vouloir faire entendre, dans ses observations déjà citées « On doit — dit-il, — regarder cette décision du pape Paul II comme une époque remarquable, où le titre de *Très Chrétien* fut assuré à nos rois par un acte juridique qui donna sans doute à l'usage déjà établi un degré d'authenticité qu'il n'avait pas auparavant » (2). Le Père Griffet prétendait-il que Louis XI aurait eu besoin de l'autorité de Paul II pour être confirmé dans un droit dont avaient joui ses prédécesseurs? Au reste, ce prétendu acte juridique n'empêcha pas Alexandre VI de tenter d'ôter à Charles VIII le titre de *Très Chrétien* pour le donner à Ferdinand, roi d'Espagne, qui avait, en 1493, fait sur les Maures la conquête du royaume de Grenade: il lui écrivait même — suivant Philippe de Commines — (3), plusieurs lettres où il lui donnait cette qualité; mais, sur l'opposition que les cardinaux fournissaient contre cette innovation, il donna à Ferdinand et à ses successeurs le titre de *Très Catholique*.

Voici un Recueil d'autorités qui servent à prouver que, longtemps avant le règne de Louis XI, nos rois ont été décorés du titre de *Très Chrétien*.

(1) Dom Mabillon, *De re diplomaticâ*, p. 620, art. cxx.

(2) *Ibid.* ut sup.

(3) *Mémoires*, livre VIII, chap. xvii.



## PÉPIN, PÈRE DE CHARLEMAGNE.

« Au Seigneur notre très-excellent fils et à notre collè-  
 « gue spirituel, Pépin, roi des Francs et patrie des Ro-  
 « mains, Paul pape... Je ne puis vous dire... très excel-  
 « lent et vraiment *Très Chrétien* pardessus tous les rois au-  
 « tant que le plus orthodoxe des monarques, combien  
 « l'affection de nôtre cœur jusqu'en ses intimes profon-  
 « deurs se réjouit de vos mérites, et de votre zèle pour  
 « les œuvres de piété,.. d'où vient que vous êtes vrai-  
 « ment, collègue spirituel, notre *Très Chrétien* fils (1). »

Et dans la lettre suivante, en parlant des ambassadeurs  
 du roi Pépin, il dit : « Ils nous ont offert les paroles plei-  
 « nes de douceur et très aimables que nous adresse vôtre  
 « *Très chrétienne* Excellence... Par vos lettres honorables  
 « vous nous avez donné la très certaine assurance de vos  
 « promesses accoutumées, à savoir que vous persévèrez  
 « fermement dans la défense de la sainte Eglise, de Dieu  
 « et de tout le peuple romain ainsi que de tous nos États,  
 « selon ce que vous avez promis au bienheureux Pierre  
 « et à son vicaire notre prédécesseur... le pape Etienne...  
 « Ô vous qui êtes ainsi institué de Dieu, bon et *Très chrétien*  
 « roi, etc (2). »

(1) Domino excellentissimo filio et nostro spiritali compatri Pi-  
 pino regi Francorum et patricio Romanorum, Paulus papa. Explere  
 verbis nequeo... excellentissime et re verâ præ cunctis regibus  
 Christianissime atque orthodoxe regum quantum vestris meritis  
 atque piis operationum studiis intima cordis nostri affectio con-  
 gratulatur .. unde merito *Christianissime* fili et spiritalis compa-  
 ter. — Du Chesne, tome III, p. 734.

(2) Obtulerunt nobis mellifluos et desiderantissimos apices a

Il est inutile de rechercher les autorités qui prouveraient que les papes ont donné le titre de *Christianissimus* à Charlemagne et à Louis le Débonnaire ; ils leur avaient trop d'obligation pour ne le leur avoir pas donné dans leurs lettres, en louant la piété de ces princes.

### CHARLES LE CHAUVÉ.

Dans un concile tenu à Metz en 869, où était Charles le Chauve, l'évêque Adventius dit en parlant de ce prince aux évêques assemblés : « Il nous semble nécessaire « d'entendre de la bouche de Charles ce qui doit être « ouï et reçu avec respect de la part de ce *Très chrétien* roi « pour l'utilité de son peuple » (1).

Nous passons les règnes suivants de la seconde race par les raisons que, nous avons alléguées, et nous arrivons à la troisième race, en commençant à Louis VII, parce qu'il nous a paru que c'est à ce prince que le titre de *Très Chrétien* a commencé à être communément un titre distinctif pour nos rois.

vestrâ destinatos *Christianissimâ* Excellentîâ... per easdem honorabiles vestras syllabas certissimam nobis solitæ pollicitationis fiduciam contulistis, vos firmâ perseverantiâ decertaturos fore ad defensionem sanctæ Dei ecclesiæ et universi populi romani atque totius provinciæ, juxtâ id quod polliciti estis beato Petro et ejus vicario, prædecessori nostro... Stephano papæ... et profecto bone *Christianissime* atque a Deo institute rex, etc. — *Ibid.*, p. 735.

(1) Necessarium nobis esse videtur ut ex ore ejus (Caroli) audiamus quod à *Christianissimo* rege fidei et unanimi in servitio illius populo... convenit audire ac devotâ mente suscipere. — Du Chesné, tome II, p. 450, A. et tome III, p. 236, B.

## LOUIS VII.

« A très illustre Louis, par la grâce de Dieu, roi *Très chrétien* des Francs, J. de Naples, indigne prêtre cardinal (1). »

« A Louis, Hubert, évêque d'Ostie, nous supplions « tout particulièrement par nos prières très dévouées la « clémence du souverain Créateur, afin qu'elle regarde « miséricordieusement votre personne en tant que celle « de *très chrétien* roi et de prince catholique (2). »

Et dans plusieurs lettres du pape Alexandre III on lit :  
« Alexandre, évêque... à son très cher fils, l'illustre « Louis, etc. A l'exemple de vos illustres et magnifiques « ancêtres et vos pères, les rois des Francs, qui se sont « toujours montrés dévoués et obéissants à la très sainte « Eglise et lui ont rendu beaucoup et de signalés services, « nous reconnaissons manifestement que, tandis que Fré- « déric sévit cruellement contre elle, vous — en prince « *très chrétien* que vous êtes, — vous la chérissez et « l'honorez, etc. (3).

« Alexandre à Louis... Nous repassons dans notre esprit

(1) Illustrissimo... Ludovico Dei gratiâ Francorûm regi *Christianissimo* I. Neapolitanus indignus presbyter cardinalis. — Du Chesne, tome IV, p. 660.

(2) Ludovics Hub. Hostiensis episcopus... specialiter... supremi conditoris clementiam precibus devotissimis exoramus, ut personam vestram sicut *Christianissimi* regis et catholici principis sua propitius pietate respiciat. — *Ibid.*, p. 661.

(3) Alexander episcopus... carissimo filio Ludovico illustri, etc. Quantûm illustres et magnifici proavi et progenitores tui reges Francorum sacrosanctæ Ecclesiæ devoti semper et obedientes extiterint... ex multis ac magnificis utilitatibus... manifeste cogno-

« le souvenir de la manière dont vous avez pris en main  
 « commela vôtre mêmela cause de l'Eglise et combien, en  
 « votre qualité de roi catholique et de prince *très chrétien*,  
 « vous avez travaillé à son accroissement et à son exal-  
 « tation plus que les autres princes du monde entier (1). »

« Alexandre, à Louis... En examinant la multitude des  
 « services que votre royale sérénité a toujours rendus à la  
 « très sainte Eglise romaine et à nous-mêmes, nous con-  
 « sidérons l'honneur, l'accroissement et l'exaltation que  
 « vous vous êtes ainsi procurés à vous-même, et nous ne  
 « pouvons faire autrement que de vous chérir de toute  
 « notre affection et de vous être agréable en toutes cho-  
 « ses comme au roi *très chrétien* et au prince catholique  
 « par excellence... En agissant autrement, nous crain-  
 « drions d'offenser grièvement Dieu par l'inspiration de  
 « qui vous avez pris si magnaniment la défense de la  
 « cause de son Eglise (2). »

Le même pape dans sa lettre cxxxr<sup>e</sup>, s'exprime encore  
 ainsi : « Nous ne doutons pas le moins du monde que

vimus... Frederico... adversus eam crudeliter sævientem, tu sicut  
 princeps *Christianissimus* eam diligis et honoras, etc. — *Ibid.*  
 p. 612.

(1) Alexander... Ludovico... in mente revolvimus... qualiter...  
 causam Ecclesiæ tanquam propriam assumpsisti et eam sicut rex  
 Catholicus et princeps *Christianissimus* in augmentum et exaltatio-  
 nem ipsius præ aliis orbis principibus promovisti. — *Ibid.*  
 p. 595.

(2) Alexander.. Ludovico... dum multitudinem beneficiorum quæ  
 sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ ac nobis ipsis regia serenitas semper...  
 exhibuit... pensamus... si honorem, incrementum et exaltationem  
 tuam... non totis affectibus diligeremus et tibi tanquam *Christia-  
 nissimo* regi et catholico principi non studeremus in omnibus...

« vous ne vous montriez plein de zèle pour l'état de l'E-  
 « glise, en tant que le très cher et spécial fils de l'Église,  
 « prince catholique et roi *très chrétien* (1). » Et dans sa  
 « lettre CLIV° : « Nous prions votre Majesté de tenir avec  
 « zèle la main au bon état de l'Eglise et de vous y em-  
 « ployer de toutes les manières en roi *Très Chrétien* et  
 « magnifique prince (2). »

Jean de Sarisbéry donne à Louis VII le titre de *très chrétien* (3).

Une assemblée d'évêques et d'abbés écrit en ces termes à ce roi : « A Louis, illustre et glorieux roi des  
 « Francs, *très chrétien*, l'humble assemblée des évêques  
 « et des abbés réunie à Cîteaux, salut (4). »

« Au très glorieux et *très chrétien* roi des Francs par  
 « la grâce de Dieu, Louis, l'humble père abbé de la Chaise-  
 « Dieu et toute sa communauté (5). »

Une lettre de Philippe-Auguste commence ainsi : « Phi-

Deum cujus intuitu causam Ecclesiæ suscepisti magnanimitate defendendam, graviter timeremus offendere. — *Ibid.*, p. 622.

(1) Te sicut carissimum et specialem Ecclesiæ filium et catholicum principem ac regem *Christianissimum* de statu Ecclesiæ... studiosum existere minime dubitamus. — *Ibid.*, tome IV, p. 614.

(2) Rogamus celsitudinem tuam... quatinus causam Ecclesiæ... manutenere satagas... et ad hoc sicut rex *Christianissimus* et magnificus princeps modis omnibus elaboras. — *Ibid.*, p. 622.

(3) Audieram hæc prius in curiâ *Christianissimi* regis Francorum. — Apud du Chesne; tome IV, p. 469-470, A, 471, A, 473, B et C, 475, B.

(4) Ludovico illustri et glorioso Francorûm regi *Christianissimo*, humilis episcoporum et abbatum conventus apud Cistercium congregatus salutem. — Tome IV, p. 670.

(5) Gloriosissimo ac *Christianissimo* regi Francorum Dei gratia

« lippe, par la grâce de Dieu, roi des Francs. Il a plu à  
« notre *très chrétien* père, le roi Louis, etc (1). »

Dans une lettre de Jean, comte de Ponthieu, de l'an  
1191 en faveur du monastère de Saint Valéry, ce seigneur  
dit: « Afin que les moines prient avec plus de ferveur le  
« Seigneur pour Philippe, *très chrétien* roi des Francs (2). »

Innocent III, écrivant au même roi, Philippe-Auguste,  
commence ainsi sa lettre : « Tandis que les autres rois et  
« princes s'acharnent après les règles et les libertés ecclé-  
« siastiques, nous leur donnons en exemple vous, notre  
« fils *très chrétien* (3). »

Rigord, dans la préface de son histoire de Philippe-  
Auguste, et dans le corps de son ouvrage appelle tou-  
jours ce prince Roi « *très chrétien* des Francs (4). »

Le même auteur dit, ailleurs : « Le roi *très chrétien* crai-  
« gnait toujours d'offenser l'Eglise de Dieu et ses minis-  
« tres (5). »

Ludovico. P. Casae Dei humilis abbas et totus ejusdem ecclesiae  
conventus. — *Ibid.*, p. 675.

(1) Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Placuit inter felicis  
regni nostri initia *Christianissimo* patri nostro regi Ludovico, etc.  
— Voyez l'éloge hist. de Louis VII, du père Labbe, p. 189.

(2) Ut monachi... valentiùs exorent Dominum pro Philippo  
*Christianissimo* Francorum rege. — Du Cange, *Gloss.*, au mot  
*Christianitas*.

(3) Cum alii reges et principes rationes et libertates ecclesiasti-  
cas persequuntur, nos, fili *Christianissime*, te illis objicimus in exem-  
plum. — Du Chesne, tome IV, p. 718.

(4) Philippus semper Augustus, *Christianissimus* Francorum  
rex, — tome V.

(5) Et alia spiritalia... ipse enim rex *Christianissimus* semper  
timebat offendere Ecclesiam Dei et ejus ministros.

Venons maintenant au règne de Louis VIII; le pape Honorius lui écrit en ces termes: « Dans le pays d'Albigois, les hérétiques attaquent, le front haut et sans vergogne, l'Eglise; ils désertent la foi chrétienne et déchirent le Christ lui-même. Or le roi Nabuchodonosor porta le décret que voici: « Ceux qui blasphémeront le Dieu de Sidrac, de Misa cet d'Abdenago seront mis à mort et leurs maisons seront détruites. Si donc un roi étranger en a agi de la sorte pour défendre de blasphémer contre le Dieu d'Israël, vous, roi très chrétien, successeur et héritier de très dévots princes, souffrirez-vous que notre foi soit désertée (1)? »

Le même pape s'exprime encore en ces termes, en parlant à ce prince: « A l'imitation de vos devanciers par le Christianisme et par le sang, préférant l'utilité générale à l'avantage particulier, en ce qui regarde le fait des Albigeois, vous avez déployé le zèle d'un prince très chrétien, etc. (2). »

(1) Honorius episcopus, ... carissimo in Christo filio Ludovico illustri, etc. In partibus Albigensium heretici manifeste et intrepidè impugnant Ecclesiam, fidem christianam evacuant et dilacerant ipsum Christum. Certè Nabuchodonosor rex decrevit, dicens: « Quicumque dixerint blasphemiam in Deum Sidræ, Misac et Abdenago in interitu erunt et domus eorum in dispersione. » Si ergo taliter fuit rex alienigena ne deberet Deus Israël blasphemari commotus, tu regum *Christianissime* devotissimorum principum successor et heres... evacuari fidem nostram... patieris! — *Ibid.* p. 857.

(2) Prædecessores tuos non minùs Christiana devotione quam genere imitando... communem utilitatem privatæ præpones, super facto Albigensium *Christianissimi* principis ostendisti... affectum, etc. — *Ibid.* p. 860, ep. XVIII.

Nous voici arrivés au règne de S. Louis. Le pape Urbain écrivant à l'épouse de l'illustre monarque, lui dit : « Nous avons jugé à propos d'offrir libéralement à vos « fils le royaume de Sicile, propriété particulière de l'E- « glise, et nous le confions à notre très cher fils en Jésus- « Christ, le roi des Francs, votre illustre époux. Nous at- « tendons la réponse de ce prince *très chrétien* (1). »

Le même pape écrit à S. Louis : « Nous avons entendu « un cri d'effroi : la frayeur et non la paix règne, à cette « heure. Le petit troupeau des Chrétiens d'outre-mer se « lamente, il crie vers le Vicaire du Christ : rassasié « d'opprobres, il s'adresse surtout aux princes chrétiens « et particulièrement à vous, *roi très chrétien* ; grièvement « blessé ; après la puissance de Dieu, c'est celle de votre « bras qu'il implore (2). »

Et Matthieu Paris, en sa Chronique, dit : « Une foule de no- « bles s'apprêtaient à s'embarquer pour Jérusalem avec le « *très chrétien* roi des Francs que Dieu avait daigné par un « miracle ramener heureusement des portes de la mort (3). »

(1) *Reginæ Francorûm illustri... regnum Siciliæ quod est ejusdem ecclesiæ speciale carissimo in Christo filio nostro regi Francorum illustri viro aliquibus, ex communibus natis vestris duximus liberaliter offerendum. Verùm ab eodem rege tanquam Christianissimo principe super hoc responso devoto, sed non pro voto recepto. — Ibid., p. 869.*

(2) *Regi Francorûm illustri. Vocem terroris audivimus, formido et non est pax. Christicolarûm paucitas transmarina lamentatur... clamat ad Christi Vicarium, Christianos principes et te principaliter Christianissime principûm interpellat opprobriis satiata, tuæ post Deum potentiæ brachium vindicem expetit graviter sauciata. — Tome V, p. 867.*

(3) *Multi nobis proponentes iter arripere Hierosolymitanum cum*



Clément V, en 1306, écrit à Philippe le Bel : « Parce qu'entre tous les princes de l'univers catholique nous vous reconnaissons comme un astre resplendissant d'une brillante clarté et comme un très vaillant athlète du Christ pour défendre l'orthodoxie de sa foi, ainsi que c'est le propre d'un prince très chrétien, etc. (1). »

Et dans une autre lettre de 1309, le même pape dit à Philippe le Bel : « Entre les autres choses qui vous rendent digne de louanges comme un prince *très chrétien*, nous remarquons principalement votre singulière affection pour accroître les progrès de la foi orthodoxe, etc. (2). »

Et ailleurs encore : « C'est avec bonheur que nous rappelons que vos pères, les princes *très chrétiens*, ont eu une filiale révérence pour la sainte Eglise romaine... Vous aussi, comme un prince *très chrétien*, aimé et chéri du Seigneur, vous révèrez son Eglise et le siège apostolique (3). »

*Christianissimo* rege Francorûm, quem miraculosè à portis mortis... Dominus dignatus est fac liciter revocare. — Matth. Paris, ad ann. 1248, p. 497, col. 1.

(1) Clemens episcopus... Philippo, regi Francorûm. Quia inter cunctos principes catholicos orbis terræ te scimus velut quoddam sidus lucidissimâ claritate coruscans ut validissimum Christi pugilem ad defensionem ipsius fidei orthodoxæ... intendere... more *Christianissimi* principis reddendo te participem in utrisque, etc. — Vitæ paparûm Avenion., tome II, p. 67.

(2) Clemens episcopus... Philippo, regi Francorûm... Inter, cætera quæ in te *Christianissimo* principe dignis in Domino laudibus attolenda recti iudicii censura judicat, singularem affectionem tuam ad incrementa orthodoxæ fidei... intuentes in vocem exaltationis... erumpimus. — *Ibid.*, p. 146.

(3) Clemens episcopus... Philippo regi Francorûm... Jocundè

Quoique nous passions ici les règnes des trois fils de Philippe le Bel et ceux de Philippe de Valois et de Jean, son fils, on verra — à l'article de Charles V, — que le titre de *Très Chrétien* a été donné à ces princes et que la tradition n'a point été interrompue, à cet égard.

Raoul de Presles, dans son prologue de *la Cité de Dieu*, de S. Augustin, adressé au roi Charles V, lui dit : « Et ces choses, mon très redouté seigneur, dénotent et démontrent par vraie raison que par ce vous êtes et devez être le seul principal protecteur, champion et défenseur de l'Eglise, comme ont été vos devanciers. Et ce tient le saint Siège de Rome, qui a accoutumé à écrire à vos devanciers et à vous singulièrement, à l'intitulation des lettres : *Au très chrétien des princes.* »

Et le pape Grégoire XI, écrivant à Charles V « son très cher fils en Jésus-Christ, » et l'exhortant à employer son autorité afin que l'inquisiteur du Dauphiné puisse agir contre les hérétiques, dit à ce prince : « De crainte que la négligence à les réprimer ne fasse croître l'erreur pour le péril des âmes et l'obscurcissement de la pureté de la foi orthodoxe que vos ancêtres, ô *très chrétien* et illustre que vous êtes, ont non seulement défendue vivement mais encore magnifiquement exaltée (1). »

referimus quod progenitores tui *Christianissimi* principes... ad sanctam romanam ecclesiam filialem reverentiam habuerunt... Tu namque velut *Christianissimus* princeps dilectus et prædilectus à Domino ecclesiam ipsam et sedem apostolicam revereris. — Vitæ pap. Aven. tome II, p. 146.

(1) In periculum animarum et obnubilationem... sinceritatis fidei orthodoxæ quam tui *Christianissimi* et inelyti progenitores non solum deffenderunt viriliter sed magnificè extulerunt. *Hist. Universitatis Paris.*, tome IV. p. 444.

Raoul de Presles, en parlant de la protection de S. Denys, l'apôtre de la France, l'appelle « le premier « père en Jésus-Christ et singulier patron des rois très « chrétiens. » (*Traité de l'Oriflamme*).

Grégoire XI, écrivant à Charles V, après l'avoir exhorté à prendre la défense des libertés de l'Église, afin d'animer les autres princes par son exemple, lui dit : « Que diront ou que feront les autres rois et princes de « l'univers, s'ils voient ou apprennent que vous qui êtes « le prince très chrétien entre tous les souverains catho- « liques, illustre par votre insigne dévouement et tous vos « mérites devant Dieu et devant le Siège apostolique, « vous souffrez de telles choses ? (1). »

Les princes et seigneurs de France, écrivant à Charles VI, en 1410, lui disent : « Vous êtes enoinct et consacré « si dignement que du saint Siège de Rome et de toutes « nations et de tous royaumes chrétiens vous êtes tenu « et appelé Très Chrétien (2). »

On trouve, à la tête d'une lettre de l'Université à Charles VI, de l'année 1394, cette suscription : « Au très « chrétien et très zélé défenseur de la religion orthodoxe, le prince Charles, etc. (3) » Et en relevant les soins que ce

(1) Quid enim dicent quidve facient alii reges et principes orbis terræ, si te qui tanquam princeps *Christianissimus* et ex catholicis principibus editus eximi isque devotionis et illustriûm meritorûm titulis presignitus apud Deum et sedem apostolicam geris... talia senserint vel audierint patientem. Notes de l'abbé Lebeuf sur la *Vie de Christine de Pisan*, p. 478.

(2) Juvénal des Ursins, ap. Du Cange, *Gloss.*, au mot *Christianitas*.

(3) *Christianissimo et religionis orthodoxæ zelantissimo principi Carolo*, etc. — *Hist. Univ. Paris*, tome IV, p. 693.

prince se donna pour faire cesser le schisme, l'Université ajoute : « Que tous les fidèles sachent ce que vous avez fait comme roi vraiment *très chrétien* et comme très illustre descendant des souverains des Francs dont vous êtes le digne imitateur, etc. (1) » Et sur ce que le roi avait dit qu'il perdrait plutôt la vie et la couronne que de ne pas réunir les schismatiques, l'assemblée s'écrie : « O parole très digne des rois des Francs et du prince *très chrétien* entre tous les chrétiens (2) ! » Enfin, les membres de l'Université excitent le roi par ces motifs : « Souvenez-vous que vous êtes le seul prince pour qui le titre de *très chrétien* n'est pas un titre à un lâche repos, mais que vos ancêtres ont toujours mérité de porter avant tous les autres par le secours qu'ils ont donné à l'Église dans ses angoisses. Ne veuillez pas perdre un si noble, un si magnifique titre; ne laissez à personne le soin de vous enlever cet honneur ou de vous devancer dans les obligations qu'il vous impose. Défendez votre droit, défendez votre nom, défendez votre honneur (3). »

(1) Sed qualiter intendistis audiant fideles universi et *Christianissimum* verè regem clarissimamque Francorùm progeniem majorùm imitatione agnoscant. — *Ibid.*

(2) O vocem Francorùm regùm et Christianorùm omnium *Christianissimo* principe dignissimam. — *Ibid.*

(3) Mementote vos solum principem *Christianissimum* nomen non otiosum tenere sed quod in omnibus semper Ecclesiæ angustiis ei majores vestri præsidium ante alios tulerunt. Nolite privilegium tam nobile, titulum tam magnificentum amittere; non sinite hunc honorem vobis à quoquam auferri aut alium in isto vos antevenire. Defendite jus vestrum, defendite nomen, defendite decus. — *Ibid.*

Dans le discours que l'archevêque de Tours adressa aux évêques du concile de Bâle, il parle en ces termes du roi Charles VI: « C'est ainsi que nôtre roi *très chrétien*, « défenseur de la discipline, un nouveau David par la « sagesse, un très noble membre de l'Eglise a mérité d'être « décoré, entre tous les rois de ce temps-ci, du nom de « *très chrétien*... Il rend en premier lieu grâces à Dieu « dont il a reçu le royaume et le nom de *très chrétien*... Sa « majesté *très chrétienne* vous rend aussi grâces de ce que « vous prenez les intérêts de Dieu et des hommes, etc (1). »

Le pape Martin V, écrivant à Charles VII, en 1425, lui dit: « Nous ne cessons de prier Dieu de vous conserver long- « temps en vie, ô roi *très chrétien* (2). » Et dans sa lettre à la reine Marie d'Anjou, il dit aussi: « Votre sérénité, en « sa qualité de reine *très chrétienne*, s'emploie sans cesse « auprès du roi lui-même pour que nos droits soient « sauvegardés et que l'obéissance filiale soit rendue à l'E- « glise (3). »

Dans un traité de paix que Charles VII fit, en 1445, avec

(1) Hinc rex noster *Christianissimus* apprehensor disciplinæ, sapientiâ David, nobilissimum Ecclesiæ membrum adeo ut inter cunctos sæculi reges *Christianissimi* nomine meruit insigniri... Gratias primo agit Deo per quem regnum et nomen *Christianissimi* accepit regis... Gratias item reddit vobis sua majestas *Christianissima* quia Deo et hominibus ministratis opus istud, etc. — *Theat. anecd.* Tome IV, col. 365.

(2) Deum rogare non cessamus ut te *Christianissimum* regem diu conservet in vitâ. — *Spicil.*, (édit. in-4), tome XI, p. 394.

(3) Tua serenitas sicut reginam *Christianissimam* decet... continuè apud regem ipsum... intercessit pro faciendâ nobis et Ecclesiæ restitutione obedientiæ filialis. — *Ibid.*

les électeurs de l'Empire et le roi d'Angleterre, il est dit :  
 « Afin que la véritable et parfaite affection ainsi que les  
 liens de grande bienveillance qui ont toujours existé  
 « solidement entre les rois *très chrétiens* des Francs, nos  
 « ancêtres, et les illustres princes électeurs de l'empire  
 « romain s'affermissent (1). »

Ce même prince, dans une lettre écrite au bailli de Troyes pour faire cesser la fête des Fous, donnée à Nancy en 1445, dit : « Pour quoi nous considérant que nous et nos prédécesseurs rois de France ont été et sommes encore, par grâce spéciale de Dieu notre créateur, dits et appelés par toute chrétienté rois *très chrétiens*, etc (2). »

Le pape Nicolas V, dans une lettre à Charles VII, de l'année 1448, où il le remercie d'avoir contribué à la paix de l'Église, lui dit : « Nous ne pouvons, prince *très chrétien*, ne pas rendre grâces à Dieu tout-puissant qui, en nôtre temps, a accordé à votre sérénité de gouverner le royaume *très chrétien* des Francs (3). » Et après lui avoir déclaré qu'il concourra à l'assemblée d'un concile général, il ajoute : « Et nous vous prions, à l'exemple de vos ancêtres, qui ont par là mérité le titre de prince *très chrétien*, de protéger et de défendre le Siège aposto-

(1) Ut verus et perfectus amor et ingentis benevolentiae nexus qui semper inter *Christianissimos* Francorum reges, progenitores nostros et illustres principes romani imperii electores viguerunt... propagetur. — Spicil. (édit. in-fol.) tome III, p. 765.

(2) Mercure d'octobre 1747, p. 67.

(3) Non possumus, *Christianissime* princeps, non gratias agere omnipotenti Deo, qui temporibus nostris serenitatem tuam *Christianissimo* Francorum regno praesidere concessit. — Spicil., p. 776, col. 1 et 2.

« lique comme eux-mêmes l'ont vénéré et protégé (1). »

Ce même pontife, dans une lettre, de l'année 1449, où il remercie le roi d'avoir pris les moyens d'extirper le schisme, lui dit : « Prince *très chrétien*... nous proclamons « de tout cœur et nous disons que votre Majesté n'a pas « été au-dessous de ses *très chrétiens* ancêtres dans le zèle « qu'elle a déployé pour défendre les privilèges du Siègle « apostolique (2). »

L'empereur Frédéric IV, écrivant à Charles VII pour l'engager à faire la guerre aux Turcs, lui dit dans sa lettre (1454) : « Quoique nous ne doutions pas que tous les rois « qui s'honorent du nom chrétien n'aient appris avec « une très grande amertume de cœur la prise de Cons- « tantinople, cependant nous ne croyons pas que surtout « votre fraternité ne soit en proie à une angoisse non « moins vive ; car, vos très illustres ancêtres, en leur « temps, souvent enflammés du zèle de la maison de Dieu, « ont pris les armes et ont mis en déroute et taillé en piè- « ces d'innombrables multitudes de payens et de Sarrasins « et ils ont revendiqué par leur bravoure comme un « héritage de votre famille ce nom de *très chrétien* (3). »

(1) Et apostolicam sedem quam semper progenitores tui præ ce-  
teris principibus venerati atque tutati sunt unde que sibi *Christia-  
nissimi* principis titulum vindicarunt, ipsorum more, tueri atque  
defendere (rogamus). — *Ibid.*

(2) *Christianissime* princeps... hoc profitetur animus noster,  
hoc dicit celsitudinem tuam in exhibendis sedi apostolicæ beneficiis  
*Christianissimis* principibus progenitoribus tuis imparem non  
fuisse. — Spilic. (in-fol.) tome III, p. 779.

(3) *Ibid.*, p. 795. Nous avons donné le texte latin de ce passage,  
ci-dessus, p. 160.

Jacques, roi d'Ecosse, commence ainsi la lettre qu'il écrit à Charles VII, en 1456 ; « Au très chrétien et très excellent prince, Charles, par la grâce de Dieu, illustre roi des Francs, etc... Prince très chrétien, frère et allié très cher (1). »

Christierne, roi de Danemark, écrivant à ce même prince, commence ainsi sa lettre : « Au sérénissime et très chrétien prince, Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs » (2).

L'archevêque de Tours était le chef d'une ambassade que le roi Charles VII envoya au pape Pie II ; il s'agissait de faire la guerre aux Turcs, qui s'étaient rendus maîtres de Constantinople. Cet événement avait répandu l'épouvante dans toute l'Europe, et Pie II avait envoyé des députés chez tous les princes pour les engager à venir au secours de la chrétienté ; mais comme la plupart des rois ne se pressaient pas assez, le pape voulait qu'en attendant l'on commençât les hostilités contre les Turcs. Les ambassadeurs de France étant arrivés à Mantoue, où le pape s'était rendu, il leur donna audience dans un consistoire où se trouvaient réunis les cardinaux et tous les députés des princes chrétiens.

Guillaume Chartier, évêque de Paris, porta la parole et parla avec vigueur ; son texte fut : *Secundum nomen tuum sic et laus tua in fines terrarum*. Pie II répondit au discours de l'évêque de Paris, qui avait été applaudi de l'assemblée, et, en faisant allusion au texte du prélat, il dit : « Nous vous

(1) *Christianissimo et excellentissimo principi Carolo, etc...*  
*Christianissime princeps frater et confœderate amantissime.* —  
*Ibid.*, p. 801.

(2) *Serenissimo et Christianissimo principi Carolo, etc...* —  
*Ibid.*, p. 803.



« répondons et en même temps qu'à vous au roi de France,  
 « Charles, qui est et a le nom de *très chrétien*, et dont la  
 « gloire ainsi que le nom s'est étendue dans le monde  
 « entier... Rien ne paraît plus à l'honneur de la religion  
 « dans ce pays où toujours elle a surtout fleuri et dont  
 « les rois, au-dessus des autres rois, comme les athlètes  
 « de la foi, ont été spécialement les défenseurs du siège  
 « de Rome et ont toujours porté haut la gloire du nom de  
 « *très chrétien*... Le malheur des Grecs est déjà depuis  
 « longtemps le sujet de nos larmes, et voici que les dé-  
 « faites quotidiennes des Latins sont connues dans tous  
 « les pays de l'univers. Quoi cependant de si royal, de si  
 « digne du nom de roi que de venir en aide à ceux qui  
 « réclament du secours ! Quoi de si convenable au roi  
 « *très chrétien* que de défendre par les armes contre les  
 « armes l'honneur de la religion chrétienne ! En effet, on  
 « ne lit pas qu'aucune expédition contre les infidèles ait  
 « jamais été entreprise, dans laquelle le nom des Francs  
 « n'ait brillé et leur bravoure éclaté ; et, sans rassembler  
 « ici les hauts faits de ce genre, innombrables dans leur  
 « histoire, nous lisons dans une foule de récits le nom  
 « du roi Charles le Grand, ce prince presque divin, dont  
 « le roi *très chrétien* Charles doit suivre avec amour les  
 « exemples auxquels il s'applique avec zèle, etc., etc. (1) »

(1) Nos enim et regem qui *Christianissimus* est et appellatur regem Franciæ Carolum dictis per te verbis alloquimur, secundum nomen tuum sic et tua sit in fines terræ... Nihil videtur præstabilius regni ipsius religione, quâ semper sic floruit ut præcipui Romanæ sedis defensores et fidei athletæ omnibus regibus aliis *Christianissimi* nominis semper gloriâ præstiterint Francorûm reges... Calamitas Græcorûm jam diù defleta est, jam Latinorum

Le même pape, écrivant à Charles VII, en 1460, lui dit : « Nous aimons et nous portons dans notre cœur votre nom *très chrétien* (1). »

Nous voici arrivés à Louis XI. Guillaume Cousinot rendant compte à ce prince des entretiens qu'il avait eus avec le pape Paul II, s'exprime ainsi : « Le pape nous a dit qu'il avait délibéré de vous nommer toujours *très chrétien* et qu'il lui semblait qu'il le devait ainsi faire, nonobstant que ses prédécesseurs n'eussent pas accoutumé ainsi le faire (2). » C'était en 1469 que Paul II tenait ce discours ; cependant, en 1459, son prédécesseur, Pie II, disait aux ambassadeurs de Charles VII : « Votre roi *très chrétien* a reçu ce nom, du consentement de tous les peuples et de toutes les nations ; il porte ainsi un nom qui l'honore grandement. Il faut qu'il conserve et transmette à ses descendants cette dignité conquise par la vaillance de ses ancêtres. De même que les empires, ainsi les excellents surnoms se conservent

quotidie clades per omnes angulos orbis intelliguntur. Quid tam regium... tam dignum nomine regis quam opem ferre petentibus... Quid tam decens *Christianissimum* regem quam Christianæ religionis decus armis contra arma... protegere... nulla certè legitur expeditio adversus infideles acta insigniter in quâ Francorum non polleret nomen, eniteat virtus... ac ne plura quæ sunt innumerabilia consecutemur, multis in historiis legimus illum propè divinum regem Carolum magnum cujus exemplis incumbere Carolus *Christianissimus* rex debet et studet, etc. — Spicil. (in-fol., tome III, p. 806-809.

(1) Amamus et in cordis visceribus gerimus tuum *Christianissimum* nomen. — Spicil. (in-fol.), tome III, p. 822, col. 2.

(2) Relation de G. Cousinot, dans *Hist. de Louis XI*, par Duclos, tome IV, p. 316.

« par les mêmes moyens qui les ont enfantés dès l'origine. Car les Francs, dès l'origine, pour la défense et l'accroissement de la foi catholique, pour la défense et la gloire du siège de Rome, n'ont redouté aucun péril, refusé aucune fatigue, fui aucune dépense; mais, délices, voluptés, royaumes, empires, enfin leur vie même qu'ils donnaient pour le salut de tous, ils en ont fait bon marché et mépris, et maintenant en Europe, en Asie où ils ont combattu contre les ennemis de la croix, ils sont à bon droit appelés *très chrétiens* (1). »

Donc, comme on l'a vu et ainsi que nous croyons l'avoir prouvé surabondamment, le titre de *Très Chrétien* donné aux rois de France, remonte non-seulement jusqu'à Charles VI, le bisaïeul de Louis XI, mais bien plus haut encore et, de proche en proche à Clovis même, dans l'héritage de foi et de dévouement à la religion et à l'Eglise qu'il transmet à ses fils et à ses petits-fils. C'est là un des plus antiques et des plus brillants diamants de cette couronne dont plus de quinze siècles ont vu l'éclat incomparable, sans précédents comme sans rivaux.

(1) *Christianissimus* rex vester, consensu populorùm, gentium nationùmque vocitatur; magni honoris nomen gerit. Servanda est et ad posteros transmittenda hæc dignitas virtute majorùm quæsita. Verum sicut imperia, ita et egregia cognomina his artibus retinentur quibus ab initio parta sunt. Franci cùm ab initio pro defensione et augmento catholicæ fidei, pro tutelâ et gloriâ romanæ sedis nulla timerent pericula, nullos declinarent labores, nullos fugerent sumptus, sed delicias, voluptates, regna, imperia, ipsam denique vitam pro communi sâlute contemnerent et nunc in Europâ, nunc in Asiâ adversus inimicos crucis depugnarent, *Christianissimi* jure merito vocati sunt. — Spicil. (in-fol.) tome III, p. 819, col. 2.

## LES MENSONGES DE SAINT-SIMON.

Déjà, à propos du caractère de Louis XIV, nous avons envisagé Saint-Simon comme historien de ce monarque, et nous avons montré à quel point les mémoires trop vantés du vaniteux duc ont rabaisé les actes d'un prince auquel ses faiblesses ou même ses torts n'ont jamais rien ôté de ce qui fait le grand homme (1).

Appliquant aujourd'hui la même méthode d'investigation à l'ensemble de l'œuvre de Saint-Simon, nous voulons établir combien est menteur ce personnage en qui la masse du public, voire et des historiens eux-mêmes ont une si grande et si aveugle confiance. Déjà, à notre époque, deux hommes non suspects de parti pris pour Louis XIV contre Saint-Simon, M. Henri Martin et Michelet, ont apprécié, en termes énergiques, la juste valeur de ces trop fameux Mémoires, et leurs témoignages doivent être tout d'abord rapportés en tête de cette étude sur quelques uns des mensonges les plus avérés comme les plus saillants dont ce livre fourmille, on peut le dire.

(1) Voyez *St-Simon, historien de Louis XIV*, (3<sup>e</sup> série de *Erreurs et Mensonges historiques*, p. 152-177.)

« Plus on étudie Saint-Simon à fond, — dit, M. Henri Martin, — et plus on apprend à se défier de toutes ses anecdotes si bien contées, mais si bien transformées par une imagination inquiète, haineuse et crédule... On a prétendu faire de Saint-Simon une espèce de grand homme. Il s'en faut de beaucoup. Ce n'est ni un grand politique, ni un grand penseur, ni un esprit juste (1). »

Et M. Michelet, dont l'*Histoire de France au XVII<sup>e</sup> siècle* est un assez violent réquisitoire contre Louis XIV, sa politique et ses ministres, s'exprime en ces termes énergiques sur le compte de Saint-Simon : « Quand je le lus la première fois, il y a vingt-cinq ans, je le subis sans résistance. Sa force hautaine et colérique m'imposait ses jugements. Il m'a fallu du temps pour en revenir... Son plus grave défaut, c'est d'étendre, enfler, exagérer de petites choses éphémères, en abrégeant, rapetissant des choses vraiment grandes et durables (2). »

En méditant sur ces appréciations de MM. Henri Martin et Michelet, et, sans avoir besoin d'en torturer les termes, on est amené le plus naturellement du monde à conclure, au nom même des principes les plus élémentaires de la logique, qu'un esprit *inquiet, haineux et crédule*, tout disposé à adopter l'erreur qui le flatte, ne tardera pas à verser dans le mensonge — conséquence nécessaire et presque fatale de l'erreur, — car ainsi que l'a dit un penseur de ce temps-ci : « L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine (3). »

(1) *Histoire de France*, (4<sup>e</sup> édition, 1859), tome XIV, p. 207, note 1 et tome XV, page 122, note.

(2) Tome XIV (1862), p. 451.

(3) Valéry, *Études morales, politiques, etc.* (2<sup>e</sup> édition 1824), p. 80.

Pour en revenir au jugement porté par M. H. Martin sur Saint-Simon, nous répétons avec lui : « Il s'en faut de beaucoup que ce soit un grand homme. » On n'est grand qu'à la condition d'être vrai et véridique, c'est-à-dire indépendant : or, la vérité seule produit la liberté d'appréciation dans le philosophe et l'historien, seuls dignes de ce nom. Esprit faux parce qu'il est esclave de ses préjugés, Saint-Simon ne saurait donc être un esprit *juste*.

M. Michelet, en donnant pour inspiratrices à Saint-Simon la vanité et la colère, a parfaitement caractérisé ce personnage que l'on s'obstine tant à exalter et à surfaire. Enfin, pour en revenir — en la justifiant, — à l'épithète de menteur que nous accolons au nom de ce haineux écrivain ; exagérer de petites choses, en rapetissant des choses vraiment grandes, n'est-ce pas là le fait de l'homme, ennemi systématique et juré de la vérité?...

Sans recommencer ici la biographie de Saint-Simon et sans citer, une fois de plus, les critiques autorisés de nos jours, qui s'accordent tous à accuser ce personnage d'exagération et parfois même de calomnie, rappelons les termes dans lesquels M. Th. Lavallée l'a jugé avec une sévérité qui, pour être rigoureuse n'a cependant rien d'outré ; car, nul n'a peut être mieux connu le siècle de Louis XIV que le savant éditeur des lettres de M<sup>me</sup> de Maintenon. Or, M. Th. Lavallée commence par traiter les récits de Saint-Simon de *romanesques* (1), puis de *contes absurdes* (2), et il termine par cette phrase : « Les lettres

(1) Préface des lettres hist. et édif. de Mme de Maintenon, tome I, p. 6.

(2) *Ibid.*, tome I. p. 464, note 2.

de M<sup>me</sup> de Maintenon doivent être regardées comme le contre-poison moral et historique des Mémoires de Saint Simon et surtout des lettres de la princesse Palatine : elles rafraichissent l'âme des scandales, des infamies, des calomnies dans lesquels l'un et l'autre se complaisent et réduisent leurs récits et leurs accusations à leur juste valeur(1). »

Et, au commencement de ce siècle, Lemontey nous paraît avoir bien caractérisé l'ensemble des Mémoires de Saint-Simon et abaissé singulièrement, en l'amoindrisant, cette œuvre immense d'erreur, de médisance, de calomnie et de mensonge, quand il a dit : « On ne saurait exploiter cette mine sans de grandes précautions. L'auteur composa ses mémoires dans sa vieillesse, longtemps après les événements ; aussi lui arrive-t-il fréquemment d'oublier les dates, de confondre les faits, de se méprendre sur les personnes. La trempe de son esprit le rendait peu propre aux grandes affaires, et l'on voit que même sous la Régence, où il joua un rôle important, il ne connut que très superficiellement le système de Law et le complot du prince de Cellamare... Ce qui l'égare le plus souvent, ce sont ses passions, son fanatisme ducal, ses haines, ses jalousies. Il accueille et amplifie, sur parole, des sarcasmes sans vérité, des bruits fabuleux, de méprisables calomnies.... Quand, aigri par la solitude, il compose son fiel, tout lui semble bon, pourvu que ce soit méchant, étrange ou scandaleux (2). »

Ce jugement est sévère mais exact ; rien de trop dans

(1) *Ibid.*, préface, p. 13.

(2) Préface de l'*Histoire de la Régence*, (écrite en 1816), p. 3-4.

ces paroles qui sont le reflet fidèle de la vérité. Les savants éditeurs du *Journal de Dangeau* et des *Mémoires du duc de Luynes* (1) ont été cependant plus loin.....

Mazarin, Anne d'Autriche, Henriette d'Angleterre, le président Guillaume de Lamoignon, Madame de Maintenon, le maréchal de Villars, le duc de Vendôme, Achille de Harlay, tels sont les principaux personnages contre la mémoire desquels St-Simon s'est le plus acharné, sans souci des erreurs, des mensonges et des contradictions flagrantes que la critique relève parfois dans ses propres mémoires, d'une page à l'autre.

#### I. — MAZARIN.

« Le ministère de Mazarin, malgré les désordres de la Fronde, a eu des résultats considérables, — dit M. Chéruel (2). Il a continué et complété l'œuvre de Richelieu en abaissant la maison d'Autriche et en donnant à la France les frontières du Rhin et des Pyrénées. C'est dans les négociations diplomatiques de ce ministre qu'il faut chercher sa supériorité : la paix de Westphalie et la paix des Pyrénées resteront ses filles immortelles. La maison d'Autriche abaissée, l'Allemagne occidentale formant, sous le protectorat de la France, la ligue du Rhin, la Hongrie encouragée dans ses résistances nationales, le Portugal et le Piémont protégés contre l'Espagne, les Etats du Nord venant demander à la France la médiation qui doit mettre un terme à leurs longues et sanglantes guerres, en un mot la France placée au premier rang,

(1) MM. Soulié et Dussieux.

(2) St-Simon considéré comme historien de Louis XIV (1865), p. 182 et 183.



des Etats européens et couronnée des lauriers de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen, de Lens et des Dunes, voilà un assez beau résultat pour un ministère de dix-huit ans.... On ne peut sans aveuglement méconnaître la grandeur d'une pareille époque. »

Eh bien, c'est sur un tel ministre que St-Simon s'acharne avec tant de violence : il reproche à Mazarin d'avoir retardé la paix de Westphalie par intérêt personnel et d'avoir manqué d'habileté dans la conduite des négociations qui aboutirent à la paix des Pyrénées. Il l'accuse d'avoir provoqué les troubles de la Fronde et d'avoir abaissé la noblesse.

St-Simon n'a vu que le mal dans l'administration de Mazarin ; il ne lui pardonnait pas sa victoire sur une aristocratie turbulente qui conduisait la France à l'anarchie. De quelles injures n'accable-t-il pas le grand homme d'Etat qu'il appelle « un étranger de la lie du peuple, qui ne tient à rien... On l'a vu insulter au plus proche sang royal, se faire redouter du roi, maltraiter la reine-mère en la dominant toujours,... perpétuer la guerre au dehors pour sa sûreté et ses avantages plutôt que de céder le timon qu'il avait usurpé (1). »

Enfin, c'est à Mazarin que St-Simon attribue l'établissement du pouvoir absolu et la prépondérance des ministres roturiers. Nous discuterons tout à l'heure ces étranges assertions ; bornons-nous pour le moment à les enregistrer. En somme, les accusations générales contre Mazarin, lancées par St-Simon avec une violence qu'il n'a pas dissimulée, se résument en ces cinq chefs principaux :

(1) *Mémoires de St-Simon*, tome XII, p. 170.

Ce ministre a retardé par intérêt personnel la conclusion de la paix de Westphalie, — il a provoqué les troubles de la Fronde, — il a manqué d'habileté dans les négociations de la paix des Pyrénées, — il a avili la noblesse et élevé les gens de rien, — il a amassé d'immenses trésors et s'est entouré de gardes, comme le cardinal de Richelieu.

Que Mazarin ait amassé une grande fortune et qu'il ait eu une maison militaire, nul ne le nie; nous n'avons à nous occuper ici que des quatre premiers griefs énoncés ci-dessus et dont l'examen se réduit à deux points : une rapide étude sur la politique extérieure de Mazarin et quelques éclaircissements sur son administration intérieure, considérée surtout dans ses relations avec la Fronde et avec la noblesse.

Pour ce qui est du premier point, constatons d'abord que Mazarin succédait à Richelieu : il poursuivait comme lui l'abaissement de la maison d'Autriche, dont les deux branches dominaient en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Belgique, et menaçaient les Provinces unies et les États scandinaves (Suède et Danemarck.) Il a réussi à maintenir les alliances françaises dans le nord de l'Europe, en Hollande, en Allemagne et en Italie; il a affranchi les États secondaires de l'Empire de la domination autrichienne, a donné à la France la frontière du Rhin (Alsace) des Pyrénées (Roussillon), et une province considérable des Pays-Bas espagnols (l'Artois). Ce sont là des résultats importants. Il aurait souhaité faire davantage par l'acquisition du pays qui correspond aujourd'hui à la Belgique (1),

(1) Mazarin écrivait aux plénipotentiaires de Munster : « L'acquisition des Pays-Bas formerait à la ville de Paris un boulevard

mais s'il n'a pas réussi à donner à la France ses frontières naturelles, on devra reconnaître qu'il n'a du moins rien négligé pour y parvenir.

Quant à l'accusation d'avoir retardé par intérêt personnel la conclusion de la paix de Westphalie, dès 1648 — bien longtemps avant St-Simon, Chavigny avait adressé ce reproche à Mazarin (1), mais ce ministre répondit d'une façon péremptoire à ces assertions : « Je n'aurais pas été seulement un perfide — dit-il, (2) — mais un insensé si je n'avais pas travaillé avec toute l'ardeur imaginable et du meilleur de mon cœur à l'accomplissement de la paix, puisque, par ce moyen, la tranquillité étant rétablie dans le royaume avec toutes les félicités que la guerre en bannit d'ordinaire, non-seulement j'aurais eu part à la douceur et au bien que ce repos aurait produits, mais on m'aurait donné beaucoup de gloire et de bénédictions de ce que j'y aurais contribué, sans que la malice même et l'envie eussent pu fournir de matière pour attaquer ma conduite... »

Mazarin invoque avec raison les résultats sérieux ob-

inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en aurait étendu la frontière jusqu'à la Hollande, et du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre jusqu'au Rhin par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace et par la possession de la comté de Bourgogne (Franche-Comté). » — Voyez les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet.

(1) M. Chéruel a publié le mémoire de Chavigny dans l'appendice au Tome II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, p. 746-758.

(2) Dans une lettre inédite dont M. Chéruel a cité quelques passages. Cs. p. 204.

tenus par la France, la conquête d'une riche province et de deux places qu'elle n'a plus, Vieux-Brisach et Philipsbourg, qui lui livraient le passage du Rhin. Ce traité, qui donnait déjà à la France une si grande influence en Allemagne, Mazarin le compléta par les négociations qu'il entama avec les princes de l'Empire, à la mort de Ferdinand III (1657), St-Simon s'est bien gardé d'en parler. Il aurait été obligé de montrer *la ligue du Rhin* déférant à la France le protectorat de l'Allemagne occidentale. « Louis XIV — dit M. Mignet, — était le chef réel de l'Empire : il ne s'élevait aucune dissidence entre les membres du corps germanique, il ne survenait aucun embarras dans la conduite des affaires, sans qu'on recourût à sa médiation ou à sa puissance (1). »

« Il est facile — dit avec raison M. Chéruel (2), — de rappeler, ainsi que le fait St-Simon, la lettre où un bel esprit, comme St-Evremond, lance contre le ministre des traits satyriques (3). L'esprit est toujours de mise en France, surtout lorsqu'il s'exerce aux dépens du pouvoir. On peut, toutefois, s'étonner que St-Simon qui reproche à Mazarin de n'avoir pas voulu traiter avec les Espagnols en 1648, se mette du parti de ceux qui l'accusent d'avoir signé la paix en 1659 et de l'avoir signée si avantageusement. Mais ces contradictions ne lui coûtent pas, pourvu qu'il puisse déchirer le cardinal. »

(1) Négociations pour la succession d'Espagne, tome II, p. 2.

(2) Page 208.

(3) Lettre sur la paix des Pyrénées. — Cette lettre de St-Evremond a été plusieurs fois publiée. Cs. Chéruel, p. 190 et 206, note 2.

Mais pourquoi nous attarder plus longtemps aux pamphlets de Chavigny, au persiflage de St-Evremond et aux attaques de St-Simon, lorsque nous avons le jugement grave et réfléchi d'un historien de nos jours, M. Mignet, qui résume, en ces lignes, la situation de la France en Europe, à la mort de Mazarin : « Ce grand ministre avait gouverné la France pendant près de vingt années, dans les troubles ou dans la guerre. Sorti des troubles par une adresse patiente, qui avait lassé plus que vaincu le caractère national ; sorti de la guerre par des victoires éclatantes et des traités glorieusement avantageux, il avait laissé en mourant, son royal pupille dans le repos et la grandeur. Il lui avait transmis un État compacte, un pouvoir absolu, une armée superbe, les meilleurs généraux de l'Europe, des ministres habiles formés de sa main et des finances qu'il était facile de rendre prospères. La paix de Westphalie, complétée par la ligue du Rhin, et la paix des Pyrénées étaient son ouvrage... Elles avaient constitué l'Allemagne contre l'empereur, abaissé la maison d'Autriche et donné à la France la prépondérance politique sur le continent (1). »

Voilà pour la politique extérieure de Mazarin ; voyons maintenant son gouvernement intérieur.

Or, St-Simon accuse Mazarin d'avoir provoqué la Fronde et établi le système de gouvernement dans lequel il se plaint de voir la France emprisonnée (2) ; ces deux reproches sont on ne peut plus mal fondés.

La Fronde a été un mouvement spontané des parlements et de l'aristocratie, comprimés par Richelieu et s'effor-

(1) Négociations pour la succession d'Espagne, tome I, p. 161.

(2) Mém. de St-Simon, tome XII, p. 170.

çant de reconquérir les privilèges qu'on leur avait enlevés. A peine Anne d'Autriche avait-elle été déclarée régente que déjà la cabale des *Importants* voulait saisir le pouvoir (1643), et il fallait un coup d'Etat, l'emprisonnement du duc de Beaufort et l'exil de plusieurs personnages considérables pour empêcher ces ambitieux d'imposer leur tutelle à Anne d'Autriche. Les attaques continuelles du parlement, l'ambition des grands disposés à tout sacrifier à leurs intérêts ne cessèrent de troubler la France de 1643 à 1648.

St-Simon aurait voulu que la reine abandonnât le pouvoir aux grands et se condamnât à un rôle passif (1). Que serait alors devenue la France ? La régence de Marie de Médicis est là pour nous le dire : livrée à l'anarchie, déchirée par les factions, elle avait renoncé à la glorieuse politique de Henri IV et conclu avec la maison d'Autriche un traité honteux. Le gouvernement d'Anne d'Autriche et de son ministre était mille fois préférable à l'anarchie où les prétentions rivales de la noblesse et des parlements auraient plongé la France.

Que dire de l'assertion de St-Simon qui accuse Mazarin d'avoir inventé le système de gouvernement où la France était emprisonnée. On voit par le développement qu'il donne ensuite à sa pensée qu'il s'agit de l'abaissement des grands. Il ne faut pas approfondir l'histoire de France pour savoir que la lutte de la royauté contre la féodalité ne date pas du dix-septième siècle, mais remonte à l'avènement des Capétiens.

Dès la fin du quinzième siècle, il n'y avait plus en France qu'un seul souverain; au commencement du

(1) Cs. Chéruel, p. 236 et suiv.

seizième, la royauté s'occupa d'imposer au pays une administration plus homogène. Douze gouverneurs furent chargés du commandement militaire; huit parlements de la justice; autant de chambres des comptes et de cours des aides, de la juridiction financière. Ce système de gouvernement, dans lequel St-Simon voit avec indignation la France *emprisonnée* par Mazarin, n'est donc pas de l'invention du cardinal, puisque, dès la première moitié du seizième siècle, il était en plein fonctionnement. Entre autres témoignages à cet égard, les relations des ambassadeurs vénitiens, à l'époque précitée (1), réfutent l'erreur de ceux qui croient avec St-Simon que c'est Mazarin qui est l'auteur des *pestifères maximes* du pouvoir absolu.

Pour ce qui regarde la politique de Mazarin à l'égard des pernicieuses tendances de l'aristocratie, ce ministre habile n'a fait que continuer le plan de Richelieu et il a contribué ainsi à l'unité et par conséquent à la force de la France.

## II. — ANNE D'AUTRICHE.

Anne d'Autriche a été presque aussi maltraitée par St-Simon que son ministre : il l'accuse d'avoir eu le cœur plus espagnol que français (2); d'avoir été dominée par Mazarin au point de mettre, pour le conserver, la couronne en péril (3); enfin, il va jusqu'à comparer la ré-

(1) Relations des ambassadeurs vénitiens publiées dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, tome I, p. 261, 273 et 269.

(2) *Mémoires*, tome XIX, p. 378.

(3) *Ibid.*, tome XII, p. 385.

gence d'Anne d'Autriche à celle de Marie de Médicis (1).

Autant d'erreurs que d'assertions. En effet, d'abord, si Anne d'Autriche eût été espagnole de cœur, elle n'aurait pas choisi et soutenu un ministre qui n'a cessé de combattre et d'affaiblir, par des coups redoublés, la monarchie espagnole dans les Pays-Bas, en Italie, en Portugal, qui lui a enlevé plusieurs provinces et l'a laissée tellement épuisée qu'elle ne put opposer aucune résistance aux attaques de Louis XIV. Ce prince, dans ses Mémoires, a rendu, à cet égard, un témoignage éclatant à la mémoire et au patriotisme français de sa mère : « La vigueur — dit-il, — avec laquelle cette princesse avait soutenu ma couronne dans les temps où je ne pouvais encore agir, m'était une marque de son affection et de sa vertu (2). »

Cet éloge si justement donné par Louis XIV à Anne d'Autriche suffit pour prouver avec quelle déloyauté Saint-Simon compare les régences de la veuve de Henri IV et de celle de Louis XIII. La passion seule, disons plus, la mauvaise foi a pu assimiler ces deux époques et confondre Mazarin avec Concini.

Quant à l'empire exercé par le ministre sur Anne d'Autriche, nous ne faisons nulle difficulté d'en convenir ; on trouve dans les  *carnets*  où Mazarin consignait ses pensées les plus intimes la preuve évidente de l'influence qu'il exerçait sur la régente. Il lui dictait son rôle et jusqu'aux paroles qu'elle devait prononcer. « La reine eut elle tort de se fier à cet italien, qui a suivi habilement la politique de Richelieu et maintenu, malgré les cabales et les révoltes, la dignité royale dans son intégrité ? L'histoire a

(1) *Ibid.*, p. 250.

(2) Mémoires de Louis XIV (édition Dreyss), tome I, p. 121.



déjà répondu.... Ce qui importe à l'histoire, c'est de constater que cette reine a pris et maintenu pour son ministre un homme capable de continuer les traditions de Richelieu, de suivre ses grands projets et d'en compléter l'exécution (1). »

### III. — HENRIETTE D'ANGLETERRE.

St-Simon, qui voit d'ordinaire tout en noir dans son humeur inquiète et chagrine, est assez disposé à admettre les accusations d'empoisonnement. Sans nous arrêter à sa double assertion de l'empoisonnement de la reine d'Espagne par Olympe Mancini (2) et de Louvois par on ne sait quel agent mystérieux (3), constatons ici qu'il n'a pas manqué d'accueillir les bruits qui représentaient Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, comme victime des favoris de son mari, du marquis d'Effiat, du comte de Beuvron et du chevalier de Lorraine. Son récit est détaillé et ne paraît admettre la possibilité d'aucun doute : « D'Effiat, — dit-il (4), — homme d'un esprit hardi, premier écuyer de Monsieur, et le comte de Beuvron, homme liant et doux, mais qui voulait figurer chez Monsieur, dont il était le capitaine des gardes, et surtout tirer de l'argent pour se faire riche, en cadet de Normandie fort pauvre, étaient étroitement liés avec le chevalier de Lorraine dont l'absence nuisait fort à leurs affaires (5),

(1) Chéruel, p. 24.

(2) Cs. Chéruel, p. 334, 335, et p. 469 et suiv.

(3) Voyez *Louvois, est il mort empoisonné?* (7<sup>e</sup> série des *Erreurs et Mensonges historiques*, p. 139-155.)

(4) Mém. de St-Simon, tome III, p. 181 et suiv.

(5) Le chevalier de Lorraine venait d'être exilé. (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 581).

et leur faisait appréhender que quelque autre ne prit sa place, duquel ils ne s'aideraient pas si bien. Pas un des trois n'espérait la fin de cet exil, à la faveur où ils voyaient Madame, qui commençait même à entrer dans les affaires et à qui le roi venait de faire faire un voyage mystérieux en Angleterre, où elle avait parfaitement réussi, et en venait de revenir plus triomphante que jamais. Elle était de juin 1644 *et d'une très bonne santé*, qui achevait de leur faire perdre de vue le retour du chevalier de Lorraine. Celui-ci était allé promener son dépit en Italie et à Rome. Je ne sais lequel des trois y pensa le premier; mais le chevalier de Lorraine envoya à ses deux amis un poison sûr et prompt, par un exprès, qui ne savait peut être pas lui-même ce qu'il portait.

« Madame était à St-Cloud qui, pour se rafraîchir, prenait depuis quelque temps, sur les sept heures du soir, un verre d'eau de chicorée. Un garçon de sa chambre avait soin de la faire; il la mettait dans une armoire d'une des antichambres de Madame, avec son verre, etc. Cette eau de chicorée était dans un pot de faïence ou de porcelaine, et il y avait toujours, auprès, d'autre eau commune, en cas que Madame trouvât celle de chicorée trop amère pour la mêler. Cette antichambre était le passage public pour aller chez Madame, où il ne se tenait jamais personne, parce qu'il y en avait plusieurs. Le marquis d'Effiat avait épié tout cela. Le 29 juin 1670, passant dans cette antichambre, il trouva le moment qu'il cherchait, personne dedans, et il avait remarqué qu'il n'était suivi de personne qui allât aussi chez Madame; il se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, jette son boucon, puis entendant quelqu'un, s'arme de l'autre pot d'eau commune, et, comme il le remettait, le garçon de chambre, qui avait le soin de cette

eau de chicorée, s'écrie, court à lui et lui demande brusquement ce qu'il va faire à cette armoire. D'Effiat, sans s'embarrasser le moins du monde, lui dit qu'il lui demande pardon, mais qu'il crevait de soif et que sachant qu'il y avait de l'eau là dedans (lui montrant le pot d'eau commune), il n'a pu résister à en aller boire. Le garçon grommelait toujours, et l'autre toujours l'apaisant et s'excusant, entre chez Madame et va causer comme les autres courtisans, sans la plus légère émotion. Ce qui suivit, une heure après, n'est pas de mon sujet et n'a que trop fait de bruit par toute l'Europe.

« Madame étant morte le lendemain 30 juin, à trois heures du matin, le roi fut pénétré de la plus grande douleur. Apparemment que, dans la journée, il eut des indices et que ce garçon ne se tût pas et qu'il y eut notion que Purnon, premier maître d'hôtel de Madame, était dans le secret, par la confiance intime où, dans son bas étage, il était avec d'Effiat. Le roi couché, il se relève, envoie chercher Brissac, qui dès lors était dans ses gardes et fort sous sa main, lui commande de choisir six gardes du corps bien sûrs et secrets, d'aller enlever le compagnon et de le lui amener dans ses cabinets par les derrières. Cela fut exécuté avant le matin. Dès que le roi l'aperçut, il fit retirer Brissac et son premier valet de chambre, et prenant un visage et un ton à faire la plus grande terreur : « Mon ami, lui dit-il, en le regardant depuis les pieds jusqu'à la tête, écoutez-moi bien ; si vous m'avouez tout et que vous me répondiez vérité sur ce que je veux savoir de vous, quoi que vous ayez fait, je vous pardonne, et il n'en sera jamais mention. Mais prenez garde à ne me pas déguiser la moindre chose ; car, si vous le faites, vous êtes mort avant de sortir d'ici. Madame n'a-t-elle

pas été empoisonnée? — Oui, sire, lui répondit-il. — Et qui l'a empoisonnée, dit le roi, et comment l'a-t-on fait? » Il répondit que c'était le chevalier de Lorraine qui avait envoyé le poison à Beuvron et à d'Effiat et lui conta ce que je viens d'écrire. Alors le roi, redoublant d'assurances de grâces et de menaces de mort : « Et mon frère, dit le roi, le savait-il? — Non, sire, aucun de nous trois n'était assez sot pour le lui dire; il n'a point de secret; il nous aurait perdus. » A cette réponse, le roi fit un grand *ah!* comme un homme oppressé, et qui tout d'un coup respire. « Voilà, dit-il, ce que je voulais savoir. Mais m'en assurez-vous bien? » Il rappela Brissac et lui commanda de ramener cet homme quelque part, où tout de suite il le laissa en liberté. C'est cet homme lui-même qui l'a conté, longues années depuis, à M. Joly de Fleury, procureur général du parlement, duquel je tiens cette anecdote. »

Après la lecture de cette *anecdote*, invraisemblable à force de circonstances parasites et surtout contradictoires, on est tenté de dire avec une femme d'esprit en une autre occurrence : — « Comment donc faites-vous pour être si certain de tout cela? » Qu'est-ce que ce garçon de chambre qui surprend d'Effiat, l'accuse et puis après, en présence du roi, se déclare presque son complice? « Comment — demande M. Chéruel (1), — Louis XIV, instruit du crime du marquis d'Effiat et du comte de Beuvron, leur aurait-il si facilement pardonné, et même les aurait-il laissés près de son frère, au milieu de sa cour? On comprendrait à peine que le roi eût fermé les yeux sur un pareil attentat dans le cas où son frère en eût été com-

(1) Page 476.

plice; mais l'impunité d'empoisonneurs subalternes est tout à fait inadmissible. »

D'ailleurs, le récit de St-Simon est en opposition avec le témoignage des contemporains. Il écrivait plus de cinquante après les événements, sur des *on dit*, tandis que Mme de La Fayette, Mlle de Montpensier, Bossuet, Daniel de Cosnac, Gui Patin, Olivier d'Ormesson vivaient à l'époque même de la mort de Madame et que les trois premiers avaient assisté à ses derniers moments. Sans nous arrêter au procès-verbal officiel des médecins, (1) — nous dirons que le premier point du récit de St-Simon, qui est détruit par les témoignages les plus irrécusables, est son assertion sur la *bonne santé* de Madame, à son retour du voyage d'Angleterre. Gui Patin, esprit aussi indépendant que médecin distingué, écrivait à son ami Falconet, six ans avant la mort de Madame [26 septembre 1664] : « Mme la duchesse d'Orléans est fluette, délicate et du nombre de ceux qu'Hippocrate dit avoir du penchant à la phthisie. Les Anglais sont sujets à leur maladie de consommation, qui en est une espèce, une phthisie sèche et un flétrissement de poumon. » Mlle de Montpensier raconte une visite de Madame à Versailles, peu de temps avant sa mort, et l'impression qu'elle produisit. « Elle entra chez la reine

(1) Voyez la *Relation de la maladie, mort et ouverture du corps de Madame*, par Bourdelot, dans les *Mémoires intéressants pour servir à l'Histoire de France*, par Poncet de la Grave, tome III, p. 411, ; l'opinion de Valot *sur les causes de la mort de Madame*, dans les manuscrits Conrart, tome XIII, in-fol., p. 779 à la Bibliothèque de l'Arsenal; enfin, le procès-verbal de l'autopsie, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, tome III, p. 207 et suiv.

comme une morte habillée, à qui on aurait mis du rouge, et comme elle fut partie, tout le monde le dit, et la reine et moi nous nous souvinmes que nous avions dit : *Madame a la mort peinte sur le visage* (1). »

Que devient donc l'assertion de St-Simon? Ce n'est plus qu'une antithèse, calculée à l'effet, sur le contraste de la bonne santé de Madame et de sa mort subite.

Il prétend que la princesse fut empoisonnée par l'eau de chicorée dont elle avait coutume de boire. Les contemporains parlent aussi de cette eau de chicorée; mais Olivier d'Ormesson dit *que les dames qui étaient avec elle avaient bu de cette même eau, et ne l'avaient point trouvée si mauvaise* (2). Bossuet, qui assista Madame à ses derniers moments, est encore plus explicite. « Je crois — écrit-il à un de ses frères (3), — que vous avez su que je fus éveillé, la nuit du dimanche au lundi, par ordre de Monsieur, pour aller assister Madame, qui était à l'extrémité à St Cloud, et qui me demandait avec empressement. Je la trouvai dans une pleine connaissance, parlant et faisant toute chose sans trouble, sans ostentation, sans effort et sans violence, mais si bien et si à propos, avec tant de courage et de piété, que j'en suis encore hors de moi. Elle avait déjà reçu tous les sacrements, même l'Extrême-Onction, qu'elle avait demandée au curé, qui lui avait apporté le viatique, et qu'elle pressait toujours afin de les recevoir avec connaissance. Je fus une

(1) Mémoire de Mademoiselle, édit. Charpentier, tome IV, p. 144.

(2) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 593.

(3) Ap. Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, tome III, p. 416 et suiv.

heure auprès d'elle, et lui vis rendre les derniers soupirs en baisant le crucifix qu'elle tint à la main, attaché à la bouche, tant qu'il lui resta de force. Elle ne fut qu'un moment sans connaissance. Tout ce qu'elle a dit au roi, à Monsieur et à tous ceux qui l'entouraient était court, précis et d'un sens admirable. Jamais princesse n'a été plus regrettée, ni plus admirée, et, ce qui est plus merveilleux, est que, se sentant frappée, d'abord elle ne parla que de Dieu, sans témoigner le moindre regret. Quoiqu'elle sût que sa mort allait être assurément très agréable à Dieu, comme sa vie avait été très glorieuse par l'amitié et confiance de deux grands rois, elle s'aida autant qu'elle put, en prenant tous les remèdes avec cœur; mais elle n'a jamais dit un mot de plainte de ce qu'ils n'opéraient pas, disant seulement *qu'il fallait mourir dans les formes.*

« On a ouvert son corps avec un grand concours de médecins, chirurgiens et de toutes sortes de gens, à cause qu'ayant commencé à sentir des douleurs extrêmes, en buvant trois gorgées d'eau de chicorée, que lui donna la plus intime et la plus chère de ses femmes, elle avait dit *qu'elle était empoisonnée.* M. l'ambassadeur et tous les Anglais qui sont ici l'avaient presque cru; mais l'ouverture du corps fut une manifeste conviction du contraire, puisqu'il ne s'y trouva rien de sain que l'estomac et le cœur, qui sont les premières parties attaquées par le poison, joint que Monsieur, qui avait donné à boire à Mme la duchesse de Mecklembourg, qui s'y trouva, acheva le reste de la bouteille pour rassurer Madame; ce qui fut cause que son esprit se remit aussitôt et qu'elle ne parla plus de poison que pour dire *qu'elle avait cru d'abord être empoisonnée par méprise.* Ce sont les pro-

pres mots qu'elle dit à M. le maréchal de Gramont. »

Ainsi, d'après la lettre de Bossuet, non-seulement les femmes de Madame, mais le duc d'Orléans et la duchesse de Mecklembourg burent de la même eau de chicorée que la princesse. Comment admettre que cette boisson n'ait été mortelle que pour Madame ? Mais, dira-t-on peut-être : « Madame elle-même a cru, au premier moment, qu'elle avait été empoisonnée. » Ce n'est pas une raison cependant pour conclure d'une opinion spontanée à une assurance formelle. L'impression produite par la première et vive attaque de certaines maladies peut ressembler aux symptômes de l'empoisonnement, sans qu'il y ait pour cela lieu de soupçonner et encore moins de conclure à la présence et à l'administration même involontaire du poison.

Lorsqu'en 1832, à Paris, de nombreux cas de choléra foudroyant vinrent terrifier la population, cet effroi se doubla immédiatement de la rumeur calomnieuse que la politique n'était pas étrangère à de pareils faits, surtout quand des placards criminellement maladroits émanant d'une haute autorité insinuèrent une telle assertion. Il faut, en histoire et en ce qui concerne la mort des grands personnages, se montrer difficile à l'endroit des bruits d'empoisonnements ; nous l'avons déjà prouvé pour ce qui regarde Jeanne d'Albret (1) et Louvois (2) ; l'examen du récit mensonger de St-Simon relativement à la fin tragique de Madame vient encore s'ajouter à notre double démons-

(1) Voyez *Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée ?* (8<sup>e</sup> série des *Erreurs et Mensonges historiques*, p. 131-148.)

(2) Voyez *Louvois est-il mort empoisonné ?* (7<sup>e</sup> série des *Erreurs et Mensonges historiques*, p. 139-155).



tration de la fausseté de tels faits et du danger qu'il y a toujours à accueillir avec trop de facilité les rumeurs de ce genre.

« En résumé, — pour en revenir, avec M. Chéruel (1) à l'épisode de la mort de Madame, — le récit peu vraisemblable de St-Simon est réfuté par le témoignage de plusieurs contemporains, qu'on ne peut soupçonner d'avoir altéré la vérité. Nous dirons, avec Gui Patin (2), qui ne manquait ni de lumières ni d'indépendance: « Il y en a qui prétendent, *par une fausse opinion*, que Madame a été empoisonnée; mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre et de la mauvaise constitution de ses entrailles... Il est certain que *le peuple, qui aime à se plaindre et à juger de ce qu'il ne connaît pas, ne doit pas être cru en pareille matière.* » St-Simon, (ajoute M. Chéruel) (3), est souvent peuple par ses préjugés et par sa prédilection pour expliquer les événements les plus simples par des causes mystérieuses. »

#### IV. — LE PRÉSIDENT GUILLAUME DE LAMOIGNON.

Quatre premiers présidents du parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, de Novion, de Harlay et de Mesmes, ont été — à en croire St-Simon, — des juges prévaricateurs disposés à tout sacrifier aux volontés de la cour, même la vie des innocents, et empressés à s'enrichir de leurs dépouilles. L'accusation est si grave — par-

(1) Pages 479 et 480.

(2) Lettre du 30 juillet 1670 (édition de La Haye, 1725, 3 vol. in-12.)

(3) Page 480.

rapport surtout à Guillaume de Lamoignon, — qu'elle mérite d'être examinée.

Transcrivons d'abord l'acte d'accusation, plus ou moins en règle que St-Simon a dressé contre G. de Lamoignon, qu'il n'avait pas connu ; ce qu'il est assez important de noter : « Lamoignon, — dit-il, (1) beau, agréable, et sachant fort le monde et l'intrigue, avec tous les talents extérieurs, avait brillé au conseil dans la place de maître des requêtes. Les grâces de sa personne, son affabilité, le soin qu'il prit de se faire aimer du barreau et des magistrats, une table éloignée de la frugalité de ses prédécesseurs, son attention singulière à capter les savants de son temps, à les assembler chez lui à certains jours, à les distinguer, quels qu'ils fussent, lui acquirent une réputation qui dure encore, et qui n'a pas été inutile à ses enfants. Il est pourtant vrai qu'à lui commença la corruption de cette place, qui ne s'est guère interrompue jusqu'à aujourd'hui. Pour Lamoignon, j'en rapporterai ici un seul trait, parce qu'il est *historique* et curieux. »

Avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis de faire observer qu'un seul trait pas plus qu'un unique témoin ne saurait compter dans le jugement définitif à prononcer contre un homme, si haut placé qu'il soit dans la hiérarchie sociale. Enfin, passe pour le trait *historique*, dont voici l'exposé détaillé :

« Il se fit à St-Germain une grande partie de chasse. Alors c'étaient les chiens et non les hommes qui prenaient les cerfs ; on ignorait encore ce nombre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, de relais et de routes à travers les pays. La chasse tourna du côté de Dourdan et se pro-

(1) Mém. de St-Simon, tome V, p. 56.

longea si bien que le roi s'en revint extrêmement tard et laissa la chasse. Le comte de Guiches, le comte depuis duc du Lude, Vardes, M. deLauzun, *qui me l'a raconté*, je ne sais plus qui encore s'égarèrent, et les voilà à la nuit noire à ne savoir où ils étaient. A force d'aller sur leurs chevaux recrus, ils avisèrent une lumière; ils y allèrent, et à la fin arrivèrent à la porte d'une espèce de château. Ils frappèrent, ils crièrent, ils se nommèrent et demandèrent l'hospitalité. C'était à la fin de l'automne, et il était entre dix et onze heures du soir. On leur ouvrit. Le maître vint au-devant d'eux, les fit débotter et chauffer, fit mettre leurs chevaux dans son écurie, et pendant ce temps-là leur fit préparer à souper, dont ils avaient grand besoin. Le repas ne se fit point attendre; il fut excellent, et le vin de même; de plusieurs sortes. Le maître poli, respectueux, ni cérémonieux ni empressé, avec tout l'air et les manières du meilleur monde. Ils surent qu'il s'appelait Fargues et sa maison Courson, qu'il s'y était retiré, qu'il n'en était point sorti depuis plusieurs années, qu'il y recevait quelquefois ses amis et qu'il n'avait ni femme ni enfants. Le domestique leur parut entendu et la maison avoir un air d'aisance. Après avoir bien soupé, Fargues ne leur fit point attendre leur lit. Ils en trouvèrent chacun un parfaitement bon; ils eurent chacun leur chambre, et les valets de Fargues les servirent très promptement. Ils étaient fort las et dormirent longtemps. Dès qu'ils furent habillés, ils trouvèrent un excellent déjeuner servi et, au sortir de table, leurs chevaux prêts, aussi refaits qu'ils l'étaient eux-mêmes. Charmés de la politesse et des manières de Fargues, et touchés de sa bonne réception, ils lui firent beaucoup d'offres de service et s'en allèrent à St-Germain. Leur égarement y avait

été la nouvelle ; leur retour et ce qu'ils étaient devenus toute la nuit en fut une autre.

« Ces messieurs étaient la fleur de la cour et de la galanterie et tous alors dans les privances du roi. Ils lui racontèrent leur aventure, les merveilles de leur réception et se louèrent extrêmement du maître, de sa chère et de sa maison. Le roi leur demanda son nom. Dès qu'il l'entendit : « *Comment Fargues — dit-il, — est si près d'ici ?* » Ces messieurs redoublèrent de louanges, et le roi ne dit rien de plus. Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues était bien hardi d'habiter si près de la cour et fort étonné qu'ils ne l'apprirent que par cette aventure de chasse, depuis si longtemps qu'il demeurait là.

« Fargues s'était fort signalé dans tous les mouvements de Paris contre la cour et le cardinal Mazarin. S'il n'avait pas été pendu, ce n'avait pas été faute d'envie de se venger particulièrement de lui ; mais il avait été protégé par son parti et formellement compris dans l'amnistie. La haine qu'il avait encourue et sous laquelle il devait succomber lui fit prendre le parti de quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise, et de se retirer chez lui sans faire parler de lui, et jusqu'alors il était demeuré ignoré. Le cardinal Mazarin était mort ; il n'était plus question pour personne des affaires passées ; mais comme il avait été fort noté, il craignait qu'on ne lui en suscitât quelque autre nouvelle, et pour cela vivait fort retiré et fort en paix avec tous ses voisins, fort en repos des troubles passés, sur la foi de l'amnistie et depuis longtemps. Le roi et la reine sa mère, qui ne lui avaient pardonné que par force, mandèrent le premier président Lamoignon et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite

de Fargues, de bien examiner s'il n'y avait pas un moyen de châtier ses insolences passées et de le faire repentir de les narguer si près de la cour dans son opulence et sa tranquillité. Ils lui contèrent l'aventure de la chasse, qui leur avait appris sa demeure, et témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre.

« Lamoignon, avide et bon courtisan, résolut bien de les satisfaire et d'y trouver son profit. Il fit ses recherches, en rendit compte et fouilla tant et si bien qu'il trouva moyen d'impliquer Fargues dans un meurtre commis au plus fort des troubles ; sur quoi il le décréta sourdement et un matin l'envoya saisir par des huissiers et mener dans les prisons de la Conciergerie. Fargues, qui depuis l'amnistie était bien sûr de n'être tombé en quoi que ce soit de répréhensible, se trouva bien étonné. Mais il le fut bien plus, quand par l'interrogatoire il apprit de quoi il s'agissait. Il se défendit très bien de ce dont on l'accusait, et de plus il alléguait que le meurtre, dont il s'agissait, ayant été commis au fort des troubles et de la révolte de Paris, dans Paris même, l'amnistie qui les avait suivis effaçait la mémoire de tout ce qui s'était passé dans ces temps de confusion et couvrait chacune de ces choses qu'on n'aurait pu suffire à exprimer à l'égard de chacun, suivant l'esprit, le droit, l'usage et l'effet non mis en doute jusqu'à présent des amnisties. Les courtisans distingués, qui avaient été si bien reçus chez ce malheureux homme, firent toutes sortes d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi ; mais tout fut inutile. Fargues eut très promptement la tête coupée, et sa confiscation fut donnée en récompense au premier président. Elle était fort à sa bienséance : ce fut le partage de son second fils : il n'y a

guère qu'une lieu de Bâville à Courson. *Ainsi le beau-père et le gendre (1) s'enrichirent successivement dans la même charge, l'un du sang de l'innocent, l'autre du dépôt que son ami lui avait confié à garder.* »

Pour les trois parties de ce récit, dans les deux premières duquel l'esprit et l'imagination de St-Simon se sont donné une large carrière, on voit que l'unique témoignage invoqué tout d'abord est celui de Lauzun, très suspect, doublement gascon, qui a menti et a voulu induire en une fausse voie son interlocuteur qui n'y était déjà que trop disposé par les tendances même de son caractère porté à accueillir tous les on dit, les commérages de cour.

De plus, il ne s'agissait pas de meurtre dans l'accusation portée contre Fargues. De deux choses l'une, ou St-Simon a inventé ces détails, ou bien il a été, jusqu'au bout, dupe de Lauzun. Enfin, Fargues ne fut pas décapité mais pendu.

Il nous faut maintenant reprendre les choses d'un peu haut et discuter chacun de ces faits ou de ces épisodes, à l'aide des témoins et des écrivains contemporains.

D'abord, ce récit de chasse, auquel St-Simon s'arrête si complaisamment et si longuement, est sans doute une gasconnade de Lauzun, lequel, de l'aveu même de St-Simon, aimait à se moquer des gens<sup>2</sup>(2), et aura voulu s'amuser aux dépens de son trop crédule auditeur.

Puis, ce ne fut pas à Paris mais en Artois, à Hesdin, que Fargues joua un rôle important ; — nous avons pour

(1) Achille de Harlay, alors procureur général du Parlement. — Voir, §. VIII ce que nous disons de ce magistrat éminent.

(2) Mém. de St-Simon, tome XX, p. 56.

garant de ce fait un homme qui avait connu de très près ce conspirateur(1); — nous voulons parler d'Olivier d'Ormesson, intendant de Picardie à l'époque où Fargues avait rendu Hesdin. Or, O. d'Ormesson, après avoir raconté qu'il vient de recevoir la nouvelle du supplice de Fargues, continue ainsi son récit de la vie de ce frondeur : « Cette fin extraordinaire m'oblige de dire que Fargues était né de petite condition, dans Figeac, en Languedoc ; qu'ayant épousé la sœur du sieur de La Rivière, neveu de M. de Bellebrune, il avait été major de Hesdin tant que M. de Bellebrune était gouverneur et qu'au mois de janvier 1658 ledit prince de Bellebrune étant mort, il forma le dessein de se rendre maître de cette place. Etant venu à Paris, il offrit à M. de Palaiseau, gendre de M. de Bellebrune, de le servir pour lui conserver le gouvernement et lui demanda les noms de ses amis dans la place, lesquels M. de Palaiseau lui donna, et en même temps Fargues offrit à M. le comte de Moret, auquel ce gouvernement était donné, de l'argent et son service ; mais en ayant été fort peu accueilli, il partit devant, disant que c'était pour lui préparer toutes choses, et étant dans la place il s'en rendit le maître, ayant chassé tous les amis de M. de Palaiseau et de M. de Moret ; et ayant écrit à M. le maréchal d'Hocquincourt pour lui livrer cette place, M. d'Hocquincourt, avec son régiment qui était en garnison sur la frontière, s'y retira ; et je me souviens qu'étant en Picardie, le colonel de ce régiment vint de la cour m'apporter des ordres, et il témoignait vouloir servir la cour

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 337. Cf., une lettre de Gui Patin, du dernier jour de mars 1665.

contre le maréchal, et néanmoins sitôt qu'il eût joint son régiment, il le débaucha et se retira à Hesdin.

« Lorsque, par la paix, la ville de Hesdin fut rendue au roi, je la reçus et y fis entrer le régiment de Picardie. Je parlai à Fargues de toute sa conduite. Il me dit que, sitôt qu'il était entré dans Hesdin, il avait écrit en quatre endroits pour négocier : 1° à la cour, par l'intermédiaire de M. le Tellier, qui y fit deux voyages, et enfin par sa femme, qui prit cette occasion pour aller à Hesdin et se rendre auprès de son mari; 2° au maréchal d'Hocquincourt, qui ne manqua pas de venir se jeter dans Hesdin; mais Fargues prit si bien ses précautions avec lui qu'il ne fut jamais le maître et ne lui permit jamais d'y être le plus fort ni de parler à un homme en particulier; 3° à M. le Prince; 4° aux Espagnols, dont il reçut des troupes qu'il fit camper dans le faubourg de St-Leu, sans que jamais il souffrit deux officiers de ces troupes entrer ensemble dans la ville.

« Le roi, en avril 1658, marchant avec son armée pour faire le siège de Dunkerque, fit semblant de vouloir assiéger Hesdin, et le bruit en courait. Il passa à la vue de cette place, croyant que sa présence ferait quelque soulèvement dans la ville. Mais Fargues me dit que, sachant qu'il ne serait point assiégé, il jugea qu'il n'avait qu'à se défendre d'une révolte; qu'il avait assemblé toute sa garnison, et leur ayant dit que le roi venait le assiéger il avait déclaré que, pour lui, il était résolu de se défendre et qu'il laissait à ceux qui voudraient la liberté de sortir; que tous lui avaient juré de mourir avec lui et que, profitant de cette disposition, il avait mis ses troupes dans les dehors et était demeuré dans la place, craignant seulement un coup de main et d'être assassiné;



que M. le maréchal d'Hocquincourt escarmoucha avec sa cavalerie et que depuis il n'avait songé qu'à ses fortifications et à maintenir l'ordre et la police dans la place; que La Rivière et lui étaient dans des chambres séparées, aux deux bouts d'une salle commune, dans laquelle il y avait un corps de garde de pertuisaniers; que jamais l'un ne dormait que l'autre ne fût éveillé; qu'ils n'étaient jamais en un même lieu ensemble, et enfin Fargues m'ayant expliqué sa conduite, fait voir ses magasins, me parut homme de tête et de grand ordre, et chacun convient qu'il a soutenu sa révolte avec beaucoup d'habileté, n'ayant ni naissance, ni condition, ni charge, ni considération qui le distinguât pour se soutenir. »

On voit que Paris ne fut pas le théâtre où s'exerça l'activité de Fargues et que la Fronde ne le compta pas au nombre de ses héros; la Fronde parisienne étant terminée dès 1653, tandis que Fargues ne rendit Hesdin que sept ans plus tard (1660).

St-Simon n'a pas mieux connu les causes de l'arrestation de Fargues dans laquelle Guillaume de Lamoignon ne fut pour rien, comme il est facile de le démontrer. « Tous ces faits — dit avec raison M. Chéruel, (1) — sont un roman inventé pour jeter de l'odieux sur la famille de Lamoignon. » Fargues ne fut pas condamné par le Parlement de Paris, mais par l'intendant d'Amiens et par d'autres commissaires délégués par le roi. Voici maintenant les prétextes dont on se servit pour l'arrestation et la condamnation de Fargues. C'est encore Olivier d'Ormesson qui parle, à la date du 6 février 1665, et voici ce qu'il

(1) Page 495.

dit, à ce sujet (1) : « Il y eut jeudi huit jours que Fargues, de Hesdin, fut arrêté prisonnier, sur un décret des subdélégués de la Chambre de justice (2), à Abbeville, à cause des abus commis par lui dans le pain de munition lorsqu'il était major de Hesdin, du vivant de M. de Bellebrune. Deux jours après, il fut conduit à Abbeville par une brigade de mousquetaires du roi, pour lui être son procès instruit et jugé par les subdélégués, à la charge de l'appel. Chacun en parle comme d'un homme perdu et qui devait se tenir fort caché et se retirer même hors du royaume pendant quelque temps. Foucault (3) me dit avant hier que l'on ne le rechercherait pas de ce qui était contenu dans son abolition (4) mais seulement du fait des vivres. »

Fargues fut pendu, le vendredi 27 mars 1665, à cinq heures du soir à Abbeville, *pendu et non décapité*, comme le dit St-Simon; le supplice indiqué par d'Ormesson est celui qui était réservé aux condamnés pour péculat, et, c'était le crime imputé à Fargues.

Il est donc bien prouvé, par tout ce qu'on vient de voir, que Guillaume de Lamoignon fut complètement étranger à la condamnation de Fargues.

Cet homme, cet ancien chef de bandes révoltées, que St-Simon nous représente vivant si paisiblement dans une habitation princière, n'avait pas cessé un seul instant

(1) Journal, tome II, p 299.

(2) La chambre de justice établie à Paris avait institué dans les diverses parties de la France des subdélégués chargés de poursuivre les comptables accusés de malversations.

(3) Greffier de la chambre de justice.

(4) Amnistie.

de conspirer contre l'Etat ; il avoua qu'il entretenait correspondance avec St-Aunais (1), qui s'était réfugié en Espagne et le pressait de suivre son exemple. Or, St-Aunais avait profondément blessé Louis XIV en lui adressant une lettre où il déclarait que les injustices et les persécutions du roi l'avaient forcé de quitter la France et de renoncer au titre de français (2). La cour poursuivait, dans Fargues et St-Aunais, les derniers débris de la Fronde.

M. Chéruel — non content d'avoir vengé la mémoire du président G. de Lamoignon des imputations de St-Simon, — a voulu rechercher les motifs qui avaient pu pousser l'irascible duc à s'acharner ainsi sur la mémoire de cet illustre magistrat et de sa famille tout entière.

Le supplice de Fargues avait eu lieu en 1665, dix ans avant la naissance de St-Simon, et G. de Lamoignon était mort, en 1677, lorsque son futur calomniateur n'avait encore que deux ans. Mais il avait laissé des fils, que St-Simon a connus et qu'il n'épargne pas : « St-Simon a trouvé moyen de stigmatiser... trois générations de magistrats ses contemporains... L'attaque qu'il lance contre eux n'est appuyée d'aucune preuve ; elle atteste simplement l'antipathie de St-Simon contre la famille de Lamoignon, ... une de celles qui avaient résisté aux ducs et pairs dans la question du bonnet 3 que St-Simon

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II p. 339.

(2) *Ibid.*, p. 322. Cf. OEuvres de Louis XIV, (édit. 1806), tome II, p. 193.

(3) Le premier président refusait aux ducs et pairs le salut du bonnet qu'il accordait aux présidents à mortier. Telle est la grave bagatelle qui irritait St-Simon. (Voyez Chéruel, p. 90 et suiv.)

regardait comme une affaire capitale. Les Lamoignon étaient encore coupables d'un autre crime aux yeux du vindicatif historien. Ce fut à Bâville chez le président de Lamoignon que se retira le précepteur de Louis XV, le prudent Fleury, au moment de l'arrestation du maréchal de Villeroi (1). L'amitié de Fleury pour les Lamoignon suffisait pour rendre cette famille odieuse à St-Simon, et l'historien, dans sa haine, n'a pas hésité à recueillir les anecdotes inventées ou altérées par Lauzun pour flétrir un des chefs les plus honorables de la magistrature, le premier président Guillaume de Lamoignon (2). »

#### V. — MADAME DE MAINTENON.

Saint-Simon est un des écrivains qui se sont le plus acharnés contre Mme de Maintenon. M. le duc de Noailles (3) et M. Th. Lavallée (4) se sont chargés de discuter et de réduire à leur juste valeur, c'est-à-dire à néant, les nombreux passages de ses Mémoires où il attaque si odieusement cette femme célèbre. Nous ne voulons ici opposer aux assertions mensongères de Saint Simon que le témoignage de Mme de Maintenon elle-même, dans ses lettres et ses entretiens intimes. Rien de plus logique, rien surtout de plus éloquent et de plus définitif.

Presqu'au début de ses Mémoires (5), Saint-Simon lance contre Mme de Maintenon un trait qu'il enfonce

(1) Mémoire de St-Simon, tome XIX, p. 350.

(2) Chéruef, p. 499.

(3) Histoire de Mme de Maintenon.

(4) Lettres édifiantes et historiques de Mme de Maintenon, publiées par Th. Lavallée.

(5) Tome I, p. 36.

plus tard (1). Il répète que Mme Scarron avait été entretenue par Villarceaux et que son parent et ami Montchevreuil lui prêtait sa maison pour ce *concupinage*, (c'est le mot de Saint-Simon). « Notons en passant — dit M. Chéruel (2), — une remarque de Saint-Simon qui infirme ses assertions. « La Scarron, devenue reine, ajoute-t-il (3), « eut cela de bon qu'elle aima presque tous ses vieux « amis. Elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour ». Comment admettre que Mme de Maintenon eût conservé dans son intimité les anciens confidents de ses désordres, connus comme tels par tous les courtisans ? Si sa jeunesse avait été ce que la représente Saint-Simon, elle eût cherché à en effacer le souvenir et à éloigner tous ceux qui pouvaient le rappeler. Mme de Maintenon, bien loin de fuir les personnes qui l'avaient connue jeune, aimait à s'en entourer. (4) »

Elle disait à Mlle d'Aumale : « Il est désagréable de vivre avec des gens de qui l'on est point connue, qui n'ont point été témoins de la vie qu'on a menée, de la conduite qu'on a tenue dans tous les temps de sa vie, en un mot qui sont d'un autre siècle, et voilà ce que je gagne à vivre si longtemps (5). »

Et racontant à Mme de Glapion son enfance et sa jeunesse, elle s'exprimait en ces termes (6) : « Dans mon

(1) T. XIII, p. 16.

(2) Page 505.

(3) T. I, p. 37.

(4) Chéruel, p. 505-506.

(5) T. II, p. 211 des Lettres hist. et édif. de Mme de Maintenon, note 2

(6) *Ibid.*, p. 213-214.

enfance, j'étais la meilleure petite créature que vous puissiez vous imaginer. J'avais un naturel excellent, le cœur bon, en un mot j'étais véritablement ce qu'on appelle une bonne enfant, de manière que tout le monde m'aimait et que jusqu'aux valets et aux servantes de ma tante chez qui je demeurais alors, ils étaient tous charmés de moi, et cela parce que je ne pensais qu'à leur faire plaisir. Etant un peu plus grande, je demeurai dans des couvents ; vous savez combien j'y étais aimée de mes maîtresses et de mes compagnes ; je vous l'ai conté plusieurs fois ; elles étaient ravies de m'avoir, et toujours par la même raison : c'est que je leur rendais service, que je ne songeais qu'à les obliger et à me rendre leur servante à toutes depuis le matin jusqu'au soir.

« Après cela, je me suis trouvée dans le monde, aimée encore de tous côtés ; c'était à qui m'aurait. Les hommes me suivaient parce que j'étais jolie ; les femmes me cherchaient parce que j'étais douce dans la société et que, dès ce temps-là, je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi. Enfin chacun s'empressait pour moi, hommes et femmes : c'était une amitié d'estime, et qui était générale, car je ne voulais point être aimée en particulier de celui-ci ou de celle-là ; je voulais l'être généralement, qu'on dit du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens. Cela dura tant que je fus jeune. Quand je commençai à ne l'être plus et que je devins, par conséquent, moins jolie (car je l'étais sans avoir pourtant jamais été belle), ces grands empressements diminuèrent un peu, et aussitôt vint le commencement de ma faveur, et il n'y eut point d'intervalle, l'un succéda à l'autre. »

Sous le coup des insinuations calomnieuses de Saint-

Simon, qui n'est que l'écho des pamphlets du temps, on pourrait supposer des omissions volontaires dans cette confession de Mme de Maintenon, où elle semble, suivant le mot d'une femme d'esprit du siècle suivant, s'être peinte *en buste* ; mais d'autres témoignages nous la représentent armée contre toutes les séductions par un noble orgueil et par un juste amour de la bonne renommée. La richesse ne put jamais la séduire, elle si longtemps pauvre et dans l'âge qui tient le plus difficilement contre une telle épreuve, et c'est pourquoi elle résista aux tentatives de Fouquet pour l'attirer chez lui. « Madame, — écrivait-elle à Mme Fouquet, le 18 janvier 1660, — les obligations que je vous ai ne m'ont pas permis d'hésiter sur la proposition que Mme Bonneau m'a faite de votre part ; elle m'est si glorieuse, je suis si dégoûtée de ma situation présente, j'ai tant de vénération pour votre personne, que je n'aurais pas balancé un instant, quand même la reconnaissance que je vous dois ne m'aurait point parlé. Mais, Madame, M. Scarron, quoique votre redevable et très humble serviteur, ne peut y consentir. Mes instances ne l'ont point fléchi ; mes raisons ne l'ont point persuadé. Il vous conjure de m'aimer moins ou de m'en donner des marque qui coûtent moins à l'amitié qu'il a pour moi. Lisez sa requête, Madame ; et pardonnez-en la vivacité à un mari qui n'a d'autre ressource contre l'ennui, d'autre consolation dans tous ses maux qu'une femme qu'il aime. »

Mme de Caylus parle des précautions que prenait Mme Scarron pour éloigner d'elle le surintendant(1) : « Je me souviens d'avoir ouï raconter que Mme Scarron étant un jour obligée d'aller parler à M. Fouquet, elle affecta

(1) *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 10 et 11. (Amsterdam, 1770.)

d'y aller dans une si grande négligence que ses amis étaient honteux de l'y mener. Tout le monde sait ce qu'était alors M. Fouquet et son faible pour les femmes, et combien les plus huppées et les mieux chaussées cherchaient à lui plaire. Cette conduite et la juste admiration qu'elle causa parvinrent jusqu'à la reine (1). »

Les relations personnelles de Saint-Simon avec Mme de Maintenon paraissent avoir été assez rares. Il dit, dans plusieurs passages de ses mémoires (2), qu'il apprit qu'elle était mal disposée à son égard. Cependant, il eut plus d'une fois, — sans résultat, il est vrai, — recours à sa protection pour divers projets de fortune ou d'ambition, — capitaine des gardes (3), puis ambassadeur à Rome (4).

Les lettres de Mme de Maintenon fournissent encore des renseignements sur la manière dont elle passait ses journées entre le roi, la duchesse de Bourgogne, les ministres, les courtisans et quelques dames qu'elle admettait dans son intimité. Il est curieux de mettre ce tableau en regard de celui où Saint-Simon donne le détail des occupations de Louis XIV et de la conduite habile de Mme Maintenon pour s'emparer des affaires, sans paraître s'en mêler (5). Dans l'entretien de cette femme

(1) Cf. Mlle d'Aumale, ap. Feillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, tome II, p. 515 et M. de Noailles, *Hist. de Mme de Maintenon*, tome I.

(2) Voyez, entr'autres, tome III, p. 428.

(3) On le sait par une lettre de Mme de Saint-Simon à Mme de Maintenon, tome V, p. 356 du recueil des *Lettres de Mme de Maintenon* (édit. de 1756, 7 volumes, in-18).

(4) *Lettres de Mme de Maintenon*, tome IV, p. 60, édit. de 1756. — *Lettres hist. et édif.*, tome II, p. 156 et suiv.

(5) *Mém. de Saint-Simon*, tome XIII, p. 35 et surtout 38 et suiv.



célèbre avec Mme de Glapion, la fatigue et l'ennui de cette vie agitée sont peintes avec un sentiment bien vrai : « On commence à entrer chez moi vers sept heures et demie. C'est d'abord Maréchal (1) ; il n'est pas plutôt sorti que M. Fagon (2) entre ; il est suivi de M. Bloin (3) ou de quelque autre qu'il (*le roi*) envoie savoir de mes nouvelles. J'ai quelquefois des lettres extrêmement pressées qu'il faut que je place là de nécessité. Ensuite viennent les gens de plus grande conséquence ; un jour M. de Chamillard, un autre M. l'Archevêque ; aujourd'hui c'est un général d'armée qui va partir, demain une audience qu'il faut donner et qui m'a été demandée avec cette circonstance que c'est presque toujours des personnes que je ne puis différer de voir ; car il le faut bien, par exemple, quand les officiers partent, et ainsi des autres. M. le duc du Maine attendait l'autre jour dans mon antichambre que M. de Chamillard eût fini. Quand il fut sorti, M. le duc du Maine entra et me tint jusque quand le roi arriva ; car il y a là comme un petit agrément ; c'est qu'ils ne sortent de chez moi que quand quelqu'un au-dessus les chasse. Quand le roi vient, il faut bien qu'ils s'en aillent tous. Le roi demeure avec moi jusqu'à ce qu'il aille à la messe. Je ne sais si vous prenez garde qu'au milieu de tout cela je ne suis pas encore habillée ; si je l'étais, je n'aurais pas eu le temps de prier Dieu. J'ai donc encore ma coiffure de nuit ; cependant ma chambre est comme une église, il s'y fait comme une procession ; tout le monde y passe, et ce sont des allées et des venues perpétuelles.

(1) Premier chirurgien du roi.

(2) Premier médecin du roi.

(3) Premier valet de chambre du roi.

« Quand le roi a entendu la messe, il repasse encore par chez moi. Ensuite la duchesse de Bourgogne vient avec beaucoup de dames, et on demeure là pendant que je dîne. Il semble donc qu'au moins voilà un temps employé pour moi; mais vous allez voir comment. Je suis en peine si la duchesse de Bourgogne ne fait rien mal à propos, si elle en use bien avec son mari; je tâche de lui faire dire un mot à celle-ci, de voir si elle traite bien celle-là. Il faut entretenir la compagnie, faire en sorte de les unir tous. Si quelqu'un fait une indiscretion, je la sens; je suis embarrassée de la manière dont on prend ce qui se dit; enfin, c'est une contention d'esprit que rien n'égale. Il y a autour de moi un cercle de dames, de manière que je ne puis demander à boire. Je me détourne quelquefois, et je leur dis en les regardant: « C'est bien de l'honneur pour moi, mais je voudrais pourtant bien avoir un valet. » Sur cela, chacune veut me servir et s'empresse pour m'apporter ce qu'il me faut; ce qui est encore une autre sorte d'embarras et d'importunité pour moi. Enfin, ils s'en vont dîner; car je le fais à midi avec M<sup>me</sup> d'Heudicourt et M<sup>me</sup> de Dangeau, qui sont malades. Me voilà donc enfin seule avec elles; tout le monde s'en va. S'il y avait un jour où je puisse ce qui s'appelle m'amuser un moment, ce serait ici, ou pour causer ou pour jouer une partie de trictrac. Mais ordinairement Monseigneur prend ce temps-là pour me venir voir, parce qu'un jour il ne dîne point, ou il a dîné plus tôt pour aller à la chasse. Il vient donc après les autres; c'est l'homme du monde le plus difficile à entretenir; car il ne dit mot. Il faut pourtant que je l'entretienne; car je suis chez moi. Si cela se passait chez une autre, je n'aurais qu'à me mettre derrière, dans une chaise, et ne rien dire si je vou-

lais. Les dames qui sont avec moi peuvent le faire si elles veulent ; mais moi qui suis dans ma chambre, il faut que je paye ce qui s'appelle de ma personne et que je cherche quoi dire ; cela n'est pas fort réjouissant.

« Après cela, on sort de table ; le roi, avec toutes les princesses et la famille royale, viennent dans ma chambre et y apportent une chaleur effroyable. On cause, et le roi demeure là environ une demi-heure ; puis il s'en va, mais rien que lui ; tout le reste est encore là et, comme le roi n'y est plus, on s'approche davantage de moi. Ils m'entourent tous, et il faut que je sois là à écouter la plaisanterie de M<sup>me</sup> la maréchale de C., la raillerie de celle-ci, le conte de celle-là. Elles n'ont rien à faire, toutes ces bonnes dames ; elles ont le teint bien rafraîchi et n'ont rien fait dans toute la matinée. Mais il n'en est pas de même de moi, qui aurais bien d'autre chose à faire que de causer et qui porte souvent dans le cœur un chagrin, une méchante nouvelle ; cet assaut, par exemple, qu'on devait donner à Verrue, il y a quelque temps. J'ai tout cela dans l'esprit ; je pense que peut-être dans le monde mille personnes périssent, que d'autres souffrent.

« Pour achever ma journée, après qu'on a ainsi demeuré quelque temps, on s'en va chacun chez soi, et savez-vous ce qui arrive ? C'est qu'il reste toujours quelqu'une de ces dames qui veut me parler en particulier. Elle me prend par la main, me mène dans ma petite chambre pour me dire souvent des choses désagréables et très ennuyantes ; car vous jugez bien que ce n'est jamais de mes affaires qu'elles veulent m'entretenir ; c'est de celles de leur famille. L'une a un démêlé avec son mari, l'autre veut obtenir quelque chose du roi ; c'est un mauvais office qu'on a rendu à celle-ci ; c'est un mauvais

rapport qu'on aura fait de celle-là ; une méchante affaire aux uns, quelques embarras dans le domestique des autres, et il faut que j'écoute tout cela ; et celle qui ne m'aime point ne s'en contraint pas plus qu'une autre ; elle me dit son affaire ; il faut que j'aie la scène et que je parle au roi. La duchesse de Bourgogne a quelquefois à me parler ; elle veut aussi que je l'entretienne en particulier.

« Quand le roi est revenu de la chasse, il vient chez moi ; on ferme la porte, et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut essuyer ses chagrins, s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs ; il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître, ou bien il se trouve incommodé. Il n'a point de conversation. Il vient quelque ministre qui apporte de mauvaises nouvelles. Le roi travaille. Si on veut que je sois en tiers dans ce conseil, on m'appelle. Si on ne veut pas de moi, je me retire un peu plus loin, et c'est là où je place quelquefois mes prières de l'après-midi : je prie Dieu encore une demi-heure. Si on veut que j'entende ce qui se dit, je ne puis rien faire. J'apprends là quelquefois que les affaires vont mal ; il vient quelque courrier avec de mauvaises nouvelles. Tout cela me serre le cœur et m'empêche de dormir la nuit.

« Pendant que le roi continue de travailler, je soupe ; mais il ne m'arrive pas une fois en deux mois de le faire à mon aise. Je sais que le roi est seul, ou je l'aurai laissé triste ; ou bien le roi, quand M. de Chamillard est près de finir avec lui, quelquefois me prie de me dépêcher. Un autre jour, il veut me montrer quelque chose, de manière que je suis toujours pressée, et alors je ne sais pas faire autre chose que de manger très promptement. Je me

fais apporter mon fruit avec ma viande pour me hâter, tout cela le plus vite que je puis. Je laisse M<sup>me</sup> d'Heudicourt et M<sup>me</sup> de Dangeau à table, parce qu'elles ne peuvent faire comme moi, et j'en suis quelquefois incommodée.

« Après tout cela, vous jugez bien qu'il est tard. Je suis debout depuis six heures du matin ; je n'ai pas respiré de tout le jour ; il me prend des lassitudes, des bâillements, et plus que tout cela, je commence à sentir ce que fait la vieillesse ; je me trouve enfin si fatiguée que je n'en puis plus. Le roi s'en aperçoit et me dit quelquefois : « Vous êtes bien lasse, n'est-ce pas ? il faudrait vous coucher. » Je me couche donc ; mes femmes viennent me déshabiller. Mais je sens que le roi veut me parler et qu'il attend qu'elles soient sorties, ou bien il y demeure encore quelque ministre, et il a peur qu'on entende. Cela l'inquiète, et moi aussi. Que faire ? Je me dépêche, je me dépêche jusqu'à m'en trouver mal, et il faut que vous sachiez que j'ai haï toute ma vie d'être pressée. A l'âge de cinq ans, cela me faisait cet effet-là ; je me trouvais mal quand je me précipitais trop, parce que je suis naturellement très vive et que, par conséquent, je me presse assez de moi-même, et je suis par-dessus cela très délicate, de manière que cela m'étouffe et fait ce que je vous dis.

« Enfin, me voilà dans mon lit ; je renvoie mes femmes ; le roi s'approche et demeure à mon chevet jusqu'à ce qu'il aille souper, et environ un quart d'heure avant le souper du roi M. le Dauphin, M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne viennent chez moi. A dix heures ou dix heures et un quart tout le monde sort. Voilà ma journée. Me voilà seule, et je prends les soulagemens

dont j'ai besoin ; mais souvent les inquiétudes et les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. »

Quel tableau et comme il est différent de celui que Saint-Simon a tracé de la vie et de la conduite de M<sup>me</sup> de Maintenon à la cour ; comme le dit et le prouve — par de nombreuses citations, — M. Chéruel, les lettres de cette femme célèbre servent à rectifier ou à compléter, en les contrôlant, certains passages des Mémoires de l'irascible duc : nous renvoyons donc à l'excellent et très intéressant travail de M. Chéruel (1).

#### VI. — LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Des quatre généraux qui ont répandu quelque éclat sur la fin du règne de Louis XIV, — Luxembourg, Catinat, Villars et Vendôme, — Saint-Simon mentionne à peine les deux premiers et maltraite fort les deux derniers.

Souverainement injuste envers Villars, voici ce qu'il en dit, en en traçant un portrait (2) de haute fantaisie dont l'original n'a jamais existé que dans son imagination indisciplinée : « C'était un assez grand homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondaient. *Une ambition démesurée, qui ne s'arrêtait pas pour les moyens* ; une grande opinion de soi, qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi ; une galanterie dont l'écorce était toujours romanesque ; grande bassesse et grande souplesse auprès de qui pouvait le servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne ni d'au-

(1) P. 515-524.

(2) *Mém. de Saint-Simon*, tome IV, p. 28 et suiv.

cune sorte de reconnaissance. Une valeur brillante, une grande activité, une audace sans pareille, une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès et qui ne le quittait jamais. Assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance ; de la facilité à parler, mais avec une abondance et une continuité d'autant plus rebutante que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser de part à personne. Sous une magnificence de gascon, une avarice extrême, *une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre*, et quand il vint à la tête des armées, piller haut à la main et en faisant lui-même des plaisanteries, *sans pudeur, d'y employer des détachements exprès et de diriger à cette fin les mouvements de son armée*. Incapable d'aucun détail de subsistance, de convoi, de fourrage, de marche, qu'il abandonnait à qui de ses officiers généraux en voulait prendre la peine ; mais s'en donnant toujours l'honneur. Son adresse consistait à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. »

Saint-Simon insiste ensuite (1) sur l'ignorance du maréchal de Villarset sur son ineptie en affaires, sur son infatigable bonheur et sur sa vanité. Il termine en lui accordant quelques qualités (2) : « Parmi tant et de tels défauts, il ne serait pas juste de lui nier des parties : il en avait de capitaine. Ses projets étaient hardis, vastes, *presque toujours bons*, et nul autre plus propre à l'exécution et aux divers manèges des troupes, de loin pour cacher son

(1) T. IV. p. 30.

(2) *Ibid.*, p. 32.

dessein et les faire arriver juste, de près pour se poster et attaquer. Le coup d'œil, quoique bon, n'avait pas toujours une égale justesse, et dans l'action la tête était nette, mais sujette à trop d'ardeur et par là même à s'embarrasser. L'inconvénient de ses ordres était extrême, presque jamais par écrit, et toujours vagues, généraux, et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés, se réservant toujours des moyens des'attribuer tout le succès et de jeter les mauvais sur les exécuteurs. *Depuis qu'il fut arrivé à la tête des armées, son audace ne fut plus qu'en paroles.* Toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit. Etant particulier, rien de trop chaud pour briller et pour percer. A Friedlingue, il y allait de tout pour lui : peu à perdre, ou même à différer, si le succès ne répondait pas à son audace dans une exécution refusée par Catinat ; le bâton à espérer, s'il réussissait. Mais quand il l'eût obtenu, le *matamore* fut plus réservé dans la crainte des revers de fortune, laquelle il se promettait de pousser au plus haut, et *il lui a été reproché depuis, plus d'une fois, d'avoir manqué des occasions uniques, sûres, et qui se présentaient d'elles-mêmes.* »

Voilà un homme lestement exécuté, et Saint-Simon croyait n'avoir dit que l'exacte vérité (1) alors que la passion ou la prévention l'emportait à pleines voiles. Du Villars de l'histoire, il n'est resté, sous la plume de Saint-Simon, qu'un composé de défauts contradictoires, et le génie militaire de l'illustre guerrier est à peu près nul, c'est un *matamore*, en un mot. Entre ce jugement et la vérité vraie, il y a plus d'une lacune importante à com-

(1) *Mémoires*, tome IV, p. 34.



bler. N'est-ce pas, en effet, du génie que ce merveilleux élan qui enlevait les armées et les conceptions hardies qui enfantent des miracles, tels que la France relevée et sauvée dans les plaines de Denain ! Eh bien, Saint-Simon n'a pas vu ou n'a pas voulu voir cela.

« La première grande victoire de Villars a été la bataille de Friedlingen, gagnée en 1702 et ouvrant aux armées françaises le chemin de la Bavière à travers des montagnes et des forêts redoutables. Saint-Simon, qui s'arrête à tant de menus détails, a négligé de faire ressortir l'importance de cette bataille. Il s'agissait de se frayer une route à travers la Forêt-Noire pour aller soutenir l'électeur de Bavière notre allié, que menaçaient les armées autrichiennes. Catinat, qui commandait l'armée du Rhin, regardait l'exécution de cette entreprise comme impossible. Ses troupes se démoralisaient dans l'oisiveté. « Elles ont « oublié la guerre », — écrivait Villars au ministre Chamillard (1) — « elles ont oublié la guerre pendant la guerre « même ; la valeur est toujours, mais l'application, la « discipline, savoir se roidir contre les peines et les dif- « ficultés, une attention pour les marches, se bien pos- « ter dans les quartiers, en un mot tout ce qui s'appelle « esprit de gens de guerre, leur manque, hors le cou- « rage ».

A peine placée sous les ordres de Villars, cette armée se releva : le Rhin fut franchi, la petite ville de Neubourg, entre Huningue et Brisach, enlevée, et le chemin de la

(1) Voyez *Mémoires de Villars*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 97, col. 2. Cs. aussi les *Mémoires militaires pour la guerre de la succession d'Espagne*, dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*.

Forêt-Noire ouvert par la victoire de Friedlingen, qui valut à Villars le bâton de maréchal de France. A en croire Saint-Simon (1), Villars ne fit que s'approprier la victoire gagnée par un de ses lieutenants nommé Magnac. L'historien a cherché à rendre son récit plus frappant par un tableau pittoresque. Il montre Villars « sous un arbre où il « s'arrachait les cheveux de désespoir, lorsqu'il vit arriver « Magnac, premier lieutenant général de cette armée, « qui accourait seul au galop avec un aide de camp après « lui. Villars ne doutant plus que tout ne fût perdu, lui « cria : *Eh bien ! Magnac, nous sommes donc perdus ?* A sa « voix, Magnac poussa à l'arbre, et bien étonné de voir « Villars en cet état : *Eh !* lui dit-il, *que faites-vous donc là « et où en êtes-vous ? Ils sont battus et tout est à nous.* Villars « à l'instant recogne ses larmes, court avec Magnac à l'in- « fanterie qui combattait celle des ennemis, criant tous « deux victoire. »

Cela pourrait être, au besoin, une piquante scène de comédie, mais à coup sûr ce n'est pas là l'histoire. Peu importe à Saint-Simon qui n'est ici — comme trop souvent, — que l'écho de quelque mécontent, quand il n'est pas même l'organe de ses propres rancunes.

Après avoir pris Kehl sur le Rhin, Villars accorda à ses troupes un peu de repos pour se préparer aux fatigues d'une guerre lointaine. Aussitôt les courtisans de se déchaîner à Versailles contre ce qu'ils appelaient l'inaction de Villars, et Saint-Simon se faisant leur interprète, écrit sur les marges de ses Mémoires et comme matière à amplification de rhétorique : *honteux délais de Villars* (2).

(1) *Mém.*, tome IV, p. 25.

(2) *Mém. de St-Simon*, tome IV, p. 114.

Il attribue son retard à la jalousie qu'il avait de sa femme. Villars se doutait bien des propos qui circulaient contre lui, parmi les courtisans oisifs ; il écrivait, à ce sujet, au prince de Conti : « Je sais que sur les terrasses de Versailles et de Marly, moi pauvre diable, on me traite d'extravagant, ou par l'amour, ou par l'avarice, ou par la vanité. J'ai ouï dire qu'il n'y a que ces trois petits points dans mon procès ; or, c'est bien assez pour faire juger un homme pendable. »

Il semble que Villars ait lu par avance ce que Saint-Simon devait écrire, par la suite, sur ses *honteux délais*.

Et Villars, se justifiant victorieusement de la basse jalousie que lui prête Saint-Simon, écrivait, à la même époque à Chamillard : « Ceux qui publient que je ne veux pas joindre M. l'Électeur de Bavière et que j'ai repassé le Rhin pour voir Mme de Villars, qui ne m'a pourtant pas beaucoup occupé pendant mon siège de Kehl, ne songent sans doute pas que j'ai dû me conserver de la subsistance pour repasser le Rhin ; qu'il y a un esprit de prévoyance dans la guerre de campagne pour ménager un pays qui doit nous servir dans les nécessités urgentes et que de ces ménagements dépend quelquefois le succès d'une campagne. »

Lorsqu'enfin Villars a repassé le Rhin et s'est engagé dans les défilés de la Forêt-Noire, les difficultés et les périls l'environnent. « Si les ennemis — dit-il dans ses Mémoires (1), — eussent eu seulement l'idée de se rassembler sur les hauteurs, il y a nombre d'endroits où il ne leur aurait fallu que des pierres pour nous détruire, entre autres les deux lieues depuis Homberg jusqu'au

(1) *Mémoires de Villars*, p. 111, col. 2.

haut de la montagne. Le chemin est toujours dans le fond d'un précipice, où cinquante arbres abattus arrêteraient une armée, ou bien il rampe le long du penchant d'une montagne escarpée : il n'en faudrait qu'égratigner les terres pour qu'on ne pût plus passer qu'en faisant des échafauds. Je ne puis m'empêcher de le dire : il n'y a que l'opinion de l'impossible qui a rendu possible ce que nous avons fait. »

Saint-Simon n'indique aucune de ces difficultés, et il semble, d'après son récit (1), que la jonction de Villars et de l'Électeur de Bavière s'accomplit sans rencontrer la moindre difficulté, tandis que c'est le contraire qui est la vérité.

Une phrase — dans le récit de Villars, — peint bien le caractère de ce général et la large part qu'il attribuait à son armée, officiers et soldats, dans la victoire qui venait d'être remportée en dépit de tant d'obstacles presque insurmontables : « Il n'y a que l'opinion de l'impossible qui a rendu possible *ce que nous avons fait*. » Ce n'est pas là le langage d'un chef suprême qui rapporte tout à soi et rien qu'à soi, tel que Saint-Simon s'efforce de représenter Villars.

Les relations du général français avec l'Électeur ne furent pas longtemps amicales, et naturellement Saint-Simon met les torts du côté de Villars. Il prétend (2) que, tourmenté par la jalousie et n'ayant pu obtenir que sa femme vint le rejoindre, le maréchal ne songea plus qu'à forcer l'Électeur à se séparer de lui et à solliciter son rappel d'Allemagne ; commérages de courtisans oisifs que

(1) *Mémoires de St-Simon*, tome IV, p. 115-116.

(2) *Ibid.*, p. 140.

cela, et Villars, qui les connaissait bien, écrivait, à ce sujet, à Louis XIV lui-même (1) : « Je ne suis pas trop en peine de l'impression que fera sur Votre Majesté l'opinion que plusieurs de ses courtisans veulent avoir que je ne me conduirai pas bien avec l'Électeur de Bavière. Cependant Votre Majesté me permettra de lui dire que je ne me suis pas encore bien armé contre la malignité de ces gens-là ; je ne commence qu'à connaître leur injustice et leur noirceur. Mais ne voudrait-elle point leur donner la mortification de voir qu'un homme *sans appui, sans cabale*, uniquement occupé de l'envie de la bien servir, s'élève malgré eux ? Je ne songe au monde qu'à mortifier les ennemis de Votre Majesté ; qu'elle ait la bonté de mortifier un peu les miens. »

Villars aurait voulu, après sa jonction avec l'Électeur, porter la guerre au cœur même de l'Autriche en s'emparant de Passau ou de Lintz (2), et en même temps donner la main à l'armée d'Italie en s'emparant du Tyrol (3). Saint-Simon, qui parle de ce plan hardi et habile, le traite d'insensé (4). « Ce jugement suffit pour faire apprécier la capacité militaire de Saint-Simon. L'histoire de nos campagnes de 1797, de 1805 et de 1809 s'est chargée de lui donner un démenti éclatant (5). »

La victoire que Villars remporta presque malgré l'Électeur dans ces mêmes plaines d'Hochstedt, qui devaient être bientôt si fatales à la France, obtient à peine quelques

(1) *Mémoires de Villars*, p. 112, col. 2.

(2) *Ibid.*, p. 115, col. 2.

(3) *Ibid.*

(4) *Mém. de St-Simon*, tome IV, p. 141.

(5) Chéruel, p. 561.

lignes de Saint-Simon (1). Le mauvais vouloir de l'Electeur, entouré de conseillers vendus à l'Autriche, empêcha de profiter de la victoire. Villars, justement indigné de la conduite de cet allié, demanda et obtint son rappel.

Saint-Simon n'est pas moins injuste envers Villars, à propos des batailles de Malplaquet et de Denain. Pour Malplaquet où, sans la blessure du maréchal, la victoire n'était nullement douteuse, Saint Simon accable de reproches ce grand général qu'il accuse d'avoir engagé l'armée dans des précipices (2). Enfin il attribue au maréchal de Boufflers tout l'honneur de la retraite qui se fit en bon ordre sous les yeux même de l'ennemi ; telle n'était pas cependant l'opinion de Louis XIV, car il écrivait à Villars (30 septembre 1709) : « Mon cousin, vous m'avez rendu de si grands et de si importants services depuis plusieurs années, et j'ai de si grands sujets d'être content de tout ce que vous avez fait dans le cours de la présente campagne, en arrêtant par vos sages dispositions les vastes projets que les ennemis avaient formés, et vous m'avez donné des marques si essentielles de votre zèle et particulièrement dans la bataille du 11 de ce mois, dans laquelle mes troupes encouragées par votre bon exemple, ont remporté le principal avantage sur nos ennemis (3), que j'ai cru devoir vous témoigner la satisfaction que j'en ai en vous accordant la dignité de pair de France ; vous avez bien mérité ces honneurs, et je suis bien aise de vous donner cette distinction comme marque de l'es-

(1) Tome IV, p. 187.

(2) Tome VII, p. 378.

(3) Les ennemis avaient perdu plus de monde que les Français.

time particulière que je fais de vous (1). » Certes, c'est là un magnifique témoignage, non pour Saint-Simon cependant, qui prétend que Villars avait *une grande opinion de soi, qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi*. En vérité, c'est dommage que le maréchal n'ait pu faire partager la même opinion à l'irascible duc !...

Saint-Simon reproche à Villars d'avoir manqué l'occasion d'écraser l'ennemi, en 1711. « Son froid, — dit-il — (2), ses difficultés, ses lenteurs surprirent infiniment l'armée, où les nouvelles des ennemis s'étaient répandues et avaient inspiré une ardeur qui éclata par des cris et qui fit souvenir avec joie de l'ancien courage français. Les remontrances furent redoublées, pressées, poussées au delà de la bienséance. Villars fut inflexible ; pour toutes raisons il vanta son courage avec audace, on n'en doutait pas, et fit des rodomontades pour le lendemain. L'armée, en fureur contre lui, coucha en bataille et ne s'ébranla qu'assez avant dans la matinée par les mêmes lenteurs. Elle eut beau marcher, les ennemis avaient pris les devants, qui furent redevables de leur salut à la rare retenue du maréchal de Villars, *dont le motif n'a pu être pénétré*, puisqu'en l'état où les ennemis se trouvèrent ils ne pouvaient, de l'aveu des deux armées, éviter d'être battus. »

A ce ton d'importance, voire d'outrecuidance, ne croirait-on pas que Saint-Simon avait auprès du maréchal et jusque dans l'armée ennemie des correspondants (on dirait aujourd'hui des *reporters*), qui le renseignaient minutieusement sur toutes les opérations militaires, des deux

(1) OEuvres de Louis XIV, publiées par le général Grimoard, tome VI, p. 204.

(2) T. IV, p. 438-440.

côtés. Pourtant il est obligé d'avouer qu'on n'a pu pénétrer le motif de ce qu'il appelle *la froideur* de Villars. Mais, le maréchal ne donne dans ses Mémoires (1), qu'un motif de prudence qui l'empêcha de hasarder la bataille. Entre un général qui déclare que la prudence le forçait de se retirer et les oisifs de Versailles qui l'accusaient d'avoir manqué l'occasion d'une victoire, on est tout disposé à donner raison au général.

Villars se vengea l'année suivante (1712) d'une façon éclatante. Louis XIV, en lui remettant le commandement de l'armée, lui adressa ces mémorables paroles : « Vous voyez mon état, monsieur le maréchal. La confiance que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'Etat. Je connais votre zèle et la valeur de mes troupes (2). » Villars répondit à la confiance de Louis XIV par une brillante campagne. Ce qui n'empêche pas Saint-Simon de disputer au maréchal l'honneur de la victoire de Denain, remportée, à l'en croire, malgré lui, par l'élan de son lieutenant, Montesquiou (3).

« Ces critiques — dit M. Chéruel (4), — sont tellement exagérées et tellement ridicules, que l'on ne pourrait y ajouter foi, lors même qu'on serait réduit au témoignage de Saint-Simon. Mais nous avons à lui opposer non seulement les Mémoires et les dépêches de Villars, mais l'autorité de Saint-Hilaire, qui est ici d'autant plus grave qu'en d'autres circonstances il n'épargne pas Villars (5). On voit

(1) P. 205, col. 1.

(2) *Mém. de Villars*, p. 207, col. 1.

(3) T. X, p. 213 et suiv.

(4) P. 564 et 565.

(5) Mémoires de St-Hilaire, tome IV, p. 320 et suiv.



donc, par les mémoires de ce général, que ce fut Villars qui disposa tout pour la bataille, traversa l'Escaut sur des ponts improvisés, força le camp des ennemis et enleva la double ligne qu'ils avaient appelée insolemment *le chemin de Paris*. La prise de Marchiennes, celle de Douai, du Quesnoy, de Bouchain furent la suite de la victoire de Denain. Napoléon, si bon juge des actions militaires, a pu dire que « le maréchal de Villars sauva la France, à Denain. »

Il y aurait encore bien des choses à dire sur Villars et le rôle important qu'il remplit, pendant la régence, comme président du conseil de guerre ; mais Saint-Simon n'en parle plus, à cette époque, et pour des raisons à lui connues, — certaines affaires où l'honneur des ducs et pairs reçut de graves atteintes, notamment en 1721, à propos du procès du duc de la Force, etc. (1).

#### VII. — LE DUC DE VENDÔME.

Saint-Simon n'a pas été moins injuste envers ce général qu'à l'égard de Villars, et ce n'est pas peu dire ; il a même poursuivi Vendôme avec plus d'acharnement (2). Mais, en mettant de côté la vie cynique de cet homme de guerre, qui ne fait rien au présent sujet, peut-on méconnaître le génie militaire de ce brillant capitaine ? Non, certes, et c'est cependant ce qu'a fait avec une persistance tenace Saint-Simon, à qui manque totalement l'intelligence des opérations militaires. Nous n'en voulons pour preuve éclatante que son appréciation des campagnes de 1704 et de 1705, en Italie.

Le duc de Savoie, Victor-Amédée, venait de se déclara-

(1) Cs. Chéruef, p. 565-567.

(2) *Mém. de St-Simon*, tome V, p. 132-135 et un grand nombre d'autres passages.

rer contre la France. Deux armées furent dirigées contre lui : l'une, sous la conduite de la Feuillade, envahit la Savoie ; l'autre, commandée par Vendôme, et sous ses ordres par son frère le grand prieur, devait empêcher les impériaux de venir au secours de leurs alliés et menacer Turin. Vendôme réussit à repousser les impériaux, qui s'étaient avancés sous la conduite de Staremberg, et leur fit essuyer un échec. Il enleva Verceil et Ivree à Victor-Amédée. De son côté, la Feuillade s'était emparé de la Savoie et avait opéré sa jonction avec Vendôme. La campagne de 1704, si désastreuse en Allemagne, avait été avantageuse en Italie.

Eh bien ! en parlant de cette campagne, Saint-Simon a trouvé l'occasion de frapper Tessé, Vendôme et la Feuillade. Tessé, au dire de Saint-Simon, fut plat dans son attitude à l'armée (1) et Vendôme, lui, se montra fanfaron (2). « Ses courriers étaient sans nombre, ou pour des bagatelles qu'il faisait valoir et qui trouvaient des prôneurs, ou pour des assurances de choses qui ne s'exécutaient point et qui trouvaient leurs excuses dans les mêmes personnes, et *le roi s'en laissait persuader*. » Toujours la même manie de présenter Louis XIV, en sa vieillesse, d'une crédulité qui atteint les dernières limites ! On a déjà vu cette tactique, à propos des rapports de Villars avec le monarque. Décidément, cela tourne au rabâchage, de la part de Saint-Simon.

Enfin, le rigide duc critique l'avancement rapide donné à la Feuillade, gendre de Chamillard (3).

☞ (1) *Mém. de St-Simon*, tome IV, p. 244 et 245.

(2) *Ibid.*, p. 245.

(3) *Ibid.*, p. 246.

Mais, pour en revenir et nous en tenir spécialement à Vendôme, toute cette campagne où ce général montra son habileté se résume, pour Saint-Simon, en vanteries bouffonnes. Il suffit d'opposer à ces allégations de mauvais goût la correspondance même du général, en ses parties essentielles ; on y verra que rien n'était moins bouffon que le ton de Vendôme, que Saint-Simon voudrait faire passer pour un matamore doublé de Falstaff. On est donc en 1704, et le général avait présenté à Louis XIV un Mémoire où il expliquait les divers plans de campagne à suivre (1). « Sa Majesté a vu, par mon dernier mémoire, que je conclus pour le siège de Turin, quelque grande que soit cette entreprise et quelques difficultés qui s'y rencontrent, parce que je crois que c'est la seule chose qui puisse mettre M. le duc de Savoie à la raison et, par conséquent, être cause de la fin de la guerre en Italie. Cet objet est si grand, qu'il semble qu'il doit déterminer le roi à ordonner ce siège. Mais je crois devoir en même temps faire envisager à Sa Majesté les difficultés qui s'y rencontrent : la première sera pour la jonction (2), et quoique ce ne soit pas la plus embarrassante, nous ne pourrions pas nous mettre en mouvement pour nous approcher du Pô sans nous exposer à une bataille, si les ennemis veulent la donner, puisque quand on est à dix milles d'Ast, on entre dans des plaines très vastes et dans lesquelles on ne peut prendre aucun poste qui puisse faire éviter un combat. La jonction étant faite, il faudrait se

(1) La lettre de Vendôme, que M. Chéruel cite (p. 570-572), est inédite.

(2) La jonction de l'armée de la Feuillade avec celle de Vendôme.

rendre maître de Quiers et de la hauteur des Capucins, étant impossible de faire le siège de Turin, sans rapprocher nos vivres qui seront à Ast et à Alexandrie et sans faire venir aussi toutes les munitions de guerre nécessaires pour un pareil siège, et il faut de nécessité que ce soit l'armée qui protège tous ces convois, étant aisé à l'ennemi de les traverser par le poste de Verrue. L'armée ennemie peut même nous incommoder beaucoup pendant ce siège. Mais je crois qu'on peut remédier à cet inconvénient par la supériorité des troupes que nous aurons au moyen de la jonction.

« Tout ce que je viens de dire ne se pourra faire qu'après beaucoup de temps, et quand la campagne commencerait au 1<sup>er</sup> de mai et que nous nous rendrions maîtres de tous les postes nécessaires pour faire le siège de Turin, Sa Majesté ne doit pas compter qu'on puisse ouvrir la tranchée avant la fin de juin. J'ai cru de mon devoir de lui représenter les utilités et les difficultés de ce siège, afin qu'elle décide comme elle le jugera à propos.

« Si Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse le siège de Turin et qu'elle ne juge pas à propos que les troupes qui sont aux ordres de M. de la Feuillade nous joignent, on peut faire faire à cette armée le siège de Verceil et faire faire en même temps celui de Suze à M. de la Feuillade. Le duc de Savoie se voyant pris par les deux bouts se trouvera fort embarrassé, et ces deux places prises nous dédommageront en quelque façon de n'avoir point fait le siège de Turin, quoique je persiste toujours à dire que la prise de ces deux places ne déterminera point le duc de Savoie à un raccommodement, comme celle de Turin. A l'égard des difficultés, il s'en trouvera beaucoup moins à cette entreprise qu'à l'autre, et on pourra commencer ce

siège beaucoup plus tôt ; mais la jonction ne se faisant point, il faudra de nécessité faire venir quelques troupes de la Secchia. »

Après avoir exposé un troisième plan de campagne, dans le cas où les deux premiers seraient écartés, Vendôme terminait ainsi : « Il y a lieu de croire que, si cette campagne se passe avec succès, cela pourra finir la guerre d'Italie, et le succès de la campagne dépend du parti que l'on prendra. Je ne me sens pas assez fort, et je n'ai pas assez bonne opinion de moi-même pour vouloir seulement dire mon sentiment sur une manière aussi importante. Il n'y a que Sa Majesté qui, par ses lumières, puisse choisir le meilleur de ces trois projets. J'attendrai sa décision et me mettrai en état de lui obéir le mieux qu'il me sera possible, et quoique la prise de Turin me paraisse fort décisive, on peut espérer de grands avantages des autres projets » .

Il n'y a certes rien là du ton vantard et bouffon que Saint-Simon reproche à Vendôme ; on ne peut se montrer, au contraire, plus modeste et plus sérieux dans cette soumission à la sagesse et aux ordres du roi : cela n'empêche pas cependant le général d'exprimer assez nettement sa propre pensée ; on voit qu'il désirait que le siège de Turin fût entrepris et qu'il espérait terminer la guerre par la prise de cette place importante.

Malgré les instances de Vendôme qui, après avoir assiégé et pris Verceil, insistait pour entreprendre le siège de Verrue, la cour s'obstina à l'attaque d'Ivrée ; Vendôme ne tarda pas à s'en emparer. Sur ces entrefaites, on apprit que les Français venaient d'essuyer un sanglant désastre à Hochstedt (13 août) et que la Bavière était au pouvoir des impériaux. Il était à craindre que

les Autrichiens, maîtres du Tyrol, ne fissent une invasion en Lombardie et ne portassent secours à leur allié, le duc de Savoie. Vendôme se hâta de presser la Feuillade de le rejoindre. En présence des difficultés croissantes, il redoubla d'énergie : il ferma l'Italie aux Autrichiens, en fortifiant le corps d'armée du grand prieur et pressa le siège d'Ivrée. La ville se rendit le 7 octobre, après un siège que Saint-Simon appelle à tort assez court (1). La Feuillade, cédant enfin aux instances de Vendôme, réunit ses forces aux siennes, et ce fut alors que le siège de Verrue fut entrepris et continué énergiquement pendant tout l'hiver, du mois d'octobre 1704 au mois d'avril 1705. Il fallut, pendant cinq mois d'hiver, lutter contre la neige, le froid et les attaques incessantes de Victor-Amédée, qui, retranché auprès de Verrue, dans son camp du Croissantin, soutenait le courage des assiégés..... Vendôme triompha de toutes ces difficultés.

Le général de Vault résume en ces termes cette glorieuse campagne (2) : « C'est ainsi que le duc de Vendôme parvint, par sa constance, à soumettre la place des états de ce prince, qui, après Turin, était la plus importante, et à consommer, à la gloire des armes des deux couronnes, une entreprise que la position seule de l'armée ennemie devait, suivant les règles de la guerre, faire échouer et à laquelle les contrariétés de la saison autant que l'opiniâtreté d'une garnison nombreuse auraient dû faire renoncer. La conquête de Verrue coûta environ

(1) *Mém. de St. Simon*, tome IV, p. 352. Ce siège avait duré plus de deux mois.

(2) *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne*, tome IV, p. 306 et 307.

trois mille hommes tués ou blessés et six mois du travail le plus rebutant et le plus capable de décourager un général qui n'aurait pas été soutenu par des lumières supérieures et par un zèle à l'épreuve de tous les obstacles pour la gloire de la France et le bien des affaires des deux couronnes. Il y a peu d'exemples d'une attaque pareille à celle des retranchements de Guerbignano, gardés par un corps d'armée, par une place forte et à portée d'être défendue par une armée entière ; il n'en est point d'un siège entrepris et terminé glorieusement à la vue d'une armée campée sous les murs d'une place dont les portes sont ouvertes à tous les secours qu'elle peut lui donner et dont les remparts forment son champ de bataille. »

A peine Vendôme avait-il pris Verrue (avril 1705) qu'il lui fallut marcher à la rencontre du prince Eugène qui arrivait au secours des Piémontais. Il le repoussa et laissa ensuite le commandement de l'armée à son frère le grand prieur, pendant que lui-même allait assiéger Chivas. Le grand prieur laissa le prince Eugène franchir l'Oglio et marcher sur l'Adda. A cette nouvelle, Vendôme courut réparer les fautes de son frère et vainquit Eugène à la journée de Cassano. D'après St-Simon, son rôle dans la bataille fut peu glorieux (1). « Il serait difficile d'imaginer un récit plus inintelligible, plus absurde que celui que Saint-Simon a fait de ce combat de Cassano. C'est toujours, du reste, le même procédé pour les généraux dont la gloire l'offusque, — tout le mérite de la victoire est attribué à un personnage secondaire : il se nomme Magnac à Friedlingen, Montesquiou à Denain, Chemerault ou le Guerrois à Cassano. Quant au général en chef, il n'a qu'un

(1) T. V, p. 41.

rôle ridicule; il s'arrache les cheveux de désespoir comme Villars à Friedlingen, ou dine tranquillement comme Vendôme à Cassano, pendant qu'un brave lieutenant répare toutes les fautes et assure la victoire. Il suffit de signaler ce procédé de Saint-Simon pour montrer à quel point ses récits de bataille manquent de vérité et d'intelligence. A Cassano surtout, où Vendôme sauva par son courage et sa présence d'esprit l'armée compromise par son frère, l'injustice de Saint-Simon est évidente (1). »

Les soldats français furent dignes de leur chef par la bravoure qu'ils déployèrent, à son exemple; l'arme blanche était dès lors très meurtrière entre leurs mains. « Quand nos soldats sont une fois prêts à se mêler, — dit un témoin de la bataille (2), — ils ne se servent guère d'autres armes que de leurs épées et de leurs bayonnettes et l'emportent en cela sur les autres nations qui n'en font pas grand usage. »

Le duc de Vendôme, en rendant compte au roi, dans une lettre du 10 août 1703, du combat de Cassano (3), y fait un grand éloge de ses lieutenants, sans dire un mot de lui-même: « Messieurs les officiers généraux de l'infanterie ont fait plus qu'on ne peut dire. »

Ce n'est pas là une lettre de fanfaron. Le billet de Vendôme à la Feuillade, en date du 31 août 1703 (4), a le même caractère d'héroïque simplicité. Partout, dans le mémorable combat de Cassano, Vendôme s'était prodi-

(1) Chéruel, p. 585 et 586.

(2) *Mémoires de Saint-Hilaire*, tome III, p. 197.

(3) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, tome V, p. 330-333.

(4) Ap. Chéruel, p. 588.



gué, payant de sa personne et se portant aux endroits les plus dangereux. Comme son aïeul Henri IV, il avait une plume blanche à son chapeau, et on ne manquait pas de le comparer à cet intrépide capitaine. Mme de Maintenon écrivait alors à Mme des Ursins (1) : « Je trouve que M. de Saint-Frémont a raison de croire qu'il voyait Henri IV en ralliant ses troupes, parlant comme il faisait aux soldats, et en leur montrant l'exemple de la valeur qu'ils suivaient si bien. »

### VIII. — ACHILLE DE HARLAY.

On se demande pour quelle raison Saint-Simon a poursuivi avec un si implacable acharnement le président Achille de Harlay ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il saisit toutes les occasions pour déchirer cet éminent magistrat ; il l'accuse de prévarication, d'hypocrisie, de vol, et ne pouvant lui refuser la vivacité d'esprit, il veut prouver qu'il en a fait un usage peu digne de sa haute position et qu'il ressemblait à un bouffon plutôt qu'à un premier magistrat.

La raison ou plutôt le prétexte de la haine et de l'acharnement de Saint-Simon contre Achille de Harlay va nous être bientôt révélé par le vaniteux et irascible duc lui-même, qui se trahira et dès lors imprimera à son témoignage à charge un caractère tellement de parti pris qu'il ne sera de nulle valeur, surtout si on le met en regard des justes éloges décernés au grand magistrat par ses plus illustres contemporains, Olivier d'Ormesson, Mme de Sévigné, Colbert, Louis XIV, le grand Condé,

(1) *Correspondance de Mme de Maintenon*, tome III, p. 219 (édition Bossange).

l'abbé de Rancé, Catinat, dont les noms pèsent bien autrement dans la balance que celui de Saint-Simon.

Voici de tous les passages où Saint-Simon a attaqué Achille de Harlay, le plus important, celui où il a accumulé, comme à plaisir, les couleurs de ce que l'on appelle un portrait, mais ce n'est qu'une grimaçante et odieuse caricature de ce personnage.

« Harlay — dit Saint-Simon (1), — était un petithomme, maigre, à visage en losange, le nez grand et aquilin, des yeux de vautour qui semblaient dévorer les objets et percer les murailles ; un rabat et une perruque noire mêlée de blanc, l'un et l'autre guère plus longs que les ecclésiastiques les portent ; une calotte, des manchettes plates comme les prêtres et le chancelier. Toujours en robe, mais étriquée, le dos courbé, une parole lente, pesée, prononcée, une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même, tout son extérieur contraint, gêné, affecté ; l'odeur hypocrite, le maintien faux et cynique, des révérences lentes et profondes ; allant toujours rasant les murailles, avec un air toujours respectueux mais à travers lequel pétillait l'audace et l'insolence, et des propos toujours composés, à travers lesquels sortait toujours l'orgueil de toute espèce et, tant qu'il osait, le mépris et la dérision.

« Les sentences et les maximes étaient son langage ordinaire, même dans les propos communs ; toujours laconique, jamais à son aise, ni personne avec lui ; beaucoup d'esprit naturel et fort étendu, beaucoup de pénétration, une grande connaissance du monde, surtout des

(1) T. V, p. 380 et suiv.

gens avec qui il avait affaire, beaucoup de belles lettres, profond dans la science-du droit et, ce qui malheureusement est devenu si rare, du droit public, une si grande lecture et une grande mémoire, et avec une lenteur dont il s'était fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de répartie surprenante et toujours présente. Supérieur aux plus fins procureurs dans la science du palais et un talent incomparable de gouvernement par lequel il s'était rendu tellement le maître du parlement qu'il n'y avait aucun de ce corps qui ne fût devant lui un écolier et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étaient que de petits garçons en sa présence, qu'il dominait et qu'il tournait où et comme il voulait, souvent sans qu'ils s'en aperçussent, et quand ils le sentaient, sans oser branler devant lui, sans toutefois avoir jamais donné accès ni familiarité avec lui à personne sans exception ; magnifique par vanité aux occasions, ordinairement frugal par le même orgueil et modeste de même dans ses meubles et dans son équipage, pour s'approcher des mœurs des anciens grands magistrats.

« C'est un dommage extrême que tant de qualités et de talents naturels et acquis se soient trouvés destitués de toute vertu et n'aient été consacrés qu'au mal, à l'ambition, à l'avarice, au *crime*. Superbe, venimeux, malin, scélérat par nature, humble, bas, rampant devant ses besoins, faux et hypocrite en toutes ses actions même les plus ordinaires et les plus communes ; juste avec exactitude entre Pierre et Jacques pour sa réputation ; l'iniquité la plus consommée, la plus artificieuse, la plus suivie, suivant son intérêt, sa passion et le vent surtout de la cour et de la fortune.

« On en a vu d'étranges preuves (1) en faveur de M. de Luxembourg contre nous. Quelque temps après, la décision du procès dont notre récusation l'avait exclu, le roi voulut savoir son avis de cette affaire. Il répondit que les ducs avaient toute la justice et toute la raison pour eux et qu'il l'avait toujours cru de la sorte. Tel est l'empire de la vérité qu'elle tire les aveux les plus infamants de la bouche même de ceux qui la combattent (2). Après ce que ce juge avait fait dans ce procès, pouvait-il lui-même se déshonorer davantage ? On a vu avec quelle infamie il s'appropriâ le dépôt que Ruvigny, son ami, lui avait confié (3). De ces traits publics on peut juger de ce qui est plus inconnu.

« Une âme si perverse était bourrelée, non de remords qu'il ne connut jamais (ou du moins il n'a jamais laissé apercevoir qu'il en eut senti aucun), mais d'une humeur qui se pouvait dire enragée, qui ne le quittait point et

(1) « Ces preuves se bornent aux assertions de Saint-Simon. » — Chéruef, p. 609, note 1.

(2) « Il est impossible de contrôler ces affirmations de Saint-Simon. Tout ce que nous pouvons déclarer c'est que son témoignage sur Achille de Harlay est suspect de partialité et en contradiction avec les autres documents contemporains. » — Chéruef, p. 609, note 2.

(3) Saint-Simon fait allusion à un passage de ses Mémoires (t. I, p. 414) où il raconte que Ruvigny, avant de se réfugier en Angleterre comme protestant avait laissé un dépôt entre les mains de Harlay. Lorsque le fils aîné de Ruvigny fut devenu célèbre sous le nom de comte de Galloway, le roi irrité confisqua ses biens. « Harlay — ajoute Saint-Simon, — se trouva modestement embarrassé entre le fils de son ami et son maître, à qui il révéla humblement sa peine ; il prétendit que le roi l'avait su d'ailleurs et que Barbe-

qui le rendait la terreur et presque toujours le fléau de tout ce qui avait affaire à lui. Comme elle ne l'épargnait pas, elle n'épargnait personne, et ses traits étaient les plus perçants et les plus continuels. Ce fut aussi une joie publique lorsqu'on en fut délivré, et le parlement, accablé sous la dureté de son joug, en disputa avec le reste du monde. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un *harleana* de tous les dits qui caractériseraient ce cynique et qui divertiraient en même temps. »

Saint-Simon revient à satiété sur Achille de Harlay, cet *exécrable Harlay* comme il l'appelle et dont il qualifie la conduite de *scélératesse*, parce que ce magistrat n'adoptait pas toutes ses idées sur la prééminence des ducs et pairs (1). Enfin, il le montre mourant *dans le mépris* (2). Voilà, en vérité, un homme bien mal arrangé par Saint-Simon. Il s'agit cependant et maintenant de savoir si les contemporains s'accordaient à penser et à dire la même chose de ce haut personnage.

Or, tout d'abord, un magistrat intègre, Olivier d'Ormes-

zieux même l'avait appris et l'avait dit au roi. Je n'approfondirai point ce secret ; mais le fait est qu'il le dit lui-même et que, pour récompense, le roi le lui donna comme bien confisqué et que cet hypocrite de justice, de vertu, de désintéressement et de rigorisme n'eut pas honte de s'approprier et de fermer les yeux et les oreilles au bruit qu'excita cette perfidie. » — « Encore une fois, — dit M. Chéruel, — Saint-Simon est ici le seul témoin, à notre connaissance, et comme les autres contemporains vantent la probité de Harlay, aussi bien que son esprit et ses vastes connaissances, le récit de Saint-Simon ne peut prévaloir contre des autorités qui ne sont pas suspectes de partialité. » — Chéruel, p. 610, note 1.

(1) T. IX, p. 217.

(2) T. X, p. 320.

son, mentionnant le mariage du procureur général, Achille de Harlay, avec la fille du premier président Guillaume de Lamoignon, n'a que des éloges pour de Harlay : « Ce mariage — dit-il, — reçoit un applaudissement général (1). »

Mme de Sévigné, qui plaçait assez bien son estime et ses affections, s'étend avec tout l'épanouissement de son âme sur les louanges d'Achille de Harlay dont elle célèbre les belles actions, en déclarant qu'elle n'a jamais rencontré une âme plus noble que celle-là. Elle écrivait à sa fille, le 15 octobre 1675 : « Ecoutez une belle action du procureur général. Il avait une terre de la maison de Bellière (2), qu'on lui avait fort bien donnée; il l'a remise dans la masse des biens des créanciers, disant qu'il ne saurait aimer ce présent, quand il songe qu'il fait tort à des créanciers qui ont donné leur argent de bonne foi : cela est héroïque.... Je ne connais point une plus belle âme. »

Mme de Sévigné, en apprenant l'élévation d'Achille de Harlay à la première présidence, donne un libre et large cours à sa joie et à ses éloges. « Mme de Lavardin — écrite à sa fille, — me mande des merveilles de Mme de Mouci (3) et de son frère (A. de Harlay), qui a défendu à son secrétaire, d'un ton à être obéi, de prendre quoi que ce soit au monde, ni directement, ni indirectement, et pour l'y disposer plus agréablement il lui a donné, d'entrée de jeu, deux mille écus comptant (4) et a augmenté ses

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 520.

(2) La mère d'Achille de Harlay était Jeanne-Marie de Bellière, morte en 1657.

(3) Sœur d'Achille de Harlay.

(4) Ce qui ferait trente mille francs, de nos jours, en ne comp-

appointements qui étaient de huit cents francs (1) d'une fois autant (2), et à ses autres domestiques à proportion pour les mettre à couvert de toutes sortes de tentations, Vous m'avouerez, ma fille, que voilà un beau et noble changement et dont une *belle âme*, comme celle de ce magistrat, est bien flattée. Mme de Mouci, sa digne sœur, voyant sa dépense et sa table augmentées, lui donna l'autre jour pour douze mille francs (3) de vaisselle d'argent toute neuve et ne veut pas que son frère la remercie, parce qu'elle dit qu'elle n'en a que faire et que ce n'est rien du tout. Franchement, ma fille, voilà ce que j'envie, voilà ce qui me touche jusqu'au cœur de voir des *âmes de cette trempe*; c'est faire un bon usage des richesses; c'est mettre la vertu au premier rang. J'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ce détail d'une famille que vous aimez. Je mandais aussi à Mme de Mouci qu'il fallait écrire au roi, au parlement, à la France, à tous les plaideurs pour se réjouir de voir *un tel homme dans une telle place.* »

En admettant, si l'on veut, que l'affection de Mme de Sévigné pour la famille d'Achille de Harlay ait poussé à l'extrême son enthousiasme, on comprendra bien cependant que le tact de cette femme si éminente l'ait préservée de telles exagérations, dans le cas où le nouveau premier président eût été l'homme odieux que nous

tant l'écu que de trois francs, et en calculant par 5, proportion entre la valeur d'alors de l'argent et celle de l'argent, à notre époque.

(1) 4,000 francs de la monnaie actuelle.

(2) Soit 8,000 francs de nos jours.

(3) 60,000 francs en monnaie actuelle.

représente Saint-Simon. Eh ! bien soit, que Mme de Sévigné ait dépassé la mesure et forcé de beaucoup la note dans son éloge d'Achille de Harlay, mais Colbert, lui si peu prodigue de compliments quand il s'agit de la magistrature, ne les épargne pas lorsqu'il est question de Harlay ; il lui écrit, le 21 août 1673 : « Je suis bien aise de vous dire que la satisfaction que Sa Majesté témoigne de vos soins et de votre application au bien de la justice en toutes rencontres vous doit servir d'un puissant motif pour continuer d'agir toujours avec le zèle que vous avez accoutumé pour son service et pour le public. »

A l'occasion du procès de la Brinvilliers, Colbert renouvelle à de Harlay l'expression de la confiance absolue que sa capacité inspire au roi : « Monsieur, vous pouvez sans difficulté conférer avec M. de la Reynie sur toutes les circonstances de Mme de Brinvilliers dont il a connaissance. *Il suffit que cette affaire soit commise à vos soins pour être persuadé que le roi et le public en seront contents.* »

Après Colbert, Louis XIV, bon juge en fait d'hommes et de caractères : « Vos pères — écrit-il à de Harlay, — ont servi l'Etat d'une manière qui suffirait pour me répondre de la sincérité de votre joie pour un succès si important (*la prise de Valenciennes*)... Continuez à marcher dignement sur leurs traces dans votre profession. »

La lettre suivante, écrite en 1679 par le grand Condé à de Harlay, renferme des témoignages de profonde estime : « Monsieur, j'ai été très fâché de ne vous avoir pas rencontré chez vous, et j'y serais retourné sans que je m'en vas à Chantilly, pour vous témoigner que personne au monde ne prendra jamais tant de part que moi à tout ce



qui pourra vous arriver. Je vous supplie d'en être bien fortement persuadé....

« Votre très affectionné à vous servir,

« LOUIS DE BOURBON. »

Vers 1683, un religieux pour lequel Saint-Simon témoigne tant de confiance et de vénération, l'abbé de Rancé, le réformateur de la Trappe, manifeste pour de Harlay la plus haute estime : « Il n'y a point de chose en ce monde — lui écrit-il, — que je puisse désirer davantage que de mériter votre approbation, et je m'estime infiniment heureux si le livre (1), que M. d'Estrechy vous a présenté de ma part, vous en a paru digne, comme vous me faites l'honneur de me le mander. On m'écrit, monsieur, que l'envie des hommes commence à s'exciter contre l'ouvrage et contre celui qui en est l'auteur; mais ce m'est une consolation tout à fait sensible que vous en ayez jugé d'une manière si avantageuse, n'y ayant rien de plus capable de fermer la bouche à ceux qui auraient la pensée d'en combattre ou d'en condamner les sentiments et les maximes que de savoir qu'une personne de votre rang, de votre autorité, d'une vertu si éminente, d'un discernement et d'une érudition si profonde, s'explique en sa faveur. Dans le fond, monsieur, ces instructions ne contiennent que des vérités qui étaient autrefois très communes et très pratiquées et qui se sont trouvées ensevelies dans l'oubli par le malheur et par l'affaiblissement des temps.

« Je n'ai point de paroles, monsieur, pour vous exprimer la reconnaissance que j'ai de toutes les bontés dont vou

(1) Il s'agit probablement de l'ouvrage intitulé : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. (Paris, 1683.)

me comblez. Ce que je puis protester et que je vous supplie très humblement de croire, c'est qu'il n'y a point de jour dans ma vie que je ne recommande à Dieu, avec une application particulière, et votre personne et vos emplois, et que je ne le prie de verser sur vous avec abondance ses bénédictions et ses grâces pour l'éternité comme pour le temps. »

Lorsque de Harlay fut nommé premier président en 1689, l'abbé de Rancé lui adressa une lettre de félicitations qui mérite d'être citée à cause de la force des expressions (1); elle témoigne de la profonde admiration d'un homme dont Saint-Simon n'aurait pas mis en doute la sincérité : « Monseigneur, — écrivait l'abbé de Rancé à de Harlay, le 26 septembre 1689, — il serait bien difficile d'exprimer la joie que j'ai ressentie lorsque j'ai su que le roi, par un effet de sa bonté, de son discernement et de sa sagesse ordinaire, vous a mis à la tête de son parlement, et je vous avoue que ce sentiment est fondé non-seulement sur l'attachement que j'ai à votre personne et à vos intérêts, mais aussi sur la part que je prends au bonheur de toute la France, qui tirera des biens et des avantages infinis de vous avoir dans une des principales places de l'Etat. Je ne doute point que Dieu qui vous a donné tant de qualités qui vous distinguent du reste des hommes ne vous fasse encore la grâce de répondre à l'attente publique et à cette grande réputation que vous vous êtes si justement acquise. Comme sans lui la vertu la plus éclatante n'est que ténèbres, nous le priérons instamment qu'il soit votre lumière et qu'il éclaire toutes vos voies, et je regar-

(1) Cette lettre a été publiée dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome II, p. 263.

derai cela toute ma vie en mon particulier comme une obligation indispensable.... »

Quoi de plus!... Cependant, au témoignage de l'abbé de Rancé qu'il nous soit encore permis, en terminant, de joindre celui du maréchal de Catinat, que Saint-Simon n'eût pu récuser, lui qui s'est plu à proclamer le noble caractère de cet illustre guerrier. Répondant à de Harlay, qui l'avait félicité sur son élévation au maréchalat, il lui dit : « Monsieur, je vous suis sensiblement obligé d'avoir dérobé un moment à l'utilité publique pour me faire l'honneur de m'écrire et me témoigner la part que vous avez prise à celui dont le roi vient de me combler. Il m'est bien glorieux d'avoir reçu de vous une marque si obligeante de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui nous touche et que vous ayez bien voulu profiter de cette occasion pour me faire connaître avec combien de bonté vous m'honorez et mes frères de votre estime et de votre bienveillance.... »

Résumons-nous. D'un côté, Saint-Simon seul contre de Harlay, auquel des hommes de la valeur d'Olivier d'Ormesson, Colbert, Catinat, le grand Condé, l'abbé de Rancé, pour ne citer que les principales illustrations du grand règne, ont rendu un si éclatant témoignage et donné des gages de sympathie et d'affection qui n'honorent pas moins ceux qui les décernent que celui qui les reçoit.

En présence de ce parti pris de dénigrement contre certains personnages et des plus nobles, des plus justement estimés du siècle de Louis XIV, dont la réputation est venue intacte jusqu'à nous, on se demande quel esprit a soufflé à cet historien de pareilles diatribes calomnieuses, furibondes et le plus souvent mensongères. Epousant les mesquines rancunes de son père, auxquelles

il joint les siennes propres, Saint-Simon n'a pas cru cependant manquer à la vérité en laissant la colère guider sa plume ; il avait la prétention d'être vrai et de dire vrai ; il s'exprime ainsi dans l'introduction de ses Mémoires (1) : « C'est en ce genre d'écrire (*les Mémoires*) que l'exactitude la plus scrupuleuse sur la vérité de chaque chose et de chaque trait doit se garder également de haine et d'affection , de vouloir expliquer ce qu'on n'a pu découvrir et de prêter des vues, des motifs, des caractères et de grossir ou diminuer, ce qui est également dangereux et facile, si l'auteur n'est homme droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité, et fort en garde contre les pièges du sentiment, du goût et de l'imagination, très singulièrement si cet auteur se trouve écrire de source pour avoir eu part par lui-même ou par ses amis immédiats de qui il aura été instruit aux choses qu'il raconte ; et c'est en ce dernier cas où tout amour propre, toute inclination, toute aversion et toute espèce d'intérêt doit disparaître devant la plus petite et la moins importante vérité, qui est l'âme et la justification de toute histoire, et qui ne doit jamais, pour quoi que ce puisse être, souffrir la moindre ternissure et être toujours exposée toute pure et tout entière. »

Il est difficile de pousser plus loin l'aveuglement que le fait Saint-Simon dans cette déclaration de principes, à laquelle il s'est montré infidèle sur tous les points ; nous ne connaissons pas de condamnation plus sévère de l'esprit qui a présidé à la rédaction des Mémoires du vaniteux duc, qui n'a jamais eu d'autres conseillers dans son entreprise que des rancunes de famille, de corps et sur-

(1) P. XLVII et suiv.

tout de personne. Jamais arrêt plus formel et plus catégorique ne fut prononcé contre un homme, et cet arrêt par qui a-t-il été libellé avec tant de détails si minutieux ? Par celui-là même qu'il atteint et qu'il frappe si juste et en pleine poitrine, si l'on peut s'exprimer ainsi.

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
De la prétendue ignorance de la noblesse française au moyen-âge. . . . .	1
La vérité sur l'abbé Trublet.. . . .	14
Le dossier de Nonote . . . . .	42
Les mœurs du cardinal de Richelieu . . . . .	78
Les impatiences de Louis XIV. . . . .	98
De l'autorité historique du cardinal de Retz. . . . .	114
De l'antiquité du titre de très-chrétien. . . . .	152
Les mensonges de Saint-Simon . . . . .	183







# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

PAR

CHARLES BARTHÉLEMY

**Erreurs et Mensonges historiques.** 8 vol. in-12. . . . . 16 »  
Chaque volume se vend séparément. . . . . 2 »

1<sup>re</sup> SÉRIE. — SEIZIÈME ÉDITION.

La Papesse Jeanne. — L'Inquisition. — Galilée, martyr de l'Inquisition. — Les Rois fainéants. — L'Usurpation de Hugues Capet. — La Saint-Barthélemy. — L'Homme au masque de fer. — Le Père Lorient. — L'Evêque Virgile et les Antipodes. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

2<sup>e</sup> SÉRIE. — ONZIÈME ÉDITION.

Calas. — Courbe la tête, fier Sicambre! — Paris vaut bien une messe. — Les Lettres et le Tombeau d'Héloïse et d'Abélard. — La Révocation de l'édit de Nantes. — Bélisaire. — Les Enfants de Nemours. — Philippe-Auguste à Bouvines. — Salomon de Caus. 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

3<sup>e</sup> SÉRIE. — SEPTIÈME ÉDITION.

Calvin jugé par les siens. — Tuez-les tous! — Les Crimes des Borgia. — Marie la Sanglante. — Ce que Versailles a coûté à Louis XIV. — Louis XVIII et les fourgons de l'étranger. — La Poule au pot. — Saint-Simon, historien de Louis XIV. — Agnès Sorel et Charles VII. — Les Béquilles de Sixte-Quint. — La Prison du Tasse. — L'Arquebuse de Charles IX, etc. 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

4<sup>e</sup> SÉRIE. — SEPTIÈME ÉDITION.

Les Quatorze Armées de Carnot. — Le Roman du peintre Lesueur. — La Déposition de Louis le Débonnaire. — Mozart, libre-penseur. — Le Grand-Inquisiteur Torquemada. — A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — M<sup>me</sup> de Maintenon et la Révocation de l'édit de Nantes. — La Vérité sur le P. Joseph. — Le Vaisseau le *Vengeur*. 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

5<sup>e</sup> SÉRIE. — TROISIÈME ÉDITION.

Erreurs et mensonges historiques relatifs à la papauté. — Le Repas des gardes du corps. — Mon siège est fait. — Qu'est-ce que Tartufe? — La Vérité sur Jean Bart. — Le Dernier Repas des Girondins. — Les Vertus de Brunehaut. — Les Crimes de sainte Clotilde. 1 volume in-12. . . . . 2 »

6<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.

De la supériorité et de la prospérité des nations protestantes. — La Religion de Buffon. — Savonarole fut-il un hérétique et un révolutionnaire? — Les Cruautés de Clovis. — L'instruction primaire avant 1789. — Le Caractère de Richelieu. — La Vérité sur le jansénisme. — Le Caractère de Louis XIII. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

7<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.

L'Ancienne Royauté fut-elle l'absolutisme? — Comment Louis XV fut-il élevé? — Le Bon Roi Dagobert. — Les deux Charles VII. — Louvois est-il mort empoisonné? — Monsieur de La Palisse. — La vérité sur l'émigration. — Monsieur d'Malbroug. — Marie de Médicis est-elle morte de misère? — De la culpabilité de Fouquet. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

8<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.

Les Droits de l'homme au moyen âge. — A propos d'asperges. — La Banqueroute de Law. — Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée? — Le Procès de Marie Stuart. — Un dernier mot sur Fortunat. — Eustache de Saint-Pierre. — Charlemagne savait-il écrire? — Les Derniers Jours de Charles IX. — La Conspiration de Cinq-Mars. — La Vérité sur le *Télémaque*. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

ERREURS  
ET  
MENSONGES HISTORIQUES

PAR  
M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

« Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe. »

(BACON, *Politique*, II<sup>e</sup> partie, p. 48, 1742.)

« L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine. »

(VALÉRY, *Études morales, politiques, etc.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 80, 1824.)

QUATORZIÈME SÉRIE

Voltaire capucin. — Le Pape Honorius fut-il un hérétique? — Notes sur Patouillet. — La vérité sur le Concordat de 1801. — Le Chevalier de La Barre. — Les Terreurs de l'an mil. — Fénelon, libre-penseur.

PARIS  
BLÉRIOT FRÈRES LIBRAIRES-ÉDITEURS  
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS



COLLECTION BLÉRIOT

---

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

# BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

## A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachent à déchirer les voiles tissés par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1868, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME.

La première série de cette publication a été honorée d'un Bref de Sa Sainteté le Pape  
Pie IX

EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 1863

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit,  
qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe.

(BACON, *Politique*, II<sup>e</sup> partie, p. 48, 1742.)

L'erreur qui précède la réalité n'en est que  
l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.

(VALÉRY, *Études morales, politiques*, etc  
2<sup>e</sup> édition, p. 80, 1824.)

## QUATORZIÈME SÉRIE

Voltaire capucin. — Le Pape Honorius fut-il  
hérétique. — Notes sur Patouillet. — La vé-  
rité sur le Concordat de 1801. — Le Chevalier  
de La Barre. — Les Terreurs de l'an mil. —  
Fénelon, libre penseur.

PARIS

BLÉRIOT FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

1881



# ERREURS

ET

## MENSONGES HISTORIQUES

---

### VOLTAIRE CAPUCIN

---

Il est un fait de la vie de Voltaire, sur lequel il a lui-même beaucoup insisté et que cependant ses biographes n'ont traité qu'incidemment, bien à tort, selon nous, parce que rien n'est à négliger dans l'étude de cet homme, de son caractère et de ses moindres actes qu'il savait exploiter au double point de vue de ses intérêts particuliers et surtout de ses passions antireligieuses. Nous voulons parler, avec quelque détail, des prétentions du patriarche de Ferney aux titres de *capucin* et de père temporel des capucins de Gex, lui qui tant de fois avait bafoué les fils de Saint François d'Assise dont il avait reçu le nom au baptême : ses prénoms étaient, en effet, *François-Marie*.

Avant d'examiner si ses prétentions aux titres de *capucin* et de père temporel des capucins de Gex étaient fondées, voyons d'abord à quelle époque de sa vie il s'en



affubla et pourquoi il crut devoir les *exploiter*, dans toute l'étendue du mot.

Après ses communions sacrilèges de 1768 et 1769, préméditées depuis près de dix ans (1), et qu'avait inaugurées celle de Colmar, en 1753, — Voltaire, dans les premiers mois de 1770, voulut essayer d'un nouveau moyen de réhabilitation en face des catholiques, ses contemporains, et, dès le 9 février 1770, il écrivait au cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome : « Vous me tenez rigueur, Monseigneur, mais permettez-moi de vous dire que Votre Éminence a tort : tout fâché que je suis contre vous, je ne laisse pas de vous donner ma bénédiction ; recevez-la avec autant de cordialité que je vous la donne. Si vous êtes cardinal, *je suis capucin*. Le général qui est à Rome (2) m'en a envoyé la patente ; un gardien me l'a présentée. Je me fais faire une robe de capucin assez jolie. Il est vrai que la robe ne fait pas le moine... »

Et Voltaire signe : « *Frère VOLTAIRE, capucin indigne.* »

Le même jour, il écrit au maréchal de Richelieu, sur le même ton et presque dans les mêmes termes, mais avec une insistance toute particulière : « Je suis très fâché de mourir sans avoir pu vous donner ma bénédiction. Vous êtes tout étonné du terme dont je me sers, mais il me sied très bien ; *j'ai l'honneur d'être capucin*. Notre général, qui est à Rome, m'a envoyé mes patentes signées de

(1) Voyez, à ce sujet, notre livre : *Voltaire et Rousseau jugés l'un par l'autre*, etc. (1878), p. 200-203. Ce volume, publié à la librairie Blériot, à l'occasion du premier centenaire de Voltaire, 1778-1878, est une annexe indispensable des *Erreurs et Mensonges historiques*.

(2) Le père Aimé de Lamballe, mort à Paris, le 17 mai 1773.

sa vénérable main. Je suis du tiers ordre, mes titres sont : *Fils spirituel de Saint François, et père temporel.*

« Dites-moi laquelle de vos défuntes maîtresses vous voulez que je tire du purgatoire, et je vous réponds sur ma barbe qu'elle n'y sera pas vingt-quatre heures.

« Je dois vous dire qu'en *qualité de capucin* j'ai renoncé aux biens de ce monde (1)...

« Recevez la bénédiction de V., *capucin indigne.* »

Dès la première nouvelle qu'il donne de ses titres à ses correspondants, Voltaire s'égaie et bouffonne misérablement, selon sa détestable habitude ; sur ce point, toujours incorrigible (il avait pourtant alors soixante-seize ans). Le quolibet de *fils spirituel* de Saint François lui paraît surtout un trait du ton le plus délicat.

À son tour d'Élie de Beaumont maintenant, l'avocat des Calas : « Permettez que je vous donne ma bénédiction *en qualité de capucin.* J'ai non-seulement l'honneur d'être nommé *père temporel des capucins de Gex*, mais je suis *associé, affilié à l'ordre*, par un décret du révérend père général. Jeanne la Pucelle et la tendre Agnès Sorel sont tout ébaubies de ma nouvelle dignité.

« Mille respects et mille bénédictiones à Mme de Beaumont. (2) »

La plaisanterie s'est ici compliquée d'une infamie, l'al-

(1) L'insistance de Voltaire à crier ruine et famine mettait en doute les contemporains et leur faisait soupçonner quelque machine. En avril 1768, Collé alla interroger le notaire Delaleu, qui répondit : « Eh ! comment pourrait-il être ruiné ? Il a quatre-vingt mille livres de rente viagère, quarante mille en biens fonds, et un portefeuille de six cent mille ? »

(2) 16 février 1770.

lusion à l'un des plus grands crimes littéraires et nationaux de Voltaire, — l'immonde poëme de *La Pucelle* !...

Le trait impie continue à s'enfoncer dans le postscriptum suivant d'une lettre à d'Argental, un des *anges* du patriarche de Ferney :

« Je vous donne ma bénédiction, Frère V., *capucin indigne*.

« Si vous êtes surpris de ma signature, sachez que je suis non-seulement *père temporel des capucins de Gex*, mais encore *agrégé au corps* par le général Amatus d'Alamballa, résidant à Rome. Voilà ce que m'a valu saint Cucufin. Vous voyez que Dieu n'abandonne pas ses dévots (1) »

La *Canonisation de saint Cucufin*, à laquelle Voltaire fait ici et ailleurs encore une allusion si déplacée, est une bouffonnerie du patriarche de Ferney contre saint Joseph Cupertino ou de Copertino, canonisé tout récemment par le pape Clément XIV. Malgré notre profond dégoût, il nous faut bien parler de cette lourde plaisanterie du *capucin si indigne* de l'être, de près ou de loin.

Au milieu des troubles qui ensanglantent la protestante Genève, cet homme qui rit de tout et qui a eu le triste cynisme des'égayers sur l'horrible désastre de Lisbonne (2), écrit à Mme du Deffand (3) : « Quoique je sois capucin, je ne laisse pas d'avoir pitié des huguenots. Mais, mon Dieu, Madame, saviez-vous que j'étais capucin ? C'est une dignité que je dois à Mme de Choiseul et à saint Cucufin. Voyez

(1) 19 février 1770.

(2) Dans son *Poème sur le désastre de Lisbonne, ou examen de cet axiome : Tout est bien* (1755). Voltaire l'appelait, ainsi que le *Poème de la Loi naturelle*, ses *Sermons* ou son *Petit carême*.

(3) 21 février 1770.

comme Dieu a soin de ses élus et comme la grâce fait des tours de passe-passe avant que d'arriver au but.....

« Recevez ma bénédiction. † Frère V., *capucin indigne.* »

Il ose aller plus loin encore, en écrivant au libraire Pancoucke, l'éditeur de *l'Encyclopédie* (1) : « Le diable est partout. J'espère que je l'exorciserai, *en qualité de capucin* ; car, il faut que vous sachiez, etc. » — Toujours le même rabâchage, se terminant par cette formule, non moins indécente dans une telle bouche : « Je prie Dieu pour vous. Recevez ma bénédiction.

« Fr. FRANÇOIS V., *capucin indigne.* »

La duchesse de Choiseul (2), Hennin (3), d'Alembert (4), la Harpe (5) sont informés dans les mêmes termes, agréments de quolibets, de la nouvelle dignité de Voltaire par Voltaire, *proprüâ manu.*

— « Vraiment — insiste-t-il, en écrivant à la Harpe, — vous ne connaissez pas toutes mes dignités. Non-seulement je suis *père temporel des capucins*, mais je suis *capucin moi-même. Je suis reçu dans l'ordre, et je recevrai incessamment le cordon de Saint François....* »

Et comme ce mot de *cordons* éveille en lui des rapprochements fondés sur un jeu d'homonymes, il s'empresse d'ajouter : « A l'égard du *cordons* dont on régale actuellement bien des gens à Constantinople, je ne puis faire mieux que d'en envoyer une aune à Martin Fréron (6). »

(1) 21 février 1770.

(2) 24 février.

(3) 24 février.

(4) 28 février.

(5) 2 mars.

(6) 2 mars.

Il n'y a pas jusqu'à Mme Denis, sa digne nièce, que Voltaire n'affuble d'une appellation claustrale : « *Sœur Denis* vous est toujours très dévouée.

« *Frère FRANÇOIS* (1). »

La plaisanterie va de plus en plus son train, et grand train : « Cela (le titre de *capucin*) m'a porté bonheur, car Dieu a été sur le point de m'appeler à lui, et j'aurais été infailliblement canonisé (2). »

Dalembert, à qui, par une lettre du 28 février il avait notifié son double titre, lui répond bientôt de Paris (3) sur un ton de persiflage qu'il faut noter ; nous verrons tout à l'heure pourquoi.

« Oui vraiment je sais que vous êtes devenu capucin, et je vous fais mon compliment sur cette nouvelle dignité séraphique. Ne vous avisez pas au moins de vous faire jésuite, surtout en Bretagne, car ils y sont actuellement malmenés (4)... Si vous allez jamais baiser les pieds au frère Ganganelli (5) et servir sa messe, avertissez-moi, car je veux au moins l'aller sonner. »

A peu près vers la même époque, répondant à des vers ultra-légers que Saurin lui avait adressés au sujet de sa nouvelle dignité, Voltaire s'exprimait ainsi :

Il est vrai, *je suis capucin* ;

C'est sur quoi mon salut (6) se fonde :

(1) A Chabanon, 7 mars.

(2) A Audibert, 7 mars.

(3) 9 mars.

(4) Par la Chalotais, Procureur Général au Parlement de Bretagne.

(5) Ce pape était Franciscaïn.

(6) Variante : *Mon bonheur*.

Je ne veux pas, dans mon déclin,  
Finir comme les gens du monde.

\* \* \*

J'achève doucement ma vie ;  
Je suis prêt à partir demain,  
En communiant de la main  
Du bon curé de *Mélanie* (1).

\* \* \*

Dès que monsieur l'abbé Terray (2).  
A su *ma capucinerie*,  
De mes biens il m'a délivré :  
Que servent-ils dans l'autre vie ?

\* \* \*

J'aime fort cet arrangement ;  
Il est lesté et plein de prudence.  
*Plût à Dieu qu'il en fit autant*  
*A tous les moines de la France !*

Pas de commentaires, n'est-ce pas ? D'ailleurs, vingt ans après, en 1790, le souhait de Voltaire devait être largement réalisé par la première Révolution française.

« Mais, dira-t-on, à propos de quoi et en récompense de quels bienfaits ou bons offices, plus ou moins directs, les Capucins, — leur général en tête, — avaient-ils jugé Voltaire digne d'être nommé père temporel d'un de leurs couvents ? *Père temporel* seulement ; car, ce titre purement honorifique ne confère nullement celui de *capucin* pas plus que le cordon de Saint-François. Laissons répondre Voltaire lui-même.

(1) Drame de Laharpe, à prétentions philosophiques et irréligieuses très marquées, en dépit d'un rôle de curé *libéral*.

(2) Contrôleur général des finances de France.

Il écrivait à Audra, le 26 mars, plus de six semaines après avoir appris *urbi et orbi* ses nouvelles dignités : « Vous n'ignorez pas qu'ayant obtenu de M. le duc de Choiseul *une gratification pour les capucins de mon pays*, frère Amatus d'Alamballa m'a fait l'honneur de m'agréger à l'ordre ; mais je n'en suis pas plus savant...

« Je suis toujours bien malade. La justification entière de Sirven (1), et ce coup essentiel porté au fanatisme, me feront plus de bien que tous les remèdes du monde. On m'a mis au lait de chèvre, mais j'aime mieux écraser l'hydre. »

Double souvenir et double allusion mythologique à la chèvre Amalthée et à l'hydre de Lerne vaincue par Hercule. L'hydre, pour Voltaire, c'est encore et toujours *l'infâme*.

Dans une autre lettre (à Dupont) (2), Voltaire avance encore le même fait des services rendus par lui aux capucins de Gex. « J'avais rendu, *je ne sais comment*, de petits services à des capucins, mes voisins, auprès de M. le duc de Choiseul ; notre révérend père général m'a sur-le-champ envoyé de Rome de belles lettres patentes de capucin. Il ne me manque que la vertu du cordon de Saint-François. Le pape m'en a fait des compliments par le cardinal de Bernis ; mais Monsieur le contrôleur général n'a pas été si poli que le pape ; il m'a pris tout le bien que j'avais à Paris, dès qu'il a su que j'avais renoncé à ceux de ce monde... sur quoi je me suis récréé, en mettant cette déconvenue au pied de mon crucifix :

(1) Protestant dont, en 1762, la fin tragique de sa fille fut la source d'un procès dont Voltaire fit grand bruit avec les sophistes pour populariser son nom, comme il y avait déjà réussi dans l'affaire Calas.

(2) 30 mars 1770.

Dès que monsieur l'abbé Terray  
 A su ma capucinerie,  
 De mes biens il m'a délivré :  
 Que servent-ils dans l'autre vie !

« Frère FRANÇOIS V., capucin indigne. »

La lettre du cardinal de Bernis, dont parle Voltaire, est du 28 février ; nous la donnons, en ses parties essentielles, nous réservant d'en montrer tout à l'heure le véritable sens ; en ces circonstances, comme en beaucoup d'autres, il faut savoir lire entre les lignes. Voici donc ce qu'écrivait M. de Bernis au patriarche de Ferney : « *Je ne savais pas que vous étiez capucin.* Le général a bien fait de vous en envoyer la patente. Cela prouve que l'ordre séraphique rend justice aux grands talents...

« J'ai dit au pape ce que vous m'écriviez, il y a quelque temps : « Comment donc, votre pape paraît avoir une « bonne tête ! depuis qu'il règne, il n'a pas fait encore « une sottise. » « Sa Sainteté écouta cette plaisanterie avec plaisir ; elle me parla avec éloge de la supériorité de vos talents. Si vous finissez par être un bon capucin, le pape osera vous aimer autant qu'il vous estime. »

Et Frédéric II, roi de Prusse, le 24 mai, persifflait assez joliment, à son tour, M. de Voltaire sur sa capucinerie. « Je vous crois très capucin, *puisque vous le voulez*, et même sûr de votre canonisation parmi les saints de l'Église. *Je n'en connais aucun qui vous soit comparable*, et je commence par dire : *Sancte Voltarie, ora pro nobis !* »

Un homme de lettres de nos jours, qui, à force d'étudier Voltaire et le siècle dernier a fini par méconnaître l'un et l'autre, M. Desnoiresterres, s'étonne et s'indigne, au nom de la religion et des mœurs, de ce qu'il prend pour une bassesse de la part du cardinal de Bernis et du pape, sans



oublier le père général des capucins, et, dans sa naïveté poussée aux dernières limites, il écrit ceci (1) :

« Ce qu'il y a de plus étrange et de plus inattendu dans tout cela, c'est ce ton de persiflage, de moquerie irrévérencieuse qui a cours, qu'on tolère, qui fait fortune même dans la capitale du monde chrétien. Que Voltaire ait écrit à Bernis : « Ma foi, votre pape paraît une bonne tête. Comment donc ! depuis qu'il règne il n'a fait aucune sottise ! » Cela n'a rien qui étonne à l'excès, venant de Ferney en droiture ; mais que le cardinal ait osé répéter cette impertinence et que Ganganelli l'ait prise en riant et en bonne part, c'est ce qui peint bien ce dix-huitième siècle, qui avait fait la tache d'huile, universellement relâché, sceptique, paradoxal, à Rome presque autant qu'à Berlin et à Saint-Pétersbourg. « Sa Sainteté — « répondait le cardinal à son audacieux correspondant, — « écouta cette plaisanterie avec plaisir ; elle me parla avec « éloge de la supériorité de vos talents ; si vous finissez par « être un bon capucin, le pape osera vous aimer autant « qu'il vous estime. »

« Bon ou mauvais, Voltaire était, en effet, capucin bel et bien ; et il venait de l'apprendre au cardinal, qui n'en sembla pas plus étonné que de beaucoup d'autres choses non moins extraordinaires qui se perpétrèrent alors..... »

« Il faut que toute la terre habitée soit informée que Voltaire est capucin ; il fera part de son nouvel état à ses innombrables amis avec un contentement, un orgueil satisfait qui perce sous l'humilité dont il devra désormais faire profession..... »

(1) Voltaire et la Société au dix-huitième siècle (2<sup>e</sup> édition, in-18), tome VII, p. 285-290 passim (1876).

« Leroi de Prusselui répond : » « Je vous crois très capucin, puisque vous le voulez, et même sûr de votre canonisation parmi les saints de l'Église. Je n'en connais aucun qui vous soit comparable, et je commence par dire : *« Sancte Voltarie, ora pro nobis. »*

« Voltaire s'intitulera le père temporel des capucins de son petit pays et signera avec une croix : « Frère V., capucin indigne. » Mais encore si tout cela n'est pas une plaisanterie de haut goût, quel est le mot de l'énigme, et qu'y a-t-il de sérieux dans ces sous-entendus et ces équivoques ? L'auteur du *Sermon des cinquante* nous l'apprendra lui-même. S'il avait rompu par un éclat avec les jésuites d'Ornex, il avait toujours conservé les meilleures relations avec les capucins de Gex, auxquels il avait confié le soin exclusif de sa conscience, et qui n'avaient eu qu'à se louer de ses bons procédés et de sa générosité. En dernier lieu, il leur avait obtenu du ministre, par l'entremise de la duchesse de Choiseul, une gratification dont nous ne savons ni le chiffre ni l'importance, mais qui alla droit au cœur de ces braves gens. Le général en fut informé et ne crut pas témoigner sa reconnaissance d'une façon plus significative qu'en agrégeant à l'ordre leur bienfaiteur par de belles lettres patentes. « Le pape — s'écrie le malin et irrespectueux vieillard, — m'en a fait des compliments par le cardinal de Bernis. »

« Cela n'est pas tout à fait exact, comme on l'a vu par la lettre de l'archevêque d'Alby (1), du 28 février où, du reste, celui-ci le félicitait avec un peu de persifflage de sa nouvelle dignité. « Le général a bien fait de vous en

(1) Mgr de Bernis avait d'abord occupé ce siège, avant d'être promu au cardinalat.

« envoyer la patente. Cela prouve que l'ordre séraphique « rend justice aux grands talents. Le bon abbé de St Pierre « dit dans ses prophéties : *Un jour viendra que les Capucins « auront plus d'esprit que les Jésuites. Ce jour est venu.* » On se demande quel homme était ce général des Capucins, un naïf ou un goguenard (?). Ces sortes d'affiliations n'étaient pas sans exemple, et il arrivait de décerner de ces brevets honorifiques aux bienfaiteurs d'une confrérie ou d'une corporation religieuse. Mais Rome était le lieu où l'on ignorait le moins quel étrange chrétien était l'auteur de *la Henriade* ; et le père Amatus, à cet égard, avait agi en parfaite connaissance de cause. Aussi, à part le clergé, cette classe de gens sérieux et religieux sans bigoterie, qui était très nombreuse en France, ne dissimula point ce qu'elle trouvait d'inopportun, de peu convenable et même d'indécemment dans cette petite plaisanterie tout italienne. »

« La plaisanterie italienne » est pour M. Desnoiresterres ce que « les mœurs germaniques » sont pour M. Henri Martin ; pour l'un comme pour l'autre, c'est le prétexte, la raison, presque l'excuse du relâchement de la morale chez un peuple et de la férocité native, inconsciente et fatale chez l'autre.

Sans doute, en prenant au sérieux — comme le fait M. Desnoiresterres, — les termes de la lettre du cardinal de Bernis à Voltaire, on pourrait trouver que la plaisanterie est assez osée, si le patriarche de Ferney avait dit vrai en affirmant que sa patente de père temporel des capucins lui venait en droite ligne de Rome. Quoi d'extraordinaire d'ailleurs qu'un laïque ait exercé ces fonctions correspondantes à celles des *avoués* des monastères, au moyen âge (1).

(1) Au moyen âge, on appelait *avoués* ou *vidames* les défenseurs laïques des églises et des monastères.

Au dix-huitième siècle même, le comte d'Argenson avait été père temporel des capucins de la province de France et eut pour successeur le marquis de Voyer, son fils (1). Mais Voltaire, lui, à quels titres aurait-il dû sa promotion à un honneur de ce genre? Les capucins savaient à quoi s'en tenir sur ses sarcasmes à leur endroit; ils étaient assez bien informés pour savoir que le sieur Aveline, bourgeois de Troyes, et l'auteur de l'indécente facétie de la *Canonisation de saint Cucufin* n'étaient autre que Voltaire, qui l'avait fait paraître dès l'année 1769.

En maint endroit de ses écrits ou plutôt de ses diatribes et de ses mensonges, Voltaire n'a-t-il pas ressassé toutes les absurdités et toutes les calomnies les plus énormes contre les ordres religieux et surtout contre les Franciscains! Sans doute la charité est une belle chose, mais enfin le pardon des injures ne va pas jusqu'à honorer ceux qui nous prodiguent le sarcasme et l'outrage.

Première raison très vraisemblable pour laquelle Voltaire n'a jamais pu être choisi par les capucins pour leur père temporel.

« Mais, dira-t-on, lui-même assure à deux reprises leur avoir rendu des services. » J'en doute fort, pour ma part. Il ne précise pas le chiffre de la gratification qu'il prétend avoir obtenue pour eux de M. de Choiseul et, mieux encore, il dit qu'il ne sait comment il avait rendu de petits services à ces religieux. Or, ce n'est pas par l'oubli des chiffres que jamais pécha M. de Voltaire, le plus fin usurier de France et de Navarre, en son temps.

Seconde raison, qui en vaut bien une autre. Comme le

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres, tome V, p. 71; 2 mars 1770.

remarque Lèpan (1) : « Voltaire imagina, en 1770, un nouvel artifice pour tromper son siècle. Il se fit recevoir capucin au mois de février. Ce trait ne se trouve, il est vrai, dans aucun de ses historiens, mais il faut bien l'en croire lui-même. Il l'a écrit à tous ses amis... Il avait le diplôme de capucin encadré et placé dans la pièce la plus fréquentée de son château. Si cependant le lecteur ne trouvait pas fait suffisamment prouvé, il peut voir la réponse de Dalemberl à la lettre que Voltaire lui écrivit à ce sujet. »

Troisième raison, la meilleure de toutes et la plus péremptoire ; c'est le fait que voici : il est certain que les lettres d'affiliation à l'ordre de Saint François ne lui avaient point été adressées directement par le Père général, comme il le disait et l'écrivait. Ces lettres étant envoyées quelquefois en blanc, un avocat de Grenoble eut le secret d'en avoir et lui en envoya (2).

Nous ne pouvons mieux terminer cette rapide étude sur *Voltaire capucin* qu'en empruntant au spirituel rédacteur de *l'Année littéraire* l'analyse d'une brochure piquante devenue très rare et qui se rapporte à cet épisode de la vie du patriarche de Ferney ; nous voulons parler de *l'Instruction du Père Gardien des Capucins de G. (Gex) à un jeune Frère quêteur partant pour le château de Ferney* (3).

(1) Vie politique, littéraire et morale de Voltaire, où l'on réfute Condorcet, etc., 1824, 4<sup>e</sup> édition, in-8, p. 318 et 319. — (La première édition de cet ouvrage est de 1817).

(2) Chaudon, *Mémoires sur Voltaire*, première partie, p. 239, cités par Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, tome II, p. 574 (1868).

(3) « Ouvrage traduit de l'italien par le R. P. Adam ; » brochure in-12 de près de 100 pages, à Paris, chez les marchands de nouveautés littéraires. — Le père Adam, accueilli par Voltaire,

« Il ya — dit Fréron (1), — des gens assez bons pour être révoltés des fréquentes contradictions et des éternelles turlupinades de M. de Voltaire ; pour moi, je vous avoue qu'elles ne font que m'amuser...

« Il n'est point d'auteur qui se soit permis comme M. de Voltaire ces torrents d'injures grossières contre l'état ecclésiastique ; il a fait tous ses efforts pour rendre les moines l'objet des railleries, du mépris et même de l'exécration de la terre ; il les a rangés dans la classe de la canaille la plus vile et la plus crapuleuse ; et cependant ce même M. de Voltaire, baron de Ferney, gentilhomme ordinaire du roi, le patriarche de la merveilleuse philosophie du jour, ne dédaigne pas d'être le très honoré Père temporel des capucins de son canton. En cette qualité il ne peut refuser sa porte aux Frères quêteurs qui se présentent ; mais comme les Supérieurs craignent que l'éloquent apôtre du libertinage et de l'impiété ne pervertisse leurs élèves, ils ont soin de remettre à celui qu'on envoie à Ferney un exemplaire de *l'Instruction* que je vous annonce, dont l'idée me paraît très ingénieuse et très plaisante. « Il est bon — lui dit-

après la dissolution de la Compagnie de Jésus, en France, s'employait à des recherches d'érudition pour le châtelain de Ferney, « il lui servait même d'aumônier, parce que Voltaire voulait pouvoir opposer aux accusations d'impiété sa fidélité à remplir les devoirs extérieurs de la religion romaine. » — Condorcet, *Vie de Voltaire*, p. 243 (tome I<sup>er</sup> de l'édition des Œuvres de Voltaire, donnée par Beuchot. Le nom du père Adam est mis là pour piquer la curiosité. Ni Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) ni Quérard (*Supercherries littéraires*) n'indiquent l'auteur véritable de cette spirituelle facétie.

(1) L'Année littéraire, 1772, tome VII, p. 45-57, lettre II (10 novembre 1772).

« on d'abord, — de vous avertir que ce vénérable seigneur est  
 « naturellement caustique et qu'il est devenu, avec l'âge, go-  
 « guenard et malin; il raille à toute outrance; il ne respecte  
 « rien; il ridiculise jusqu'aux noms, et son plus grand plai-  
 « sir est de déconcerter son monde par des bouffonneries  
 « qu'il croit être d'excellentes plaisanteries. Vous voilà  
 « prévenu sur sa manière; il faut vous mettre au fait de  
 « ce qu'il vous dira. Il a lula Bible et dom Calmet, et cette  
 « lecture a fait sur sa mémoire des impressions si profon-  
 « des, que depuis dix ans il ne parle plus d'autre chose et  
 « n'écrit plus que sur cet objet. La finesse de son discerne-  
 « ment lui a fait remarquer une trentaine de traits au-des-  
 « sus de sa pénétration, et c'est sans doute pour en avoir des  
 « éclaircissements qu'il ne cesse de les reproduire dans mille  
 « brochures qui se succèdent journellement sous une variété  
 « piquante de titres et de formes que la fécondité inépuisa-  
 « ble de son imagination ne cesse de lui fournir. »

« Le corps de *l'Instruction* qu'on remet au Frère quêt-  
 teur comme une égide impénétrable est une espèce de  
 dialogue divisé en chapitres. On lit, au commencement  
 de chaque chapitre, l'objection de M. de Voltaire, exposée  
 avec les termes honnêtes et les expressions saillantes qui  
 lui appartiennent; ensuite vient la réponse qu'il y faudra  
 faire.....

« Exemple : « Les géants; savez-vous que vous leur au-  
 « riez passé entre les jambes? Ils étaient nés des *anges* et  
 « des filles des hommes et n'entendaient point raillerie... »  
 A ce dernier trait le petit Frère quêteur répond d'une  
 manière à fâcher le railleur.

« Les géants, monseigneur! Je connais une espèce de  
 « petits géants qui prétendent nous jouer par-dessous la  
 « jambe. Ils se croient au-dessus de tout, ne respectent rien

« et n'entendent point du tout raillerie quand ils s'imaginent qu'on ne les respecte pas assez eux-mêmes..... » Voilà comme il faudrait toujours répondre à M. de Voltaire, et ce ton ne laisserait pas de l'embarrasser. Voici des solutions plus sérieuses.

« Dites-moi, Père, quelque chose de la ville d'Hénoch que Caïn bâtit dans la terre de Nod. Savez-vous précisément le nombre des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des forgerons, des serruriers, des drapiers, des bonnetiers, des cordonniers, des teinturiers, des cardeurs de laine, des laboureurs, des bergers, des manœuvres, des exploiters de mines de fer ou de cuivre, des juges et des greffiers qu'il employa lorsqu'il n'y avait que quatre à cinq personnes sur la terre? Hénoch est enterré dans cette ville que bâtit Caïn, son ayeul; mais il vit encore. Si vous savez où il est, demandez-lui des nouvelles de sa santé, et faites-lui mes compliments. — Vous ne manquerez pas (dit le Père gardien), de sourire à toute cette ingénieuse parade. Vous reconnaîtrez la force du raisonnement, et vous conviendrez qu'on ne peut pas mieux démontrer qu'il est de toute impossibilité que la famille de Caïn se soit multipliée dans l'espace de quelques siècles au-delà de quatre ou cinq personnes, nombre visiblement insuffisant pour bâtir, peupler une ville, et qu'il est absurde qu' Dieu ait voulu enlever Hénoch de dessus la terre sans dire où il a pu le placer ni quand il devait le représenter. Vous observerez seulement et modestement qu'Hénoch fils de Jared, n'est pas tout à fait le même qu'Hénoch, fils et non pas petit-fils de Caïn. C'est une de ces petites inadvertances qui échappent quelquefois à notre savant seigneur.

« Me diriez-vous bien — ajoutera M. de Voltaire, —



« pourquoi Abraham *le potier* quitta le beau pays d'Uren  
 « Chaldée pour aller acheter un tombeau à Hébron et du  
 « blé à Memphis ; pourquoi il donna deux fois sa femme  
 « pour sa sœur et ce qu'il gagna au juste à ce marché ?  
 « Je voudrais surtout savoir de quel fard elle se servait  
 « pour paraître belle à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Était-  
 « ce de l'eau de rose ou de l'eau de lavande qu'elle em-  
 « ployait pour ne point sentir le gousset quand elle arriva  
 « à pied ou sur un âne à la cour du roi d'Égypte et à celle  
 « du roi de Gêrere ? Car, toutes ces choses sont nécessaires  
 « au salut. »

« Le Frère quêteur répondra tout uniment que Moïse ne  
 dit nulle part qu'Abraham fut potier ou fils de potier.  
 Mais l'éditeur a mis à cet article une contre-note que je  
 transcris. « *Abraham le potier* : cette épigramme se trouve  
 « dans plusieurs libelles philosophiques. Elle y sert à  
 « prouver qu'Abraham n'a pu être aussi puissant ni aussi  
 « riche que le dit Moïse. Ce raisonnement aurait peut-être  
 « encore plus de force, si l'on ne voyait pas quelquefois le  
 « fils d'un mince bourgeois (1) amasser par son *savoir-faire*  
 « une fortune incroyable, acheter une baronnie et trancher  
 « du grand seigneur.... Dites ensuite, reprend le Père Gar-  
 « dien, que Sara n'eut pour fard que la beauté dont elle  
 « était douée et qu'elle conserva par les mêmes moyens  
 « qui prolongèrent sa vie jusqu'à l'âge de cent vingt-sept  
 « ans; enfin, qu'elle voyageait comme pouvait voyager une  
 « femme escortée et servie par une suite nombreuse de  
 « domestiques. Ajoutez que Moïse dit cela et qu'il ne  
 « suffit pas de s'inscrire en faux contre son témoignage et

(1) Tel qu'était le père de Voltaire, que vise ce petit trait malin.

« de contester sa qualité d'historien sacré, mais qu'il faut  
« prouver ces allégations autrement que par des sophismes,  
« des plaisanteries et des blasphèmes. Finissez, si vous  
« voulez, par un petit compliment à Son Excellence sur  
« les grâces et l'enjouement de son esprit, qui conserve jus-  
« qu'aux derniers pas de sa longue carrière tout l'enfantil-  
« lage de la gaité.

« Je finis moi-même par la belle péroraison sur la cha-  
rité qui se trouve à la fin de *l'Instruction au Frère quêteur*. « Prenez ensuite congé très respectueusement de Son  
« Excellence. Remerciez-la de tous ses soins paternels et  
« souhaitez lui la paix qui seule peut faire le bonheur de  
« l'homme sur la terre; non cette paix que donne le monde  
« et qui vient de la célébrité ou de la fortune, mais celle  
« qui naît d'une conscience pure, qui n'a à se reprocher  
« ni bassesses ni injustices... Paix inaltérable... Elle n'est  
« point déchirée par l'envie; elle ne se compromet pas par  
« des actions ou des propos inconsidérés. Elle n'est point  
« exposée aux mortifications qu'essuie toujours l'orgueil.  
« Elle n'est point dédaigneuse; elle n'est point attachée  
« sordidement à ses intérêts; elle ne se pique pas, elle ne  
« s'aigrit de rien, ne se laisse point aller à de mauvais soup-  
« çons. Elle ne se réjouit pas du mal, mais elle se réjouit  
« de voir triompher la vérité... »

« J'oubliais de vous dire que les objections et les indé-  
cences auxquelles répond l'auteur de cette brochure  
sont extraites d'un opuscule de M. de Voltaire, intitulé :  
*Instruction du Gardien des Capucins de Raguse à frère Pediculuso partant pour la Terre Sainte* (1); « ouvrage — dit le  
« traducteur dans une note, — plein d'esprit, d'érudition, de

(1) Publiée vers la fin de 1768.

« critique, de décence, de réflexions fines et judicieuses, de « bonnes plaisanteries et d'honnêteté. » Il avertit aussi qu'on trouve cette merveilleuse production dans le recueil qui a pour titre *l'Évangile du jour*, où l'on a rassemblé, comme vous savez, une multitude d'opuscules philosophiques, quelques-uns sous le nom de M. de Voltaire, les autres anonymes ou pseudonymes, que le public attribue toujours fort inconsiderément à cet homme célèbre, malgré la réclamation solennelle publiée dans le *Mercure de France*. Il ne pouvait sans doute mettre trop d'éclat et de vivacité dans une pareille démarche ni protester avec trop d'indignation contre cette rapsodie de faux raisonnements et de plates bouffonneries du mérite de celle-ci : « Ceux « qui font d'excellents jambons à Bayonne et en Westphalie « s'étonnent qu'on ait envoyé le diable dans le corps de « deux mille cochons et qu'on les ait noyés dans un lac. « Ils disent que si on leur avait donné ces cochons, au « lieu de les noyer, ils y auraient gagné plus de vingt « mille florins de Hollandes'ils avaient été gras. »

« M. de Voltaire — disait quelqu'un, — ne raisonne pas « comme Newton, qu'il a commenté; mais il calcule aussi « bien que ce grand homme. »

En résumé, le cardinal de Bernis, Dalember et le roi de Prusse ont persifflé, comme il le méritait, ce grand railleur de Voltaire; alors,

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois ?

Qu'il se tût !

Mais, le patriarche de Ferney ne possédait pas l'art de se taire et voulait toujours riposter quand même; de là ces incessants, monotones et ennuyeux rabâchages dont est fait le plus gros de son œuvre soi-disant philosophique.

## LE PAPE HONORIUS FUT-IL HÉRÉTIQUE?

---

Il faut bien que nous posions ainsi la question, puisque la majorité des biographies affirme, d'un commun accord, que ce pape favorisa l'hérésie et par conséquent fut hérétique lui-même.

Pour les biographies qui contiennent cette énorme accusation, ouvrez, par exemple, celle de Michaud et vous y lirez ces lignes : « L'Église était affligée alors (au septième siècle) par l'hérésie du monothélisme, dont les sectaires ne voulaient attribuer qu'une opération et une volonté à Jésus-Christ, quoi qu'ils reconnussent en lui deux natures. C'était détruire le mystère de l'Incarnation. Sergius, patriarche de Constantinople, était le chef de cette doctrine. Il l'exposa dans une lettre qu'il écrivit à Honorius, en lui faisant observer que cette opinion avait rallié beaucoup de schismatiques, surtout parmi les Eutychéens qui s'empressaient de rentrer dans le sein de l'Église. L'empereur Héraclius favorisait aussi cette opinion : *le pape se laissa séduire et donna son approbation à Sergius.* Le moine saint Sophrone, qui fut depuis évêque d'Alexandrie, écrivit avec force pour combattre cette erreur. Sergius revint à la charge, et *Honorius persista dans les*

mêmes sentiments. Le sixième concile de Constantinople, tenu en 680, condamna cette doctrine et *anathématisa la mémoire d'Honorius*. Cette sentence fut confirmée, en 767, par le second concile de Nicée (1). »

Feller (2), moins acerbe cependant que la biographie Michaud, dit : « Honorius prit un soin particulier des églises d'Angleterre et d'Ecosse et gouverna l'Église universelle avec autant de zèle que de prudence. *Sa gloire eut été sans tache, s'il ne s'était laissé surprendre par l'artificieux Sergius...* »

La *Nowelle biographie générale* (Didot) (3), s'exprime ainsi : « Sergius résolut de gagner Honorius... Honorius, trop confiant, repoussa les avis de Sophrone qui combattait le monothélisme... Honorius, malgré son infailibilité, fut, quarante-trois ans après sa mort, solennellement excommunié par le concile de Constantinople, tenu en 681. Voici les termes mêmes de la sentence : « Avec eux « (Sergius et ses adhérents) nous croyons devoir chasser de « l'Église et anathématiser Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome, parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius qu'il suit en tout son erreur et autorise « sa doctrine impie. »

Enfin, tout récemment, le *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, par Larousse, tranche assez cavalièrement la question de la culpabilité du pape Honorius : « Sergius écrivit au pape pour lui recommander ses idées théologiques. Honorius, occupé alors de convertir

(1) Article *Honorius*, dans le tome XX de la *Biographie universelle* (1817), p. 518.

(2) Feller, *Biographie universelle*, nouvelle édition (1844), tome VI, p. 359.

(3) Tome XXV, (1858), col. 88.

l'Angleterre idolâtre et convaincu, au fond, qu'il était parfaitement puéril de jeter le trouble dans la chrétienté au sujet de cette bizarre question : « Jésus a-t-il une volonté unique ou double ? » adopta les vues conciliatrices de Sergius et lui écrivit dans ce sens. Honorius fut anathématisé quarante-trois ans après sa mort, dans le concile de Constantinople, comme fauteur du monothéisme, et, durant plusieurs siècles, les papes ne montaient sur le trône qu'après avoir prononcé un anathème, dans lequel se trouvait compris le nom d'Honorius, et qui était conçu en ces termes : *Auctores vero novi haeretici dogmatis, Sergium, Pyrrhum... una cum Honorio, qui pravis eorum assertionibus fomentum impendit... simili etiam nos condemnatione percellimus anathemis.* Cette condamnation d'un pape comme hérétique est un des arguments qu'ont mis en avant, lors du concile de 1869-1870, les adversaires catholiques de l'infailibilité papale, notamment l'évêque de Sura et le père Gratry. « La condamnation d'Honorius — a dit ce dernier, — est et sera l'éternel obstacle à la doctrine de l'infailibilité (1). »

C'est ainsi que — de 1817 à 1873, — pendant plus d'un demi-siècle, la mémoire d'Honorius a été attaquée en des termes qui allaient toujours en s'aggravant. A entendre le *Grand Dictionnaire du dix-neuvième siècle*, il semble que le collaborateur de M. Larousse ait été dans l'intime confiance d'Honorius : « Honorius... convaincu, au fond, qu'il était parfaitement puéril de jeter le trouble dans la chrétienté au sujet de cette bizarre question... adopta les vues conciliatrices de Sergius. » En vérité, c'est faire assez lestement bon marché de l'intégrité d'un

(1) Tome IX (1873), p. 380.

dogme et de celle de la foi même de l'Église universelle.

Où le rédacteur a-t-il pris que *durant plusieurs siècles* les papes, le jour de leur intronisation, fulminaient une formule sacramentelle d'anathème contre la personne et la mémoire d'Honorius ?...

Quant à l'évêque de Sura et au père Gratry, tous deux se sont soumis depuis leur malencontreuse protestation, et, mieux instruits, ils ont fait amende honorable à l'un des plus grands et des plus saints papes que compte l'Église.

L'ignorance et le préjugé sont les deux principales causes d'erreurs dont fourmillent les historiens ; sans le parti pris surtout, comment s'expliquerait-on, par exemple, que, Bossuet, dans la *Défense de la déclaration de 1682* ait soutenu qu'Honorius fut hérétique et qu'il enseigna *ex cathedra* l'hérésie, lorsque dans son œuvre classique, le *Discours sur l'histoire universelle*, il avait tenu un tout autre langage : « Ces hérétiques (les monothélistes) cachaient leur venin sous des expressions ambiguës, dit-il ; un faux amour de la paix leur fit proposer qu'on ne parlât ni d'une ni de deux volontés. Ils imposèrent par ces artifices au pape Honorius I<sup>er</sup>, qui entra avec eux dans un dangereux ménagement et consentit au silence et le mensonge et la vérité furent également supprimés. »

Le cardinal de la Luzerne, au tome I<sup>er</sup> de ses *Œuvres complètes*, soutient l'orthodoxie des lettres d'Honorius, et au second, dans son *apologie des quatre articles*, change d'opinion et reprend la thèse opposée.

Enfin, Mgr Héfélé, au tome IV de son *Histoire des Conciles* (1), s'exprime ainsi : « On peut donc dire que le

(1) Tome IV, p. 45, traduction française par l'abbé Delarc.

fond de l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation était orthodoxe et que lui-même l'était de cœur ; toute sa faute consista en une maladroite exposition de dogme et en un manque de logique. » Le même Mgr Hésélé avait tenu d'abord un tout autre langage (1).

« On le voit, les adversaires de l'infailibilité pontificale ont maintes fois donné, en la combattant, la preuve qu'ils n'étaient eux-mêmes rien moins qu'infailibles (2). »

Mais venons aux témoignages même de l'histoire vraiment digne de ce nom tant et si souvent profanée par l'ignorance, la passion, le parti pris, l'erreur et le mensonge.

« Honorius — dit le *Liber Pontificalis*, — signala son pontificat par de nombreux bienfaits (3). Il travailla à l'instruction du clergé... On lui doit beaucoup de fondations qu'il serait trop long d'énumérer (4). »

« La notice du *Liber Pontificalis* — fait observer avec raison M. l'abbé Darras (5), — ne laisse rien entrevoir

(1) Ex praedictis jam sponte fluit : Honorium papam specificè orthodoxum terminum technicum δύο ἐνέργειαι rejecisse, terminum vero specificè haeticum ἐν Θελημα ut verum declarasse... Ex quibus liquet Honorium dogmaticam definitionem dare dogma Ecclesiae enuntiare voluisse... Formulam principalem, terminum technicum Monothelismi Ecclesiae ut fidei doctrinam praescrispsit. — *Causa Honori papae*, Naples, 1870, in-8, 28 pages.)

(2) L'abbé Darras. *Histoire générale de l'Église*, tome XV (1871), p. 525, note 2, in fin.

(3) *Hic temporibus suis multa bona fecit.*

(4) Pour le détail de ces fondations, voir l'abbé Darras, *Histoire générale de l'Église*, etc. tome XV, p. 397-400 (1871.)

(5) *Ibid*, ut sup., p. 400 et 401.



des ardentes controverses dont le nom d'Honorius fut depuis l'objet. C'est encore là une preuve irrécusable d'authenticité pour ce livre. Si, comme on l'a tant répété aux seizième et dix-septième siècles (1), le *Liber Pontificalis* eût été l'œuvre d'Anastase le bibliothécaire, la notice d'Honorius ne ressemblerait guère à ce qu'on vient de lire. Au lieu d'une énumération de travaux exécutés dans les diverses églises de Rome, nous aurions sous les yeux une apologie d'Honorius. Car Anastase le bibliothécaire en a écrit une (2), qui forme à elle seule une partie importante des œuvres que ce savant nous a laissées. Mais le *Liber Pontificalis*, catalogue officiel des papes, rédigé successivement par les secrétaires de l'Église romaine contemporains de chaque pontificat, ne pouvait d'aucune façon contenir l'allusion la plus légère aux préoccupations que le nom seul d'Honorius éveille maintenant (3), dans tous les esprits. En effet, à moins d'être prophètes, les contemporains de ce pape ne pouvaient se douter que quarante deux ans après sa mort, en l'année 680, il serait accusé d'hérésie rétrospective dans un concile général. De nos jours, on a écrit de nombreux pamphlets contre Honorius ; on a livré sa mémoire aux sarcasmes de la foule..... Parmi le torrent d'injurieuses brochures déversées à milliers d'exemplaires sur le public, il est remarquable que pas une ne signale, n'insinue, ne laisse même soupçonner le fait capital de la question ; savoir

(1) Anastase le bibliothécaire qui, au neuvième siècle, fut l'éditeur du *Liber Pontificalis*, était complètement étranger à sa rédaction.

(2) *Collectanea* ; Patr. lat., tome CXXIX., col. 554.

(3) Ceci a été écrit, il y a neuf ans, en 1871.

qu'Honorius, si obstinément accusé de monothélisme, mourut avant l'époque où cette hérésie se fut déterminée et eut adopté une formule définitive, enfin que près d'un demi siècle s'écoula entre la mort d'Honorius et la condamnation du monothélisme par le sixième concile général, troisième de Constantinople. »

C'est là ce qu'il s'agit et ce qu'il est facile de démontrer d'abord à l'aide de la chronologie, ce premier fondement de l'histoire et ensuite (chose non moins indispensable), avec l'appui des monuments contemporains.

Et d'abord l'inscription très authentique relevée sur le tombeau d'Honorius le proclame *disciple et émule de St. Grégoire le Grand*. Voici les termes même de cette inscription : « Les enseignements de ton maître, dont les « paroles furent si saintes et si fécondes, ont toujours « brillé en toi ; en suivant avec ardeur les traces du grand « et pieux Grégoire, tu as hérité de ses mérites(1). »

Parent et disciple de St. Grégoire le Grand — comme l'a très bien établi M. de Rossi (2), — Honorius pouvait avoir une trentaine d'années, à la mort de cet illustre pontife ; ce fut à cette école qu'il se forma à la science théologique et à la vertu sacerdotale.

Sans nous arrêter aux magnifiques travaux d'embellis-

(1) Gruter, *Corp. Inscript.*, tome II, pars I, p. 1165 ; édit. Amstelod., 1607.

Sanctiloqui semper in te commenta magistri  
Emicuere tui tanquam fecunda nimis.  
Namque Gregorii tanti vestigia justī  
Dum sequeris cupiens et meritumque geris...

(2) *Inscript. urbis Romæ saecul. VII anteriores*, tome I, p. 423.

sement par lesquels Honorius voulut consacrer ses pieux souvenirs de jeunesse et de cléricature, il faut signaler spécialement l'église de Ste-Agnès dont la voûte récemment restaurée par Pie IX consacre à jamais le souvenir d'Honorius dans une inscription latine qui dit : « Tous les yeux se dirigent sur le pontife Honorius, dont la piété a consacré cet ex-voto. Ses ornements sacrés le font reconnaître ; ses nobles actions se peignent sur son visage ; à son aspect l'on se sent porté à la vertu ; c'est l'homme au cœur pur :

*Vestibus et factis signantur illius ora,  
Excitat aspectu lucida corda gerens (1).*

Ces deux vers sont un témoignage éclatant du respect et de la vénération dont Honorius était entouré par ses contemporains. Une autre inscription, relative aux travaux que ce pape fit exécuter à la basilique de St-Pierre, mérite aussi d'être rapportée (2); elle est encore plus significative que la précédente.

« De nos jours, — dit cette inscription, — de malheureux égarés, blessés dans leur âme, dans leur foi, dans leurs œuvres, demeureraient plongés dans le gouffre mortel de l'erreur. Le schisme pestilentiel durait dans la province d'Istrie depuis soixante-dix ans... Or, le modèle des pontifes, le chef du peuple chrétien, le pape Honorius, sans autres armes que sa piété, vient de rendre à l'Église tant d'enfants arrachés à sa tendresse. Par la pureté de

(1) Ciacon., *Vitae Pontif. Rom.*, tome I, p. 441.

(2) Cette inscription a été citée par Gruter (*Inscript.*, tome II, p. 1183 ; par H. Canisius (*Antiquae Lectiones*, Ingolstadt, 1601-1608, tome VI, p. 411), par A. Duchesne (*Histoire des Papes*, tome I, p. 636.)

« sa doctrine, par la sagesse de ses avertissements, il a  
 « arraché à l'ennemi infernal des victimes marquées pour  
 « la mort éternelle... C'est à toi, bienheureux Pierre, qu'il  
 « consacre et ses succès et ses trésors... (1) »

L'importance doctrinale de ce monument épigraphique, contemporain d'Honorius et conservé dans son authenticité lapidaire, jusqu'à nous, n'avait pas échappé à la sagacité d'André Duchesne et d'Henri Canisius. « En face de telles inscriptions — dit le premier (2), — ceux-là devraient rougir de honte qui s'efforcent impudemment de souiller la mémoire d'Honorius. » Et le second : « On n'a pas — dit-il (3), — suffisamment fait attention à la portée dogmatique de ces deux vers :

*Plenus homo in terris et verus nascitur idem,  
 Virginis ex utero, totus ubique Deus.*

Ils renferment implicitement la condamnation de tout le système monothélite. »

« En effet, — insiste avec raison l'abbé Darras (4), — si  
 « la lumière inaccessible de Dieu, le Verbe, la sagesse,  
 « l'image incréée du Père » en s'incarnant dans le sein

- (1) ... sub mortigenae quidam jacuere gehennae.  
 Verbere confessi mente, fide atque opere.  
 Instria testatur. . . . .  
 Septies et decies schismate pestifero...  
 Sed bonus antistes, dux plebis, Honorius armis  
 Reddidit ecclesiis membra revulsa piis.  
 Doctrinis, monitisque suis de faucibus hostis  
 Abstulit exactis jam peritura modis.....

(2) Hist. des Papes, tome I, p. 636.

(3) *Antiq. Lect.*, tome VI, p. 412.

(4) *Ibid.*, p. 412 et 413.

« d'une Vierge, et en descendant sur la terre » est né « homme complet, » *plenus homo*, en même temps que « Dieu tout entier, » *totus ubique Deus*; il est clair que, comme homme, il a eu la volonté humaine, sans laquelle l'être humain n'existe pas à l'état complet, en d'autres termes sans laquelle l'homme n'a pas la plénitude de son être et ne saurait s'appeler *plenus homo*. Il n'est pas moins évident que, comme Dieu, il a eu la volonté divine, sans laquelle il ne saurait être appelé ni Dieu ni *totus ubique Deus*. Retenons donc cette profession de foi théologique, gravée sur le marbre du portique de St-Pierre de Rome, du vivant d'Honorius... Au point de vue dogmatique, le monument que nous rappelons ici a donc une irréfragable autorité. Il nous représente la doctrine qu'enseignait Honorius sur l'union du Verbe avec l'humanité. Cette doctrine ne ressemble en rien à ce qui s'appela depuis le monothélisme. »

Et cette inscription — loin d'être un témoignage et un fait isolés de la pureté de la doctrine d'Honorius, — se complète et s'affirme encore par sa propre voix, pour ainsi dire, dans la rédaction de l'épithaphe et de l'éloge funèbre de son saint prédécesseur, Boniface V, qu'il composa lui-même et qui est tout un programme personnel. Après avoir attesté, de science certaine et comme témoin oculaire « l'intégrité de la foi ; » *pura fides hominis*, il proclame cette foi la compagne d'une « sage simplicité, » *simplicitas sapiens*, alliée à une « perspicacité vigilante et vive, » *vivax sollertia*, en un mot, comme le dit très bien le latin calqué sur un texte évangélique : *serpentina simplicitas*. En résumé, ces termes significatifs de l'éloge de son prédécesseur indiquent nettement de la part d'Honorius la ferme résolution de maintenir, si le ciel l'appelle

au gouvernement des âmes, « l'intégrité de la foi, la perspicacité vigilante, l'adresse du serpent jointe à la simplicité de la colombe, » qu'il aime à louer dans Boniface V.

Mais, si belle que soit une telle promesse, elle n'est féconde que par la réalisation et les actes, car

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère (1)?

Voyons donc maintenant — étant connu le programme (si l'on peut s'exprimer ainsi), d'Honorius, encore simple prêtre, — voyons comment il le mit en pratique pendant les années de son pontificat, de 625 à 638 et, ici, comme toujours, laissons la parole aux contemporains les plus autorisés. D'abord, le moine Jonas, qui eut l'occasion de connaître Honorius et qui le vit de près à Rome, durant son pontificat, s'exprime en ces termes : « Le bienheureux Bertulf (2) et moi nous fûmes présentés au pape Honorius.... Le pontife exhorta Bertulf à combattre avec le glaive évangélique la perfidie arienne, qui menaçait toujours l'Italie. Le vénérable pape était lui-même un esprit plein de sagacité, vigoureux dans le conseil, illustre par la science, éminent par la douceur et l'humilité : *Erat enim venerabilis praesul Honorius sagax animo, vicens consilio, doctrina clarus, dulcedine et humilitate pollens* (3). »

« Il est remarquable — fait observer avec sa pénétration toujours en éveil l'abbé Darras (4), — que Jonas, pour

(1) Racine, *Athalie*.

(2) Abbé de Bobbio.

(3) Jonas, *Sancti Bertulfi vita*, nos 1-8; *Patr. lat.*, tome LXXXVII, col. 1063.

(4) *Ibid.*, p. 417.

caractériser les traits saillants de la physionomie d'Honorius, reproduise textuellement quelques-unes des paroles de l'épithaphe de Boniface V. »

Cette épithaphe, œuvre d'Honorius, contenait une promesse que son pontificat réalisa avec une entière fidélité. La lettre authentique adressée à saint Bertulf par Honorius (1) justifie pleinement les paroles de Jonas : on y retrouve « l'esprit sagace, le jugement solide, l'insigne doctrine, « la douceur et l'humilité » du pontife. La mansuétude apostolique n'excluait chez lui ni la fermeté ni la décision. Nous en avons une preuve dans l'attitude qu'il eut à prendre vis-à-vis des évêques schismatiques de l'Italie transpadane et de l'Istrie (2), et qui contraste singulièrement avec les accusations posthumes dont sa mémoire fut l'objet. Sa vigilance s'étendait aux extrémités du monde, et partout sa parole était le miroir de la justice, l'écho de la vérité.

« Mais quoi ! — s'écrie M. l'abbé Darras (3), — Honorius, dont la fête ne se célèbre plus aujourd'hui dans l'Église, serait-il réellement un saint ? »

Pour répondre à cette question, un seul fait, entre beaucoup d'autres, suffira, nous le croyons ; le voici. En Espagne, vingt-deux évêques seulement avaient assisté au cinquième concile de Tolède. Un nombre si restreint laisse deviner des luttes politiques et des compétitions de prétendants sur les divers points de l'Espagne. Deux ans plus tard, les esprits étaient pacifiés. Cinquante-deux évê-

(1) Ughelli, *Italia sacra*, tome IV. *Patr. lat.*, tome LXXX, col. 483.

(2) Cs. Darras, *Ibid. ut sup.*, p. 419 et suiv.

(3) *Ibid. ut sup.*, p. 447.

ques se réunirent de nouveau pour le sixième concile de Tolède, le 9 janvier 638. Le précédent concile n'avait traité presque exclusivement que de matières politiques (1). Les actes, selon la règle canonique observée alors comme elle l'est de nos jours, durent être envoyés à Rome et soumis à l'approbation du pape Honorius. Or, au moment même où s'ouvrait le nouveau synode, un diacre de l'Église romaine arrivait porteur d'un *decretum* du souverain pontife, adressé aux évêques de la péninsule. Honorius, dans un langage vraiment apostolique, se plaignait de la conduite de ces évêques, leur reprochant de négliger pour des intérêts humains les intérêts sacrés de la foi. Il leur signalait la nécessité de reporter contre l'hérésie la sollicitude qu'ils dépensaient au service de questions purement temporelles. Puis, rappelant l'énergique expression : *Canes muti, non volentes latrare* (2) appliquée dans l'Écriture aux pasteurs lâches ou négligents, il leur recommandait de se montrer à l'avenir plus fermes dans la défense de la foi, plus prompts à sévir contre l'erreur.

Examiné, au triple point de vue chronologique, historique et critique, ce document a une portée immense. « L'accusation posthume d'hérésie formulée contre Honorius ne repose que sur deux lettres — dont nous parlerons bientôt, — adressées par ce pape à Sergius, patriarche de Constantinople, en l'année 634. Or, le pontificat d'Honorius fut une époque de pleine lumière, où les relations des diverses provinces ecclésiastiques d'Occident avec Rome étaient libres, nombreuses, quotidiennes. Si le pape Honorius, dès l'année 634, avait publiquement, solennelle-

(1) C. Darras, p. 461 et 462.

(2) « Chiens muets, qui ne veulent pas aboyer. »



ment professé l'hérésie dans une correspondance officielle avec un patriarche de Constantinople, aurait-il osé, en 638, reprocher si énergiquement à tous les évêques d'Espagne, réunis en concile, leur négligence à combattre l'hérésie ? De deux choses l'une. Ou l'on connaissait en Espagne, à la date de 638, la correspondance qui s'était établie, quatre années auparavant, sur une question dogmatique entre le pape et Sergius : ou on l'ignorait. Dans le premier cas, si l'on avait connu cette correspondance et su que les lettres du pape, en supposant même qu'elles n'enseignaient point *ex professo* l'erreur, du moins la couvraient du voile d'une timide indulgence, taxée plus tard de connivence coupable, évidemment si l'on avait su ces choses, le concile de Tolède se fut levé tout entier pour renvoyer au pape sa dure expression de *canes muti*, pour lui dire qu'avant de prêcher aux autres la vigilance et la fermeté il aurait dû commencer par en donner lui-même l'exemple. Si—au contraire,—on ignorait complètement en Espagne le sens, le contenu, l'existence même des lettres échangées entre le pape et Sergius, la question dogmatique restait entière. Mais, dans ce cas, s'il arrivait qu'une profession de foi eût été rédigée à Tolède même, au sein du sixième concile tenu en cette ville, si cette profession de foi promulguée par les Pères, en présence même de l'envoyé d'Honorius, et pour répondre à l'injonction formelle du pape ; si, disons-nous, cette profession de foi était la condamnation anticipée de ce qu'on nomma postérieurement le monothélisme, il nous semble que la critique la plus sévère serait obligée de convenir que jamais Honorius ne fut monothélite. Or, ce fut précisément ainsi que les choses se passèrent. Le concile de Tolède accueillit avec le plus profond respect des repro-

ches qu'il ne croyait nullement mériter. Dans sa réponse à l'austère admonition du pontife, il témoigna pour la personne de celui-ci la vénération qu'on porterait à un saint. Enfin, il rédigea à l'unanimité une profession de foi où d'avance l'erreur monothélite était flétrie, et il envoya cette pièce au pape Honorius comme l'argument le plus propre à convaincre ce pontife de l'orthodoxie de l'épiscopat espagnol, de son zèle pour le maintien de la foi (1).»

Saint Braulio, évêque de Saragosse, fut chargé par les Pères de rédiger la réponse synodale. Il le fit en ces termes dont nous citons les plus essentiels pour la thèse ci-dessus posée, débattue et élucidée.

« Vous — dit Saint Braulio au souverain pontife, — vous accomplissez excellemment le devoir attaché à la chaire qui vous a été confiée par Dieu, lorsque, dans une sainte sollicitude pour toutes les églises, avec l'éclat rayonnant de la doctrine, comme le veilleur en sentinelle, vous prenez toutes les mesures dignes de votre prévoyance pour sauvegarder la défense de l'Église du Christ. Armé du glaive de la parole divine et des traits d'un zèle souverain, vous frappez les misérables qui voudraient déchirer encore la tunique du Seigneur; nouveau Néhémie, avec la même ardeur et la même vigilance, vous purifiez du contact souillé des prévaricateurs et des apostats la sainte maison de Dieu, l'Église notre mère... Déjà, venus de toute l'Espagne et de la Gaule narbonnaise, nous étions réunis en synode, lorsque le diacre Turninus nous a remis de votre part le décret qui nous invite à redoubler de fermeté pour le maintien de la foi, d'activité contre les perfides manœuvres de l'hérésie. O le plus excellent

(1) Darras, p. 463 et 464.

des pontifes, seigneur très bien heureux, aucun conseil humain, nulle prudence mortelle n'aurait pu créer une pareille coïncidence ; nous y reconnaissons l'œuvre de cette providence partout étendue et nulle part défailante du créateur tout-puissant... C'est donc avec un transport d'amour inénarrable que nous rendons grâces au Seigneur, roi des cieux, exaltant par nos louanges son nom béni. Une créature humaine pourrait-elle recevoir une mission plus grande et plus noble que celle de servir d'instrument à la volonté divine, de ramener dans la voie du salut, par les efforts de la vigilance combinés avec la discrétion et la science, les âmes séduites et égarées ? Les labeurs que votre sainteté s'impose pour réveiller dans tous les cœurs le zèle pour la foi ne seront pas infructueux : nous en avons la ferme confiance....

« Vous nous avertissez, dans une exhortation sacrée, de redoubler de zèle pour le culte divin, et en cela, père très saint, vous donnez la preuve que vous n'oubliez jamais les devoirs de votre charge... Vous, ô le plus révérend des hommes et le plus saint des pères, insistez avec la force et la vertu que vous tenez de Dieu, avec l'éloquence qui vous distingue, avec la pieuse industrie de votre zèle (1) ; continuez votre lutte contre les ennemis de la croix du Seigneur, contre les suppôts de Satan, les sectateurs de l'Antechrist, et ramenez-les tous au sein de notre mère la sainte Église. Les deux moitiés du monde, l'Orient et l'Occident, ont entendu votre voix. Puissent-elles com-

(1) Sed tu reverendissime virorûm et sanctissime patrûm, nsta, instavirtute qua in Domino vales, prædicatione quâ polles, industriâ quâ ferves... (Braul., *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tome LXXX, col. 667 D.)

prendre que c'est Dieu qui parle par votre bouche, puissent-elles s'unir avec vous pour conjurer la perfidie des méchants! Comme un autre Élie, quand vous frappez les faux prophètes de Baal, et qu'enflammé du même zèle, vous vous plaignez d'être seul dans ce combat, vous méritez d'entendre une voix du ciel vous répondre qu'il en est encore un grand nombre qui n'ont pas fléchi le genou devant l'idole(1)... Et maintenant il nous reste à conjurer instamment votre sainteté de daigner, dans sa piété éminente, se souvenir de nos humbles et pauvres personnes, lorsqu'à la confession des bienheureux apôtres et de tous les saints de Rome vous offrez à Dieu vos prières pour l'Église universelle. Le parfum de vos supplications, myrrhe et encens d'agréable odeur, couvrira les traces de nos fautes..... Donc, ô le plus illustre et le plus excellent des pontifes, ne refusez le secours de votre intercession, qui d'ailleurs rejaillira pour votre sainteté dans la gloire éternelle, ni à votre fils notre roi sérénissime, ni à nous, ni aux peuples dont le Seigneur nous a confié le soin.... (2). »

« Telle est — dit M. l'abbé Darras (3), — cette lettre synodale du sixième concile de Tolède... Elle constitue une véritable bulle de canonisation pour le pape Hono-

(1) *Utraque pars, Orientis scilicet et Occidentis, voce tua commonita et divino praesidio tuo sibimet inesse adiutorio et pravorum studeat demoliri perfidiam; quatenus alterum Eliam afferens, dum infaustos prophetas Baal punis et zelo majori ex-cruciatu solum te esse conquereris, superna audias voce quia multi reliqui sunt qui non curvaverunt genu ante Baal. (Id., Ibid.)*

(2) *Epistola Braulionis nomine concilii VI Toletani scripta ad Honorium I; Patr., lat., tome LXXXVII, col. 667-670.*

(3) *Op. cit. sup., p. 471 et 472.*

rius. Écrite en janvier 638, neuf mois seulement avant la mort qui devait, le 15 octobre de la même année, frapper le pontife, elle emprunte à cette date même une importance capitale. En effet, si dans son ordre chronologique elle pouvait se reporter à la période antérieure du pontificat d'Honorius, avant l'année 634, date des deux lettres de ce pape à Sergius de Constantinople, on serait rigoureusement en droit de contester la valeur des éloges prodigués à Honorius par les cinquante-deux pères du concile de Tolède.

Il est arrivé plus d'une fois que d'heureux débats furent suivis de lamentables défections. Si donc, en 638, époque de la lettre adressée par les pères du concile de Tolède à Honorius, depuis quatre ans ce pape eut entretenu une correspondance compromettante et coupable, les pères n'auraient pas tenu un langage aussi rempli de vénération, d'admiration et d'amour au pontife coupable d'avoir pactisé avec l'erreur. Or, la sainteté personnelle d'Honorius ou, pour parler plus juste, le sentiment intime qu'en avaient les évêques espagnols éclate à chaque ligne dans leur lettre dont nous avons reproduit les passages essentiels et si hautement significatifs à cet égard.

La lettre synodale de Tolède n'est pas seulement importante au point de vue de la sainteté d'Honorius, mais encore plus peut être au point de vue de l'orthodoxie de cet éminent pontife. En approuvant solennellement la profession de foi du concile espagnol, le pape déclare hautement sa propre foi aux mêmes articles. Or, voici la profession de foi du sixième concile de Tolède : « Nous croyons et confessons la très sacrée et très omnipotente Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un même Dieu,

seul et non solitaire ; d'une seule essence, vertu, puissance et nature ; distincte, sans séparation, en trois personnes ; indivisible dans son essence qui est la substance même de la divinité, créatrice de toutes choses ; le Père inengendré, incréé, source et origine de toute la divinité ; le Fils, engendré éternellement du Père, avant toute création, sans commencement et incréé, car le Père n'a jamais été sans le Fils, ni le Fils sans le Père ; le Fils du Père est Dieu, égal en tout à Dieu le Père, Dieu vrai de Dieu vrai ; l'Esprit-Saint, ni engendré ni créé, mais procédant du Père et du Fils, Esprit de l'un et de l'autre, et par là ils sont un substantiellement, puisque lui-même procède des deux ensemble. Dans cette auguste Trinité, l'unité de substance est telle qu'elle exclut l'idée de pluralité et maintient une égalité parfaite ; elle n'est ni moindre en chacune des personnes qu'en toutes les trois ensemble, ni plus grande dans les trois que dans chacune. De ces trois personnes de la Trinité, nous confessons que le Fils seul, pour la rédemption du genre humain coupable, pour le paiement de la dette contractée originellement par la désobéissance d'Adam et depuis par les fautes de notre libre arbitre, est descendu des profondeurs du Père, a pris l'humanité sans le péché, dans le sein de la bienheureuse Marie toujours vierge, en sorte que, Fils de Dieu le Père, il est devenu Fils de l'homme, Dieu parfait et homme parfait, afin que, homme-Dieu, il fût un seul Christ en deux natures, mais en une seule personne, car dans le Christ, la dualité de personnes eût introduit la quaternité dans la Trinité sainte. Ainsi, comme personne, il est distinct sans séparation du Père et de l'Esprit-Saint ; comme nature, il est distinct de l'humanité qu'il a revêtue, de même que par sa personne, il

est un avec l'humanité, et par la nature il est un avec le Père et le Saint-Esprit. Tel est donc, de deux natures en une seule personne, notre unique Seigneur Jésus-Christ, égal au Père dans la forme de la divinité, moindre que le Père dans la forme d'esclave, selon la parole prophétique du psaume : *De ventre matris meæ, Deus meus es tu* (1). Sans mère, né de Dieu ; sans Père, né de la Vierge ; seul le « Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (2). » Bien que toute la Trinité ait coopéré à la formation du corps humain qu'il a pris pour nous (puisque toutes les œuvres de la Trinité sont inséparables), cependant seul il s'est fait homme dans la singularité de sa personne, non dans l'unité de la nature divine, dans ce qui est le propre de la personne du Fils, et non dans ce qui lui est commun avec la Trinité. Car s'il eût confondu en une seule la nature divine et la nature humaine, il en résulterait que la Trinité tout entière se serait incarnée, puisqu'il est certain qu'il n'y a dans la Trinité qu'une seule nature en trois personnes. Ainsi envoyé par le Père, Notre Seigneur Jésus-Christ, prenant ce qu'il n'était pas, sans rien perdre de ce qu'il était, impassible par sa nature, mortel par la nôtre, est venu dans ce monde sauver les pêcheurs et justifier ceux qui croient en lui, accomplissant des merveilles et livré pour nos fautes (3). Il est mort en expiation pour nous, il est ressuscité pour notre justification : nous avons trouvé la guérison dans ses plaies, nous sommes ressuscités dans sa résurrection. Il doit venir et nous l'attendons, à la fin des siècles, à la

(1) Psalm., XXI ; vers. 11.

(2) St-Jean, I, vers. 14.

(3) *Faciensque mirabilia, traditus est propter delicta nostra.*

résurrection générale, pour distribuer, dans l'immuable équité de son jugement, les récompenses aux justes, les peines aux impies. Nous croyons aussi que l'Église catholique est le corps de Jésus-Christ, son corps mystique, sans tache dans ses œuvres, sans ride dans sa foi. Avec son chef tout-puissant, le Seigneur Jésus, elle régnera sans fin un jour, quand le corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, le mortel l'immortalité, afin que Dieu soit tout en tous. C'est par cette foi que les cœurs se purifient, par elle que les hérésies seront extirpées, par elle que l'Église entière, militante encore dans le siècle, se glorifie d'être d'avance en communion de doctrine avec le royaume céleste. En dehors de cette foi, il n'est point de salut, puisqu'il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés (1). »

Considérée exclusivement au point de vue de la doctrine qui sera plus tard attaquée par le monothélisme, la profession de foi du sixième concile de Tolède renferme trois affirmations théologiques qui détruisent d'avance et en sa racine l'erreur monothélite.

Telle fut donc la foi du concile de Tolède, aussi bien que celle d'Honorius qui en approuva le texte. Ainsi croyait, en l'an 638, date de sa mort, ce pontife accusé et condamné rétrospectivement comme monothélite. « Il est vrai que la prétendue condamnation ne se produira que quarante-deux ans plus tard, qu'elle aura lieu à Constantinople dans un concile d'Orient (2). Reste

(1) Act., IV, vers. 12. (Labbe, *Concil. Tolet.* VI, tome V, col. 1741.)

(2) Darras, p. 478.



donc à étudier Honorius dans ses rapports avec l'Orient, afin de constater la valeur définitive des accusations dont ce pontife est l'objet.

Quelques mots d'abord sur le caractère de Sergius, patriarche de Constantinople, et sur ses antécédents sont nécessaires et indispensables.

Jusqu'à l'année 634, — époque où commence la correspondance entre Sergius et Honorius, — nul n'avait élevé l'ombre d'un soupçon sur la foi du patriarche, sur sa probité, sur sa vertu. En communion avec l'Église romaine, il passait pour le plus orthodoxe des évêques qui se fussent, depuis deux siècles, assis sur le siège de Constantinople. Donc, en 638, Sergius adressa au pape la lettre suivante (1) :

I. « Nous sommes si étroitement uni à votre sainteté par les liens de l'unité, que nous désirons et recherchons avec ardeur l'aide de vos conseils pour tous les actes de notre ministère. Si nous n'étions empêché par une aussi grande distance, tous les jours nous nous fortifierions par la sagesse solide et sûre de votre très vénérable fraternité. Aujourd'hui que nous pouvons facilement atteindre l'objet de nos vœux par la voie de la correspondance, nous vous exposerons d'abord le but spécial de cette lettre.

II. « Lorsque, à une époque récente encore, notre grand, puissant et illustre empereur, que Dieu protège,

(1) Nous empruntons, après l'abbé Darras, cette traduction des lettres de Sergius et d'Honorius à l'ouvrage de MM. Loth et Weil, intitulé : *La cause d'Honorius, Documents originaux*, (in-4, 1870.)

allant attaquer les Perses, pour l'avantage de l'empire chrétien confié à sa garde, arriva en Arménie, Paul, un des chefs de la faction dirigée par l'exécrable et impie Sévère, s'approcha du pieux souverain et lui parla de l'hérésie dominante, en prenant la défense de Sévère. Cet empereur, d'un grand et religieux esprit, à qui Dieu a daigné accorder, entre autres dons, une ample science des dogmes chrétiens, réfuta et confondit la perverse impiété de Paul, opposant à ses détestables artifices la doctrine droite et pure dont il est le vrai défenseur.

III. « Dans cet entretien sur les dogmes de l'Église, il toucha la question d'une seule opération dans le Christ notre Seigneur. Quelque temps après, notre empereur, protégé de Dieu, étant dans le pays des Lazès et s'entretenant avec le très saint et vénérable Cyrus, alors métropolitain de cette contrée, et actuellement pasteur du troupeau de la grande Alexandrie, lui fit part de la conférence qu'il avait eue avec l'hérétique Paul. Le saint évêque lui répondit à ce propos qu'il ne savait pas exactement s'il fallait soutenir une ou deux opérations dans le Christ notre vrai Dieu. C'est pourquoi, sur l'ordre du pieux empereur, le saint évêque nous adressa une lettre pour nous demander si l'on devait professer une seule ou deux opérations dans le Christ, et si, à notre connaissance, quelques-uns des saints pères ont parlé d'une seule opération.

« Nous lui avons répondu en lui faisant part de tout ce que nous savions à ce sujet et nous lui avons communiqué notamment la lettre de Mennas, vénérable patriarche de cette ville impériale protégée de Dieu. Mennas avait adressé et envoyé cette lettre au saint pape Vigilius, vo-

tre prédécesseur, qui était alors à Constantinople. Dans cette lettre sont cités différents passages des pères sur une seule opération et volonté de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Dans notre réponse à Cyrus, nous n'avons rien ajouté de notre propre fond ni manifesté en aucune sorte notre manière de voir, comme votre sainteté pourra s'en convaincre elle-même en prenant lecture de la copie que nous lui envoyons. Dès lors, on garda le silence sur cette importante question.

IV. « Mais naguère le saint patriarche de la grande ville d'Alexandrie, notre frère et collègue dans le saint ministère, Cyrus, poussé par la grâce et l'assistance de Dieu qui veut le salut de tous les hommes, et encouragé par le pieux zèle de notre puissant et sublime empereur, a exhorté, avec une religieuse modération, à se réunir à l'église catholique ceux qui, dans la ville d'Alexandrie, partageaient les folles erreurs des ennemis de Dieu, tels qu'Eutychès, Dioscore, Sévère et Julien.

« Après de nombreuses et pénibles conférences, conduites avec une intelligence parfaite et les plus sages ménagements, il réussit, avec le secours d'en haut, dans l'objet de ses vœux et de ses efforts. On s'accorda sur plusieurs points dogmatiques, à l'occasion desquels on s'était auparavant divisé en différents partis, qui tous invoquaient pour maîtres les impies Dioscore et Sévère. Dès ce moment, tous rentrèrent dans l'union avec la sainte Église catholique ; toute la population chrétienne d'Alexandrie est devenue un seul troupeau du Christ notre vrai Dieu, et avec elle l'Égypte presque toute entière, la Thébàide, la Lybie et les autres provinces dépendantes de l'Égypte.

Ainsi, tous ceux qui auparavant étaient partagés entre une foule d'innombrables hérésies ne sont plus maintenant, grâce à l'assistance divine et au zèle du saint patriarche d'Alexandrie, que les membres d'un seul et même corps, confessant unanimement de cœur et de bouche la pure doctrine de l'Église. L'un des principaux points dont on était convenu avait trait à une seule opération dans le Christ notre divin Sauveur.

V « Les choses se passèrent ainsi. Le saint moine Sophronius, actuellement archevêque de Jérusalem (c'est du moins ce que nous avons entendu dire, car nous n'avons pas encore reçu de lui les lettres synodiques d'usage), se trouvait à Alexandrie, auprès du saint patriarche Cyrus, au moment où celui-ci venait, d'une manière si merveilleuse et avec le secours de Dieu, de faire rentrer les hérétiques dans l'unité de croyance. Après avoir conféré ensemble sur les articles en question, Sophronius combattit celui qui se rapportait à l'unité d'opération et soutint qu'on devait absolument admettre comme un dogme deux opérations dans le Christ notre Dieu. Le patriarche lui objecta que plusieurs pères, en divers passages de leurs écrits, parlent d'une seule opération. Il ajouta que souvent, pour gagner plus d'âmes à Dieu, les pères eux-même ont cru devoir user de pieux ménagements et de certaines condescendances sur des questions semblables, sans toutefois s'écarter en rien de la véritable doctrine de l'Église. De même, dans la conjoncture actuelle, où il s'agit du salut de tant de milliers d'âmes, il ne fallait pas maintenir la division des esprits au sujet d'une expression employée par quelques pères, et qui d'ailleurs ne blesse pas l'orthodoxie. Sophronius repoussa ces ménagements.

VI. « S'étant rendu ensuite pour cette affaire à Constantinople, avec une lettre de notre très saint confrère, il traita aussi avec nous la question pendante et demanda énergiquement que le terme d'une seule opération fut rayé des articles. Cette réclamation nous parut trop sévère. Ne l'était-elle pas en effet, en présence de cette union admirable établie dans la ville d'Alexandrie et dans toutes les provinces soumises à l'Égypte qui, jusqu'à ce jour n'avaient jamais pu souffrir ni le nom même de notre célèbre et divin père Léon ni le souvenir du grand et saint concile œcuménique de Chalcedoine, tandis qu'à cette heure elles proclament d'une voix éclatante ce même concile dans la célébration des divins mystères ?

« Après un long entretien sur cette matière, nous avons enfin exigé du vénérable Sophronius qu'il nous montrât, dans les ouvrages des pères les plus célèbres, chez ceux que nous nommons nos maîtres dans la foi, et dont toutes les églises chrétiennes reconnaissent comme lois les enseignements, des passages affirmant d'une manière formelle et explicite deux volontés dans le Christ. Cette proposition le jeta dans un grand embarras.

VII. « Pour nous, voyant que cette querelle inutile de mots commençait à s'étendre chez quelques-uns de nos concitoyens, et sachant que ces sortes de discussions engendrent toujours les discordes inhérentes à l'hérésie, nous avons cru nécessaire d'employer tout notre zèle pour comprimer et étouffer le mal dans son germe. Nous avons donc écrit au saint patriarche d'Alexandrie, lui recommandant de ne plus permettre désormais à personne de parler d'une ni de deux opérations dans le Christ notre Dieu, mais d'exiger qu'on s'en tint à la croyance trans-

mise par les saints conciles, savoir que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, opère et les choses divines et les choses humaines et qu'en lui toute opération, soit divine, soit humaine, procède indivisément d'un seul et même Verbe incarné et ne doit être attribuée qu'à lui seul. On doit éviter le terme d'une seule opération, bien que cette expression soit employée par quelques pères, parce que sa nouveauté a pour plusieurs quelque chose d'étrange et qu'elle jette le trouble dans les âmes, en laissant présumer qu'elle supprime, ce qu'à Dieu ne plaise, les deux natures distinctes quoique unies hypostatiquement dans la personne de Jésus-Christ. D'un autre côté, les mots *deux opérations* sont pour un grand nombre un sujet de scandale, parce qu'ils ne se trouvent chez aucun des divins et illustres docteurs de l'Église et qu'on en déduirait nécessairement deux volontés contraires l'une à l'autre. Ainsi, le Verbe de Dieu aurait voulu accomplir le mystère de sa passion pour le salut des hommes, tandis que son humanité aurait combattu sa volonté divine : or, ce serait admettre deux personnes d'une volonté contraire, ce qui serait une impiété. Il est impossible, en effet, qu'un seul et même sujet ait en même temps et sur le même objet deux volontés opposées. C'est l'enseignement des saints pères inspirés de Dieu, que la chair de Notre Seigneur, intellectuellement animée, n'a jamais fait un acte naturel séparément, sans l'assentiment et le concours du Verbe hypostatiquement uni à l'humanité, mais qu'elle a toujours agi de la manière, selon la mesure, et dans le temps voulu par le Verbe divin.

« Pour me faire bien comprendre, — de même que notre corps est dirigé, réglé, gouverné par notre âme intelligente et raisonnable ; ainsi, en Notre Seigneur Jésus-

Christ, toute son humanité était en toutes choses et toujours mue et dirigée par la volonté du Verbe. Telle est la doctrine de Grégoire de Nysse qui, dans son écrit contre Eunomius, dit : « En tant que Dieu, le Fils n'est sujet ni à la souffrance ni à la mort ; si l'Évangile lui attribue quelque souffrance, il la subissait par sa nature humaine capable de souffrir. Car, sa divinité a vraiment opéré le salut de l'univers par le corps dont elle s'était revêtue, de manière que c'est la chair qui a souffert, mais c'est Dieu qui a opéré. »

VIII. « Voyant donc que cette querelle commençait à s'échauffer, nous avons cru nécessaire d'adopter en tout les expressions usitées par les saints pères, fixées par les conciles et non les termes exceptionnellement employés par quelques-uns d'entre eux, sans intention de donner une définition décisive et dogmatique (ce qu'ils ont dit d'une seule opération est de ce genre) : et conséquemment aussi de ne pas employer l'expression inusitée chez les saints pères et mise en avant aujourd'hui de deux opérations. Enfin il fut convenu et décidé qu'à l'avenir le très vénérable Sophronius ne parlerait plus du tout ni d'une seule ni de deux opérations, mais qu'il se contenterait de la tradition autorisée par les pères et de leur enseignement sûr et reconnu. Or, ce très saint homme agréa la décision, nous promit de s'y conformer et nous pria de la lui donner aussi par écrit, afin de pouvoir la montrer, disait-il, à ceux qui ne manqueraient pas de le consulter sur cette question, ce que nous avons fait avec plaisir. Il s'embarqua ensuite et retourna en Palestine.

IX. « Sur ces entrefaites, notre très pieux empereur, que Dieu protège, étant à Édesse, nous pria de faire trans-

crire à son usage les passages des pères contenus dans la lettre dogmatique du vénérable Mennas au très saint pape Vigilius, sur la question d'une opération et d'une volonté, et de les envoyer à sa sérénité qui est profondément instruite dans les choses divines : ce que nous avons fait aussitôt. Toutefois, nous rappelant aussi les anciens débats et connaissant le trouble qui naissait déjà d'une telle agitation, nous avons adressé en même temps sur ce sujet un humble rapport à sa très pieuse sérénité et une lettre à l'illustre secrétaire impérial. Dans ces écrits, nous avons représenté toute la délicatesse de cette matière importante, sur laquelle il valait mieux ne pas susciter de controverse et s'en tenir à la doctrine avérée et unanimement professée des pères, que le Fils unique de Dieu, vraiment Dieu et homme tout ensemble, opère les choses divines et les choses humaines et que du seul et même Verbe incarné, comme il est dit plus haut, procède sans division et sans séparation toute opération divine et humaine. C'est ce que le divin Léon nous enseigne par ces paroles : « Chaque nature opère, avec la participation de l'autre, ce qui lui est propre. »

« Sur quoi, nous avons reçu en réponse de sa très puissante sérénité, un très pieux rescrit digne d'elle. »

X. « Les choses s'étant ainsi passées, nous avons cru bon et nécessaire de donner connaissance à votre fraternelle et universelle béatitude de ce que nous venons de rapporter sommairement, en vous envoyant copie des pièces. Nous prions votre sainteté de les lire toutes, de suppléer par votre parfaite charité, très agréable à Dieu, et avec la grâce d'en haut, à ce qui pourrait manquer et de nous communiquer votre avis sur ce sujet, par une let-



tre accompagnée de votre bénédiction apostolique, si en-  
viée par nous (1). »

Cette longue épître a été et est restée le thème d'une controverse tellement retentissante que le bruit s'en est prolongé depuis douze siècles jusqu'à nos jours, tellement passionnée que les ouvrages écrits pour et contre formeraient à eux seuls une vaste bibliothèque. Comme l'a très bien dit l'abbé DARRAS (2), Honorius ne put en aucune façon soupçonner les nombreuses réticences et les sous-entendus dont cette épître si astucieusement conçue et rédigée abonde ; cette pièce avait, en effet, toutes les apparences de la plus entière bonne foi. Tout se réduisait à une question d'opportunité ; fallait-il ou non engager la controverse sur une simple question théologique, plus spéculative, ce semble, que dogmatique ? N'était-il pas préférable de conserver avant tout et précieusement la paix religieuse si heureusement rendue aux églises orientales ?

Mais, l'exposé de Sergius n'avait que l'apparence de la bonne foi ; au point de vue des faits, il est plein de réticences, — bien plus et pis encore, — de mensonges. C'est surtout en calomniant d'une façon si perfide le patriarche de Jérusalem, Sophronius, qu'il induisait complètement Honorius en erreur sur le fond même de la question en litige. Quant au mensonge essentiel de Sergius dans l'exposé de la question dogmatique, ses paroles avaient une signification cachée, différente de leur sens obvie et qu'il se réservait de démasquer plus tard. Sergius se plaignait qu'on eût la prétention d'attribuer à Jésus-Christ *deux volontés contraires l'une à l'autre* ; par l'une le Verbe aurait

(1) Labbe, *Collect. Concilior.*, tome VI, col. 918-928.

(2) P. 505 et suiv.

voulu nous sauver, par l'autre il aurait combattu cette volonté divine. *C'est une impiété*, disait-il, et théologiquement il avait raison. La volonté humaine, dans la personne du Verbe incarné, n'avait pas comme dans la nôtre le dualisme créé par la concupiscence. Ainsi présentée, la chose était claire. Honorius ne vit et ne pouvait voir là l'ombre d'une difficulté. D'ailleurs on ne sollicitait pas de lui une définition de foi. Sergius protestait qu'il ne tenait nullement à ce qu'on employât les termes de une ou deux opérations. Honorius n'avait donc pas à répondre par une définition dogmatique à une consultation qui n'en demandait point. Il ne pouvait inventer une hérésie pour la combattre et la condamner d'avance. Il se contenta de répondre à Sergius, en ces termes :

« Nous avons reçu la lettre de votre fraternité, par laquelle vous nous mandez que Sophronius, autrefois moine et maintenant évêque de Jérusalem, a soulevé des querelles et des disputes nouvelles de mots contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui a enseigné aux hérétiques convertis une seule opération en Notre Seigneur Jésus-Christ. Sophronius vint trouver votre fraternité, il renonça à sa querelle, après s'être longuement instruit auprès de vous de l'affaire, et vous pria d'exprimer par écrit ce qu'il vous avait entendu dire. Nous avons reçu la copie de votre lettre à Sophronius, et après l'avoir lue, nous louons votre fraternité de la prudence et de la circonspection dont elle a fait preuve, en écartant la nouvelle expression qui peut scandaliser les simples ; car, nous devons nous tenir dans les voies de la tradition.... »

Honorius ne pouvait répondre que d'après ce qu'on lui disait et qu'il avait toute raison de croire exact ; à moins d'avoir reçu une communication surnaturelle qui lui eût

révélé une série de manœuvres complètement ignorées, le souverain pontife ne pouvait avoir la moindre défiance sur la vérité des faits exposés par Sergius ; il répondit donc comme il devait répondre. Un historien moderne a posé l'objection que voici (1) : « Depuis onze ans que ces perfides manœuvres se tramaient en Orient et qu'elles s'y trahissaient par des actes, le pape Honorius aurait dû en être instruit par ses nonces à Constantinople. Mais soit qu'il n'en eût pas à la cour impériale, soit que ses nonces ne fissent pas leur devoir, Honorius ne se doutait de rien. »

« Il y a dans ce reproche un oubli complet du synchronisme historique de cette époque. Théodore de Pharan, l'auteur obscur de la nouvelle hérésie, était depuis l'an 610, date de la prise de Jérusalem par Serbar, complètement cerné, dans son diocèse d'Arabie, par les troupes de l'invasion persane. La Palestine, la Syrie, l'Égypte, au pouvoir des troupes de Chosroès, étaient complètement isolées du reste de la catholicité. Les relations avec Rome, surtout depuis l'édit du roi de Perse proscrivant toutes les communions chrétiennes, sauf le nestorianisme, étaient aussi rares que dangereuses. Les écrits de Théodore de Pharan ne purent donc absolument pas sortir du petit cercle d'adeptes entre les mains desquels ils se trouvaient avant l'invasion. L'évêque de Phase, Cyrus, dans le pays des Lazes, et Paul, l'évêque sévérien, c'est-à-dire monophysite, rencontré par Héraclius en Arménie, n'étaient pas dans une situation plus favorable au point de vue des communications avec Rome. Depuis l'an 618, Ser-

(1) Rohrbacher. *Histoire universelle de l'Église catholique*, tome X, p. 86.

bar campait à Chalcédoine. Le blocus de tout l'Orient ne cessa qu'en 629, lors de la victoire définitive des armées impériales. De Constantinople même, depuis l'an 620, les relations avec Rome durent être presque nulles. Tous les navires avaient été réquisitionnés en vue de la prochaine expédition projetée par Héraclius. A partir de l'an 622, l'empereur quitta sa capitale, il n'y revint qu'au printemps de l'an 628 et la quitta de nouveau pour n'y rentrer qu'en 635... Dans ses longues absences, il était accompagné de l'impératrice et de toute sa famille. Lors donc qu'on parle d'une cour impériale à Byzance, près de laquelle devait, à poste fixe, se trouver un nonce, on commet un anachronisme. Selon toute probabilité, il n'y avait pas de nonce à Byzance, parce qu'au septième siècle ces sortes d'envoyés pontificaux étaient attachés non pas à la capitale mais à la personne même de l'empereur. Dans l'hypothèse contraire, et en supposant contre toute vraisemblance qu'un nonce quelconque fût resté à Byzance où il n'avait, en l'absence de l'empereur, aucune raison d'être, quel moyen aurait-il eu de communiquer avec Rome, soit pendant le siège effectif par les Avvares, soit pendant l'année qui prépara et celle qui suivit leur expédition, alors que ces barbares avaient envahi et pillaient la Servie et la Croatie, soit même en temps ordinaire, quand les transports par mer faisaient défaut?... Il n'y a donc lieu d'incriminer ni la négligence d'Honorius, ni celle du nonce accrédité à Constantinople, s'il s'en trouvait un. Ajoutons que les relations de Sergius avec Théodore de Pharan et les autres sectaires disséminés en Orient étaient essentiellement secrètes; qu'elles ne se trahirent par des actes publics qu'en 633, date des conférences d'Alexandrie où Sophronius assista. Or, en

l'an 634, c'est-à-dire quelques mois après cette première manifestation, Sergius se hâta de prendre l'initiative et d'informer le pape (1). »

Quelques mois après, en réponse sans doute à une seconde communication de Sergius, laquelle ne nous a point été conservée, Honorius adressa au patriarche une autre lettre dont l'existence resta quarante deux ans ignorée. Elle fut produite pour la première fois et encore par fragments, en 680, dans la treizième session du sixième concile œcuménique, deuxième de Constantinople. « Pendant les quarante deux années qui suivirent la mort du pontife, — dit M. de Maistre, — jamais les monothélites ne parlèrent de la seconde de ses lettres ; c'est qu'elle n'était pas faite (2). » Cette observation d'un esprit aussi sagace est très juste. Entre ce qu'Honorius a dit et ce qu'on lui a fait dire il y a une grande différence ; il a fallu une étrange malveillance pour dénaturer de la sorte une déclaration pourtant si simple. Sergius avait dit : « On doit éviter de parler d'une opération, parce que la nouveauté de ce terme a pour plusieurs quelque chose d'étrange, qu'elle jette le trouble dans leurs âmes, comme si elle supprimait, ce qu'à Dieu ne plaise, les deux natures distinctes, quoique unies hypostatiquement dans la personne de Jésus Christ. D'un autre côté, les mots *deux opérations* sont pour un grand nombre un sujet de scandale, parce qu'on en déduirait nécessairement deux volontés contraires l'une à l'autre, ce qui serait une impiété. » Honorius répond : « Notre-Seigneur Jésus Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, opère les choses divines par l'in-

(1) Darras, p. 510 et 511.

(2) De Maistre, *Du Pape*, livre I, chap. xv.

termédiaire de l'humanité hypostatiquement unie au Verbe. Il opère les choses humaines d'une manière ineffable et unique, la chair qu'il a prise étant unie sans séparation, immuablement et sans confusion, à la divinité demeurée parfaite. De même nous professons une volonté en Notre Seigneur Jésus Christ ; puisque assurément notre nature a été prise par la divinité sans le péché qui est en elle, c'est à dire notre nature telle qu'elle a été créée avant le péché et non celle qui a été viciée après la chute. « En d'autres termes, Honorius professe une seule opération, une seule volonté dans la nature humaine de Jésus Christ ; il accentue énergiquement cette vérité orthodoxe, parce que Sergius lui dit dans sa lettre que cette vérité est attaquée en Orient et que les controverses à ce sujet vont exciter de nouvelles tempêtes. Or, rien n'est plus certain, rien n'est plus correct, rien n'est plus catholique que cette phrase d'Honorius. « Il est impossible — dit un moderne apologiste, — d'y voir une formule ni même une pensée hérétique. Quelle est en effet la volonté qu'il exclut ici ? Est-ce la volonté divine ? Non sans doute, et personne ne l'en a jamais accusé. Est-ce la volonté humaine ? Non encore, puisqu'il dit que Notre Seigneur a pris notre nature telle qu'elle était avant le péché. Or, il y avait une volonté inhérente à notre nature avant le péché. Le Verbe fait chair a donc pris la volonté originelle, mais ce qu'il n'a pas pris de notre nature, c'est la volonté viciée de cette nature déchue, dans laquelle le péché a établi deux volontés contraires, l'une de l'esprit, l'autre de la chair, l'une qui nous porte au bien, l'autre qui nous porte au mal. Et comme en Jésus-Christ il n'y a point opposition de volontés contraires, puisqu'il n'a pas pris notre nature viciée par le péché, on peut dire en un sens qu'il n'y a en lui qu'une

volonté, volonté concordante et identique à elle-même. C'est ainsi qu'il a manifestement entendu Honorius, comme cela résulte de la pensée et du texte de sa lettre (1). »

Cette interprétation, la seule admissible, la seule logique n'est pas nouvelle, elle a été donnée et admise, du temps même d'Honorius, par les représentants les plus autorisés de l'orthodoxie. En 641, trois ans seulement après la mort d'Honorius, le pape Jean IV apprend que les hérétiques orientaux cherchaient à se prévaloir de la lettre pontificale. Il écrivit aussitôt à l'empereur Constantin III, successeur d'Héraclius et lui dit : « Toutes les contrées de l'Occident sont émues et scandalisées de la conduite de notre frère le patriarche de Constantinople. Dans des écrits partout disséminés, il prêche des nouveautés contraires à la foi ; il s'efforce d'accréditer ses sentiments particuliers en cherchant à les couvrir de l'autorité du pape Honorius, notre prédécesseur *de sainte mémoire*, lui prêtant une doctrine absolument contraire à la pensée de ce *père vraiment catholique*. Le pontife Honorius *de sainte mémoire* avait été informé par le patriarche Sergius qu'un certain nombre de personnes admettaient en Jésus-Christ, notre Rédempteur, deux volontés contraires. Il répondit que, dans la sainte économie de son incarnation, Notre Seigneur était tout à la fois Dieu parfait et homme parfait ; qu'il a pris d'Adam, suivant la création primitive, la volonté une et naturelle de son humanité, mais non deux volontés contraires, comme nous les sentons en nous-mêmes, nous qui sommes engendrés du péché d'Adam. C'est donc à juste titre et en toute vérité que nous disons et confessons une seule vo-

(1) Weil et Loth. *La cause d'Honorius, Documents originaux*, p. 106.

lonté dans l'humanité de sa sainte incarnation, et non pas deux volontés contraires, l'une de la chair et l'autre de l'esprit. C'est en ce sens que notre prédécesseur a répondu à la consultation des patriarches, disant qu'il n'y a pas dans notre Sauveur, c'est-à-dire dans son humanité, deux volontés contraires, parce qu'il n'a rien pris de vicieux de la prévarication du premier homme. Et que nul, par ignorance de la question, ne trouve un prétexte à récriminer dans le fait que la réponse vise uniquement la nature humaine et ne parle point de la nature divine. Ceux qui auraient à ce sujet quelques scrupules sont avertis que la réponse a été faite exclusivement selon la question posée par le patriarche. En disant qu'il n'y eut point en Jésus-Christ, comme en nous autres pécheurs, deux volontés contraires de la chair et de l'esprit, notre prédécesseur répondait à la question qui lui était posée. Aujourd'hui, quelques personnes, dénaturant l'esprit de sa lettre pour l'accommoder à leur propre sens, l'accusent d'avoir enseigné une seule volonté de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ; cela est entièrement contraire à la vérité (1). »

Le patriarche dont parle le pape Jean IV, au début de cette lettre, était Pyrrhus successeur de Sergius. Ce dernier était mort sans oser donner aucune publicité aux lettres que lui avait adressées Honorius. Il n'aurait pu, du vivant même du pontife, tronquer ses phrases et dénaturer sa pensée. Pyrrhus, que la mort du pape délivrait de pareilles craintes, se servit habilement des lettres d'Honorius pour propager l'hérésie.

Ainsi parlait le pape Jean IV, et le secrétaire pontifical

(1) Joann. IV, *Epist. ad Constantin. III*; *Patr. lat.*, tome LXXX, col. 603 et suiv.



qui tenait la plume n'était autre que le vénérable abbé Jean Sympon, qui avait rédigé, trois ans auparavant, par ordre d'Honorius, la lettre tant controversée. On comprend donc la généreuse indignation, de saint Maxime, martyr plus tard de la vérité catholique, quand il s'écriait : « Quel est l'interprète le plus digne de foi de la lettre pontificale ? Celui qui l'a écrite au nom d'Honorius, l'illustre abbé Jean qui vit encore, et qui, outre tant d'autres mérites, a répandu sur l'Occident l'éclat de sa doctrine et de sa piété ; ou bien les Orientaux qui n'ont jamais quitté Constantinople, et qui parlent d'après leurs sympathies, leurs opinions particulières et personnelles ? N'est-ce pas le comble du ridicule, ou plutôt n'est-ce pas un spectacle lamentable ? Dans leur audace, ils n'ont pas craint de mentir contre le Siège apostolique lui-même. Comme s'ils avaient été de son conseil, ou qu'ils eussent reçu de lui un décret dogmatique, ils ont osé revendiquer pour leur cause le grand Honorius (1), faisant parade à l'appui de leur folle opinion de la suréminente piété de ce pontife (2). Et cependant que n'a pas fait la sainte Église pour les arrêter dans leur voie funeste ? Quel pontife pieux et orthodoxe ne les a conjurés par ses appels et ses supplications de renoncer à leur hérésie ? Que n'a point fait le divin Honorius (3), et après lui le vieillard Severinus, et son successeur le vénérable pape Jean ? » Ainsi parlait saint Maxime. Il était d'autant mieux au courant de la question qu'avant de renoncer au monde et d'entrer dans un monastère il avait été le premier secrétaire de l'empereur

(1) *Secum magnum Honorium acceperunt.*

(2) *Suae præsumptionis ostentationem ad alios facientes. viri in causa pietatis maximam eminentiam.*

(3) *Quid autem et divinus Honorius ?*

Héraclius. Son témoignage, contemporain désintéressé, impartial concorde en tout point avec ceux de Jean IV et du secrétaire d'Honorius. Donc, « la lettre d'Honorius est orthodoxe... Cette conclusion est admise aujourd'hui par presque tous les hommes capables de se former un jugement personnel sur ces matières (1). »

Il est de toute évidence que le pape Honorius n'a point entendu donner une définition dogmatique, il le déclare positivement (2); il a seulement répondu à la consultation de Sergius dans les termes où le patriarche l'avait posée; il a dit, avec toute l'Église, qu'en la personne de Jésus-Christ il n'y avait point la double volonté humaine et contradictoire de la chair et de l'esprit (3).

Honorius mourut le 12 octobre 638. Canonisé de son vivant par les pères du sixième concile de Tolède, canonisé après sa mort par le pape Jean IV, le *divin Honorius*, comme l'appelle saint Maxime, eut un tombeau glorieux. L'épithaphe gravée sur sa pierre sépulcrale résume ainsi ses mérites, ses vertus et ses œuvres: « Les pieux hommages de notre louange glorifient le grand pasteur, vicaire de Pierre ici-bas, triomphant aujourd'hui dans les cieux. De ce tombeau s'élève rayonnant le pape Honorius dont l'honneur et le nom magnanime sont immortels. Tenant d'une main ferme le gouvernail du siège apostolique, il a rappelé les égarés à la barque de Pierre; il eut ses dépouilles opimes. Il avait la sagacité de l'esprit, la science des divines Écritures; pasteur, il savait conduire

(1) H. Colombier, *La condamnation d'Honorius et l'infaillibilité du pape*, 4<sup>e</sup> article. (Études religieuses, mars 1870, p. 374.)

(2) Non unam vel duas operationes in mediatore Dei et hominûm definire debemus.

(3) Voyez Darras, p. 525-527.

ses brebis dans les pâturages de la vie. L'Istrie, fatiguée des horreurs d'un long schisme, cède à tes enseignements et revient à la tradition des pères. La perfidie de la race juive fut vaincue par toi, et tu rendis l'unité au pieux bercail du Seigneur. Son zèle pour la patrie ne lui laissait pas un moment de repos, il assurait aux peuples les joies désirées de la paix. Sa doctrine puissante, la régularité sainte de sa vie l'ont mis au rang des plus grands pontifes. En toi revivaient, toujours fécondes, l'éloquence et la sainteté de ton illustre maître. Tu suivais avec passion les traces du juste Grégoire, et tu en as reproduit les vertus. Jouis maintenant, par la grâce du Christ, en compagnie des saints, du jour qui n'a pas de soir, de la lumière éternelle (1)... »

- (1) Pastorem magnum laudis pia præmia lustrant,  
 Qui functus Petri hac vice summa tenet.  
 Effulsit tumulis nam præsul Honorius istis,  
 Cujus magnanimum nomen honorque manet.  
 Sedis apostolicæ meritis nam jura gubernans,  
 Dispersos revocat, optima lucra refert.  
 Utque sagax animo divino in carmine pollens,  
 Ad vitam pastor ducere novit oves.  
 Histria nam dudum sævo sub scismate fessa  
 Ad statuta patrùm teque monente redit.  
 Judaicæ gentis sub te jam est perfidia victa :  
 Sic unum Domini reddis ovile pium.  
 Adtonitum patriæ sollers sic cura movebat  
 Optata ut populis esset ubique quies.  
 Quem doctrina potens, quem sacræ regula vitæ  
 Pontificum pariter sanxit habere decus.  
 Sanctiloqui semper in te commenta magistri  
 Emicuerè tui tanquam fecunda nimis.  
 Namque Gregorii tanti vestigia justi  
 Dum sequeris cupiens et meritumque geris,  
 Eternæ lucis Christo dignante perennem,  
 Cum patribus sanctis posside jamque diem...

(Gruter, *Corp. inscript.*, tome II, pars I, p. 1165, n° 11, édition d'Amsterdam, 1607 ; Aringhi, *Roma subterranea*, lib. II, tome I, p. 164 ; édition de Paris, 1659.)

## NOTES SUR PATOUILLET

---

Après Nonotte(1) ou, pour mieux dire, en même temps que Nonotte, Patouillet a subi les incessants sarcasmes de Voltaire. Est-ce parce qu'il était jésuite, ou bien pour avoir écrit contre les erreurs de l'homme de Ferney, ou tout simplement à cause qu'il s'appelait Patouillet ? Peut être est-ce pour cette dernière raison principalement, quoiqu'un *nom* plus ou moins euphonique ne puisse jamais être une *raison*. Mais, Voltaire croyait être très plaisant en désignant Pascalet Boileau par leurs prénoms de Blaise et de Nicolas et, dans plus d'une circonstance, ce procédé commode de bafouer les gens lui semblait le meilleur et le plus irrésistible des arguments. Cependant, Voltaire aurait dû se souvenir que — de son prénom et de son nom de famille, — il s'appelait François Arouet et que c'est parce qu'il en rougissait qu'il se fit, de son autorité privée, *M. de Voltaire*. *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*;

Avant de voir ce que le patriarche de Ferney a fait de Patouillet, voyons et montrons ce que l'histoire vraie et impartiale en dit.

(1) Voyez *Le dossier de Nonotte*, dans la treizième série des *Erreurs et Mensonges historiques*, p. 42-78.

Louis Patouillet, né à Dijon, le 31 mars 1699, étudia dans cette ville, sous le père Oudin (1), et entra chez les Jésuites, où, suivant l'usage, il fut d'abord employé dans l'enseignement. Il résida quelque temps à Laon, prêcha devant le roi Stanislas, à Nancy, et fut appelé ensuite à Paris où il demeura dans la maison professe. Ses premiers essais furent des Poésies diverses sur le mariage du roi, en 1725 et un Poème latin sur la convalescence du même prince, en 1729. Depuis il s'occupa de matières plus sérieuses; il fut un des principaux rédacteurs du *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, que les Jésuites opposèrent à la *Gazette janséniste*, et qui parut de 1734 à 1748, dans le même format que les *Nouvelles*. On lui attribue plusieurs écrits anonymes sur les affaires religieuses du temps (2). Chargé de continuer le recueil des *Lettres édifiantes*, après la mort du père Duhalde, en 1743, Patouillet publia le 27<sup>e</sup> recueil de ces lettres en 1749 et le 28<sup>e</sup> en 1758. Il fit encore paraître, en 1776, les tomes 33 et 34. Il fut employé par Mgr. de Beaumont, archevêque de Paris, dans les querelles que ce prélat eut à soutenir avec les Parlements; c'est, sans doute, ce qui lui attira l'ordre de quitter Paris en 1756. Il demeura quelque temps chez M. de la Motte, évêque d'Amiens et depuis chez M. Bauyn, évêque d'Uzès, l'un et l'autre très attachés aux Jésuites. Dans ses dernières années, il s'était retiré à Avignon; et il y mourut en 1779.

« On lui a reproché — dit Picot (3), — de n'avoir pas

(1) Savant Jésuite, célèbre par la fécondité de ses travaux littéraires, mort en 1752.

(2) Cs. l'article *Patouillet*, dans la *Biographie universelle* (Michaud) tome XXXIII, p. 134 et 135.

(3) *Biog. univ.*, l. c. *sup.* p. 135.

conservé assez de critique et de mesure ; mais ses adversaires ne lui en avaient guère donné l'exemple : ils parlent de lui avec beaucoup de mépris dans leurs ouvrages ; et Voltaire a joint quelquefois (1) le nom de Patouillet à ceux des écrivains qu'il tourne au ridicule dans sa Correspondance et dans ses facéties (2). Il lui attribue un mandement publié en faveur des Jésuites par M. de Montillet, archevêque d'Auch ; cette attribution n'est pas suffisamment justifiée : mais on est fondé à croire, en général, que Patouillet fut chargé, par plusieurs évêques, de rédiger des écrits sur les querelles de ce temps-là ; et cette marque de confiance n'a rien qui ne lui fasse honneur. »

Pour en revenir ou plutôt pour en arriver aux sarcasmes et aux injures de Voltaire contre le père Patouillet, — en 1768, il accusait ce jésuite d'avoir composé un libelle diffamatoire à l'occasion de l'arrêt d'expulsion de sa Compagnie. *Libelle diffamatoire*, les gros mots coûtent moins que les arguments et les raisons.

« J.-F. de Montillet, archevêque d'Auch, (c'est Voltaire qui parle), signa dans son palais archiépiscopal, le 23 janvier 1764, un libelle diffamatoire composé par Patouillet et consorts.... Il est dit dans ce libelle (p. 35) : « Vos pères vous avaient appris à respecter les Jésuites ; cette « vénérable Compagnie vous avait pris dans son sein dès « votre enfance, pour former vos cœurs et vos esprits « par le lait de ses instructions. Elle cesse d'être : on « leur ôte, en les rendant au siècle, le patrimoine qu'ils y « avaient laissé, etc. »

« C'est-à-dire — ajoute Voltaire, — que Patouillet vou-

(1) « A tous propos, » serait une expression plus juste.

(2) Ou mieux ses diatribes furibondes.

lait bouleverser la famille des Patouillet, en demandant à partager, et en ne se contentant pas de sa pension...

« Patouillet traite (p. 13) de vagabond un officier du roi qui n'était pas sorti de ses terres depuis quinze ans. Il est assez bien instruit pour appeler mercenaire un homme qui, dans ce temps là même, avait prêté généreusement au neveu de J.-F. Montillet une somme considérable, en bon voisin ; et le J.-F. Montillet d'Auch est assez mal avisé pour signer cette impertinence. J'étais auprès de cet officier du roi quand, au bout de trois ans, la nièce de l'archevêque J.-F. Montillet envoya son argent avec les intérêts au créancier, qui les jeta au nez du porteur.

« Si j'avais été à la place de l'archevêque J.-F. Montillet, j'aurais écrit au bienfaiteur de mon neveu, « Monsieur, je vous demande très humblement pardon d'avoir signé le libelle de Patouillet, etc. » ou bien, « Monsieur, je suis un imbécile qui ne sais pas ce que c'est qu'un mandement, et qui m'en suis rapporté à ce misérable Patouillet, etc ; » ou bien, « Monsieur, pardon nez à ma bêtise si, ne sachant ni lire ni écrire, j'ai prêté mon nom à ce polisson de Patouillet, ; » ou enfin « quelque chose dans ce goût d'honnêteté et de décence. Mais en voilà assez sur Montillet et Patouillet. »

Ainsi s'exprime Voltaire dans l'épilogue de son poème héroïque (sic) de *La guerre civile de Genève*. *L'officier du roi* si sensible à l'épithète exacte de *vagabond* n'est autre que Voltaire parlant ici de lui-même à la troisième personne. *Mercenaire* est bien le mot, car Voltaire ne prêta jamais que sur de bonnes sûretés et à gros intérêts, il n'était pas homme à jeter au nez d'un débiteur qui s'acquittait envers lui l'argent d'une créance au profit du susdit

*officier du roi*. Le reste de la note ne vaut pas l'honneur d'être relevé ; de telles impertinences portent avec elles leur châtement.

Et, en 1775, dans une note du *Dialogue de Pégase et du vieillard*, Voltaire qui a la rancune tenace, dit : « Patouillet débitait, il y a quelques années, des déclamations de collèges nommées *mandements* pour des évêques qui ne pouvaient pas en faire. Il en débita un contre nôtre auteur et contre d'autres gens de lettres... Ce Patouillet était un des plus forts écrivains dans le genre calomnieux que nous ayons eus depuis Garasse. »

En 1767, dans ses *Honnêtetés littéraires*, ainsi nommées par antiphrase, Voltaire avait repris son thème contre Patouillet et les insultes du prétendu mandement contre l'officier du roi, etc. (1). Et comme il tenait à se donner un beau rôle dans l'affaire du prêt d'argent au neveu de l'archevêque d'Auch, il ajouta à son récit primitif de nouveaux détails. « Un parent de l'archevêque, auquel cet officier du roi daignait prêter de l'argent dans ce temps-là même, écrivit à M. d'Auch qu'il s'était laissé surprendre, qu'il se déshonorait, qu'il devait faire une réparation authentique ; que lui, son parent, n'oserait plus paraître devant l'offensé : « Je ne suis pas en état, disait-il dans sa lettre, de lui rendre ce qu'il m'a si généreusement prêté. Payez-moi donc ce que vous me devez depuis si longtemps, afin que je sois en état de satisfaire à mon devoir. »

« M. d'Auch fut si honteux de son procédé qu'il se tut. La famille de l'offensé répondit à son silence par cette lettre, qui fut envoyée de Paris à M. d'Auch. »

(1) 23<sup>e</sup> honnêteté, des plus fortes.



*Cette lettre n'est autre que la Lettre pastorale à M. l'archevêque d'Auch (1766), petit factum publié par Voltaire, sous le voile de l'anonyme et qu'il se montra très empressé à propager, mais toujours par des voies détournées ; ainsi, le 1<sup>er</sup> avril 1766, il écrivait à Damilaville : « Voici trois exemplaires (de ce factum) que M. Boursier (Voltaire lui-même) m'a remis pour vous être envoyés. Il dit que vous ne ferez pas mal d'en envoyer un au prêtre de la Novempopulanie (l'archevêque d'Auch). Vous voyez que la justice de Dieu est lente, mais elle arrive :*

*Sequitur pede pœna claudo.*

« Il y a des gens auxquels il faut apprendre à vivre, et il est bon de venger quelquefois la raison des injures des maroufles.... *Écrasez l'infâme.* » Et le 4 du même mois, il écrit encore à Damilaville : « Je saurai demain si vous avez reçu une *lettre adressée à M. d'Auch, ou plutôt à frère Patouillet, auquel il n'avait fait que prêter son nom.* »

Comme Voltaire — à l'abri de l'anonyme et sous le couvert de M. Boursier, — se sent parfaitement libre de s'encenser tout à son aise, il ne s'y épargne pas la bonne mesure dans la *Lettre pastorale* en question. « Vous avez osé insulter des hommes vertueux que vous n'êtes pas à portée de connaître, — dit-il à Mgr d'Auch, — vous avez surtout indignement outragé un citoyen qui demeure à cent cinquante lieues de vous : vous dites à vos diocésains d'Auch, que ce citoyen, officier du roi, ... est un vagabond et un fugitif du royaume, tandis qu'il réside depuis quinze années dans ses terres, où il répand plus de bienfaits que vous ne faites dans votre diocèse, quoique vous soyez plus riche que lui. Vous le traitiez de mercenaire dans

le temps même qu'il donnait des secours généreux à votre neveu dont les terres sont voisines des siennes : ainsi vous couronnez vos calomnies par la lâcheté et par l'ingratitude.... Vous savez tout ce que vos parents et tout ce que des hommes d'honneur vous ont écrit sur le scandale que vous avez donné... On a épuisé toutes les voies de l'honnêteté pour vous faire rentrer en vous-même. Il ne reste plus à une famille considérable, si insolemment outragée, qu'à dénoncer au public l'auteur du libelle, comme un scélérat dont on dédaigne de se venger, mais qu'on doit faire connaître. On ne veut pas soupçonner que vous ayez pu composer ce tissu d'infâmies ;... mais, quel que soit son abominable auteur, on ne lui répond qu'en servant la religion qu'il déshonore, en continuant à faire du bien et en priant Dieu qu'il convertisse une âme si perverse et si lâche, s'il est possible pourtant qu'un calomniateur se convertisse. »

Tout cela est grotesquement odieux. Il semble entendre le Pharisien de la parabole évangélique, quand on lit ce que Voltaire dit de lui-même à la troisième personne : « Il répand plus de bienfaits dans ses terres que vous ne faites dans votre diocèse, quoique vous soyez plus riche que lui. » Le prêteur à gros intérêt se trouve ensuite métamorphosé en donneur de *secours généreux*.

Mais, comment, si Voltaire ignore quel est le véritable rédacteur du mandement par lui incriminé, — un jésuite ou l'archevêque lui-même, — peut-il tonner si fort, au hasard, contre ce qu'il appelle *lâcheté* et *ingratitude* ? Et il appelle *épuiser toutes les voies de l'honnêteté* les sarcasmes et les injures dont lui, Voltaire, presque toujours sous le masque, n'a pas craint d'accabler le

prélat ! Tartuffe n'eût pas tenu un autre langage, en terminant cette *lettre*.

En 1771, dans l'article *Jésuites*, de son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire revenant à Patouillet et à son éternel grief, s'exprime ainsi : « Un insolent de cette société, nommé Patouillet, insultait, dans des mandements d'évêque, des citoyens, des officiers de la maison du roi, dont les laquais n'auraient pas souffert qu'il leur parlât. »

*Des officiers!* ce pluriel nous paraît singulier. La fin de cette phrase est conçue avec une telle ambiguïté qu'elle pourrait indiquer le profond mépris des laquais pour la personne de Voltaire et des philosophes.

Il paraîtrait — toujours d'après Voltaire, — que les évêques du siècle dernier étaient incapables de rédiger eux-mêmes leurs mandements. « Il faut que vous sachiez — écrivait-il à d'Alembert (1), — que Patouillet est l'archevêque d'Auch. Son archevêché vaut cinquante mille écus de rente et par conséquent lui donne un très grand crédit dans la province, tout imbécile qu'il est. Il avait donné un mandement scandaleux.... Ce fut Patouillet qui aida à faire contre moi ce mandement,.... ainsi qu'une lettre du grand Pompignan, évêque du Puy. Vous ne savez pas, vous autres Parisiens, combien de cuistres en mitre... se sont ligués dans les provinces contre le sens commun. »

Et ailleurs, revenant encore et toujours à son implacable acharnement contre sa victime, Voltaire dit : « Un ex-jésuite, nommé Patouillet et un autre nommé Nonotte se signalèrent contre moi, dans cette extravagante idée

(1) 4 juin 1769.

que j'avais contribué à la ruine de la compagnie de Jésus et que par conséquent j'étais un franc hérétique. Ils m'honorèrent assez pour mêler mon nom dans les libelles qu'ils publièrent contre les parlements.....

« Frère Patouillet fit, sous le nom de M. de Montillet, archevêque Auch, un mandement... On me fait l'honneur, dans ce bel écrit, de dire que je suis un auteur mercenaire, dans le temps même que je prêtais de l'argent assez honnêtement au propre neveu de l'archevêque d'Auch.... »

Ceci se lit, à la date de 1769, dans une *réponse de M. de Voltaire à une lettre anonyme écrite à M. de Voltaire*, par Voltaire lui-même, commel'a très bien prouvé Beuchot (1), d'après les *Mémoires secrets* (2) et les notes de Wagnières.

Un an auparavant, en 1768, dans son épître *A mon vaisseau*, l'homme de Ferney envoyait en exil ou à Toulon, au choix, au bagne et en compagnie de Nonotte et de Fréron le père Patouillet.

O vaisseau qui portes mon nom,...  
 Tu vogueras peut être à ces climats sauvages  
 Que Jean-Jacque a vantés dans son nouveau jargon.  
 Va débarquer sur ces rivages  
 Patouillet, Nonotte et Fréron ;  
 A moins qu'aux chantiers de Toulon  
 Ils ne servent le roi noblement et sans gages.

Voilà ce que Voltaire appelait *épuiser toutes les voies de l'honnêteté*.

Dès 1767, Patouillet était désigné par l'irascible *officier du roi* comme l'un des coopérateurs du *Dictionnaire anti-*

(1) Œuvres de Voltaire, tome XLV, p. 138.

(2) A la date du 4 mai 1769.

*philosophique*. « J'ai reçu un livre imprimé à Avignon, intitulé *Dictionnaire antiphilosophique*... Les malheureux y ont rassemblé toutes les ordures qu'on a vomies dans divers temps contre Helvétius et Diderot et contre quel qu'un que vous connaissez (Voltaire lui-même). La fureur de ces misérables est toujours couverte du masque de la religion ; ils sont comme les coupeurs de bourses qui prient Dieu à haute voix en volant dans l'église... »

« L'ouvrage est sans nom d'auteur, le titre le fait débiter.... Trois jésuites nommés Patouillet, Nonotte et Cérutti ont contribué à ce chef-d'œuvre. On m'assure qu'un avocat a déjà daigné répondre à ces marauds, à la fin d'un livre qui roule sur des matières intéressantes...

« Quoi ! trois jésuites se liguent pour répandre les calomnies les plus atroces, et trois honnêtes gens resteront tranquilles ! (1) »

La haine, cette fois, avait complètement égaré Voltaire. C'est Chaudon qui est le principal auteur du *Dictionnaire antiphilosophique*, pour servir de commentaire et de correctif au *Dictionnaire philosophique* (de Voltaire) et aux autres livres qui ont paru de nos jours contre le christianisme (2). On a quelquefois confondu (Voltaire tout le premier), l'ouvrage de Chaudon avec celui de Nonotte, qui ne parut qu'en 1772 et qui a pour titre : *Dictionnaire philosophique de la religion*, etc.

(1) A Damilaville, 1<sup>er</sup> décembre 1767.

(2) Avignon 1767, in-8 ; 1769, 2 vol. in-8 ; 1772, 2 vol. in-8. La dernière édition, 1785, 2 vol. in-8, est intitulée *Anti Dictionnaire philosophique*, etc., 4<sup>e</sup> édition, corrigée, considérablement augmentée et entièrement refondue sur les mémoires de divers théologiens.

Croyant toujours Patouillet l'auteur du *Dictionnaire antiphilosophique*, — en 1771 (1), Voltaire qualifie cet ouvrage *un infâme libelle* et son auteur *un des plus impudents falsificateurs* du texte de l'Écriture sainte.

Mais, la plus violente diatribe contre Patouillet, qu'il s'obstine à prendre pour un des auteurs du *Dictionnaire antiphilosophique* est celle-ci qui, en 1768 (2), s'exhalait en ces termes furibonds : « Il faut convenir que ce sont des énergumènes, tels que les Patouillet et les Nonotte, qui ont enfin soulevé toute la France contre les Jésuites...

« Un de ces malheureux... vient de faire un ouvrage contre presque tous les gens de lettres illustres ; et toujours dans le dessein de venger Dieu ... Il intitule sa rapsodie *Antiphilosophique* ; elle l'est bien, en effet ; mais il pouvait l'intituler aussi *Antihumaine, Antichrétienne...*

« Le monstre crie sans cesse, Dieu ! Dieu ! Dieu ! Excrément de la nature humaine, dans la bouche de qui le nom de Dieu devient un sacrilège ; vous qui ne l'attestez que pour l'offenser, et qui vous rendez plus coupable encore par vos calomnies que ridicule par vos absurdités ; vous le mépris et l'horreur de tous les hommes raisonnables, vous prononcez le nom de Dieu dans tous vos libelles, comme des soldats qui s'enfuient en criant : *Vive le roi !* »

Après de telles injures est-on bien venu à dire, avec un recueil de nos jours (3), que « le père Patouillet avait pour ainsi dire provoqué par la maladresse de ses attaques

(1) Article *Jephté*, section II. (Dictionnaire philosophique).

(2) Le Pyrrhonisme de l'histoire, par un bachelier en théologie, chapitre XLIII, absurdité et horreur.

(3) Nouvelle biographie universelle (Didot) article *Patouillet*, (tome XXXIX, col. 337. — 1862.)

---

contre les philosophes les sarcasmes continuels de Voltaire ? « Les rôles nous semblent ici étrangement intervertis ; car, qui s'est toujours montré violent et impitoyable, même et surtout à faux, contre ses adversaires, sinon le patriarche de Ferney ? »

---

## LA VÉRITÉ SUR LE CONCORDAT DE 1801.

---

Certes c'est une belle chose que la reconnaissance, c'est la plus noble manifestation de l'âme humaine, à la condition toutefois qu'elle ne s'égare pas sur un homme ou sur une institution qui en soit indigne. Ce principe n'a jamais eu tant besoin d'être proclamé qu'en la circonstance dont il s'agit ici ; nous voulons parler de Bonaparte et du Concordat qu'il conclut avec l'Église romaine, au commencement de ce siècle (1).

L'auteur de cet acte important et cet acte lui-même ont été également mal appréciés, parce qu'on a méconnu le caractère de l'homme qui en avait pris l'initiative et qu'on a exagéré les fruits très contestables de cet accord entre le chef futur de la France et le successeur de saint Pierre, — entre Bonaparte et Pie VII.

En d'autres termes et pour poser franchement la question, 1<sup>o</sup> Bonaparte dût-il la pensée du Concordat à un mobile religieux ou purement politique et ambitieux ? 2<sup>o</sup> Se montra-t-il le fils soumis ou le tyran de la papauté ? 3<sup>o</sup> Enfin, quelles furent à ses yeux comme pour l'Église les sui-

(1) 15 juillet 1801.



tes du Concordat ? Trois divisions dans lesquelles nous devons circonscrire cette étude et en justifier ainsi le titre principal : *La vérité sur le Concordat de 1801.*

## I

Républicain et sceptique par principe et par politique, Bonaparte, dans la première moitié de sa vie, ne songeait avant tout et par tous les moyens possibles qu'à sortir de l'obscurité où l'on semblait vouloir le tenir emprisonné (1). Ambitieux et âpre au succès, ce Corse dont le caractère se compliquait d'ardeur et de ruse, cherchait sa voie pour parvenir au succès qu'il rêvait, c'est-à-dire la domination despotique du monde, et tous les moyens lui semblaient bons et légitimes pour y réussir. Ainsi qu'on l'a très bien défini en peu de mots, Bonaparte, c'était Robespierre à cheval, c'est à dire la Révolution se continuant par la guerre à l'Europe, par la déclamation du langage et l'emphase des idées ; trois choses qui se faisaient largement jour dans les proclamations qu'il avait adressées à l'Italie catholique en 1796, lors de la première invasion républicaine, en Lombardie, en Vénétie et dans les Romagnes. Quatre ans après, au printemps de 1800, le premier consul changeait complètement de langage, dans le même pays et vis-à-vis des mêmes populations ; désormais, dans les actes émanés de son quartier général, la religion catholique tient la première place. A peine entré à Milan, il se hâte d'ordonner qu'un *Te Deum* y sera solennellement

(1) Nous recommandons, pour l'étude de Bonaparte républicain,.... et le reste, l'article remarquable et très fouillé qu'un anonyme, bien informé, a publié dans le *Grand dictionnaire* de P. Larousse, en 1867, tome II, p. 920-946.

chanté afin de célébrer — dit-il dans le bulletin de l'armée, — la délivrance de l'Italie *des hérétiques et des infidèles* (1). Il ne peut, en effet, pardonner à l'Angleterre d'avoir prêté son concours à l'Autriche pour bloquer Gênes et au Sultan d'être venu ravitailler Venise avec ses vaisseaux. « Les prêtres mêmes — écrit-il au gouvernement de la République française, — sont très mécontents de voir les hérétiques Anglais et les infidèles Musulmans « profaner le territoire de la catholique Italie (2). »

Ne semble-t-il pas entendre un Clovis ou un Charlemagne prenant en main les intérêts de la religion ? Nous insistons sur ce souvenir du chef de la race carlovingienne, parce que le rapprochement entre Bonaparte et le grand empereur, le sauveur des papes, a été fait et ressassé à satiété jusqu'à nos jours par des écrivains et des orateurs que la flatterie ou la reconnaissance exagérée égarait également. Or, nous ne le verrons que trop tôt et surtout trop clairement, il n'y avait rien de Clovis et encore moins de Charlemagne dans Bonaparte non plus que dans Napoléon.

Pour en revenir au brusque changement de langage du premier consul en Italie, en 1800, — le 5 juin, prêt à quitter Milan pour aller combattre Mélas, il crut opportun d'adresser publiquement aux curés de la capitale de

(1) Correspondance de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, tome VI, p. 424. — La publication de l'immense et importante correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, de 1794 à 1815, a été pour cet homme trop fameux une révélation aussi écrasante que celle des lettres de Voltaire pour le coryphée des philosophes du siècle dernier ; ces deux correspondances livrées à la publicité par les admirateurs et les adulateurs de l'un et de l'autre sont, pour l'un comme pour l'autre, l'arrêt définitif de l'histoire.

(2) Correspondance... tome VI, p. 424.

la Lombardie une allocution dont l'intention évidente ne peut être l'objet d'aucun doute. Les termes en sont trop curieux, ils décèlent trop clairement les vues du premier consul pour qu'il ne soit pas utile de la reproduire intégralement.

« J'ai désiré de vous voir tous rassemblés ici, afin d'a-  
« voir la satisfaction de vous faire connaître par moi-même  
« les sentiments qui m'animent au sujet de la religion  
« catholique, apostolique et romaine. Persuadé que cette  
« religion est la seule qui puisse procurer un bonheur  
« véritable à une société bien ordonnée et affermir les  
« bases d'un bon gouvernement, je vous assure que je  
« m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous  
« les temps et par tous les moyens. Vous, les ministres de  
« cette religion, qui certes est aussi la mienne, je vous  
« regarde comme mes plus chers amis; je vous déclare  
« que j'envisagerai comme perturbateur du repos public  
« et ennemi du bien commun, et que je saurai punir  
« comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus  
« éclatante, et même, s'il le faut, de la peine de mort,  
« quiconque fera la moindre insulte à notre commune  
« religion ou qui osera se permettre le plus léger outrage  
« envers vos personnes sacrées.

« Mon intention formelle est que la religion chrétienne,  
« catholique et romaine soit conservée dans son entier,  
« qu'elle soit publiquement exercée et qu'elle jouisse de  
« cet exercice public avec une liberté aussi pleine, aussi  
« étendue, aussi inviolable qu'à l'époque où j'entrai pour  
« la première fois dans ces heureuses contrées. Tous les  
« changements qui arrivèrent alors, principalement dans  
« la discipline, se firent contre mon inclination et ma fa-  
« çon de penser. Simple agent d'un gouvernement qui

« ne se souciait en aucune sorte de la religion catholique,  
« je ne pus alors empêcher tous les désordres qu'il vou-  
« lait exciter à tout prix, à dessein de la renverser. Ac-  
« tuellement que je suis muni d'un plein pouvoir, je suis  
« décidé à mettre en œuvre tous les moyens que je croi-  
« rai les plus convenables pour assurer et garantir cette  
« religion.

« Les philosophes modernes se sont efforcés de persua-  
« der à la France que la religion catholique était l'impla-  
« cable ennemie de tout système démocratique et de tout  
« gouvernement républicain : de là cette cruelle persé-  
« cution que la République française exerça contre la  
« religion et contre ses ministres ; de là toutes les hor-  
« reurs auxquelles fut livré cet infortuné peuple. La diver-  
« sité des opinions qui, à l'époque de la révolution, ré-  
« gnaient en France au sujet de la religion, n'a pas été  
« une des moindres sources de ces désordres. L'expé-  
« rience a détrompé les Français et les a convaincus que  
« de toutes les religions il n'y en a pas qui s'adopte,  
« comme la catholique, aux diverses formes de gouverne-  
« ment, qui favorise davantage, en particulier, le gouver-  
« nement démocratique républicain, en établisse mieux les  
« droits et jette plus de jour sur ses principes. Moi aussi,  
« je suis philosophe, et je sais que, dans une société quelle  
« qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux  
« et juste s'il ne sait d'où il vient et où il va. La simple  
« raison ne saurait nous fixer là-dessus ; sans la religion,  
« on marche continuellement dans les ténèbres ; et la re-  
« ligion catholique est la seule qui donne à l'homme des  
« lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa  
« fin dernière. Nulle société ne peut exister sans morale ;  
« il n'y a pas de bonne morale sans religion ; il n'y a donc

« que la religion qui donne à l'État un appui ferme et  
« durable. Une société sans religion est comme un vais-  
« seau sans boussole : un vaisseau dans cet état ne peut  
« ni s'assurer de sa route ni espérer d'entrer au port. Une  
« société sans religion, toujours agitée, perpétuellement  
« ébranlée par le choc des passions les plus violentes,  
« éprouve en elle-même toutes les fureurs d'une guerre  
« intestine qui la précipite dans un abîme de maux, et  
« qui, tôt ou tard, entraîne infailliblement sa ruine.

« La France, instruite par ses malheurs, a ouvert enfin  
« les yeux ; elle a reconnu que la religion catholique était  
« comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agi-  
« tations et la sauver des efforts de la tempête ; elle l'a  
« en conséquence rappelée dans son sein. Je ne puis pas  
« disconvenir que je n'aie beaucoup contribué à cette  
« belle œuvre. Je vous certifie qu'on a rouvert les églises  
« en France, que la religion catholique y reprend son  
« ancien éclat et que le peuple voit avec respect ces sacrés  
« pasteurs qui reviennent, pleins de zèle, au milieu de  
« leurs troupeaux abandonnés.

« Que la manière dont a été traité le pape défunt ne  
« vous inspire aucune crainte : Pie VI a dû en partie ses  
« malheurs aux intrigues de ceux à qui il avait donné sa  
« confiance et en partie à la cruelle politique du Directoire.  
« Quand je pourrai m'aboucher avec le nouveau pape,  
« j'espère que j'aurai le bonheur de lever tous les obsta-  
« cles qui pourraient s'opposer encore à l'entière réconci-  
« liation de la France avec le chef de l'Église. Je n'ignore  
« pas ce que vous avez souffert, tant dans vos personnes  
« que dans vos biens ; vos personnes, encore une fois, se-  
« ront sacrées à l'avenir et respectées de tout le monde ;  
« quant à vos biens, j'aurai soin de donner les ordres né-

« cessaires pour qu'ils vous soient rendus au moins en  
« partie, et je ferai en sorte qu'on vous assure pour tou-  
« jours des moyens d'exister honorablement.

« Voilà ce que je voulais vous communiquer au sujet  
« de la religion chrétienne, catholique et romaine. Je  
« désire que l'expression de ces sentiments reste gravée  
« dans vos esprits, que vous mettiez en ordre ce que je  
« viens de dire, et j'approuverai qu'on en fasse part au  
« public par la voie de l'impression, afin que mes disposi-  
« tions soient connues non-seulement en Italie et en  
« France mais encore dans toute l'Europe (1). »

Une remarque sur cette *allocution* écrite ne sera pas inutile ; cette pièce peint bien, pour qui sait lire entre les lignes un document de ce genre et de cette importance, l'homme qui l'a dicté. N'osant pas affirmer, ce qui serait bien audacieux — à l'égard de ses collègues et surtout de la vérité, — qu'il est le premier et seul promoteur du retour de la France au culte catholique, Bonaparte dit, non sans y insister cependant assez fortement, qu'il y a *beaucoup* contribué. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de cette assertion plus que hasardée.

Cette pièce s'intitule dans le texte italien qui en fut imprimé et répandu à profusion dans toute la péninsule : *Allocuzione del primo Console* (2) ; elle fut réimprimée, avec la traduction en regard, dans les *Annales philosophiques*, (Paris, vendémiaire an IX-1801).

Le retentissement de ces paroles si nouvelles dans une

(1) Correspondances de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VI, p. 426-428, (16 prairial an VIII, 5 juin 1800.)

(2) Genova, anno VIII, Andrea Frugoni, in-8.

telle bouche fut immense, comme on peut bien le penser ; l'orateur n'avait pas trop présumé du succès qu'il se promettait de cette déclaration si accentuée, comme le fait remarquer M. O. d'Haussonville (1) : « Qui se souciait alors de s'informer si, au Caire, dans la société des ulémas, le même général n'avait point parlé de la religion du prophète à peu près dans les mêmes termes qui lui servaient à vanter celle du Christ (2) ? Parmi ses anciens compagnons de l'expédition d'Égypte, qu'il avait si souvent entretenus de la beauté du Coran, dans le groupe de ses aides de camp à qui naguère il avait imposé de longues stations à la sainte mosquée d'El-Azhar, un assez petit nombre seulement se permettaient encore, dans le particulier, quelques discrètes plaisanteries ou plutôt des demi-sourires de plus en plus comprimés que le respect croissant n'allait par tarder à glacer bientôt sur tous les visages. » Seul, en 1800, un homme d'esprit, Beffroy de Regny, osa toucher à ce souvenir de tartufferie politique ; dans son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* (3), au mot *Allah*, il écrivit ces lignes : « Allah ! exclamation religieuse des Musulmans. Des généraux français, en l'employant à propos, ont réussi à capter la bienveillance des peuples qu'ils visitaient :

J'eusse été, près du Gange, esclave des faux dieux,  
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux. »

(1) L'Église romaine et les négociations du Concordat, (1800-1814), *Revue des Deux-Mondes*, 1865, (n° du premier mai), p. 207 et 208.

(2) Voyez l'historique de la campagne d'Égypte dicté au général Bertrand.

(3) Tome I, p. 87.

L'allusion et la citation de Voltaire déplurent singulièrement à Bonaparte qui fit mettre au pilon le malencontreux dictionnaire (1).

Non content de faire chanter un *Te Deum* solennel dans la cathédrale de Milan, Bonaparte voulut y assister en personne, avec son état major (2) et fit bénir par le clergé de cette ville ses drapeaux ; son intention visible, en cette circonstance, était d'agir sur l'opinion de la France beaucoup plus encore que sur celle de l'Italie, il rêvait peut être, on peut dire déjà sans doute, le titre et le pouvoir suprême et, comme l'a dit V. Hugo :

Déjà Napoléon perceait sous Bonaparte.

(1) Ch. Monselet. *Les Oubliés et les Dédaignés*, etc., article sur le cousin Jacques (Beffroy de Regny,) tome I, p. 225 et 226.

(2) Bonaparte écrivait, le 18 juin 1800, à ses collègues, les Consuls : « Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la métropole de Milan. » — (Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VI, p. 469.) Et dans le bulletin de l'armée de réserve, à la date du même jour, on lit : « Le premier consul a assisté ce matin au *Te Deum* que la ville de Milan a fait chanter, dans la métropole, en l'honneur de la délivrance de la République et de la gloire des armées françaises. Il a été reçu à la porte par tout le clergé, conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet... Ce respect pour l'autel est une époque mémorable qui fera impression sur les peuples d'Italie et plus d'amis à la République... « Si l'on fait ainsi, — disaient les Italiens, — de tous les pays, nous sommes tous républicains et prêts à nous armer pour la défense de la cause du peuple dont les mœurs, la langue et les habitudes ont le plus d'analogie avec les autres. » — (Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VI, p. 474.) Evidemment, ceci a été écrit sous la dictée de Bonaparte.



« Ne soyons pas trop surpris, — dit M. d'Haussonville (1), — ni surtout scandalisés, si nous voyons le premier consul, frappé de l'utilité du concours que lui ont prêté, moyennant certaines avances, le clergé et les catholiques italiens, songer aussitôt au grand profit qu'en France il pourra tirer d'une semblable alliance pour mener à bien l'entreprise nouvelle dont le succès ne lui importe pas moins actuellement que tout à l'heure la défaite des Autrichiens... Quelle a été la part de l'impulsion involontaire, irréfléchie, désintéressée, et quelle sera la part du calcul personnel, des considérations humaines et des visées purement égoïstes? Cela regarde uniquement sa conscience, et l'affaire est à régler devant un tribunal plus infailible que celui de l'histoire... Napoléon, en compromis, puis aux prises avec la religion, la plus grande chose de tous les temps, voilà un spectacle qui vaut la peine qu'on s'y arrête. »

C'est d'ailleurs le droit, l'intérêt, surtout le devoir de l'historien.

Or, l'allocution adressée aux curés de Milan avait été imprimée et distribuée à profusion dans toutes les villes du Piémont et de la Lombardie ; plusieurs exemplaires durent même parvenir jusqu'à Rome. Bientôt le Pape était informé officieusement que le chef des armées françaises désirait entrer en négociations pour arranger les affaires religieuses de la France ; la cour de Rome accueillit avec empressement ces ouvertures qui la surprenaient agréablement. Mais, Bonaparte ayant été rappelé à Paris, sur ces entrefaites, ce fut dans cette ville que l'envoyé de Pie VII dut rejoindre le premier consul. Les préliminaires du

(1) Ibid. *Ut sup.*, p. 209 et 210.

Concordat n'allaient pas aussi vite que l'eût voulu l'impatient chef des armées françaises ; à ses despotiques et tyranniques prétentions Rome opposait ses sages lenteurs et cherchait, en gagnant du temps, à le ramener à une appréciation vraie des exigences légitimes de la situation. C'était une lutte terrible à soutenir, étant connue la nature irritable du premier consul. Ennuyé de se laisser malgré lui entraîner dans ce qu'il appelait de misérables querelles de dogmes, Bonaparte signifia tout à coup à M. Cacault, ministre de France à Rome, l'ordre de quitter la ville éternelle, si dans cinq jours le Concordat projeté à Paris n'était pas agréé par le Pape. Le ministre de France fut en même temps chargé d'avertir le Saint-Père qu'une plus longue résistance produirait de déplorable conséquences *autant pour la religion que pour la domination temporelle.*

A peu de jours de distance, on se trouvait bien loin des promesses ultra conciliantes de l'allocution aux curés de Milan. Jamais ambitieux impatient et par conséquent maladroit ne se trahit plus que le premier consul en cette circonstance. Qu'allait faire le Pape ? Céder, c'était une lâcheté et de plus un immense danger. Mais, la persistance à résister créait à la cause de la religion en France et en Italie d'incalculables dangers. M. Cacault, en homme habile autant que loyal, conseilla au Pape et lui fit comprendre la nécessité de l'envoi du cardinal Consalvi auprès du premier consul qu'une telle démarche flatterait et pourrait ramener à des sentiments équitables ; justement confiant dans le ministre de France, Pie VII se rendit à ses avis et députa le cardinal auprès de Bonaparte : il était temps. De son côté, M. Cacault qui savait comment il fallait prendre celui que, dans ses conversations fami-

lières, il appelait, avec raison, *l'homme terrible*, recommandait à Bonaparte la douceur et les ménagements avec Consalvi plutôt que le retour aux procédés d'intimidation qui venaient d'échouer si complètement à Rome.

Le premier consul consentit donc à recevoir Consalvi en grande audience et en s'entourant lui-même de toute la pompe imaginable, théâtrale comme devaient l'être tous les actes de sa vie et de son pouvoir; évidemment, il voulait éblouir, fasciner le représentant du pape. « Le premier consul avait trouvé à propos — dit Consalvi, dans ses Mémoires, — de me faire aller à l'audience pour la première fois dans cette solennelle occasion, afin de me donner sans doute une grande idée de sa puissance, de me frapper d'étonnement *et peut-être de crainte* (1). » Sans vouloir écouter les compliments d'usage, Bonaparte prit sur-le-champ la parole, et, d'un ton bref, impérieux et impatient: « Je sais — dit-il à Consalvi, — le motif de votre voyage en France. *Je veux* que l'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous laisse cinq jours de temps, et je vous préviens que si, à l'expiration du cinquième jour, les négociations ne sont pas terminées, vous devrez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai pris mon parti pour une telle hypothèse. »

C'était sabrer la question plutôt que la poser; mais ces procédés militaires étaient dans le tempérament de l'homme et n'ont d'ailleurs rien qui doive étonner, surtout à cette époque qui ne brillait pas précisément par les formes polies et courtoises. Sans se décontenancer, Consalvi répondit que l'envoi par Sa Sainteté de son principal ministre à Paris était une preuve assez évidente

(1) Mémoires de Consalvi.

de l'intérêt que Pie VII mettait à la conclusion d'un Concordat avec la France et que, quant à lui, il se flattait de l'espoir de le terminer dans l'espace de temps que souhaitait le premier consul. A cette promesse, Bonaparte se radoucit et cependant entra subitement en matière sur la question qu'il semblait vouloir résoudre séance tenante, tant il y mettait d'abondance et de véhémence, revenant à nouveau sur les articles rejetés par la cour de Rome.

Sans nous attarder à faire ici, si succinctement que ce soit, l'histoire des négociations délicates auxquelles donna lieu le Concordat et — renvoyant à l'*Histoire du Consulat*, de M. Thiers, très exacte d'informations sur ce point important, — nous nous attacherons surtout à mettre en lumière l'esprit et le rôle de Bonaparte en cette occurrence et qui le fait bien connaître, révélé et *peint par lui-même*, pour nous servir d'un terme dont on a trop abusé de nos jours mais qui, ici, est parfaitement exact et en situation.

Les conférences relatives à la discussion des articles du Concordat s'ouvrirent dès le lendemain de la première audience donnée au cardinal Consalvi, dans des circonstances si théâtrales et si étranges, par le premier consul. Comme on devait le prévoir, il y eut bien des difficultés et des tiraillements avant d'arriver à une entente de part et d'autre. Le représentant du pape était autorisé à concéder quelques points secondaires, mais à la condition qu'ils ne touchâssent en rien aux maximes de la religion. Il s'agissait, en somme, — ce qui n'était nullement facile, — de trouver une formule qui conciliât au tant que possible les exigences du premier consul et les légitimes scrupules de Pie VII. Quant à Consalvi, il lui fut laissé si

peu de liberté pendant cette délicate discussion qu'il ne put jamais envoyer un courrier pour informer ou consulter le pape, sous le prétexte qu'on devait nécessairement conclure le lendemain ; cependant, les conférences durèrent vingt-cinq jours. Pour peser sur la conscience de l'envoyé du pape et l'amener par l'intimidation à consentir à ses volontés, Bonaparte avait donné aux évêques constitutionnels et aux prêtres assermentés, quoiqu'il n'en fit pas grande estime, l'autorisation de tenir à ce moment même un concile à Paris. Cette tactique peint bien l'homme dont elle est digne d'ailleurs ; toute la politique de Napoléon empereur n'a été que la suite et le prolongement de celle de Bonaparte, premier consul. On s' imagine, sans peine, les angoisses auxquelles devait être en proie le représentant du Saint-Père. Bonaparte avait promis, si le Concordat était signé, de faire cesser le schisme qui désolait l'Église de France, en abandonnant le clergé constitutionnel de la façon la plus solennelle et la plus authentique. Bonaparte était plus décidé qu'il ne voulait le laisser voir à conclure le Concordat, car il apercevait plus clairement que qui que ce soit le parti que, pour ses visées ambitieuses, il lui serait possible de tirer de ce grand acte, à la fois religieux et politique. Aux yeux du premier consul, la religion, — il faut lui rendre cette justice, — était un puissant instrument politique, un moyen particulier et le plus efficace de tous pour dominer les esprits, sinon pour se les attacher : content d'inspirer le respect, voire la crainte, il ne fit jamais rien pour conquérir l'affection. Il savait bien d'ailleurs que, selon le mot d'une femme célèbre, si personne ne l'aimait, tout le monde le préférait, et cela suffisait largement au but que poursuivait son ambition. Mais, il avait trop d'intelligence pour

être athée. « C'est à l'intelligence — a dit avec raison M. Thiers, — qu'il appartient de reconnaître l'intelligence dans l'univers, et un grand esprit est plus capable qu'un petit de voir un Dieu à travers ses œuvres. Parfois ce vague sentiment de l'ordre admirable de la création se traduisait chez lui en paroles émues... Par moments les souvenirs de sa jeunesse et les habitudes de sa première éducation reprenaient quelque empire sur son imagination. Il parlait alors avec attendrissement de l'effet que, dans le silence de la nature, produisait sur lui le son de la cloche de la petite église de Rueil. C'étaient là pourtant de bien fugitives sensations. Il n'en garde le souvenir, il n'y attache d'importance qu'à cause du jour qu'elles lui fournissent sur l'influence toute puissante que doivent exercer sur les autres les impressions auxquelles lui-même n'a pu se soustraire. S'il se propose de leur donner satisfaction, c'est surtout pour en profiter et s'en servir. Toutes ses conversations le montrent en proie à cette unique préoccupation. A M. de Bourrienne, son camarade d'enfance, il dit: « *Vous verrez quel parti je saurai tirer des prêtres.* » A M. de la Fayette, qui, prévoyant ses desseins, lui demande en badinant si la signature du Concordat n'est pas le prélude de la cérémonie du sacre, il se contente de répondre: « *Nous verrons, nous verrons.* »

Ainsi, pour lui, cette parole: « *Vous verrez quel parti je saurai tirer des prêtres.* » équivaut à celle-ci, qui était le fond même de sa pensée: « *Le clergé est un instrument dont je saurai jouer à mon bénéfice.* »

Rapportant tout dans cette question éminemment religieuse du Concordat à la politique ou plutôt à *sa politique* personnelle et à son ambition égoïste, — en reconnaissant qu'il fallait au peuple le frein d'une religion, il disait hau-

tement que ce frein devait être dans sa main, à lui, et il ajoutait : « Cinquante évêques, émigrés et soldés par l'Angleterre, conduisent aujourd'hui le clergé français. Il faut détruire leur influence. L'autorité du pape est nécessaire pour cela. Il les destitue ou leur fait donner leur démission. On déclare que la religion catholique étant celle de la majorité des Français, on doit en organiser l'exercice. Le premier consul nomme les cinquante évêques, le pape les institue. Il nomme les curés ; l'État les salarie. Ils prêtent serment ; *on déporte les prêtres qui ne se soumettent pas*, et l'on défère aux supérieurs ceux qui prêchent contre le gouvernement... Après tout, les gens éclairés ne se soulèveront pas contre le catholicisme : ils sont indifférents. Je m'épargne donc de grandes contrariétés dans l'intérieur, et je puis par le moyen du pape au dehors... Mais là il s'arrêta court (1). »

Ainsi et toujours, pour Bonaparte comme pour Napoléon, la religion, le clergé et le pape lui-même ne doivent être que de dociles instruments de son ambition ; aussi, le jour où Pie VII prononça son solennel *Non possumus*, on sait ce qui arriva... Mais, nous verrons cela et d'autres choses encore, avant peu.

Et comme Bonaparte mêlait parfois les souvenirs révolutionnaires aux actes de sa politique, on ne doit pas s'étonner de le voir faire concorder la signature définitive du Concordat avec l'anniversaire de la prise de la Bastille, un fait de haut apaisement avec le premier acte de la Terreur en France (1). Un moment avant la signature du

(1) *Mémoires sur le Consulat*, par un ancien conseiller d'État, (Thibaudeau.).

Concordat, on montrait au cardinal Consalvi le *Moniteur* du jour, par lequel le gouvernement faisait connaître au public (la circonstance doit être notée), la conclusion de cet acte important. On l'y annonçait en ces termes : « Le cardinal Consalvi a réussi dans l'objet qui l'a amené à Paris. » Le jour suivant était le 14 juillet, où se célébrait ce que l'on était convenu d'appeler alors *la plus grande fête patriotique de France*.

Mais, au moment de signer, Consalvi s'aperçut — aux premiers mots qu'il lut, — que la pièce qu'on lui présentait et qu'on le pressait d'approuver n'était nullement la rédaction définitivement arrêtée et convenue entre Bonaparte et l'Église romaine ; c'était un autre Concordat tout différent. Un si incroyable procédé frappa de stupeur le cardinal, sans cependant l'émouvoir ; il se refusa à signer cet acte et à s'associer ainsi au machiavélisme du premier consul. Fureur de ce dernier, en voyant sa ruse éventée ; il commença par déchirer en cent morceaux la copie du Concordat et ce ne fut qu'après de longs raisonnements qu'on pût obtenir de lui qu'il se calmerait, mais ce ne fut pas pour longtemps, et le cardinal dut essuyer l'orage, j'allais dire l'outrage le plus sanglant de la part de cet homme incapable de se contenir lorsqu'une fois son orgueil froissé était en jeu. Consalvi n'opposa à ce débordement de bile que la dignité calme du prêtre et du diplomate qui savent tous deux se posséder. Invité dès la veille à la table de Bonaparte, à un repas de gala avec toute la future cour du futur César, il reçut du premier

(2) Voyez la 12<sup>e</sup> série des *Erreurs et Mensonges historiques*, (p. 136-175) *Les Vainqueurs de la Bastille*.



consul un accueil terrible : « Eh bien ! monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre ! Soit. Je n'ai pas besoin de Rome. *Je n'ai pas besoin du pape.* Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de *ma puissance*, a su changer la religion de son pays, bien plus le saurais-je faire et le pourrais-je, moi ! *En changeant la religion, je la changerai dans presque toute l'Europe*, partout où s'étend l'influence de *mon pouvoir*. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites. Elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir : c'est ce qu'il vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre,... eh bien ! soit, puisque vous l'avez voulu. Quand partez-vous?... — Après dîner, général ! » répondit Consalvi avec le plus grand calme (1).

Bonaparte, à cette réplique si héroïque dans sa simplicité, se sentit confondu ; on ne pouvait mieux lui faire sentir son impertinence et sa grossièreté. Cependant, il se remit bientôt de cette alerte et insista de nouveau pour que la rédaction faite selon ses ordres fut signée par le représentant du Pape ; Consalvi opposa la même calme résistance, et Bonaparte ne sut que répéter sa banale menace et dans les mêmes termes violents : « Rome versera des larmes de sang sur cette rupture, » conclut-il d'un ton farouche (2).

On était plus loin que jamais de l'allocution aux curés de Milan ; c'est que le despote d'hier ne s'observait plus et démentait le rusé Tartuffe de l'heure présente.

Cependant un rendez-vous fut pris pour le lendemain

(1) Mémoires de Consalvi.

(2) Mémoires de Consalvi.

chez Joseph, un des frères de Bonaparte. L'article le plus essentiel, en discussion, et le premier du Concordat était celui qui regardait la publicité de l'exercice du culte. En principe, le gouvernement français l'accordait, seulement il y mettait cette tyrannique restriction, que l'exercice du culte aurait lieu conformément aux règlements de police. Consalvi, qui aimait les situations nettes et tranchées, voulait qu'il fut dit que ces règlements de police seraient uniquement de la nature de ceux que réclame la tranquillité publique. Cela, le premier consul ne voulait pas le mettre au traité, car il avait ses projets que révélèrent plus tard les articles organiques. « Ou vous êtes de bonne foi, — disait avec raison Consalvi, — en affirmant que le motif qui force le gouvernement à imposer au culte catholique la restriction de se conformer aux règlements de police est le besoin impérieux du maintien de la tranquillité publique, et alors pourquoi ne pas le dire dans l'article lui-même ? Ou bien il y a d'autres raisons, qu'on n'avoue point à cette restriction, qu'à dessein on veut laisser vague et indéfinie, et j'ai alors le droit de craindre que le gouvernement n'entende assujettir ainsi l'Église à ses volontés. »

Il s'agissait de présenter à l'acceptation de Bonaparte cette addition essentielle, Joseph s'en chargea et ne se dissimula pas avec quelle colère il allait être accueilli par le despote chef du pouvoir ; en effet, grande fut l'irritation du premier consul, qui finit par se rendre aux instances de Joseph et surtout à ses propres réflexions sur les conséquences d'une rupture, dans l'état actuel des choses. Ainsi se terminèrent les pénibles négociations du Concordat. Ni l'intimidation, ni la ruse n'avaient suffi à Bonaparte pour se faire du premier coup, comme il le

désirait et comme il y comptait, cette part du lion, qu'il s'attribuait volontiers en toutes choses.

« Mais — dit M. d'Haussonville (1) — ce qui était différé n'était pas perdu. Déjà même il préparait dans sa tête les moyens de reprendre, et au delà, le terrain qu'il avait dû momentanément abandonner...

« La sensation fut immense dans Paris et dans toute la France quand on apprit qu'un traité venait d'être signé sur les matières religieuses entre l'homme qui disposait des destinées de la République française et le chef de l'Église de Rome. Quant à l'effet immédiat et pratique qui en résulta pour le plus grand bien de la religion catholique, il y a des appréciations exagérées et contraires dont il faut savoir également se garder. Le général Bonaparte avait trop embelli les choses lorsqu'une année auparavant il avait fait passer devant les yeux ravis des curés de Milan le tableau d'une France redevenue tout à coup chrétienne et partout empressée à courir pieusement au devant de ses anciens pasteurs rendus à son amour... Il régnait, en fait de cultes, dans la plupart des grandes villes, des chefs-lieux de départements, des petites bourgades et surtout dans les communes rurales de France, le plus inextricable désordre. Changements continuels, obscurité intentionnelle dans la législation, contradiction évidente entre le droit reconnu à chaque individu de manifester sa croyance comme il l'entendait et le pouvoir remis aux autorités locales de réglementer l'exercice extérieur des cultes ; c'était un dédale d'incohérences. Cependant, la liberté étant après tout le point de départ, et le mouvement de retour vers les idées religieuses étant réel, sincère et

(1) Ibid. *Ut sup.*, p. 232 et 233.

doué à ce moment d'une vitalité singulière, le vieux culte national, le culte de l'Église catholique, apostolique et romaine, celui que le Concordat déclarait être le culte de la grande majorité des citoyens français, en avait profité plus qu'aucun autre, et ses ministres, rentrés de l'exil ou sortis des retraites où ils avaient dû cacher leurs têtes, s'étaient montrés à la hauteur de leur tâche. Ils n'avaient pas attendu la convention passée avec le pape pour reprendre leur mission. *C'est donc calomnier presque ces saints prêtres, c'est leur enlever leurs plus beaux titres à la vénération publique, c'est méconnaître étrangement les faits que d'aller répéter aujourd'hui qu'en signant le Concordat Bonaparte releva les autels abattus. Les autels sont déjà relevés. Une statistique administrative de l'époque constate que LE CULTE ÉTAIT RÉTABLI DANS QUARANTE MILLE COMMUNES.* »

Ce fait est sans réplique, mais ce qui est aussi sans conteste, c'est qu'immédiatement le premier consul s'attacha à monopoliser à son profit ce mouvement qu'il semblait sanctionner et dont, en réalité, il voulait s'emparer pour en faire un puissant et irrésistible instrument de règne.

## II

Pour bien juger le véritable caractère d'un homme ou d'une institution, il est nécessaire, bien plus, il est indispensable de voir quels sont ceux qui approuvent ou dénigrent l'un ou l'autre. En ce qui touche au Concordat, il est incessamment invoqué par ce groupe de libres penseurs mal disposés pour la cour de Rome, mais qui professent en revanche une grande ferveur de culte pour la toute puissance de l'État, quelque forme qu'il revête, Impérialisme ou République, c'est-à-dire révolutionnaire au

fond et en principe. Delà, on pourrait, sans autre logique, en conclure que le Concordat est une chaîne imposée à l'Église en France, plus particulièrement encore qu'ailleurs, oui, à l'Église à qui elle crée une situation bien moins franche que celle de sa séparation d'avec l'État. Mais, ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point délicat ; bornons nous, et c'est assez, à l'examen historique des difficultés que devaient soulever et que soulevèrent, en effet, presque immédiatement, entre la France et Rome la promulgation et l'application du Concordat.

Avec M. d'Haussonville (1), nous dirons que cette œuvre « a été certainement utile au rétablissement de la religion catholique ; nous avons pour cette religion la fierté de croire qu'elle ne lui était pas indispensable. Non, mille fois non, quoiqu'en aient dit alors les plates harangues des adulateurs, ... l'ancienne foi n'avait pas si entièrement disparu pendant la tourmente révolutionnaire, et ce n'est pas le vainqueur de Marengo qui, du jour au lendemain, d'un mot de sa bouche victorieuse, a fait surgir de terre les autels renversés. De pieuses mains les avaient déjà relevés avant lui. Répétons le bien haut à ce clergé catholique, ... c'est lui qui fut le premier à la besogne. La généreuse ardeur de quelques simples prêtres avait devancé les calculs du plus profond des politiques. Par leur zèle, les églises de Paris et des départements s'étaient ouvertes à de nombreux fidèles longtemps avant que le chef de l'État eût songé à mettre le pied à Notre-Dame. Il n'avait pas encore offert sa protection que, sans l'attendre, le vieux culte renaissait de lui-même, par ses propres forces, et dans des conditions selon nous beaucoup plus conformes à l'esprit

(1) Revue des *Deux-Mondes*, n° du 15 septembre 1866, p. 47.

véritable comme aux intérêts bien entendus du christianisme. »

Salariés par l'État et l'on sait de quelle façon peu libérale, qu'est-ce que l'Église de France et son clergé, évêques et prêtres, ont gagné à ce Concordat de 1801, dont on a fait et dont on fait encore, surtout à l'heure qu'il est, tant de bruit, trop de bruit ? Le pouvoir civil — depuis Bonaparte, — s'est fait la part du lion ; cela est incontestable ; quant à l'Église, presque tous les articles du Concordat contiennent des entraves mises à l'exercice de l'autorité spirituelle du Saint-Père, des évêques et des prêtres devenus les vassaux de l'État. Les rapports de Rome et du clergé français avec l'État sont minutieusement réglés avec des précautions infinies, toutes favorables aux représentants du pouvoir civil et à eux seuls, au grand détriment de la liberté religieuse.

On croit assez généralement — et c'est encore une erreur à redresser, — que le moment le plus heureux de l'application du Concordat se place entre les années 1801 et 1804, pendant lesquelles le triomphe officiel du catholicisme dans notre pays a reçu sa confirmation et son suprême éclat du couronnement de Napoléon par le pape lui-même. Il n'en est rien, ou plutôt tout cela n'est qu'une apparence, un mirage décevant dont il est indispensable, pour la véritable *édification* de tous, de donner ici même l'explication réelle. Cet épisode — ainsi que certain apologue bien connu, — rend plus actuel que jamais le vers proverbe qui en est la conclusion :

De loin, c'est quelque chose, et de près ce n'est rien (1)

(1) La Fontaine. *Le Chameau et les bâtons flottants.*

rien moins que l'exactitude qu'on est en droit d'attendre d'un fait historique et bien prouvé.

Le Concordat avait été signé chez Joseph Bonaparte, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1801. On se rappelle les faits étranges qui avaient précédé la conclusion de cet acte ; nous n'avons donc pas besoin de revenir sur les jongleries tentées à cette occasion par le premier consul. Le cardinal Consalvi s'apprêtait à repartir pour Rome afin de rendre compte de sa délicate et difficile mission au Saint-Père, lorsqu'il fut sur-le-champ mandé aux Tuileries, sans pouvoir en deviner le motif. La conversation avait assez longtemps roulé sur des banalités, lorsque tout à coup une parole de Bonaparte fit dresser l'oreille à l'envoyé du pape. « J'ai l'embarras — lui dit le chef du pouvoir, — après la nouvelle circonscription des diocèses, d'avoir à choisir les nouveaux évêques dans les deux partis des constitutionnels et des non-constitutionnels. »

Après l'assurance plus d'une fois formulée par Bonaparte d'abandonner complètement les constitutionnels, il y avait lieu de s'étonner de les voir ainsi revenir sur le tapis. « Il s'en suivit — ajoute Consalvi (1), — une orageuse discussion. » Comment ! c'était pour mettre un terme au schisme que l'on avait écarté les constitutionnels et les voilà remis en cause ? En vain, Bonaparte objectait-il que leur faire reconnaître le Concordat, c'était les relever de la souillure du serment civil, l'envoyé du pape répondait, avec raison, que la simple acceptation du Concordat n'était pas suffisante aux yeux de l'Eglise. Plus l'entretien durait, moins on était près de s'entendre. Bona-

(1) Mémoires de Consalvi.

parte prétendait procéder en cette circonstance, comme en toute autre, par surprise, mais Consalvi ne voulait se prêter en aucune façon à cette tactique.

A peine Consalvi était-il reparti pour Rome que le premier consul sembla disposé à remettre en question les points sur lesquels déjà tant de discussions s'étaient produites ; il exigea du pape l'envoi à Paris d'un cardinal-légat, qu'il désigna, et ce fut Caprara. Sans nous livrer à de tardives et d'ailleurs fort inutiles récriminations contre les complaisances du légat à l'égard de Bonaparte, constatons quelle douloureuse surprise ce dût être pour ce prélat de voir la protection du nouveau successeur de Charlemagne aboutir en si peu d'années, pour le Souverain-Pontife, à la captivité de Savone, grâce à ses successives concessions et à sa trop grande faiblesse vis-à-vis du chef du gouvernement français !

« Cet avenir, qu'il est plus facile d'évoquer après coup que de pressentir à l'avance, était alors profondément voilé à presque tous les yeux, particulièrement à ceux du nouveau légat. Le cardinal Caprara n'avait pas franchi sans émotion la frontière de ce pays de France, où tant de choses s'étaient passées depuis la Révolution qui pouvaient sembler étranges à d'autres même que le paisible envoyé du Saint-Siège ; mais il avait été vite rassuré par l'attitude des autorités civiles et militaires, qui partout avaient reçu du premier consul l'ordre de lui rendre les plus grands honneurs (1). Dans les villes de guerre, le canon annonçait son arrivée et son départ. Une troupe de cavaliers escort-

(1) Lettre de Napoléon au citoyen Chaptal, 12 fructidor an IX (30 août 1801). — Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VII, p. 307.



tait toujours sa voiture. Il fut harangué sur toute la route par les préfets des départements qu'il traversait... Mais aux portes de la capitale ces honneurs cessèrent, soit que Bonaparte redoutât l'humeur habituellement frondeuse de cette capitale, soit qu'il craignit l'effet qu'une trop cordiale réception de ses habitants aurait pu avoir sur le représentant du Saint-Père en lui révélant les véritables dispositions des esprits, Bonaparte s'arrangea pour que l'entrée de Caprara eût lieu incognito, une heure après la tombée de la nuit (1). » Le légat descendit à la modeste auberge qu'avait précédemment habitée Consalvi. Le surlendemain, Caprara voyait le premier consul aux Tuileries, mais en audience particulière, et le chef du pouvoir abordait immédiatement la question très délicate des évêques constitutionnels, répétant au cardinal Caprara ce qu'il avait déjà dit à Consalvi : « C'étaient des gens puissants dans l'opinion, qui cherchaient à faire cause commune avec toute la nation. Il était poursuivi de leurs réclamations ; il n'y avait point de plaintes qu'ils ne fissent contre la teneur du bref de Sa Sainteté. Les mécontenter absolument était impossible : il pensait donc choisir parmi eux un tiers environ des nouveaux évêques ; mais il aurait soin de prendre les moins compromis et de les obliger à se soumettre entièrement au Concordat conclu avec le Saint-Siège. A cette condition, il comptait que le cardinal-légat leur donnerait immédiatement, en vertu de ses pleins pouvoirs, l'institution canonique. De la sorte il serait possible de faire marcher du même pas la paix politique, dont on traitait présentement avec les puissances de l'Europe, et la paix reli-

(1) M. d'Haussonville. *Ut sup.*, p. 257.

gieuse qu'il voulait procurer aux Français par la prochaine publication du Concordat (1). »

Le 18 brumaire approchait, et Bonaparte voulait célébrer par l'imposant éclat d'une cérémonie aussi solennelle l'anniversaire de la journée qui lui avait livré le pouvoir. Le cardinal Caprara, avec tous les ménagements possibles, essaya de faire comprendre au premier consul que le choix d'évêques constitutionnels, loin d'éteindre le schisme, lui donnerait de nouvelles forces en le consacrant en fait. Bonaparte, sans s'expliquer davantage, renvoya le légat au conseiller d'État, Portalis, chargé de traiter avec lui de toutes les affaires ecclésiastiques (2). Caprara croyait avoir convaincu ou au moins ébranlé le premier consul ; il n'en était rien cependant (3) et c'était son intention bien arrêtée de publier, le jour de la fête du 18 brumaire, la nomination aux nouveaux sièges épiscopaux. De son côté, M. de Portalis était fort embarrassé entre Bonaparte et le légat, mais, « avec l'esprit d'un sage, il avait l'âme d'un subalterne, et c'est ainsi que nous allons le voir, malgré sa haute position et ses honnêtes tendances, se laisser imposer... un de ces rôles qui, même lorsqu'ils sont le mieux remplis, diminuent toujours un peu ceux qui ont consenti à les accepter (4). »

Le parti du premier consul — c'était lui qui le disait

(1) Correspondance de Caprara, numéros 2, 3, 4, 5 du 4 au 18 octobre.

(2) Id., 6 octobre 1801.

(3) Lettre de Napoléon au citoyen Portalis, 31 octobre 1801. — Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VII, p. 398 et 399.

(4) M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 361, le portrait fort bien tracé de M. de Portalis (*ibid.*, p. 360 et 361.)

avec plus de feinte colère que de véritable courroux, — son parti était pris de nommer des évêques constitutionnels ; il en choisirait quinze, et rien ne le ferait revenir d'une ligne seulement sur cette détermination (1). Il semblait persuadé (comédie de sa part que cela !) qu'à Rome tout le monde, le pape excepté, s'entendait à le jouer, en retardant l'expédition de la bulle en vertu de laquelle le Concordat devait recevoir sa pleine et entière exécution. Les retards ne venaient nullement de Rome, mais de la lenteur des communications avec les évêques disséminés sur les divers points de l'Europe, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, et dont le domicile, à l'étranger, n'était pas même connue de la chancellerie romaine. D'après la teneur du Concordat, il avait été convenu que le pape demanderait leur démission à tous les titulaires des anciens évêchés, tant aux évêques légitimes qu'aux constitutionnels, à ceux qui résidaient en France comme à ceux qui, à différentes époques, s'étaient réfugiés à l'étranger. En cas de refus, le Saint-Père devait passer outre et considérer les récalcitrants comme démissionnaires.

Telles étaient les dures et tyranniques conditions auxquelles Bonaparte avait contraint le chef de l'Église de se soumettre, en le forçant, en quelque sorte à déposer violemment de vieux et dignes évêques.

Voilà ce que M. de Portalis, s'il en avait eu le courage, aurait pu dire au premier consul, mais c'était une âme molle et pleine de défaillances ; il fallut que ce fût M. Caccault, le représentant de la France auprès du Pape, qui rendit pleine et entière justice à la bonne volonté de la cour de Rome : seulement, sa lettre ne fut probablement

(1) Correspondance du cardinal Caprara, 2 novembre 1801.

pas mise sous les yeux du maître par M. de Portalis à qui elle était adressée (1).

Cependant le temps — ce grand modérateur des hommes et des choses, — avait enfin réussi à calmer le courroux réel ou feint de Bonaparte, et, n'ayant pu faire coïncider la proclamation du Concordat avec l'anniversaire du 18 brumaire, il songea à remettre ce grand acte au jour de Pâques dont la solennité s'en accroîtrait encore ou plutôt y ajouterait un vif et durable éclat. Six mois devaient s'écouler dans cet intervalle de temps, et le légat ne voyait pas sans une certaine inquiétude, étant connu le caractère versatile du premier consul, un si long temps d'arrêt entre l'impérieux désir exprimé par Bonaparte et un tel attermoiement qui pouvait encore amener de fâcheuses surprises.

A l'égard de la nomination des évêques constitutionnels, le pape soutenait que de pareils choix, loin d'être un gage de paix, sémerait le trouble et la discorde parmi le clergé français ; le premier consul, lui, était décidé à ne tenir nul compte des objections du Saint Père contre la nomination des constitutionnels. Il choisirait donc des constitutionnels en petit nombre parmi les plus modérés et les plus influents. Il serait même — disait-il, — tout à fait imprudent à lui d'agir autrement, car, après tout, les évêques qui s'intitulaient seuls légitimes avaient été et restaient certainement au fond du cœur les partisans de

(1) Voyez les deux remarquables lettres de M. Cacault à M. de Portalis, 2 novembre et 2 décembre 1801. — Parlant de Pie VII, M. Cacault dit : « Il descendrait du trône pontifical pour aller au martyre plutôt que de ratifier une doctrine erronée aux yeux de l'Église. » (2 novembre 1801.)

l'ancienne dynastie. Les constitutionnels seuls avaient toujours été pour la Révolution ; c'étaient des gens sur lesquels il pouvait compter et qui seraient entièrement à lui.

C'est assez clair, et l'aveu est certes dépouillé de tout artifice ; Bonaparte se reconnaissait le continuateur de la Révolution et pourquoi ne pas le dire ? *la légitimité de 93*. Il voulait donc, dans l'épiscopat, non des conseillers parfois gênants mais des complices faciles, et il ne s'en cachait pas avec ses affidés. Car, au cardinal Caprara — jouant son double jeu habituel, — il témoignait de sa prédilection pour les ecclésiastiques restés en communion avec le Saint-Siège, mais dans ses instructions aux préfets et même à son oncle, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, voici ce qu'il écrivait sans circonlocutions : « Vous devez — ceci s'adresse à Fesch, — vous devez agir avec *dextérité*, mais réellement *placer le plus de constitutionnels possible* et bien vous assurer ce parti. Vous ne devez point vous dissimuler que *cette question de constitutionnels et de non constitutionnels*, qui est parmi le grand nombre des prêtres une question religieuse, *n'est pour les chefs qu'une question politique*... Enfin vous me déplairiez INFINIMENT et feriez grand mal à l'État, si vous choquiez les constitutionnels (1) ».

Par des marques calculées de bienveillance affectueuse, Bonaparte cherchait et parvenait à endormir de plus en plus la légitime défiance du légat ; plus le moment de la nomination des évêques approchait, plus le cardinal se laissait aller à croire qu'il avait persuadé Bonaparte et

(1) Voyez aussi les lettres numéros 6121, 6122, 6136, 6214 du tome VII de la *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*.

qu'il n'y aurait probablement pas de constitutionnels parmi les nouveaux prélats (1). Les illusions du légat ne furent pas de longue durée ; le premier consul dit, un jour, à M. de Portalis : « Je ne dis pas que je veuille nommer des constitutionnels, et je n'entends pas promettre que je n'en nommerai point ; mais je veux absolument que le légat se prononce sur la question de savoir si en principe le consul peut ou non nommer des constitutionnels (2). »

Sur ces entrefaites, la paix générale venait d'être signée le 25 mars à Amiens ; Bonaparte en revint alors à sa première idée favorite, celle de proclamer la réconciliation religieuse de la République française avec le pape, juste dans le même moment où il forçait les autres souverains de l'Europe à se lier avec elle par des traités en règle. Le bonheur de chanter à Notre-Dame un *Te Deum* solennel ferait peut-être céder le légat, et l'on trouverait ainsi moyen de surmonter les scrupules du Saint-Siège à l'endroit des constitutionnels.

« C'est toujours — dit avec raison M. d'Haussonville (3), — un spectacle triste et déplaisant que celui de la force luttant avec la faiblesse ; mais on éprouve quelque chose qui ressemble à de l'impatience lorsqu'on voit la force user par surcroît de la ruse. Le premier consul ne manquait à aucun engagement formel en voulant nommer des évêques constitutionnels : ceux auxquels il songeait étaient la plupart judicieusement choisis ; mais il fallait les faire accepter par le légat et le laisser discuter leurs titres à l'indulgence du Saint-Père. C'était un partage d'au-

(1) Correspondance du cardinal Caprara, 13 mars 1802.

(2) Ibid., 21 mars 1802.

(3) *Ut sup.*, p. 372 et 373.

torité, c'était aussi un retard, choses également antipathiques à son impétueuse nature. Il avait résolu de mener du même pas la paix politique et la paix religieuse. Il pensait que la publication du Concordat, pour avoir chance d'être mieux reçue de ceux qui lui faisaient obstacle, devait suivre immédiatement la signature du traité d'Amiens. Il avait donc arrêté dans sa pensée d'écarter, n'importe à quel prix, les difficultés qui entravaient, si peu que ce fût, sa marche triomphale. Arrivé au faite de la puissance et dans le plein éclat de sa gloire, il ne lui en coûtait point, afin de vaincre la modeste résistance d'un timide vieillard, de recourir à l'emploi d'une suite de perfidies vulgaires qui, si elles avaient été révélées à ses contemporains, n'auraient pas laissé que d'entamer tant soit peu auprès des âmes élevées le prodigieux prestige dont il était alors généralement environné. »

Enfin, la levée des difficultés qui jusqu'alors avaient entravé — du moins à ce que prétendait Bonaparte, — la publication du Concordat venait, ce semble, de s'opérer, grâce aux concessions arrachées coup sur coup, on sait par quels moyens où plutôt quelles ruses, au légat ; cependant, tout n'était pas terminé et le cardinal n'était pas plus au bout de ses épreuves que le premier consul de ses déloyales manœuvres. La promulgation du grand acte devait avoir lieu dans trois jours au plus tard, le dimanche 18 avril 1802, fête de Pâques. Blâmé ou même raillé par la plupart des généraux, athées endurcis, le chef du pouvoir avait eu à lutter contre leur opposition ; ses anciens collègues avaient dit qu'ils ne paraîtraient pas à la cérémonie religieuse : une ruse de Berthier, ministre de la guerre, eut cependant raison de cette bouderie de mauvais goût. Berthier avait invité le matin à un grand déjeuner mi-

litaire tous les généraux ; après le repas, il leur proposa de les conduire aux Tuileries pour féliciter le premier consul sur le rétablissement de la paix ; arrivés au moment où le cortège se mettait en marche pour aller à Notre-Dame, Bonaparte leur dit de le suivre, et personne n'osa refuser.

Les témoignages du temps s'accordent à reconnaître que l'attitude de l'immense foule qui remplissait les galeries de la vaste basilique métropolitaine tenait plus — il faut bien le dire, — de la curiosité que de tout autre sentiment. Ce n'est pas cependant que l'on puisse affirmer, sans aucune restriction, que l'indifférence pour le Concordat fût alors générale ; loin de nous cette pensée attristante ou cette opinion peu vraisemblable. « La même confiance dans un avenir qui leur semblait devoir combler leurs plus chères espérances animait et le légat qui officiait en ce jour et les évêques appelés à prêter serment entre les mains du premier consul. Ce fut elle aussi, et non un vain besoin d'adulation, qui inspirait M. de Boisgelin, ancien archevêque d'Aix, nommé à l'archevêché de Tours, lorsque, le premier parmi ses collègues, il parla du haut de la chaire de la mission providentielle de Bonaparte, invoquant par avance ces souvenirs de Pepin et de Charlemagne dont les noms devaient désormais retentir si souvent à ses oreilles. Cependant si le légat et ses pieux acolytes n'avaient pas été uniquement absorbés par leurs saintes fonctions,... un coup d'œil jeté sur le groupe des personnages officiels qui environnaient de plus près l'autel eût suffi pour leur faire comprendre à quel point serait précaire cette alliance intime entre l'Église et l'État qu'ils appelaient alors de tous leurs vœux. Ils en auraient pu pressentir la fragilité, en remarquant le dédain affiché



des membres du conseil d'État, la légèreté moqueuse des officiers et l'insouciant distraction de tous. Ils auraient pu la lire surtout sur la physionomie de celui qui se portait en ce moment *l'héritier glorieux et nullement pénitent de la révolution française* (1). »

Bonaparte fut relativement content de sa journée et de l'effet de la mise en scène dont il venait (le grand comédien !) d'entourer la promulgation du Concordat. Les choses s'étaient mieux passées qu'il ne l'avait espéré, au moins de la part de l'élément militaire dont la tenue lui avait semblé suffisamment correcte. Aussi au diner qui suivit la cérémonie religieuse, il affecta une humeur charmante à l'égard du légat. « Vous avez vu — lui dit-il, — avec quelle solennité a été faite la publication du Concordat, soit à l'église, soit hors de l'église ; il aurait été impossible de faire davantage pour qualifier une religion de dominante, hormis de lui donner ce nom (2). »

En ceci, — comme le fait très judicieusement observer M. d'Haussonville (3), — en ce ceci, le premier consul, soit à dessein, soit involontairement, était bien loin de la vérité ; on ne va pas tarder d'ailleurs à s'en convaincre. Bonaparte ignorait les difficultés nombreuses et surtout très délicates de la tâche qu'il avait assumée en mettant la main aux affaires de l'Église. Cependant, là, comme ailleurs, il espérait, grâce à son invincible résolution et à son ardeur infatigable, pouvoir imposer en peu de temps la réconciliation entre les partis, l'ordre et la paix et cette stricte

(1) M. d'Haussonville, *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1866 (p. 554 et 555.)

(2) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 24 avril 1802.

(3) Ibid. *Ut sup.*, p. 555.

discipline qui ne lui semblait nulle part mieux à sa place que dans les rangs du clergé ; il avait pour cela imaginé un système qui lui paraissait propre à atteindre vite et complètement un résultat si souhaitable. Les évêques constitutionnels devaient être tenus de choisir comme premier grand-vicaire un prêtre qui n'aurait point adhéré à la constitution civile du clergé ; quant aux évêques demeurés fidèles à Rome, il jugeait à propos de leur imposer la nomination d'un ecclésiastique qui aurait prêté le serment. Les évêques constitutionnels se soumirent à ce que l'on attendait d'eux, mais il n'en fut pas de même des prélats restés attachés au Saint-Père. De là, de nouvelles et renaissantes difficultés entre Bonaparte et Rome ; toujours la même source de discussions reprenant son cours, sans que l'on sût où elle s'arrêterait. En vain, le légat opposait-il à la volonté obstinée du premier consul de passer outre non-seulement les prescriptions des canons, mais encore l'intérêt même de l'Église de France, l' impatient et peu parlementaire Bonaparte s'écriait : « Ah ! oui, je le sais, c'est là le sentiment de *vos prêtres*, qui à force de *sophistiqueries théologiques* gâtent les affaires au lieu de les arranger. » En vain, le légat luttait-il avec toutes les formes cependant les plus diplomatiques, rien n'y faisait : « Eh bien ! si décidément — conclut le premier consul, — vous soutenez ne pouvoir faire ce que je tiens pour indispensable au bien de la religion et du peuple français, ... rien ne vous retient plus en France. Il reste encore onze évêques à nommer et, grâce aux *sophistiqueries romaines et théologiques*, ce seront autant de constitutionnels (1). »

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 13 juin 1802.

C'était net et brutal au souverain point. Cependant le chef du pouvoir était loin de perdre l'espoir de triompher de la résistance du légat ; il lui envoya d'abord un émissaire de M. de Portalis dont l'inqualifiable faiblesse s'était faite sa complice, puis, pour porter les derniers coups, ce fut à M. de Talleyrand que l'on eût recours, — Talleyrand, l'apostat et le tartuffe des temps nouveaux. Ce fut d'un air solennel et du ton le plus pathétique que l'ex-évêque d'Autun dit au représentant du Saint-Père : « Je viens vers vous pour vous déclarer que *nous* (!) sommes au moment de voir perdre tous les soins employés au rétablissement de la religion. Ni le premier consul, ni aucun des membres du gouvernement ne veulent admettre qu'on exige des prêtres constitutionnels ce que Votre Éminence en a exigé jusqu'à présent et ce qu'Elle a suggéré aux évêques d'en exiger. Si les évêques le tentent, il en résultera des malheurs sans fin. Les populations sont soulevées à ce sujet. *Les catholiques*, dégoûtés de la dureté avec laquelle la cour de Rome entend traiter les prêtres, *demandent à passer au protestantisme, où ils trouvent, disent-ils, la charité, qu'ils ne rencontrent plus dans le catholicisme.* En un mot tout sera mis à feu et à flamme, et *c'est Rome, c'est Votre Éminence qui seront cause de la ruine de la religion, parce que dans des circonstances aussi douloureuses vous n'aurez pas voulu condescendre à des conditions de conciliation* (1). »

Un tel langage convenait-il bien à l'ex-évêque d'Autun ? Le légat répondit avec fermeté : « Monsieur, le bienfait de l'unité et de la paix me tiennent à cœur autant qu'à qui que ce soit, mais je ne puis le procurer que par des

(1) Ibid., 13 juin 1802.

voies qui ne blessent pas ma conscience et ne me rendent point prévaricateur. »

En se retirant, M. de Talleyrand jeta ces dernières paroles ou plutôt ces suprêmes menaces de Bonaparte au légat : « Réfléchissez, et calculez d'avance les conséquences qui découleront de votre détermination, *non-seulement pour la France, mais pour les États voisins qui sont en relation avec ce pays. Tâchez donc, en conciliant les choses, d'apaiser la tempête qui s'élève, et songez que de là uniquement dépend ou la conservation ou la ruine totale de la religion et de l'Église* (1). »

On le voit, à peine le Concordat était-il promulgué que déjà l'orage s'amoncelait sur l'Église ; mais, cet orage qui l'avait préparé sinon la précipitation du premier consul avide de recueillir pour son ambition les fruits en espérance qu'il se promettait d'un acte plus politique que religieux dans ses vues. Jamais despote ne tint plus cruellement suspendue sur la tête du clergé cette épée de Damoclès du schisme non-seulement français mais européen, et, ce qui est vraiment empreint de brutale forfanterie, de la menace de *la ruine totale de la religion et de l'Église*. Et quel était le bras qui tenait cette arme ? — Celui même de l'évêque apostat, du Judas des temps modernes, Talleyrand !... En vérité, Bonaparte, l'homme de la Révolution, choisissait bien son représentant à son image.

Il est plus facile de concevoir que d'exprimer quelles dûrent être les angoisses du légat en présence d'un ultimatum formulé d'une telle façon. Qu'allait-il faire ? Le temps de la réflexion ne lui était pas laissé ; coup sur coup d'incessants assauts lui étaient portés. Le nouvel

(1) Ibid., 13 juin 1802.

archevêque d'Aix arrivait tout ému chez le légat et lui disait : « Tout sera en feu si vous n'écrivez aux évêques pour les autoriser à réconcilier provisoirement, en attendant la décision du saint siège, les prêtres qui déclareraient adhérer au concordat. » Le légat refusa. Puis, ce fut au tour de l'évêque de Vannes, envoyé par M. de Portalis. « Votre Éminence, dit le prélat au cardinal, ne peut se faire aucune illusion ; à la décision que vous allez prendre est attaché le salut ou la perte de la religion catholique et de l'église, non pas seulement en France, mais ailleurs encore. Il y va de la paix publique et de la guerre civile, sans parler de la condition [des évêques, qui ne se sont jamais trouvés dans une situation plus critique (1). »

Mais qui avait mis les évêques dans cette situation, sinon la tyrannique volonté de Bonaparte, qui tenait ainsi le couteau sur la gorge au Saint-Père lui-même, dans la personne de son représentant en France ! Et quand le légat eût cédé en partie et dans la mesure de ce qu'il croyait possible à son terrible adversaire, celui-ci revenant encore à son argumentation d'hier, de toujours, insistait sur ses précédents et invariables sophismes. « Dans les circonstances actuelles, — disait Bonaparte au cardinal, — *c'est moi que vous devez laisser agir*, en me prêtant une assistance poussée aussi loin que la religion peut le permettre. Les différends entre les catholiques et les constitutionnels ont fait naître chez les incrédules, les athées et les hommes qui ne s'occupent pas de religion, l'idée de se jeter dans le protestantisme, religion, disent-ils, où il n'y a point de discussions et dont les chefs

(1) Ibid., 13 juin 1802.

et les directeurs font tout ce qu'ils peuvent pour induire le monde à entrer dans cette voie (1). »

Dans les paroles de Bonaparte il n'y avait d'exact que cette dernière assertion ; car, pour la proposition précédente et principale, c'était faire une injurieuse supposition à l'égard des catholiques que d'admettre si facilement qu'à l'occasion d'un dissentiment purement religieux entre la puissance spirituelle et le pouvoir civil, ils fussent tous prêts, sur un signe du nouveau maître, à abandonner la vieille foi de leurs pères qu'ils avaient si énergiquement confessée même devant la menace de l'échafaud.

A bout de force, le légat se découragea enfin tellement qu'il demanda instamment son rappel au Saint-Père (2). De son côté, le vénérable chef de l'Église était navré de tout ce qui s'était passé et des emportements du premier consul ; aussi, lorsque M. Cacault lui répéta la menace de Bonaparte de protestantiser la France, Pie VII lui répondit ces fermes et remarquables paroles restées toujours vraies, encore à l'heure qu'il est : « Nous n'avons de vraie paix et de vrai repos que dans le gouvernement des catholiques sujets des infidèles ou des hérétiques. Les catholiques de Russie, d'Angleterre, de Prusse et du Levant ne nous causent aucune peine : ils demandent les bulles, les directions dont ils ont besoin, et ils marchent après cela de la manière la plus tranquille, suivant les lois de l'Église. Rien de si malheureux aujourd'hui que le Souverain-Pontife : il est le gardien des lois de la religion, il est le chef suprême... On croit avoir besoin de nous pour opé-

(1) Ibid., 25 juin 1802.

(2) Ibid., 15 août 1802.

rer sans cesse des subversions, et l'on ne considère pas que c'est notre conscience et notre honneur qui se refusent à tous ces changements. On repousse avec humeur, avec colère nos objections, et les demandes nous arrivent presque toujours accompagnées de menaces (1). » M. Cacaault reconnaissait la justice de ces doléances du saint Père : « Il est bien vrai — écrit-il, — qu'on lui demande sans cesse, et il accorde sans fin... Personne ne s'embarasse de rechercher si, en cédant à tout, le pape ne tomberait pas dans l'infamie et le mépris. Le patriarche grec, sujet du Grand Turc à Constantinople, est assujéti à des avanies auxquelles il satisfait en faisant payer les frais à son troupeau ; mais le sultan ne le force jamais à rendre des décisions à la turque sur le dogme et la discipline, tandis que le pape est sans cesse tourmenté par les potentats, ses chers fils, pour de nouveaux sacrifices des anciennes règles (2). »

Après avoir veillé à la manière dont les évêques réglent les affaires de conscience des curés de leurs diocèses, le gouvernement venait tout à coup d'élever la prétention de prendre à l'avance connaissance de leurs mandements... « Ce ne fut point M. Portalis qui fut chargé cette fois de leur rien enjoindre directement. Cela eût été trop choquant et cela lui aurait peut être trop coûté. On prit une voie détournée. Le droit commun les eût protégés, si la liberté de la presse eût alors existé ; mais le premier consul était justement occupé à en réprimer les écarts... Rien ne lui parut donc plus simple que de ranger les nouveaux évêques sous la règle, c'est-à-dire sous

(1) Dépêche de M. Cacaault, 29 juillet 1802.

(2) Ibid.

la servitude commune. Le ministre de l'intérieur prescrivait aux préfets de soumettre à la censure tous les écrits qui se répandaient dans leurs départements, y compris bien entendu les lettres pastorales et les mandements des évêques (1)... A cette occasion, nombre d'évêques se mirent à protester. La position de quelques-uns était vraiment intenable. Comme le nombre des évêques était inférieur à celui des préfets, il y en avait qui relevaient à la fois de deux préfets. De ces préfets, il arrivait souvent que l'un était partisan zélé de l'ancien clergé assermenté, et l'autre un fougueux ultramontain (2). Plusieurs préfets appartenaient à la religion protestante ; il y en avait de juifs. Ce que l'un des préfets approuvait dans le mandement qui lui était soumis, son collègue du département présent n'en voulait pas. Que devait faire alors le malheureux évêque?... Par surcroît de précautions, afin qu'une ligne de l'écriture des évêques ne pût jamais échapper à l'attention de l'autorité, on avertit les évêques qu'ils ne pourraient rien faire imprimer qu'à l'imprimerie de la préfecture. C'était encore un moyen ingénieux de donner la plus grande publicité aux mandements agréables et de diminuer la circulation de ceux dont on était moins satisfait. A la pratique, il se trouva que l'ensemble de cette mesure était à peu près inexécutable... On fut donc obligé pour couper court aux divisions doctrinales trop choquantes qui éclataient entre les préfets, érigés tout à coup en professeurs de droit

(1) Circulaire du ministre de l'Intérieur, 12 vendémiaire an XI (5 septembre 1803.)

(2) *Fougueux* est de trop ; jamais les préfets n'ont péché, que nous sachions, par l'excès de leur dévouement à la Cour de Rome.



canon, de mettre chaque évêque sous la censure exclusive du préfet de sa résidence (1). »

De modifications en modifications, la surveillance exercée à l'égard des évêques se centralisa à Paris, sous l'œil même du premier consul et plus tard de l'empereur. Les employés de la direction des cultes envoyaient dans les grandes occasions aux prélats particulièrement zélés, avec les bulletins qu'il leur fallait lire à l'église, des canevas de mandements tout faits, qui ne couraient aucun risque de déplaire et auxquels il ne restait plus qu'à mettre la forme et la couleur ecclésiastiques (2).

On croit rêver en lisant cela et bien d'autres choses encore qu'il serait trop long d'indiquer même seulement ici, mais rien de plus réel que cette inquisition gouvernementale s'exerçant à l'égard des évêques ; la Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée de 1858 à 1869 par les soins et sous les auspices de Napoléon III, contient les preuves les plus complètes, les plus explicites comme aussi les plus accablantes de cette ingérence encombrante de Bonaparte, de Napoléon et de l'administration civile dans les affaires de l'Église de France. Tels étaient les premiers résultats du Concordat, tels les fruits immédiats et seuls constatés de la liberté que promettait à la religion catholique l'allocution du 5 juin 1800 aux curés de la ville de Milan (3), — programme et base pour ainsi dire du Concordat français.

Bonaparte était porté à favoriser extrêmement les prêtres constitutionnels ; les lettres dans lesquelles il prend

(1) M. d'Haussonville. *Ibid. ut sup.*, p. 580 et 581.

(2) Vie de Mgr Osmond, évêque de Nancy, par l'abbé Guillaume.

(3) Voyez le texte complet de cette allocution, ci-dessus, p. 76-79.

parti pour eux et veut les imposer de force aux évêques sont si fréquentes qu'il est impossible de les citer toutes. Quant aux prêtres restés en communication avec Rome, il entretient à leur égard une extrême défiance ; c'est moins à la correspondance de ses préfets qu'aux rapports des agents de sa police, et surtout des officiers supérieurs de la gendarmerie, qu'il s'en remet pour apprécier la conduite des évêques et des curés de France. Quelques citations donneront une idée de l'outréissance de Bonaparte dans la façon ou plutôt le sans-façon de traiter ces questions délicates où l'autorité civile n'a rien à voir et ne peut créer que de regrettables conflits, en se mettant au dessus du droit ecclésiastique. « Je vous envoie — écrit-il à M. Portalis, — une note que me fait passer l'inspecteur de la gendarmerie sur l'évêque de Rennes (M. de Maillé). Mon intention est que vous écriviez qu'il est temps que cela finisse, qu'il est coupable d'avoir ôté sa place à un constitutionnel et de l'avoir remplacé par un prêtre nouvellement rentré sans ma permission..... Si la morale de l'Évangile n'est pas suffisante pour retenir ses passions, il doit agir par politique et par crainte des poursuites que le gouvernement pourrait faire contre lui, comme perturbateur de la paix publique. Écrivez à l'évêque de Clermont (M. de Dampierre)..... Son diocèse est rempli de prêtres constitutionnels amis de l'ordre et qui jouissent de la confiance du peuple (1). Il est à la fois impolitique

(1) Cette assertion est complètement fautive ; non-seulement les catholiques pratiquants mais même les gens simplement honnêtes faisaient fort peu de cas des prêtres constitutionnels, que le peuple avait flétris du nom de *jureurs*. Mais le sophisme ou le mensonge coûtait aussi peu à Bonaparte qu'à Napoléon, tous deux de l'école de Voltaire, sur ce point.

*et immoral d'éloigner de l'État des hommes si utiles.... Mettez bien en tête à tous les évêques que, dans l'arrangement définitif, je veux des constitutionnels, tant parmi les curés que parmi les grands vicaires et chanoines (1).... « A l'archevêque de Lyon, son oncle, il écrit : « Quant à quelques réfractaires exagérés, JE LES FERAI ENLEVER. Méfiez-vous des Sulpiciens.... ce sont des intrigants (2). »*

Chose singulière, voire anormale et qui cependant s'explique bien, étant déjà connu le caractère excessivement irritable de Bonaparte, « plus son pouvoir semble se consolider, plus sa fortune va croissant, plus il redouble de méfiance et de rigueur à l'égard des prêtres chez lesquels il suppose un esprit d'opposition (3). »

C'est en vertu de ce caprice d'autocrate qui sent qu'il n'a plus besoin de rien ménager, que Bonaparte — à propos de la conspiration avortée de George et de Pichegru, — multiplia les mandats d'arrestation et d'exil sous les motifs les plus futiles et les plus dépourvus de raison ; c'est par dizaine à la fois que se chiffre la déportation ou l'incarcération de prêtres obscurs contre lesquels il n'existe d'autres preuves que les dénonciations des agents de police (4). Quant aux évêques et aux prêtres soumis ou plutôt terrifiés par de telles façons d'agir, — non content de les avoir épouvantés, Bonaparte songe encore à en faire les dociles suppôts de son inquisition politique et montre ainsi, sans pudeur, quelle idée il avait du rôle qui incombait, selon lui, aux ministres du catholicisme (5) dont le souverain chef al-

(1) Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome VIII,

(2) Ibid.

(3) M. d'Haussonville, *Ibid. ut sup.*, p. 585.

(4) Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome IX,

(5) Cs. la même correspondance, tomes VIII et IX, *passim*.

lait être appelé et presque contraint de venir à Paris sacrer celui qui serait bientôt son plus cruel persécuteur.

### III

Mais avant de consommer ce tâtentat, un des plus grands crimes religieux et politiques des temps modernes, Napoléon sentait le besoin d'être tout à fait maître du clergé et de disposer entièrement de son influence indiscutable. Avant d'aborder l'importante question du *Catéchisme impérial*, qui fut le prélude de la prise de Rome, de l'enlèvement et de la captivité du pape à Savone d'abord puis à Fontainebleau, il faut montrer clairement, pièces en main et fort des aveux même de l'empereur, comment il entendait son rôle de protecteur de la religion et quelle était au juste, depuis le sacre, la nature de ses relations avec le clergé français et les nombreux catholiques de ses immenses états. Le programme qu'à cet égard Napoléon s'était tracé à lui-même se trouve tout au long exposé non pas dans des documents secrets mais dans les mémoires qu'il a dictés à Ste-Hélène ; en voici le résumé exact et textuel : « Napoléon — dit l'empereur parlant de lui-même à la troisième personne, — n'a point voulu altérer la croyance de ses peuples ; il respectait les choses spirituelles et *les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler. Il voulait les faire cadrer à ses vues, A SA POLITIQUE, mais par l'influence des choses temporelles* (1). »

Cet aveu est à la fois nud et cynique en sa sincérité incomplète quant à la seconde partie de sa déclaration ; il s'est toujours mêlé des choses spirituelles et il y a touché

(1) Mémoires de Napoléon, tome IV, p. 236.

d'une main assez rude, en organisant et réglant dans ses états jusqu'aux plus petits détails de l'exercice extérieur du culte catholique. « Qu'il l'ait ou non voulu, la violente étreinte de ce terrible protecteur n'a pas laissé que d'infliger à l'Église des blessures dont elle porte encore aujourd'hui les marques (1). » Avant tout, et il n'y a pas la moindre illusion à se faire à cet égard, Napoléon fut un politique de profession, un simple philosophe et un libre penseur ; personne ne fut, au fond de l'âme, moins catholique, voire moins chrétien que lui.

Voulant avant tout et à tous les degrés de la hiérarchie gouvernementale trouver des serviteurs plutôt que des conseillers, l'empereur exigeait principalement des évêques et du clergé une docilité peut être encore plus grande que des autres fonctionnaires de l'État ; il voulait qu'ils ne laissassent jamais échapper une occasion de vanter les bienfaits du gouvernement impérial et de louer hautement son chef. A cet égard, il ne fallait rien de vague ni d'indécis. Les invitations que Napoléon ou ses ministres adressaient directement aux membres du clergé, afin qu'ils n'eussent garde de négliger cette partie essentielle de leur mission, étaient aussi fréquentes qu'impératives. Elles entraient même, de peur que la louange ne vint à s'égarer, dans des détails d'une précision méticuleuse ; le thème était fourni d'avance, il n'y avait plus qu'à écrire les variations.

« Cette révélation des dispositions réelles de l'empereur à l'endroit du clergé ne causera — dit avec raison M. d'Haussonville (2), — d'étonnement qu'aux personnes trop faci-

(1) M. d'Haussonville, *Revue des Deux-Mondes*, 1867, n° du 15 septembre, p. 381.

(2) *Ibid.*, p. 389.

les à tromper, qui, de parti pris, préfèrent s'en tenir toujours aux apparences ; mais partout, principalement en France, que le nombre en est grand ! Parmi les prêtres en particulier, combien y en a-t-il encore aujourd'hui qui, pour juger des sentiments véritables de Napoléon I<sup>er</sup>, n'ont jamais pris connaissance d'autre chose que des lettres d'apparat solennellement adressées par lui aux évêques, des réponses qu'il a faites en public à leurs harangues complimenteuses, ou bien des conversations à effet que, pendant le cours de ses voyages à travers la France, le chef de l'État croyait bon d'entamer de temps à autre avec les députations d'ecclésiastiques qui se pressaient alors de toutes parts sur son passage... Ce sont là de pauvres sources d'informations. Napoléon I<sup>er</sup> a pris soin d'avertir lui-même qu'il fallait se garder de prendre trop au sérieux et trop au pied de la lettre ce qu'il lui arrivait de dire en de pareilles occasions... Il trouvait avantageux et partant licite d'emprunter aux prêtres de l'Église catholique auxquels il avait à s'adresser l'accent propre à leur croyance religieuse, quoique cette croyance ne fut pas la sienne, et par la seule raison que cela servait ses desseins. »

M. d'Haussonville se défend, avec raison, de rien inventer. A l'époque même où nous a conduit ce récit, Napoléon s'appliquait précisément à développer cette savante théorie dans sa correspondance avec le roi de Naples, un de ses frères. « Puisque vous voulez — lui écrivait il, — que je vous parle de ce qui se fait à Naples, je vous dirai que je n'ai pas été content du préambule de la suppression des couvents. *Pour ce qui regarde la religion, il faut que le langage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de la philosophie. C'est là le grand art de celui qui gouverne...* Le préambule de la suppression des

moines aurait été bien, s'il avait été dans le style des moines... Je vous dis cela comme principe général... Vous savez d'ailleurs, JE N'AI PAS LES MOINES, car *je les ai détruits partout* (1). »

Non content de dicter aux évêques la façon dont ils devaient parler des ennemis de Napoléon I<sup>er</sup>, surtout des Russes et des Anglais, auxquels il en voulait mortellement, — l'empereur ou le ministre des cultes (c'est tout un) exigeait que la chaire catholique retentit sans cesse des éloges du chef suprême de l'État. « Il faut louer d'avantage l'empereur dans vos mandements, » disait un jour le préfet de police à Mgr de Broglie, évêque d'Acqui, puis de Gand ; homme d'esprit et de tact, ce prélat — afin de se tirer des embarras qu'il prévoyait sans doute, — venait, à propos de la naissance du roi de Rome, de reproduire exactement les vœux formés par Bossuet pour l'un des petits-fils de Louis XIV. Il paraît que cela n'avait pas été jugé suffisant (2).

Très frappé de l'influence que le clergé était naturellement appelé à exercer sur les habitants de la campagne parmi lesquels il recrutait les soldats de son armée, il ne faisait pas moins surveiller les prônes des simples curés de village que les mandements des évêques, afin qu'il ne se produisît ni dans les uns ni dans les autres de notes fâcheuses à l'endroit de son système politique. Tout lui était bon pour cette surveillance, j'allais dire cet espionnage ; il y employait le ministre de l'intérieur, les commandants de gendarmerie et le ministre de la police — l'ex-

(1) Lettre de Napoléon au roi de Naples, 14 avril 1807.

(2) Lettre de l'abbé de Broglie, évêque de Gand, à M. le comte de Chauvelin, conseiller d'État, 11 septembre 1810.

oratorien Fouché. Sur le moindre soupçon, on arrêtait et on emprisonnait les prêtres et cela de la façon la plus arbitraire, sans aucune enquête préalable et sans aucun jugement (1). Le nombre de ces actes violents s'accrut à mesure que les rapports avec le Saint-Siège devinrent plus tendus ; peu à peu, en France et en Italie, les prisons se remplirent d'une multitude de prêtres. Ils étaient relégués tantôt au donjon de Vincennes, tantôt aux îles Sainte-Marguerite, à Fenestrelle, à Ivrée et dans tous les lieux de détention destinés aux crimes politiques. Ces malheureux, une fois incarcérés, devenaient dangereux à relâcher, car ils auraient été accueillis comme des martyrs par les partisans de la cause du Saint-Père, retenu, lui aussi, prisonnier à Savone. On les gardait donc indéfiniment en prison. Tous ces pauvres ecclésiastiques, ou périrent, lorsqu'ils étaient trop âgés, dans les cachots où les avait plongés Napoléon I<sup>er</sup>, ou n'en sortirent qu'après sa chute, quelques-uns sans avoir jamais pu deviner quels motifs particuliers leur avaient jadis valu un sort aussi cruel.

Non content d'avoir emprisonné tant de prêtres, il voulut encore imposer silence à ceux qu'il laissait à la tête de leurs paroisses et s'adjugea à lui seul le droit de parler des questions religieuses. Il écrivait à Fouché, en 1807 : « M. Portalis m'a fait connaître l'existence de plusieurs journaux ecclésiastiques et les inconvénients qui peuvent résulter de l'esprit dans lequel ils sont dirigés et surtout de la diversité de leurs opinions en matière religieuse. Mon intention est en conséquence que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître et qu'ils soient

(1) M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 394 et suiv.



réunis dans un seul journal qui se chargera de tous leurs abonnés. Ce journal, devant servir à l'instruction des ecclésiastiques, s'appellera *Journal des Curés* (1). Cependant ce journal ne le satisfit pas longtemps. « Rendez-moi compte — écrit-il bientôt après à M. Portalis (2), — de ce que c'est que le *Journal des Curés*. Cette feuille paraît être dans le plus mauvais esprit, contraire aux libertés de l'église gallicane... » « Je vous prie, — mande-t-il à la même époque à Fouché (3), — je vous prie de bien veiller à ce que ces ridicules discours ecclésiastiques, surtout contre les libertés de l'église gallicane, finissent dans les journaux. ON NE DOIT S'OCCUPER DE L'ÉGLISE QUE DANS LES SERMONS. »

Ayant lui seul la parole et le droit de contrôle sur sa propre conduite, Napoléon n'avait pas à craindre qu'on lui montrât l'inconséquence flagrante qui existait et se produisait entre ses maximes et ses actes. C'est ainsi qu'au moment où il émettait l'axiome absolu qu'on vient de lire, en cette même année 1806, il s'occupait très activement des affaires de l'Église, et cela pour régler le nombre, la nature et l'ordre des cérémonies du culte. « On pourrait, écrivait-il à M. Portalis (4), — en rappelant la nécessité de consacrer les époques solennelles et de diminuer cependant le nombre des fêtes, qui distraient le peuple de ses travaux, proposer deux fêtes : 1° pour le 15 août, celle de la *St Napoléon*, qui consacrerait à la fois l'époque

(1) Lettre de l'empereur à Fouché, 7 février 1806.

(2) 14 août 1807.

(3) 1<sup>er</sup> août 1807.

(4) Note pour le ministre des cultes. (*Correspondance de Napoléon*, Paris, 12 février 1806.)

de la naissance de l'empereur, et celle de la ratification du Concordat. A cette fête se joindraient les actions de grâce pour la prospérité de l'empire. On chercherait à donner à la procession qui continuerait à se faire ce jour-là un caractère propre à effacer les anciens souvenirs. 2° Le premier dimanche qui suivra le jour correspondant au 11 frimaire, on célébrerait en même temps les succès de la grande armée et l'époque du couronnement. Dans les discours que ferait un membre du clergé, on parlerait particulièrement des citoyens de la commune qui seraient morts à la bataille d'Austerlitz. »

*Les anciens souvenirs* que Napoléon voulait effacer étaient ceux de la fête de l'Assomption et surtout du vœu par lequel Louis XIII avait mis la France sous la protection spéciale de la sainte Vierge. M. Portalis déploya le plus grand empressement à rédiger le prospectus (*sic*) de la solennité. Dans une lettre qu'il adressa aux évêques et qui portait au bas cette annotation : « *Pour vous seul,* » il avertit l'épiscopat entier que le gouvernement désirait avant tout qu'on évitât de rappeler ce qu'il nommait, lui aussi, *les souvenirs inutiles*... Les cérémonies marquées dans le prospectus devaient, disait-il, tout remplacer. » Mais où trouver les actes du saint nouveau au bénéfice duquel l'empereur voulait détrôner Celle que l'Église universelle salue du titre glorieux de *Reine de tous les Saints* ? On finit, à grand peine, par trouver un martyr dont le nom ressemblait un peu à celui de Napoléon (1).

(1) Vie épiscopale de Mgr d'Osmond, par l'abbé Guillaume; Nancy, 1862. — Lettre de Mgr d'Osmond à M. Portalis, 25 avril 1806. Collection des mandements de Nancy-Toul, 1802 à 1812, 3 juin 1806. Extrait de l'ouvrage de l'abbé Guillaume.

Après avoir doté le martyrologe d'un saint de plus, il ne restait plus à l'empereur qu'à se faire professeur en droit canon, à décréter pour son compte et de son autorité personnelle des dogmes de sa façon, à prescrire enfin ce qu'en matière de foi les catholiques de ses états étaient obligés de croire sous peine de damnation éternelle ; il n'eut garde d'y manquer, et c'est à cette pensée qu'est due la rédaction de certain chapitre du *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*.

Pour montrer une fois de plus — si cela était encore nécessaire, — que la religion, en tout ceci, était ce qui préoccupait le moins le chef de l'État, quelle était à ce moment, c'est-à-dire au commencement de 1806, sa façon de penser et de s'exprimer au sujet de la religion, du clergé et de tout ce qui y tenait de près ou de loin, il faut lire ce qu'il écrivait, dans l'intimité, à sa sœur la princesse Elisa. « Ma sœur, n'exigez aucun serment des prêtres. Cela n'aboutit à rien qu'à faire naître des difficultés. *Allez votre train et SUPPRIMEZ LES COUVENTS... Le bref du pape n'est rien tant qu'il restera secret dans vos mains. Ne perdez pas un moment, une heure, pour réunir tous les biens des couvents au domaine... NE VOUS MÊLEZ DANS AUCUN DOGME (!) Emparez-vous des biens des moines, C'EST LA LE PRINCIPAL, et laissez courir le reste (1). »*

Mais, venons au catéchisme impérial et traçons en l'origine et l'historique (j'allais dire la monographie), avec les détails nécessaires à l'éclaircissement de ce fait capital, sorte d'entrée *par effraction* du chef de l'État dans le domaine de l'Église et jusque dans le sanctuaire intime des consciences.

(1) Lettres de l'empereur à la princesse Elisa, du 17 et du 24 mai 1806. — Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome X.I.

L'article 39 de la loi du 18 germinal an X — loi qui n'est autre chose que la réunion des articles organiques précédés du texte du Concordat, — disait (paragraphe premier du titre III relatif au culte), qu'il n'y aurait plus qu'une liturgie et UN CATÉCHISME pour toutes les églises de France. « Les articles organiques, quoique publiés le même jour dans la même forme et confondus à dessein avec les articles du Concordat, n'avaient été l'objet d'aucun arrangement particulier ni même d'aucune discussion préalable entre le Saint-Siège et le gouvernement français ... Par l'habile rédaction de quelques-uns des articles organiques, le premier consul avait su reprendre en réalité et dans la pratique ce qu'en principe... la fermeté de Consalvi avait refusé de lui concéder par rapport à l'exercice extérieur du culte... L'espoir de faire reviser par l'empereur la plupart des articles organiques avait été l'un des motifs qui avaient le plus influé sur la résolution prise par le Saint-Père de venir sacrer l'empereur à Paris ; mais cette prière avait été éludée comme toutes les autres, et Pie VII était reparti sans avoir obtenu à cet égard la moindre satisfaction... A la veille et au lendemain du couronnement, Pie VII avait mille raisons de se flatter que sur ces affaires de la liturgie et du catéchisme se rat'achant de si près au dogme, il serait la première personne consultée par le prince qui semblait attacher tant de prix en ce moment à faire consacrer son pouvoir par les propres mains du vicaire de Jésus-Christ (1). »

Mais ces illusions, très respectables d'ailleurs, ne devaient pas être de longue durée ; avec un homme tel que Napoléon, on ne pouvait compter sur rien, les promesses

(1) M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 398 et 399.

ou les espérances de la veille étant violées ou effacées dès le lendemain, souvent même une heure après qu'elles avaient été formulées ou simplement indiquées.

Ce fut dont le lundi 5 mai 1806 que le journal de l'Empire révéla tout à coup l'existence d'un décret impérial, daté du 4 avril, annonçant la publication prochaine d'un catéchisme qui devait désormais être seul en usage dans toutes les églises catholiques de l'Empire français. Le catéchisme ne fut cependant mis en circulation que plus de trois mois après (août 1806). Des difficultés de plus d'une sorte étaient survenues tant pour la rédaction que pour l'impression de ce petit livre, et il aurait peut être été encore retardé sans un conseil que donna, au courant de la conversation, l'abbé Émery : « Si j'étais à la place de l'empereur (avait dit le supérieur de Saint-Sulpice), je prendrais purement et simplement le catéchisme de Bossuet. On déclinerait par là une immense responsabilité (1). » Cette idée frappa Napoléon auprès de qui Bossuet était alors en grande faveur, à cause de l'appui qu'il avait jadis prêté à Louis XIV dans ses différends avec le pape Innocent XI. Ceci se passait vers 1803, Bonaparte venait d'être nommé consul à vie, mais il rêvait déjà un titre plus sonore et surtout plus effectif : rien ne lui parut donc plus naturel et plus opportun que de différer la publication de son catéchisme jusqu'au moment où il saurait de quel droit nouveau, définitif et absolu il pouvait réclamer l'entière et aveugle obéissance des Français. A ce point de vue essentiellement politique et rien autre chose à ses yeux, il s'agissait pour lui de faire religieusement

(1) Histoire de Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, par M. l'abbé Lyonnet ; (Paris, 1847.)

et dogmatiquement consacrer son autorité souveraine par les prêtres de tout âge qui allaient enseigner et sur les jeunes générations qui allaient désormais apprendre ce nouveau formulaire.

Mais, il fallait s'y prendre avec une grande habileté pour imposer au clergé et aux fidèles cette énorme ingérence du pouvoir laïque dans le catéchisme ; M. Portalis s'en chargea, et ce fut avec les circonlocutions les moins empreintes de franchise (naturellement) qu'il présenta l'élucubration du souverain au public. En effet, dans le rapport destiné à la publicité qui parut en même temps que le catéchisme, M. Portalis prit soin de constater — ce qui n'était qu'à demi exact, — que l'ancien catéchisme de Bossuet avait principalement dirigé le travail des modernes rédacteurs et que le nouveau formulaire n'était, à proprement parler, que la reproduction de l'ouvrage du célèbre évêque de Meaux (1).

Comme *correctif* à ce rapport public il faut lire maintenant la lettre du même M. Portalis adressée au maître souverain ; c'est là que l'on trouve l'aveu dépouillé de tout artifice de la pensée et de la tactique de Napoléon et de son chargé de pouvoirs par rapport à la confection et à la promulgation du *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*.

13 février 1806.

SIRE,

« Votre Majesté avait pensé que la rédaction d'un catéchisme uniforme pour toute la France, ordonnée par la loi du 18 germinal an X, devrait être encore différée.

(1) Rapport de M. Portalis à l'empereur sur le catéchisme de 1806.

« Cette intention de Votre Majesté me fut manifestée  
« avant la constitution de l'Empire français. Dans ce mo-  
« ment, ces institutions se trouvent établies, et *tous les*  
« *Français ont le bonheur de vivre sous les lois du plus grand*  
« *des souverains*. J'ai donc pensé que le temps était venu  
« de remettre sous les yeux de Votre Majesté *la partie du*  
« *catéchisme relative aux devoirs de tout sujet envers son*  
« *prince*. Déjà on avait présenté, avant le nouvel ordre de  
« choses, *divers articles sur cet objet*. Ces articles parlaient  
« vaguement de la soumission que l'on doit aux puissan-  
« ces et aux chefs des États d'après la doctrine évangélique,  
« mais *il me semble que ces généralités ne suffisent plus*.  
« IL S'AGIT D'ATTACHER LA CONSCIENCE DES PEUPLES A L'AUGUSTE  
« PERSONNE DE VOTRE MAJESTÉ, dont le gouvernement et  
« les victoires garantissent la sûreté et le bonheur de la  
« France. Recommander en général la soumission des  
« sujets à leur souverain, ce ne serait pas, dans l'hypo-  
« thèse présente, DIRIGER CETTE SOUMISSION VERS SON VÉRITABLE  
« BUT. Le précepte général peut suffire dans les temps ordi-  
« naires et quand on vit sous un ordre de choses qui existe  
« depuis longtemps ; mais *aujourd'hui le mot SOUVERAIN*  
« *n'est qu'une expression vague dont chacun pourrait ARBI-*  
« *TRAIREMENT faire l'application SELON SES INTENTIONS ET SES*  
« *PRÉJUGÉS*. J'ai donc cru qu'il était nécessaire de s'expli-  
« quer *franchement* et de rapporter le précepte *d'une fa-*  
« *çon précise* à Votre Majesté. *Cela ôte toute équivoque en*  
« *fixant LES CŒURS et les esprits sur celui qui peut seul et doit*  
« *réellement fixer les esprits et LES CŒURS* (1)... »

Il est impossible d'être, à la fois, plus roué et plus naïf que M. Portalis dans cette lettre adressée au maître ; le

(1) Lettre de M. Portalis à l'empereur, 13 février 1806.

mot *souverain* pouvait, au moyen d'une interprétation toute naturelle et très légitime, se rapporter au *roi* Louis XVIII, tandis que le mot *empereur* indique Napoléon et pas un autre en France, en Italie, etc., Napoléon s'étant proclamé *empereur des Français* et le reste.

Parlera-t-on, pendant qu'on y est, de l'obéissance due aux successeurs *légitimes* de Napoléon? C'était assez délicat, Napoléon n'ayant pas encore eu de fils de Joséphine et d'ailleurs aimant peu qu'on fit allusion à ses héritiers.

Pour en revenir à l'objet principal de la lettre de M. Portalis à son maître, nous ferons remarquer que le catéchisme de Bossuet s'était contenté de consacrer deux courtes lignes à la définition des devoirs des sujets envers leur prince. « Que nous prescrit encore le quatrième commandement? » disait le catéchisme de Meaux, en 1686. — Réponse. « De respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres. » L'histoire ne nous apprend pas que Louis XIV se soit trouvé offensé d'avoir été mis en seconde ligne après les pasteurs ou évêques, curés, prêtres, etc., et seulement avant les magistrats. Sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>, un soldat de fortune, un parvenu, — le chapitre relatif au quatrième commandement s'étend prodigieusement et prend les plus singuliers développements. Napoléon avait d'abord voulu que la question fût ainsi posée et résolue: « La soumission au gouvernement de la France est-elle un dogme de l'Église? » La réponse à cette question, d'après une note qu'il avait lui-même dictée, devait être conçue en ces termes: « Oui, l'Écriture enseigne que celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu; oui, l'Église nous impose des devoirs plus spéciaux envers le gouvernement de la France, protecteur de la religion et de l'Église; elle nous ordonne de *l'aimer*, de *le chérir*



et d'être prêts à faire TOUS LES SACRIFICES pour son service. »

L'expression *le gouvernement* était une sorte de ballon d'essai, en attendant l'appellation très précise d'*empereur*; de plus, à l'égal de Dieu, Napoléon voulait être *aimé et chéri*. Comme si cela se pouvait imposer! *Tous les sacrifices* exigés en vertu de cette affection et de cette tendresse pour sa personne se résumaient dans l'impôt du sang, — la conscription.

Cette rédaction ayant été rejetée par les théologiens de la commission du catéchisme, Napoléon dut se soumettre, mais il voulut que l'on fit particulièrement mention de lui et de sa dynastie (1).

Les devoirs des Français à l'égard de l'empereur devinrent alors la matière d'un chapitre spécial dont le principal intéressé, Napoléon lui-même, pesa, revit et remania soigneusement chaque expression avec son docile collaborateur, M. Portalis, ministre des cultes.

Voici le texte littéral de cette leçon définitive; nous la copions sur un exemplaire du temps (2).

#### Leçon VII. \* — Suite du quatrième commandement.

DEMANDE. — *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon I<sup>er</sup>, notre empereur?*

RÉPONSE. — Les chrétiens doivent aux princes qui les

(1) Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du dix-neuvième siècle, tome II, p. 163. (Cet ouvrage est de M. Jauffret, frère de l'ancien évêque de Metz, plus tard archevêque d'Aix.) — Cs. M. d'Haussonville, note 1 au bas de la page 404, *ut sup.*

(2) 1810, p. 55-57.

gouvernement, et nous devons en particulier à Napoléon premier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonné pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

DEMANDE. — *Pourquoi sommes nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?*

RÉPONSE. — C'est, premièrement, parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même. Secondement, parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César Auguste ; il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

DEMANDE. — *N'y a-t-il pas de motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon I<sup>er</sup>, notre empereur ?*

RÉPONSE. — Oui : car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active ; il défend l'État par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du Souverain-Pontife, chef de l'Église universelle.

DEMANDE. — *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur ?*

RÉPONSE. — Selon l'apôtre saint Paul ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

DEMANDE. — *Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les constitutions de l'empire ?*

RÉPONSE. — Oui, sans doute ; car nous lisons dans la sainte Écriture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires non-seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille. »

Tels sont les termes fidèles du texte de cette leçon VII dont nous avons poussé l'exactitude de la transcription jusqu'à reproduire le signe \* ou astérisque placé à côté de ces mots : *Leçon VII*, et ce petit détail a sa grande importance comme on va le voir. En effet, on lit dans un *Avis* (placé au bas de la page 14), cette recommandation expresse et précieuse à recueillir : « On trouvera dans ce catéchisme les demandes les plus nécessaires à savoir marquées d'une astérisque ; et les catéchistes pourront, se dispenser d'apprendre aux enfants les moins intelligents les demandes qui n'ont pas cette marque.

« *Quand l'astérisque est mis au titre d'une leçon, il signifie que TOUTES LES DEMANDES DE CETTE LEÇON DOIVENT ÊTRE APPRISES.* »

Or, c'est ce qui arriva \* pour la leçon VII, \* suite du quatrième commandement. » Ces demandes impliquaient des réponses longues et par conséquent, difficiles à retenir ; il fallait cependant, de par la logique de Napoléon et de

M de Portalis, que *les enfants les moins intelligents* qui étaient dispensés d'apprendre les leçons plus faciles non marquées d'un astérisque apprirent et récitassent imperturbablement celles marquées du dit astérisque, et la leçon VII, — passablement compliquée, la plus difficile à retenir de toutes celles du catéchisme impérial, — était formellement obligatoire. Des vieillards nous ont mainte fois raconté que la fameuse leçon VII, qu'ils appelaient *la leçon de l'empereur*, était une de leurs préoccupations les plus grandes et leur inspirait presque de l'effroi, à cause des difficultés dont elle est hérissée.

Il ne suffisait pas cependant à Napoléon d'avoir élaboré, rédigé et fait imprimer *son* catéchisme et *sa* leçon VII si autoritaire ; solennellement annoncé dès les premiers jours de mai et universellement attendu, le nouveau formulaire ne faisait pas encore son apparition officielle. Pourquoi cela ? Le voici. La leçon VII était loin d'avoir l'entière approbation du clergé et de l'épiscopat ; aux yeux de quelques évêques, l'initiative prise par le pouvoir civil dans une question de cette importance n'était rien moins qu'un empiètement sur les fonctions du sacerdoce et pouvait avoir les suites les plus fâcheuses. « Est-ce à lui, — écrivait à l'un de ses amis M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, — est-ce à lui de se mêler de ces questions là ? Qui lui en a donné la mission ? A lui les choses de la terre, à nous les choses du ciel. Bientôt, si nous laissons faire, il mettra la main à l'encensoir, et peut être voudra-t-il plus tard monter à l'autel. En vérité, cela ne se peut pas, *Principiis obsta, sero medicina paratur* (1)... » Il n'y avait pas moyen de lutter contre un adversaire tel que Napoléon,

(1) Hist. de Mgr d'Aviau, par M. l'abbé Lyonnet, p. 349.

aussi Mgr d'Aviau ne l'essaya-t-il pas, mais, sous différents prétextes, ce prélat aussi prudent qu'énergique trouva moyen de se dispenser de faire usage du nouveau catéchisme dans son diocèse.

D'autres prélats avaient au fond la même répugnance à faire enseigner les préceptes contenus dans la fameuse septième leçon ; il y avait d'ailleurs dans le nouveau formulaire des sujets à critique plus essentielle encore. Toujours imbu de l'esprit du dix-huitième siècle et théologien qui n'avait connu d'autre maître que son égoïste despotisme, l'empereur acceptait avec répugnance la doctrine catholique absolue : « Hors de l'Église point de salut. » En vain, Bossuet, qui lui était si cher en bien des choses, avait-il maintenu cet axiôme dans son catéchisme, Napoléon n'était pas avec lui du même avis ; c'est pourquoi il avait éliminé de son catéchisme, à lui, cette maxime qui gênait extraordinairement sa tolérance de libre-penseur, car il s'imaginait — comme ceux qui ne pratiquent aucune religion, — que toutes sont bonnes, sans doute pour ne décourager personne de sa propre indifférence. Les ecclésiastiques faisant partie de la commission du catéchisme exigeaient le maintien de l'importante et fondamentale maxime : « Hors de l'Église point de salut, » en donnant à entendre que ce n'était qu'à cette condition qu'ils pourraient laisser passer la rédaction impériale de la septième leçon à laquelle ils savaient que l'autocrate de la France tenait énormément, car ils ne se dissimulaient pas que la rédaction et la publication du nouveau formulaire avaient surtout pour but l'imposition du dogme autoritaire élevé à sa plus haute puissance. L'empereur et M. Portalis, son seïde, étaient fort contrariés de cet incident lorsque le cardinal Fesch lui-même, vint appor-

ter à l'opposition l'appui de son propre vote. « Le chef du gouvernement — dit un écrivain de l'époque, (1) — tenait beaucoup à ce que le nouveau catéchisme fût partout favorablement accueilli à cause du chapitre qui le concernait; c'est pourquoi il donna des ordres pour qu'on modifiât les passages qui pouvaient faire suspecter la doctrine de ce livre. On rétablit même au chapitre de l'Église les expressions: « Hors de l'Église point de salut, » que les éditeurs avaient cru devoir rendre autrement. »

« Il est facile de comprendre en effet que l'empereur ait eu dans cette circonstance de la peine à se défendre sérieusement contre son oncle. « Quoi ! ( pouvait lui dire « avec une grande force de raisonnement le cardinal « Fesch), vous voulez de la damnation éternelle pour ceux « qui se tiennent en dehors de votre gouvernement, ou « bien qui ont seulement le tort de n'être pas animés à « l'égard de Votre Majesté d'un amour suffisant, et vous « ne voulez pas que l'Église menace d'une peine semblable ceux qui ne reconnaissent pas son autorité ! Cela « serait contradictoire (2). »

Le nouveau catéchisme parut enfin dans la première quinzaine d'août 1806, un peu avant la St Napoléon.

En somme, la damnation dont l'empereur menaçait les récalcitrants à son autorité équivalait à cette maxime que Napoléon n'osa pas formuler: « Hors du gouvernement de l'empereur Napoléon pas de salut. »

« Fallait-il croire, toutefois, — a dit avec son esprit

(1) M. Jauffret, *l. c. sup.*, tome II et Vie du cardinal Fesch, par l'abbé Lyonnet, tome II, p. 50.

(2) M. d'Haussonville, p. 416.

mordant Mme de Staël (1), — que Bonaparte disposerait de l'enfer dans l'autre monde, parce qu'il en donnait l'idée dans celui-ci ? »

Il semblait que Napoléon n'eût plus rien à désirer ou plutôt à exiger de la longanimité du pape, du sacré collège, de l'épiscopat et du clergé français, mais cependant ses prétentions allaient toujours croissant. Le malheur (nous n'osons dire le tort) des contemporains de cet insatiable despote fut de ne pas avoir pénétré le fond du caractère de cet homme à la fois rusé et pusillanime. Son hypocrisie était telle qu'elle défilait tout ce que l'histoire nous apprend même en ce genre de Mahomet et de Cromwell. « Un jour il assurait aux prélats que, dans son opinion, il n'y avait que la religion catholique de vraiment fondée sur les traditions anciennes ; puis se trouvant, avec des philosophes, il dit à Cabanis : « Savez-vous ce que c'est « que le Concordat que je viens de signer ? C'est la vaccine « de la religion : dans cinquante ans, il n'y en aura plus « en France (2) ».

Cet oracle est *moins* sûr que celui de Calcas.

Cet homme qui venait d'entrer si brutalement dans le catéchisme n'était pas encore satisfait d'un tel attentat, inouï jusque là dans les annales du monde ; il exprima, à diverses reprises, soit dans l'intimité de ses familiers, soit même publiquement, il exprima le regret de ne pas régner dans un pays où le souverain fût en même temps le chef de l'Église, comme en Angleterre et en Russie. Et pour que l'on ne soit pas tenté de croire que c'est ici une

(1) Considérations sur les principaux événements de la Révolution française, 4<sup>e</sup> partie, chapitre VI, *in fine*.

(2) M<sup>me</sup> de Staël, *op. sup. cit.*, chap. VI de la 4<sup>e</sup> partie.

calomnie patente ou tout au moins une assertion hasardée, nous citerons les termes dans lesquels Napoléon formulait cette prétention d'être à la fois roi et pontife, en écrivant au prince Eugène, son beau-fils (1).

« J'ai vu dans la lettre de Sa Sainteté (2) qu'elle me menace. Croirait-elle donc que les droits du trône soient moins sacrés que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eut des papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que je fais à la religion. Les insensés! ils ne savent point qu'il n'y a pas un coin du monde en Italie, en Allemagne, en Pologne, où je n'ai fait encore plus de bien à la religion que le pape n'y a fait de mal... Ils veulent me dénoncer à la chrétienté!... Le pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être pape à mes yeux. Je ne le considérerais que comme l'Antechrist, envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remerciais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, *je séparerais mes peuples de toute communication avec Rome* et j'y établirais une police...

« Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre *mes trônes* en interdit, m'excommunier? Pense-t-il que les armes tomberont de la main de mes soldats et mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Cette infâme doctrine, des papes furibonds l'ont prêchée... Je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies que m'a fait endurer la cour de Rome, et *peut être le temps n'est-il pas éloigné*, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes états, où je

(1) 22 juillet 1807.

(2) Lettre de Pie VII au vice roi d'Italie (Eugène de Beauharnais), 5 juillet 1807.



*ne reconnaitrai le pape que comme évêque de Rome, COMME ÉGAL et au même rang que les évêques de mes états. Je ne craindrai pas de réunir les églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile pour faire mes affaires sans pape... En deux mots, c'est pour la dernière fois que j'entre en discussion avec CETTE PRÉTRAILLE ROMAINE. On peut la mépriser et la méconnaître et être constamment dans la voie du salut, et dans le fait ce qui peut sauver dans un pays peut sauver dans un autre.*

« ... Je tiens ma couronne de Dieu et de la volonté de mes peuples; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples... Mes peuples vivront sans évêques, mes églises sans direction, jusqu'à ce QU'ENFIN L'INTÉRÊT DE LA RELIGION, dont mes peuples ont besoin, ME FERA PRENDRE UN PARTI QUE COMMANDENT leur bien-être et LA GRANDEUR DE MA COURONNE. »

Cette lettre que Napoléon était censé avoir écrite au prince Eugène devait être par celui-ci communiquée, sans ordre et spontanément, à Pie VII. Dans les mesures les plus violentes de l'empereur, il était toujours entré, à toutes les époques de sa vie, une notable dose de ruse et d'astuce. Moins d'un an avant cette lettre (12 novembre 1806), l'autocrate se démasquait déjà en partie devant Mgr Arezzo, nonce du pape à Dresde, où se trouvait alors Napoléon et où il développa pour la première fois les thèses étranges qui s'étalèrent depuis dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*; mais revenons à la conversation qui eut lieu, à cette époque, entre Napoléon et le nonce et dont celui-ci nous a conservé la très fidèle relation (1), très fidèle, en effet, car nous en retrouvons les tendances encore

(1) Relazione del mio abbocamento coll' imperatore Napoleone, 12 novembre 1806 (trouvé dans les papiers du pape, au Quirinal.)

plus accentuées et aggravées dans la lettre au prince Eugène ci-dessus reproduite en ses parties vraiment significatives.

«... Si le pape n'en passe point par où je veux, je lui ôterai certainement le domaine temporel de Rome... *Il n'y a aucune nécessité à ce que le pape soit souverain de Rome.* Les papes les plus saints ne l'étaient pas. Je lui ferai un bon apanage de trois millions, et je mettrai à Rome un roi ou un sénateur, et je partagerai son état en autant de duchés. J'entends que le pape soit l'ami de mes amis et l'ennemi de mes ennemis. *Je suis le protecteur de l'Église, et il faut que le pape soit avec moi, s'il veut rester souverain, et bien certainement il le restera, s'il agit à ma guise.*

— Votre Majesté (dit Mgr d'Arezzo), me permettra de lui répéter ce qui lui a déjà été dit tant de fois, que le pape, étant le père commun des fidèles, ne peut se séparer des uns pour s'attacher aux autres, et, son ministère étant un ministère de paix, il ne peut faire la guerre à personne ni se déclarer l'ennemi de qui que ce soit sans manquer à ses devoirs et compromettre son caractère sacré...

— *J'avais (réplique Napoléon) les meilleures intentions à l'égard du pape, je les aurais mises à exécution et je le ferais encore ; mais le pape préfère être misérable, il s'entête mal à propos... Ou bien le pape consentira, alors il ne perdra rien ; ou bien il refusera, et alors je lui ôterai ses états. Les excommunications ne sont plus de mode, et mes soldats ne refuseront pas de marcher là où je les enverrai... Que le pape n'oublie pas que j'ai relevé les autels en France, que j'ai rétabli la religion, que je la protège en Allemagne et que je la protégerai ailleurs encore. La catholicité presque entière est sous mon sceptre. La main*

de Dieu conduit mes armées, et il semble que cela déplaît au pape, et *c'est lui qui veut me contrarier en tout...* En Italie, en France, j'ai beaucoup fait pour les évêques, pour les curés. **TOUT LE MONDE EST CONTENT...** »

Le 2 février 1808, l'invasion des États pontificaux était un fait accompli et était presque immédiatement suivie de l'enlèvement et de la captivité de Pie VII.

« Certes, à ne considérer que l'aspect extérieur des choses, il semblait à première vue que l'avantage fût tout entier du côté de l'empereur. Matériellement, Napoléon était sans contredit aussi fort et puissant à cette époque que Pie VII était faible et désarmé ; mais, gardons-nous de l'oublier, il ne s'agissait point d'une lutte matérielle. Au point de vue moral, à ne tenir compte que du bon droit et de la naturelle équité, quel saisissant contraste entre les deux adversaires ! Autant l'empereur s'était récemment fait de tort par la rudesse de ses dernières mesures, autant le pape s'était gagné les cœurs par sa résignation. Depuis qu'il était retenu captif à Savone, non seulement les âmes pieuses, non seulement les esprits élevés, mais les plus indifférents et les plus sceptiques avaient secrètement épousé la cause de Pie VII....

« Quand le pouvoir civil et l'autorité spirituelle sont aux prises, l'opinion se tourne le plus souvent en France contre celui des deux adversaires qu'elle surprend à vouloir sortir de ses attributions, ou qu'elle soupçonne d'ambitionner un rôle qui ne lui revient pas naturellement... Pie VII se sentait soutenu cette fois non seulement par l'adhésion du clergé de ses anciens états et du royaume d'Italie, mais aussi par les ecclésiastiques de tous les pays, y compris même, quoiqu'ils n'osassent pas s'en exprimer tout haut, ceux de la France gallicane. Quel catholique, quel chrétien,

quel homme droit et impartial oserait désormais le blâmer, si, réduit à toute extrémité, violemment dépouillé de son patrimoine, promené de ville en ville comme un prisonnier vulgaire, et matériellement privé de toute communication avec le troupeau dont il était le pasteur, il déclarait ne pouvoir en suffisante connaissance de cause donner immédiatement l'institution canonique aux évêques choisis par son persécuteur ? Son bon droit n'était-il pas évident, aussi évident aux yeux de tous que l'était à ses propres yeux l'impérieuse obligation de se servir des armes spirituelles remises en ses mains ? Il n'hésiterait donc plus. Étrange résultat des violences de l'empereur, résultat inattendu pour lui, quoique trop facile à prévoir, il se trouvait avoir définitivement fortifié contre lui-même l'adversaire qu'il croyait avoir réduit à néant, car entre eux il n'y avait plus désormais d'intérêts temporels à débattre, et la supériorité de ses forces matérielles devenait en quelque sorte inutile pour lui. Dans les questions qui leur restaient à régler, où la religion, la bonne foi et l'équité naturelle étaient seules intéressées, il avait mis tout le désavantage de son côté (1). »

Il comprit enfin, mais trop tard, que sa brusquerie violente avait tout compromis et peut être tout perdu ; il essaya donc, contre son habitude, de formes très-respectueuses quoique toujours très pressantes, au fond. Servi avec un zèle exagéré par ses affidés, Napoléon vit ses nouvelles mesures n'aboutir à rien autre qu'à un redoublement de difficultés pour lui et de vexations pour le pape ; l'ex-oratorien Fouché, outre-passant les pouvoirs dont il

(1) M. d'Haussonville, *Revue des deux mondes*, 1868, n° du 1<sup>er</sup> août (p. 587 589.)

était investi, avait tout d'abord complètement séquestré le chef de l'Église auprès duquel ne purent être admis des cardinaux et d'autres prélats dont les lettres ne lui parvinrent que plus tard (1).

Le pape était bien réellement prisonnier à Savone, où il était arrivé vers la fin d'août 1809, et cependant en dépit de l'active et incessante surveillance dont il était entouré, — Napoléon, par un de ces calculs dont sa vie abonde, avait donné les ordres les plus exprès pour empêcher que le séjour du souverain pontife à Savone et la vie qu'il y menait parussent avoir aux yeux du public la moindre apparence de captivité. Pie VII, comprenant parfaitement quels étaient les desseins de l'empereur, se gardait bien de s'y prêter le moins du monde. Pour la première fois, Napoléon soupçonna que les mauvais traitements, la captivité, l'isolement ne lui feraient peut être pas avoir aussi facilement raison qu'il l'avait d'abord espéré de ce pontife, qui, malgré sa douceur, avait de la fermeté et joignait à beaucoup de prudence dans la conduite une connaissance approfondie des matières ecclésiastiques formant l'objet des discussions pendantes. Ce fut à ce moment que Napoléon s'avisa enfin de réunir un concile de cardinaux et d'évêques (2). Un instant il songea à convoquer un concile œcuménique (3), tant ses idées étaient vagues, et d'ailleurs il n'avait daigné consulter personne sur la légitimité ou l'opportunité d'un acte si grave.

(1) Voyez la lettre du cardinal Fesch, du 7 août 1809.

(2) Lettre de M. Hugues Maret, duc de Bassano, à M. Bigot de Préameneu, 27 septembre 1809.

(3) Rapport de M. le comte Bigot de Préameneu à l'empereur, 22 novembre 1809.

Napoléon s'arrêta alors à la pensée de tout faire par lui-même et de tout prendre sur lui, sans plus s'inquiéter du pape que s'il n'existait pas. « Le projet de Napoléon, puisque le pape ne voulait rien lui céder, était — dit M. Thiers (1), — de le mettre en présence de mesures déjà arrêtées sans sa participation. Dans deux mois, se disait-il à lui-même, je traiterai avec le pape, et il faudra bien, ou qu'il résiste, ce qui lui est impossible, ou qu'il s'arrange, ce qui le forcera d'accepter comme accomplis les changements que j'ai apportés à l'Etat de l'Eglise. » Voici — toujours indiqué par M. Thiers, — ce que l'empereur voulait faire accepter à Pie VII : c'était « la suppression du pouvoir temporel du Saint-Siège, la réunion de Rome au territoire de l'empire, l'établissement d'une papauté dépendante du nouvel empereur d'Occident faisant sa résidence à Paris ou à Avignon, jouissant de beaux palais, d'une dotation de deux millions de francs et de beaucoup d'autres avantages encore, mais placée sous l'autorité de l'empereur des Français, comme l'église russe sous l'autorité des tsars et l'islamisme sous l'autorité des sultans (2). »

Cependant, avant d'essayer l'exécution de ce projet extravagant, Napoléon voulut tenter, par une voie détournée, s'il n'y aurait pas moyen d'arracher au pape, par un moyen quelconque, ce qu'il désirait si fort et d'éviter ainsi le scandale sans résultat d'une démarche qui ne laissait pas que de lui donner à penser. Ce fut le chevalier Lebzeltner, agent du comte de Metternich et de l'Autriche, qui se chargea de sonder le terrain au bénéfice

(1) Histoire du Consulat et de l'Empire, tome XII, p. 75.

(2) Ibid., tome XIII, p. 35.

de l'empereur des Français. Le chevalier provoqua les confidences de Pie VII en l'entretenant des graves dangers dont l'Eglise était menacée et en lui demandant s'il ne ferait rien pour sortir de l'inactivité et de la nullité où il se trouvait présentement réduit. Le pape répondit : « Nous avons pressenti cet état de choses, c'est la seule pensée qui nous occupe. Cette interruption de toutes relations avec les clergés étrangers, la difficulté de nos relations avec les évêques français sont le sujet de notre plus profond chagrin. Quoique détenu ici sans correspondance libre, sans nouvelles, nous avons bien jugé quels devaient être les embarras des évêques ; aussi n'avons nous pas cessé de nous plaindre au général Berthier de notre situation sous ce rapport. *C'est un vrai schisme établi par le fait.* Nous ne demandons rien pour nous à l'empereur, nous n'avons plus rien à perdre... Les aumônes des fidèles nous suffiront. Il y a eu d'autres papes plus pauvres que nous, et nous ne songeons à rien au delà de l'enceinte étroite où vous nous voyez ; mais nous désirons ardemment que nos communications soient rétablies avec les évêques et les fidèles (1). »

Cette démarche et une autre plus directe auprès du pape n'ayant pas amené le résultat que s'en promettait l'impatience de l'empereur, il donna ordre au ministre des cultes d'écrire aux évêques nommés d'Asti, de Liège, de Poitiers, de Saint-Flour, afin qu'il eussent à se rendre immédiatement dans leurs diocèses sans attendre plus longtemps l'institution canonique (2). On sait, d'après le

(1) Lettre du chevalier Lebzelttern au comte de Metternich, 16 mai 1810.

(2) Lettre circulaire du comte Bigot de Préameneu aux évêques d'Asti, de Liège, de Poitiers et de St-Flour, 3 août 1810.

témoignage de M. Bigot de Préameneu, à quel point il répugnait aux évêques nommés, mais non institués canoniquement, de se présenter sans titre reconnu au milieu de leur nouveau troupeau ; mais leurs convenances ne furent point consultées, ils durent tous partir. Une mesure plus éclatante encore témoigna bientôt avec quelle vivacité l'empereur entendait mener la lutte toute spirituelle qu'il lui avait plu d'entamer contre le souverain pontife.

Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, était mort le 10 juin 1808 ; six mois après, Napoléon lui avait donné pour remplaçant son oncle, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, celui-ci avait accepté ses fonctions nouvelles sans se démettre toutefois de celles qu'il remplissait déjà dans la seconde ville de France. L'empereur s'était jusqu'alors contenté de cet arrangement, mais maintenant qu'il avait résolu de braver le pape et de lui montrer qu'il était maître de se passer de son concours et de gouverner à son gré les églises de France, il somma tout à coup le cardinal Fesch de prendre ostensiblement possession de son nouveau siège. A son grand étonnement, il rencontra de la part de son oncle la plus énergique résistance. Ce que Napoléon voulait, c'est que, dans la querelle religieuse maintenant pendante, le premier dignitaire du clergé de France se rangeât de son côté et prit ouvertement parti pour lui et contre le Saint-Père ; Fesch n'y voulut jamais consentir et, en dépit de toutes les objections de son terrible neveu, demeura inflexible. Voyant qu'il ne pouvait venir à bout de la résistance de son oncle, l'empereur nomma immédiatement le cardinal Maury à l'archevêché de Paris (1).

(1) Vie du cardinal Fesch, par l'abbé Lyonnet, tome II, p. 174.



Le décret de nomination du cardinal Maury était du 14 octobre 1810. Peu de jours après, le 22 du même mois, l'empereur nomma M. d'Osmond, évêque de Nancy, à l'archevêché vacant de Florence. L'intention qui avait inspiré ces deux actes était manifeste; Napoléon voulait obliger les titulaires des deux sièges de Florence et de Paris à se mettre d'une façon flagrante en collision spirituelle avec le chef de la catholicité. « Monsieur le comte, écrivait-il à son ministre des cultes, mon intention est que les archevêques et évêques que j'ai nommés aux différents sièges de mon empire prennent le titre de leur siège dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. Je n'entends point qu'ils y mettent aucune modification (1). »

Quoiqu'il fut relégué à Savone, seul, Pie VII inspirait par son attitude à la fois calme et ferme tant d'inquiétudes à l'empereur que celui-ci n'avait pas jugé inutile d'entourer l'inoffensif vieillard d'un déploiement inouï de surveillance et d'espionnage policiers, ce qui ne l'empêchait pas de nier formellement que le pape fut le moins du monde prisonnier et que rien ne l'empêchait, s'il le voulait, de pourvoir au gouvernement de l'Église; or, il se trouva que ce mensonge impudent se retourna contre son auteur et devint une vérité qu'il ne connut que trop tard. Les exemples faits sur quelques pauvres prêtres de Marseille et d'ailleurs, jetés dans d'obscurs cachots pour avoir seulement tenté de s'approcher sans permission du pape, avaient, ce semble, dû suffire à intimider les plus hardis (2). « Napo-

(1) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 16 novembre 1810. — Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome XXI.

(2) Voyez les Mémoires du cardinal Pacca et la correspondance de M. de Barral conservée à l'archevêché de Tours.

l<sup>e</sup>on ne craignait donc rien. Telle est en effet l'illusion commune aux souverains absolus. Ils s'exagèrent ordinairement la faiblesse de leurs adversaires autant que leur propre force. Volontiers ils s'imaginent qu'on n'osera rien tenter contre eux, et plus volontiers ils se figurent qu'ils déjoueront aisément les trames les mieux ourdies. Napoléon n'évita pas cette déconvenue réservée à tous les despotes. Il se l'était pour ainsi dire préparée à lui-même. C'était lui en effet qui, par les violentes persécutions dont il n'avait cessé d'abreuver le Saint-Père, lui avait procuré une foule innombrable d'auxiliaires obscurs, parfaitement inconnus les uns aux autres, qui, sans provocation, sans entente préalable, sous la seule impulsion de leur foi chrétienne, n'aspiraient qu'à se faire, à leurs risques et périls, les instruments dévoués du captif de Savone et de tous ceux qui souffraient pour sa cause....

« Faut-il maintenant s'étonner beaucoup si, grâce à de tels moyens et malgré les efforts de la police impériale, qui ne découvrit rien qu'après coup, le Saint Père soit parvenu alors à faire connaître au clergé de France et d'Italie les censures ecclésiastiques dont il frappa l'institution peu canonique des évêques récemment nommés aux sièges de Florence et de Paris? Ce qui surprend véritablement, c'est la surprise même qu'éprouva l'empereur quand il apprit la divulgation des bulles signées à Savone. Ce qui surprend encore davantage ou plutôt ce qui attriste, ce sont les bruyants éclats de sa colère et les actes d'incroyable brutalité qui s'ensuivirent. Comment Napoléon avait-il pu s'imaginer un instant que Pie VII laisserait passer sans protester les nominations de M. d'Osmond et du cardinal Maury? Comment, avec un peu de bonne foi, pouvait-il se plaindre de ce que le Saint-Père, qui n'avait fait nul

mystère de sa désapprobation, eût cherché et trouvé le moyen d'en instruire les évêques de France et d'Italie? De quel droit, parce qu'il lui avait plu de ne pas laisser arriver ces bulles à leur destination, l'empereur pouvait-il faire un crime à Pie VII de ce qu'il prenait soin d'avertir les fidèles que les pasteurs aux quels ils devaient spirituellement obéissance avaient eux-mêmes cessé d'obéir au chef spirituel de la catholicité? Le pape ne remplissait-il pas, en agissant ainsi, les plus stricts devoirs du souverain pontife? En ce qui touche la clandestinité des moyens, depuis quand était-il interdit à un captif injustement détenu d'accomplir par des voies détournées les actes qu'il lui serait licite de pratiquer au grand jour, s'il était en liberté? Les fureurs de l'empereur étaient donc aussi extravagantes que furent iniques les violences auxquelles il n'hésita pas à se livrer (1). »

Violences de langage d'abord que ne tardèrent pas à suivre les violences de conduite ; les unes et les autres ont tellement épouvanté les éditeurs de la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> qu'ils ne les ont publiées, sans doute — ainsi que le dit la préface du seizième volume, — parce que ces lettres ne leur ont pas semblé du nombre de celles *qu'il aurait livrées à la publicité, si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système* (2). Avec ce commode système d'escamotage, que devient la vérité historique déjà si difficile à démêler et à établir? Heureusement qu'en dehors de la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> M. d'Haus-

(1) M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 615-618.

(2) Rapport à l'empereur Napoléon III, tome XVI de la Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>.

sonville (1) a pu trouver ces documents qu'il a publiés et, en l'absence desquels d'ailleurs, le Mémorial de Sainte-Hélène, dicté par Napoléon *se survivant à lui-même*, pour ainsi dire, avec son incurable aveuglement et son énorme orgueil, suffirait, à lui seul, à combler les lacunes préméditées après coup de la correspondance impériale.

« Écrivez au préfet de Montenotte — mande Napoléon à son ministre des cultes, — pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris, afin d'éclairer ce fonctionnaire sur *la mauvaise foi du pape qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion*. Donnez lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courrier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape et sa suite et pour que la poste ne fasse partir ni ne lui fasse remettre aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris, où je désire le voir. Vous prescrirez au sieur Chabrol d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au pape qu'il fait du tort à la religion, qu'il cherche à semer le trouble et la division, qu'il néglige la douceur et *les bonnes manières*, qui auraient pu réussir auprès de moi, qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Église finira par perdre le reste de son temporel, que *ceux qui seront assez fous et assez ignorants de leurs devoirs pour l'écouter perdront leur place*, et que se sera par sa faute. *Il faut que cela soit dit avec vigueur*. Il doit voir également ceux qui entourent le

(1) *Ut sup.*, p. 628 et suiv.

pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux. *Il est inutile que le pape écrive. Moins il fera de besogne et mieux cela vaudra.* Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus qui sont auprès du pape, qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie, pour *ôter au pape le moyen d'écrire et de RÉPANDRE LE POISON* ; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France, de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici. Vous en ferez le triage, et *l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient.* Faites vous en conséquence envoyer toutes celles que le pape écrirait et celles qui lui seraient adressées. En général, *moins ce qu'il écrit parviendra, et mieux cela vaudra.* »

Napoléon, à Sainte-Hélène, était-il bien venu à se plaindre de ses gardiens, après la conduite tout autrement rigoureuse qu'il avait tenue à l'égard du pape, son prisonnier, à Savone ? Se donner le plaisir de faire souffrir Pie VII dans sa personne, tel était bien le dessein de l'impérial geôlier ; il ne songe nullement d'ailleurs à s'en cacher.

« Vous ferez connaître au préfet que *mon intention est que l'intérieur du pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite...* Recommandez au sieur Chabrol de ne plus rien dire dans ses discours qui tende à faire croire au pape que je désire un accommodement. Son langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome, qu'il continue à Savone, *je dois m'attendre à tout de lui, que je m'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire, que nous sommes trop éclairés pour ne pas distinguer la*

*doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII...* (1) »

Les ordres de Napoléon furent exécutés à la lettre ; dans la nuit du 8 janvier 1811 le préfet de Montenotte se rendit au palais de l'évêque de Savone pour saisir toute la correspondance et les papiers de Pie VII. « Tout le monde — écrit-il, — était encore enseveli dans le sommeil ; rien n'a pu échapper aux recherches (2). » Ces recherches furent pratiquées avec un soin minutieux par des agents expédiés de Paris même ; on visita tous les appartements, on ouvrit ou l'on força tous les tiroirs. On alla jusqu'à découvrir les vêtements de chacun, même ceux du pape. Enfin, on crocheta le secrétaire de Pie VII pendant qu'il était descendu se promener dans le petit jardin de l'évêché (3). On enleva au souverain pontife son écritoire, ses plumes, jusqu'à son bréviaire, ainsi (détail à noter) qu'une bourse qui contenait une certaine somme en or. Dans les papiers compulsés avec soin, on ne découvrit rien que de très insignifiant. On enleva au pape ses serviteurs, qui furent dirigés sur Fénestrelle et incarcérés.

Tout cela ne suffit pas encore à calmer le courroux de Napoléon ; il fit redoubler la surveillance, l'espionnage et la persécution à l'égard du prisonnier de Savone (4).

(1) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 31 décembre 1810. — Cette lettre ne se trouve pas dans la *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, publiée par l'ordre et sous les auspices de son impérial neveu, Napoléon III.

(2) M. de Chabrol au ministre des cultes, 8 janvier 1811.

(3) Relation manuscrite italienne du valet de chambre du pape. — *British Museum*, n<sup>o</sup> 8, 389.

(4) Voyez une lettre de Napoléon I<sup>er</sup> au comte Bigot de Préameneu, 20 janvier 1811, citée par M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 631.

« Voilà — dit M. d'Haussonville (1), — des sévérités et des rudesses qui laissent loin derrière elles celles de sir Hudson Lowe. Le commissaire du gouvernement anglais ne songea du moins jamais à lui enlever sa glorieuse épée de capitaine. L'empereur, qui songeait à tout, n'oublia pas de faire enlever au Saint Père son humble anneau du pêcheur. C'était de sa part une idée fixe. »

Cet anneau avait été renfermé par Pie VII dans le sac de peau où avait été mis l'argent provenant du denier de St-Pierre ; on avait rendu, sans y regarder, et le sac et l'argent ainsi que l'anneau au pape. Le prince Borghèse donna alors les ordres nécessaires pour que l'on se procurât à tout prix cet anneau, *sans toutefois employer la violence, s'il se trouvait dans les mains du pape*, mais Pie VII ne le portait pas à son doigt. Le capitaine de gendarmerie préposé à la garde particulière du souverain pontife se décida alors à le lui demander.

« A cette réquisition, Pie VII, jusque là inébranlable, se sentit profondément ému. Était-ce ressentiment de ce dernier et incompréhensible affront ? Était-ce crainte qu'on ne fit un usage frauduleux du sceau du pêcheur, qui d'ordinaire sert à revêtir les actes les plus importants émanés du chef de l'Eglise catholique ? Toujours est-il qu'après un peu d'hésitation le pape remit son anneau au capitaine de gendarmerie ; mais il avait pris auparavant la précaution de le briser en deux, et ce fut dans cet état que le prince Borghèse le fit parvenir à l'empereur (2). »

(1) *Ut sup.*, p., 631 et 632.

(2) Lettre du prince Borghèse à l'empereur Napoléon, 14 mars 1811. Cs. M. d'Haussonville, *ut sup.*, p. 632.

Le délire de Napoléon atteignant enfin son paroxysme, le 5 janvier 1811, il ordonna à son bibliothécaire, M. Barbier, de lui envoyer le plus tôt possible le résultat de ses recherches sur la question de savoir « s'il y avait des « exemples d'empereurs qui aient suspendu ou déposé « des papes (1). » Afin de préparer les esprits à cette déposition éventuelle d'un pape, un livre venait de paraître à Paris avec ce titre : *Essai sur la puissance temporelle des papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avaient la prépondérance en Italie*. Cet ouvrage, censé traduit de l'espagnol, était de l'ex-oratoire Daunou, directeur des archives impériales, et, c'était Napoléon qui le lui avait commandé.

L'homme qui avait recours à de semblables roueries était celui là même qui osait accuser le pape de *la plus grande hypocrisie* (2).

Donc, Napoléon avait définitivement résolu de réduire Pie VII à un véritable servage, de le contraindre à se fixer en France, à Paris même, s'il se pouvait, et d'en faire, comme l'annonçait clairement le sénatus-consulte du 17 novembre 1810, un simple fonctionnaire du grand empire. Si enivré d'orgueil que le fait à juste titre supposer une telle prétention, Napoléon ne se dissimulait pas cependant la difficulté de réaliser un pareil rêve. C'était pour réduire le clergé au silence en lui donnant bien à comprendre que toute résistance lui serait imputée à crime, qu'il

(1) Note pour le bibliothécaire de l'empereur, Paris, 5 janvier 1810. — Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup>, tome XXI.

(2) Lettre de Napoléon au vice-roi d'Italie, 3 janvier 1811. — Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup>, tome XXI.



avait hautement parlé de faire fusiller l'abbé d'Astros, grand vicaire de Notre-Dame, qui avait osé lui tenir tête (1). « Que l'on soit bien convaincu — écrivait-il au prince Eugène, — de mon intention prononcée de faire cesser cette lutte scandaleuse de *la prétraille* contre mon autorité (2). » C'est dans ce but et par une de ces contradictions flagrantes qui étaient le fond même de son caractère que Napoléon accueillit la pensée de convoquer un concile national ; cette idée d'ailleurs flattait à la fois son imagination et son orgueil, car il y entrevoyait pour lui-même un rôle extraordinaire, pareil à ceux qu'avaient rempli jadis ces empereurs d'Orient et d'Occident qu'il se plaisait à prendre pour modèles et qu'en comédien maladroit il s'évertuait à parodier. Car, en réunissant un concile, dans ces circonstances, ce n'était pas des guides qu'il désirait trouver, mais bien des auxiliaires et des aides, au besoin même et surtout des complices. L'abbé Emery, l'éminent directeur de la congrégation de Saint Sulpice, avait tout d'abord vu parfaitement clair dans la tactique de l'empereur. « Comment nos Evêques ne voient-ils pas — écrivait l'abbé Emery à un de ses amis, — que ces moyens de conciliation que l'empereur leur demande ne sont qu'un jeu de sa part pour en imposer aux simples et un masque pour couvrir sa tyrannie ? Qu'il laisse l'Église tranquille ; qu'il rende à leurs fonctions le pape, les cardinaux, les

(1) L'abbé d'Astros demeura prisonnier à Vincennes, de janvier 1811 au 9 février 1811.

(2) L'empereur au vice-roi d'Italie, 5 janvier 1811. — Même lettre au prince Borghèse et à la grande duchesse de Toscane. (Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup>), tome XXI.

évêques; qu'il renonce à des prétentions extravagantes: tout le reste sera bientôt arrangé (1). »

Le chagrin inspiré à M. Emery par l'attitude de ses collègues de la commission de 1810 n'était rien encore en comparaison du désespoir que ce même comité, légèrement modifié comme composition, devait lui causer, lorsqu'il fut de nouveau réuni aux premiers jours de l'année 1811. Les instructions remises par le ministre des cultes à la seconde commission ecclésiastique ne laissaient planer aucun doute sur les intentions de Napoléon. Suivait un résumé assez long et comme d'habitude fort partial des relations de Napoléon avec Pie VII (2).

Les questions posées au concile national étaient les suivantes : « 1° Toute communication entre le pape et les sujets de l'empereur étant interrompue quant à présent, à qui faut-il s'adresser pour obtenir les dispenses qu'accordait le Saint-Siège ? 2° Quand le pape refuse persévèrement d'accorder des bulles aux évêques nommés par l'empereur pour remplir les sièges vacants, quel est le moyen canonique de leur donner l'institution ? »

Le but de l'empereur était évident. Il consistait à mettre la commission en présence de résolutions arrêtées et de faits accomplis auxquels on la pressait simplement de donner une sorte de consécration religieuse. Le cardinal Fesch, auquel M. Émery avait fait part de ses légitimes et cruelles angoisses, en présence d'un pareil état de choses se rendit chez l'empereur et lui représenta que les évêques ne pourraient consentir aux propositions

(1) Vie de l'abbé Coustou, par l'abbé Coste, p. 232.

(2) Instructions remises par M. Bigot de Préameneu au conseil ecclésiastique de 1811, — 8 février 1811.

de son ministre des cultes et qu'il devait s'attendre à faire des martyrs. Un instant Napoléon comprit qu'il y aurait quelque danger à pousser les choses à toute extrémité ; cependant il voulut que la commission donnât son avis sur les questions qui lui avaient été posées (1).

Les réponses des collègues de M. Émery furent telles à peu près que l'empereur pouvait le souhaiter, tant était grand l'effroi qu'inspirait l'obstination de ce souverain que l'on voyait déterminé à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au schisme dont on sortait à peine. Cependant, avant d'arrêter aucune détermination, Napoléon voulut encore réunir en sa présence tous les membres de la commission ecclésiastique ; il n'ignorait pas à quel point les décisions qu'il avait arrachées aux évêques leur avaient coûté à prendre et qu'ils ne les avaient adoptées qu'à contre cœur ; que l'abbé Émery, après les avoir combattues de toutes ses forces, n'avait jamais voulu les signer. Ce qu'il voulait surtout, c'était vaincre la résistance du saint prêtre dont il connaissait déjà la science et l'esprit et dont l'honorable fermeté avait conquis son estime, à lui cependant si disposé à mépriser les hommes ou tout au moins à en tenir fort peu de compte.

Dans une allocution — dont la Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup> a publié quelques passages, — l'empereur posa assez violemment à la commission les points suivants qu'il voulait qu'elle résolût devant lui et séance tenante « *Le pape, leur dit-il, a entrepris contre mon autorité, en excommuniant mes ministres, mes armées, presque tout l'em-*

(1) Notice de M. Garnier, composée d'après les papiers conservés au séminaire de St-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Emery.

pire, et ce pour soutenir des prétentions temporelles; cependant, dans l'état actuel de la religion catholique, où la doctrine de ceux qui ont subordonné les évêques aux volontés et aux intérêts de la cour de Rome a prévalu, quel moyen ai-je pour mettre mon trône à l'abri de pareilles attaques? Y A-T-IL UN MOYEN CANONIQUE DE PUNIR UN PAPE QUI PRÊCHERAIT LA RÉVOLTE ET LA GUERRE CIVILE ?

« *Le pape a entrepris non seulement contre mon autorité, il a aussi entrepris contre l'autorité et le bien des églises de l'empire... Il n'a pas dépendu de lui que les scènes des Clément, des Ravallac, des Damien ne se renouvelâssent. Je sais qu'il faut rendre à Dieu ce qui est Dieu; le pape n'est pas Dieu....*

« *Je ne saurais plus regarder le Concordat comme existant... Un contrat synallagmatique est nul quand une des parties l'a violé. LE PAPE A VIOLÉ LE CONCORDAT DEPUIS QUATRE ANS (1)... »*

Embarrassé lui-même des incroyables propositions qu'il venait d'émettre et voyant l'étonnement et l'épouvante qu'elles avaient jetées dans l'assemblée, l'empereur s'adressant alors à M. Emery, lui demanda ce qu'il pensait de tout cela. « Sire, répondit ce dernier, je ne puis avoir sur ce point d'autre sentiment que celui qui est contenu dans le catéchisme enseigné par vos ordres dans toutes les églises de l'empire. Je lis dans ce catéchisme que *le pape est le chef visible de l'Église*. Or, un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance ? » La simplicité de cette réponse et la citation de son propre catéchisme parurent surprendre

(1) L'empereur au comité ecclésiastique à Paris, 16 mars 1811.  
— Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, tome XXI.

l'empereur ; l'abbé Émery continua à corroborer son assertion : « On nous oblige en France à soutenir les quatre articles de la déclaration de 1682 ; mais il faut en recevoir la doctrine tout entière. Dans le préambule de cette déclaration, on lit que la primauté de Saint Pierre et des pontifes romains est instituée par Jésus-Christ et que tous les chrétiens lui doivent l'obéissance. De plus on ajoute que les quatre articles ont été décrétés pour empêcher que, sous prétexte des libertés de l'Église gallicane, on ne put porter atteinte à cette primauté. » D'où M. Émery conclut que « si l'on assemblait un concile comme on parlait de le faire, ce concile n'aurait aucune valeur, s'il se tenait sans l'aveu du pape. »

Ainsi, l'empereur qui voulait discuter des questions religieuses et ecclésiastiques, ne connaissait pas même son catéchisme à lui !

« Eh bien ! reprit l'empereur, je ne conteste pas la puissance spirituelle du pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ ne lui a pas donné la puissance temporelle. C'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, comme successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. M. Émery, qu'avez-vous à dire à cela ? — Sire, répondit M. Emery, je ne puis encore avoir là dessus d'autre sentiment que celui de Bossuet, ... que Votre Majesté se plaît à citer souvent. Or, ce grand prélat, dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du Souverain-Pontife sont nécessaires pour le libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers et dans une si grande multiplicité de royaumes et d'empires. »

— Eh bien ! dit Napoléon, je ne récusé pas l'autorité de

Bossuet. Tout cela était vrai de son temps, où l'Europe reconnaissait plusieurs maîtres. Il n'était pas convenable que le pape fut alors assujéti à un souverain particulier; mais quel inconvénient y a-t-il que le pape me soit assujéti, à moi, maintenant que *l'Europe ne connaît d'autre maître que MOI SEUL?* »

En présence de cet énorme orgueil, M. Émery répondit à Napoléon avec autant de simplicité que de fermeté : « Votre Majesté connaît mieux que moi l'histoire des révolutions. Ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister, et dans ce cas tous les inconvénients prévus par Bossuet pourraient reparaître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »

L'empereur garda le silence, mais au sortir de l'assemblée, il salua gracieusement M. Emery, son modeste et ferme antagoniste (1).

Un essai de négociation tenté auprès du pape, loin d'aboutir, compliqua encore la situation déjà très tendue; les rigueurs des agents de Napoléon dépassant, par excès de zèle servile, les instructions déjà si rigoureuses par elles-mêmes qui leur avaient été données, la santé du chef de l'Eglise, profondément altérée par tant de secousses, faillit succomber, et Napoléon dut reculer en présence de la pensée de la mort de Pie VII entre ses mains (2). Cependant, poursuivant par d'autres voies son but ou plutôt revenant à sa première idée, celle d'un concile national, l'empereur le convoqua à Paris en 1811; on a peu de documents sur cet essai de schisme mal déguisé : ce qui

(1) Vie de l'abbé Emery.

(2) M. d'Haussonville, *Revue des Deux-Mondes*, 1869, numéros du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> et du 15 février.

ressort des quelques faits révélés par la suite, c'est que le César des temps modernes s'oublia jusqu'à insulter grossièrement les évêques réunis, et qui tentaient de lui résister, le cardinal Fesch à leur tête. Quelques prélats payèrent de leur liberté leur noble opposition à des projets sacrilèges, le concile fut dissout, et alors le despote tenta, mais en vain, de séduire chaque prélat en particulier (1).

A la suite de ces faits déplorables, le pape fut transféré de Savone à Fontainebleau avec une brutalité qui faillit coûter la vie à ce martyr d'esprit et de corps; Pie VII arriva enfin à la seconde station de son calvaire, au mois de juin 1812 (2). Il serait trop long de raconter ici les angoisses nouvelles et redoublées par lesquelles passa l'âme du père commun des fidèles (3), dont le salut ne fut dû qu'aux désastres de son impérial géolier; enfin, Pie VII put reprendre le chemin de Rome où l'attendait la plus ardente ovation, tandis que son persécuteur était dirigé sur le rocher de Sainte Hélène.

Laissons encore une fois — ce sera la dernière, — la parole à M. d'Haussonville pour tirer la philosophie providentielle de la double issue des événements terribles et douloureux qui, de 1800 à 1814, avaient marqué chacune des étapes de ce Concordat si vanté et qui ne fut, au fond, qu'un schisme à peine déguisé dès le commencement et qui, vers la fin, faillit compromettre au plus haut point les intérêts sacrés de la religion.

« Il ne nous reste plus — dit M. d'Haussonville (4), —

(1) Id. Ibid.

(2) Ibid., numéros du 1<sup>er</sup> et du 15 avril.

(3) Ibid.

(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1869, n<sup>o</sup> du 15 août, p. 1004-1006.

qu'à parler maintenant de Pie VII et de Napoléon et à montrer comment se sont exprimés sur le compte l'un de l'autre ces deux personnages... Nous ne citerons pas le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il ne serait pas juste de mettre à la charge de l'empereur les paroles que lui prête M. de Las Cases. Elles peuvent indiquer d'une façon générale la tournure de ses pensées et par exception les termes même dont il se serait servi ; mais il n'en est à aucun degré responsable. Il l'est au contraire des notes qu'il a dictées en 1819 à l'occasion de l'ouvrage de M. de Pradt (1). Dans ces notes, non seulement l'empereur a notoirement travesti certains faits avérés ; mais, chose étrange, il ne regarde pas à maintenir, vis-à-vis de son ancien adversaire, les imputations les plus fausses et se plaît, ce qui est non moins choquant, à garder à son égard le ton le plus agresseur. De sa part, nul témoignage de sympathie ou de regret. C'est toujours du ton de la plus superbe arrogance qu'il s'explique sur le passé. Parlant de lui-même à la troisième personne, Napoléon s'écrie : « Les discussions qu'il a eues « depuis avec Rome proviennent de *l'abus que faisait cette « cour du mélange du spirituel et du temporel*. Cela peut « lui avoir causé *quelques moments d'impatience*, c'était le « lion qui se sentait piqué par des mouches... *La cour de « Rome était en délire*... Le Saint-Père, enfermé au fond « de son palais en 1810, avait fait élever des barricades... « Les troupes françaises se crurent bravées... L'empereur « se proposait de réunir un nouveau concile en 1813... « Les choses eussent été menées de manière que le pape « eût demandé lui-même à se mettre à sa tête et, comme « il était déjà à Fontainebleau, on lui aurait ainsi fait pren-

(1) Mémoires de Napoléon, édition de 1830, tome IV.



« dre possession de son palais archiépiscopal de Paris... Le  
 « pape comprit parfaitement le piège. Cela n'avait pour but  
 « que de FAIRE DESCENDRE LE SAINT-SIÈGE en le faisant cor-  
 « respondre avec un ministre comme les autres évêques... »

« Tandis que l'empereur dictait, à Sainte-Hélène, ces notes pleines d'orgueil et savourait méchamment le plaisir d'énumérer les pièges qu'il avait tendus et les humiliations qu'il avait imposées au pape, que faisait Pie VII ? Il pensait, lui aussi, à son ancien adversaire, mais dans un bien autre esprit. Rentré en possession de ses états, Pie VII était demeuré fidèle à l'affection jadis éprouvée pour Napoléon... Voici la lettre touchante et trop peu connue que l'ancien captif de Savone écrivait, en 1819, au sujet du malheureux prisonnier de Sainte-Hélène :

« La famille de Napoléon nous a fait connaître par le  
 « cardinal Fesch que le rocher de Sainte-Hélène est mor-  
 « tel et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque mi-  
 « nute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine  
 « infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous  
 « devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu, c'est  
 « à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la  
 « religion dans ce grand royaume de France. La pieuse  
 « et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et  
 « pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Sa-  
 « vone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit  
 « ou des égarements de l'ambition humaine. Le Concor-  
 « dat fut un acte chrétiennement et héroïquement sau-  
 « veur. La mère et la famille de Napoléon font appel à  
 « notre miséricorde et générosité ; nous pensons qu'il est  
 » juste d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans  
 « vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part  
 « aux souverains alliés et notamment au prince régent.

« Nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon (1). »

« Il nous semble — conclut M. d'Haussonville (2), — que les paroles de Napoléon que nous venons de citer et la lettre de Pie VII marquent d'un trait vif et saisissant le caractère de chacun d'eux. Du représentant de la puissance civile ou du chef de l'autorité spirituelle, auquel en définitive est demeuré l'avantage ? »

Poser ainsi la question c'est, croyons nous, l'avoir résolue d'avance.

En résumant cette rapide analyse des précieux documents recueillis et publiés par M. d'Haussonville de 1865 à 1869, dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous pouvons nous rendre la justice de n'avoir rien outré dans l'étude de cette grave question dont les trois points principaux ont reçu de nous tous les développements auxquels pouvait se prêter le cadre d'ailleurs assez restreint de notre publication. Nous pensons donc avoir bien démontré : 1° Que Bonaparte dut plutôt la pensée du Concordat à un motif purement politique qu'à un mobile religieux, personne n'ayant été moins sincèrement *religieux*, mais en revanche plus ambitieusement *politique* que lui. 2° Qu'au lieu de se montrer le fils soumis de la papauté, il en fut le tyran le plus cruellement raffiné. 3° Enfin, qu'à ses yeux le Concordat ne fut qu'une machine au service de son despotisme qui

(1) Lettre du pape au cardinal Consalvi (Castel Gandolfo, 6 octobre 1817.)

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1869, n° du 15 août, p. 1006.

pesa lourdement et pèse encore sur l'Église de France et sur la papauté.

Que Pie VII ait gardé jusqu'à la fin, même après Fontainebleau et la catastrophe de 1814, *toutes ses illusions* (l'expression est de M. d'Haussonville) (1), sur les dispositions sincèrement chrétiennes de Napoléon dans la grande affaire du Concordat, nous l'admettons pleinement, à l'honneur du saint pontife. Quant à Napoléon, c'est autre chose. Si, — pour nous servir du mot d'un autre pape en une autre circonstance, — Pie VII pécha par excès de bonté et de longanimité, l'empereur, lui, se distingua dès le premier moment jusqu'au dernier par une astuce et une malveillance qu'il ne prit guère la peine de dissimuler.

En somme, le pape, pas plus que l'empereur, n'avait rien appris et rien oublié : seulement, ce qui est un éloge pour Pie VII est une amère et juste critique pour l'empereur. Pie VII n'avait pas appris, dans sa candeur exquise, à soupçonner tant de perfidie chez son adversaire et il n'oublia jamais sa bonté paternelle à l'égard de cet indigne fils ; tandis que Napoléon, lui, ne sut pas un seul moment comprendre l'héroïsme calme du chef des fidèles et n'oublia jamais non plus sa tactique de ruse et de violence à l'égard de son saint adversaire.

En résumé, mieux vaut encore le rôle de vaincu avec Pie VII que celui de triomphateur avec Napoléon ; car,

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire (2).

(1) Ibid , p. 1006.

(2) Corneille, *Le Cid*, acte II, scène II.

## LE CHEVALIER DE LA BARRE

---

L'intervalle que nous avons systématiquement laissé s'écouler entre notre étude sur Calas (1) et celle-ci sur La Barre, — de la deuxième série des *Erreurs et Mensonges historiques* à la quatorzième, — doit assez indiquer et prouver à nos lecteurs avec quelle patience et quelle lenteur voulues nous procédons dans nos recherches.

Pour la question de La Barre, comme pour celle de Calas, nous adoptons le même ordre et la même marche ; nous établissons d'abord l'exposé — aussi détaillé que nous le permet notre plan, — du fait principal et de ses circonstances essentielles, puis nous prenons à partie l'instigateur du sacrilège, encore plus coupable que sa malheureuse victime, puisque c'est sous l'inspiration de doctrines impies qu'un sacrilège aussi insensé a pu être rêvé et commis par un jeune homme tel que La Barre et par ses complices. Ce coupable, on l'a nommé, — c'est Voltaire.

Cette question de l'affaire d'Abbeville se compose donc

(1) *Erreurs et Mensonges historiques*, 2<sup>e</sup> série, p. 1-73. (Calas).

tout d'abord de l'exposé des faits qui ont amené le supplice de La Barre, puis de la complicité de Voltaire en cet horrible sacrilège ; mais, cette étude serait incomplète si l'on ne montrait, pièces en mains, et si l'on ne prouvait par les aveux même de Voltaire qu'il s'est fait de la défense acharnée de ces tristes victimes d'un fanatisme impie une réclame immense, un piédestal ambitieux et surtout une machine infernale pour détruire ce qu'il appelait *l'infâme*, c'est-à-dire le christianisme.

Ce sont là les trois grandes divisions de l'étude critique et impartiale qui va suivre.

## I

Vers le milieu du siècle dernier, « il se forma à Abbeville une société de jeunes gens qui affichèrent hautement les impiétés et les débauches les plus abominables qui conduisirent l'un d'eux sur l'échafaud, de là au bûcher, où il fut brûlé avec le *Dictionnaire philosophique* qu'il avait pris pour son corps de doctrine. Ces impies se vantaient d'être les disciples de Voltaire et d'avoir puisé dans ses livres leurs sentiments et leurs principes de conduite (1). »

(1) Mandement de Mgr de Machault, évêque d'Amiens, au sujet d'une édition des *Œuvres de Voltaire*, du 9 avril 1781. — Cette édition est celle de Kell. Au sujet de ce mandement, les éditeurs de Kell exhalaient, en ces termes, leur fureur contre Mgr de Machault : « Cet évêque a eu la cruauté d'insulter à la mémoire de La Barre, dans un mandement qu'il a publié pour défendre à ses diocésains de souscrire pour cette édition. Cette défense de lire un livre, faite à des hommes par d'autres hommes, est une insulte aux droits du genre humain. La tyrannie s'est souillée souvent d'attentats plus violents, mais il n'en est aucun d'aussi absurde et peu qui

« Il est acquis qu'ils recevaient de lui des factums qui, en donnant une formule à leur impiété libertine, échauffaient leur cerveau, au point d'y faire germer l'audace des plus hardis forfaits. Insultes publiques au Saint Sacrement porté à la procession des religieux de Saint Pierre de la ville, blasphèmes exécrables contre Dieu et son culte, chansons impies, obscènes, sur l'Eucharistie, la sainte Vierge et les Saints ; parodie sacrilège de nos mystères, du signe de la croix et des bénédictions en usage dans l'Église ; culte d'adoration extérieure transporté aux infâmes productions de Voltaire ; proposition d'achat d'un crucifix dans le but hautement avoué de le fouler aux pieds ; toutes ces abominations ne furent pour eux que les prémices du crime qui souleva dans la France entière un immense scandale (1).

Pendant la nuit du 8 au 9 août de l'année 1765, deux des croix renfermées dans l'intérieur de la ville d'Abbeville reçurent des marques visibles d'outrage : sur la première, en bois et peu élevée, placée au Pont-Neuf, l'image du Christ laissait apercevoir sept vestiges de coup de couteau (2) ; le crucifix de l'autre, dans le cimetière de Sainte-

entraînent des suites si funestes. On ne connaît ni le temps ni le pays où un homme eut, pour la première fois, l'insolence de s'arroger un pareil pouvoir. On sait seulement que ce crime contre l'humanité est particulier aux prêtres de quelques nations européennes. »

(1) L'abbé Delgove, histoire de M. de La Motte, évêque d'Amiens (1872), p. 399 et 400.

(2) « Au dessous de l'estomac, du côté gauche du crucifix, et un peu plus bas, quatre coupures ou incisions avec un instrument long et tranchant, tel que sabre ou couteau de chasse ; à la jambe droite trois coupures ou incisions de plus d'un pouce de longueur

Catherine, était souillé d'ordures jetées à dessein par une main sacrilège. A cette nouvelle, une légitime indignation s'empara de tous les habitants, la gravité de ce double fait et l'émotion publique éveillèrent dans l'âme des magistrats le souvenir des lois protectrices de la religion de l'État en même temps qu'elles leur dictaient leur devoir.

Dès le lendemain (10 août), une plainte fut présentée au procureur du roi, qui donna ordre d'informer sur son contenu; aussitôt l'enquête fut ouverte, les assignations furent lancées, et du haut des chaires des églises paroissiales un monitoire, publié à la requête de l'autorité judiciaire, enjoignit à quiconque avait connaissance des auteurs de l'attentat de les révéler.

Avant d'aller plus loin il est utile, nécessaire, indispensable de dire en quoi consistaient les monitoires. « Ce sont — dit un juriste, — des lettres qu'on obtient du juge ecclésiastique en conséquence d'un jugement du juge royal et qu'on fait ensuite publier au prône de la messe paroissiale et afficher à la porte des églises et aux places publiques, par lesquelles il est enjoint, sous peine d'excommunication, de venir révéler les faits que l'on connaît sur le contenu du monitoire (1). »

Le concile de Trente (2) prescrit de n'en user qu'avec modération et dans des circonstances graves. Le pape Pie V, en 1570, défendit d'en accorder en matière criminelle, mais en France, par un abus déplorable, l'autorité civile

et de trois ou quatre lignes de profondeur. » — Plainte du 10 août 1765.

(1) Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, tome III.

(2) Sessio 25, cap: III, de *Reform.*

exigeait, sous peine d'amende et de confiscation, que le juge ecclésiastique, à sa réquisition, lançât des monitoires en matière criminelle. « Le clergé — dit le juriste précité, — a fait souvent des plaintes au roi de l'obligation où sont les officiaux d'accorder les monitoires qu'on leur demande (1). » Ce qui n'empêcha pas de rejeter tout l'odieus des monitoires à la charge de l'Eglise.

A cette époque, le diocèse d'Amiens était gouverné par un prélat aussi éclairé que pieux, Mgr de La Motte ; immédiatement instruit de ces impiétés, il aurait voulu envelopper dans le silence et les noms des coupables et le souvenir du crime, mais la profanation était trop patente. Il dut aller en personne faire la réparation du sacrilège par une amende honorable entourée de tout le cérémonial en usage à cette époque (8 septembre). Puis, le crucifix du Pont-Neuf, détaché de la croix, fut déposé sur un brancard et porté sur les épaules de prêtres revêtus de chapes violettes. La même cérémonie se renouvela au pied de l'autre croix, et la procession rentra dans l'église collégiale, qui reçut dans une de ses chapelles le crucifix mutilé que la piété des fidèles entoura de la plus tendre vénération.

En conséquence des informations commencées et d'une nouvelle plainte déposée le 13 septembre, plus de cent témoins furent entendus, dont les dépositions motivèrent la continuation de la procédure ; des charges diverses s'accumulèrent contre quelques jeunes gens de la ville et, en conséquence, il en résulta une sentence de la sénéchaussée de Ponthieu, en date du 26 février 1766, qui « condamne Jean-François Lefebvre, chevalier de La Barre, à faire amende honorable, avoir la langue coupée, la tête

(1) Voir *Remontrances de l'assemblée du clergé de 1760.*



« tranchée, et son corps ensuite jeté avec la tête dans un  
 « bûcher, pour y être brûlés; préalablement appliqué à  
 « la question ordinaire et extraordinaire, pour impiétés,  
 « blasphèmes, sacrilèges exécrables et abominables, etc. »  
 Par le même jugement il était « sursi à l'égard de Charles-  
 « François-Marcel Moïsnel, aussi condamné, jusques après  
 « l'exécution de la dite sentence, » le sieur Gaillard d'Eta-  
 londe de Morival devant être exécuté en effigie; Jean-  
 François Douville de Maillefeu et Pierre-François du Mais-  
 niel de Saveuse, également accusés, tous trois absents et  
 contumax. Trois mois après, le 4 juin, le parlement de  
 Paris déclarait le bien jugé du présidial d'Abbeville, met-  
 tait à néant l'appel des sieurs Moïsnel et de La Barre et  
 ordonnait que la sentence sortirait son plein et entier  
 effet.

« C'est la rigoureuse exécution de cette sentence, quant  
 au chevalier de La Barre, qui a irrité la bile acrimonieuse  
 des philosophes et soulevé les clameurs dont l'écho, quoi-  
 que affaibli, arrive encore, à la distance d'un siècle, jus-  
 qu'à nos jours. Des libelles inondèrent par milliers le  
 public, mais vagues, déclamatoires, car l'on n'osa tout  
 d'abord nier les faits acquis au procès ni contester le corps  
 du délit. Il était plus facile de crier au fanatisme, au re-  
 tour de la barbarie des siècles d'ignorance, d'évoquer le  
 souvenir des auto-da-fé d'Espagne avec les fantômes san-  
 glants de l'Inquisition, de flétrir enfin la sentence du nom  
 d'assassinat judiciaire : phrases à effet, mots sonores,  
 stéréotypés de temps immémorial à l'usage des libres pen-  
 seurs et des révolutionnaires de tous les siècles. La secte  
 philosophique ne pouvait pas courber silencieusement la  
 tête sous une condamnation qui entraînait pour elle aussi,  
 bon gré, mal gré, la flétrissure? N'était-il pas avéré que

c'était et la lecture de ses œuvres malsaines et la mise en pratique de ses principes subversifs qui avaient conduit le coupable à l'échafaud (1) ? »

Ainsi s'exprime le dernier biographe de Mgr de La Motte, et il ajoute, avec autant de sagesse que de sentiment vrai de l'esprit de la religion : « Il n'est pas du tout dans nos goûts de nous faire l'apologiste de la condamnation de La Barre. Nous sommes disposé à reconnaître que la peine appliquée d'après la jurisprudence du moyen âge n'était plus dans les mœurs du temps... ; et puis nous croyons être assez de notre époque pour repousser, nous aussi, les pénalités excessives. Seulement nous voulons reproduire ce raisonnement simple comme la vérité, mais souvent méconnu comme elle, à savoir que l'histoire doit indispensablement se faire contemporaine des faits, des mœurs, de toutes les choses qu'elle raconte, sous peine de glisser dans des sophismes, en jugeant le passé d'après les éléments présents. Or, au siècle dernier, la religion catholique était la religion de l'État et la loi avait édicté des peines contre les crimes des sacrilèges ; le temps n'était pas venu d'enseigner et de laisser croire, l'impunité aidant, que, en vertu de la liberté, il est permis de tout oser contre Dieu, son culte et sa loi (2). »

Le sacrilège — comme le disait éloquemment Royer-Collard, en 1823, — « outre l'attentat contre Dieu est un « outrage aux hommes, non seulement aux âmes pieuses, « blessées dans leur croyance, mais à la société entière « qui a besoin de la religion, parce qu'elle a besoin de la

(1) L'abbé Delgove, l. c. sup., p. 405.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 407.

« morale, et que la morale n'a de sanction positive et dogmatique que dans la religion (1). »

Pour en revenir à la judicieuse remarque du biographe précité de Mgr de La Motte et y insister, en la corroborant par un fait digne d'être rapporté avec quelque détail, oui, « la peine appliquée à La Barre... n'était plus dans les mœurs du temps. »

Veut-on savoir comment, dans le même siècle, à Rome et en Italie, on punissait le sacrilège, — que l'on écoute un éminent voyageur français d'alors, le père Labat, religieux de l'ordre de Saint-Dominique et membre du Saint-Office. « Nous eûmes — dit-il (2), — un acte de foi (*auto da fé*) dans notre sacristie (au couvent de la Minerve, à Rome). Tous les officiers du tribunal étaient dans des fauteuils des deux côtés du père vicaire général du Saint-Office ; on y laissa entrer des spectateurs autant que le lieu en put contenir. Il y avait sur un autel un crucifix, deux cierges allumés, le livre des Évangiles et une baguette blanche. Après quelques prières, on amena le criminel. C'était un malheureux aubergiste qui, jouant aux cartes et perdant, s'était mis en tête qu'un tableau de Sainte Barbe qui était dans le lieu où il jouait lui portait malheur et le faisait perdre. Il commença par lui dire beaucoup d'injures, il passa ensuite aux menaces, et, ne cessant pour cela de perdre, il entra dans un accès de colère ou de rage si grand que, se jetant sur le tableau, il le perça de plus de vingt coups de couteau.

« On peut croire qu'un fait de cette nature fut bientôt

(1) Discours sur le projet de loi relatif au sacrilège.

(2) Le père Labat, *Voyages en Espagne et en Italie*, tome V, p. 13-15.

porté au tribunal du Saint-Office ; il était trop public et d'un trop grand scandale pour être toléré. Le joueur fut pris ; on lui fit son procès. Il avoua son crime, en demanda pardon, et, par cet aveu accompagné des signes d'un regret véritable, il désarma la justice de l'Inquisition. Elle se contenta de le retenir en prison pendant quelques mois : après quoi, il fut conduit par les officiers dans la sacristie où, étant à genoux, la tête nue et les menottes aux mains, on lui prononça sa sentence, par laquelle il fut condamné d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de la Guerschia ou du Chêne, à Viterbe, distante de trente milles de Civita Vecchia, et de là se présenter au tribunal de la pénitence et d'en rapporter un certificat, de jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis de cette année et le jour de Sainte Barbe, et de se présenter quatre fois cette même année au tribunal de la pénitence, de se confesser aussi quatre fois par chacune des deux années suivantes, et de jeûner au pain et à l'eau le jour de Sainte Barbe et de faire faire un autre tableau de la même sainte.

« Il se soumit humblement à ces conditions, après quoi on lui fit faire une nouvelle profession de foi, et le père vicaire général de l'Inquisition l'ayant fait approcher et mettre à genoux à ses pieds, il lui fit une remontrance paternelle et fort pathétique, après laquelle il lui fit réciter la formule de la confession, y ajoutant en particulier le crime qu'il avait commis. Ensuite il commença le psaume *Miserere*, pendant lequel il lui donnait légèrement trois coups de baguette sur les épaules, à chaque verset ; après quoi il prononça l'absolution des censures qu'il avait encourues. Quand cela fut achevé, on lui ôta les menottes, on le conduisit à l'église, d'où, après qu'il eût fait sa prière et adoré le Saint-Sacrement, on le renvoya à sa maison.

« Que l'on crie après cela contre la rigueur de ce tribunal ; qu'on le traite d'injuste et de barbare ; voilà pourtant comme il en usa avec un sacrilège, brise image, qui n'était ni ivre ni fou quand il perça de coups le tableau. »

Tout esprit vraiment censé (nous ne disons pas même chrétien), conclura ainsi que le père Labat, après avoir lu ce récit, à la suite duquel il ajoute cette réflexion qui trouve naturellement ici sa place : « Dira-t-on que la justice de France est plus traitable ? Le suisse brûlé vif à la rue aux Ours, pour avoir frappé une image de la Sainte-Vierge, étant ivre, en est une preuve, et ce châtement qu'on renouvelle tous les ans sur un Suisse de carton, fait connaître que, si le tribunal de l'Inquisition de Rome pêche en quelque chose, c'est en trop d'indulgence (1). »

La réflexion du père Labat nous amène à un rapprochement qui, à tous égards, est à l'avantage de l'Inquisition romaine sur la justice française : le procès et le supplice de La Barre. Ce ne fut pas l'Inquisition, mais un tribunal *laïque* qui condamna ce misérable à une peine si terrible. Eh bien ! ce fut un philosophe, un ami de Voltaire qui approuva cet acte excessif, et cela au nom des principes de la raison et du bon sens ; ce philosophe n'était autre que l'impie Frédéric II, roi de Prusse. Il écrivait, le 7 août 1766, à Voltaire :

« La scène qui s'est passée à Abbeville est tragique, mais n'y a t'il pas de la faute de ceux qui ont été punis ? Si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter à la croyance établie ? Si le Parlement a sévi, accusez-en les lois du royaume. C'est selon ces lois que tout magistrat fait serment de juger. »

(1) *Id., ibid.*, p. 15.

Et, le 13 août, il ajoutait :

« Gardons-nous d'introduire le fanatisme dans la philosophie. Il ne faut pas qu'elle encourage à de pareilles actions ni qu'elle fronde les juges qui n'ont pu prononcer autrement. La tolérance ne doit pas s'étendre à autoriser l'effronterie et la licence de jeunes étourdis qui insultent audacieusement à ce que le peuple révère. »

Ceci nous amène naturellement et par une conséquence logique à établir non seulement que Voltaire a été le complice mais encore (et davantage) l'instigateur du sacrilège de La Barre.

## II

Ce fut dans la première édition du *Dictionnaire philosophique*, publiée en 1764, que La Barre puisa largement les horribles principes qui, deux ans après, le conduisaient à l'échafaud où il fût brûlé en même temps qu'un exemplaire du livre qui l'avait poussé à tant d'infamies. Ouvrons ce livre et ayons le courage d'y puiser quelques citations. A l'article *Athée*, par exemple, on trouve ceci, dès le début : « Il y a eu beaucoup d'athées chez les chrétiens ; il y en a aujourd'hui beaucoup moins. Ce qui paraîtra d'abord un paradoxe, et qui à l'examen paraîtra une vérité, c'est que la théologie aurait souvent jeté les esprits dans l'athéisme, et qu'enfin la philosophie les en a retirés. Il fallait en effet pardonner autrefois aux hommes de douter de la Divinité, quand les seuls qui la leur annonçaient disputaient sur sa nature.... »

« Quand on voyait les confidents de la Divinité (les Pères de l'Eglise) si peu d'accord entre eux, et prononçant anathème les uns contre les autres, de siècle en siècle ; lorsque d'un autre côté on arrêtait la vue sur ce nombre prodigieux de

crimes et de malheurs dont la terre était infectée, et dont plusieurs étaient causés pas les disputes mêmes de ces maîtres des âmes : il faut l'avouer, il semblait permis à l'homme raisonnable de douter de l'existence d'un être si étrangement annoncé, et à l'homme sensible d'imaginer qu'un Dieu, qui aurait fait librement tant de malheureux, n'existait pas.... La saine philosophie a détruit l'athéisme, à qui l'obscur théologie prêtait des armes....

« Il vaudrait mieux ne pas reconnaître de Dieu que d'en adorer un barbare auquel on sacrifierait des hommes, comme on a fait chez tant de nations. Cette vérité sera hors de doute par un exemple frappant. Les Juifs, sous Moïse, n'avaient aucune notion de l'immortalité de l'âme et d'une autre vie. Leur législateur ne leur annonce de la part de Dieu que des récompenses et des peines purement temporelles ; il ne s'agit donc pour eux que de vivre. Or, Moïse commande aux lévites d'égorger vingt trois mille de leurs frères, pour avoir eu un veau d'or ou doré ; dans une autre occasion, on en massacre vingt-quatre mille, et douze mille sont frappés de mort parce que quelques-uns d'entre eux ont voulu soutenir l'arche qui était près de tomber : on peut affirmer humainement qu'il eût mieux valu, pour ces cinquante-neuf mille hommes, qui ne croyaient pas une autre vie, être absolument athées et vivre que d'être égorgés au nom du Dieu qu'ils reconnaissaient....

« Ceux qui ont soutenu qu'une société d'athées pouvait subsister ont donc eu raison ; car ce sont les lois qui forment la société ; et ces athées, étant d'ailleurs philosophes, peuvent mener une vie très sage et très heureuse à l'ombre de ces lois : ils vivront certainement en société plus aisément que des fanatiques superstitieux. »

On comprend ce que de tels enseignements peuvent en-

fanter de forfaits chez celui qui en fera la règle de sa conduite, et ce n'est ici qu'une des citations de ce livre que l'on peut oser transcrire et dont une éminente revue anglaise (*Monthly review*) qualifiait l'auteur d'*inconsidéré*, de *dissolu*, de *déreglé* et d'*infâme*.

A la pensée de l'arrêt ignominieux qui avait condamné au même bûcher son fervent prosélyte et le *Dictionnaire philosophique*, son livre, à lui, le plus vanté, parce qu'il est le plus abominable, Voltaire s'ingénia à détourner la responsabilité qui lui revenait dans les forfaits consommés et punis et, à cet effet il publia, un an après le supplice de son disciple, une *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, qu'il fit paraître sous le nom de Cassen, avocat au conseil du roi (1). Comme Voltaire en convenait lui-même, cette *Relation* n'est « ni sage, ni modérée, et outrageante  
« pour les juges. »

« Il arriva malheureusement — dit Voltaire, — que le 9 août de la même année 1765, on s'aperçut que le crucifix de bois, posé sur le pont neuf d'Abbeville, était endommagé, et l'on soupçonna que des soldats ivres avaient commis cette insolence impie.

« Je ne puis m'empêcher de remarquer ici qu'il est peut-être indécent et dangereux d'exposer sur un pont ce qui doit être révééré dans un temple catholique ; les voitures publiques peuvent aisément le briser ou le renverser par terre. Des ivrognes peuvent l'insulter au sortir d'un cabaret, sans savoir même quel excès ils commettent. Il

(1) Pierre Cassen était mort à Paris le 23 décembre 1767 ; un an après, Voltaire publia, sous le nom de cet avocat, sa *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. (Cs. Beuchot, *Œuvres de Voltaire*, tome XLII, p. 361, note 1).



faut remarquer encore que ces ouvrages grossiers, ces crucifix de grand chemin, ces images de la vierge Marie, ces enfants Jésus qu'on voit dans des niches de plâtre, au coin des rues de plusieurs villes, ne sont pas un objet d'adoration tels qu'ils le sont dans nos églises : cela est si vrai, qu'il est permis de passer devant ces images sans les saluer. Ce sont des monuments d'une piété mal éclairée ; et, au jugement de tous les hommes sensés, ce qui est saint ne doit être que dans le lieu saint. »

Ily a autant de sophismes que de mots dans ces quelques lignes. D'abord, l'Eglise n'a jamais décrété qu'on *adorerait*, mais seulement qu'on vénérerait ces objets de la piété chrétienne sur la voie publique, et de ce qu'il n'est pas défendu de passer devant une croix ou une statue de la Vierge sans les saluer, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de les briser ou même de les mutiler, en mettant cet acte impie sur le compte d'un accident de voiture ou de charrette. Voltaire est bien venu à parler *des moments d'une piété mal éclairée* ; mais, c'est assez sur ce sujet, pour le moment.

Voltaire insistant sur ce qu'il appelle la prétendue mutilation de la croix du pont, dit : « On ne découvrit aucun indice touchant cette mutilation, et même alors il parut fort douteux que le crucifix eût été mutilé exprès. On commença à croire (ce qui était assez vraisemblable) que quelque charrette chargée de bois avait causé cet accident. »

Cette allégation qualifiée de *vraisemblable* est impudente au plus haut point, surtout en la rapprochant des termes très explicites de la plainte du 10 août 1765 ci-dessus rapportée (1).

(1) P. 167 et 168, note 2.

Et à propos des monitoires lancés en cette affaire par l'autorité judiciaire laïque, Voltaire travestissant indignement les faits, ose écrire ces allégations : « Il faut avouer que s'il y a quelques cas où un monitoire est nécessaire, il y en a beaucoup d'autres où il est très dangereux. Il invite les gens de la lie du peuple à porter des accusations contre les personnes élevées au-dessus d'eux, dont ils sont toujours jaloux. C'est alors un ordre intimé par l'Eglise de faire le métier infâme de délateur. Vous êtes menacés de l'enfer, si vous ne mettez pas votre prochain en péril de sa vie. »

*La lie du peuple* est bientôt dit, mais on voit sur la liste des témoins qu'il y en avait d'une condition très supérieure et même d'un rang distingué (1).

Et insistant de plus en plus sur sa calomnieuse assertion relative à la source des monitoires, Voltaire ajoute : « Une grande preuve de l'illégalité de ces monitoires, c'est qu'ils n'émanent point directement des magistrats, c'est le pouvoir ecclésiastique qui les décerne. Chose étrange qu'un ecclésiastique, qui ne peut juger à mort, mette ainsi dans la main des juges le glaive qu'il lui est défendu de porter ! »

C'est le contraire de cette allégation qui est la vérité, comme nous l'avons déjà prouvé ci-dessus (2).

Singulière façon pour excuser La Barre d'avoir parlé d'une façon impie de l'Eucharistie que de comparer son langage à celui des libres penseurs protestants ! « Rien —

(1) Recueil intéressant sur l'affaire de la Barre, etc., p. 102. Londres (Abbeville) 1766. (Ce volume a pour auteur L.-A. Devérité, imprimeur à Abbeville, mort en 1818).

(2) P. 168 et 169.

dit Voltaire, — de ce qu'on reproche à ces enfants (La Barre et d'Étalonde) ne serait même un délit dans les autres communions chrétiennes. Je suppose que l'on ne doit pas adorer un dieu de pâte, c'est précisément et mot à mot ce que disent tous ceux de la religion réformée.

« Le chancelier d'Angleterre prononcerait ces mots en plein parlement sans qu'ils fussent relevés par personne... Le grand archevêque Tillotson... parle précisément de notre Eucharistie comme le chevalier de La Barre. Les mêmes paroles respectées dans la bouche de milord Tillotson à Londres ne peuvent donc être en France qu'un délit local, un délit de lieu et de temps, un mépris de l'opinion vulgaire, un discours échappé au hasard devant une ou deux personnes... »

Étrange raisonnement, complètement dépourvu de raison ! Comparer la conduite d'un Français, sujet d'un état où la religion dominante est le catholicisme, à celle de protestants, en un pays où la liberté de penser jouit de la licence la plus effrénée ! La Barre et d'Étalonde n'avaient qu'à passer le détroit où le *grand archevêque* Tillotson les eût pourvus de quelque grasse prébende dans sa cathédrale.

Voltaire termine ainsi sa *Relation* : « L'attendrissement et l'horreur qui me saisissent ne me permettent pas d'en dire davantage. »

Cet *attendrissement* hypocrite n'empêche pas l'homme de Ferney de bouffonner suivant sa coutume, avec ses intimes.

Des eaux de Rolle, en Suisse, le 14 juillet 1766, il écrit à Damilaville : « Vous allez être bien étonné ; vous allez frémir, mon cher frère, quand vous lirez la *Relation* que je vous envoie. Qui croirait que la condamnation de cinq

unes gens de famille à la plus horrible mort pût être le fruit de l'amour et de la jalousie d'un vieux scélérat élu (1) d'Abbeville ? La première idée qui vient est que cet élu est un grand réprouvé ; mais il n'y a pas moyen de dire dans une circonstance si funeste. »

Le 18 du même mois, il dit à Dalember : « Frère Damilaville vous a communiqué sans doute la *Relation* d'Abbeville. Je ne conçois pas comment des êtres penitents peuvent demeurer dans un pays de singes qui deviennent si souvent tigres... Ce n'est plus le temps de plaindre ; les bons mots ne conviennent point aux massacres. Adieu ! des Busiris en robe font périr dans les plus horribles supplices des enfants de seize ans !... et la nation le souffre ! »

En dépit de cette phrase : « Ce n'est plus le temps de se lamenter ; les bons mots ne conviennent point aux massacres, » Voltaire a tellement peur de laisser perdre son manuscrit de la lettre à Damilaville, qu'il le réédite pour le maréchal de Richelieu (18 juillet 1766). « Cet élu d'Abbeville vous paraîtra un grand réprouvé. » Ce qui ne l'empêche pas, dès le lendemain, d'écrire à Damilaville : « Je crains que Protagoras (Dalember) ne soit trop gai au milieu des horreurs qui nous environnent. Le rôle de Démocrite est fort bon, quand il ne s'agit que des folies humaines ; mais les barbaries font des Héraclites. Je ne saurois pas que je puisse rire de longtemps. »

Rire, voilà surtout ce qui préoccupait Voltaire. La douleur, la tendresse, la colère et l'indignation vont toujours,

(1) Les *Élus* étaient des magistrats qui jugeaient en première instance les procès relatifs à l'assiette des tailles et autres subsides.

leur train, .. dans les lettres de ce grand et impitoyable bouffon.

Quelques jours après (23 juillet), Voltaire se reprend à exalter La Barre ; il écrit à d'Argental : « On dit que cet infortuné jeune homme, qui avait vingt et un ans, est mort avec la fermeté de Socrate... Cette barbarie m'occupe nuit et jour.

« Mes anges, j'ai le cœur déchiré. »

Il paraît que d'Alembert ne prenait pas la chose assez à cœur, au moins en public ; car Voltaire lui dit : « Je ne puis souffrir que vous finissiez votre lettre en disant : « Je rirai (1). » Ah ! mon cher ami, est-ce là le temps de rire ? Riait-on en voyant chauffer le taureau de Phalaris ? Je vous embrasse avec rage. » (23 juillet.)

*Avec rage*, cela peint bien l'homme, c'est le cri de la vérité, chez lui ; ni douleur, ni tendresse, ni colère, ni indignation dans cette âme flétrie et corrompue qui a pu produire l'infâme poème de *la Pucelle*, mais de la rage, toujours de la rage, rien que de la rage !

Et puis le rire convulsif essaie pour un moment de reprendre le dessus. Parlant théâtre avec Le Kain, le grand acteur, il lui dit : « La tragédie d'Abbeville excite en moi une telle indignation, qu'il ne m'est pas possible de relire les tragédies que vous jouez (25 juillet). »

A Genève, où Voltaire s'était rendu à son retour des eaux de Rolle, il se faisait adresser ses lettres sous le nom de Boursier, chez M. Souchai, au Lion-d'Or. Dans l'extrait d'une lettre qu'il dit avoir reçue d'Abbeville, lettre qui est

(1) En terminant sa lettre du 18 juillet à Voltaire, Dalembert s'exprime ainsi : « Pour moi, je rirai, comme je fais de tout, et je tâcherai que rien ne trouble mon repos et mon bonheur. »

de lui-même, il ose avancer cette infâme calomnie : « Le cardinal Le Camus, dont le chevalier de La Barre était parent, avait commis des profanations bien plus grandes ; car il avait communiqué un cochon avec une hostie ; et il ne fut qu'exilé. Il devint ensuite cardinal et mourut en odeur de sainteté (1). Son parent est mort dans les plus horribles supplices, pour avoir chanté des chansons et pour n'avoir pas ôté son chapeau. »

Ailleurs (à d'Argental, 26 juillet), Voltaire ose comparer La Barre et ses complices à Polyeucte et à Néarque ; il insiste auprès de Thieriot pour que ce soit lui qui fasse parvenir à Frédéric la *Relation*. « Ne dites ni n'écrivez que cette relation vient de moi. »

Pour dépister les soupçons, et peut-être sous le coup d'une assez dure lettre de Frédéric, du 7 août, deux jours après, Voltaire, sous son pseudonyme de Boursier, écrit à Damilaville qui pourrait montrer sa lettre : « J'ai entendu parler confusément de ces jeunes écervelés d'Abbeville. » Nous voilà loin des émules de Socrate, de Polyeucte et de Néarque. Voltaire commençait-il à croire qu'il avait déployé trop de zèle et que cela pourrait lui faire du tort ? Peut-être bien l'un et l'autre. *Primo mihi*, fut toujours la

(1) Étienne le Camus, né à Paris en 1632, d'une illustre famille de Rome, fut d'abord attaché à la cour en qualité d'aumônier du roi ; il fut nommé à l'évêché de Grenoble en 1671, où il déploya un zèle et une charité admirables. Il fut fait cardinal en 1686 par le pape Innocent XI, qui appréciait ses vertus et son mérite. Il mourut à Grenoble, le 12 septembre 1707 : les pauvres furent ses héritiers. « La mémoire de ce saint évêque se conserve encore avec vénération dans le diocèse, qu'il édifia par ses vertus et qu'il vivifia par son zèle. » — (Biog. univ. Michaud, tome VI, p. 657, col. 1. — 1812).

maxime de Voltaire, sa devise et sa boussole pendant sa longue existence.

Aussi ne pouvait-il digérer le terrible affront qui lui avait été fait, alors qu'un exemplaire de son *Dictionnaire philosophique* avait été condamné au feu en même temps que le malheureux jeune homme qui en faisait sa lecture ordinaire et comme son code. Le 18 août 1763, Voltaire écrivait à Damilaville : « Ils en ont menti les vilains Welches ; ils en ont menti les assassins en robe... C'est par une insigne fourberie qu'on a substitué le *Dictionnaire philosophique* au *Portier des Chartreux* que l'on n'a pas osé nommer à cause du ridicule. Je sais, à n'en pouvoir douter, que jamais livre de philosophie ne fut entre les mains de l'infortuné jeune homme qu'on a si indignement assassiné. »

Comment Voltaire concilie-t-il cette affirmation avec ce qu'il écrivait le 9 août : « J'ai entendu parler *confusément* de ces jeunes *écervelés* d'Abbeville, » et comment ces *écervelés* sont-ils devenus *l'infortuné jeune homme* en question ? Il faut avouer que les contradictions coûtaient peu à l'homme de Ferney.

Plus inquiet cependant qu'il ne veut le paraître au sujet du rôle que son *Dictionnaire philosophique* a joué dans l'affaire d'Abbeville, Voltaire, écrivant au maréchal de Richelieu (19 août), lui dit : « On a affecté de mettre dans l'arrêt qui condamne le chevalier de La Barre qu'il faisait des genuflexions devant le *Dictionnaire philosophique* ; il n'avait jamais eu ce livre... Ils faisaient des folies de jeunes pages ; et il n'y avait personne de la bande qui fût capable de lire un livre de philosophie... »

« Des avocats m'ont mandé qu'on avait fait jouer dans cette affaire des ressorts abominables. J'y suis intéressé »

par ce *Dictionnaire philosophique* qu'on m'a très faussement imputé. J'en suis si peu l'auteur, que l'article *Messie* est d'un ministre protestant, homme de condition et très homme de bien ; et j'ai entre les mains son manuscrit écrit de sa propre main. »

« Tout mauvais cas est niable, » dit un proverbe qui trouve parfaitement ici son application. Quoi qu'en dise Voltaire, il est bien l'auteur du *Dictionnaire philosophique* dont les premiers articles furent composés en 1751 (1) ou 1752 suivant Colini. « Le plan de cet ouvrage — dit-il, — fut conçu à Potsdam... Le 28 septembre il se mit au lit fort préoccupé : il m'apprit qu'au souper du roi on s'était amusé de l'idée d'un *Dictionnaire philosophique*, que cette idée s'était convertie en un projet sérieusement adopté, etc. Je crus d'abord que ce projet n'était qu'un badinage ingénieux inventé pour égayer le souper ; mais Voltaire, vif et ardent au travail, commença dès le lendemain (2). »

L'ouvrage cependant ne parut qu'en 1764 (3) sous le titre de *Dictionnaire philosophique portatif*, en un volume in-8°, que Voltaire désigne quelquefois sous le seul nom de *Portatif*.

Que l'article *Messie* soit de Polier de Bottens, ministre protestant, peu importe ; cela ne suffit nullement à prouver que le *Dictionnaire philosophique*, où il a été accueilli, ne soit pas de Voltaire ; et c'est là le point essentiel.

(1) D'après des lettres de Frédéric. Voyez Beuchot, *Correspondance de Voltaire*. adann, 1751, lettres 1772-1731-1776, et note de Beuchot, tome V, p. 675.

(2) *Mon séjour auprès de Voltaire*, p. 32.

(3) D'après la lettre de Voltaire à Damilaville, du 13 juillet 1764, on peut croire que le *Dictionnaire philosophique* venait d'être publié.



Cependant Voltaire insiste pour établir qu' « il y a plusieurs articles dont les auteurs sont connus ; et (conclut-il), en un mot, on ne pourra jamais me convaincre d'être l'auteur de cet ouvrage. » Pur sophisme que cette allégation, mauvaise preuve surtout ; car Frédéric complimente Voltaire sur l'article *Athée*, dont il le croit, avec raison, l'auteur (1).

Il faut que l'homme de Ferney ait grand intérêt à convaincre le maréchal de Richelieu de son innocence ; car, poursuivant son apologie, il ajoute : « On m'impute beaucoup de livres, et depuis longtemps je n'en fais aucun. Je remplis mes devoirs ; j'ai, Dieu merci, les attestations de mes curés.... On peut me persécuter, mais ce ne sera certainement pas avec justice. Si d'ailleurs j'avais besoin d'un asile, il n'y a aucun souverain, depuis l'impératrice de Russie jusqu'au landgrave de Hesse, qui ne m'en ait offert. »

Avions-nous tort de dire, au début de cette étude, que le procès de La Barre, ainsi que l'affaire Calas, fut pour Voltaire une réclame immense, un piédestal ambitieux ?

Mais, sans nous attarder davantage aux démentis désespérés et aux hâbleries vaniteuses de Voltaire, donnons ici, dans leurs parties essentielles, les deux lettres que Frédéric II, roi de Prusse, écrivait à son ami de Ferney et où il apprécie en souverain et au nom des principes de la vraie justice le sacrilège d'Abbeville et ses auteurs.

« La scène qui s'est passée à Abbeville est tragique : mais n'y a-t-il pas de la faute de ceux qui ont été punis ? Faut-il heurter de front des préjugés que le temps a con-

(1) Voyez Beuchot, tome V de la Correspondance de Voltaire, p. 677 et 678.

sacrés dans l'esprit des peuples ? Et si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter à la croyance établie ?...

« Si votre parlement a sévi contre ce malheureux jeune homme, qui a frappé le signe que les chrétiens révèrent comme le symbole de leur salut, accusez-en les lois du royaume. C'est selon ces lois que tout magistrat fait serment de juger ; il ne peut prononcer la sentence que selon ce qu'elles contiennent ; et il n'y a de ressource pour l'accusé qu'en prouvant qu'il n'est pas dans le cas de la loi. (7 aout 1766.)

« Vous ne contesterez pas que tout citoyen doit se conformer aux lois de son pays ; or, il y a des punitions établies par les législateurs pour ceux qui troublent le culte adopté par la nation. La discrétion, la décence, surtout le respect que tout citoyen doit aux lois obligent donc de ne point insulter au culte reçu et d'éviter le scandale et l'insolence... Tant que ces lois rigoureuses demeureront établies, les magistrats ne pourront pas se dispenser d'y conformer leur jugement.....

« Gardons-nous d'introduire le fanatisme dans la philosophie ; son caractère doit être la douceur et la modération... Il ne faut pas que la philosophie encourage à de pareilles actions, ni qu'elle fronde des juges qui n'ont pu prononcer autrement qu'ils l'ont fait...

« La tolérance, dans une société, doit assurer à chacun la liberté de croire ce qu'il veut, mais cette tolérance ne doit pas s'étendre à autoriser l'effronterie et la licence de jeunes étourdis qui insultent audacieusement à ce que le peuple révère. Voilà mes sentiments, qui sont conformes à ce qu'assurent la liberté et la sûreté publique, premier objet de toute législation. (13 août 1766.)

## III

Comme le dit très bien M. Delgove (1) : « Les libelles diffamatoires de Voltaire, et ses grossières insultes de toute sorte, et ses colères insensées, servant comme de préface à son tardif mémoire, publié en 1775, sous ce titre retentissant : *Le Cri du sang innocent*, n'étaient-ils pas les tentatives d'une justification intéressée ? »

Dès le 16 et le 22 janvier 1775, six mois avant la publication du mémoire précité, Voltaire en avait envoyé un modèle ou projet à d'Argental. « Cette affaire — lui dit-il, — est ma grande passion. C'est en me dévouant pour venger l'innocence que je veux finir ma carrière. » (16 janvier).

*Le Cri du sang innocent* est daté du 30 juin 1775 ; c'est un mémoire au nom de d'Etalonde, un complice de La Barre, qui avait réussi à fuir à l'étranger et était entré au service du roi de Prusse. Il avait obtenu de Frédéric un congé illimité pour venir solliciter sa réhabilitation et la cassation de la procédure d'Abbeville. L'écrit est daté de Neufchâtel, ville appartenant au roi de Prusse, où d'Etalonde était supposé résider ; mais, dans le fait, il était alors à Ferney, chez Voltaire, où il resta dix-huit mois.

Laissons parler d'Etalonde, ou plutôt le patriarche de Ferney, qui lui dicta ce qui suit, à Louis XVI :

« SIRE,

« L'auguste cérémonie de votre sacre n'a rien ajouté aux droits de Votre Majesté ; les serments qu'elle a faits d'être bon et humain n'ont pu augmenter la magnani-

(1) L. c. sup., p. 405.

mité de votre cœur et votre amour de la justice. Mais c'est en ces solennités que les infortunés sont autorisés à se jeter à vos pieds : ils y courent en foule ; c'est le temps de la clémence ; elle est assise sur le trône à vos côtés ; elle vous présente ceux que la persécution opprime. Je lui tends de loin les bras, du fond d'un pays étranger. Opprimé depuis l'âge de quinze ans (et l'Europe sait avec quelle horreur), je suis sans avocat, sans appui, sans patron ; mais vous êtes juste. »

Exode insinuant et pathétique s'il en fut jamais que celui-là.

Pour établir tout d'abord son alibi, au moment du sacrilège d'Abbeville, d'Etalonde prétend qu'en 1763, l'année même de l'attentat, il était dans la Gueldre, où il apprenait l'allemand et les mathématiques ; il n'hésita pas et entra au service du roi de Prusse. « Ma franchise — ajoute-t-il, — ne me permit pas de dissimuler que j'étais catholique et que jamais je ne changerais de religion : cette déclaration ne me nuisit point, et je produis encore des attestations de mes commandants, qui attestent que j'ai toujours rempli les fonctions de catholique et les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs et point d'intolérants. »

Cette dernière phrase sent bien l'impertinence et l'impudence de Voltaire.

Se décidant enfin à aborder l'exposé des faits, qu'il raconte à la façon de son patron, d'Etalonde accuse Duval de Saucourt, conseiller au présidial d'Abbeville, de s'être vengé de l'abbesse de Villaucourt, tante de La Barre, en instruisant un procès de sacrilège contre son neveu et ses amis, accusés de n'avoir pas salué une procession qui passait à plus de cinquante pas d'eux. A ce propos, Voltaire

saisit l'occasion de rappeler l'affaire de Calas (qui n'a rien à voir là), et il dit : « Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville comme le capitoul David avait agi contre les innocents Calas dans Toulouse. »

Le reste du Mémoire est sur ce ton de plus en plus empreint de divagation et d'insolence. Exemples : — « La sentence de Duval Saucourt fut confirmée par la prépondérance de deux voix. Le parlement a gémi que les anciennes lois le forçaient à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas ! m'est-il permis d'observer que, chez les Algonquins, les Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier et pour le manger ? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille et regardé comme l'enfant de la maison. »

Et plus loin : « Il n'y a qu'une voix en Angleterre et dans le grand tribunal de la Russie sur cette affreuse et incroyable catastrophe. Rome ne pense pas autrement que Pétersbourg, Astracan et Casan. Je pourrais, Sire, demander justice à Votre Majesté au nom de l'Europe et de l'Asie. »

La plume tombe des mains....

Duval de Saucourt a été vengé des diffamations répandues et imprimées contre lui, car le parlement, par arrêt du 14 juillet 1767, supprima « les écrits diffamatoires contre l'honneur, la réputation et la conduite intacte du dit « Duval de Saucourt. » A son heure dernière, il dit devant témoins cette parole : « Je vais mourir et paraître devant Dieu ; j'atteste que s'il me fallait encore tout à l'heure prononcer sur cette même affaire, je la jugerais de même (1). »

(1) Recueil intéressant, etc., p. 171, cité par M. Delgove, p. 410, note 1.

Pour en revenir au protégé de Voltaire, à d'Etalonde, — c'était le châtelain de Ferney qui, dès le mois de janvier 1774, avait demandé à Frédéric de lui envoyer le complice de La Barre, pour réveiller l'affaire d'Abbeville et s'en faire un regain de popularité auprès des souverains philosophes de l'Europe. « Sire, écrivait-il donc à Frédéric, je propose à Votre Majesté quelque chose de divin ou plutôt de très humain et de très digne d'elle. Ce n'est point une plaisanterie....

« Ce jeune gentilhomme qui est, sous le nom de Morival, lieutenant au régiment d'Eichmann à Vesel, ne peut hériter de son père et de sa mère tant qu'il sera dans les liens de la procédure criminelle et du jugement abominable porté contre lui dans Abbeville, lorsqu'il n'avait qu'environ seize ans ; son nom est d'Etalonde....

« Il s'agit d'obtenir ou des lettres de grâce pour Morival ou la cassation de l'arrêt qui l'a condamné. Je supplie donc Votre Majesté, avec la plus vive instance, d'accorder à Morival un congé d'un an, pendant lequel il sera chez moi... Je l'aiderai à faire autant de recrues qu'il vous plaira : il n'y a point d'endroit au monde où l'on puisse plus facilement lever des soldats que dans le petit canton que j'habite... Je me chargerai moi-même, malgré mon grand âge, de l'aider à vous fournir les plus beaux hommes.... »

Toujours le zèle effréné pour la gloire ou l'avantage des ennemis de la France ! Se représente-t-on l'avocat de d'Etalonde auprès de Louis XVI levant des recrues pour le roi de Prusse !... Ce serait vraiment bouffon, si ce n'était écœurant.

Dans sa lettre d'invitation à d'Etalonde (17 janvier), Voltaire s'intitule Misopriest, ce qui veut dire *ennemi des*

prêtres, selon Beuchot : on le voit, la réhabilitation du complice de La Barre est un moyen de plus pour écraser l'infâme.

Le 26 avril, « le vieux malade de Ferney, » qui tient enfin son d'Étalonde, en est dans le ravissement et remercie avec effusion Frédéric de le lui avoir envoyé. « Je croyais trouver un jeune Français qui aurait encore un petit reste de l'étourderie tant reprochée à notre nation. J'ai trouvé l'homme le plus circonspect et le plus sage, ayant les mœurs les plus douces... »

Il ne paraît guère de cette circonspection et de cette sagesse dans *Le Cri du sang innocent* non plus que de cette douceur tant vantée, et si l'on ne savait que c'est Voltaire qui a dicté et rédigé ce mémoire, on pourrait penser, avec quelque raison, que le séjour de d'Étalonde auprès du vieux malade de Ferney n'avait pas peu contribué à oblitérer les susdites qualités du jeune officier.

D'Étalonde obtint des lettres d'abolition en 1788, il rentra alors en France et se fixa à Amiens, où il mourut quelques années après.

L'histoire du chevalier de La Barre a fourni à Fabre d'Églantine le sujet de sa tragédie d'*Augusta*, représentée pour la première fois le 8 octobre 1787, sur le Théâtre français, avec un médiocre succès. L'auteur ne se fit pas alors connaître, et l'on ne reconnaît guère le procès de La Barre sous ces noms romains, si l'on n'était averti que cette pièce y est une allusion, trop déguisée à notre sens ; en voici l'analyse d'après le *Journal de Paris*, n° du 9 octobre 1787.

Augusta a eu un fils d'un mariage secret et s'est dévouée depuis au culte de Vesta. Ce fils, élevé en Grèce parmi

les disciples de Socrate, revient à Rome ; le consul Domitius, amant de sa mère, le surprend avec Augusta dans le temple de la déesse et le croit son rival. Il est arrêté, par ordre du consul, pour avoir pénétré dans le temple de Vesta et conduit devant le peuple qui charge Domitius seul de prononcer sur son sort. Le consul l'interroge et le grand-prêtre de Jupiter l'accuse en outre d'avoir empoisonné la jeunesse de Rome des maximes du philosophe grec et presse en conséquence sa condamnation. Domitius rend sa mère l'arbitre de son destin et consent à lui faire grâce si elle accepte sa main. Grand combat dans le cœur d'Augusta entre le désir de conserver son fils et la honte qui suivrait l'aveu de son aventure ; elle prend néanmoins ce dernier parti et confesse tout au consul qui, charmé de ne plus voir un rival dans Agatocle (c'est le fils d'Augusta) ne l'en presse qu'avec plus d'ardeur de l'épouser ; la vestale s'y refuse ; son fils est condamné ; et le peuple indigné de la violence qu'il voit Domitius prêt à exercer sur Augusta le massacre, dans le même instant où Agatocle, conduit au roc Tarpeien, est sauvé par une vestale qui, selon la loi de Rome, avait le droit de conserver la vie au criminel qu'elle rencontrait prêt à subir son supplice.

« Tel est — ajoute le *Journal de Paris*, — le fond de la nouvelle tragédie jouée hier à ce théâtre ; et nous ne nous permettrons, sur ce sujet, aucune réflexion. Voici l'effet qu'elle a produit, acte par acte. Le premier a obtenu des applaudissements, ainsi que la moitié du second ; mais la fin de ce même acte et les trois derniers ont excité de fréquents murmures... On y a trouvé aussi des longueurs et des expressions de mauvais goût, et c'est à ces deux points surtout qu'il faut que l'auteur fasse atten-



tion, s'il veut tenter les hasards d'une seconde représentation...

« Les deux rôles du grand-prêtre et du consul sont fort ingrats. »

*Augusta* n'eut que cinq représentations.

Quoi qu'en dise M. Beuchot (1), les allusions à l'affaire de La Barre sont fort peu transparentes dans cette tragédie, à moins qu'on ne voie dans *Augusta* l'abbesse de Villaucourt, tante d'Agatocle (La Barre), dans le consul Domitius Duval de Saucourt, dans le grand prêtre de Jupiter l'évêque d'Amiens (Mgr de La Motte), et Voltaire dans Socrate. Mais, c'est prendre d'étranges licences avec la vérité historique que de faire de la tante de La Barre sa mère.

En 1791 (6 juillet), Marsollier fit représenter sur le Théâtre italien un drame intitulé *Le chevalier de La Barre*. La *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*, à la date du 10 juillet 1791, « seconde année de la Liberté, » consacrant quelques lignes au drame de Marsollier, le juge assez sévèrement. « Les sentiments que M. Marsollier a voulu développer ont paru pencher un peu trop vers le philosophisme, qu'il ne faut pas confondre avec la philosophie. Ces sortes de spectacles, où l'horreur prend la place du pathétique, commencent à ne plus être autant goûtés, et l'auteur de *Nina*, des *Savoyards*, du *Souterrain* et de beaucoup d'autres ouvrages pleins de mérite, n'a pas besoin de ces tristes ressources pour plaire et pour émouvoir. »

En l'année 1794, deuxième de la République, un décret de la Convention réhabilita la mémoire de La Barre et d'Étalonde, victimes de la superstition et de l'ignorance

(1) OEuvres de Voltaire, tome XLII, p. 361 et 362, note 1.

(sic) » (1) ; La Barre fut alors mis au rang des dieux nouveaux ; on offrit de l'encens à *ses mânes*, dit l'historien d'Abbeville.

(1) Décret de la Convention, du 25 brumaire an II.

## LES TERREURS DE L'AN MIL.

---

Arrivés que nous sommes presque à la veille de l'an *deux mil*, il est grand temps de faire justice des erreurs et des mensonges qui n'ont cessé de s'accumuler à l'égard de l'an *mil* et des épouvantements qui — à en croire un certain nombre d'historiens modernes, — signalèrent cette époque, restée effroyablement célèbre pour la masse du public, si bien qu'au près des prétendues terreurs de l'an *mil la Terreur* de 1793 et des années suivantes semble à peine digne d'être notée, tant la distance grossit et exagère les choses et les événements !

Tel est le préjugé ou plutôt telle est l'erreur sur ce point d'histoire européenne, que des esprits, d'ailleurs très sérieux, l'on embrassée et en ont consigné le souvenir dans leurs écrits (1).

(1) Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 1001, n° 1 et seq. — *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, tome VI, préface, p. II. — Le père Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, édition in-12, tome VII, p. 206. — M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 42. — M. de l'Escalopier, *Préface sur l'ouvrage de Théophile*, p. 1. — M. Ampère, *Histoire littéraire de la France*, tome III, p. 273 et suiv., etc., etc.

D'autres esprits, systématiquement hostiles au catholicisme et au passé, surtout au moyen âge, ont de ces traditions dénaturées par l'éloignement et encore plus par le parti-pris tiré la conséquence absolue de l'abaissement de l'intelligence et de tout sentiment social en Europe et notamment en France, à la veille de l'an mil. « On se sent effrayé — dit M. de Sismondi (1), — de l'état de désorganisation où la croyance de l'approche imminente de la fin du monde dût jeter la société. *La masse entière des hommes se trouvait dans la situation d'âme d'un condamné qui a reçu sa sentence. Tout travail du corps ou de l'esprit devenait sans but.* »

Et M. Michelet, venant à la rescousse et renforçant l'affirmation de M. de Sismondi, ajoute : « Ce pauvre monde du dixième siècle était sans espoir après tant de ruines (2). » Puis, se contredisant peu après, ce qui d'ailleurs ne lui coûtait guère, M. Michelet dit : « Le captif attendait dans son noir donjon, le serf attendait sur son sillon, le moine attendait dans les abstinences du cloître l'effroyable espoir du jugement dernier. »

Enfin, M. Henri Martin — pour nous borner aux principaux historiens du dix-neuvième siècle, — a écrit sur l'an mil ces lignes qui, pour être en apparence d'un ton moins sybillin et plus mesuré, n'en contiennent pas moins un accent de persiflage à l'adresse de nos ancêtres : « Dans la dernière année du dixième siècle, tout était interrompu, plaisirs, affaires, intérêts, tout, quasi jusqu'aux travaux de la campagne. « Pourquoi, se disait-on, songer à un

(1) De la chute de l'Empire romain, tome III, p. 397 et 398. (Paris, 1835).

(2) Histoire de France, tome II, p. 132. (Paris, 1835).

« avenir qui ne sera pas ? Songeons à l'éternité qui commence demain ! »

« On se contentait de pourvoir aux besoins les plus immédiats : on léguait ses terres, ses châteaux aux églises, aux monastères, pour s'acquérir des protecteurs dans ce royaume des cieux où l'on allait entrer... Quand approcha le terme fatal, les populations s'entassèrent incessamment dans les basiliques, dans les chapelles, dans tous les édifices consacrés à Dieu et attendirent, transies d'angoisses, que les sept trompettes des sept anges du jugement retentissent du haut du ciel... L'effroi populaire se dissipa enfin ; mais avec lui ne furent point anéantis les dons immenses prodigués au clergé et principalement aux communautés religieuses (1). »

Nous croyons pouvoir affirmer, dès à présent, que l'opinion des prétendues terreurs superstitieuses de l'an mil n'a aucun fondement solide dans les témoignages des écrivains contemporains et que ce n'est que vers le seizième siècle, c'est-à-dire six cents ans plus tard, que ce sentiment erroné, devenu bientôt un mensonge, s'est accrédité dans les masses.

Des phénomènes extraordinaires avaient, il est vrai, frappé les imaginations, mais ces faits s'étaient déjà produits à des époques antérieures et on les a vus depuis renaître, sans que pour cela ce fut le signe et l'annonce obligée d'un cataclysme tel que la fin du monde. Cependant, un visionnaire allemand en prit prétexte d'annoncer le dernier jour de l'univers, à la date de l'année 992 ; à cette prophétie vinrent se joindre certaines prédications

(1) H. Martin, *Histoire de France* (4<sup>e</sup> édition, in-8), tome III, p. 37 et 38. (1855).

que l'Église n'approuva jamais. Or, un visionnaire, des sermons isolés ne sont pas plus des faits avérés pour la critique historique qu'ils ne sont des dogmes dans l'enseignement religieux. En effet, pour ce qui est du grand événement de la fin du monde comme pour celui de la mort, — selon le langage des livres saints : « nous n'en savons ni le jour ni l'heure. » Aussi, l'un des hommes les plus éminents de la fin du dixième siècle, Abbon, abbé de Fleury, écrivait-il : « Je me souviens d'avoir au temps de ma jeunesse entendu prêcher dans une église de Paris un sermon qui annonçait l'apparition de l'Antechrist pour la date de l'an mil. Le jugement dernier devait avoir lieu quelques années après. Cette prédiction me parut téméraire et je la réfutai de toute ma force par des arguments tirés de l'Évangile, de l'Apocalypse et des prophéties de Daniel (1). Depuis, le vénérable Richard, de bienheureuse mémoire et mon prédesseur à Fleury, combattit vigoureusement l'erreur accréditée sur la fin prochaine du monde. Il me chargea de répondre dans le même sens à une consultation qui lui était venue de Lotharingie à ce sujet (2). »

L'Église — on peut l'affirmer, — ne provoqua point les craintes et les alarmes populaires au sujet des mena-

(1) De fine quoque mundi coram populo sermonem in ecclesiâ Parisiorum adolescentulus audivi, quod statim finito mille annorum numero Antichristus adveniret et non longo post tempore universale judicium succederet. Cui prædicationi et Evangeliiis ac Apocalypsi et libro Danielis, quâ potui virtute, restiti. — Abbo, *Apologeticum*, apud Migne, *Patrolog. lat.*, tome CXXXIX, col. 462.

(2) *Ibid.*, col. 471 — Errorem, qui de fine mundi inolevit, abbas meus beatæ memoriæ Richardus sagaci animo propulit, postquam litteras à Lothariensibus accepit, quibus me respondere jussit.

ces de l'an mil; des hommes instruits, tels qu'Adso de Montier en Der, Richard et Abbon de Fleury, les combattirent dans des traités spéciaux. Le Saint Siège y fut entièrement étranger. Sylvestre II et l'empereur Othon III, qui était à Rome au mois de janvier de l'an mil, loin d'interrompre leur commune activité, travaillaient de concert à réorganiser l'empire sur des bases nouvelles, à préparer pour la chrétienté une ère de grandeur et de prospérité jusque-là inconnue.

Mais, revenons à l'examen essentiel de la date du fait des terreurs de l'an mil, dont aucun des chroniqueurs ou des écrivains antérieurs au seizième siècle n'a parlé, ni Hermann Contract (1054) (1), ni Sigebert de Gembloux (1119) (2), ni Vincent Beauvais (1270) (3), ni même Rollevinck (1480) (4). Tritheim (5) est le premier qui, au seizième siècle, fasse une mention rapide de ces terreurs de l'an mil. (6) « Or, — dit avec raison un critique de notre temps, le bénédictin dont Fr. Plaine (7), — cinq siècles séparent cet auteur de l'an mil; c'est plus qu'il n'en faut déjà, semble-t-il, pour avoir des doutes légitimes sur la vérité de son assertion. »

Car, si l'on interroge les annalistes contemporains, Ita-

(1) *Chronica*, apud Pertz et Migne.

(2) *Ibid.*

(3) *Speculum quadruplex*; historiale, tome IV, lib. XXIV, cap. CVII

(4) *Fasciculus temporûm*, col. 1483.

(5) *Annales Hirsauigienses*, tome I, p. 143, anno 1000.

(6) *Homines metuebant instare diem novissimum.*

(7) Les prétendues terreurs de l'an mil, tome XIII de la *Revue des questions historiques* (1873), p. 147.

Iiens, Allemands, Français, Anglais, tous sont unanimes sur ce point : il est impossible de trouver dans leurs récits la moindre allusion aux terreurs superstitieuses de l'an mil. Bien plus, l'un d'eux appelle l'an mil une année de gloire et de lumière ; il dit, en propres termes : « Le millième an, depuis le salutaire enfantement de la Vierge sans tache, étant arrivé, on vit briller sur le monde un matin radieux (1). »

Si — non content de ces témoignages, — on veut consulter les biographies des personnages les plus connus de cette époque (950-1040), le résultat sera le même. La vie de Saint Mayeul, abbé de Cluny (993), de l'impératrice Sainte Adélaïde (999), du bienheureux Abbon de Fleury (1004) et de Saint Bernward, évêque d'Hildesheim, ne renferme pas la moindre allusion aux terreurs de l'année fatale. Bien mieux, le biographe de Robert, roi de France (2), est tout aussi muet à cet égard ; or, le règne de Robert (997-1031) coïncide précisément avec la date mémorable en question.

Tout en reconnaissant que MM. de Sismondi et Michelet ont cité, à l'appui de leurs assertions, des témoignages du temps dont ils ont si lestement fait le procès, l'examen — par exemple, — d'un passage du concile de Trosly (909) invoqué par M. Michelet pour établir que *les hommes du dixième siècle n'avaient plus d'autre espoir dans*

(1) Post salutiferum intemeratae Virginis partum, consummata millenarii numeri lineâ... clarum mane illuxit saeculo. — Thietmarus Mersburgensis, *Annales sui temporis*, apud Pertz, tome V, p. 725-871).

(2) Helgaldus, *Vita Roberti regis*, apud du Chesne, dom Bouquet et Pertz.



leur affreux malheur que l'effroyable espoir du jugement dernier, tourne contre M. Michelet lui-même ce qu'il a invoqué comme une autorité sans réplique à l'appui de son opinion. Que disent, en effet, les pères du concile de Trosly ? « Pour nous, qui avons le titre d'évêque, le fardeau de la charge pastorale devient un poids insupportable, quand approche le moment de rendre compte de la mission qui nous a été confiée et du profit que nous avons réalisé. Bientôt on verra arriver le jour majestueux et terrible dans lequel tous les pasteurs comparaitront avec leurs troupeaux devant le Pasteur suprême (1). »

Rien n'indique dans ces paroles que l'orateur du concile précité redoutât et par conséquent visât l'approche de l'an mil comme la date fatale de la consommation de toutes choses. D'ailleurs, ce concile se tenait en 909, quatre-vingt-dix années avant l'échéance de la date en question ; donc, le texte du concile de Trosly ne prouve rien dans la circonstance présente.

Quant au Traité de l'Antechrist, composé vers 954 par Adson, abbé de Montier en Der, on ne peut pas davantage en appuyer la tradition des terreurs de l'an mil. « Ce livre — dit dom Fr. Plaine (2), — n'a nullement pour but de détruire une prétendue croyance populaire, qui aurait fait regarder comme imminente la venue de l'Ante-

(1) Nobis ergo, qui cense murepiscopi, maxima et propè importabilis incumbit sarcina pastoralis officii, dum instat reddendo ratio negotii commissi cum exactione lucri et dum jamjamque adventus illius in majestate terribilis dies ubi omnes cum gregibus suis venient pastores in conspectum Pastoris supremi. — Concil. Troslianum anno 909 habitum (apud Labbe et Mansi).

(2) P. 152.

christ... L'auteur s'explique catégoriquement sur ce point, soit dans la préface, soit dans le corps de l'ouvrage... Il y déclare à la reine de France, Gerberge, à qui il dédie son livre, que tout son dessein est de satisfaire le vif désir qu'elle lui a exprimé de scruter les Ecritures. En conséquence, il va lui parler d'un point assez obscur de notre foi, savoir de l'Antechrist... (1). Il développe sa pensée, ne se proposant jamais d'instruire la multitude mais seulement une personne privée... Sa dernière parole est pour avertir la pieuse reine que l'heure du jugement dernier n'est connue que de Dieu seul (2). C'était l'occasion ou jamais de combattre à visage découvert la croyance erronée du peuple et de ses faux docteurs... Si notre auteur s'en est bien gardé, ne sommes-nous pas obligés d'en conclure que cette prétendue croyance populaire n'est qu'un mythe?... »

Quant aux deux visionnaires, l'un Parisien (3) et l'autre Allemand (4), qui vers 990 annoncèrent la fin prochaine du monde, qu'est-ce que cela prouve sinon qu'il y a eu des illuminés, à toutes les époques de l'histoire; or, les illumi-

(1) Quia pium studium, domina mater, habetis Scripturas audire et frequenter loqui de nostro Redemptore sive etiam scire de Antichristi impietate et persecutione nec non et potestate ejus et generatione.... volui aliqua vobis scripsere de Antichristo, etc. — Adso, *Liber de Antichristo*, apud Migne, tome CI, col. 1291.

(2) Arbitror quod nullus sit qui sciat quantum temporis existat inter Antichristum et judicium, sed in dispensatione Dei manet, qui judicabit sæculum, eâ horâ quâ præfixit esse judicandum ante sæcula. — *Ibid.*, col. 1298.

(3) Abbo, *Apologeticum*, voir ci-dessus.

(4) Tritheim, *Chron. Hirsaug.*, p. 103.

nés n'infirmant pas plus la vraie foi que les malades la santé : ce sont des exceptions et non la règle. Ni les uns ni les autres n'ont fait et ne feront jamais école.

Ces quelques faits donnent tout au plus à penser que l'erreur, dont il s'agit ici, ne préoccupait qu'un petit nombre de têtes faibles ou avides du merveilleux, comme il y en a eu à toutes les époques et comme il y en aura toujours.

Mais, objecte-t-on, et le texte de Raoul Glaber, croyez-vous qu'il soit aussi facile à infirmer que les précédents ? Or, voici ce texte dont on a fait tant de bruit : « En l'année 1030, il arriva que dans l'univers entier, principalement en France et en Italie, on se mit à rebâtir les basiliques des églises, sans excepter celles qui n'en avaient nul besoin, étant solidement construites ; mais chaque nation chrétienne visait à l'honneur d'avoir les plus belles. C'était comme si le monde, se secouant lui-même et rejetant ses vieux haillons, en fût venu à revêtir le blanc vêtement d'églises toutes renouvelées (1). »

Cet auteur revient encore sur la même idée pour nous apprendre « qu'on découvrit un grand nombre de corps saints lorsque le face du monde eut ainsi été renouvelée par la construction de nouvelles églises (2). »

(1) Contigit in universo pene orbe terrarum, præcipue tamen in Italiâ et Galliâ, innovari ecclesiarum basilicas, licet pleraque decenter locatæ minimè indiguissent. Æmulabatur tamen quæque gens Christicolarum adversus alteram decentiori frui. Erat enim ac si mundus ipse, excutiendo semet, rejectâ vetustate, passim candidatam ecclesiarum vestem indueret. — Radulph. Glaber, *Historiarum* lib. III, cap. IV.

(2) *Ibid.*, cap. VI. — Candidato, ut diximus, innovatis basilicarum ecclesiis, universo mundo revelati sunt plurimorum sanctorum corpora.

Eh bien, ces deux passages non seulement ne prouvent pas que les hommes de la seconde moitié du dixième siècle ont été les tristes victimes de l'erreur et de la superstition, mais encore ils établissent victorieusement que loin que la mort ait menacé alors l'Europe catholique, cet élan fut l'aurore, le triomphe non la défaite, la joie non la terreur. Dans ces deux passages, il n'est fait, de près ni de loin, la moindre allusion à la croyance erronée des peuples à l'imminence de la fin du monde et du jugement dernier.

Ce mouvement merveilleux de foi, cet élan artistique ne peuvent en bonne foi être considérés, ainsi que le voudrait M. Michelet, en ses idées par trop noires et vraiment sépulcrales, comme l'œuvre de peuples *n'ayant d'autre espoir que l'effroyable espoir du jugement dernier, et rejetant loin d'eux comme sans but tout travail du corps et de l'esprit.*

On dit encore souvent : « Comment révoquer en doute l'effroi, sans précédent, qui glaçait tous les cœurs à l'approche de l'an mil ? N'est-ce pas un fait inscrit, en caractères ineffaçables, dans le préambule même des chartes contemporaines et des actes publics ? N'y lit-on pas en toutes lettres : « Les ruines se multipliant sous nos pas, » « le jour terrible, » « la fin du monde approchant, etc. »

Sur cette objection spécieuse dom Fr. Plaine s'exprime ainsi : « L'érudition de ceux (1) dont nous venons de reproduire le langage... est encore ici quelque peu en défaut. S'ils avaient, en effet, interrogé les ouvrages spéciaux sur

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, tome I, p. 17; — de l'Escalopier. *l. c.*, etc., etc.

la science de la diplomatie (1), ils y auraient appris que les formules en question n'ont été inventées ni dans la première ni dans la seconde moitié du dixième siècle, qu'elles ne répondent point à un simple besoin des temps et des circonstances. Elles étaient connues et en usage dès le septième siècle (2), et par suite elles n'ont rien de commun avec les terreurs de l'an mil (3). »

Un rapide aperçu sur l'état religieux, politique et artistique du monde à la fin du dixième siècle, prouverait que ni la royauté, ni le clergé, ni la noblesse, ni le peuple n'étaient plongés, à la veille de l'an mil, dans cet abattement, cette torpeur et cette inaction que MM. Sismondi et Michelet leur ont attribués, en dépit de toutes les preuves historiques du contraire.

Au mois de mars 999, quelques mois seulement avant le terme fatal, un pontife (Grégoire V), plein de jeunesse, s'éteignait. Les terreurs de la fin prochaine du monde empêchèrent-elles le clergé et le peuple romain de lui donner sur-le-champ un successeur ? Nullement.

L'empereur d'Allemagne, Othon III, redoutait si peu l'approche de la consommation générale de toute chose, qu'il choisissait cette année tant redoutée pour créer le royaume de Pologne et y ériger une métropole ecclésiastique avec quatre évêchés suffragants.

A quelques pas de là et toujours à la même date, Étienne de Hongrie n'avait pas d'autres sentiments et ne tenait pas

(1) Cf. de Wailly, *Éléments de Paléographie*, tome I, p. 204.

(2) Cf. *Formulae Marculfi*, lib. II, cap. III. *Mundi terminum ruinis crebrescentibus appropinquantem indicia certa manifestant.*

(3) Dom Fr. Plaine, p. 158.

une conduite différente. Lui aussi, il organisait ses provinces, leur donnait une législation, fondait des évêchés et des monastères.

Si nous remontons un peu plus vers le nord, nous rencontrons Adalbert de Prague (970-997), puis Boniface et leurs compagnons, qui essaient d'éclairer des lumières de la foi les nations des bords de la Vistule et du Niémen. A la même date, les régions septentrionales de l'Europe qui, depuis sept siècles, ne cessaient de verser des flots de Barbares sur l'ancien monde romain, se préparaient à clore cette ère d'invasion par la conquête de l'Angleterre. On était à la veille de l'an mil.

En Espagne, les chrétiens poursuivaient leur lutte héroïque contre les envahisseurs de leur patrie. Les terreurs de l'an mil n'avaient désespéré personne.

A Constantinople, la dignité impériale était bien précaire ; cependant il ne manquait pas d'ambitieux pour la convoiter, même à l'approche de l'an mil.

Il suffit de ces quelques faits principaux, assez importants, pour prouver qu'à la veille de l'an mil les prétendues terreurs de la fin du monde n'avaient ni énervé les courages, ni étouffé les ambitions, ni anéanti l'activité humaine. La face du monde politique et religieux ne différait pas de ce qu'elle est au dix-neuvième siècle.

Donc, la proximité de l'an mil n'empêchait nullement les évêques de tenir leurs assemblées pour le maintien de la pureté de la foi et des mœurs. Les conciles sont nombreux dans les dix années qui précèdent immédiatement l'an mil, — plus nombreux même qu'à beaucoup d'autres époques. Chose remarquable ! ces assemblées ne se sont jamais occupées de la croyance populaire en question, — preuve manifeste que cette opinion ne formait point alors

une secte, qu'elle ne causait aucun dommage sérieux aux âmes (1).

Mentionnons de plus les nombreuses fondations de monastères et les constructions multipliées d'églises dans les cinquante dernières années du dixième siècle. On a compté jusqu'à cent douze monastères élevés ou réparés, de l'an 950 à l'an mil (2). Quant aux églises restaurées ou bâties à neuf, le nombre n'en est guères moins grand. Le dixième siècle comptait donc encore plus d'un artiste et plus d'un architecte, quoi qu'on ait pu dire des obstacles qu'il aurait apportés au développement de l'art (3).

Les belles-lettres et les sciences n'étaient pas non plus restées stationnaires, à la même époque, en France, en Angleterre et en Allemagne. Les noms de Gerbert, de Dunstan et de Brunon honorent la seconde moitié du dixième siècle et lui assurent peut-être un rang supérieur à celui que méritent certaines autres époques dans la série des âges littéraires.

Concluons donc, avec dom Fr. Plaine, que « le silence des auteurs contemporains sur un fait de cette importance (les terreurs de l'an mil), le peu de solidité des arguments mis en avant pour étayer cette opinion, la teneur des

(1) Nous ne faisons ici que résumer le lumineux travail de dom Fr. Plaine. Cf. p. 160-162, passim).

(2) M. de Mas Latrie a publié, en 1838, dans l'*Annuaire historique de la Société de l'histoire de France* (p. 66 et suiv.), une liste des monastères du monde avec la date de leur fondation.

(3) Ce préjugé, partagé encore par beaucoup de bons esprits (MM. de Caumont, de l'Escalopier, Hucher, Batissier, l'abbé Crosnier, Ch. Lenormand, etc., etc.) a été battu en brèche par M. l'abbé Auber, (*Revue de l'Art chrétien*, 5<sup>e</sup> année, 1861, p. 48-57), et par M. l'abbé Corblet, même *Revue*, p. 381-387).

documents publics et tous les renseignements généraux qui nous restent sur l'état du monde à cette date mémorable sont autant de raisons qui militent en faveur de notre thèse... En un mot, les terreurs de l'an mil ne sont ni plus ni moins qu'un mythe (1)... »

(1) *Ibid.*, ut sup., p. 164.



## FÉNELON, LIBRE PENSEUR.

---

Déjà, dans notre étude sur *Voltaire historien* (1), nous avons prouvé combien il fallait se défier d'un de ses ouvrages les plus estimés cependant, le *Siècle de Louis XIV*, dans lequel les hommes illustres de ce grand règne sont dénigrés d'une façon perfide et odieuse; nous avons montré comment Voltaire avait suspecté la sincérité de la conversion de Turenne (2). Aujourd'hui, c'est de Fénelon que nous voulons parler, de Fénelon transformé par l'homme de Ferney en libre penseur, en sceptique, voire en épicurien, et aussi en courtisan très affecté de sa disgrâce et d'un caractère rancuneux. Que sais-je encore ?

Dès sa préface du *Siècle de Louis XIV*, dans la liste alphabétique des écrivains du grand règne, où il ne consacre que quelques lignes à Fénelon, Voltaire dit : « Ramsay, élève de ce célèbre archevêque, m'a écrit ces mots : « S'il était né en Angleterre, il aurait développé son gé-

(1) *Erreurs et Mensonges hist.*, onzième série, p. 223-252 (Voltaire historien).

(2) *Erreurs, etc.*, douzième série, p. 189-224 (La conversion de Turenne).

nie et donné l'essor sans crainte à ses principes « que per-  
« sonne n'a connus. »

Et ailleurs, revenant sur cette assertion qui lui est chère, Voltaire y insiste, en ces termes : « Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de Ramsay, élève de M. de Fénelon, dans laquelle il me dit :

« S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor à ses principes qu'on n'a jamais « bien connus. » Il y a déjà une variante assez importante entre la première rédaction et la seconde de ce prétendu racontar attribué à Ramsay ; mais, l'aggravation du grief existe, et c'est ce que voulait Voltaire, ce grand calomniateur des plus nobles mémoires.

Un Dictionnaire historique, paru en 1759 (1), que Voltaire traite de « libelle diffamatoire, » ayant pris à partie l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, à ce propos, et l'ayant convaincu d'imposture, s'attira cette violente sortie : « L'auteur de ce Dictionnaire nie que M. Ramsay m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une grossièreté insultante... Je n'ai autre chose à lui répondre, sinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have display'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

Mais, dira-t-on peut-être : « Que répondit Ramsay à cette assertion si hardie ? » Rien, et pour une excellente raison, c'est que le *Siècle de Louis XIV* ne fut publié que onze ans après sa mort. C'était la tactique de Voltaire

(1) Ou plutôt en 1758 ; c'est le Dictionnaire historique, littéraire et critique (de l'abbé Barral et des pères Guibaud et Valla, oratoriens), 6 vol. in-8.

quand il avait à produire le soi-disant témoignage du contemporain d'un fait par lui allégué, d'attendre que le dit contemporain fut décédé : or, Ramsay était mort en 1743, et le *Siècle de Louis XIV* ne parut qu'en 1752.

« Soit, mais Ramsay ne connaissait-il pas assez Fénelon, n'avait-il pas assez vécu dans son intimité, pour pouvoir avancer quelque chose de semblable à l'assertion produite si hardiment par Voltaire, à deux reprises ? »

A cette objection voici notre réponse. En 1769, Chaudron — dans son livre *Les grands hommes vengés* (1), — citant la prétendue lettre de Ramsay à Voltaire, disait avec raison : « Un tel fait passera toujours pour apocryphe. Voici les raisons de rejeter cette nouvelle calomnie.

« Ramsay, convaincu du faux de la religion anglicane, qui était celle de ses pères, s'égara pendant quelque temps dans une incrédulité séduisante, mais également éloigné des horreurs du Spinosisme et des excès du Déisme. Cependant, comme il avait le cœur droit et qu'il cherchait la vérité de bonne foi, il consulta, pour fixer ses doutes, les plus habiles théologiens de son pays. Ne trouvant pas en eux ce qu'il cherchait, il vint en France et fut ramené à la religion par M. de Fénelon. Ce grand homme lui fit comprendre non seulement la beauté de la morale chrétienne, mais il lui démontra que, quoique nos saints mystères soient incompréhensibles, ils ne sont pourtant pas impossibles et qu'ils ont un côté obscur qui humilie l'esprit divin et un côté lumineux qui l'éclaire et le console. Ramsay, convaincu, fit profession de la religion catholique en 1709, et y fut aussi constamment attaché qu'à la mémoire de son illustre maître.

(1) P. 166-175.

« Comment avec de tels sentiments — conclut Chaudon, — aurait-il pu écrire une lettre qui, dans le sens que lui donne M. de Voltaire, serait un outrage déshonorant? Une lettre qui prouverait que Fénelon était un politique hypocrite, un homme qui sacrifiait sa façon de penser aux temps et aux lieux. Non, jamais le chevalier de Ramsay n'a écrit un tel billet, ou s'il a marqué à M. de Voltaire quelque chose d'approchant, il voulait sans doute parler des principes de l'auteur de *Télémaque* sur l'autorité des rois et non de ses doutes sur la vérité de la religion. Voyons le compte qu'il nous rend lui-même des sentiments de ce prélat en matière de foi, et quelque long que soit ce détail, ne craignons pas d'y entrer pour effacer entièrement les ombres dont on veut obscurcir le portrait de ce grand homme.

« Ramsay, après avoir exposé les objections qu'il fit à son savant instructeur sur la loi naturelle et sur la tolérance, nous donne ces réponses (1): « Vous ne sauriez  
« rester dans votre indépendance philosophique ni dans  
« votre tolérance vague de toutes les sectes sans regarder le  
« Christianisme comme une imposture; car il n'y a aucun  
« milieu raisonnable entre le Déisme et la Catholicité. »

« Cette idée me parut un paradoxe. Je le priai de me  
« l'expliquer. Il continua ainsi :

« Il faut se borner à la Religion naturelle, fondée sur  
« l'idée de Dieu, en renonçant à toute loi surnaturelle et  
« révélée; ou, si l'on en admet une, il faut reconnaître  
« quelque autorité suprême, qui parle à tout moment  
« pour l'interpréter. Sans cette autorité fixe et visible,

(1) Histoire de la vie et des ouvrages de messire F. de S. Fénelon (La Haye, 1723, in-12).

« l'Église chrétienne serait comme une république à qui  
« on aurait donné des lois sages, mais sans magistrats  
« pour les exécuter. Quelle source de confusion ! Chacun  
« viendrait, le livre des lois à la main, disputer de son  
« sens. Les livres divins ne servent qu'à nourrir notre  
« vaine curiosité, la jalousie des opinions et la présomp-  
« tion orgueilleuse. Il n'y aurait qu'un seul texte, mais  
« il y aurait autant de manières différentes de l'interpré-  
« ter que de têtes. Les divisions et les subdivisions se  
« multiplieraient sans fin et sans ressources. Notre souve-  
« rain législateur n'a-t-il pas mieux pourvu à la paix de  
« sa république et à la conservation de sa loi ?

« De plus, s'il n'y a pas une autorité infallible qui nous  
« dise à tous : *Voilà le vrai sens de l'Écriture sainte*, com-  
« ment veut-on que le paysan le plus grossier et l'artisan  
« le plus simple s'engagent dans un examen où les sa-  
« vants mêmes ne peuvent s'accorder ? Dieu aurait man-  
« qué au besoin de presque tous les hommes, en leur don-  
« nant une loi écrite, s'il ne leur avait donné en même  
« temps un interprète sûr pour leur épargner une re-  
« cherche dont il sont incapables. Tout homme simple et  
« sincère n'a besoin que de son ignorance bien sensée  
« pour voir l'absurdité de toutes les sectes qui fondent  
« leur séparation de l'Église catholique sur l'offre de la  
« rendre juge des matières qui surpassent la capacité na-  
« turelle de son esprit. Doit-on croire la nouvelle réforme,  
« qui demande l'impossible, ou l'ancienne Église, qui  
« pourvoit à l'impuissance humaine ?

« Enfin, il faut rejeter la Bible comme une fiction, ou  
« se soumettre à cette Eglise. Consultez les livres sacrés ;  
« examinez l'étude des promesses que Jésus-Christ a faites  
« à la hiérarchie, dépositaire de sa loi. Il dit que tout ce

« *qu'elle liera sur la terre sera lié dans le ciel ; qu'il sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles ; que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ; que celui qui l'écoute l'écoute lui-même ; que celui qui la méprise le méprise, et enfin qu'elle est la base et la colonne de la vérité. Vous ne pouvez éluder la force de ces termes par aucun commentaire ; vous n'avez de ressource qu'en rejetant tout ensemble l'autorité du législateur et celle de sa loi.*

« *Quoi ! Monseigneur, lui dis-je avec impétuosité, vous voulez que je regarde quelque société sur la terre comme infallible ? J'ai parcouru la plupart des sectes. Souffrez que je vous le dise avec tout le respect qui vous est dû ; les prêtres de toutes les religions sont souvent plus corrompus ou plus ignorants que les autres hommes. Ils me sont tous également suspects.*

« *Il me répondit d'un ton doux et modéré : « Si nous ne nous élevons point au-dessus de ce qui est humain dans les plus nombreuses assemblées de l'Eglise, nous n'y trouverons que de quoi nous choquer, nous révolter et nourrir notre incrédulité : passions, préjugés, faiblesses humaines, vues politiques, brigues et cabales. Mais il faut d'autant plus admirer la sagesse et la toute puissance divine, qu'elle accomplit ses desseins par des moyens qui semblent devoir les détruire, etc (1). »*

Ramsay, persuadé de la nécessité de soumettre la loi révélée à un interprète vivant, tenait cependant encore beaucoup au Déisme et à la religion naturelle. Il croyait que pour sentir la vérité de cette religion on n'avait besoin que de rentrer en soi-même ; mais « Combien y a-

(1) Ramsay, p. 147-152.

« t-il peu d'hommes — lui répondit Fénelon, — qui  
« soient capables de rentrer ainsi en eux-mêmes pour  
« consulter la pure raison ? Supposé qu'il y eût quelques  
« hommes çà et là qui puissent marcher par cette voie  
« purement intellectuelle, cependant le commun des  
« hommes en est incapable et a besoin d'un secours exté-  
« rieur. Les passions subtiles de l'esprit n'aveuglent pas  
« moins que les passions grossières. Les premières vérités  
« échappent quelquefois aux génies même très philoso-  
« phiques. On ne trouve plus de principes fixes pour  
« les arrêter dans le torrent des incertitudes qui les en-  
« traînent.

« Comme dans la société civile il a fallu mettre la rai-  
« son par écrit, réduire ses préceptes dans un corps de lois,  
« établir des magistrats pour les faire exécuter, parce que  
« tous les hommes ne sont pas en état de consulter et de  
« suivre par eux-mêmes la loi naturelle ; de même, dans  
« la religion, les hommes ne voulant pas écouter avec  
« attention ni suivre par amour la voie intérieure de la  
« souveraine sagesse, rien n'était plus digne de Dieu que  
« de parler lui-même à sa créature d'une manière sen-  
« sible pour connaître les incrédules, pour fixer les vi-  
« sionnaires, pour instruire les ignorants et pour les réunir  
« tous dans la croyance des mêmes vérités, dans la pra-  
« tique du même culte, dans la soumission à une Eglise.  
« Pourquoi vous réveltez-vous contre un secours si né-  
« cessaire pour la faiblesse humaine, sans lequel les na-  
« tions les plus savantes et les plus polies sont tombées  
« dans les erreurs les plus grossières sur la divinité et sur  
« la morale(1) ? »

(1) Ramsay, p. 157-159.

Le plan que M. de Fénelon traça ensuite de la Bible, suffirait seul pour écarter tous les nuages que les philosophes modernes ont voulu répandre sur la religion.

« Les anges et nos premiers pères ayant abusé de leur  
« liberté dans un paradis d'immortalité et de délices, Dieu  
« changea notre état d'épreuve dans un état mortel, mêlé  
« de biens et de maux, afin que l'expérience du vide et  
« du néant qu'on trouve dans les créatures nous fit dési-  
« sérer sans cesse une meilleure vie. Depuis ce temps  
« nous naissons tous avec un penchant vers le mal. Nos  
« âmes sont condamnées à des prisons terrestres qui  
« obscurcissent notre esprit et appesantissent notre cœur ;  
« mais par la grâce du Libérateur cette concupiscence  
« n'est pas une force invincible qui nous entraîne ; elle  
« n'est qu'une occasion de combat, et par là une source  
« de mérite. Aimer Dieu dans les privations et les peines  
« est un état plus méritoire que celui des anges, qui ai-  
« ment dans la jouissance et les plaisirs. Voilà le mys-  
« tère de la croix, si scandaleux pour l'imagination et  
« pour l'amour-propre des hommes profanes.

« Nous naissons donc tous malades ; mais le remède  
« est toujours présent pour nous guérir. La lumière qui  
« éclaire tout homme venant au monde ne manque ja-  
« mais à personne. Cette sagesse souveraine a parlé diffé-  
« remment, selon les différents temps et les différents  
« lieux : aux uns par une loi surnaturelle et par les mi-  
« racles des Prophètes ; aux autres par la loi naturelle et  
« par les merveilles de la création. Chacun sera jugé se-  
« lon la loi qu'il a connue et non selon celle qu'il a igno-  
« rée. Nul ne sera condamné que parce qu'il n'a point  
« profité de ce qu'il a su pour mériter d'en connaître da-  
« vantage.



« Enfin, Dieu est venu lui-même sous une chair semblable à la nôtre, pour expier le péché et pour nous donner un modèle du culte qui lui est dû. Dieu ne peut pardonner au criminel, sans montrer son horreur pour le crime ; c'est ce qu'il doit à sa justice, et c'est ce que Jésus-Christ seul a pu faire...

« La religion de ce pontife éternel ne consiste que dans la charité. Les sacrements, les cérémonies, le sacerdoce ne sont que des secours pour soulager notre faiblesse, des signes sensibles pour nourrir en nous-mêmes et dans les autres la connaissance et l'amour de notre Père commun, ou enfin des moyens nécessaires pour nous retenir dans l'ordre, l'union et l'obéissance.

« Bientôt ces moyens cesseront, les ombres disparaîtront, le vrai temple s'ouvrira, nos corps ressusciteront glorieux et Dieu communiquera éternellement avec ses créatures, non seulement selon sa pure divinité, mais sous une forme humaine, pour nous montrer tout ensemble les mystères de son essence et les merveilles de sa création.

« Voilà le plan général de la Providence ; voilà pour ainsi dire la philosophie de la Bible : y a-t-il rien de plus digne de Dieu ni de plus consolant pour l'homme que ces hautes et nobles idées ? Ne devrait-on pas les souhaiter vraies, supposé qu'on ne pût en démontrer la vérité (1) ? »

« Voit-on — dit Chaudon, (2) — dans cet entretien plein

(1) Ramsay, p. 163-167.

(2) Les grands hommes vengés, ou Examen des jugements portés par M. de V. (Voltaire)... sur plusieurs hommes célèbres, etc. Chaudon, pour ce livre publié en 1769, a pris le pseudonyme de M. des Sablons. Voyez tome II, p. 174.

de candeur et de sublime, et que nous abrégeons à regret, les principes que M. de Voltaire veut attribuer à M. de Fénelon ? »

A notre époque, il y a tout à l'heure trente ans, M. Sainte Beuve — parlant de l'enthousiasme intéressé du dix huitième siècle à l'endroit de Fénelon et visant peut être la citation précitée de Voltaire, — disait, avec raison : « On a fort loué Fénelon d'une tolérance de doctrine et presque d'un relâchement qu'il n'avait certainement pas. Les philosophes l'ont tiré à eux comme s'il était l'un des leurs, et il a trouvé grâce devant ceux-mêmes qui voulaient écraser ce qu'il adorait.....

« Fénelon n'était pas du tout un évêque selon l'ordination par trop commode de la Harpe, de Dalember et de Voltaire (1). »

Après Fénelon libre penseur, c'est au tour de Fénelon sceptique, voire épicurien, si l'on en voulait croire Voltaire, en son *Siècle de Louis XIV*. Voici le passage : « Sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les dignités... L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage  
Et voulais trop savoir :  
Je ne veux en partage  
Que badinage  
Et touche au dernier âge  
Sans rien prévoir.

« Il fit ces vers — affirme Voltaire, — en présence de son neveu le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à

(1) Ste-Beuve, *Causeries du lundi* (1<sup>er</sup> avril 1850), Lettres et opuscules inédits de Fénelon, p. 3.

la Haye. C'est de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. »

Et dans une note il ajoute : « Ces vers se trouvent dans les poésies de Mme Guyon ; mais le neveu de Mgr l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du *Télémaque* faite par les soins du marquis de Fénelon en Hollande et supprimés dans les autres exemplaires. »

Voltaire, qui tenait beaucoup à ce que ces vers fussent de Fénelon, y revient encore en 1763, onze ans après (1) : « Une singularité qui regarde la philosophie, et qui est peut être plus remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, est la manière dont pensaient les deux savants Fénelon et Huet sur la fin de leur vie. Le livre de la *Faiblesse de l'esprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit sa carrière, ne laisse aucun lieu de douter de ses derniers sentiments (2). On a contesté les vers de l'archevêque de Cambrai :

Jeune, j'étais trop sage, etc.

« Il est si certain qu'ils sont de lui, que son neveu, ambassadeur à la Haye, les fit imprimer à la suite du *Télémaque*, avec d'autres pièces dans l'édition in-folio. Les exemplaires où se trouvent ces vers sont très

(1) Conclusion et examen du tableau historique, *in fin.*

(2) Cs. *Erreurs, etc.*, douzième série, p. 176-189 (Huet, évêque d'Avranches).

rares ; mais on les trouve dans quelques bibliothèques(1). »

Et de deux. Ailleurs encore, Voltaire insiste sur ces vers :  
« Les Nonotte nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénelon, n'avait jamais fait ces vers agréables et philosophiques sur un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage  
Et voulais trop savoir :  
*Je n'ai plus en partage*  
Que badinage, etc.

« On les avait insérés dans une édition de Mme Guyon ; et lorsque M. de Fénelon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le *Télémaque* de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocents ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux de s'être paré d'une philosophie trop sceptique et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du *Télémaque*. C'est de quoi nous fûmes témoin. Mais les cinquante exemplaires existent ; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un bon roman ait fait ou non une chanson jolie ? »

Et de trois. Enfin dans sa Correspondance, Voltaire revient encore sur cet article et soutient que la chanson est de Fénelon. En 1752, l'année même de la publication du *Siècle de Louis XIV*, il écrivait à Formey : « Par quelle rage diabolique révoquez-vous en doute la chanson de l'archevêque de Cambrai ? Savez vous bien que vous êtes

(1) Fragment sur l'histoire générale. 1773. Article IX, Éclaircissements sur quelques anecdotes.

un impie d'armer l'incrédulité, qui triomphe tant dans ce siècle pervers, contre une chanson d'un successeur des apôtres ? Je vous dis devant Dieu que le marquis de Fénelon me récita cette chanson à la Haye en présence de sa femme et de l'abbé de La Ville. » Et, le 22 juillet 1755, à M. de Courtivron : « Je vous dois de nouveaux remerciements pour la bonté que vous avez de vous intéresser aux vérités historiques qui peuvent se trouver dans le *Siècle de Louis XIV*. Ces vérités ne sont pas du genre des démonstrations. Tout ce que je peux faire, c'est de croire ce que m'a assuré M. de Fénelon, neveu et élève de l'archevêque de Cambrai, que les vers imputés à Mme Guyon étaient de l'auteur du *Télémaque*, et qu'il les lui avait vu faire ; ce peut être la matière d'une note. »

Quelques réflexions au sujet des diverses versions de cette anecdote nous paraissent nécessaires et même indispensables. Voltaire semble d'abord prévoir, et avec raison, que l'on aura de la peine à admettre la paternité de Fénelon pour le couplet en question. « Qui le croirait ! » ce ne sera pas nous. Voltaire lui-même ne semblait pas y croire, quoiqu'il s'en fût rendu l'éditeur responsable. De qui tient-il ces vers, ce grand collectionneur d'anecdotes ? Du neveu même de l'archevêque de Cambrai. Par malheur Voltaire a attendu jusqu'à 1752 pour énoncer ce fait dont il garantit (ce sont ses expressions) *la certitude*, et il ne craignait pas d'être contredit par ce neveu, puisqu'il était mort depuis six ans, ayant été tué d'un coup de canon à la bataille de Rocoux, le 11 octobre 1746.

Quoiqu'en dise Voltaire, dans une note, nous ne croyons pas plus ces vers de Mme Guyon que de Fénelon, quoique le neveu de l'archevêque de Cambrai — au dire de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, — lui ait assuré « plus d'une

fois qu'ils étaient de son oncle et (mieux encore !) qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits. » Conclusion : le véritable auteur de ces vers est Fénelon. Mais, pourquoi n'a-t-on imprimé ces vers que dans cinquante exemplaires du *Télémaque* et qu'avaient-ils à faire là ? C'était, à ce que dit Voltaire, une sorte de ballon d'essai. Soit, mais alors il fallait indiquer les quelques bibliothèques où se trouvaient ces très rares exemplaires.

Ce qui infirmerait encore jusqu'à un certain point l'authenticité du couplet attribué à Fénelon, c'est la variante que voici :

*Je n'ai plus en partage,*

au lieu de *Je ne veux en partage*. Laquelle des deux versions est la vraie ?

Si l'on retrancha ces vers du reste de l'édition susdite du *Télémaque*, ce fut pour ne pas donner occasion aux jansénistes « d'accuser d'une philosophie trop sceptique » le prélat qui avait été leur adversaire. « C'est de quoi nous fûmes témoin. » *Nous* équivaut ici à *moi* ; or, un seul témoin ne suffit pas, en pareille occurrence. *Testis unus testis nullus*, dit un axiôme de droit.

Insistant sur la paternité de Fénelon relativement au couplet en question, — dès 1752, Voltaire, outre le témoignage du neveu, mort depuis six ans, invoquait encore celui de la femme du défunt et de l'abbé de La Ville ; ce dernier vivait à l'époque où parut le *Siècle de Louis XIV*, mais Voltaire avait eu soin (et pour cause) de ne l'y pas nommer. Ce n'est que dans une lettre intime qu'il produisit le témoignage de l'abbé, lequel ne put réclamer,

puisqu'il ignorait l'emploi que l'on avait fait de son autorité, à ce sujet.

On comprend l'habileté et la fourberie de la tactique de Voltaire : invoquer ostensiblement les morts et n'employer les vivants que dans l'intimité ; comme cela on n'a jamais à craindre de contradictions.

Enfin, en 1755, dans une lettre à M. de Courtivron, l'assertion susdite est déjà bien timide et ne paraît tout au plus bonne à Voltaire que pour « être la matière d'une note. »

On trouvera peut-être que c'est beaucoup s'appesantir sur un couplet de chanson ; mais l'usage qu'a prétendu en faire l'homme de Ferney et les conclusions qu'il en voulait tirer pour affirmer le scepticisme, voire l'épicurisme de Fénelon méritaient bien cet examen détaillé.

- Chaudon écrivait, en 1769, à ce propos (1) : « On voit l'embarras d'un homme qui a avancé imprudemment un fait qu'il veut accréditer et dont il doute. Si les vers en question sont dans les poésies de Mme Guyon, pour marquer son détachement des créatures, comment peut-on les attribuer à M. de Fénelon pour prouver que dans sa vieillesse il ne croyait plus à rien ? M. de Voltaire soutient qu'il les a composés ; mais supposons-le avec lui : M. de Fénelon dans ce cas voulut sans doute y attacher le même sens que leur donnait Mme Guyon. M. de Voltaire a beau dire, pour confirmer son anecdote romanesque, que Ramsay, élève de ce célèbre archevêque, lui a écrit ces mots : *« S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor sans crainte à ses principes que personne n'a connus. Un tel fait passera toujours pour apocryphe... »*

(1) *Ibid.*, ut sup., p. 166.

Dans ce même *Siècle de Louis XIV*, Fénelon nous est représenté comme un courtisan très affecté de sa disgrâce, ce qui est complètement faux ; c'est le contraire de l'assertion de Voltaire qui est la vérité. « Dans sa retraite philosophique et honorable, — dit Voltaire, — on voyait combien il est difficile de se détacher de la cour. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. »

Ce n'est point ce que disent ceux qui l'avaient connu de près, entre autres Ramsay, auteur d'une vie de Fénelon. Selon cet historien, très bien informé et très véridique, Louis XIV, revenu des idées qu'on lui avait inspirées sur cet illustre prélat, « pensait sérieusement à le rappeler auprès de lui. Il voulait s'en servir à terminer l'affaire qui agitait l'Église de son royaume et que ce grand prince n'eut pas la satisfaction de terminer avant sa mort. L'archevêque de Cambrai voyait les choses se disposer à ce retour, avec des vues bien différentes de celles des hommes ordinaires. Il n'avait que des pensées de retraite. Si on l'avait obligé à aller à la cour, il n'y aurait paru que pour exposer ses sentiments sur les moyens de pacifier l'Église et pour se retirer aussitôt qu'il aurait vu les choses disposées à la réunion des esprits. Cette paix et cette réunion étaient tout ce qu'il envisageait. En même temps, un projet de retraite le faisait penser même à se mettre dans une entière liberté, par la démission volontaire de son archevêché. Il était dans ces dispositions, quand une maladie aigue, de peu de jours, l'enleva de ce monde (1). »

(1) Article *Fénelon*, dans le *Moréri* (de Hollande), édition de 1740.



Supposé que Fénelon ait regretté la cour, ce n'était assurément pas par ambition. Né avec un cœur sensible, il aurait peut être voulu jouir de la présence de son illustre élève, de ce duc de Bourgogne trop tôt enlevé à la France. « Ce ne serait pas connaître l'homme — dit Ramsay, — que de s'imaginer, que malgré la vertu la plus pure, on pût n'être pas attaché à un prince formé de ses mains, dont l'esprit, la sagesse, les talents pour régner et les vertus pacifiques faisaient l'espérance d'une nation accablée par des guerres sanglantes (1). » Un tel prince méritait certainement d'être regretté ; mais ces regrets n'étaient point ceux d'un ambitieux qui veut dominer par celui qui règnera un jour.

D'ailleurs quoique l'exil le séparât du duc de Bourgogne, il réalisait sa présence par la tendresse d'un cœur qui s'unit à ce qu'il a formé ; par une liaison intime et par un échange de lettres presque continuel. Ce jeune prince fut quelques années après la cause de la disgrâce du prélat sans pouvoir lui écrire. A la fin il en trouva l'occasion. Voici comme il lui écrivait, à l'âge de dix-neuf ans (2).

« Enfin, mon cher archevêque, je trouve une occasion de rompre le silence où j'ai demeuré pendant quatre ans. J'ai souffert bien des maux depuis ; mais un des plus grands a été celui de ne pouvoir pas vous témoigner ce que je sentais pour vous pendant ce temps et combien mon amitié augmentait par vos malheurs, au lieu d'en être refroidie. Je pense avec grand plaisir au temps que

(1) Ramsay, p. 255 et 256.

(2) 22 décembre 1710. Voyez Ramsay, p. 249 et 250 et Cf. de Bausset, *Histoire de Fénelon*, etc. (3<sup>e</sup> édit. in-8, 1817); tome III, p. 25-27.

je pourrai vous recevoir ; mais je crains que ce temps ne soit encore bien éloigné. Je suis révolté en moi-même de tout ce qu'on a fait à votre égard ; mais il faut se soumettre à la volonté divine et croire que tout cela est arrivé pour notre bien. »

Revenons au prétendu désir de vivre à la cour que Voltaire attribue à Fénelon. S'il avait été animé de cette ambition, aurait-il demandé au roi, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai, la grâce de pouvoir passer neuf mois dans son diocèse et trois seulement au près des princes (1). Ce ne fut qu'à cette condition qu'il accepta ce siège ; et cela seul prouve que ce goût et cet intérêt qu'on lui suppose pour la vie de courtisan est une idée chimérique, — plus encore, une pure calomnie à son égard.

On peut se convaincre de l'exactitude de ce que nous avançons, en lisant le mémoire suivant de Fénelon, écrit en 1710 ou 1711, dans un temps où les amis qu'il avait encore à la cour se flattaient de pouvoir l'y faire rappeler. « Pour moi, — c'est Fénelon qui parle, — je n'ai aucun besoin ni désir de changer ma situation... Je n'ai jamais cherché la cour, on m'y a fait aller. J'y ai demeuré pendant près de dix ans sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire, et me bornant à répondre selon ma conscience sur les choses dont on me parlait. On m'a renvoyé, c'est à moi à demeurer en paix dans ma place. Je dois souffrir et me taire.... Tous les meilleurs serviteurs du roi qui me connaissent savent quels sont mes principes d'honneur et de religion sur le roi, sur l'État et sur la patrie ; ils savent quelle est ma reconnaissance vive et tendre

(1) De Bausset, tome I, p. 318.

pour les bienfaits dont le roi m'a comblé ; d'autres peuvent facilement être plus capables que moi ; personne n'a plus de zèle sincère (1). »

Celui qui n'avait consenti à accepter l'archevêché de Cambrai qu'à la condition d'y résider neuf mois de l'année ne pouvait regarder, ni comme un malheur, ni comme une disgrâce d'y passer le reste de sa vie. Le seul regret qu'éprouva Fénelon fut de penser que la défaveur où il se trouvait à la cour le priverait des moyens de faire dans son diocèse tout le bien dont son cœur avait le sentiment et le besoin ; c'est ce qu'il laisse entrevoir dans une lettre particulière au duc de Beauvilliers (2).

La vie de Fénelon à Cambrai était paisible, uniforme, solitaire. Il en fait lui-même la peinture dans une lettre à l'abbé de Beaumont, son neveu, depuis évêque de Saintes, (3). Sa seule distraction, au milieu de ses travaux, était la promenade ; il ne connaissait point d'autre amusement ni d'autre récréation ; c'était le seul plaisir qu'il promettait à ceux de ses parents et de ses amis qu'il invitait à venir partager sa retraite (4). Lorsque dans ses promenades il rencontrait des paysans, il s'asseyait avec eux sur le gazon, les interrogeait, les consolait. Souvent il allait les visiter dans leurs cabanes ; lorsqu'ils lui offraient un repas champêtre, il l'acceptait avec plaisir et se mettait à table avec leur famille.

Fénelon faisait les visites de son diocèse avec une assiduité que les troubles de la guerre ne purent jamais sus-

(1) Apud de Bausset, tome III, p. 38-40.

(2) Apud de Bausset, tome III, p. 77 et 78.

(3) *Ibid.*, p. 92 et 93.

(4) *Ibid.*, tome II, p. 96 et 97.

pendre. Ce fut à sa réputation personnelle, à l'éclat de ses malheurs, à l'admiration de toute l'Europe pour le *Télémaque* qu'il dut la liberté de parcourir toutes les parties de son diocèse occupées par les armées ennemies. Les Anglais, les Allemands, les Hollandais rivalisaient d'estime et de vénération avec les habitants de Cambrai pour leur archevêque. Toutes les différences de religion et de secte, tous les sentiments de haine et de jalousie qui séparaient les nations disparaissaient en sa présence. Il fut souvent obligé de tromper l'empressement des armées ennemies, pour échapper aux honneurs qu'elles voulaient lui rendre. Il refusa les escortes militaires qu'elles lui offraient pour assurer le paisible exercice de ses fonctions religieuses ; et sans autre cortège que quelques ecclésiastiques, il traversait les campagnes désolées par la guerre. Son passage n'était remarqué que par les bienfaits et les consolations qu'il apportait au milieu de tant d'infortunes et par la suspension des désordres et des calamités que les armées traînent à leur suite. Les peuples respiraient au moins en paix pendant ces intervalles trop courts, et les visites pastorales de Fénelon pouvaient être appelées *la trêve de Dieu*.

Après de tels témoignages de la résignation et du calme que l'archevêque de Cambrai ne cessa de donner pendant sa longue disgrâce, peut-on penser et dire que son caractère fût rancuneux ? Voltaire s'est donc fait l'écho des ennemis de cet illustre prélat, quand il a écrit les lignes qui suivent : « Après avoir été vaincu sur des disputes de l'École, il eut été peut être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du Jansénisme ; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort ; l'archevêque de Cam-

brai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour et qu'il serait consulté : tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. »

On juge presque toujours les autres d'après soi-même ; les méchants surtout se plaisent à voir en tout et partout les motifs qui les inspirent sans cesse : ainsi a fait Voltaire, le plus rancuneux des mortels. Ceux qui ne connaissent point le caractère de Fénelon, ceux qui ne savaient pas qu'il n'exerça jamais aucune tyrannie sur les esprits dans son diocèse et qu'en attaquant les préjugés des hommes il respecta toujours leurs vertus, ont cru qu'il se réjouissait des disgrâces du cardinal de Noailles. Voici comment Fénelon s'en explique, un an avant sa mort, dans une lettre à un de ses amis : « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai une joie secrète et maligne de ce qui se passe ; mais je me croirais un démon, si je goûtais une joie si empoisonnée et si je n'avais pas une véritable douleur de ce qui nuit tant à l'Église. Je vous dirai même, par une simplicité de confiance, ce que d'autres que vous ne croiraient pas facilement, c'est que je suis véritablement affligé pour la personne de M. le cardinal de Noailles. Je me représente ses peines ; je les ressens pour lui ; je ne me ressouviens du passé que pour me rappeler toutes les bontés dont il m'a honoré pendant tant d'années. Tout le reste est effacé, Dieu merci, de mon cœur ; rien n'y est altéré ; je ne regarde que la seule main de Dieu qui a voulu m'humilier par miséricorde. Dieu lui-même est témoin des sentiments de respect et de zèle qu'il met en moi pour ce cardinal. La piété que j'ai crue en lui me fait espérer qu'il se vaincra lui-même pour rendre le calme à l'Église et pour faire taire tous les

ennemis de la religion. Son exemple ramènerait d'abord les esprits les plus indociles et les plus ardents ; ce serait pour lui une gloire singulière dans tous les siècles. Je prie tous les jours pour lui à l'autel avec le même zèle que j'avais il y a vingt ans (1). »

Ce qui prouve que le zèle de Fénelon contre le Jansénisme n'était point une suite de sa prétendue animosité pour le cardinal de Noailles, c'est qu'après avoir reçu l'Extrême-onction et prêt à paraître devant Dieu, il écrivit une lettre au confesseur du roi, dans laquelle il disait : « Je prendrai la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces qui ne regardent ni ma personne ni à aucun des miens. La première est que le roi ait la bonté de me donner un successeur pieux et régulier, bon et ferme contre le Jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière (2). » On voit par là quels étaient les vrais motifs des sentiments de Fénelon au sujet des disputes du temps.

Plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençait à s'établir dans l'Église de France, s'étaient persuadées qu'aucun évêque n'était plus capable que Fénelon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus et la supériorité de son génie ; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne serait pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenaient encore éloigné de la cour et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devait le combler de gloire, en assurant la paix de l'Église et de l'État ; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses

(1) Apud de Bausset, tome IV, p. 352 et 353.

(2) *Ibid.*, p. 387.

dispositions avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénelon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux et si flatteuses pour l'amour propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle aurait pu éblouir : « J'avoue — écrivait-il, — qu'un homme qui aurait le goût des affaires accepterait plus facilement les propositions que vous me pressez d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne opinion de moi pour oser espérer de rétablir la paix dans l'Église comme vous voulez que je l'entreprenne. Je ne veux point faire le grand personnage que vous me proposez ; c'est M. le cardinal de Noailles qui doit rétablir la paix dans l'Église. Je ne sais aucun secret ; mais j'ose assurer qu'il la rétablira quand il voudra y réussir ; elle est encore dans ses mains. Je lui en souhaite la gloire et le mérite devant Dieu et devant les hommes. Je mourrais content si je l'avais vu de loin achever ce grand ouvrage (1). »

« Il est difficile de croire — dit M. de Bausset (2), — que Fénelon eut réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avait refusé à Louis XIV, à Mme de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissait tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avait conçue depuis longtemps contre Fénelon et que les derniers événements avaient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'était plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paraît même peu

(1) Apud de Bausset, tome IV, p. 354.

(2) *Ibid.*, p. 354 et 355.

vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la cour. Mme de Maintenon avait alors donné toute sa confiance pour les affaires de l'Église à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissi, et il est permis de douter que le cardinal de Bissi ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auraient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissi ne fit profession de la plus grande estime pour Fénelon et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes. »

Un concile national avait été projeté pour résoudre les difficultés auxquelles donnait lieu l'opiniâtreté du cardinal de Noailles et des jansénistes dont il s'était déclaré le soutien; Fénelon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avaient placé. Le rang qu'il tenait dans l'Église de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avait joué dans les controverses qui devaient être le principal objet du concile national ne permettaient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France et qu'il n'y obtint l'influence que ses vertus et ses talents devaient lui assurer. On a même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissi qui attestent toute la confiance qu'ils plaçaient dans le secours de son intervention.

Mais moins Fénelon pouvait se dissimuler à lui-même combien sa voix aurait de prépondérance dans le concile national, plus il se sentait retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissaient une extrême répugnance à prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avaient fait un grand éclat dans l'Église, dans la France,



dans toute l'Europe, et il prévoyait que la haine et l'envie se plaindraient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentiments l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

On trouve, dans une lettre que Fénelon écrivait à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des inquiétudes où le plongeait ce combat douloureux d'un ministère forcé, avec ces sentiments de délicatesse dont une âme, telle que celle de Fénelon, ne pouvait s'affranchir sans de violents efforts.

« Le concile national pourra bien manquer ; mais si on le tenait, et si j'étais convoqué selon la règle, comme tous les autres, qu'est-ce que je devrais faire ? Je serais sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a exécuté autant qu'il a pu. Ce personnage aurait un air de vengeance et serait un prétexte de m'imputer une conduite très odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Eglise dans un si pressant besoin. Si je croyais que tout allait bien, je serais ravi que tout se fît sans moi ; mais si le concile se trouvait dans un grand péril de trouble et de partage, où je puisse n'être pas tout à fait inutile, je me livrerais, supposé qu'on me désirât véritablement..... Raisonnablement là-dessus avec le très petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu (1). »

Tels avaient toujours été les sentiments de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles. Mais, dira-t-on, pourquoi — trois ans auparavant, — l'archevêque de Cambrai s'était-il refusé au rapprochement que la maréchale de Noailles voulait ménager entre lui et l'archevêque de

(1) Apud de Bausset, tome IV, p. 351 et 352.

Paris? Etait-ce un sentiment de rancune? Non, c'était par un motif de délicatesse que la lettre suivante fera parfaitement apprécier en même temps qu'elle convaincra une fois de plus Voltaire d'erreur et d'imposture, lorsqu'il accuse Fénelon de s'être, jusqu'à la fin, montré l'ennemi irréconciliable du cardinal de Noailles.

« Je ressens, Madame, comme je le dois, le zèle avec lequel vous ne vous laissez point de travailler à une œuvre digne de vous. Je suis même honteux de répondre, avec si peu d'empressement, aux avances que vous faites vers moi avec une bonté si prévenante. Puisque vous le voulez absolument, je vais vous ouvrir mon cœur sur tous les principaux articles de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.....

« 1° Quoique vous m'assuriez, Madame, que vous connaissez assez les sentiments de M. le cardinal et le fond de son cœur, pour être assurée que nous ne trouverons aucune difficulté de sa part dans vos bons desseins, je prévois que vous auriez de la peine à guérir son cœur à mon égard. Vous m'apprenez qu'on l'a assuré que je suis un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis longtemps. Vous savez, Madame, que je ne suis à portée d'être le mobile d'aucune affaire et que je ne suis nullement en état de procurer des mortifications à un homme si accrédité. Si j'étais à portée de le faire, personne ne le ferait moins que moi; il serait le premier, et s'il était possible, le seul à qui je parlerais pour lui épargner des mortifications; il ne trouverait en moi que candeur, respect, zèle et ménagement pour sa personne, lors même que je serais contraint de penser autrement que lui pour notre commun ministère; mais en l'état où

je suis, je n'apprends ce qui lui arrive que par les nouvelles publiques.

« 2° Vous m'apprenez, Madame, qu'on l'a assuré que j'avais part à la dénonciation qui a été faite contre lui et contre M. de Châlons. Cette dénonciation n'est de moi ni en tout ni en partie.... Si j'avais fait un ouvrage contre M. le cardinal de Noailles, je commencerais par m'en déclarer ouvertement l'auteur ; comme je n'y mettrais rien que de respectueux pour sa personne, en m'éloignant de ses sentiments pour ne pas trahir ma conscience, je ne craindrais nullement d'y mettre mon nom. Il est vrai que j'ai su qu'un théologien écrivait pour dénoncer la *Théologie* d'un docteur de Paris, nommé M. Habert, que je ne connais point ; mais je n'ai jamais compris que ce qui était contre ce docteur put être regardé par M. le cardinal de Noailles, comme fait contre lui et contre M. de Châlons. J'avais cru, au contraire, qu'une dénonciation, qui demandait justice, contre M. Habert, à ces deux juges, n'était nullement faite contre eux. En effet, pourquoi M. le cardinal de Noailles voudrait-il se confondre avec M. Habert et adopter un livre qu'il n'a ni fait ni approuvé ? J'avoue que ce livre me paraît très dangereux : je n'y trouve que le système de Jansénius avec des radoucissement imaginaires qui en rendent le poison plus insinuant ; ainsi, quoique je n'ai aucune part à la dénonciation, je ne crains pas de dire que je l'ai crue bien fondée et très nécessaire. M. le cardinal de Noailles n'a qu'à demeurer juge du livre dénoncé, au lieu de se rendre partie en sa faveur, alors la dénonciation ne sera nullement contre lui. Après tout, si ce livre est mauvais, voudrait-il que sa protection l'empêchât d'être censuré ?.... Mais oserai-je, Madame, achever de parler sans réserve ? Rien

ne serait plus digne d'un grand et pieux cardinal que de compter pour rien quelques termes mal choisis ; il pouvait oublier la forme pour aller droit au fond et négliger les ménagements dus à sa personne, pour se hâter de sacrifier tout à la foi en péril.

« Vous m'apprenez, Madame, *qu'on a assuré M. le cardinal de Noailles que j'ai eu part aussi au mandement des deux évêques et qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec moi.* Non, je n'ai eu aucune part à ce mandement ; si j'y avais part, je le dirais sans embarras : les deux évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage ; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi : je n'ai vu ce mandement que comme le public et après son impression... On peut conclure de ces faits que M. le cardinal de Noailles doit, pour son repos, être en garde contre les gens qui travaillent à l'aigrir par des rapports mal fondés. Voilà, Madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé de répondre par *oui* et par *non*. Je viens de le faire : il me reste à vous rendre compte de mes dispositions pour l'avenir. J'avoue que je suis opposé à la doctrine du livre du père Quesnel, que les évêques ont condamnée, et même à celle de la *Théologie* de M. Habert, qui a été dénoncée. Comme je veux toujours agir avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, Madame, que je me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en toute occasion, ce qui me paraîtra nécessaire contre le progrès de ces nouveautés : nulle raison humaine ne peut me lier les mains dans le pressant danger de la foi.

« Je n'ose espérer que M. le cardinal de Noailles se rapproche véritablement de moi, pendant qu'il me saura attaché à des pensées si contraires aux siennes et toujours

prêt à contredire, s'il le faut, les gens qu'il estime. Il ne manquera pas de croire que *j'agis de concert avec ses adversaires* pour lui procurer des *mortifications* ;... ainsi vous travaillerez sur un fondement ruineux ; les éclaircissements mêmes seront inutiles, parce que je ne pourrai pas accommoder mes préjugés aux siens, ni tolérer ce qu'il autorisera...

« Je ne songe néanmoins à attaquer M. le cardinal ni directement ni indirectement ; j'en suis plus éloigné que jamais dans la conjoncture présente ; je garde depuis longtemps un profond silence ;... mais enfin, je ne puis en conscience ni me lier les mains, ni espérer que je ne blesserai point un cœur malade, quand j'écrirai selon mes préjugés contre les siens, quoique je n'écrive rien contre lui.....

« Il est vrai, Madame, que je pousserai jusqu'aux dernières bornes, dans mon procédé, les marques de respect, les égards et les ménagements dus à sa personne. Il n'y a rien de dur et de violent que je ne prise sur moi pour ne donner jamais une scène au monde par une dispute avec M. le cardinal de Noailles.....

« Loin d'être un des principaux mobiles des *mortifications*, le voudrais pouvoir procurer à M. le cardinal de Noailles un repos parfait. Notre réunion même n'a aucun besoin qu'on la commence de mon côté. Je la porte tous les jours à l'autel au fond de mon cœur ; Dieu sait les vœux que je fais pour celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je serai maintenant encore plus zélé pour son service que je l'aurais été autrefois... Je ne cherche que la paix et l'union (1). »

(1) Apud de Bausset, tome III, p. 439-447.

Résumons — par la voix même du digne neveu du grand archevêque de Cambrai, le pieux abbé de Fénelon, — ce qu'il faut penser des assertions de Voltaire à l'égard de cet illustre prélat.

« Un historien, bel esprit, mais peu exact, a voulu faire mourir Fénelon en philosophe qui se livre aveuglément à sa destinée sans crainte ni espérance : il cite en preuve quelques vers qu'il prétend que M. de Cambrai répéta dans les derniers jours de sa maladie ; mais il n'a garde de faire observer que ces vers sont tirés d'un cantique de M. de Fénelon sur cette simplicité d'une enfance sainte et divine, qui renonce à la prudence humaine et aux inquiétudes de l'avenir, pour s'abandonner sans toutes ces prévoyances inutiles et souvent nuisibles, à la confiance dans la miséricorde de Dieu et dans les mérites de Jésus-Christ.

« Quelle âme — dit M. de La Harpe dans l'éloge de ce « prélat, — mérita mieux que celle de Fénelon de n'être « pas légèrement soupçonnée ? Il me semble, que dans tous « les cas, le parti qui coûte le plus à prendre, c'est de croire « que Fénelon a pu tromper. »

« Eh ! qu'aurait-il fait autre chose toute sa vie, s'il était mort comme l'insinue Voltaire ? et quelle gloire en reviendrait-il à la philosophie de nos jours, que de compter parmi ses héros un hypocrite de plus (1) ? »

« Voltaire — écrivait Lepan, au commencement de notre siècle (2), — s'est plaint de la falsification des ouvrages,

(1) Livre IV de la vie de Fénelon, écrite par l'abbé, son neveu, et publié en tête de l'édition in-4 de ses Œuvres (1787, tome I, p. 749 et 750).

(2) Vie politique, littéraire et morale de Voltaire, 1817. (Cs. 4<sup>e</sup> édition, in-8, 1824, p. 214 et 215.)

et c'est lui-même qui en a continuellement donné l'exemple (1)..... Lorsque, dans son *Siècle de Louis XIV*, il a donné ces vers de Fénelon qu'il a dit tenir du neveu de ce dernier,

Jeune, j'étais trop sage,  
Et voulais trop (2) savoir;  
Je ne veux en partage (3)  
Que badinage,  
Et touche au dernier âge  
*Sans rien prévoir.*

N'est-ce pas pour faire douter des principes religieux de ce vertueux prélat qu'il a supprimé la strophe précédente servant à prouver que, dans le cantique dont les deux font partie, il s'agit de la renonciation aux inquiétudes de l'avenir pour s'abandonner à la Providence :

Adieu, vaine prudence,  
Je ne te dois plus rien :  
Une heureuse ignorance  
Est ma science ;  
Jésus et son enfance  
Est tout mon bien (4). »

(1) Cet exemple de Voltaire a été suivi par ses disciples, notamment par Condorcet, qui, dans les éditions qu'il a faites des œuvres d'Euler et de celles de Pascal, a dénaturé les pensées les plus religieuses, afin de cacher le mépris que ces hommes célèbres avaient pour les objections des incrédules contre la religion.

(2) Variante : *Tout*, dans le texte de 1787.

(3) Variante : *Je n'ai plus en partage*, 1787.

(4) Le titre de ce cantique est : « Renoncer à la sagesse humaine pour vivre en enfant. » — « M. Formey, secrétaire perpétuel de



néfess  
ti a dno  
re dema

aux de  
re de  
de la

de  
de  
de  
de  
de





Comm  
de Biogra  
« La vie  
certaines  
par haine  
son caract  
dernier s  
sisas, en  
philanthr  
ment, me  
ague et  
philanthr  
des livres  
achue au  
contre ce  
agé ses  
ière illu  
de la roy

Académie  
quand, su  
faire lui é  
diaboliq  
Cambrai  
de Voltaire  
(1) Biog  
de Fénelo  
parmée et  
seizième

omme l'a très bien dit l'auteur de l'article *Fénelon*, dans biographie Didot :

La vie de ce prélat a été singulièrement défigurée dans taines notices biographiques. Les protestants d'abord, haine pour le Saint-Siège et pour Bossuet, ont altéré caractère et travesti ses opinions ; les philosophes du nier siècle, principalement les écrivains encyclopé- tes, en ont fait ensuite une espèce de libre penseur et un lanthrope. La charité de Fénelon était grande assurément, mais elle ne ressemblait point à cette bienfaisance gue et administrative à laquelle on a donné le nom de lanthropie. Quant à son affiliation à la secte nombreuse s libres penseurs, sa piété profonde et son obéissance ab- lue aux décrets de l'Église protestent suffisamment ntre cette prétention. Enfin, les républicains qui ont mé- gé ses dépouilles étaient sous l'influence d'une singu- re illusion en croyant que Fénelon avait été un ennemi la royauté (1). •

cadémie de Berlin, n'avait pas connaissance de cette strophe and, sur son refus de croire que l'autre était de Fénelon, Vol- ire lui écrivit, au mois de décembre 1752 : « Par quelle rage diabolique révoquez-vous en doute la chanson de l'évêque de Cambrai ? » (Note de Lèpan, au bas de la page 215 de sa Vie Voltaire).

(1) Biographie Didot, tome XVII (1856), col. 339 et 340, arti- ) *Fénelon*, signé A. R. — Pour la réfutation de cette assertion ronée et calomnieuse, voyez *Erreurs et Mensonges historiques*, uvième série, p. 136-153, *La vérité sur le Télémaque*.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Voltaire capucin.....	1
Le Pape Honorius fut-il hérétique .....	21
Notes sur Patouillet.....	61
La Vérité sur le Concordat de 1801 .....	73
Le Chevalier de La Barre .....	165
Les Terreurs de l'an mil.....	196
Fénelon, libre penseur .....	210



# BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

NE CONTENANT QUE DES OUVRAGES IRRÉPRÔCHABLES  
POUVANT ÊTRE MIS DANS TOUTES LES MAINS

LECTURES MORALES ET LITTÉRAIRES POUR LES FAMILLES, BIBLIOTHÈQUES  
PAROISSIALES, SCOLAIRES ET POPULAIRES

RÉCITS VARIÉS A L'USAGE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, DES INSTITUTIONS  
DE JEUNES GENS ET DE JEUNES FILLES. — LIVRES DE PRIX  
LIVRES D'ÉTRENNES

<p><b>ANCELOT</b> f. c.</p> <p><b>Éducation et Instruction.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 3 »</p> <p><b>ANROSAY (Paul d')</b></p> <p><b>Les Montrépan.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 3 »</p> <p><b>APPILLY (Louis d')</b></p> <p><b>Les Amis du Peuple.</b> 4 v. in-12. 11 »</p> <p>1<sup>re</sup> Sér. <b>Le rire des Spectres.</b></p> <p>2<sup>e</sup> Sér. <b>La Légende de 1848.</b></p> <p>3<sup>e</sup> Sér. <b>Les Héros de l'é-</b> <b>mente.</b></p> <p>4<sup>e</sup> Sér. <b>Le Livre de la Justice.</b> Chaque série formant 1 vol. in-12, se vend séparément . . . . . 3 50</p> <p><b>Les Confessions involontaires.</b> 5 vol. in-18 . . . . . 4 50</p> <p>Tome I. <b>L'Idiot.</b></p> <p>Tome II. <b>La Tache origi-</b> <b>nelle.</b></p> <p>Tome III. <b>Les Catacombes de</b> <b>Naples.</b></p> <p>Tome IV. <b>L'École des Affligés.</b></p> <p>Tome V. <b>La Maison sans Dieu</b> Chaque tome formant 1 vol. in-18, se vend séparément . . . . . » 90</p> <p><b>La Folie de la Croix.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 2 »</p> <p><b>Légende des Litanies de la</b> <b>Tr.-Ste Vierge.</b> 5 vol. in-12. 10 »</p> <p>Chaque volume se vend séparément . . . . . 2 »</p> <p><b>Légendaire de la Vierge Ma-</b> <b>rie.</b> 4 vol. in-12 . . . . . 2 »</p> <p><b>Sainte Philomène,</b> 1 vol. in-12. » 60</p>	<p><b>AUDEVAL (Hippolyte)</b> f. c.</p> <p><b>Le Drame des Champs-Elysées.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 2 »</p> <p><b>La Dame guerrière,</b> 1 vol. in-12. 2 »</p> <p><b>BALLACEY (Henri)</b></p> <p><b>L'Antre des Mystères,</b> 1 v. in-12. 2 »</p> <p><b>Raphaëla (suite de l'Antre des</b> <b>Mystères)</b> 1 vol. in-12. . . . . 2 50</p> <p><b>BARTHÉLEMY (A. de)</b></p> <p><b>Jacques de Morangeais,</b> 1 vol. in-12 . . . . . 2 50</p> <p><b>Pierre le Peilliarot,</b> 1 vol. in-12. 2 50</p> <p><b>L'Affiquet de la Marquise.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 2 50</p> <p><b>BARTHÉLEMY (Charles)</b></p> <p><b>Erreurs et mensonges histo-</b> <b>riques.</b> 14 séries . . . . . 28 »</p> <p>Chaque série, formant . vol. in-12, se vend séparément . . . . . 2 »</p> <p><b>Voltaire et Rousseau jugés</b> l'un par l'autre. 1 vol. in-12 . 2 »</p> <p><b>BEUGNY-D'HAGERUE (G. de)</b></p> <p><b>Lucy,</b> 1 vol. in-12. . . . . 3 »</p> <p><b>Touriste et Pèlerin.</b> 1 v. in-12. 1 50</p> <p><b>BUET (Charles)</b></p> <p><b>Le crime de Maltaverne.</b> 1 vol. in-12 . . . . . 3 »</p> <p><b>Les Rois du Pays d'or.</b> vol. in-12. . . . . 3 »</p> <p><b>Les Chevaliers de la Croix-</b> <b>Blanche.</b> 1 vol. in-12. . . . . 3 »</p>
---	---

<b>CAUVIN (Jules)</b> f. c.	<b>GOURAUD (Mlle Julie)</b> f. c.
Les Proscrits de 93. 1 v. in-12 3	Esquisses morales. 1 v. in-18. 1 75
<b>CHANDENEUX (Claire de)</b>	<b>GRANGE (Jean)</b>
Les Ronces du Chemin. 1 vol. in-12. . . . . 2	Histoire d'un jeune homme. 4 vol. in-12. . . . . 3
<b>CHEVÉ</b>	Ville et Village. 1 vol. in-12. . . 3
Histoire complète de la Pologne. 3 vol. in-12. . . . . 4	Le Trésor du Souterrain. 1 v. in-18. . . . . 2
<b>CROLLALANZA (G. de)</b>	Les Révélations d'un Sacristain. 4 vol. in-49. . . . . 2
Les Compagnons de la Chaussée 1 vol. in-18. . . . . 3	La Justice du duc de Brunswick. 4 vol. in-48. . . . . 4 50
<b>DARCHE (Jean)</b>	<b>GUERRIER DE HAUPT (Mlle Marie)</b>
Feminianna. 4 vol. in-12. . . . . 2 50	Un Châtelain au XIXe Siècle. 1 vol. in 12. . . . . 2
<b>DAVID (l'abbé)</b>	<b>HANN-HANN (Ctesse Ida de)</b>
Petites études sur les livres saints. 1 vol. in-12. . . . . 2	Quatre portraits. 4 vol. in-48. . 1 75
<b>DESLYS (Charles)</b>	<b>HELHEM (C.)</b>
La Balle d'Iéna. 1 vol. in-42. . . 2	Mme de Marnay. 1 vol. in-12. . . 2
L'Ami du Village (Maître Guillaume). 4 vol. in-12. . . . . 3	<b>HERMEREL (Séraphie d')</b>
Le Blessé de Gravelotte. 1 v. in-12. . . . . 2	Loisirs des Casseaux. 1 v. in-18 1 50
<b>DUBOIS (Charles)</b>	<b>JOUSSE (Gustave)</b>
Madame Agnès. 1 vol. in-12. . . . 2	Vive la France ! 1 vol. in-12. . . 2
<b>ENAULT (Louis)</b>	<b>LABUTTE</b>
La Circassienne. 2 vol. in-42. . . 6	Entretiens populaires sur l'histoire de France. 1 vol. in-12. . . . . 2
<b>ESSARTS (Alf. des)</b>	<b>LACHÈSE (Mlle Marthe)</b>
L'enfant volé. 2 vol. in-42. . . . 4	La Pupille de Salomon. 1 vol. in-42. . . . . 3
<b>EXAUVILLEZ (B. d')</b>	Le Mariage de Renée. 4 vol. in-42. . . . . 3
Histoire de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe. 1 vol. in-12. . . . . 2 50	<b>LALAIN (Ed de)</b>
<b>FÉVAL (Paul)</b>	L'Interne du Val-de-Grâce 1 v in-12. . . . . 2 50
Contes de Bretagne. 4 v. in-12. 3	<b>LAMOTHE (A. de)</b>
<b>FLEURIOT (Mlle Zénaïde)</b>	Les Camisards, suivis des Cadets de la Croix. 3 vol. in-12, illust. 6
Aigle et Colombe. 4 vol. in-12. 3	Les Faucheurs de la Mort. 2 v. in-12. . . . . 4
Histoires pour tous. 4 v. in-12. 2	Idem. 1 vol. gr. in-8, illust. . . . 4 50
Les Mauvais Jours. 1 vol. in-12. 2	Les Martyrs de la Sibirie. 4 vol. in-42, illustrés. . . . . 8
<b>FRANCO (le R. P. Joseph)</b>	Histoire d'une Pipe. 2 v. in-42, illustrés. . . . . 4
Trois nouvelles. 1 vol. in-48. . . 4 5	Marpha. 2 vol. in-2. . . . . 4
<b>GODINEAU (abbé Fréd.)</b>	Les Soirées de Constantinople. 4 vol. in-12. . . . . 2 50
Perles et Joyaux spirituels pour les jeunes personnes. 1 vol. in-6. . . . . 2	
<b>GONDRY DU JARDINET.</b>	
La Vierge de Walcourt. 1 vol. in-18. . . . . 2 60	

# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

par **CHARLES BARTHÉLEMY**

Quatorze séries, formant 14 volumes in-12 . . . 28 fr.  
Chaque série se vend séparément . . . . . 2 fr.

### 1<sup>re</sup> SÉRIE.

**La papesse Jeanne.** — L'Inquisition. — Galilée, martyr de l'Inquisition. — Les Rois fainéants. — L'Usurpation de Hugues Capet. — La Saint-Barthélemy. — L'Homme au masque de fer. — Le Père Lorrain. — L'Evêque Virgile et les Antipodes. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

### 2<sup>e</sup> SÉRIE.

**Calas.** — Courbe la tête, fier Sicambre ! — Paris vaut bien une messe. — Les Lettres et le tombeau d'Héloïse et d'Abélard. — La Révocation de l'édit de Nantes — Bélisaire. — Les Enfants de Nemours. — Philippe-Auguste à Bouvines. — Salomon de Caus. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

### 3<sup>e</sup> SÉRIE.

**Calvin jugé par les siens.** — Tuez-les tous ! — Les Crimes des Borgia. — Marie la Sanglante — Ce que Versailles a coûté à Louis XIV. — Louis XVIII et les fourgons de l'étranger. — La poule au pot. — Saint-Simon, historien de Louis XIV. — Agnès Sorel et Charles VII. — Les Béquilles de Sixte-Quint. — La prison du Tasse. — L'Arquebuse de Charles IX, etc. — 1 volume in-12. . . . . 2 »

### 4<sup>e</sup> SÉRIE.

**Les Quatorze armées de Carnot.** — Le Roman du peintre Lesueur. — La Déposition de Louis-le-Débonnaire. — Mozart, libre-penseur. — Le Grand Inquisiteur Torquemada. — A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — Mme de Maintenon et la Révocation de l'édit de Nantes. — La Vérité sur le P. Joseph. — Le vaisseau *le Vengeur*. — 1 vol. in-12. . . . . 2 »

### 5<sup>e</sup> SÉRIE.

**Erreurs et Mensonges historiques relatifs à la papauté.** — Le Repas des gardes du corps. — Mon siège est fait. — Qu'est-ce que Tartufe ? — La Vérité sur Jean-Bart. — Le Dernier Repas des Girondins. — Les Vertus de Brunchaut. — Les Crimes de Sainte-Clotilde. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

### 6<sup>e</sup> SÉRIE.

**De la supériorité et de la prospérité des nations protestantes.** — La Religion de Buffon. — Savonarole fut-il un hérétique et un révolutionnaire ? — Les Cruautés de Clovis. — L'Instruction primaire avant 1789. — Le Caractère de Richelieu. — La Vérité sur le jansénisme. — Le Caractère de Louis XIII. — 4 v. in-12 2 »



7<sup>e</sup> SÉRIE.

L'Ancienne Royauté fut-elle l'absolutisme? — Comment Louis XV fut-il élevé? — Le bon Roi Dagobert. — Les deux Charles VII. — Louvois est-il mort empoisonné? — Monsieur de la Palisse. — La Vérité sur l'émigration. — Monsieur d'Malbrough. — Marie de Médicis est-elle morte de misère? — De la culpabilité de Fouquet. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

8<sup>e</sup> SÉRIE.

Les droits de l'homme au moyen âge. — A propos d'asperges. — La Banqueroute de Law. — Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée? — Le procès de Marie Stuart. — Un dernier mot sur Fortunat. — Eustache de Saint-Pierre. — Charlemagne savait-il écrire? — Les derniers Jours de Charles IX. — La Conspiration de Cinq-Mars. — 4 vol. in-12 . . . . . 2 »

9<sup>e</sup> SÉRIE.

Les Mystères de Venise. — L'impératrice Marie-Thérèse et Madame de Pompadour. — La paix et la trêve de Dieu. — A propos des Vandales et du Vandalisme. — Nous n'irons pas à Canossa. — La Vérité sur le Télémaque. — Les guerres de Religion. — Latude. — La religion de La Fontaine. — La politique et l'indépendance de Clovis. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

10<sup>e</sup> SÉRIE.

Le Roman de Christophe Colomb. — La Mort du Corrège. — Dante fut-il un hérétique et un révolutionnaire? — La Sainte Hermandad. — Etienne Marcel. — Le caractère de Charles V, dit le Sage. — Cervantès, libre-penseur. — 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

11<sup>e</sup> SÉRIE.

L'Etat, c'est moi! — Froissard est-il un historien impartial? — La mort de Raphaël. — Un Roman à propos de Philippe II. — La Vérité sur Urbain Grandier. — Omar a-t-il fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie? — La Religion de Shakespeare. — Voltaire historien. — Les Vêpres siciliennes. — 4 vol. in-12 . . . . . 2 »

12<sup>e</sup> SÉRIE.

Les erreurs et mensonges historiques devant la Chambre des Députés. — Le roman dans l'histoire au dix-septième siècle. — La légende d'or. — Les imaginations de Varillas. — Les vainqueurs de la Bastille. — Huet, évêque d'Avranches. — La conversion de Turenne. — Fontenelle libre-penseur. — 4 vol. in-12 . . . . . 2 »

13<sup>e</sup> SÉRIE.

De la prétendue ignorance de la noblesse française au moyen âge. — La vérité sur l'abbé Trublet. — Le dossier de Nonotte. — Les mœurs du cardinal de Richelieu. — Les impatiences de Louis XIV. — De l'autorité historique du cardinal de Retz. — De l'antiquité du titre de très chrétien. — Les mensonges de Saint-Simon. — 4 vol. in-12 . . . . . 2 »

14<sup>e</sup> SÉRIE.

Voltaire, capucin. — Le pape Honorius fut-il hérétique? — Notes sur Patouillet. — La vérité sur le Concordat de 1801. — Le chevalier de la Barre. — Les terreur de l'an 4000. — Fénelon libre-penseur, 1 vol. in-12. . . . . 2 »



# ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

PAR

CHARLES BARTHÉLEMY

**Erreurs et Mensonges historiques. 8 vol. in-12. . . . . 16 »**  
Chaque volume se vend séparément. . . . . 2 »

**1<sup>re</sup> SÉRIE. — SEIZIÈME ÉDITION.**

La Papesse Jeanne. — L'Inquisition. — Galilée, martyr de l'Inquisition. — Les Rois fainéants. — L'Usurpation de Hugues Capet. — La Saint-Barthélemy. — L'Homme au masque de fer. — Le Père Lorrain. — L'Évêque Virgile et les Antipodes. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

**2<sup>e</sup> SÉRIE. — ONZIÈME ÉDITION.**

Calas. — Courbe la tête, fier Sicambre ! — Paris vaut bien une messe. — Les Lettres et le Tombeau d'Héloïse et d'Abélard. — La Révocation de l'édit de Nantes. — Bélisaire. — Les Enfants de N mours. — Philippe-Auguste à Bouvines. — Salomon de Caus. 1 vol. in-12 . . . . . 2 »

**3<sup>e</sup> SÉRIE. — SEPTIÈME ÉDITION.**

Calvin jugé par les siens. — Tuez-les tous ! — Les Crimes des Borgia. — Marie la Sanglante. — Ce que Versailles a coûté à Louis XIV. — Louis XVIII et les fourgons de l'étranger — La Poule au pot. — Saint-Simon, historien de Louis XIV. — Agnès Sorel et Charles VII. — Les Béquilles de Sixte-Quint. — La Prison du Tasse. — L'Arquebuse de Charles IX, etc. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

**4<sup>e</sup> SÉRIE. — SEPTIÈME ÉDITION.**

Les Quatorze Armées de Carnot. — Le Roman du peintre Lesueur. — La Déposition de Louis le Débonnaire. — Mozart, libre-penseur. — Le Grand-Inquisiteur Torquemada. — A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — M<sup>me</sup> de Maintenon et la Révocation de l'édit de Nantes. — La Vérité sur le P. Joseph. — Le Vaisseau le Vengeur. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

**5<sup>e</sup> SÉRIE. — TROISIÈME ÉDITION.**

Erreurs et mensonges historiques relatifs à la papauté. — Le Repas des gardes du corps. — Mon siège est fait. — Qu'est-ce que Tartufe ? — La Vérité sur Jean Bart. — Le Dernier Repas des Girondins. — Les Vertus de Brunehaut. — Les Crimes de sainte Clotilde. 1 volume in-12. . . . . 2 »

**6<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.**

De la supériorité et de la prospérité des nations protestantes. — La Religion de Buffon. — Savonarole fut-il un hérétique et un révolutionnaire ? — Les Cruautés de Clovis. — L'instruction primaire avant 1789. — Le Caractère de Richelieu. — La Vérité sur le jansénisme. — Le Caractère de Louis XIII. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

**7<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.**

L'Ancienne Royauté fut-elle l'absolutisme ? — Comment Louis XV fut-il élevé ? — Le Bon Roi Dagobert. — Les deux Charles VII. — Louvois est-il mort empoisonné ? — Monsieur de La Palisse. — La vérité sur l'émigration. — Monsieur d'Maubroug. — Marie de Médicis est-elle morte de misère ? — De la culpabilité de Fouquet. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

**8<sup>e</sup> SÉRIE. — PREMIÈRE ÉDITION.**

Les Droits de l'homme au moyen âge. — A propos d'asperges. — La Banqueroute de Law. — Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée ? — Le Procès de Marie Stuart. — Un dernier mot sur Fortunat. — Eustache de Saint-Pierre. — Charlemagne savait-il écrire ? — Les Derniers Jours de Charles IX. — La Conspiration de Cinq-Mars. — La Vérité sur le *Télémaque*. 1 vol. in-12. . . . . 2 »









32101 072072687

